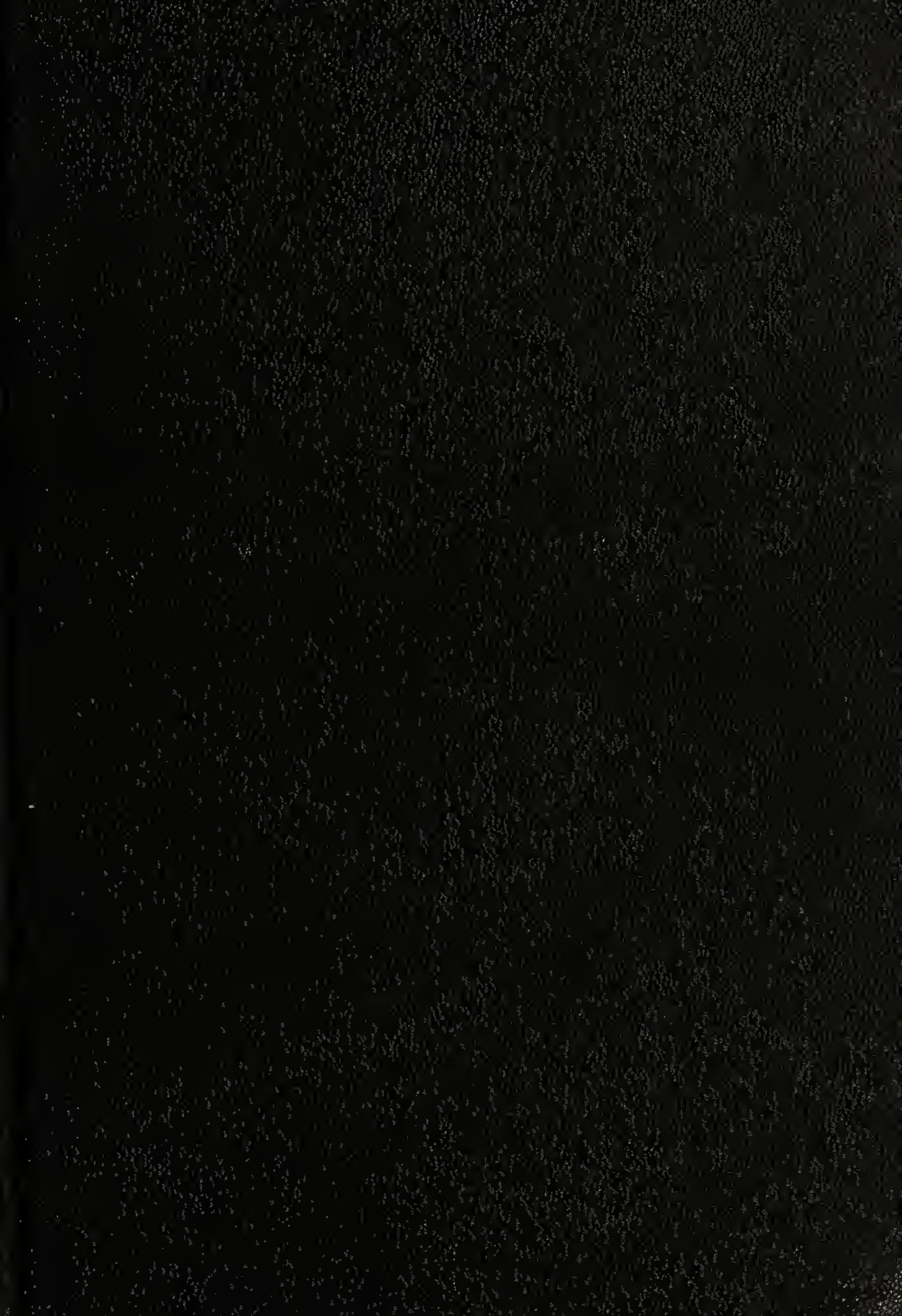
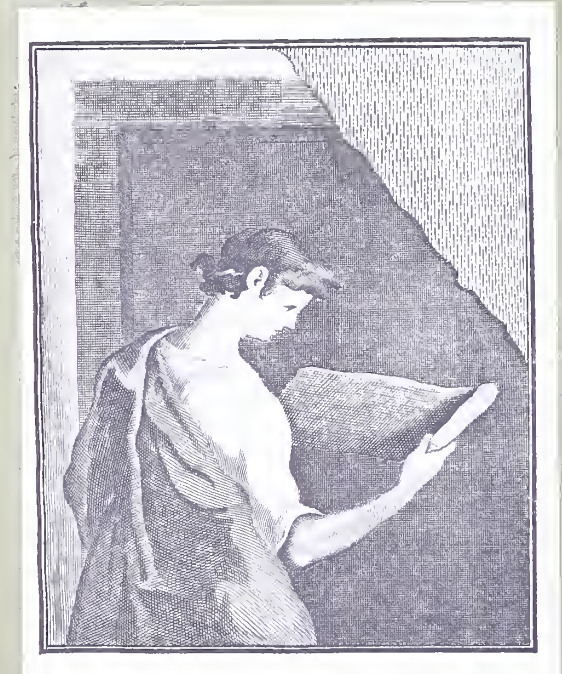




PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1901.

FASCICULE DIX-HUITIÈME.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 5 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY.



LE CAIRE.

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1901.

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha I, de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha II, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sami pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte.
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.
Kadri pacha	1884	Décédé.

Mohamed Chaker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1897	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1900.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires Étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Husseïn Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.

Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.

Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.

Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.

Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef au Ministère de la Justice.

Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque khédiviale.

Manescalco bey, Architecte en chef au Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*

J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.

O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la caisse de la Dette publique.

Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.

P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Ali effendi Bahgat, traducteur en chef du Ministère de l'Instruction publique.

MEMBRES HONORAIRES

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.

Stanley Lane-Poole, Professeur au «Saint Trinity College», à Dublin.

Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.

Pierre Grand pacha, à Vichy (France).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche.

Somers Clarke, Architecte.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, homme de lettres, à Paris.

Max Van Berchem, Professeur, à Genève.

Dr G. Botti, Conservateur du Musée Gréco-Romain, à Alexandrie.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ
RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

PROCÈS-VERBAL N° 103.

(Voir les rapports n°s 277-279 de la Section Technique).

Le 16 janvier 1901 à 3 heures de l'après-midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Etaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Tigrane pacha,
Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Franz pacha,
Sir William Garstin;

MM. Ali effendi Bahgat,
Ahmed bey Sabri,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
De Mohl,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Se fait excuser M. Manescalco bey.

M. Zarb bey veut bien remplir les fonctions du Secrétaire absent.

I.

M. Herz bey donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé et signé.

II.

Sur la communication des rapports 277 à 279. Les observations suivantes ont été faites :

Rapport n° 277, § 5. — S. E. Fakhry pacha demande des explications au sujet des tuyaux en fonte que l'Administration des Wakfs a installé au Sebîl Kaïtbaï à el-Azhar, sans que le Comité ait été consulté au préalable. Comme le Comité estime que cette installation peut-être préjudiciable à l'aspect et au caractère du monument, il décide que la Section technique examinera cette affaire sur place, et jugera s'il y a lieu ou non de maintenir ces tuyaux, il exprime en outre le désir qu'à l'avenir il soit consulté sur l'opportunité d'installations de cette nature.

Relativement au rapport 279, § 1, le Comité émet l'opinion qu'avant de ne rien entreprendre pour l'extraction des marbres, il est indispensable qu'une autorisation régulière et écrite lui soit donnée des concessionaires des mines.

En prenant connaissance du § 11, le Comité invite la Section technique de faire un choix des articles intéressants qui méritent d'être transportés au Musée dans le cas où les Wakfs ne voudraient pas se charger de la conservation de la maison.

III.

M. Herz bey porte à la connaissance du Comité que le 24 décembre dernier M. le Président a eu une entrevue avec M. Nakhla bey el-Barâti pour régler la question de participation de la Comunauté copte, et qu'il a bien voulu en débattre les conditions qui ont été arrêtées comme suit :

1° Chaque devis concernant des travaux dans un monument copte sera préalablement soumis à S. B. le Patriarche.

2° Le Patriarcat mettra à la disposition du comité pour les travaux concernant les monuments qui dépendent de lui, une somme annuelle de L. E. 250.

3° Les paiements seront faits par la Caisse du Patriarcat sur mandat de M. le Président au nom de l'entrepreneur.

Le Comité accepte les conditions de cette convention et demande qu'il soit écrit à S. B. le Patriarche, pour sa ratification.

IV.

Le Comité suit avec beaucoup d'attention la lettre qui lui est adressée par S. B. le Patriarche et dans laquelle il énumère les difficultés qu'il éprouve à éxécuter les divers travaux de consolidation que nécessitent les nombreux monuments coptes qui se trouvent dans l'enceinte de Kasr el-Cham'a et Deir-Abi-Seifein qui intéressent si hautement le Comité. Sa Béatitude fait en outre ressortir le danger qu'il y aurait pour ces monuments en cas d'incendie contre lequel on serait absolument désarmé, les quartiers précités étant inaccessibles aux pompes.

Sa Béatitude termine cette lettre en sollicitant l'appui du Comité auprès du Ministère des Travaux publics pour que ces deux quartiers soient soumis aux règlements du Tanzim.

Le Comité adhère à cette demande dont il reconnaît tout le bien fondé.

V.

M. Herz bey donne ensuite lecture de deux lettres du 9 et 16 janvier courant. La première de M. Maspero et la seconde de S. E. Franz pacha, toutes les deux tendant au même but; ces deux membres demandent avec instance au Comité que les intéressantes études que MM. Somers Clarke, Strzygowski, Herz bey et Moritz ont l'intention de publier en collaboration sur les monuments coptes anciens, études destinées à compléter celles qui ont déjà été entreprises par MM. Moritz et Herz bey sur les couvents de l'Ouadi el-Natroun, soient publiées sous les auspices du Comité.

Le Comité s'associe avec empressement à cette proposition et décide que cet ouvrage sera publié sous ses auspices et qu'il pourvoira aux frais d'impression.

VI.

Le Comité, en considération des nombreux services que M. Somers Clarke a rendu à la cause des Monuments, décide de le nommer membre honoraire.

VII.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Antonio di Giorgio par laquelle il s'adresse à S. E. le Président pour lui demander si le projet de construction d'ateliers de peinture dans la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi a été exécuté, et dans ce cas, si on voulait lui louer cette maison pour une somme de L. E. 40 par an.

Le Comité exprime le vœu que l'Administration des wakfs s'occupe de cette affaire dont elle s'est chargée depuis plus d'un an.

VIII.

S. E. le Président saisit le Comité d'un projet concernant la reconstruction des locaux servant de logements aux étudiants de l'Université à el-Azhar; ces locaux forment la limite Sud de la mosquée. Il attire l'attention du Comité sur le fait que la façade de l'okâlah Kaïtbaï, classée parmi les monuments, est frappée par l'alignement actuel. Il demande l'avis du Comité à ce sujet.

Le Comité après discussion, décide de se rendre sur les lieux pour se prononcer en connaissance de cause sur une question aussi importante.

IX.

Le Comité prend connaissance d'un lettre du 6 juin 1900 n° 1538 par laquelle le Ministère des Travaux publics l'avise que les travaux d'aménagement des routes conduisant aux nécropoles musulmanes entraîneraient une dépense de 3000 L. E. en dehors des frais d'entretien qu'ils nécessiteraient, et que, le service du Tanzim ne disposant pas de cette somme, il ne peut être donné suite à la demande du Comité.

X.

M. Herz bey informe le Comité qu'il a pris possession des trois stèles en pierre calcaire portant inscriptions et d'une grenade en terre cuite que M. Maspero a bien voulu céder.

Ces objets ont été déposés au Musée arabe sous les nos 2835 à 2837 et 2838.

XI.

Le Comité accorde à M. A. R. Guest à titre de reconnaissance pour les services qu'il lui a rendus, la collection de ses Comptes-rendus.

XII.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de l'Institut égyptien, III série, n° 10, fasc. 3, 4 et 5; Table des matières de la III[e] série, n° 10; IV[e] série n° 1, fasc. 1, 2 et 3.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé : J. Zarb.

Les membres,
Signé : J. Franz, H. Bacoom.

277ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 103.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey.

SOMMAIRE.

1° Petits travaux;
2° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki, (قجماس الاسحاق) à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan Grand bey);
3° Confection de dessins;
4° Maison wakf Zeinab Khatoun (زينب خاتون), à el-Azhar;
5° Sebil Kaïtbaï (قايتباي), à el-Azhar;
6° Mosquée el-Mârdâni (الماردانى), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
7° Sebîl wakf Khalîl effendi el-Makate'gui (خليل افندي المقطعجى), à Hâret el-Kahkeyin;
8° Sebîl de l'émir Cheikhou (شيخو), à el-Hattâba.

1° PETITS TRAVAUX.

M. l'Architecte en chef soumet les devis et contrats pour cinq petits travaux divers à exécuter dans les monuments ci-après, savoir :

	L. E.
a) Mosquée Serghatmach, travaux de conservation (demande des Wakfs en date du 1er Août 1899)	11
b) Mosquée el-Komâri, travaux de conservation (voir rapp. 256)	38
c) Mosquée Ahmed ibn Touloun, terrasses (sur demande de M. Herz bey).	16
d) Mosquée el-Mouayyed, terrasses (sur demande de M. Herz bey)	35
e) Mosquée el-Azhar, mihrâb, maçonnerie, terrasses (demande des Wakfs du 10 juin 1899)	30

La Section technique les approuve et demande leur mise immédiate en adjudication.

2° MOSQUÉE KIDJMÂS.

En réponse à la communication du § 7 du 267e rapport, l'Administration générale des wakfs avise le Comité à la date du 20 novembre écoulé que les

cinq boutiques situées sur la façade Nord de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki ont été louées.

La Section technique en prenant note de cet avis espère que la propreté pourra enfin être maintenue devant ces boutiques.

3° CONFECTION DE DESSINS.

Il est pris connaissance d'une lettre de M. F. Manzi, ingénieur, en date du 18 novembre, adressée à M. l'Architecte en chef. M. F. Manzi demande par cette lettre une augmentation de L. E. 6 pour la copie du plan du Khalig dont il est chargé (voir rapp. 276), étant donné les adjonctions que le Ministère des travaux publics y a faites après le 21 mai dernier, date de son offre.

Sur la déclaration de M. Herz bey que la demande est justifiée la Section technique accepte.

4° MAISON ZENAB KHATOUN.

L'Administration générale des wakfs en faisant ressortir la nécessité de réparer la maison wakf Zainab Khatoun demande au Comité par lettre en date du 21 juillet dernier de s'en occuper dans le cas où elle serait classée.

M. Herz bey rappelle que la maison dont il s'agit a été classée parmi les monuments arabes (voir le rapp. 2), que depuis, le Comité n'y a fait exécuter que des travaux insignifiants et qu'il est nécessaire de s'en occuper sérieusement.

La Section technique se rend sur les lieux; elle constate que la grande salle, une autre salle, limitée par le côté Nord de la cour, ainsi qu'un bain en ruine ont besoin de travaux urgents de réparation.

Elle invite M. l'Architecte en chef à dresser les plans de la maison et à lui soumettre un programme de travaux de conservation.

A cette occasion M. Manescalco bey rappelle la question de la construction d'ateliers de peinture autour de la cour de la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi (voir pr. verb. 90).

La Section technique s'associe à M. Manescalco bey et propose de presser l'affaire auprès des Wakfs.

5° SEBIL KAÏTBAÏ.

En passant devant ce sebîl, la Section technique a tenu à le visiter.

Elle constate avec surprise qu'on y a exécuté des travaux d'installation de forts tuyaux en fonte sans consulter le Comité.

En rapportant le fait à ce dernier, on émet le vœu que les Wakfs n'entreprennent aucun travail dans n'importe quel monument sans consulter au préalable le Comité.

6° MOSQUÉE EL-MÀRDÂNI.

La visite suivante a été pour la mosquée el-Mârdâni où les travaux du mihrâb (voir rapp. 269) sont en bonne voie d'exécution.

A ce propos M. l'Architecte en chef montre que sur le soubassement de la niche, en enlevant un morceau de dallage, il a été trouvé autour de la paroi sur une longueur de 1 m. 50 cent. les restes d'une très belle mosaïque, d'un travail semblable aux autres mosaïques de la niche. Comme leur restauration n'est pas à la charge de l'entrepreneur, il propose de la lui confier moyennant le prix de L. E. 55 par mètre carré, qui est bien au dessous de l'estimation faite par les bureaux du Comité.

La Section technique accepte.

7° SEBIL WAKF KHALIL EFFENDI.

Le nâzir du wakf Khalil effendi el-Makate'gui, le sieur Hamed el-Salaoui, fait savoir à l'Administration des wakfs que la maçonnerie de ce sebîl sis à Haret el-Kahkeyin a été endommagé par une voiture. Il s'informe s'il s'agit d'un monument ou non.

La Section technique saisie de la question se rend sur place pour examen. Elle propose de classer le sebîl parmi les monuments arabes à conserver et d'en donner avis au nazir pour qu'il fasse le nécessaire pour la conservation.

A l'occasion de cette visite la Section technique a vu à l'Est du sebîl dans une maison en ruine de belles mosaïques murales. Elle invite M. Herz bey à s'informer si on ne pourrait pas les obtenir pour le nouveau Musée où elles pourraient orner quelques pans de mur.

8° SEBIL CHEIKHOU.

M. Herz bey fait part à la Section technique que la terrasse du sebîl Cheikhou qui est en communication avec une mosquée en ruine contiguë remplie de décombres, est jonchée de huttes, dont le sieur Mohamed Abou Askar prétend être le propriétaire.

Sur sa demande ce dernier a produit deux titres au nom de Khadra bent Moustafa qui avait vendu à son frère une cour ayant des limites toutes différentes de celles de l'emplacement de la mosquée et de la terrasse du sebîl. Il a produit en outre un acte de partage portant des limites conformes à la situation des lieux mais d'une date récente ce qui prouve qu'il a été préparé à sa guise et ne peut par conséquent avoir aucune valeur.

Vu l'irrégularité de ces titres et vu que la question intéresse à la fois l'Administration des wakfs en ce qui concerne la mosquée et le Ministère des Travaux publics en ce qui regarde le sebîl, ces deux départements ont été avisés pour procéder à une enquête.

Par lettre en date du 16 mai dernier, le Ministère des Travaux publics répond qu'il y a fait procéder à l'examen des deux titres de propriété (ce sont les mêmes que ceux relaté ci-dessus) et de l'acte de partage portant des limites conformes à l'état des lieux.

Quant à l'Administration générale des wakfs elle transmet la réponse de son agent d'où il résulte que le sieur Mohamed Abou Askar refuse de produire les titres demandés parce qu'il les a déjà montrés au préposé du Ministère.

A noter que le dit Abou Askar est mort le 9 août dernier.

La Section technique après un examen sur les lieux recommande l'affaire au Comité.

Le 1er décembre 1900.

Signé : A. Bahgat, P. Casanova, A. Manescalco, Herz.

278ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 103.)

Présents à la réunion :

S. E. Franz pacha, président honoraire;
MM. P. Casanova,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE.

1° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
2° Maison wakf Zalikha (زليخا) à Hâret el-Medak;
3° Mur de la ville:
4° Formalité des demandes de permis pour construire;
5° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباي), au village el-Khanka;
6° Confection de dessins;
7° Marbre blanc dit «el-Baladi»:
8° Personnel des bureaux du Comité;
9° Musée arabe.
Compte-rendu du voyage de M. Herz bey à Mansourah et à Mehallet Marhoum.

1° BÂB EL-NASR.

Il est pris connaissance du projet élaboré par les bureaux du Comité pour l'isolement de la porte de ville Bâb el-Nasr (voir rapp. 271). Ce projet prévoit aussi l'empêchement de l'affluence des eaux pluviales sous la porte dont le sol est considérablement plus bas que les rues voisines.

La Section technique l'approuve ainsi que le devis de L. E. 1000 et le contrat présentés par M. Herz bey. Elle propose de mettre immédiatement les travaux en exécution. De la sorte la conservation de la porte sera assurée.

Quant à la somme de 1000 L.E. elle sera prise sur le crédit des 20000 L.E. du Gouvernement comme suit : L. E. 260 reliquat du crédit affecté à la porte; L.E. 350 seront virées des 1000 L.E. des monuments abandonnés: et L. E. 387 des 1000 L. E. affectées aux monuments wakfs «Ahli».

2° MAISON WAKF ZELIKHA.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par lettre en date du 25 octobre dernier, que le Tanzim a décidé de démolir les deux avant corps de la maison Wakf Zelikha donnant sur la rue du Khalig. Une salle dans un de ces deux avant-corps contient des fenêtres en bois tourné et vitraux; son plafond est de style arabe et son dallage contient des mosaïques en marbre.

On demande l'avis du Comité.

M. l'Architecte en chef rapporte que la maison avait été classée parmi les monuments arabes (Voir rapport 102) en 1890 et que le Comité avait demandé de transporter au Musée les parties que l'on voulait enlever. Cependant aucune démolition n'a été pratiquée jusqu'à ce jour et la maison se trouve dans un état délabré; elle est louée à un individu qui a fait de la grande salle un dépôt de marchandises. La partie qu'on demande à démolir est le corps avancé; c'est là que se trouvent les quelques fenêtres en plâtre et vitraux aujourd'hui dans un assez mauvais état. La dorka'a renferme une piscine carrée de 2 m. 30 cent. qu'il serait bon de transporter au nouveau Musée pour l'y reconstruire. Le plafond de l'avant corps pourrait aussi avantageusement y figurer.

La Section technique accepte les propositions de M. Herz bey. A cette occasion elle propose de faire part au Ministère des Travaux publics des diverses décisions du Comité relatives aux objets à incorporer dans le nouveau Musée en lui demandant à quelle époque ou pourrait s'occuper de leur pose.

3° MUR DE LA VILLE

A. Le Ministère des Travaux publics, par lettre n. 4079 du 9 décembre courant, demande l'avis du Comité sur une partie du mur de la ville que Mohamed effendi Nafeh désire acheter. Cette parcelle est située à Darb-el-Bazazrah (Bâb el-Charieh).

Après examen sur les lieux, la Section technique s'oppose à la vente du mur, vu qu'il date de la fondation des fortifications et qu'il est en bon état.

B. Ibrahim Antoun entrepreneur des travaux de déblaiement et autres en cours d'exécution dans les tours du mur de la ville entre Bâb el-Gho-

raïle et Bâb el-Nasr demande par sa lettre en date du 9 décembre qu'on lui règle le montant des travaux qu'il a exécutés en attendant qu'il reçoive l'ordre de poser les fers, seul travail qui lui reste.

M. Herz bey propose d'accéder à la demande de l'entrepreneur. Il explique en outre que sur un point donné le mur a libre accès du côté de la ville et qu'un tas d'immondices jetées par les voisins s'y adossent. Il propose pour isoler cette partie de la fermer par un mur en simple maçonnerie surmonté d'une grille en fer, de faire inviter par le gouvernement les habitants des maisons dans le voisinage du mur à enlever les immondices jetées contre le monument à leurs frais à ne plus jeter quoi que ce soit près du mur. Le crédit nécessaire à la confection de la grille sera pris sur le chef « Imprévus » des 20,000 L. E. du Gouvernement.

4° FORMALITÉ DES DEMANDES DE PERMIS POUR CONSTRUIRE.

En réponse à la communication du paragraphe 4 du 266e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre n° 3563 du 31 octobre 1900 qu'il vient d'adresser une circulaire à toutes ses agences du Tanzim leur rappelant celle en date du 2 juin 1884 n° 12 d'après laquelle toute demande qui leur sera présentée pour obtenir un permis de construire ou de réparer un édifice contigu à un monument arabe, ou une construction religieuse, devrait être immédiatement communiquée au Mamour des Wakfs si l'édifice est dans les provinces et au Comité directement si l'édifice est au Caire.

Mais, pour éviter le retard dans la délivrance de la rokhsa, le Tanzim fixera un délai dans chaque communication à donner au Comité soit directement soit par l'entremise du Mamour des Wakfs. Durant ce délai, le Comité s'entendra avec le propriétaire de l'édifice sur la partie de sa propriété à laisser libre du côté du monument s'il y a lieu et répondra à la communication reçue.

Si, le délai expiré, le Tanzim n'a reçu aucune réponse il délivrera le permis sans attendre l'avis du Comité.

La Section technique en prend note.

5° MOSQUÉE BARSBAÏ, À KHANKA.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que les travaux

de réparation des deux vantaux de la porte principale de la mosquée Barsbaï au village el-Khanka sont terminés.

Il propose de garder cette porte au Musée et de munir la mosquée d'une forte porte simple en bois.

La Section technique accepte.

6° CONFECTION DES DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins et photographies de divers monuments exécutés conformément aux décisions du Comité et en autorise le règlement comme suit :

1. Pour les cinq dessins et trois photos de la mosquée Zein el-Dyn Youssef et les trois dessins du Maristan el-Mouayyedi exécutés par M. Silvagni (voir rapp. 271) L. E. 102.

2. Pour les deux dessins et la photographie du tombeau Toumanbaï, les cinq dessins et six photos de l'église Ste Bourbara (voir rapp. 271) et le dessin et les deux photos de la porte el-Hakim (voir rapp. 276) exécutés par M. H. Caldji 61 L. E. 500 mill.

3. Pour le solde des quatre relevés de la situation des quatre monuments du désert (voir rapp. 271 et 276) et la copie du plan du Khalig exécutés par M. F. Mansi (voir rapp. 276 et 277) L. E. 51.

4. Pour les quatre dessins et trois photos de la mosquée Gânem el-Tâguer (voir rapp. 271) exécutés par M. Pel. Manham. L. E. 32.

7° MARBRE BLANC.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le chef maçon Ahmed Youssef s'est heureusement acquitté de la mission qui lui a été confiée (voir rapp. 276) et a emmené avec lui quatre chameaux chargés de marbre blanc dont il montre un grand échantillon. Il rapporte que des L. E. 25 prévues pour cette expédition 16 L. E. 500 mill. seulement ont suffi.

Il propose d'accorder à Ahmed Youssef en dehors de ses frais de déplacement une gratification de 5 L. E. et il se réserve de présenter un rapport détaillé sur la carrière du marbre.

La Section technique s'associe à cette proposition.

8° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. Herz bey des augmentations sont accordées aux employés ci-après nommés, payés par le Gouvernement.

E. Klippel. architecte de L. E. 11 à 13.

Ahmed Zaki de L. E. 5 à 6 1/2.

Ali Youssef, farrache de 1 L. E. 600 mill. à 2. L. E.

9° MUSÉE ARABE.

Le Gardien de nuit du Musée arabe demande un manteau pour se préserver contre le froid comme celui qu'ont les autres gardiens appointés par le Gouvernement.

La Section technique le lui accorde.

Il est pris connaissance du compte-rendu du voyage de M. Herz bey à Mansourah et à Mehallet Marhoum.

En s'associant aux propositions y exprimées, la Section technique propose de l'insérer en annexe au présent rapport.

Le 22 décembre 1900.

Signé : J. Franz, Casanova, Herz, J. Zarb.

APPENDICE AU 278^E RAPPORT.

COMPTE RENDU DU VOYAGE DE M. HERZ BEY À MANSOURAH ET À MEHALLET MARHOUM.

I.

LA MAISON DE SAINT-LOUIS À MANSOURAH.

Des plaques commémoratives ayant été préparées pour la maison qui a, dit-on, servi de prison à Saint Louis, je me suis proposé à l'occasion de leur pose de visiter moi-même cette maison et y faire quelques fouilles pour essayer de découvrir des traces de maçonnerie ancienne pouvant justifier une tradition, née on ne sait sous quelle influence et sur quels indices, et n'ayant aujourd'hui pour objet qu'une construction moderne dénuée de valeur et d'importance.

M. Barois, puis S. E. Artin pacha à qui je fis part de mon projet l'approuvèrent et le 29 octobre dernier, je partis pour Mansourah accompagné de notre collègue M. Casanova que le sujet intéressait et qui voulut bien se joindre à moi.

Par la communication de M. Mohamed effendi Rachad à l'Institut Égyptien en date du 18 juin 1886 et le rapport de notre collègue Saber bey Sabri publié dans le 15e fascicule du Comité (procès-verbal 84) nous étions préparés à un ensemble sans importance apparente mais notre déception fut au delà de tout attente. La maison de Saint Louis, telle que le duc de Montpensier sembre l'avoir vue [1] il y a un peu plus d'un demi siècle, se réduit à trois pièces dont deux au Nord et une vers le Sud-Ouest près du portail de la mosquée el-Mouafi; la plus grande partie a été démolie et reconstruite pour former des magasins. Des divers points auxquels s'attache plus particulièrement la légende la pièce Sud-Ouest seule subsiste et ce serait celles où, d'après Rachad effendi, le noble visiteur, descendant du roi qui

---

[1] D'après le R. P. Jullien, le duc a visité la maison en 1846 (*L'Égypte, souvenirs bibliques et chrétiens.*) Lille, M.DCCCXCI. — 2° édit., pages 18-91.

y aurait été prisonnier, se découvrit et s'agenouilla respectueusement. Cette pièce jadis sombre a aujourd'hui une porte sur la ruelle et est occupée par un teinturier. Elle appartient aux Wakfs, de même que la partie Nord de la construction primitive, et bien que ces deux corps de bâtiment soient actuellement séparés, il serait aisé d'y établir une communication en ce point qui, si l'on ajoute foi à la légende est le plus important dans les parties subsistantes.

Les constructions que l'on voit aujourd'hui bien que presque entièrement remises à neuf présentent des restes pouvant remonter à une centaine d'années; les fouilles que nous avons pratiquées à côté de la porte Nord et de la pièce Sud-Ouest sur une profondeur de 3 mètres (un calcul nous a fait établir l'ancien sol à 2 m. 20 cent. de profondeur) auraient seules pu nous faire découvrir des traces d'ancienne maçonnerie, mais le résultat fut complètement négatif.

La mosquée adjacente à la maison et connue sous le nom de el-Mouafi fut également l'objet de nos investigations. Une plaque scellée sur le mur Ouest à l'intérieur de cette mosquée permet d'établir que le bâtiment actuel fut élevé en l'année 1119 de l'hégire. Rien ne s'y trouve ayant pu appartenir à la mosquée jadis édifiée en cet endroit et à laquelle Ali pacha Moubârek fixe l'année 583 comme date de sa fondation.

Rien donc de ce qui existe aujourd'hui de la mosquée et de la maison ne saurait être qualifié d'ancien.

Ne voulant pas quitter Mansourah sans avoir recueilli tous les renseignements se rapportant à la maison qui fut l'objet de notre voyage, nous avons interrogé quelques habitants, en essayant au moins de connaître à quel titre elle les intéressait et si la tradition trouvant quelque crédit auprès des touristes visitant Mansourah de nos jours, désignait plus particulièrement cet endroit à leur attention ou leur curiosité.

Notre interrogatoire ne fut pas plus heureux que nos recherches.

La légende est connue dans le pays, mais on n'en connait pas l'origine; de très rares visiteurs se sont présentés pendant ces dernières années. Nous apprîmes cependant que le Père Wellinger, supérieur des Missions Africaines, qui avait vécu à Mansourah pendant trente années s'était occupé de la maison dont les ruines subsistaient sur tout le terrain qu'elle occupait jadis et qu'il en avait même fait quelques photographies. Mais le Père Wel-

linger que nous désirions voir se trouvait, nous a-t-on dit, à Tantah et notre mission étant terminée, nous sommes partis aussitôt pour cette ville avec l'espoir d'y trouver quelques documents. Là, une autre désillusion nous attendait. L'ancien directeur des Missions Africaines, atteint d'une grave maladie, avait quitté définitivement l'Egypte pour se fixer à Paris. Cependant nos recherches se continueront car, M. Casanova s'est complaisamment chargé d'écrire au Père Wellinger et le prier de vouloir bien communiquer les renseignements ou documents qu'il possède au sujet de cette maison intéressant le Comité.

Le résultat de notre mission n'est pas encourageant, il est vrai; cependant puisqu'une légende veut attacher à cette maison un fait important, appartenant à la fois à l'histoire de deux peuples, quel inconvénient y aurait-il, à défaut d'indice établissant un fait réel, à laisser subsister la fiction, telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous et à laquelle, par l'inscription que le Comité vient de faire apposer aucune équivoque ne saurait naître dans l'avenir?

Et ne pourait-on pas, comme complément, songer à l'installation dans une partie de cette maison d'un petit musée renfermant des copies d'objets ou de documents destinés à rappeler le souvenir historique?

Ce projet pourrait de suite recevoir un commencement d'exécution et une chambre située dans la partie restée propriété des Wakfs pourrait fort bien être ainsi utilisée et renfermer les objets et documents qu'il serait aisé de recueillir.

En outre, si le Comité voulait examiner la question, il serait également intéressant de rétablir la communication entre la partie Nord et la partie Sud-Ouest, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

II.

VISITE AU VILLAGE DE MEHALLET MARHOUM.

Après avoir acquis la certitude que la ville de Tantah ne renfermait rien en fait de monuments historiques, comme un intervalle de deux heures nous séparait de l'heure du départ du train, nous avons résolu d'en profiter pour visiter un village situé à quelques kilomètres de la ville où l'on nous avait

dit se trouver quelques monuments intéressants et où nous sommes arrivés après un trajet d'une demi-heure en voiture.

Rien ne distinguait ce village des autres du Delta si ce n'est quelques dômes et minarets dont les silhouettes se dessinaient déjà de loin sur le ciel.

Aussitôt arrivés, nous nous sommes dirigés vers la mosquée que l'on indique comme la plus importante. Les grilles en fer de ses fenêtres, d'un bon travail, la désignaient dès le premier abord comme ayant appartenu à une bonne époque. Et en effet, cette mosquée, construite en brique rouge sur plan conciforme offre dans son ensemble comme dans ses détails tels que: arcs, plafonds, etc. etc., des caractéristiques marquées des édifices historiques de l'art arabe.

Une planche placée sous le plafond porte l'inscription suivante:

محمد السعيد بن ظاهر بيبرس

Mohamed el-Saïd Ibn Zâher Beibars.

Le minbar, d'un assez beau travail, porte la date 998 de l'hégire (1589). La mosquée tout entière est du reste en assez mauvais état.

Nous avons ensuite visité une autre mosquée du même village et qui nous fut désignée sous le nom de El-Amr (évidemment par allusion au nom de Amr ibn Ass, conquérant de l'Égypte). Elle est également construite en briques sur plan, à cour ouverte entourée de portiques. Elle n'est pas en meilleur état que la mosquée de Beibars bien qu'elle porte les traces d'une reconstruction. L'ensemble des colonnes des portiques n'est pas sans effet. A mentionner particulièrement, comme détail ornamental un chapiteau byzantin portant sur sa face, en guise de fleuron du tailloir un chapiteau de très petites dimensions.

On nous a parlé également d'une église mais le temps nous a manqué pour la visiter. Quant aux mosquées dont nous n'avons pu faire qu'un examen sommaire elles en méritent un plus attentif après lequel sans doute le Comité trouverait à y accomplir son œuvre.

Le Caire, le 30 novembre 1900.

Herz.

279^E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 103.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
S.E. Franz pacha,
MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey.

SOMMAIRE.

1° Marbre blanc;
2° Mosquée el-Moallaka (المعلقة), à Fayoum;
3° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
4° Expropriations;
5° Mosquées el-Mardâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan Grand bey), Kaïtbaï (قايتباي), à Kal'at el-Kabeh (n° 223 du plan), et Gohar el-Lâla (جوهر اللالا), près de la Citadelle (n° 134 du plan);
6° Musée arabe,
7° Dépenses et acquisitions;
8° Tombeau du cheikh Abdallah Gafir el-Darb (الشيخ عبدالله غفير الدرب), près de la Citadelle;
9° Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi (ايتمش النجاشي), à Bâb el-Wazir;
10° Mosquée Aksonkor (آق سنقر] à Darb el-Ahmar (n° 123 du plan);
11° Maison wakf el-Set Wassila (الست وسيلة), à Haret el-Daoudâri (au sud du n° 102 du plan).

1° MARBRE BLANC.

A. Il est pris connaissance d'une lettre en date du 13 décembre écoulé de la Société anonyme de commerce Hongroise, informant M. l'Architecte en chef qu'elle ne peut entreprendre la fourniture du marbre blanc de Kiskoh (voir rapp. 276).

B. Herz bey présente un croquis du monticule renfermant le marbre baladi, dressé d'après les notes et informations de Hag Ahmed Youssef, chef maçon du Comité (voir rapp. 278).

Il est aisé de constater d'après ce croquis que la carrière est ouverte à l'exploitation sur une surface de 50 × 100 mètres formant plateau sur le

monticule dont les escarpements mesurent 150 mètres de hauteur depuis la base.

Etant donné l'autorisation obtenue de M. Alford, Ingénieur de l'Égyptian Mines exploration C° Ltd. d'extraire du marbre pendant six mois sans aucune redevance (voir rapp. 276) vu que deux mois déjà se sont écoulés, M. Herz bey propose de déléguer de nouveau le chef maçon Hag Ahmed Youssef avec un personnel composé d'ouvriers carriers, tailleurs de pierres et forgerons pour exploiter la carrière pendant le reste du délai accordé. En ce qui concerne le transport, comme on aurait besoin de grands blocs pour confection de linteaux de portes et autres pièces semblables difficilement transportables sur des chameaux, et d'autre part, le chemin étant très carrossable, il serait préférable d'effectuer le transport en partie par voitures.

Dans ces conditions la quantité du marbre extrait atteindrait 50^{mc} qui coûteraient L. E. 800 soit L. E. 16 par mètre, prix excessivement avantageux.

La Section technique est d'avis d'approuver cette proposition et d'obtenir la somme de 800 L. E. au moyen des virements suivants:

Du solde de l'allocation pour la mosquée Kaïtbaï au désert, sur les 20000 L. E. du Gouvernement			L.E. 200
Sur le budget de l'année courante comme suit:			
1. Du crédit affecté à la mosquée el-Ghouri	L.E.	200	
3. Du crédit affecté à la mosquée Kaïtbaï	"	40	
6. Du crédit affecté à la mosquée Aslam el-Bahaï	"	160	
9. Du crédit affecté à la mosquée el-Ahmar	"	100	
11. Du crédit affecté à la mosquée Kâdi Yehia	"	50	
12. Du crédit affecté à la mosquée Gânem el-Tâguer	"	50	600
		Total	L.E. 800

La Section technique propose aussi de mettre le projet immédiatement en exécution.

2° MOSQUÉE EL-MOALLAKA.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité, par lettre en date du 15 septembre 1900, pour examen, un devis de L. E. 166 dressé pour la réparation de la mosquée el-Moallaka, à Fayoum.

M. Ali effendi Bahgat devant se rendre à Fayoum pour passer les fêtes du Baïram, la Section technique le prie de bien vouloir examiner cette mosquée ce que M. Ali Bahgat accepte.

3° BÂB EL-NASR.

A. M. Herz bey fait part à la Section technique que M. A. H. Perry, Directeur général des Villes et Bâtiments de l'État a approuvé le projet concernant les travaux de Bâb el-Nasr, dont l'adjudication a été fixée pour le 26 courant, et qu'il demande seulement à être avisé lorsque les travaux de nivellement seront commencés.

B. A cette occasion, il attire l'attention de la Section technique sur la perte de temps occasionnée par le système adopté jusqu'a présent au Ministère pour les adjudications faites pour le compte du Comité; en effet le Ministère fait l'adjudication puis il en communique les résultats au Comité pour avis, et il ne prend une décision définitive qu'après avoir reçu cet avis, de sorte qu'un grand laps de temps s'écoule entre l'adjudication elle-même et la mise en exécution des travaux.

Il propose par conséquent qu'on le délègue auprès du Ministère pour assister aux adjudications et donner son avis au nom du Comité séance tenante en se réservent d'en référer à la Section technique en cas de difficultés. C'est d'ailleurs conforme à la marche suivie jusqu'à présent par les Wakfs pour les adjudications des travaux portés sur le budget ordinaire du Comité.

4° EXPROPRIATIONS.

Il résulte d'une entrevue de M. l'Architecte en chef avec l'Ingénieur en chef du Tanzim que le Ministère des Travaux publics a écrit le 24 Août dernier au Gouvernorat pour inviter les propriétaires des boutiques n°s 17 et 25 de la mosquée Kalaoun (voir rapp. 267) à accepter l'estimation faite.

Comme travaux urgents d'expropriations, M. Herz bey rapporte avoir fait demander pour l'année courante :

1° L'enlèvement de la maisonnette adossée au mur Sud de la mosquée Serghatmach (voir rapp. 274).

2° Celui des boutiques n° 11 à 20 de la mosquée el-Ghouri.

En donnant avis qu'il a demandé au Ministère par l'entremise de S. E.

le Président un état des sommes dépensées pour les expropriations depuis la promulgation du décret, il propose de demander encore si le Ministère a contribué pour L. E. 500, à cette dépense suivant les accords intervenus et si, sur son budget de 1901, il prévoit une somme égale pour les expropriations.

5° MOSQUÉES EL-MARDÂNI, KAÏTBAÏ, ET GOAHR EL-LÂLÂ.

A. Pour le déblaiement des rues entourant ces deux mosquées, le Comité avait alloué L. E. 13 (voir le rapp. 254). Cette opération n'a pas encore été éffectuée, le Ministère l'ayant ajournée à cause des épidémies.

Un calcul ultérieur du Tanzin qui se chargera du travail pour compte du Comité en fixe le coût à L. E. 31.976 mill.

M. Herz bey propose de ce procurer cette somme comme suit:

1° L. E. 13.083 sur le reliquat des 400 L. E. allouées pour la mosquée el-Mârdâni dans la repartition des 20000 L. E. du Gouvernement.

2° L.E. 18,893 mill. sur les *Petits travaux* du budget de l'année courante.

La Section technique accepte.

B. En réponse à la communication du paragraphe 1er du 263e rapport, le Ministère des Travaux publics fait connaître au Comité que le Service de la ville ne peut faire comprendre sur son budget de l'année courante la somme de 60 L. E. demandée pour les améliorations à faire dans la rue conduisant à la mosquée Gohar el-Lâlâ.

La Section propose de rappeler cette affaire au Tanzim à une autre occasion.

6° MUSÉE ARABE.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le crédit permanent de L.E. 20 qui est à sa disposition pour les menus frais des bureaux servait aussi à règler les petits frais du Musée.

Mais depuis que ce dernier a un budget spécial, les petits frais en question sont payées sur ce budget.

Il demande par conséquent une avance permanente de L. E. 10 pour faire face aux dépenses.

La Section technique la lui accorde.

7° DÉPENSES ET ACQUISITIONS.

A. Il est pris connaissance des détails des menues dépenses de bureaux effectuées sur le crédit permanent des L. E. 20, jusqu'au 5 janvier courant.

B. Sur la demande de M. Herz bey, la Section technique autorise l'achat pour les bureaux du Comité:

1° D'une petite caisse coffre-fort en fer (2 L. E. 500 mill.) pour y garder le numéraire dont disposent les bureaux.

2° D'un petit appareil photographique Kodak «Bull's eye» coûtant 1 L. E. 800 mill.

Ces deux objets seront payés sur le budget du Musée arabe.

8° TOMBEAU DU CHEIKH ABDALLAH GAFIR EL-DARB.

L'ingénieur de la 3e Section des Wakfs chargé de dresser un devis pour la réparation du tombeau du Cheikh Abdallah Gafir el-Darb fait observer que la coupole de cet édifice est en mauvais état et que l'examen en incombe au Comité.

La Section technique après un examen sur les lieux trouve que le tombeau en question ne contient rien qui puisse intéresser le Comité. Elle recommande seulement aux Wakfs de le conserver le plus longtemps possible.

9° MOSQUÉE AÏTOMOUCH EL-NAGÂCHI.

La seconde visite à été pour la mosquée Aïtomouch el-Nagâchi où M. l'Architecte en chef a fait procéder au triage des morceaux de marbre sculptés et avec inscriptions mis à jour lors des derniers travaux.

Une partie de ces marbres sera déposée au Musée, l'autre sera mise de côté pour être vendue.

10° MOSQUÉE AKSONKOR.

L'Administration générale des Wakfs donne avis au Comité que les colonnes du dôme du minbar en marbre de la mosquée Aksonkor sont en mauvais état et le prie de faire le nécessaire.

La Section technique après s'être rendu sur place a en effet constaté cette défectuosité. Elle propose de défaire le minbar et de le réparer. Elle charge aussi M. Herz bey de dresser un devis pour la réparation des tombeaux.

11° MAISON WAKF EL-SETT WASSILA.

M. Herz bey avise la Section technique que dans la maison de Sett Ouassilah les travaux prévus pour la somme de L. E. 36 (voir rapp. 274) ne sont pas suffisants et qu'il faudrait encore une somme complémentaire de L. E. 12.

Après un examen sur place la Section technique est d'avis que le Comité a fait tout ce qu'il devait faire pour la conservation de la salle contenue dans cette maison et qui l'intéresse et que les Wakfs devraient s'occuper du reste des travaux, et ce d'autant plus que la maison est louée par eux.

Le 14 Janvier 1901.

Signé : J. Barois, J. Franz pacha, A. Bahgat, P. Casanova, Herz bey.

PROCÈS-VERBAL N° 104.

Le 5 férrier 1901, à trois heures de l'après midi, le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
J. Franz pacha,
Hussein Fakhry pacha;
M.M. Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

Se font excuser: LL. EE. Ibrahim pacha Naguib, Yacoub Artin pacha et M.M. Manescalco bey, O. de Mohl, Sir William Garstin, P. Casanova, Ali effendi Bahgat.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. Herz bey en remplit les fonctions.

I.

Il est pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté et signé.

II.

M. Herz bey présente une lettre en date du 21 janvier 1901, par laquelle M. Ch. J. Alford, au nom de l'*Egyptian Mines Exploration Company Limited,* autorise le Comité à extraire du marbre blanc des carrières sises près de Abou Garayah, jusqu'au 30 septembre 1901 (voir pr.-verb. n° 103).

III.

S. E. le Président fait part au Comité que LL. EE. J. Franz pacha, Tigrane pacha, Yacoub Artin pacha, Hussein Fakhry pacha, Sir William Garstin, MM. J. Zarb bey, Herz bey, Saber bey Sabri, Ali effendi Bahgat

et lui même se sont rendus le 19 janvier écoulé à la mosquée el-Azhar pour examiner sur place l'affaire de la reconstruction des locaux annexes du monument (voir pr.-verb. n° 103, § VIII). Ils ont décidé:

1° Que les alignements du Tanzim seront modifiés de façon que l'okâlah Kaïtbaï ne soit pas touchée et que l'élargissement de la rue sera effectué du côté de la mosquée.

2° Que l'Administration des Wakfs pour compenser la perte de la partie de la mosquée qui va disparaître pourra étendre la construction des logements des étudiants sur toute la largeur de la dernière arcade Sud de la mosquée qui avoisine les logements actuels.

Le Comité accepte. S. E. Fakhry pacha demande que les logements soient installés dans l'okâlah Kaïtbaï elle-même.

IV.

S. E. Fakhry pacha recommande la mise en exécution du projet concernant la maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi.

S. E. le Président rapporte avoir visité la maison en compagnie de M. Herz bey. Il partage l'avis de S. E. Fakhry pacha et il est prêt à accorder la somme de L.E. 600 pour ces travaux si les bureaux du Comité acceptent de s'en occuper.

Le Comité accepte la proposition de S. E. le Président. Il propose en outre de demander au Ministère des Travaux publics que de légers encorbellements soient adoptés sur la façade Nord de la maison.

V.

Le Comité a accepté dans sa dernière séance de pourvoir aux frais de publication des études que M. M. Somers Clarke, Strzygowski, Herz bey et le Dr Moritz ont l'intention de publier en collaboration sur les monuments coptes anciens.

M. Herz bey demande dans ce but un crédit de L. E. 25 à prendre sur le crédit annuel de L. E. 1000 du Ministère des Finances pour faire face aux frais préliminaires tels que mise au net des dessins, reproduction des photographies, etc.

Le Comité accepte.

VI.

Il est présenté une série de lettres de remerciements pour l'envoi de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan (voir pr.-verb. n° 102).

VII.

L'Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire vient de livrer en 400 exemplaires le 16e fascicule résumant les Comptes-rendus du Comité, exercice 1899.

La distribution en sera faite comme d'usage.

VIII.

Dons faits au Comité :

Mitheilungen der K.K. Central commission für Erforschung etc. etc. — Wien, 27 Band, 1 Heft 1901.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Ano IV, n° 23, Vol. III, janvier, février 1901.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie. — V^e série, n° 8.

Le n° 3,787 de l'édition hebdomadaire du *The Spectator,* contenant une critique sur la mosquée du sultan Hassan.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire,
HERZ.

Pour le Président,
Signé : MOHAMED SEROUR.

Les membres,
Signé : H. FAKHRY, S. SABRI.

PROCÈS-VERBAL N° 105.

(Voir le rapport n° 280 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 5 Mars 1901 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

M. Mohamed bey Serour, vice-président,
LL.EE. Hussein Fakhry pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
Saber bey Sabri.

Se sont fait excuser : S. E. Abdel Halim pacha Assem, président; Sir William Garstin; S. E. Tigrane pacha; M. le Dr B. Moritz; M. Hanna bey Bakhoum.

En l'absence de S. E. Abdel Halim pacha Assem, président, la séance est présidée par M. Mohamed bey Serour, vice-président.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Le 280e rapport de la Section technique est approuvé.

III.

M. Herz bey donne lecture de l'ordonnance khédiviale n° 5, en date du 9 février 1901, nommant membre honoraire du Comité, M. Somers Clarke, ainsi que de la lettre de ce dernier remerciant pour cette nomination.

IV.

Lecture est donnée de la lettre de M. le Directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire annonçant avoir écrit à M. le Ministre de l'Instruction publique de France pour les ouvrages demandés par le Comité (voir le dernier procès-verbal).

V.

Le Comité approuve d'offrir un exemplaire français de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan à la Bibliothèque de l'Imprimerie nationale ainsi qu'à M. le professeur Strzygowski.

VI.

M. Herz bey présente une photographie intéressante de la mosquée Kanbaï Emir Akhor près la Citadelle (n° 136 du plan Grand bey), offerte au Comité par S. E. Franz pacha. Cette photographie montre l'état de la mosquée à l'époque où elle avait encore son minaret.

Le Comité vote des remerciements au donateur et décide de faire reproduire cette photographie dans le prochain bulletin du Comité.

VII.

M. Herz bey présente l'ouvrage de M. d'Amelio sur la maison dei Vettii à Pompei.

Le Comité décide d'acquérir l'ouvrage pour la Bibliothèque du Musée. Le coût en est de 125 francs.

VIII.

M. Herz bey avise le Comité que M. le Commandant de la police du Caire avait fait sur sa demande, le 18 du mois passé, un exercice de pompiers dans la cour de la mosquée el-Hâkem et a examiné le matériel dont le Musée dispose pour combattre l'incendie.

M. Mansfield bey a dit à cette occasion qu'il serait utile de penser dès à présent à l'installation contre l'incendie à faire dans le palais en construction du nouveau Musée et se déclare prêt à donner tous les renseignements s'y référant.

Le Comité décide de communiquer cet avis au Ministère des Travaux publics.

IX.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité.

Revista de Aragon. — Ano segundo, nos 1 et 2, janvier-février 1901.

La Séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Pour le Président,
Signé: Mohamed Serour.

Les membres,
Signé: H. Fakhry, Yacoub Artin pacha.

280ᴱ RAPPORT

(Voir le procès-verbal n° 105).

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président.
Herz bey.

MM. Ali effendi Bahgat, et P. Casanova sont absents du Caire.

S.E. J. Franz pacha et M. J. Zarb bey se font excuser.

SOMMAIRE :

1° Mur de la ville.
2° Devis et contrats.
3° Devis.

1° MUR DE LA VILLE.

Conformément aux prescriptions du paragraphe 3 du 278ᵉ rapport, M. Herz bey présente une évaluation des travaux d'isolement du mur de la ville montant à 56 L. E. 047 mill.

La Section technique l'approuve. La somme de L. E. 100 dernièrement affectée au mur (voir rapp. 269 et 273) ayant laissé un reliquat de 25 L. E. 874 mill., on demandera pour le reste soit 30 L.E. 173 mill., un virement du chef «imprévus» des 20,000 L.E. du Gouvernement.

2° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique prend connaissance des devis et contrats suivants pour travaux sur les 20,000 L.E. du Gouvernement.

a) Sur le chef A, *b*. Monuments abandonnés.

1° Tombeau Tachtomor au désert Kaïtbaï	L.E. 60
2° Tombeau Khaouand Tolbieh au désert Kaïtbaï	» 200
3° Tombeau du sultan Kouz el-Assal au désert Kaïtbaï	» 100
4° Tombeau du sultan el-Korâni au désert	» 100

b) Sur le chef A, *c*. Monuments appartenant à des particuliers.

1° Tombeau Karkar	L.E. 120
2° Tombeau Wakf el-Kolchani	» 200

N.B. Les formalités avec les intéressés, propriétaires ou nâzirs de ces deux monuments ont été remplies (voir rapp. 261).

La Section technique recommande la mise en adjudication de tous ces travaux. Et comme les montants de leurs devis dépassent les prévisions portées sur la répartition des 20,000 L. E., elle propose pour parfaire la somme nécessaire de demander au Ministère des Travaux publics un virement sur les sommes affectées aux autres travaux de cette catégorie. Il en sera de même pour la somme de 16 L.E. 463 mill., dépensée en plus de l'allocation de 70 L.E. pour la coupole el-Chanahra et dûe à l'Administration générale des Wakfs (voir rapp. 230).

3° DEVIS.

Les devis suivants, dressés par les bureaux du Comité, sont approuvés par la Section technique.

1° Mosquée Kalaoun, travaux de réparation de la coupole (demandés par le chef gardien de la mosquée)......	L.E.	50
2° Okâlat Mahamed bey Abou Dahab, réparation du portail (rap. 134)............................	"	29
3° Tombeau el-Ghouri, mosaïques (rap. 218)........	"	25
4° Tombeau de Hassan Sadaka, petits travaux de mise en état (demandés par le cheikh de la tekiet el-Maoulaouieh)................................	"	50
5° Koubbet el-Chabîhi (travaux pour abriter une kiblah extérieure près de la coupole el-Chabîhi..........	"	16
6° Coupole de Kàssem Abou Tayeb près du tombeau el-Chabîhi (travaux demandés par M. l'Architecte en chef.	"	15
7° Kouttâb Tarabaï el-Cherîfi, travaux d'aménagement demandés par le Fiki)....................	"	8

Ce kouttâb étant prêt à fonctionner la Section technique charge M. Herz bey de s'occuper de ces travaux, le plus tôt possible.

Le Caire, 23 Février 1901.

Signé : Barois, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 106.

(Voir le rapport n° 181 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration des Wakfs, le 9 avril 1901 à 4 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

M. Moh. bey Serour, vice-président,
LL. EE. Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Ahmed bey Sabri,
De Mohl,
Alī effendī Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
Saber bey Sabri.

Se font excuser :

MM. Le Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

En l'absence de S. E. Abdel Halim pacha Assem, la séance est présidée par M. Moh. bey Serour, vice-président.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

II.

S. E. Artin pacha propose que le nécessaire soit fait pour qu'il soit possible de visiter la mosquée de Nasr ibn-Kalaoun à la Citadelle.

Actuellement la clef de cette mosquée est difficile à trouver. Il serait utile de faire placer un écriteau indiquant où l'on peut demander cette clef.

III.

Le 281e Rapport de la Section technique est approuvé, sauf la question traitée au § 7, *Personnel*, qui sera examinée lorsque M. le Président assistera à la séance.

Le Comité n'approuve pas la nomination de M. Mahmoud eff. Effat. Sur la proposition de S.E. Fakhry pacha, le Comité décide qu'aucun employé ne sera proposé sans que son dossier ne soit examiné.

IV.

M. Herz bey présente au Comité une lettre en date du 21 mars 1901, n° 107, de S.B. le Patriarche, remerciant pour l'appui que le Comité vent donner à la demande relative à l'établissement des règlements du Tanzim à Kasr el-Cham'a et Deir Abi-Seifein.

Lecture est donnée aussi d'une autre lettre du 9 mars 1901, n° 95, par laquelle S.B. le Patriarche déclare accepter la convention faite entre S. E. le Président et M. Nakhla bey el-Barâti, concernant les travaux à exécuter dans les monuments coptes (voir procès-verbal n° 103).

V.

M. Herz bey présente une lettre de M. le Cte Zaluski, datée du 22 février 1901, remerciant pour sa nomination de membre honoraire du Comité.

VI.

Le Comité discute la question relative à l'isolement du palais Youchbak (Hôch Bardak) (voir rapport 269, § 9 de la Section technique, et procès-verbal n° 99, § 3), et décide que la Section technique étudie à nouveau la question avec M. S. Sabri bey.

VII.

Par lettre en date du 1er octobre 1900 l'Administratton générale des Wakfs transmet au Comité le dossier du procès intenté à Moh. Selim Laz, au sujet de la destruction du sebil Ismaïl bey Kebîr (v. rapp. 104 § 1 *e*). Comme les frais judiciaires se sont élevés à 16 L.E. 971 mill., et que le

Conseil administratif déclare abandonner cette affaire, l'Administration des Wakfs demande quelles sont les intentions du Comité à ce sujet.

Le Comité charge la Section technique d'examiner l'affaire et de faire des propositions à ce sujet.

VIII.

Sur la proposition de S.E. Artin pacha le Comité décide de classer dans ses archives l'intéressante étude de M. Bensilum, architecte aux bureaux du Comité, sur la création d'une rue historique au Caire.

IX.

Sur la proposition de S.E. Artin pacha, le Comité décide de rappeler à la Municipalité d'Alexandrie la question relative à la conservation de la tour dite des Romains.

X.

Par lettre en date du 4 avril 1901, n° 1216, le Ministère des Finances demande au Comité le paiement de la somme de 514 L.E. 173 mill., montant de l'impôt des terrains dont les revenus sont affectés au Musée arabe. Le Comité approuve le paiement.

XI.

Ouvrages reçus par le Comité :

Revista de la Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. — Table des matières du vol. II; n° 24, vol. III, mars-avril 1901.

Revista de Aragon, n° 3, Ano segundo, Marzo 1901.

Bulletin de l'Institut égyptien, 4e série, n° 1, fasc. n° 4, 5 mai 1900.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Pour le Président,
Signé: Abdul Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, H. Bakhoum.

281ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 106.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey,
J. Zarb bey.

M. Ali effendi Bahgat se fait excuser.

SOMMAIRE.

1° Une rokhsa;
2° Adjudication;
3° Devis et contrats;
4° Mosquée du sultan Hassan (حسّن) près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
5° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
6° Mosquée Kanbaï el-Charkassi (قانباي الجركسي), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
7° Personnel des bureaux du Comité;
8° Confection de dessins;
9° Dépenses.

1° ROKHSA.

Mohamed effendi Nâfeh demande un permis pour reconstruire sa maison sise à Darb-Bazazra (Bâb el-Châria) et contiguë à l'ancien mur de la ville (voir rapp. 278).

La Section technique, après examen, ne s'oppose pas à la délivrance du permis en question, à la condition toutefois que le mur ne soit pas touché.

A cette occasion elle émet le vœu de voir exécuter le projet de dégagement du mur (voir rapp. 257), autrement le Comité est presque impuissant à veiller à sa conservation.

2° ADJUDICATION.

Il est pris connaissance du dossier de l'adjudication des travaux du pont Abou Menaggah que le Ministère des Travaux publics a remis à M. l'Ar-

chitecte en chef à la date du 17 mars courant pour examen et avis (voir rapp. 269).

La Section technique propose de confier l'exécution de ces travaux au meilleur soumissionnaire, Ibrahim Antoun, avec 15 o/o de rabais sur les prix du devis estimatif.

3° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique prend connaissance des devis et contrats pour les travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 275) et recommande leur mise immédiate en adjudication.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Mosquée el-Ghouri : *a*) travaux de consolidation.........	100
	b) réparation de minbar............	230 [1]
4	Mosquée funéraire Kaïtbaï au désert : dégagement et travaux divers....................................	120
7	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : mur de soutènement Est.......	330
7	Mosquée Tatâr el-Hegâzieh : travaux de conservation.......	200
8	Mosquée el-Mahmoudieh : travaux de réparation..........	1100
10	Mosquée Inâl el-Atâbeki : travaux de consolidation........	300
13	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert : réparation..........	160

[1] Le reste de l'allocation figurant au budget, soit L.E. 200 a servi à l'achat du marbre blanc (voir rapp. 279).

4° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. l'Architecte en chef présente dix-sept devis dressés par les bureaux du Comité pour la réparation de la mosquée du sultan Hassan et dont le montant total est de L.E. 40000 conformément aux programme et évaluation des travaux figurant dans la monographie de la mosquée (voir ch. VI, p. 31).

Quinze de ces devis se rapportent respectivement aux quinze parcelles teintées par des couleurs différentes dans le plan n° 3, section 3me; quant aux deux autres ils ont trait au dégagement de l'édifice dont un projet est présenté et qui n'est autre que celui figurant dans la monographie, page 9.

La Section technique après examen approuve le plan explicatif ainsi que les dix-sept devis dont voici les détails :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L.E.
1	Façade de la porte principale et vestibule	940
2	Sahn et liouâns Nord, Sud et Ouest	8330
3	Liouân Sud	1310
4	Madrasset el-Hanafieh	3330
5	Madrasset el-Hanbalieh	1310
6	Madrasset el-Mâlkieh	1785
7	Madrasset el-Châfaïeh	3330
8	Salle du tombeau	3450
9	Partie Ouest de la mosquée (dépendances)	2380
10	Façade Nord	1380
11	Façade Est	680
12	Façade Sud	2160
13	Façade Ouest	220
14	Le grand minaret	2230
15	Le petit minaret	245
16	Déblaiements et murs de soutènement	2040
17	Expropriations	4880
	Total L.E.	40000

Elle propose de les envoyer au Ministère des Travaux publics pour faire donner à cette affaire la suite qu'elle comporte.

5° KASR EL-CHAM'A.

M. Herz bey présente un état des travaux exécutés jusqu'à ce jour à Kasr el-Cham'a, se soldant par un total de L. E. 2400 y compris frais de surveillance. Il expose en même temps que d'autres travaux sont requis pour achever la consolidation de la porte Sud et demande à cet effet un crédit supplémentaire de 444 L.E. 730 mill.

La Section technique accepte. Elle propose de se procurer le crédit en question au moyen des virements suivants :

192 L. E. reliquat de l'allocation de Bâb el-Fetouh;

252 L. E. 730 mill. à prendre sur le crédit affecté aux monuments wakfs « Ahli ».

6° MOSQUÉE KANBAÏ EL-CHARKASSI.

Sur le dire d'un certain Boraï Ali que le minaret de cette mosquée menace ruine, le Gouvernorat du Caire à invité l'Administration générale des Wakfs, à la date du 2 mai 1900, à prendre des mesures le plus tôt possible pour faire disparaître tout danger.

M. l'Architecte en chef rapporte qu'aussitôt ce fait parvenu à sa connaissance, il a fait procéder aux dates du 28 juin, 29 septembre 1900 et du 17 mars courant à trois examens dont il présente les résultats. Il s'en suit que l'inclinaison s'accentue de plus en plus, de sorte qu'à un moment donné on pourrait s'attendre à une chute de l'étage supérieur.

La Section technique propose de faire démolir cet étage après en avoir pris une vue photographique et de garder soigneusement les matériaux provenant de cette démolition en attendant la reconstruction du minaret.

Cela fait, l'examen sera continué sur les autres étages.

Le voisinage de la meidah pouvant être d'après l'avis des agents du Comité, et que la Section technique partage, la cause principale de l'inclinaison du minaret, il y a lieu d'inviter l'Administration générale des Wakfs à la supprimer de l'endroit actuel ou à prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les infiltrations qui se produisent.

7° PERSONNEL.

A. Sur la proposition de M. l'Architecte en chef du Comité, les augmentations suivantes sont accordées aux employés ci-après, payés sur le budget ordinaire, et ce à partir du 1er janvier 1901 :

1° M. Elias Hakim	de L.E. 18	à L.E. 20 par mois.
2° M. Farahat Omar	8	9
3° M. Michel Kyritzi	7	8
4° M. Hamed Hamdi	4	5
5° M. Youssef Ahmed	6	7

6° Mohamed Ali, courrier, de 1 L.E. 600 mill. à 1 L.E. 700 mill.

7° Kâssem el-Saïd de 1 L.E. 600 mill. à 1 L.E. 700 mill.

B. M. Herz bey rapporte qu'en dehors des trois gardiens permanents

appointés par le Gouvernement et mis à la disposition des bureaux du Comité, il en est nommé d'autres provisoires pour surveiller les fouilles que les particuliers pratiquent dans les terrains placés sous le contrôle du Comité.

La surveillance de tous ces agents s'impose. Il est proposé de charger de ce service M. Michel Kyritzi en lui accordant les frais de déplacement que cette occupation comporte.

C. Par suite des vols fréquents survenus dans ces derniers temps dans les mosquées du Caire, l'Administration générale des Wakfs avait invité les bureaux du Comité à dresser un inventaire de tous les objets antiques qui se trouvent dans les monuments pour qu'ils soient inscrits sur des registres spéciaux et consignés aux personnes responsables afin d'assurer leur existence.

M. l'Architecte en chef du Comité répondit à cette demande que ses bureaux ne disposent que d'un personnel restreint occupé constamment aux travaux courants et ne pouvant entreprendre l'opération de l'inventaire demandé.

L'Administration vient de répondre à la date du 3 mars courant que les bureaux du Comité sont compétents pour la rédaction des inventaires demandés même s'il était nécessaire de nommer des agents auxiliaires.

M. Herz bey propose de donner suite à la demande des Wakfs et de nommer Mahmoud effendi Effat ex-ingénieur des Wakfs avec un traitement de 9 L. E. par mois. Effat effendi sera aidé par un copiste.

La Section technique accepte pleinement toutes les propositions de M. Herz bey et prie le Comité de vouloir bien les approuver.

8° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins et photographies de la porte de ville Bâb Zoueilah exécutés par M. S. Testaferrata (voir rapp. 271). Elle autorise le paiement de 80 L.E. prix convenu de ce travail comme suit :

44 L. E. 451 mill., reliquat du crédit alloué pour Bâb Zoueilah dans la répartition de 20.000 L. E.

35 L. E. 349 mill., sur le chef E : impressions du budget de l'année courante.

9° DÉPENSES.

La Section technique approuve les détails des dépenses effectuées par M. Herz bey sur le crédit permanent de 20 L. E. qui lui est accordé pour menus frais de bureau et ce du 5 janvier (voir rapp. 279) au 28 mars 1901.

Le 28 mars 1901.

Signé : Barois, Herz, Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 107.

(Voir le rapport n° 282 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 7 Mai 1901 à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib.

M.M. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
Zarb bey.

Se font excuser : S. E. Tigrane pacha et Sir William Garstin.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé avec les observations ci-après :

Paragraphe III. — *Personnel.* S. E. le Président déclare accepter les propositions de la Section technique (voir rapp. 281 § 7) et promet de donner tout son appui pour qu'une suite favorable soit donnée aux désirs du Comité.

Pour ce qui est de la nomination de M. Mahmoud Effat, le Comité, après avoir pris connaissance des pièces du dossier personnel de ce candidat, et étant donné que le règlement ne s'oppose pas à sa nomination déclare l'engager à titre provisoire en qualité d'ingénieur aux bureaux du Comité et à raison de L. E. 9 par mois.

II.

Le rapport n° 282 de la Section technique est approuvé avec les observations suivantes :

Le Comité approuve la proposition du paragraphe 5 du rapport ci-dessus au sujet de la coopération du Ministère des Travaux publics pour les expropriations des boutiques, en invitant toutefois ce Ministère à verser régulièrement la somme de 500 L. E. à la Caisse du Gouvernorat pour que cette somme annuelle puisse s'accumuler au besoin et qu'elle ne puisse retourner à la Caisse des Finances.

Ce système est du reste adopté par le Comité pour le même but.

Pour ce qui est du § 6. — *Mosquée du Sultan Hassan.* S. E. Fakhry pacha informe le Comité que le travail de vérification en question sera fait à titre gracieux par le Ministère des Travaux publics.

Le Comité décide que l'un de ses agents sera chargé d'assister les vérificateurs du Ministère.

Paragraphe 11. — *Maison wakf Radouân bey.* Le Comité approuve la solution proposée par S. E. Yacoub Artin pacha au sujet de la clôture en question. Cette clôture sera placée à environ 18 mètres du mak'ad et il sera demandé aux Wakfs de démolir la vieille construction située entre la cour existante et le mak'ad.

III.

Le Comité prend connaissance d'une lettre du Ministère de l'Instruction publique datée du 22 avril 1901, n° 42, au sujet de la construction d'une école sur une parcelle de terrain mise à la disposition du Comité et sise près de la Coupole et Fadaouieh.

Le Ministère déclare se charger de la dépense de la construction et prie le Comité de faire faire par ses bureaux le projet, en adoptant le style arabe et de procéder à toutes les formalités nécessaires pour la mise en adjudication après en avoir informé le dit Ministère.

IV.

Le Comité prend connaissance de la lettre en date du 24 juillet 1900 n° 53, de M. Botti, communiquant la déclaration des RR. PP. Salésiens au

sujet de l'offre des plaques retrouvées à Bâb Sidra (voir l'annexe du rapp. n° 272).

Le supérieur des Salésiens demande toutefois que le Comité lui accorde une somme au profit de l'Institut professionnel, soit à titre d'indemnité pour frais nécessités par le travail d'enlèvement, soit comme gratification.

Le Comité n'approuve pas.

V.

M. Herz bey annonce avoir reçu de M. Maspero et pour le Musée arabe deux bols en faïence vernie trouvés à l'île de Philæ.

Ces bols, malheureusement incomplets, sont acceptés par le Comité qui en remercie M. Maspero.

VI.

S. E. Franz pacha remet par l'entremise de M. Herz bey une photographie des mosquées Kalaoun, Nâsser et Barkouk sur laquelle figure la coupole du tombeau de Mohamed el-Nâsser, démolie il y a 35 ans environ.

Le Comité vote des remerciements au donateur.

VII.

M. Herz bey présente au Comité les accusés de réception ci-après au sujet de l'ouvrage de la mosquée du Sultan Hassan : de la «*Society for the protection of Ancient Buildings*» Londres. — De la *R. Accademia dei Licei*, Rome.

VIII.

Ouvrages offerts au Comité :

Revista de Aragon. — *Ano segundo, Num.* 4, abril 1901.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres :
Signé : H. Fakhry, S. Sabri.

282[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 107.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE.

1° Tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب) à el-Nahassyn (n° 38 du plan grand bey);
2° Porte de ville Bâb Zoueilah (باب زويله);
3° Roubât du sultan Inâl (اينال) à el-Khoronfich (près du n° 60 du plan), et tombeau du même, au désert;
4° Aqueduc de Foum el-Khalig;
5° Expropriations;
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
7° Mosquée el-Moallakah (المعلقة), à Fayoûm;
8° Paiements;
9° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
10° Mak'ad de Beit el-Kâdi (بيت القاضي), à châra Beit el-Kâdi;
11° Maison wakf Radouân bey (رضوان بك); à el-Kheyamich;
12° Mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh (سودون مير زاده), à Souk el-Selâh.

1° TOMBEAU DE SÂLEH NEGM EL-DYN AYOUB.

M. l'Architecte en chef présente un devis de L.E. 7 dressé par les bureaux du Comité pour l'enlèvement des ruines adossées contre le dôme du tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub. Ces ruines, tout en cachant le dôme facilitent beaucoup les infiltrations des eaux pluviales dans le monument.

La Section technique accepte le devis et autorise l'exécution des travaux prévus.

2° BÂB ZOUEILAH.

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par lettre n° 1032 du 17 mars 1901 que l'affaire de la maison sise au dessus de la porte de ville Bâb Zoueilah (voir le rapp. 92) est liquidée par le paiement de sa valeur au wekil des héritiers Abdel Ouâhed el-Tâzi et que par conséquent c'est au Comité de se mettre de suite en possession de cette maison si elle est libre d'en disposer comme bon lui semble. Le Ministère désire qu'avis lui soit donné dans le cas où elle serait occupée ou que les héritiers refuseraient de la consigner.

Sur la déclaration de M. Herz bey que la maison est abandonnée depuis nombre d'années, la Section technique le charge de faire le nécessaire.

3° ROUBÂT ET TOMBEAU DU SULTAN INÂL.

Conformement aux prescriptions du paragraphe 3 du 264e rapport, le Mamour de la 1re section des Wakfs informe le Comité, par lettre en date du 12 mars 1901 que le roubât ainsi que le tombeau du sultan Inâl ont été consignés au wekil de la nâzra du wakf en vertu de l'inventaire dressé par les bureaux du Comité et qu'un engagement en a été pris de ne rien entreprendre dans ces monuments sans l'avis préalable du Comité.

La Section technique prend note de cet avis et du dossier y relatif.

4° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Il est donné avis au Comité, par le Ministère des Travaux publics (voir lettre n° 1030 du 17 mars 1901) que M. Laurent Dollinger demande à acheter, dans le but d'installer un dépôt de chiffons, un lot de terrain d'une superfice de 8100 mètres carré, sis près de l'aqueduc de Foum el-Khalig à l'ouest des nouvelles tanneries. Le Ministère demande l'opinion du Comité sur la vente du lot en question et sur la distance de 30 mètres proposée par le Tanzim pour être laissée libre entre les bâtisses à y élever et l'aqueduc.

Après examen du plan joint à la lettre du Ministère, la Section technique ne s'oppose pas à cette vente à la condition que durant les travaux de déblaiement, un gardien soit nommé aux frais de l'acquéreur pour sauvegarder les droits du Comité sur les antiquités qui pourraient être mises à jour.

5° EXPROPRIATIONS.

Répondant à la communication du paragraphe 4 du 279e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre n° 1152 du 26 mars 1901 :

A. Que l'on s'occupe de modifier les alignements du Tanzim de la façade Sud de la mosquée Serghatmach pour l'enlèvement de la maison de Abdel Rahmân Hindi touchant cette façade et qu'aussitôt cette opération terminée on procèdera à l'expropriation.

B. Qu'on est en train de faire dresser par la Commission d'estimation les états nécessaires pour fixer le coût de l'expropriation des boutiques contiguës à la mosquée el-Ghouri :

C. Qu'il n'y a pas eu coopération de sa part, l'année dernière, pour les dépenses relatives aux expropriations des boutiques sises aux abords des monuments, mais qu'il est disposé à dépenser L. E. 500 sur son budget de 1901 lorsqu'il s'agira de payer.

La Section technique en prenant note de *a* et *b* propose de demander avec instance au Ministère qu'il alloue régulièrement tous les ans, la somme de L. E. 500 convenue pour les expropriations, vu que le Comité, malgré la modicité de son budget, ne manque pas d'en faire autant.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey donne connaissance d'une lettre que le Ministère des Travaux publics adresse au Comité pour l'informer qu'il a décidé que les devis et dessins établis pour les travaux de réparation et de restauration de la mosquée du sultan Hassan devraient être vérifiés par les soins du Ministère mais que comme il lui est impossible de disposer des agents nécessaires à cette vérification, il était d'avis d'en engager et qu'il avait arrêté qu'une somme de 4 p. 100 serait prélevée sur la somme globale des devis (soit L. E. 1600) pour couvrir les frais des opérations que nécessiteront ces vérifications.

La Section technique trouve que la somme demandée pour la vérification de ces devis et dessins est trop forte, vu que pour un travail semblable en des circonstances ordinaires le 3/4 p. 100 serait plus que suffisant. Mais dans le cas actuel, ce pour centage ne devrait pas même être atteint, vu

que les devis établis pour la réparation des monuments n'ont aucune similitude avec ceux que l'on fait habituellement pour les travaux courants de réparation d'un bâtiment quelconque, quelle que soit son importance.

Dans ce dernier cas, c'est le mesurage rigoureux, pour des quantités faciles à déterminer et à qualifier, avec une latitude de 10 ou 15 p. 100 pour les imprévus. Mais il n'en est pas ainsi pour le premier cas, car, non seulement les quantités à prévoir ne résultent pas souvent des mesurages pris, mais bien de l'appréciation et du jugé de l'architecte qui, avec sa compétence spéciale en cette matière est à même de discerner quels sont les travaux corrélatifs qui entraîneraient telle ou telle opération, mais il y a lieu également de tenir compte que des travaux de cette nature, même ceux qui paraissent pouvoir être facilement déterminés, peuvent ménager des surprises en cours d'exécution. C'est pourquoi on est astreint pour de pareils devis de se tenir exceptionnellement dans une limite un peu large, dût-il en résulter une économie au décompte final.

De ce qui précède, le Comité peut se rendre compte qu'il ne peut être question, dans le cas qui nous occupe que d'une vérification approximative et que par conséquent même le 3/4 p. 100 sur le total de L. E. 4.000 serait excessif. Mais ce que la Section technique demande surtout c'est qu'un agent du Comité assiste l'ingénieur ou l'architecte qui serait désigné pour la vérification des devis de la mosquée du sultan Hassan, et charge M. l'Architecte en chef de demander des informations à ce sujet au Ministère des Travaux publics.

7° MOSQUÉE EL-MOALLAKAH.

M. Ali effendi Bahgat lit son rapport sur la mosquée el-Moallakah, à Fayyoûm, qu'il a visitée conformément au paragraphe 2 du 279e rapport.

La Section technique en approuve les conclusions (voir appendice au présent rapport) et propose d'y donner suite.

8° PAIEMENTS.

Les paiements suivants sont autorisés par la Section technique sur les frais généraux du budget de l'année courante.

	L.E. MILL.
1° Facture de MM. R. E. Levi et Cie pour fournitures de bureau	15.903

2° Facture V. Giuntini pour photographies de l'inscription du tombeau Chagarat el-Dorr (Voir rap. 274)................................	3
3° Facture V. Giuntini pour photographies du minaret de la mosquée Kanbaï el-Charkassi (Voir rapp. 281)	2

9° BÂB EL-NASR.

La Section technique s'est rendue à Bâb el-Nasr pour examiner les caveaux mis à jour durant les travaux de déblaiement en cours. Ces caveaux, d'une époque récente, ne présentant aucun intérêt, elle propose de les démolir pour que le chemin de ronde projeté puisse être établi. Elle demande aussi de faire démolir la construction à meurtrières, en mauvaise maçonnerie, qui touche la petite porte à l'extérieur et à l'est du monument. Toutes les parties à démolir ont été dûment photographiées et dessinées par les soins de M. Herz bey.

10° BEIT EL-KÂDI

La seconde visite a été pour le palais du grand Mehkémeh du Caire, ou Beit el-Kâdi.

Le Ministère de la Justice, en effet, par sa lettre n° 7 du 4 avril courant, fait ressortir au Comité la nécessité de reconstruire ce bâtiment et demande qu'on lui envoie un plan désignant les parties monumentales que le Comité tient à conserver avec spécification de la somme qu'il peut mettre à sa disposition pour les travaux à exécuter.

La Section technique rappelle que de l'édifice entier, le mak'ad seul a été classé parmi les monuments (voir rapp. 136). Elle propose par conséquent de répondre au Ministère de la Justice que, dans ce cas, le Comité seul peut être chargé des travaux qui concernent cette partie. Les bureaux seront chargés de remettre les dessins désignant la zone occupée par le mak'ad, et de préparer le devis pour les travaux qu'il exige. Quant au reste de l'édifice le Ministère peut en disposer comme bon lui semble.

11° MAISON WAKF RADOUÂN BEY.

Par lettre du 5 février 1901, l'Administration générale des Wakfs fait part au Comité que le Ministère de l'Instruction publique désire agrandir la cour des récréations de l'école Kerabieh par l'adjonction d'une partie

d'une autre cour libre située du côté Sud et appartenant à l'Administration. Cette dernière demande l'avis du Comité.

La Section technique, après examen de l'état des lieux, estimant que par cet élargissement, l'espace devant le joli mak'ad de la maison Radouân bey serait réduit à son détriment, propose au Comité de ne pas accepter la demande.

12° MOSQUÉE MÎR ZÂDEH.

La Section technique clôture sa série de visites par l'examen des trouvailles mises à jour dans la mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh, à la suite des travaux de déblaiement (voir rapp. 5 et 235).

Elle trouve qu'en dehors des chapiteaux de colonnes et pierres sculptées, les mihrâbs de la mosquée et du tombeau sont assez intéressants par leur revêtement en marbre dont une grande partie est conservée.

Elle propose de charger M. l'Architecte en chef de faire un choix des matériaux pouvant être déposés avantageusement au Musée, où l'on remontera aussi les marbres des deux mihrâbs.

Quant à la mosquée Mîr Zadeh, on laissera les soins de son déblaiement complet à l'Administration générale des wakfs.

Le Caire, le 20 Avril 1901.

Signé : BAHGAT, HERZ, SABRI, ZARB.

APPENDICE AU 282[e] RAPPORT.

RAPPORT DE M. ALI EFFENDI BAHGAT SUR LA MOSQUÉE EL-MOÀLLAQ À FAYOUM.

Le Caire, le 15 avril 1901.

Monsieur le Président,

Conformément à la décision prise par le Comité concernant la mosquée Al-Moàllaq جامع المعلق sise à Médinet al-Fayoum, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu à cette ville, et de vous communiquer le résultat de cette visite.

La mosquée Al-Moàllaq (suspendue) est située dans la plus grande rue qui traverse la ville de l'Est à l'Ouest. Sa façade principale donnant sur cette rue mesure environ 20 mètres. Outre la grande porte, elle est percée de six fenêtres dont la baie est d'environ 3 mètres 20 cent. de hauteur sur 2 mètres de largeur. Les autres façades sont bornées de ruelles et celle du Sud est percée d'une seconde porte précédée d'un couloir couvert.

On arrive à la porte principale par un escalier à deux rampes de huit marches chacune menant à un perron de 3 mètres de long sur 2 mètres de large. Un tirâz à inscription coranique décore la porte sur deux côtés. Deux autres inscriptions historiques[1] sont gravées sur deux plaques en marbre appliquées contre les deux côtés de la porte.

La forme de la mosquée est la forme ordinaire, c'est-à-dire une grande cour (sahn) carrée couverte d'un plafond supporté par quatre rangées de cinq colonnes. Ces colonnes sont toutes en marbre, à l'exception de deux des quatre colonnes qui supportent la dikkah; ces deux colonnes sont en bois.

La dikkah est faite en bois ouvragé ainsi que le minbar. Le travail n'est pas d'une grande finesse. Le mihrab, au contraire, rappelle par son travail ceux des mosquées des derniers sultans mamelouks. Au-dessus du mihrab se trouve une planche en bois avec une inscription donnant la date

[1] Ces inscriptions, présentant un intérêt épigraphique, je les ai communiquées avec les estampages que j'en ai faits à mon ami Van Berchem pour les insérer dans son *Corpus Inscriptionum Arabicarum*.

de la construction de la mosquée. Le plafond, reposant sur des poutrelles, était primitivement peint. Le pourtour est orné d'inscriptions coraniques à la fin desquelles j'ai pu lire (sur le mur du mihrâh) les titres de l'émir constructeur de la mosquée et la date de la construction. Ces peintures et inscriptions rappellent les peintures et les inscriptions de la mosquée de Barsbaï au désert.

D'après les diverses inscriptions, la mosquée fut fondée en l'an 966 de l'hégire par l'émir Solaïmân Kâchif, gouverneur de la province de Bahnassa et du Fayoum. La mosquée est donc d'une construction relativement récente et par conséquent peu artistique. Malgré cela, je suis d'avis de la classer au nombre des monuments historiques, d'autant plus qu'elle est devenue, après la destruction de la mosquée de Kaïtbaï, la seule pouvant être visitée à Médinet Al-Fayoum, ville où, tous les hivers, les touristes se rendent en foule, et, d'ailleurs, cette mosquée bien réparée sera relativement belle et présentera un certain intérêt. La réparation n'entraînera pas une dépense très élevée. Du reste S.E. Artin pacha, s'étant arrêté à la ville de Fayoum, lors de sa dernière tournée d'inspection faite dans les écoles de la Haute-Égypte, a visité cette mosquée. Son Excellence a déclaré que la mosquée mérite d'être classée parmi les monuments d'art arabe et m'a engagé à le demander aussi en son nom.

Veuillez agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 108.

(Voir les rapports n°s 283 et 284 de la Section technique).

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs le 4 Juin 1901, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abd-el Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
MM. Ali Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
de Mohl,
le Dr Moritz,
Saber bey Sabri,
Zarb bey.

Se font excuser : Sir William Garstin, M. Ahmed bey Sabri, S. E. Yacoub pacha Artin.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

I.

Les rapports n°s 283 et 284 sont approuvés avec les observations suivantes :

Au sujet du § 5 du 283e rapport S.E. Fakhry pacha, dit qu'il est entendu que l'on ne donnera suite à la proposition qu'après qu'il aura été démontré que le prix de revient de la construction du minaret de la mosquée el-Ghamri n'excédera pas la valeur du koursi et du minbar.

Au rapport n° 284 il y a lieu d'ajouter :

1° § 8 relatif à l'achat de la petite construction située devant le tombeau Wakf el-Gulchani : qu'il sera procédé de la même façon que pour les expropriations des boutiques situées devant les monuments.

2° Bab-el-Fetouh : en envoyant au Ministère des Travaux publics le plan indiquant le projet du Comité, il lui sera demandé de donner suite au projet partiel en date du 16 octobre 1895, répondant à la demande du Comité, en conformité du procès-verbal n° 67, et des rapports n°s 197 et 199, tout en ne perdant pas de vue le projet du Comité.

II.

M. Herz bey rend compte du travail préliminaire qu'il a fait pour l'ameublement du nouveau Musée arabe. Ce travail étant intimement lié à la disposition des collections dans les diverses salles, il est indispensable que dès à présent, cette disposition soit arrêtée, afin d'éviter tout bouleversement ultérieur des collections.

Le Comité reconnaissant la justesse de ces observations, prie M. Herz bey, de s'entendre avec la Section technique avant d'arrêter le projet définitif de cette installation.

La Section technique examinera la question dans son ensemble et jugera de la nécessité de demander au Ministère des Travaux publics quelques légers travaux pour les aménagements demandés.

III.

En réponse à la communication du projet de dégagement de la mosquée du sultan Hassan (voir le procès-verbal n° 100 et le rapport n° 281), l'Administration générale des Wakfs répond qu'il ne serait peut-être pas utile d'exproprier tous les immeubles indiqués sur le plan dressé pour le dégagement de la mosquée, et propose que le Comité se rende sur place pour examiner et se rendre compte de la nécessité de ces expropriations.

M. Herz bey rappelle au Comité qu'il s'agit du projet de dégagement accepté par la Section technique (voir rappport n° 281, § 4) et que la valeur de ces expropriations est prévue au 17e devis figurant dans le dit rapport.

Le Comité ajourne la question jusqu'à sa prochaine réunion.

IV.

En réponse à la communication du Comité, en date du 20 avril 1901, n° 99 (voir procès-verbal n° 106), le Ministère des Travaux publics informe qu'il a rappelé à la Municipalité d'Alexandrie l'affaire relative à la Tour dite des Romains.

V.

Le Ministère des Finances informe par lettre n° 342, du 22 mai 1901, que la coupole Yehya el-Chabîhi vient d'être enregistrée par le Gouvernorat du Caire dans les registres des biens libres de l'État (voir rapport n° 172).

VI.

M. Herz bey informe que la somme de L.E. 25 accordée par le Comité pour les premiers frais de la publication de l'ouvrage sur les monuments coptes (voir procès-verbal n° 103) est épuisée et qu'il faudrait encore une somme de L.E. 100 pour la mise au net des relevés. Le Comité reconnaissant l'utilité de ces relevés destinés à garder le souvenir de constructions importantes qui, par leur état de vétusté, sont destinées à disparaître, propose de demander au Ministère des Travaux publics de prélever cette somme sur les 2000 livres destinées aux monuments coptes.

VII.

M. Herz bey soumet au Comité la lettre de M. Gaetano Moretti, Directeur de l'*Ufficio Regionale per la conservazione dei monumenti della Lombardia,* M. Moretti désire avoir les publications du Comité en échange de celles publiées par son Bureau. Le Comité accepte.

VIII.

Ouvrages reçus en don :

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Relazione annuale 1893-1900 (7 brochures);

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Resconto dei lavori di restauro eseguiti al Castello di Milano, par L. Beltrami et G. Moretti;

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. La Cattedrale di Nardo;

Ufficio regionale per la conservazione dei monumenti in Lombardia. Il Pantheon;

Mémoires de l'Institut égyptien, tome IV, fasc. II;

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, Mai-Juin 1901. N° 25, vol. III;

Mittheilungen der K. U. K. Central Commission, etc., etc., 27 Band 2 heft 1901; •

Société Khédiviale de Géographie, V^e série, n° 9;

Revista di Aragon, Mai 1901;

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 1898-1899.

Smithsonian Institution, Annual report of the Board of regents 1897 U.S.A. National Museum;

Smithsonian Institution, An old Indian village;

Smithsonian Institution, Transaction of the Meridien scientific association;

Smithsonian Institution, Revista do Museun Nacional Rio di Janeiro.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président,
Signé : Abdul Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les membres :
Signé : H. Fakhry, J. Zarb.

283[e] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 108).

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Adjudications;
3° Porte de ville Bâb-Zoueilah (باب زويله);
4° Confection de dessins;
5° Mosquée el-Ghamri (الغمري), à Margouch (n° 55 du plan Grand bey);
6° Mosquée Atar el-Nebi (اثر النبي), à Atar el-Nebi el-Cherîf (district de Guizeh);
7° Musée arabe;
8° Achats;
9° Travaux achevés.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique approuve les devis et contrats ci-après pour une seconde partie de travaux portés sur le budget de l'année courante (voir le rap. n° 275) et dont elle recommande la mise immédiate en adjudication :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
2	Mak'ad du sultan el-Ghouri à ʿel-Ghourieh. Travaux de consolidation	500
3	Mosquée du sultan Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch. Travaux de consolidation	100
6	Mosquée Aslam el-Bahâï, consolidation, couverture du sahn	590
11	Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn, à el-Habbanieh. Travaux de restauration	550
12	Mosquée Gânem Bahlaouân. Travaux de consolidation	170

N.B. Les sommes en moins sur les allocations du budget pour les n° 3, 6 11 et 12 ont servi à l'achat de marbre blanc (voir rapp. 279).

2° ADJUDICATIONS.

Il est pris connaissance des résultats suivants de l'adjudication du 16 avril écoulé, pour une partie des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 281) :

NUMÉRO D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis. L. E.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) Travaux de consolidation..........	100	C. V. Silvagni..........	6 o/o en sus.
	b) Réparation du minbar..........	430	Badir Wahbah..........	Pour L.E. 450.
4	Mosquée funéraire Kaïtbaï, au désert : dégagement et travaux divers..........	120	Abdel Kâder Solimân..........	14 o/o de rabais.
5	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki : mur de soutènement Est..........	330	Abdel Nabi Bayoumi..........	17 o/o de rabais.
7	Mosquée Tatar el-Hegâzieh : Travaux de conservation..........	200	C. V. Silvagni..........	15 o/o de rabais.
8	Mosquée el-Mahmoudieh : Travaux de réparation..........	1100	C. V. Silvagni..........	16 1/2 o/o de rabais.
10	Mosquée Inâl el-Atâbeki : Travaux de consolidation..........	300	C. V. Silvagni..........	16 1/2 o/o de rabais.
13	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert..........	160	Abdel Kâder Solimân..........	13 1/2 o/o de rabais.

M. l'Architecte en chef donne avis qu'il a invité l'Administration générale des Wakfs à faire disparaître les boutiques situées à l'intérieur de la mosquée Gânem el-Bahlaouân.

La Section technique appuie cette mesure prise par M. Herz bey, sans laquelle les travaux projetés dans la mosquée ne peuvent être exécutés.

3° BÂB ZOUEILAH.

Conformément au paragraphe 2 du 282e rapport, M. Herz bey donne avis qu'il a demandé des offres pour la démolition de la maisonnette sise au-dessus de la porte de ville Bâb Zoueilah et présente la seule offre qui lui a été soumise à cette effet, celle de Youssef effendi Sirri. Ce dernier s'engage à démolir la maisonnette dans le délai de 30 jours, en s'appropriant les matériaux provenant de la démolition et en payant la somme de 700 mill.

La Section technique approuve.

4° CONFECTION DE DESSINS.

A. Il est procédé au dépouillement des offres demandées par M. l'Architecte en chef pour la confection des dessins demandés par le Comité à différentes reprises.

Parmi les dix offres présentées, la Section technique en écarte six et répartit les travaux entre les quatre soumissionnaires les plus avantageux, de la manière suivante :

a). Addition sur le plan de la mosquée Barkouk au désert des constructions environnantes (rapp. 181) et confection du plan de situation de la mosquée funéraire El-Achraf, et de deux tombeaux au Nord et à l'Est avec un périmètre de 40 mètres, à M. Luigi Tosi, architecte, pour la somme de L.E. 22.

b). Plans de situation (comme précédemment), du rabb' Kaïtbaï et des tombeaux Tachtomor et Azromok au désert Kaïtbaï, à M. C. V. Silvagni, architecte, pour la somme de L.E. 60 (20 L.E. pour chaque).

c). Relevé de la maison Zeinab Khatoun, voir rapp. 277 (4 dessins), pour la somme de L.E. 40 et plan de situation (comme pour *a*) du tombeau Maabad el-Rifâï, au désert Kaïtbaï, pour L.E. 10, à M. Pellegro Manham, ingénieur.

d). Relevé de situation de trois groupes de huit monuments à Karafa el-Kobra, suivant détails et instructions portés dans l'offre, pour la somme de L.E. 80, à M. L. D. Iconomopoulos, ingénieur.

Ces dessins seront réglés en partie sur le reliquat du crédit annuel du Ministère des Finances et en partie sur le chef E « Publications » du budget de l'année courante.

B. M. E. Matasek chargé de relever le mur de la ville (voir rapp. 254) demande un acompte sur la valeur des travaux exécutés suivant son engagement.

M. Herz bey présente un état des travaux exécutés jusqu'à ce jour, montant à L.E. 121, et propose de payer à M. Matasek un acompte de 90 L.E.

La Section technique accepte d'effectuer ce paiement sur le chef C « Imprévus » des 20000 L.E. du Gouvernement.

5° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

En réponse à la communication du paragraphe 6 du 276e rapport, Mohammed Abdallah el-Ghamri déclare par sa lettre du 2 mars dernier, qu'il accepte en principe de céder au Musée arabe les pierres sculptées du minaret, le minbar et le koursi, mais il sollicite que le Comité, en compensation, l'aide à la reconstruction du minaret ainsi qu'à la réfection du Koursi et du minbar, ou, au moins, à la reconstruction du minaret seulement.

La Section technique appuie la proposition de M. Herz bey de construire aux frais du Comité un minaret simple à la mosquée en employant aussi les pierres à inscriptions coufiques qui se trouvaient sur l'ancien minaret, et ce, en compensation du koursi et du minbar qui seront déposés au Musée.

6° MOSQUÉE ATAR EL-NEBI.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité, à la date du 30 avril écoulé, que le passage Nord de la mosquée Atar el-Nebi à l'extérieur est défectueux et prie le Comité de procéder à un examen vu que l'édifice renferme des ornements monumentaux et autres.

M. l'Architecte en chef rapporte avoir examiné la mosquée. Il a trouvé qu'à part le tombeau, elle ne renferme rien qui puisse intéresser le Comité.

Quant au passage dont parlent les Wakfs, M. Herz bey dit y avoir remarqué des chapiteaux de colonnes d'un haut intérêt; ce sont les mêmes que ceux dont il parle dans l'appendice du fascicule de 1900. Il propose d'écrire à l'Administration générale qu'elle avise le Comité lorsque cette partie sera démolie pour que le nécessaire soit fait dans le but de garantir ces objets pour le Musée arabe.

La Section technique approuve.

7° MUSÉE ARABE.

Voici les détails du budget du Musée arabe pour 1901, dressé conformément au procès-verbal n° 101 :

DÉSIGNATION	RECETTES		DÉPENSES	
	L. E.	Mill.	L. E.	Mill.
Produit de location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement pour 1901	2053			
Vente des billets d'entrée	8			
Impôts des terrains			509	836
Personnel :				
Agent (Ohda) du Musée (de 6 à 8 L.E. par mois)			84	
Ecrivain et aide (de 4 à 6 L.E. par mois)			60	
2 Farraches permanents			48	
1 Farrache temporaire pendant la saison des touristes			8	
1 Gardien de nuit			18	
Achat et entretien des antiquités			500	
Achat de mobilier et installation			600	
Menus frais			15	
Fonds de réserve			218	164
TOTAUX L.E.	2061	—	2061	—

8° ACHAT.

La Section technique autorise l'achat de six serviettes en cuir pour le personnel des bureaux du Comité au prix total de 6 L.E. 800 mill.

9° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis que les travaux suivants portés sur le budget de 1900 sont achevés :

NUMÉROS d'ordre du budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	L.E.
10	Mosquée el-Mahmoudieh	830
14	Mak'ad du sultan el-Ghouri	480
15	Mosquée el-Akmar. A cause des formalités d'expropriation les travaux ont été portés au budget de 1901.	

Le Caire, le 11 mai 1901.

Signé : A. Bahgat, J. Zarb, Herz bey.

284ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 108.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
A. Manescalco bey,
Herz bey.

Se font excuser MM. Saber bey Sabri et J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée funéraire de Kaïtbaï, au désert (قايتباى);
2° Mosquée Kanbaï el-Charkassi (قانباى الجركسى), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
3° Coupole el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abbassieh;
4° Mosquée el-Komâri (القمارى), à Atfet Abdallah bey (n° 128 du plan);
5° Mosquée de Sayedi Onân (سيدى اونان), à Darb el-Habâlah;
6° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
7° Aqueduc de Foum el-Khalig;
8° Tombeau wakf el-Gulchani (الكلشنى), au désert Kaïtbaï;
9° Monuments coptes;
10° Porte de ville Bâb el-Fetouh (باب الفتوح);
11° Mosquée Sinân pacha (سنان باشا), à Boulaq;
12° Mosquée Amrâni (عمرانى) à Boulaq;
13° Mosquée Inâl el-Atâbeki (اينال الاتابكى), à el-Kheyamieh (n° 118 du plan);
14° Mosquée el-Kourdi (الكردى), à Kassabet Radouân (n° 2 du plan);
15° Tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
16° Okâlat Kaïtbaï (قايتباى), à Bâb el-Nasr.

1° MOSQUÉE KAÏTBAÏ.

M. l'Architecte en chef du Comité présente un contrat et un croquis à l'appui, relatifs tous deux aux travaux de peinture à exécuter au nouveau lanterneau de la mosquée funéraire de Kaïtbaï au désert. La boiserie de ce lanterneau est en effet bien sèche et apte à recevoir la peinture.

La Section technique approuve le contrat et propose de mettre l'entreprise en adjudication. Le montant en sera pris sur le solde de 359 L.E. 172 mill. provenant de l'allocation de L.E. 2500 pour la mosquée, sur le crédit des L.E. 20000 du Gouvernement.

2° MOSQUÉE KANBAÏ EL-CHARKASSI.

Conformément aux prescriptions du paragraphe 6 du 281e rapport, M. Herz bey rapporte avoir demandé des offres pour la démolition de l'étage supérieur du minaret de la mosquée Kanbaï el-Charkâssi. Il présente la seule offre qui lui a été présentée à cet effet, celle de Youssef effendi Sirry avec une majoration de 10 % sur le devis de L.E. 10 dressé par les bureaux du Comité.

La Section technique l'accepte et autorise l'exécution du travail sur le chef C «Petits travaux» du budget de l'année courante.

3° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

Il est pris connaissance d'un bordereau d'estimation montant à L.E. 37 dressé par les bureaux du Comité pour complément des travaux en cours d'exécution dans la coupole el-Fadaouieh.

La Section technique l'approuve et autorise l'exécution des travaux y prévus sur les économies résultant du rabais de l'entreprise.

4° MOSQUÉE EL-KOMÂRI.

Sur la proposition de M. Herz bey, la somme de 18 L.E. 840 mill. excédent des dépenses prévues pour la réparation de la mosquée el-Komâri, sera prise aussi sur les économies provenant du rabais de l'entreprise de la coupole el-Fadaouieh.

5° MOSQUÉE SAYEDI ONÂN.

La troisième Section des Wakfs vient de constater que le minaret de la mosquée Sayedi Onân menace de s'écrouler par suite d'une inclinaison et propose de faire examiner l'édifice par le Comité, car, d'après certaines données, il doit dater de l'an 901 de l'Hégire. Une coupole en ruine, au-dessus du tombeau de Khoga Bordi, située au sud de la mosquée pourrait aussi intéresser le Comité.

M. l'Architecte en chef déclare avoir examiné la mosquée Onân et avoir trouvé qu'elle ne peut avoir plus de cent vingt ans d'existence. Il propose de ne pas la classer ainsi que les restes de la coupole en ruine, qui est plus ancienne. Une photographie sera prise de cette dernière.

6° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

M. Herz bey donne avis à la Section technique qu'il a fait atténuer l'éclat des vitres des fenêtres de la mosquée el-Mârdâni.

7° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Relativement au projet de construction d'un réservoir sur le mur de l'aqueduc à son point de départ de Foum el-Khalig proposé par la Compagnie des eaux (voir procès-verbal n° 77), cette dernière vient de porter à la connaissance de l'Architecte en chef par lettre n° 955 du 11 mai écoulé qu'elle l'abandonne, ayant été reconnu inefficace.

La Section technique en prend note.

8° TOMBEAU WAKF EL-GULCHANI.

M. Herz bey rappelle avoir été chargé officieusement de se mettre d'accord avec les propriétaires d'une petite construction de 8 m. 50 cent. sur 10 m. 40 cent. se trouvant tout près du monument d'el-Gulchani et qui empêche la réalisation du projet des travaux à exécuter bientôt dans ce monument (voir rapport n° 280).

Il donne avis qu'il s'est mis d'accord pour acquérir cette construction contre le paiement de L.E. 15.

La Section technique consent à cette dépense afin de ne pas laisser en souffrance les travaux projetés.

9° MONUMENTS COPTES.

A. Il est pris connaissance de la lettre n° 1959 du 25 mai écoulé par laquelle le Ministère des Travaux publics déclare accepter la décision prise par le Comité dans sa 103e séance, au sujet de la somme de L.E. 250 que le Patriarcat copte orthodoxe alloue annuellement à partir de 1899, pour la réparation des parties monumentales des églises lui appartenant, décision que le dit Patriarcat accepte aussi.

B. M. l'Architecte en chef présente à la Section technique un devis pour les travaux de réparation à exécuter dans l'ancien Deir el-Banât. Ce devis s'élevant à la somme de L.E. 70 a été communiqué à S.B. le Patriarche pour approbation, en lui demandant pour quelle somme il peut coopérer.

Voici la réponse que le Patriarcat a fait parvenir au Comité à la date du 17 mai écoulé, sub n° 168 :

« Les travaux de réparation du Deir el-Banât se rattachent à la Maksoura, partie monumentale du couvent.

« Sa Béatitude approuve avec plaisir l'exécution de ce travail par le Comité, d'accord avec M. Guirguis effendi Sa'ad, nâzir du Couvent, soit à l'entreprise, soit à la journée. Le Patriarcat paiera de sa part L.E. 35 pour tous les frais de réparation. Il prie le Comité de lui faire parvenir copie du devis ».

Sur la demande de Herz bey, la Section technique propose de mettre les travaux en exécution, et vu que ceux du nouveau couvent en construction sont exécutés à la journée, elle est d'avis d'adopter le même système, bien entendu, sous la surveillance du Comité.

C. S.B. le Patriarche copte fait observer au Comité, par lettre n° 169 en date du 17 mai 1901, en réponse à la communication du devis de L.E. 485 dressé pour la réparation de l'église Anba Chenouda au Vieux Caire, qu'il serait plus urgent de s'occuper actuellement de l'église el-Adra Mariam (S^te^. Vierge) sise à Hâret el-Zoueilah, qui est plus ancienne et dans laquelle on constate souvent des défectuosités. De fait, son état inspirerait bien des inquiétudes si les réparations nécessaires n'étaient pas exécutées. D'autre part, les réparations de l'église Anba Chenouda peuvent être ajournées sans crainte.

M. l'Architecte en chef donne avis qu'il a examiné l'église el-Adra avec M. Nakhla bey el-Barâti et propose de donner suite à la demande de Sa Béatitude. Si le Comité accepte il est d'avis de dresser le devis nécessaire et de relever l'église par le dessin, avant que les travaux soient commencés.

10° BÂB EL-FETOUH.

M. Herz bey présente une étude préparée par les bureaux du Comité pour le percement des ouvertures à pratiquer sur le mur de la ville d'un

côté et d'autre de la porte Bâb el-Fetouh (voir rapport n° 274). Cette étude porte quelques modifications sur le projet n° 2 du Ministère et tend surtout au déblaiement de la porte et à la construction d'un mur de soutènement autour des parties déblayées. Les routes de cinq mètres prévues d'un côté et d'autre des parties classées du mur de la ville n'ont pas été oubliées (voir rapport n° 257).

A cette occasion, M. Herz bey rappelle un autre projet de dégagement de la porte plus ancien, mais partiel, qui est totalement renfermé dans le projet actuel. Il propose de demander au Ministère si l'on pourrait pour le moment mettre en réalisation le projet partiel en question en attendant l'exécution du projet complet.

11° MOSQUÉE SINÂN PACHA.

L'Administration générale des Wakfs envoie au Comité un devis de L.E. 267 pour la réparation de la mosquée Sinân pacha à Boulac avec prière de le faire examiner et de faire le nécessaire si les travaux en question se rattachent aux parties monumentales de la mosquée, si non de lui donner avis pour qu'elle s'en occupe elle-même.

M. l'Architecte en chef rapporte avoir examiné les travaux projetés. Il propose de donner aux Wakfs l'autorisation de les exécuter avec les changements suivants :

1° Les grilles en cuivre seront nettoyées de la peinture qui les couvre et non pas repeintes;

2° Les volets des portes et fenêtres seront nettoyés à sec et non pas peints;

3° Aucune partie de maçonnerie en pierre de taille ne sera badigeonnée, mais la couleur existante sera enlevée de sa surface;

4° Les balustrades en pierre seront remplacées par un travail semblable et non pas par des balustrades en bois.

Le Section technique accepte.

12° MOSQUÉE AMRÂNI.

Un devis de L.E. 80 est envoyé au Comité par l'Administration générale des Wakfs pour travaux de réparation en sous-œuvre de la mosquée Amrâni à Boulaq.

M. Herz bey rapporte que la mosquée en question a été classée en 1887 (voir rapport n° 33). Depuis cette époque elle a tant souffert qu'il ne reste actuellement que le minaret qui mérite les soins du Comité. Il propose de ne s'occuper que de ce dernier et d'abandonner la mosquée elle-même. L'Administration des Wakfs peut faire les réparations prévues dans ce minaret.

La Section technique approuve.

13° MOSQUÉE INÂL EL-ATÂBEKI.

La Section technique s'est rendue à la mosquée Inâl-el-Atâbeki pour examiner les travaux en cours d'exécution.

M. Herz bey observe que beaucoup de changements sont survenus à la partie Nord de la mosquée ce qui a défiguré sa disposition originale.

Il demande s'il n'y aurait pas lieu de rétablir les choses en leur état primitif, car toutes les données nécessaires existent à cet effet.

La Section technique est d'avis de ne pas déparer quoi que ce soit, mais bien de remettre tout en son état primitif.

14° MOSQUÉE EL-KOURDI.

La seconde visite de la Section technique a été pour la mosquée el-Kourdi afin de se rendre compte de visu des travaux que l'Administration des Wakfs se propose d'exécuter dans la mosquée, suivant le devis de L.E. 40 qu'elle communique au Comité.

Après examen la Section technique trouve qu'il serait dommage de faire de faibles réparations dans cette jolie mosquée qui exige des travaux sur un large programme vu que beaucoup de changements arbitraires y ont été faits. On remarque par exemple les vantaux de la porte principale remplacés par les volets d'une fenêtre, de sorte que ce qui primitivement était une fenêtre sert à présent de porte d'entrée et réciproquement. Il serait donc nécessaire d'élaborer une étude sérieuse pour la réparation du monument. Mais ce que la Section technique demande d'urgence, c'est la démolition des étages d'habitation, sans intérêt et d'un très mauvais état, qui surmontent le *bir* et qui d'un moment à l'autre peuvent tomber et entraîner dans leur chute des parties de la mosquée.

15° TOMBEAU SALEH NEGM EL-DYN AYOUB.

La Section technique a ensuite examiné les travaux de dégagement entrepris à la coupole du tombeau de Saleh Negm el-Dyn Ayoub (voir rapp. n° 282) et autorise M. l'Architecte en chef de les continuer en dépassant de quelques livres le crédit alloué. Elle constate avec regret l'empiètement occasionné par le grand immeuble qui touche la façade de la madrassah et prie le Comité de faire exproprier cet immeuble.

16° OKÂLAT KAÏTBAÏ.

Ayant été rapporté à M. l'Architecte en chef que l'Administration générale des Wakfs avait l'intention de démolir certaines parties de la façade de l'okâlat Kaïtbaï, il a demandé des détails sur cette intention. Les informations reçues des agents des Wakfs le 20 courant ont donné pour résultat que l'on se proposait de procéder à la démolition de la façade Sud du monument. Ayant trouvé que cette façade contient sur une bonne étendue le même système d'architecture que la façade Est, il propose qu'elle soit reconstruite en se servant des anciens éléments et qu'elle soit complétée dans le style même. Pour cela il faudrait dessiner la façade.

Après examen sur le lieux, la Section technique approuve.

Le Caire, le 30 mai 1901.

Signé: MM. Ali effendi Bahgat, A. Manescalco, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 109.

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 11 Novembre 1901, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Sir W. Garstin.

M.M. Ahmed bey Sabri,
Ali effendi Bahgat,
Barois,
Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
J. Zarb bey.

I.

En déclarant la séance ouverte, M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Comité et annonce avec regret la mort de S.E. Ismaïl pacha el-Falaki, l'un des plus anciens membres.

Le Comité joint ses regrets à ceux de son président.

II.

On passe à l'examen du procès-verbal de la dernière séance, qui est approuvé et signé.

III.

Les rapports de la Section technique nos 285-294 sont approuvés.

Le Comité accepte avec reconnaissance le généreux don de Helâl bey Helâl (voir le rapp. n° 285).

IV.

Le Comité prend connaissance des états des travaux dressés par les Bureaux du Comité et arrêtés au 30 octobre écoulé. De ces états il résulte :

1° Que sur le crédit budgétaire du Comité de L.E. 7300 il a été dépensé L.E. 4548 et qu'il reste a dépenser L.E. 2752.

2° Que sur le crédit de L.E. 20000 alloué par le Gouvernement il reste à dépenser L.E. 2000 pour les monuments coptes et L.E. 800 pour autres travaux.

V.

Étant donné que pendant les mois d'été les séances de la Section technique sont peu fréquentées à cause de l'absence d'une grande partie de ses membres, le Comité décide sur la proposition de S.E. Ibrahim pacha Néguib que pendant ces mois les convocations pour la Section technique seront adressées indistinctement à tous les membres du Comité présents au Caire.

VI.

S. E. Artin pacha offre au Comité une superbe photographie du tableau de Bellini, de l'école de Gentile, appartenant au Musée du Louvre et représentant la réception de Domenico Trevisan, procurateur de St Marc, ambassadeur de la République vénitienne, par le sultan el-Ghouri.

Le Comité, en acceptant l'offre avec remerciements, invite ses membres à acquérir pour son compte les photographies de tableaux ou autres qui pourraient avoir un certain intérêt pour l'art arabe.

S.E. Artin pacha, remet en même temps trois photographies de l'église de S[t] Lorenzo de Gênes, intéressantes pour certains détails de l'architecture de ce monument.

VII.

M. le Juge de Longchamps ayant manifesté à S.E. Artin pacha l'intention de céder au Comité des panneaux intéressants au point de vue de l'art, le Comité prie S.E. Artin pacha et M. Herz bey de se rendre à Alexandrie et d'examiner si ces panneaux peuvent avoir un intérêt quelconque pour le Musée arabe.

VIII.

Le Comité passe à l'examen du budget du Musée (voir le rapport n° 294, § 2) et nomme M. Herz bey conservateur et M. Ali effendi Bahgat conservateur-adjoint.

Sur la proposition de Sir William Garstin, M. Herz bey aura à ce titre une augmentation de traitement de L.E. 240 par an, qui sera prélevée sur le budget du Musée et jointe à son traitement ordinaire.

M. Ali effendi Bahgat touchera le traitement de L.E. 300 par an prévu dans le même budget.

Par conséquent le budget définitif du Musée pour l'année 1902 sera le suivant :

DÉSIGNATION.	RECETTES.				DÉPENSES.			
	1901		1902		1901		1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Produit de la location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement	2053	—	2163	—				
Vente des billets d'entrée 1901-1902	8	—	30	—				
Soldes des budgets : 1900..... 491 L.E. 230 ; 1901..... 1062 702			1553	932				
Impôt des terrains					509	836	500	—
A reporter	2061	—	3746	932	509	836	500	—

DÉSIGNATION.	RECETTES.				DÉPENSES.			
	1901		1902		1901		1902	
	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.	L. E.	M.
Report..........	2061	—	3746	932	509	836	500	—
Personnel :								
Conservateur................							240	—
Conservatenr adjoint.........							300	—
Commis....................					144	—	100	—
4 ferraches.................					56	—	96	—
Portier....................							24	—
2 gardiens de nuit...........					18	—	48	—
Achat et entretien des antiquités					500	—	400	—
Achat de mobilier et installation					600	—	1960	—
Menus frais................					15	—	20	—
Fonds de réserve............					218	164	58	932
Totaux...	2061	—	3746	932	2061	—	3746	932

IX.

M. Maspero porte à la connaissance du Comité que sous peu un bateau engagé par le Service des Antiquités égyptiennes touchera Assouân pour descendre le Nil et demande si le Comité ne voudrait pas en profiter pour transporter les plus belles stèles coufiques au Caire, vu qu'elles se détériorent à l'endroit où elles se trouvent actuellement à l'hôpital du Gouvernement.

Le Comité accepte la proposition et prie son Président de vouloir bien écrire au Gouverneur d'Assouân de consigner les stèles que M. Maspero réclamera.

X.

Le Comité prend connaissance de deux lettres concernant la mosquée de Mohamed el-Nâsser à la Citadelle. L'une, datée du 20 juin dernier, qui émane du Ministère des travaux publics, informe que M. le Commandant de l'armée d'occupation a promis de faire placer sur la mosquée un avis désignant l'heure à laquelle le monument pourra être visité (voir le § 2 du 106[e] procès-verbal).

Par la seconde lettre, en date du 4 octobre dernier, M. le chef de l'État-major de l'armée d'occupation écrit à M. Herz bey pour proposer au Comité de lui céder la mosquée moyennant la somme de 43 L. E. nécessaire pour l'arrangement de certaines barraques qui pourront servir de dépôt du matériel gardé aujourd'hui dans la mosquée el-Nâsser.

Le Comité accepte cette dernière proposition et prie M. le Président de faire verser sans retard la somme de L. E. 43 à prendre sur le budget de l'année courante du Comité.

Ouvrages offerts au Comité :

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France: 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1900; 1er trimestre 1901.

Revista de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa : n°s 26 et 27, An. V, juillet-août et septembre-octobre 1901.

W. de Bock : *Matériaux pour servir à l'Archéologie de l'Égypte chrétienne:* 2 brochures texte et planches.

Smithsonian Institution: Annual report 1898; U. S. A. National Museum 1898.

Berichte über die Thätigkeit der Provinzial-Kommission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz : fasc. V, 1900, Bonn.

XII.

L'Imprimerie de l'Institut français vient de remettre au Comité en quatre cents exemplaires le 17e fascicule annuel résumant les Comptes-rendus du Comité pendant l'année 1900.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé: A. Manescalco.

Le Président,
Signé: Abdul Halim.

Les Membres,
Signé : I. Naglib, Barois.

285E RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

M.M. Herz bey;
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Maison Gamâl el-Dyn el-Zahaby, wakf Choueïkâreh (جمال الدين الذهبي وقف شويكار), à Khôch Kadam (entre les n°s 107 et 109 du plan Grand bey);
2° Adjudication;
3° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
4° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
5° Maison wakf el-Sett Wassilah (الست وسيله), à Hâret el-Daoudâri (au sud du n° 102 du plan);
6° Maison wakf Zelîkha, (زليخا), à Hâret el-Médak;
7° Musée arabe;
8° Personnel;
9° Église el-Adra, à Hâret el-Zoueilah.

1° MAISON GAMÂL EL-DYN.

La Section technique prend connaissance du devis de L.E. 850, des dessins et du contrat des travaux d'aménagement d'une aile de la maison Gamâl el-Dyn el-Zahaby en ateliers de peinture avec réparation des parties monumentales (voir procès-verbal n° 90).

La somme de L.E. 600 sera accordée par l'Administration générale des Wakfs en allocation hors budget (voir procès-verbal n° 104), quant au reste soit L.E. 250, il figurera sur le budget du Comité de 1902.

Le contrat de l'entreprise fait d'ailleurs les réserves voulues à ce sujet.

2° ADJUDICATION.

Voici les résultats de l'adjudication de la seconde série de travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. n° 283).

RÉSULTATS DE L'ADJUDICATION DU 30 MAI 1901.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
2	Mak'ad du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh : travaux de consolidation	500	Badir Wahbah	1 o/o de rabais.
3	Mosquée du sultan Kaïthaï, à Kal'at el-Kabch : travaux de consolidation	100	Jacovelli	3 o/o en sus.
6	Mosquée Aslam el-Bahaï, à Darb el-Ahmar : consolidation, couverture du sahn	590	Ibrahim Antoun	16 1/2 o/o de rabais.
11	Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn à el-Habbânieh : restauration	550	Jacovelli	11 o/o de rabais [1].
12	Mosquée Gânem Bahlaouân, à el-Serouguieh : consolidation	170	Châfaï Khalil	14 1/2 o/o de rabais.

[1] La meilleure offre pour ce travail est celle de Ibrahim Ali el-Bassoussi avec un rabais de 19 1/2 o/o. Mais comme cet entrepreneur est inconnu aux bureaux du Comité, d'autre part il n'est muni que d'un certificat insignifiant, on a été d'avis de confier l'entreprise au troisième meilleur offrant Jacovelli avec 11 o/o de rabais et ce de préférence au second Ahmed Khalifa qui offre 15 1/2 o/o de rabais pour tous les travaux excepté le marbre. La différence entre les deux offres est minime. Pourtant si les travaux de marbre augmentent, l'offre de Jacovelli est plus avantageuse.

3° MOSQUÉE EL-GHOURI.

A. M. l'Architecte en chef présente une évaluation des travaux supplémentaires à exécuter dans la mosquée el-Ghouri en complément de ceux actuellement en exécution sur le budget de l'année courante. Il demande à cet effet un crédit de L.E. 25 imputable au chef C « petits travaux » du budget.

Vu que la plupart de ces travaux supplémentaires ont pour objet le renouvellement des poutres abîmées de plusieurs plafonds des pièces situées au-dessus des parties monumentales, la Section technique appuie la demande.

B. Le crédit affecté à la réparation du minbar de la mosquée el-Ghouri, sur le budget de 1901 est de L.E. 430.

De cette somme, le Comité a effectué un virement de L.E. 200 pour achat de marbre blanc (voir rapport n° 279). Il ne reste par conséquent pour l'entreprise que L.E. 230 sur le budget de 1901.

Le contrat prévoyant le payement du restant au mois de janvier 1902, il y a par conséquent lieu de prévoir sur le budget de 1902 la somme de L.E. 220 pour parfaire celle de L.E. 450 montant de l'entreprise (voir rapport n° 283).

4° BÂB EL-NASR.

La Section technique approuve le nouveau projet du mur du chemin de ronde de la porte Bâb el-Nasr. Ce projet consiste à construire le mur en pente.

5° MAISON EL-SETT WASSILA.

En réponse aux communications du 11e paragraphe du 279e rapport et du second du 103e procès-verbal relatifs tous deux à la ka'a monumentale de la maison wakf el-Sett Wassila, à el-Daoudâri, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité qu'elle a décidé de donner tout l'édifice en échange et ce en raison de sa vétusté et du loyer modique qu'il pourrait rapporter, dans l'éventualité d'une réparation.

Elle prie le Comité de vouloir bien faire transporter par ses soins au Musée arabe les objets antiques qu'elle peut renfermer, après les avoir fait estimer d'accord avec elle et en payer le montant sur son budget.

La Section technique considérant qu'il faut payer pour acquérir des pièces d'une valeur médiocre, est d'avis d'abandonner complètement l'affaire.

6° MAISON WAKF ZELÎKHA.

Relativement au transport dans le nouveau Musée de la piscine située dans la dorka'a de la maison wakf Zelîkha ainsi que du plafond dont parle le rapport 278, l'Administration générale des Wakfs, informe le Comité, à la date du 30 avril dernier qu'elle met à la disposition du Comité les deux pièces en question pourvu qu'il entreprenne par ses soins les démolitions nécessaires et qu'il lui spécifie la valeur des objets à enlever. La Section technique propose de ne s'occuper que du plafond et d'abandonner la piscine.

7° MUSÉE ARABE.

A. M. l'Architecte en chef informe la Section technique que M. Reboul, directeur du service de la ville lui a montré dans une ancienne maison une fort jolie piscine en mosaïque très bien conservée et que, sur sa proposition, le propriétaire, M. Helâl bey Helâl, voulait bien offrir au Musée arabe.

M. Herz bey présente à ce sujet une lettre en date du 11 courant, sub n° 726 par laquelle M. Reboul lui fait officiellement connaître cette décision de M. Helâl bey Helâl, qui autorise l'enlèvement de l'ouvrage et demande seulement de le remplacer par un dallage simple en marbre.

La Section technique s'est transportée à la fin de la séance dans la maison du donateur et s'est persuadée que la piscine en question sera un ornement du nouveau Musée. Elle propose par suite d'accepter le don.

B. Il est donné avis que trois boules en verre et une caisse de koran couverte de cuir provenant de la mosquée du sultan Hassan on été déposées au Musée arabe sous les n°s 2900 à 2903.

M. Herz bey rappelle que le Comité dans sa 101e séance l'a chargé de s'occuper du projet de l'installation du nouveau Musée. Il propose de s'adjoindre pour ce travail M. Rodeck, architecte aux bureaux du Comité avec une indemnité de L. E. 5 par mois. M. Rodeck travaillera trois heures les après-midi des lundi, mercredi, jeudi et samedi de chaque semaine.

La Section technique accepte.

8° PERSONNEL.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique qu'il a engagé les surveillants suivants aux nouveaux chantiers pour compte du Gouvernement :

1° M. Jean Papp pour Kasr el Cham'a (travaux supplémentaires) à L.E. 8 par mois ;

2° M. E. Zarb pour les monuments du désert à L. E. 8 ;

3° El Moallem Mohamed Abdou pour le pont Abou Menagga à 6 L.E. 800 mill.

9° ÉGLISE EL ADRA.

Il est procédé au dépouillement des offres demandées par M. Herz bey pour les dessins de l'église el-Adra à Haret Zoueila (voir rapp. n° 284). Ces offres varient de 25 à 140 L. E.

La Section technique désirant un bon travail, confie l'exécution des dessins à M. C. V. Silvagni pour la somme de L. E. 55.

10° PAIEMENTS.

La Section technique approuve le paiement de 5 L. E. 620 mill. fait à M. E. Matasek pour mise au net des dessins des églises et couvents de Wadi el-Natroun, ainsi que celui de 21 L. E. 300 mill. à faire à M. C. V. Silvagni pour le même but.

Le Caire, le 18 juin 1901.

Signé : J. Zarb, Herz.

286ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
P. Casanova,
Herz bey,
J. Zarb bey,
Ali Bahgat.

SOMMAIRE :

1° Projet d'installation au nouveau local du Musée arabe;
2° École projetée près de la coupole el-Fadaouieh (الفداوية) à el-Abbassieh;
3° Tombeau du cheikh el-Maghrabi (المغربى), à châra el-Maghrabi;
4° Citerne à Sayedi Amâr (عمار), à Alexandrie;
5° Kouttâb (école) de Kâdi Zein el-Abedyn (قاضي زين العابدين), à Haret Darb Louliah à l'Est du n° 15 du plan Grand bey;
6° Maison wakf Zalikha (زليخا), à Haret el-Medak;
7° Maison wakf el-Magharba (المغربى), à châra el-Kahkeyin.

1° INSTALLATION AU NOUVEAU LOCAL DU MUSÉE.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui au palais en construction du nouveau Musée arabe, sur la demande de M. l'Architecte en chef, pour écouter les propositions de ce dernier en ce qui concerne le projet d'installation (voir procès-verbal n° 108, § III).

Ces propositions sont de trois natures :

A. Travaux (changements) à exécuter par le Ministère des Travaux publics;

B. Travaux d'aménagement à exécuter par le Comité;

C. Nettoiement des antiquités (travail commencé l'année passée).

Après examen de ces propositions, la Section technique décide ce qui suit.

A. TRAVAUX À EXÉCUTER PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° *Sous-sol:*

a) Le passage donnant accès au sous-sol devant être dressé en pente, il y a lieu de prévoir l'écoulement des eaux pluviales.

b) La porte d'entrée sera munie de châssis vitrés pour éclairer la pièce 17[1].

c) Les fenêtres des pièces 18, 19, 20, 21 et 45 seront agrandies pour mieux éclairer ces dernières.

d) La porte de communication entre la pièce 22 et l'escalier 22 sera murée, vu que le sous-sol doit servir de dépôt et d'atelier au Musée.

2° *Rez-de-chaussée.*

a) La baie entre 7 et 8 sera murée; une porte simple de 1 m. 40 cent. de large et 2 mètres de haut sera pratiquée dans la maçonnerie.

b) Les ouvertures entre 42 et 35 et entre 42 et 37 seront fermées au moyen de grands châssis vitrés et grilles en fer d'après le croquis dressé par les bureaux du Comité.

c) A supprimer l'escalier 28. Celui-ci, en effet, n'a d'autre but que d'établir une communication de service entre le Musée et la bibliothèque. Or, l'escalier 32 seul suffit à ce but.

d) 31 sera séparé de 45 et de 16 par un mur en maçonnerie.

e) La porte projetée pour l'entrée principale étant trop lourde et ne pouvant par conséquent être ouverte pour chaque visiteur et, d'autre part, ne pouvant pas être laissée ouverte tout le temps, il y a lieu de pratiquer un guichet sur chacun des deux vantaux.

f) Les consoles en stuc appelées à décorer les angles des baies entre 3 et 4, 4 et 5, 19 et 20, 20 et 21 seront supprimées (voir coupe A-B).

Il en sera de même pour les consoles projetées dans les angles des baies entre 3 et 10, 10 et 19, 4 et 9, 9 et 20, 5 et 8, 8 et 21 (voir coupe U-V).

Par contre le Ministère sera prié de concentrer toute la décoration sur l'entrée et l'espèce de vestibule formé par les pièces 11, 12 et 13.

g) Le Ministère sera aussi prié de consigner l'édifice sans la peinture intérieure en réservant la somme affectée à cet effet. Ce travail devra être fait après que tous les crochets, consoles, etc. auront été scellés dans les murs. Le Comité se chargera de la peinture en choisissant pour chaque salle la

[1] Ce numéro et les suivants se réfèrent à ceux des deux petits plans du Ministère.

couleur appropriée aux antiquités à y exposer. Il est bien entendu qu'il s'en tiendra aux clauses et conditions du cahier des charges de l'entreprise.

B. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À EXÉCUTER PAR LE COMITÉ.

1° *Sous-sol.*

Une légère marquise vitrée sera établie contre le mur Est de la cour intérieure pour servir d'abri aux pierres funéraires qui ne pourraient pas être exposées faute de place dans les locaux du rez-de-chaussée.

2° *Rez-de-chaussée.*

a) La pièce 17 sera séparée de 12 par une forte cloison artistique en bois tourné.

b) Pour obliger le public à visiter le Musée avec ordre en entrant d'abord dans la première salle d'exposition 2, des cloisons en bois tourné seront posées entre 10 et 11, 11 et 18.

c) Entre 14 et 15 on établira une cloison en bois et vitres munie d'une porte pour permettre une communication entre les salles du Musée, les pièces de service et le sous-sol.

C. NETTOIEMENT DES ANTIQUITÉS.

Étant donné l'intention de procéder l'année prochaine à l'installation au nouveau local du Musée, il est nécessaire de continuer le nettoyage des antiquités, commencé l'année passée, et leur préparation afin qu'elles puissent occuper définitivement leur place dans le nouveau local.

Dans cet ordre d'idées, il faudrait aussi examiner minutieusement les objets entassés aux dépôts depuis bien des années. En outre, divers plafonds ainsi qu'une chambre complète en bois apportée de Rosette devraient être provisoirement montés avant leur transport au nouveau Musée.

Pour exécuter tous ces travaux on a besoin de disposer d'un local assez grand. On fera construire, à cet effet, un léger hangar de 12 m. × 12 m. entre la bâtisse du Musée actuel et le mur Sud de la mosquée el-Hakim. Le coût en sera de 30 L. E. d'après le devis présenté par M. Herz bey.

En ce qui concerne le mode d'exécution des travaux, vu que l'entassement des pièces antiques empêche qu'on les examine et qu'on dresse un devis pour leur réparation comme cela a été fait l'année passée, pour certains objets, la Section technique sur la suggestion de M. l'Architecte

en chef propose d'adopter le système à la régie. El Osta Badir Wahba, avantageusement connu aux bureaux du Comité, fournira des ouvriers, tous de premier choix suivant les exigences des travaux. Il les surveillera et garantira leur travail comme s'il s'agissait d'une entreprise personnelle. Un registre sera tenu par l'agent du Musée, sous le contrôle d'un agent technique des bureaux du Comité et sous celui de M. l'Architecte en chef. Il sera inscrit dans ce registre, le nombre des ouvriers fournis journellement par Badir. Il est bien entendu que la surveillance des bureaux du Comité ne fera pas défaut comme pour les autres entreprises en cours.

Le réglement des comptes sera fait par l'entremise de la Section technique en vertu de documents présentés par les bureaux chaque fois que des travaux seront exécutés pour une valeur de L.E. 40.

Quant à l'Osta Badir, il aura ses salaires comme responsable de la bonne exécution des travaux.

Les chefs «Achat et entretien des antiquités» de L.E. 500 et «Achat de mobilier» de L.E. 600 du budget du Musée pour 1901 serviront à faire face aux dépenses.

2° ÉCOLE PROJETÉE PRÈS DE LA COUPOLE EL-FADAOUIEH.

La Section technique prend connaissance des devis de L.E. 1370, contrat et projet pour la construction d'une école près de la coupole el-Fadaouieh, pour compte du Ministère de l'Instruction publique (voir procès-verbal n° 107).

Elle les approuve et demande la mise en adjudication de l'entreprise.

3° TOMBEAU DU CHEIKH EL-MAGHRABI.

Sur la suggestion du Ministère des Travaux publics, le Ministère des Finances, par lettre n° 5 du 6 janvier 1901, a prié le Comité de faire élaborer un projet avec devis et contrat pour la réparation du tombeau de l'Ostaz Mohamed el-Maghrabi et la construction sur le terrain qui en dépend de quelques locaux pour les visiteurs.

Donnant suite à cette demande, M. Herz bey soumet à la Section technique les documents demandés. Le devis monte à L.E. 240.

La Section technique les approuve et autorise la mise en adjudication des travaux.

4° CITERNE À SAYEDI AMÂR.

Par lettre n° 2388 du 26 juin écoulé, le Ministère des Travaux publics demande quel serait l'avis du Comité sur la vente de la citerne sise à Sayedi Amâr à Alexandrie.

Après examen la Section technique propose de ne pas s'en occuper.

5° KOUTÂB ZEIN EL-ABEDYN.

Sur la demande du Ministère de l'Instruction publique, S.E. le Directeur général des Wakfs, a chargé les bureaux du Comité de dresser un devis pour la réparation du Koutâb (école) Zein el-Abedyn.

M. l'Architecte en chef a fait dresser un devis de L.E. 30, ainsi qu'un contrat, et il a demandé des offres pour l'exécution des travaux y prévus.

La Section technique après approbation des devis et du contrat, procède au dépouillement des trois offres présentées. Elle accepte celle d'Abdel-Kâder Soliman avec rabais de 5 o/o et délai d'exécution de quarante jours.

La dépense sera payée par l'Administration générale des Wakfs.

6° MAISON WAKF ZALÎKHA.

M. Herz bey présente un devis de L.E. 6 dressé par les bureaux du Comité pour l'enlèvement du plafond de l'avant-corps de la maison wakf Zelîkha (voir rapport n° 285), et demande d'être autorisé à exécuter le travail.

La Section technique accepte.

7° MAISON WAKF EL-MAGHARBA.

Le Comité avait invité l'année dernière M. Herz bey (voir rapport n° 277, § 7), de s'informer si on pouvait obtenir l'enlèvement des jolies mosaïques découvertes dans une maison en ruines à côté du sebil de Khalil effendi el-Makate'gui pour orner quelques pans de mur du nouveau Musée.

Aujourd'hui M. l'Architecte en chef rapporte à la Section technique qu'il s'est mis d'accord avec les propriétaires de la maison pour l'enlèvement des plus belles mosaïques moyennant la somme de L.E. 5 et qu'il a engagé le spécialiste Taha Moustapha pour enlever soigneusement contre une rému-

nération de L.E. 19 les panneaux en entier et les mettre dans des caisses spéciales.

La Section technique accepte.

A cette occasion elle a appris que la maison dont il s'agit a été vendue entièrement ou en partie par les Wakfs. Il est fort à regretter que le Comité n'ait pas été consulté à temps, car, il aurait pu peut-être sauver de jolies choses précieuses ou bien il aurait eu tout intérêt à conserver la maison entière.

La Section technique rappelle aux Wakfs qu'elle est prête à tout instant à se déplacer pour procéder à un examen minutieux des édifices qui pourraient d'une façon ou d'une autre intéresser le Comité.

La Section technique a clôturé sa réunion par une visite aux sept monuments en réparation au désert Kaïtbaï.

Le Caire, le 16 juillet 1901.

Signé : Barois, Casanova, Herz, J. Zarb, Ali Bahgat.

287E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P Casanova,
Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Coupole el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abbassyeh;
2° Musée arabe;
3° Mosquée el-Màrdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan Grand bey);
4° Jardin wakf el Chamachergui (شمشرجى), à châra Sabb'oua Dab'b;
5° Mosquée el-Moallaka (المعلقة), à Fayoum;
6° Dépenses;
7° Badigeonnage des monuments;
8° Okallah de l'émir Kaoussoun (قاوصون), n° 4 châra Bâb el-Nasr.

1° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

Il est pris connaissance de la demande en date du 10 juin écoulé de M. Argiris Yeraka sollicitant l'autorisation d'établir une baraque pour servir de café, au coin Nord de la parcelle de terrain sise devant la façade Sud de la coupole el-Fadaouieh.

La Section technique après examen rejette la demande.

2° MUSÉE ARABE.

Conformément au premier paragraphe C du 286e rapport, M. Herz bey présente un engagement de l'entrepreneur Abdel Nabi Bayoumi pour la construction du hangar entre la bâtisse actuelle du Musée et le mur Sud de la mosquée el-Hâkim, aux prix du devis et dans un délai de quinze jours.

La Section technique l'approuve.

3° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

M. l'Architecte en chef fait part que Badir Wahba, chargé des travaux de réparation de la niche de la mosquée el-Mârdâni (voir rapp. n° 269), a contrairement aux clauses de son contrat et aux ordres verbaux qui lui ont été donnés, fait nettoyer une partie des anciennes mosaïques du grand panneau de sorte qu'on ne peut la distinguer que difficilement de la partie restaurée. A la suite de ce fait une lettre de blâme a été adressée à Badir lui relevant la gravité de son procédé et l'avertissant que le fait sera porté à la Section technique à qui il sera demandé qu'une pénalité lui soit infligée et que la contravention soit rendue notoire par avis à tous les autres entrepreneurs.

La Section technique approuve les dispositions prises à cet égard par M. Herz bey et décide d'infliger à Badir une pénalité de L. E. 5.

4° JARDIN WAKF EL-CHAMACHERGUI.

Par sa lettre en date du 25 mai dernier, n° 286, le grand Kâdi du Caire informe S.E. le Président que les deux lions sculptés du jardin wakf el-Chamachergui (voir procès-verbal n° 102) ont été définitivement estimés par le Mehkemé à L.E. 5 et que, par conséquent, si le Comité désire les acquérir pour le Musée arabe, il n'a qu'à verser cette somme et exécuter en même temps les travaux de maçonnerie qui seront nécessités par l'enlèvement des deux pièces en question.

La Section technique accepte l'estimation ainsi que le devis de L.E. 8 dressé par les bureaux du Comité pour la mise en état des piliers de la porte du jardin après l'enlèvement des deux lions.

La dépense totale sera payée sur le budget du Musée arabe.

5° MOSQUÉE EL-MOALLAKA.

A la suite du classement de la mosquée el-Moallaka à Fayoum, M. Herz bey annonce avoir fait vérifier sur place le devis dressé par les Wakfs (voir rapport n° 282), et y avoir fait introduire des travaux supplémentaires tout en modifiant en partie ceux déjà prévus. Notification a été faite aux Wakfs de ces changements que la Section technique accepte.

6° DÉPENSES.

Les factures suivantes de M. V. Giuntini pour photographies sont approuvées par la Section technique :

1° Deux clichés et huit photographies du pont Abou Menagga, L. E. 2;

2° Six clichés et six photographies des mosaïques de la maison wakf el-Magharba 5 L.E. 100 mill. (à payer sur le budget spécial du Musée);

3° Photographie du reste de la coupole de Khoga Bordi, 118 mill.

7° BADIGEONNAGE DES MONUMENTS.

En quittant les bureaux du Comité, la Section technique s'est rendue à Bâb el-Nasr pour visiter les travaux en cours. En route, elle a constaté avec regret que de nouveau on a commencé à badigeonner les façades de quelques monuments probablement sur les ordres de l'Administration des Services sanitaires. Elle propose de prendre des mesures pour empêcher cet inconvénient, vu qu'après une longue correspondance à la suite de laquelle on a pu croire que l'affaire était liquidée (voir procès-verbaux n°s 71 et 74), voici que de nouveau on recommence.

8° OKÂLAH DE L'ÉMIR KAOUSSOUN.

Parmi les façades badigeonnées il y a celle de l'okâlah de l'émir Kaoussoun portant le n° 4 de la rue Bâb el-Nasr.

La Section technique propose de classer la façade de cette okâlah dont la porte mentionne le nom du constructeur et contient deux disques ou blasons du fondateur.

Le Caire, le 20 août 1901.

Signé : P. Casanova, Herz.

288E RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
M. Herz bey,
A. Manescalco bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Terrains du Vieux-Caire;
2° Citerne n° 23 *bis*, à Alexandrie;
3° Porte Sud de Khân el-Khalîli (خان الخليلى);
4° Mosquée et khânka Cheikhoû (شيخو), à el-Saliba (nos 147 et 152 du plan Grand bey);
5° Mosquée el-Azhar (الازهر), à el-Azhar (n° 97 du plan);
6° Achat d'antiquités.

1° TERRAINS DU VIEUX-CAIRE.

Il est pris connaissance de la demande en date du 16 courant de M. A. Large sollicitant, contre paiement d'une redevance, l'autorisation d'extraire du sebakh, des briques, des débris de poterie, etc., d'une parcelle de terrain d'une superficie d'un kilomètre carré, sise au Vieux-Caire et spécifiée dans le plan joint à sa demande.

La Section technique déclare ne pouvoir rien décider, tant que l'arrêt ministériel, impatiemment attendu par le Comité, pour l'exploitation de ces terrains, ne sera pas promulgué (voir rapp. n° 248).

2° CITERNE N° 23 *bis* À ALEXANDRIE.

Par sa lettre n° 2452 du 30 juin 1901, le Ministère des Travaux publics demande au Comité quel est son avis sur la vente de la citerne n° 23 *bis*, sise à Alexandrie.

La Section technique après examen ne s'oppose pas à cette vente.

3° PORTE SUD DE KHAN EL-KHALILI.

Pour parer à la différence de niveau résultant du déblaiement de la ruelle devant la porte de l'okâlah el-Kotn, à 0 m. 05 au-dessous de son seuil, le Comité avait décidé de faire poser quelques marches d'escalier sur la porte Sud de Khân el-Khalîli située à l'extrémité de la dite ruelle (voir rapp. n° 220). La réalisation de ce projet avait cependant été ajournée sur la demande du Tanzim.

M. Herz bey soumet le devis de 5 L. E. dressé pour ce travail.

La Section technique l'approuve et autorise sa mise en exécution sur le chapitre «Imprévus» des L. E. 20000 du Gouvernement.

4° MOSQUÉE ET KHÂNKA CHEIKHOU.

L'Administration générale des Wakfs fait part au Comité de certains petits travaux qu'elle se propose d'exécuter dans la mosquée et khânka Cheikhou à el-Saliba.

La Section technique, considérant que ces travaux ne touchent pas les parties monumentales des édifices est d'avis que les Wakfs peuvent s'occuper de leur exécution.

5° MOSQUÉE EL-AZHAR.

M. Saber bey Sabri avise la Section technique que parmi les colonnes de l'arcature Sud de la mosquée el-Azhar, sur laquelle s'étendra la construction des nouveaux locaux d'habitation pour les étudiants (voir procès-verbal n° 104), les quatre dernières du côté Est ne sont pas en état de supporter la charge qui leur est destinée vu qu'elles ne sont pas accouplées comme les autres. Il propose, pour obtenir la résistance voulue, de les remplacer par des colonnes en fonte exactement copiées sur les anciennes.

La Section technique accepte.

6° ACHAT D'ANTIQUITÉS.

Sur l'invitation de M. l'Architecte en chef, la Section technique s'est transportée chez M. Kyticas, marchand d'antiquités qui avait offert la vente d'un lot de deux cent quarante panneaux sculptés, incrustés d'ivoire et

d'ébène. Ces panneaux, envoyés de Paris ont dû être enlevés à des monuments il y a une trentaine d'années.

M. l'Architecte en chef dit avoir identifié parmi toute la collection trente-neuf pièces formant quatre spécimens provenant du minbar de la mosquée el-Mârdâni, qui, comme on le sait, n'existe qu'en carcasse. L'achat permettra donc de restaurer presque complètement ce beau monument.

Après examen, la Section technique propose d'acheter les pièces ayant appartenu au minbar de la mosquée el-Mârdâni pour la somme de 80 L.E. à payer sur le budget du Comité. Elle a fait, en outre, le choix de quinze pièces doubles et de dix-neuf simples de très beaux dessins qu'elle propose d'acquérir au Musée arabe pour la somme de 90 L.E. à imputer sur son budget spécial.

Étant donné l'importance de l'achat et le désir de M. Kyticas d'avoir une réponse définitive dans le plus bref délai, la Section technique propose de consulter les membres du Comité en résidence au Caire.

Le Caire, le 23 juillet 1901.

Signé : Casanova, Herz, Manescalco, S. Sabri, J. Zarb.

289E RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
M. Herz bey,

SOMMAIRE:

1° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
2° Aqueduc de Foum el-Khalig;
3° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
4° Citerne sise dans le jardin de Mohamed Moustafa Koboudan, (قبدان), à Bâb Sidra el-Gouâni (باب سدره الجواني), à Alexandrie;
5° Mosquée de l'émir Serghatmach (سرغطمش), à Khodeiri (n° 218 du plan);
6° Maison wakf el-Ghouri (الغوري) et Kaïtbaï (قايتباى), à el-Sanadkieh;
7° Tour dite des Romains, à Alexandrie;
8° Terrains du Vieux-Caire;
9° Maison au voisinage de Bâb el-Fetouh et de la mosquée el-Hâkem;
10° Musée arabe;
11° Produit de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée.

1° MOSQUÉE EL-AKMAR.

A la suite des deux lettres du Ministère des Travaux publics nos 1811 et 2937 des 14 mai et 5 août 1901, informant le Comité que les formalités pour l'expropriation des édifices cachant la façade Ouest de la mosquée el-Akmar sont achevées et qu'il peut être procédé à leur démolition, M. l'Architecte en chef a fait demander des offres pour l'exécution de cette opération.

La Section technique procède au dépouillement des trois offres présentées et approuve la meilleure, celle de Youssef Sirri qui s'engage à démolir les édifices en question moyennant appropriation des matériaux provenant de la démolition.

2° AQUEDUC DU FOUM EL-KHALIG.

M. Herz bey rappelle que dans la répartition des 20000 L.E. du Gouvernement, L.E. 900 étaient prévues pour l'aqueduc de Foum el-Khalig.

Comme le devis primitif dressé pour sa réparation se montait à L.E. 1400, somme trop forte en raison de l'importance du monument, et, que d'autre part, la somme précitée de 900 L.E. a été affectée à d'autres travaux plus urgents, il a fait réduire le devis à L.E. 500 seulement pour la réparation de la tête de l'aqueduc avec quelques arcades. Quant à la réparation des autres arcades on s'en occupera lorsque d'autres crédits seront mis à la disposition du Comité, vu que celui de 20000 L.E. touche à sa fin.

La Section technique appuie les propositions de M. Herz bey et demande la mise en adjudication des travaux du devis de L.E. 500.

3° MOSQUÉE EL-GHOURI.

M. l'Architecte en chef montre deux petits panneaux provenant du minbar de la mosquée el-Ghouri actuellement en cours de réparation et sur lesquels il est aisé de voir que la sculpture en ivoire forme un corps à part collé sur un fond doré. Il signale cette particularité à titre de document car la réparation de ce minbar sera faite sur ces mêmes données.

La Section technique en prend note.

4° CITERNE SISE DANS LE JARDIN DE MOHAMED MOUSTAFA KOBOUDAN.

Par sa lettre n° 2424 du 27 juin 1901, le Ministère des Travaux publics demande au Comité quel est son avis sur la vente de la citerne sise dans le jardin de Mohamed Moustapha Koboudan à Bâb Sidra el-Gouâni et non comprise parmi celles déjà dessinées.

L'agence des Wakfs à Alexandrie, a été chargée de faire examiner la citerne par l'entremise de son ingénieur et de communiquer son rapport.

Il résulte de la communication de cette agence en date du 12 août 1901 sub n° 1488, que les murs et les arcs de la citerne en question sont en maçonnerie de moëllons revêtue d'une couche de crépi de chaux et homra en partie effritée. Quant à ses colonnes elle sont en granit. En somme on n'y relève rien qui puisse mériter sa conservation comme monument de l'art arabe.

Avis a été donné de cette communication au Ministère le 21 août sub n° 743.

La Section technique approuve.

5° MOSQUÉE SERGHATMACH.

Comme suite à la décision du Comité relative à l'enlèvement des trois maisons adossées à la façade Nord de la mosquée Serghatmach, dont une appartient à Abdelrahman effendi Hindi (voir rapp. n° 274), le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2423 du 27 juin 1901, informe le Comité que le service du Tanzim a approuvé la rectification de l'alignement prévoyant le dégagement de cette façade et qu'il a procédé à l'estimation des immeubles en question qui s'élève à la somme totale de 366 L.E. 525 mill. Le Ministère fait cependant remarquer que du moment que la mosquée Serghatmach n'est pas du nombre de celles dont le dégagement a été décidé par le décret du 11 janvier 1891, n° 5, il y a lieu de lui verser la somme précitée de 366 L.E. 525 mill. pour qu'elle fasse le nécessaire.

Sur la demande des bureaux du Comité, le Ministère a aussi remis à la date du 5 août écoulé, sub n° 2936, un bordereau d'estimation où figure séparément le prix de chaque maison.

La Section technique, considérant qu'Abdelrahman effendi Hindi susdit a depuis plus d'une année demandé l'autorisation de compléter la maçonnerie de sa maison; que cette autorisation lui a été refusée par suite de la demande du Comité d'acquérir la maison; que le retard apporté dans la liquidation de l'affaire lui est très préjudiciable et peut aussi très bien l'être pour le Comité, propose de s'informer au Ministère si on peut disposer de la somme de 134 L.E. 500 mill. valeur de la maison sur les 500 L.E. affectées cette année aux expropriations; dans le cas contraire on en demandera le paiement à l'Administration générale des Wakfs sur le budget de l'année prochaine.

6° MAISON WAKF EL-GHOURI ET KAÏTBAÏ.

L'Administration générale des Wakfs, par communication en date du 27 février 1901, invitait le Comité à examiner la maison wakf el-Ghouri et Kaïtbaï pour donner son avis sur les objets antiques qui pourraient s'y trouver avant qu'on procède à sa réparation.

Les membres soussignés présents à cette réunion ont déjà visité la maison au mois d'avril dernier et trouvé qu'elle n'intéresse pas le Comité, à

part quelques macharabiehs dont on pourrait demander le transport au Musée.

Avis a été donné aux Wakfs du résultat de l'examen à la date du 16 avril 1901, sub n° 249.

7° TOUR DITE DES ROMAINS.

En réponse à la communication de l'annexe du 271e rapport relative à l'affectation de la tour dite des Romains à Alexandrie par les travaux des nouveaux quais projetés, la Municipalité d'Alexandrie envoie un tracé des environs de la tour lors de la construction des quais en faisant observer qu'elle sera en partie ensevelie dans les remblais des quais.

La Section technique trouve qu'il serait dommage de faire disparaître l'unique vestige des anciennes fortifications qui existaient du côté de la mer. Elle propose de déplacer le rond-point que la tour toucherait de manière que cette dernière fût placée au centre.

En la déblayant, son aspect ne ferait qu'accroître celui de la promenade.

8° TERRAINS DU VIEUX-CAIRE.

Il est pris connaissance d'un plan envoyé par le Ministère des Travaux publics, à la date du 10 août courant sub n° 2995 et sur lequel est désignée une parcelle de terrain de 71 mètres de large sur 333 mètres de long s'étendant au Sud-Ouest de la mosquée Abou Seoud. M. del Mar au nom de la Société israélite de sépulture demande à acheter cette parcelle pour en faire un cimetière.

M. Herz bey rapporte avoir examiné l'endroit en question. Il est d'avis de consentir à la vente vu que le terrain est très peu accidenté et que les fouilles y pratiquées sur plusieurs points ont démontré l'absence complète d'antiquités.

La Section technique approuve.

9° MAISON AU VOISINAGE DE BÂB EL-FETOUH ET LA MOSQUÉE EL-HÂKEM.

Sur le signalement de M. Herz bey, la première section des Wakfs informe le Comité que le nommé el-cheikh Ali Ahmed el Attâr en reconstruisant sa maison donnant sur une cour, propriété de l'Administration générale, à l'Ouest de la mosquée el-Hâkem, s'est permis de pratiquer une

porte et des fenêtres établissant de la sorte une communication avec la dite cour. Le Mamour de la Section lui ayant enjoint de fermer les ouvertures, il s'y est refusé prétendant qu'il a le droit de jouir de la cour.

La Section technique, après un examen sur les lieux propose de demander à l'Administration générale des Wakfs la vérification des titres de propriété de Ali Ahmed el-Attâr susdit ainsi que ceux des autres propriétaires ses voisins qui sont dans la même catégorie que lui. C'est une question qui intéresse le Comité surtout lorsqu'on devra commencer les travaux de la porte Bâb el-Fetouh à proximité de laquelle a lieu l'empiètement en question.

10° MUSÉE ARABE.

La Section technique après examen approuve le contrat passé avec Badir Wahbah pour le nettoiement des antiquités du Musée arabe (voir rapp. n° 287).

11° PRODUIT DE LA VENTE DES BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS ET AU MUSÉE.

Le produit de la vente de ces billets montant à 219 L.E. 106 mill. pour 1900 sera ajouté au budget de l'année courante.

Le Caire, le 3 septembre 1901.

Signé : P. Casanova, Herz.

290e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 102.)

Présents à la réunion :

MM. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Coupole el-Fadaouïeh (الفداوية), à el-Abbassieh;
2° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
3° Mosquée Tâtâr el-Hegazieh (تاتار الحجازية), à el-Gamalieh (n° 36 du plan);
4° Mosquée el-Khatîri (الخطيرى), à Boulaq;
5° Terrains entre Eïn el-Sîra (عين الصيرة) et la mosquée Amr (عمرو);
6° Marbre blanc;
7° Carrières de porphyre de Gabal el-Dokhân (جبل الدخان);
8° Deux citernes à Alexandrie;
9° Confection de dessins;
10° Crédit de 20000 L. du Gouvernement.

1° COUPOLE EL-FADAOUÏEH.

L'Administration générale des Wakfs, par lettre en date du 26 août dernier, prie le Comité de lui dresser le projet d'une petite cour d'ablutions après en avoir choisi l'emplacement, ainsi que d'un minbar, pour la coupole el-Fadaouïeh et lui donner son avis sur le genre d'éclairage à adopter pour cet édifice.

La Section technique estime que pour l'éclairage, il serait bon d'exclure tout combustible pour ne pas endommager les couleurs des décorations murales et conseille la lumière électrique. Quant au minbar, l'Administration générale peut s'en occuper.

Pour ce qui est de la cour d'ablutions elle est d'avis qu'il serait mal à propos d'occuper encore une partie des terrains libres autour de la coupole, et propose à l'Administration d'affecter dans ce but une parcelle carrée de 5 m. 50 cent. de côté, dans l'enceinte de l'école en cours de construction, vers le coin N.-E. Les bureaux du Comité sont prêts à en dresser le

projet aussitôt que l'Administration générale se mettra d'accord avec le Ministère de l'Instruction publique pour l'occupation de la parcelle proposée.

2° KASR EL-CHAM'A.

A. M. l'Architecte en chef fait part de l'achèvement des travaux de la porte Sud de Kasr el-Cham'a et présente, conformément à sa promesse (voir rapp. n° 275) un devis de L. E. 300 ainsi qu'un contrat pour le redressement et la conservation de la tour Ouest.

La Section technique approuve ces pièces et recommande la mise en adjudication immédiate de l'entreprise qui sera réglée sur le crédit de L. E. 20000 du Gouvernement.

B. M. Herz bey annonce à la Section technique que M. Reboul, directeur du Service de la Ville, lui a fait parvenir un plan des rues de l'enceinte de Kasr el-Cham'a pour donner suite à la décision du § IV du 103e procès-verbal. Après y avoir tracé les alignements nécessaires dans le but d'établir des rues carrossables larges de 6 à 8 mètres dégageant ainsi les monuments classés par le Comité, M. Herz bey a demandé l'avis de M. Reboul qui a trouvé parfaits les alignements tracés.

La Section technique prend connaissance de ce plan; elle le trouve conforme au but proposé et émet le vœu de le voir bientôt mis en vigueur.

3° MOSQUÉE TÀTÂR EL-HEGAZIEH.

Parmi les minarets des mosquées auxquels manque l'étage supérieur dont la reconstruction a été demandée, se trouve celui de la mosquée Tâtâr el-Hegazieh (voir rapp. n° 191). L'état de sa maçonnerie entière étant peu satisfaisant par suite de son inclinaison (voir rapp. n° 191) il ne serait pas prudent de la surcharger. Aussi la Section technique propose de ne pas le compléter et pour empêcher l'écoulement à l'intérieur des eaux pluviales, de le munir d'une converture simple.

Le devis dressé par les bureaux du Comité pour ce travail monte à L.E. 5.

4° MOSQUÉE EL-KHATÎRI.

M. l'Architecte en chef rapporte à la Section technique qu'en procédant à l'examen de la mosquée el-Khatìri pour dresser le rapport demandé par le Comité (voir rapp. n° 189), il a découvert enfoui dans le sol les restes du

minbar en marbre dont el-Makrîzî vante la beauté. Il demande l'autorisation de les transporter au Musée.

La Section technique accepte.

5° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

Donnant suite à la décision du Comité (voir rapp. n° 204, § 8) le Ministère des Travaux publics envoie au Comité, par lettre n° 3371 du 7 septembre écoulé un projet d'arrêté ministériel pour le règlement des fouilles pratiquées dans les terrains sis entre Aïn el-Sira et la mosquée Amr dans le but d'extraire du sebbakh, des briques et autres débris de matériaux.

La Section technique, après examen, le trouve parfait et émet le vœu de le voir bientôt mis en vigueur pour empêcher enfin toutes les discussions qui journellement se produisent faute de règlement officiel.

6° MARBRE BLANC.

M. Herz bey fait part à la Section technique que le marbre blanc extrait des carrièses d'Abou Guerayah par les soins du Comité est arrivé et qu'il sera vendu aux entrepreneurs à raison de 40 L. E. le mètre cube.

Pour prévenir le gaspillage de ce précieux matériel il a établi des prix pour le rachat aux entrepreneurs des restes ou déchets dont le volume minimum devra être de 0 mc 0072.

La Section technique approuve les mesures prises par M. Herz bey ainsi que le bordereau des prix par lui dressé pour le rachat des déchets.

7° CARRIÈRES DE PORPHYRE.

Il est pris connaissance du contrat passé entre le Gouvernement et M. W. Brindley de Londres en 1887 pour l'exploitation des carrières de porphyre de Gabal el-Dokhân (voir rapp. n° 196).

La Section technique en prend note et décide de revenir sur la question lorsque l'occasion se présentera.

8° DEUX CITERNES À ALEXANDRIE.

Par lettres n°s 3196 et 3262 des 21 et 31 août dernier le Ministère des Travaux publics demande l'avis du Comité sur la vente de deux citernes dont l'une est située à Châra el-Emir Abdel Moneim dans la maison de la

dame Serrieh bent Mahmoud et l'autre porte le n° 36 *bis*.

Ces citernes ne sont pas comprises parmi les deux séries dont le Comité possède les dossiers. Comme elles ne présentent aucun intérêt, la Section technique propose de ne pas s'en occuper.

9° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique accepte le paiement de L. E. 22 à M. L. Tosi pour confection des dessins suivants :

1° Plan des constructions environnant la mosquée Barkouk au désert;

2° Plan de situation de la mosquée funéraire d'el-Achraf Barsbaï au désert (voir rapp. n° 283).

10° CRÉDIT DES L. E. 20000.

Sur la demande des bureaux du Comité, le Ministère des Travaux publics (voir lettre de la Direction des bâtiments, n° 3431 du 9 septembre 1901), accepte que les soldes disponibles sur les montants affectés aux divers travaux portés sur la répartition des L. E. 20000 du Gouvernement soient concentrés pour la simplification des écritures.

Cette opération faite il reste un solde net de L. E. 800 environ, en outre des L. E. 2000 affectées aux monuments coptes.

Le Caire, le 1er octobre 1901.

Signé : HERZ, J. ZARB.

291ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mak'ad Beit el-Kâdi (بيت القاضى), à chàra Beit el-Kâdi (entre les nos 28 et 43 du plan Grand bey);
2° Musée arabe;
3° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbaï (الاشرف برسباى), au village el-Khânka;
4° Sebîl wakf Khalil effendi el-Makate'gui (خليل افندى المقاطعجى), à Hâret el-Kahkeyin;
5° Mosquée Inâl el-Atâbeki (اينال الاتابكى), à el-Kheyamieh (n° 118 du plan);
6° Porte de ville Bàb el-Fetouh (بوابة الفتوح);
7° Édition arabe de l'ouvrage sur la mosquée du sultan Hassan;
8° Facture;
9° Monuments religieux dépendant de la 1re Section des Wakfs;
10° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan).

1° MAK'AD BEIT EL-KÂDI.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'en s'occupant dernièrement du mak'ad de Beit el-Kâdi (voir rapp. n° 282), il a supposé l'existence, sous le plafond simple actuel, d'un autre plafond de l'époque de la construction de l'édifice. En effet, ayant fait détacher, en certains endroits, quelques parties du plafond actuel il lui a été aisé de constater l'existence d'un ancien plafond richement sculpté et recouvert de peinture. Comme il ne sera point possible au Comité de s'occuper bientôt des travaux du mak'ad et que, d'autre part, la couverture extérieure de son plafond devrait être mise en bon état vu l'entrée de la saison pluviale, M. l'architecte en chef annonce

avoir fait dresser à cet effet un devis de L. E. 9 et demandé des offres pour son exécution.

La Section technique en approuvant les dispositions prises par M. l'Architecte en chef accepte le devis susdit de L. E. 9 et procède au dépouillement des offres présentées pour l'exécution du travail y prévu. L'offre de Khalaf Makhlouf aux prix du devis étant la plus avantageuse, elle est acceptée.

2° MUSÉE ARABE.

Il est pris connaissance d'un devis de L. E. 14 pour la couverture en béton et chape du hangar construit à côté du Musée arabe dans le but de préparer les antiquités pour leur nouvelle installation (voir rapp. n° 286). Trois offres sous plis cachetés accompagnent le devis.

La Section technique accepte ce dernier et en dépouillant les trois offres elle trouve celle de Ali Sâleh la plus avantageuse (5 o/o de rabais). Aussi elle lui accorde le travail.

3° MOSQUÉE EL-ACHRAF BARSBAÏ.

Conformément au paragraphe 5 du 278e rapport, M. Herz bey présente un devis de L. E. 16 dressé par les bureaux du Comité pour la construction d'une forte porte simple en bois pour la mosquée Barsbaï, à el-Khânka en remplacement de l'ancienne qui est conservée au Musée.

La Section technique approuve ce devis et les deux offres l'accompagnant; elle accepte la meilleure celle de Abou Zeid Hassan avec 7 o/o de rabais.

4° SEBÎL WAKF KHALIL EFFENDI EL-MAKATE'GUI.

En prenant connaissance de la décision du 277e rapport, § 7, relative aux mesures à prendre par ses soins pour la conservation du sebîl wakf Khalîl effendi el-Makate'gui, le nâzir Hâmed el-Salâoui fait connaître au Comité, par communication datée du 1er juillet dernier, que l'édifice en question placé sous sa surveillance n'a comme reveuu qu'une somme de 144 millièmes mensuellement allouée par le service de la Rouznâmah et qui sert à payer les eaux, en outre d'une allocation annuelle de 4 L. E. 295 mill. subventionnée par lui-même comme charité. Il prie par conséquent le Comité de procéder à la conservation du sebîl comme il le fait d'ordinaire pour les autres monuments.

La Section technique en raison de ce qui précède propose d'exécuter les travaux urgents de consolidation sur le crédit des 20000 L. E. du Gouvernement. Une autorisation dans ce sens sera demandée au Ministère des Travaux publics, après avoir pris du nâzir Hamed el-Salâoui un engagement de veiller à la conservation de l'édifice.

Le devis de 16 L. E. dressé par les bureaux du Comité est approuvé.

5° MOSQUÉE INÂL EL-ATÂBEKI.

M. Herz bey donne avis à la Section technique que de l'examen des titres de propriété de la boutique entre la mosquée Inâl et le sebîl nord ainsi que des pièces au-dessus des deux sebîls (voir rapport n° 255) poursuivi par un agent des bureaux du Comité, il est résulté que ces lieux appartiennent à un wakf particulier Mohamed el-Chorbagui, admninistré par la dame Zebeidah.

La Section technique en prend note.

6° BÂB EL-FETOUH.

En réponse à la communication du paragraphe 9 du 289e rapport relatif à la vérification des titres de propriété du cheikh Ali Ahmed el-Attâr, propriétaire de la maison avoisinant la porte Bâb el-Fetouh, l'Administration générale des wakfs, par lettre en date du 2 octobre 1901, informe le Comité, qu'il n'y a aucun règlement légal pouvant obliger un propriétaire de donner à examiner ses titres à un autre.

La Section technique estime que le Comité a tout intérêt d'empêcher un empiétement sur un terrain qui tôt ou tard devra être acquis soit par lui-même soit par le Gouvernement. Elle propose par conséquent de communiquer le dossier de l'affaire au Ministère des Travaux publics en l'engageant à faire l'acquisition du terrain sur lequel on présume qu'il y a empiétement.

7° ÉDITION ARABE DE L'OUVRAGE SUR LA MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. L'Architecte en chef avise la Section technique que M. Ali effendi Bahgat lui a remis le texte de la traduction arabe de l'ouvrage sur la mosquée du Sultan Hassan. Il présente, en outre, une offre de M. le Directeur de l'Imprimerie nationale, en date du 28 septembre écoulé, *sub* n° 269

pour l'impression de ce texte avec la fourniture du carton moyennant une somme maxima de L.E. 75.

Il fait aussi remarquer que le crédit ouvert de L.E. 174 (voir procès-verbal n° 88) ne suffira pas et qu'il faut demander au Comité un supplément de L.E. 46.

La Section technique accepte.

Sur la demande de M. Ali Bahgat elle propose de lui payer la somme de L.E. 20 en acompte sur la somme de L.E. 25 qui lui a été fixée comme honoraires pour la traduction (voir procès-verbal n° 98).

8° FACTURE.

La facture approuvée par la Section technique est celle de M. Giuntini en date du 6 courant, elle monte à 2 L.E. 800 mill. et a pour objet les photographies des monuments suivants :

1° Mosquée el-Akmar ;

2° Mosquée Kadi Yehia à Bein el-Nehdein ;

3° Mosquée Kànbaî Emir Akhor.

Les photographies des 2e et 3e serviront à illustrer le bulletin annuel du Comité, année 1901.

9° MOSQUÉE EL-AKMAR.

La Section technique a fait aujourd'hui une visite à la mosquée el-Akmar qui a été débarrassée des constructions parasites. Elle se félicite d'avoir enfin obtenu le dégagement de ce beau monument et autorise M. l'Architecte en chef à faire procéder au nettoyage du badigeon qui couvre les sculptures et la maçonnerie de la façade, et ce pour être à même de dresser le devis nécessaire pour sa consolidation.

Comme il est difficile d'avoir un aperçu du travail de nettoyage, sur la proposition de M. Herz bey, il sera fait en régie.

10° MONUMENTS RELIGIEUX DE LA 1re SECTION.

Le Mamour de la 1re Section des Wakfs a remis à M. l'Architecte en chef une liste renfermant 99 édifices religieux de sa juridiction, et ce, dans le but de s'informer lesquels parmi eux seraient des monuments de l'art arabe.

En examinant cette liste, M. Herz bey a trouvé 42 édifices classés en entier ou en partie comme monuments, suivant les registres du Comité; 51 édifices à déclasser et six pour lesquels il avait des doutes.

Aussi la Section technique a visité aujourd'hui trois de ces six derniers et voici ce qu'elle propose :

a) Mosquée Saïd Souâda, à el-Gamalieh (n° 34 du plan): elle n'a rien d'intéressant à part les deux heurtoirs en bronze de la porte principale; ils sont d'un joli travail de l'époque de la construction de la mosquée. Il serait bon de les enlever et les déposer au Musée.

La Section technique se plaint de ce que des travaux ont été dernièrement exécutés dans cette mosquée, sans toutefois que le Comité en ait eu connaissance.

b) Mosquée el-Karâfi, à el-Gamâlieh (entre les n°s 28 et 39 du plan) : elle n'a aucune importance. A déclasser.

c) Mosquée Mohamed Maghlataï à Kasr el-Chôk (n° 26 du plan) : l'édifice lui-même, en général, n'offre pas d'intérêt, on y voit quelques pierres avec inscription en naskh mamlouk sans importance. Par contre la coupole est d'un assez joli galbe et bien conservée.

La Section technique propose de classer la coupole seulement parmi les monuments arabes, car la mosquée elle-même n'est qu'une pauvre reconstruction. On fera transporter au Musée deux impostes assez bien conservées et d'un travail intéressant qui surmontent deux portes à l'intérieur. Ces impostes seront remplacées dans la mosquée par d'autres aux frais du Comité.

Le Caire, le 17 octobre 1901.

Signé: A. Bahgat, Casanova, Herz, J. Zarb.

292E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

La Section technique a consacré la réunion de ce jour à la visite des monuments ci-après :

1° Sebîl-Kouttâb Ahmed Oda Bâcha (احمد اوده باشا), à el-Serouguieh (entre les n°s 119 et 129 du plan Grand bey);
2° Mosquée Almâs (الماس), à el-Helmieh (n° 130 du plan);
3° Rabh' wakf el-Kezlâr (القزلار), à el-Seyoufieh (vis-à-vis du n° 146 du plan);
4° Zaouyet el-A'bâr (الابار), à el-Seyoufieh (n° 146 du plan);
5° Mosquée el-Kourdi (الكردي), tombeau el-Gamakdâr (الجمقدار), à châra el-Roukbieh (n° 158 du plan);
6° Zaouyeh du cheikh el-Bakhchi (البخشي), châra el-Roukbieh (entre les n°s 152 et 219 du plan);
7° Mosquée Ahmed bey Kohia (احمد بك كوهيه), à châra el-Bazâbîz (n° 219 du plan);
8° Tombeau Fatma Khatoun (فاطمه خاتون), à châra Sayeda Nefissah (au Sud du n° 168 du plan);
9° Tombeau Khalîl el-Achraf (خليل الاشرف), à châra Sayeda Nefisseh (n° 168 du plan);
10° Mosquée Ali el-Bakli (علي البقلي), à châra Sayeda Sekineh (n° 156 du plan);
11° Mosquée Badr el-Dyn (بدر الدين), à châra el-Zarâyeb (n° 163 du plan);
12° Mosquée et tombeau du cheikh el-Imâm Zein el-Dyn Youssef (زين الدين يوسف), à Imâm el-Chafei.

1° SEBÎL-KOUTTÂB AHMED ODA BÂCHA.

Le Ministère de l'Instruction publique, désirant exécuter des travaux de réparation dans le kouttâb, demande l'avis du Comité.

La Section technique s'est trouvée devant une construction primitive des plus modernes qui ne mérite pas les soins du Comité.

2° MOSQUÉE ALMÂS.

Sur l'avis de l'Administration générale des Wakfs que cette mosquée présente des défectuosités, la Section technique s'est rendue sur les lieux.

Elle trouve qu'il est nécessaire de s'occuper sérieusement de cette mosquée qui est toute déparée par l'addition des piliers élevés dans le but de garantir sa stabilité. Elle est aussi d'avis de supprimer le bassin à robinets qui dépare le sahn, la mosquée possédant une assez grande cour d'ablutions. À la suite du remblai de la rue el-Helmieh, le dallage de la mosquée est en contre bas de 0 m. 70 cent. environ. Étant donné la largeur suffisante de la rue en question, il serait utile, pour parer à cet inconvénient, de demander au Ministère des Travaux publics, l'établissement d'un chemin de ronde. Cette opération permettra aussi l'ouverture complète de la fenêtre de la salle de la coupole qui, actuellement, est réduite.

3° RABB' WAKF EL-KEZLÂR.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité que l'encorbellement situé sur la partie Sud de la façade Rabb' wakf el-Kezlâr est crevassé et menace de s'écrouler sur les passants. Elle demande l'avis du Comité.

La Section technique rappelle que le sebîl situé au milieu de la façade du rabb' est un monument. Elle trouve que la façade entière ne manque pas d'intérêt. Elle propose à l'Administration générale des wakfs, vu qu'il s'agit d'un immeuble de rapport, de consolider la partie défectueuse.

4° ZAOUYET EL-A'BÂR.

La quatrième visite a été pour deux coupoles intéressantes inconnues jusqu'aujourd'hui. L'une d'elles se dissimule derrière une haute muraille qui la dérobe complètement à la vue du côté de la rue el-Seyoufieh; la seconde non moins intéressante est à peu de distance de la première, du côté Est et elle en est séparée par un oratoire. Ces circonstances ont eu pour suite, malheureusement, que ces deux monuments ont été cernés entre des constructions modernes sans importance. Les deux dômes sont en maçonnerie crépie avec décorations en ornements et inscriptions. On relève

du sarcophage du premier tombeau, le nom de l'émir Alaï el-Dyn Aïdekyn el-Boudoukdâr el-Sâlehi el-Negmi mort d'après el-Makrîzi[1] en l'an 684 de l'hégire (1285).

Le second tombeau est vide; il contient de riches ornements consistant en inscriptions en plâtre faisant le pourtour de la naissance du dôme. On en tire que «ce tombeau béni a été élevé par la fille de Alâï el-Douniah oua el-Dyn».

La Section technique propose :

1° de classer les deux coupoles parmi les monuments arabes à conserver; 2° de déblayer le sol surélevé de la coupole donnant sur la rue; 3° de démolir la partie supérieure de la muraille de façon à démasquer le dôme; 4° de démolir le plafond du vestibule d'entrée et de placer plus à l'intérieur les quelques marches qui s'y trouvent; 5° d'ouvrir la fenêtre murée du premier tombeau et de faire tous les travaux possibles pour le dégager des constructions environnantes; 6° de faire pour le second tombeau tous les travaux pouvant aider à sa conservation; 7° de relever par le dessin les deux coupoles.

5° MOSQUÉE EL-KOURDI.

Ce nom paraît avoir été donné de nos jours à ce tombeau, car, sur une plaque scellée en marbre on lit le nom de Sangar Gamakdâr fondateur de l'édifice. Voici d'ailleurs toute l'inscription qui n'est pas sans intérêt :

بسم الله الرحمن الرحيم عمر هذا المسجد المبارك يعرف لمسجد النبى العبد الفقير
الى الله تعالى سنجر الجمقدار واوقف عليه القاعه الذى بجواره والطبقه الذى فوقها
واسطبل والطبقه الذى بجوار الطاحون يكون الوقف على امام المسجد والمؤذن والوقيد
ومهما فضل يكون للعماره وذلك فى شهور سنة عشر و سبعمايه غفر الله لمن دعا له
بالرحمه امين ۞

TRADUCTION :

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

---

[1] Tome II, page 420.

A ordonné la construction de cette mosquée bénie, connue sous le nom de mosquée du prophète, le pauvre esclave en Dieu Très-Haut, Sangar el-Gamakdâr. Il lui (à la mosquée) a légué la ka'a qui l'avoisine, l'étage au-dessus et l'écurie. L'habitation qui est près du moulin constituée en wakf au profit de l'Imâm de la mosquée, du Muezzin et de l'allumeur. Quant à tout le reste il est acquis à l'édifice, et cela aux mois de l'année 710 (1310). Que Dieu pardonne à celui qui invoque pour lui la miséricorde. Qu'il soit ainsi.

La Section technique voit avec plaisir que la plaque susmentionnée quoique à la portée de tout le monde, subsiste encore grâce à son scellement à l'aide de crampons en fer empêchant son enlèvement.

M. l'Architecte en chef signale aux attentions de la Section technique le gardien de cet édifice ainsi que du tombeau du cheikh Mohamed el-Bakhchi dont il est parlé ci-après. Ce gardien volontaire nommé Mohamed Ayoub Saoussaou a eu la sollicitude de lui signaler l'existence de ces deux ruines, et grâce à ce signalement le Musée pourra s'enrichir d'objets, dont certains contiennent des inscriptions historiques très intéressantes.

Il propose de lui allouer une gratification de 0 L. E. 600 mill., ce que la Section technique accepte.

6° TOMBEAU DU CHEIKH MOHAMED EL-BAKHCHI.

Ce tombeau sis non loin du précédent est tout en ruines. Il n'en reste que quelques claires-voies cachées sous un vilain badigeon et que M. Herz bey a fait nettoyer. La Section technique sur la demande de M. l'Architecte en chef, accepte de transporter les deux meilleures au Musée arabe.

7° MOSQUÉE AHMED BEY KOHIA.

A la date du 24 septembre, l'Administration générale des Wakfs demandait au Comité son avis sur quelques réparations nécessitées dans la mosquée même, les travaux de réparation de la cour d'ablution et du vestibule ayant été exécutés par l'entremise de la 3e Section.

La Section technique se trouve devant une ka'ah du Moyen âge transformée en mosquée par l'établissement d'une niche de prière dans un coin. En effet, sur une des voussures du joli plafond qui se voit, on lit très clairement le mot دار dâr (maison ou palais).

Elle ne propose pas de classer ces restes, mais elle demande que le Comité soit averti à l'époque où l'Administration des wakfs se proposerait une

reconstruction. Le Comité pourra faire alors un choix de plafonds intéressants pour le Musée.

8° TOMBEAU FATMA KHATOUN.

L'Administration générale des Wakfs a signalé au Comité l'état défectueux de la couverture du tombeau Fatma Khatoun sis à côté de la tekiet el-Kadrieh (ou Khalil el-Achraf).

La Section technique en se rendant sur les lieux trouve que les réparations faites il y a quelques années ne suffisent pas pour garantir la substruction de la coupole disparue. La misérable toiture qui couvre la salle devrait être changée et remplacée par une autre solide et étanche. Les ouvertures béantes devraient être garanties contre les oiseaux et enfin les murs en élévation actuellement remblayés devraient être autant que possible dégagés des terres qui les couvrent.

9° TOMBEAU KHALÎL EL-ACHRAF.

Ce tombeau sis à quelques pas du précédent doit dater de la même époque, car tous les deux ont beaucoup d'analogie entre eux. A cause de l'accroissement des terres, ce monument à l'air enfoncé dans le sol.

M. Herz bey dit avoir déjà, à plusieurs reprises, fait rejeter les terres devant la façade qui contient la porte, mais sans résultat pratique, car elles glissent toujours. Aussi présente-t-il un projet d'un mur de soutènement muni d'une grille pour garantir le monument contre l'envahissement des terres et des eaux pluviales.

Le Section technique en approuvant ce projet, observe que le monument est cerné de tous côtés par des constructions modernes. M. l'Architecte en chef lui rappelle que déjà en 1883, le Comité s'est occupé de ce fait (voir 2me rapport) et a demandé aux Wakfs d'examiner le titre de propriété de l'industriel qui y est installé; malheureusement, depuis cette époque et malgré les rappels continuels de la part des bureaux du Comité, l'affaire reste toujours en suspens.

10° MOSQUÉE EL-BAKLI.

M. l'Architecte en chef rapporte qu'il a déjà examiné cette mosquée et qu'il n'y a trouvé digne d'intérêt que le minaret, d'une forme archaïque

ressemblant beaucoup à celui du tombeau de Fatma Khatoun relaté ci-dessus.

Aussi la Section technique demande de classer le minaret et invite M. l'Architecte en chef à faire préparer un devis pour les travaux de consolidation dont il a besoin.

11° MOSQUÉE BADR EL-DYN.

Sur l'avis de l'Administration générale des wakfs que le Ministère de l'Instruction publique désire reconstruire le kouttâb presque disparu de la mosquée, la Section technique a examiné cette dernière et n'a trouvé d'intéressant que la façade qu'elle propose de classer.

12° MOSQUÉE ET TOMBEAU DE L'IMÂM ZEIN EL-DYN YOUSSEF.

M. Herz bey rappelle que les dessins de ce monument ont été faits conformément au 134e rapport (voir rapp. nos 271 et 278) et qu'il est en train de préparer le devis pour les travaux de réparation.

A la suite d'un entretien qu'il a eu au sujet de ces travaux avec la directrice du monument, M. Herz bey présente une lettre de cette dernière dans laquelle elle expose au Comité qu'elle n'a pas les moyens de subvenir aux dépenses pour la réparation.

La Section technique n'est pas d'avis d'abandonner cet édifice vu son importance, mais elle propose de prier le Gouvernement de fournir les ressources nécessaires pour sa mise en état.

Le Caire, le 21 octobre 1901.

Signé : Bahgat, Casanova, Herz.

293e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Confection de dessins;
2° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
3° Citernes d'Alexandrie;
4° Sebîl Ismaïl bey el-Kebîr (اسماعيل بك الكبير), à el-Daoudieh (entre les nos 195 et 197 du plan);
5° Mosquée Aksonkor el-Farakâni (اقسنقر الفارقانى), à Darb el-Saâda (n° 193 du plan);
6° Maisonnette près de la mosquée el-Ghouri (الغورى), à el-Ghourieh;
7° Mosquée Mohamed bey Abou Dahab (محمد بك ابو الذهب), à el-Azhar (n° 98 du plan);
8° Zaouyet el-Khalouagui (الخالوجي), à el-Azhar (n° 99 du plan);
9° Musée arabe.

1° CONFECTION DE DESSINS.

La Section technique prend connaissance des dessins fournis par MM. Iconomopoulos et Pell. Manham (voir rapport n° 283) et en autorise le règlement comme suit :

1° L.E. 50 prix des dessins de la maison wakf Zeinab Khatoun et de Ma'abad el-Rifaï exécutés par M. Manham;

2° L.E. 80 prix des dessins des trois groupes de huit monuments sis aux tombeaux des Mamlouks exécutés par M. L. D. Iconomopoulos.

2° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que la vérification des devis de la mosquée du sultan Hassan poursuivie par un ingénieur du Ministère des Travaux publics d'accord avec un agent des bureaux du Comité (voir procès-verbal n° 107) a été achevée.

La Section technique demande que les démarches nécessaires soient entamées dans le but de donner suite au projet du Comité.

3° CITERNES D'ALEXANDRIE.

Sur la proposition de M. l'Architecte en chef, la Section technique accepte que les demandes concernant les citernes qui n'intéresseraient pas le Comité soient traitées de la même manière que celles ayant trait aux édifices de l'art arabe de la même catégorie.

4° SEBÎL ISMAÏL BEY EL-KEBÎR.

Conformément aux prescriptions du procès-verbal de la 106e séance du Comité, la Section technique s'est rendue au sebîl Ismaïl bey el-Kebîr pour se prononcer sur son sort.

Elle trouve que très peu de choses subsistent de ce sebîl qui peu d'années auparavant existait au complet; elle pense, d'autre part, qu'il serait dommage de l'abandonner complètement. Elle arrête par conséquent : 1° d'en boucher les fenêtres avec de la maçonnerie; 2° de relever exactement ce qui en reste par le dessin et, ensemble avec la planche contenue dans l'ouvrage de l'Expédition française, publier les dessins dans le bulletin annuel du Comité; 3° d'inviter la direction du wakf dont relève le sebîl de n'y rien entreprendre, pour garantir sa conservation.

La Section technique constate que la façade du sebîl est affreusement badigeonnée au lait de chaux. A cette occasion M. P. Casanova propose de munir tous les monuments, pour lesquels les autorités pourraient avoir des doutes, de tablettes qui exprimeront la particularité qu'ils sont placés sous la protection du Comité. Cette mesure ne visera bien entendu que seulement des monuments civils sis dans des quartiers abandonnés et non des grandes mosquées qui n'ont pas à craindre pareille profanation.

La Section technique partage l'avis de M. Casanova.

5° MOSQUÉE AKSONKOR EL-FARAKÂNI.

Cette mosquée est d'une époque assez récente et ne présente aucun intérêt à part le plafond du liouan est et du sebîl que la Section technique voudrait voir classer parmi les monuments à conserver. Elle propose aussi d'enlever pour le transporter au Musée le bassin de petite dimension taillé sur un bloc de marbre et portant des ornements avec la date 1052 (1642) de l'hégire.

6° MAISONNETTE PRÈS DE LA MOSQUÉE EL-GHOURI.

M. l'Architecte en chef désirait avoir l'opinion de la Section technique sur une maisonnette intimement liée à la mosquée el-Ghouri et de la même époque que cette dernière; elle se trouve du côté nord et se présente très bien avec sa charpente en bois. Vu que le déblaiement devant être entrepris dans la mosquée de ce côté là, commencera sous peu, M. l'Architecte en chef désirerait être renseigné sur le sort de la maison.

La Section technique trouve cette dernière très intéressante et propose de la consolider et la conserver à tout prix.

7° MOSQUÉE MOHAMED BEY ABOU DAHAB.

M. Herz bey fait part d'une lettre de l'Imâm de la mosquée Abou Dahab attirant l'attention de l'Administration générale des Wakfs sur quelques réparations nécessitées à l'étage en machrabieh qui surmonte le bassin d'ablutions.

La Section technique propose de donner suite à cette demande.

8° ZAOUYET EL-KHALOUAGUI.

En passant, la Section technique a visité la zaouyet el-Khalouagui qu'elle propose de déclasser, ne contenant rien d'intéressant.

9° MUSÉE ARABE.

A. La dernière visite de la Section technique a été pour le Musée arabe où M. l'Architecte en chef a rendu compte des travaux y exécutés jusqu'à ce jour.

Ont été dépensées depuis le 13 août dernier jusqu'au 16 courant 86 L.E. 710 mill.

Ont été réparées, nettoyées, encadrées ou montées sur panneaux en bois 61 pièces.

La Section technique prend aussi connaissance des dessins dressés à l'appui des plans et sections du nouveau local du Musée, des objets en pierre, marbre et plâtre dans le but de désigner dès à présent leurs places respectives dans le nouveau Musée.

La première salle de ce dernier contiendra les pièces à inscriptions; la seconde salle les pièces sculptées ou incrustées avec ornements, les pièces à blasons et objets tels que jarres, supports et colonnes; enfin la troisième, les travaux en mosaïque et en plâtre. Les listes des boiseries dressées par genre distinct sont prêtes et leur placement sera commencé sous peu.

La Section technique approuve les dispositions prises par M. Herz bey et désire que le Comité les examine aussi.

B. Le Ministère des Finances par ses lettres n° 3690 du 8 septembre 1901 et n° 4443 du 23 courant, demande au Comité de lui préparer le budget du Musée arabe pour 1902.

La Section technique charge M. l'Architecte en chef de le dresser le plus tôt possible afin de le soumettre à la prochaine séance du Comité.

Vu que les travaux importants d'installation occupent trop le personnel restreint du Musée, elle décide de donner au budget sa forme définitive et ce d'autant plus que l'installation définitive est une question de quelques mois.

C. M. Casanova demande quel sort est réservé à la mosquée el-Hakim, après le transfert des objets dans le nouveau Musée, et s'il n'y aurait pas lieu d'utiliser le vaste espace que présentent les cours intérieures en y installant les monuments de dimensions trop considérables pour prendre place dans le nouveau Musée. Il peut y avoir intérêt à transporter quelque colonne, quelque fragment d'architecture, qui serait ainsi mis en valeur; et puisque le nouveau Musée ne dispose pas d'un espace suffisant, il est tout naturel de conserver pour cette destination le terrain dépendant de l'ancien Musée. M. Herz bey dit qu'en effet il peut se présenter tel cas où un monument ne pourrait trouver place au nouveau Musée, et que, par conséquent, l'ancien doit être réservé. La Commission technique approuve cette proposition.

Le Caire, le 30 octobre 1901.

Signé : Bahgat, Casanova, Herz, Zarb.

294E RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 109.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat,
Herz bey,
P. Casanova,
Saber bey Sabri.

M. Zarb bey se fait excuser.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui dans le but de discuter et arrêter les budgets du Comité et du Musée pour 1902.

1° BUDGET DU COMITÉ.

A. Le budget du Comité présenté par M. Herz bey, après quelques changements introduits, sur la proposition de M. Barois concernant les travaux en marbre de la mosquée el-Mârdâni, est accepté et se présente ainsi :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh :			
	Liouan Est. (a) réparation lambris en marbre.......	210	210	420
	Liouan Est. (b) réparation du dallage en marbre.....	460	500	960
2	Mosquée Aslam el-Bahaï : Consolidation............	—	350	350
	A Reporter..........	670	1060	1730

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	REPORT..........	670	1060	1730
3	Mosquée el-Akmar : Réparation....................	80	170	250
4	Mosquée Inâl el-Atâbeki :			
	a) Consolidation et reconstruction....	100	500	600
	b) Vantaux de la porte principale..............	—	130	130
5	Mosquée el-Mârdâni :			
	a) Lambris en marbre du liouan est.............	400	400	800
	b) Consolidation des ornements en plâtre; cloison en pierre..............................	60	70	130
	c) Plafonds : restauration d'une partie de l'ancienne peinture; peinture à l'huile des nouveaux plafonds	50	150	200
	d) Minbar..............................	190	260	450
6	Mosquée Gânem el-Bahlaouân : Nettoiement et consolidation................................	50	150	200
7	Mak'ad du sultan Kaïtbaï au désert : Consolidation	90	210	300
	B. — TRAVAUX À COMMENCER :			
8	Sebîl Khosrof pacha : Réparation	30	200	230
9	Tombeau Chagarat el-Dorr......................	50	110	160
	C. Réserve pour Petits travaux..................	200	40	240
	D. Dépenses engagées en 1901 :			
	a) Pour la réparation du minbar de la mosquée el-Ghouri (n° 1 budget 1901).................	200	—	200
	b) Travaux de la maison Gâmâl el-Dyn..........	—	250	250
	c) Achat de panneaux provenant de la mosquée el-Mârdâni.............................	80	—	80
	E. Expropriations	500	—	500
	F. Impression de l'Édition arabe de l'ouvrage du sultan Hassan, comptes rendus du Comité et dessins......	250	—	250
	F. Personnel et frais généraux....................	1000	300	1300
	TOTAUX L. E.	4000	4000	8000

B. Comme l'Administration générale des Wakfs avait déclaré au courant de cette année que les dispositions budgétaires ne permettaient pas d'allouer en entier l'augmentation de L. E. 1 demandée par le Comité pour l'écrivain Hamed Hamdi, ni celle de 100 mill. demandée pour chacun des deux

courriers des bureaux, la Section technique, sur la proposition de M. Herz bey propose de prier l'Administration générale de faire le nécessaire pour que le reste de l'augmentation soit 500 mill. soit accordé à Hamed effendi à partir du 1[er] janvier 1902 et que les deux courriers aient aussi leur augmentation à partir de la même date.

2° BUDGET DU MUSÉE.

Conformément au paragraphe 9 du 293[e] rapport, M. l'Architecte en chef soumet aussi le budget du Musée arabe demandé par le Ministère des Finances.

En voici les détails.

BUDGET DU MUSÉE ARABE POUR 1902.

DÉSIGNATION.	RECETTES. 1901 L. E.	M.	RECETTES. 1902 L. E.	M.	DÉPENSES. 1901 L. E.	M.	DÉPENSES. 1902 L. E.	M.
Produit de la location des terrains affectés, arrêté par le Gouvernement	2053	—	2163	—				
Vente des billets d'entrée 1901-1902	8	—	30	—				
Soldes des budgets: 1900..... 491 L.E. 230 / 1901..... 1062 702			1553	932				
Impôt des terrains					509	836	500	—
Personnel:								
Conservateur							240	—
Conservateur adjoint							300	—
Commis					144	—	100	—
4 ferraches					56	—	96	—
Portier							24	—
2 gardiens de nuit					18	—	48	—
Achat et entretien des antiquités					500	—	400	—
Achat de mobilier et installation					600	—	1960	—
Menus frais					15	—	20	—
Fonds de réserve					218	164	58	932
TOTAUX...	2061	—	3746	932	2061	—	3746	932

La Section technique l'accepte.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que l'associé de l'entrepreneur d'un important chantier du Comité a insulté un agent des Bureaux en l'exercice de ses fonctions et s'est même permis des voies de fait sur lui.

La Section technique propose : 1° d'informer l'entrepreneur que l'accès des chantiers du Comité est dorénavant interdit à son associé; 2° de rayer complètement l'entrepreneur en question de la liste de ceux qui prennent part aux adjudications.

Le Caire, le 1er novembre 1901.

Signé : Barois, Bahgat, Casanova, Herz, Sabri.

PROCÈS-VERBAL N° 110.

Le Comité s'est réuni à Kasr el-Cham'a au Vieux-Caire, le 18 novembre à 4 heures 1/2 de l'après-midi.

Présents à la réunion :

LL. EE. Abdel Halim pacha, président,
Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha.

MM. Ali effendi Bahgat,
J. Barois,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
Nakhla bey el-Barati.

Assistait aussi à la réunion M. Somers Clarke, membre honoraire.

I.

La réunion ayant pour but d'examiner les inconvénients qui pourraient résulter de la présence des eaux d'infiltration pendant un certain nombre de mois dans les excavations faites pour le dégagement de la porte sud de Kasr el-Cham'a, le Comité décide après une longue discussion, qu'il convient de ne faire aucun travail à ce sujet et que si, plus tard, des réclamations étaient faites au sujet des émanations de cette eau stagnante, on procéderait alors à des travaux de désinfection.

La séance est levée à 5 heures de l'après-midi.

Le Président,
signé : Abdel Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 111.

(Voir les rapports n°s 295 et 296 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni à l'Administration générale des Wakfs, le 10 décembre 1901 à 3 heures de l'après-midi.

Présents à la réunion :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Néguib.
MM. Ali effendi Bahgat,
J. Barois,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
J. Zarb bey.

Se font excuser : LL. EE. Fakhry pacha, Tigrane pacha, Sir W. Garstin. M. De Mohl, Hanna bey Bachoum.

I.

Le procès-verbal de la 109e séance est approuvé et signé.

II.

Les rapports n°s 295 et 296 de la Section techniqee sont approuvés.

Lors de la lecture du paragraphe *4 a* «personnel» du 296e rapport, le Comité décide de porter les appointements de Ahmed eff. Fahim à 9 L. E. au lieu de huit.

III.

S. E. Artin pacha rend compte du voyage qu'il a fait en compagnie de M. Herz bey à Alexandrie pour examiner les panneaux que M. de Longchamps voulait céder au Comité (voir procès-verbal n° 109).

Ces panneaux n'offrant aucun intérêt le Comité décide de ne pas les acquérir.

IV.

S. E. Abd el-Salam pacha el-Moelhi, ayant prié S. E. le Président de s'intéresser à une ancienne construction située dans ses propriétés à Birket el-Hagg, LL. EE. Fakhry pacha, Artin pacha, et MM. Ali eff. Baghat et Herz bey en compagnie de S. E. le Président, se sont rendus sur place et ont examiné cette ancienne construction qui consiste en une salle couverte en dôme à laquelle vient s'adosser un portique à voûte.

Une plaque en marbre située au-dessus du mihrab porte une inscription koranique datée de l'an 952. Cette date, correspondrait au gouvernorat de Daoud pacha qui gouvernait l'Égypte à cette époque (renseignements fournis par Aly eff. Bahgat).

Le Comité décide de ne pas classer le monument et charge M. Herz bey de relever la construction et de faire l'étude nécessaire pour aménager en cet endroit deux salles pouvant servir de kouttâb.

En même temps il ordonne de faire exécuter un moulage de l'inscription.

V.

Sur la proposition de S. E. Artin pacha, le Comité décide de faire exécuter les estampages des inscriptions des portes des villes de Bâb el-Fetouh, Bâb-el-Nasr et Bâb Zoueilah, tels que les propose M. Casanova.

VI.

Comme réponse à la demande des Travaux publics au sujet de l'inscription à mettre à l'entrée du Musée Arabe, le Comité décide d'établir l'inscription comme ci-après : «دار الآثار العربية».

VII.

Au sujet du dégagement de la mosquée du Sultan Hassan, le Comité décide de se rendre sur place pour examiner la question.

A ce propos S. E. le Président prie le Comité de s'intéresser à l'état de la mosquée El-Rifâï. Le Comité accepte et prie le Président de le convoquer pour discuter la question.

VIII.

Le Comité en prenant note de l'achèvement des travaux de déblaiement de Bâb el-Nasr, décide sur la proposition de S.E. Artin pacha de prier l'Administration générale des wakfs de vouloir bien faire démolir le petit sebîl moderne qui se trouve devant la porte.

IX.

Il est pris connaissance de la lettre du ministère des Travaux publics n° 2889 du 1er août dernier par laquelle il est donné avis au Comité que le Ministère malgré sa déclaration en date du 26 mars dernier ne peut payer en 1901 la somme de L.E. 500 convenue pour les expropriations des édifices adossés aux monuments arabes de la ville du Caire (voir procès-verbal n° 107).

Le Comité décide de prier instamment le Ministère de vouloir bien affecter régulièrement chaque année la susdite somme en même temps que celle qui est mise à sa disposition par le Comité.

X.

En réponse à la communication du paragraphe V du 88e procès-verbal relatif au transfert de l'abattoir de l'armée d'occupation installé dans l'enceinte de la mosquée el-Zâher, le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 2825 du 27 juillet 1901, porte à la connaissance du Comité que le dossier de cette affaire a été classé provisoirement.

Le Comité regrette beaucoup d'apprendre cette nouvelle et prie S.E. le Président de vouloir bien revenir sur la question.

XI.

M. Georges Salmon, membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire présente au Comité par l'entremise de M. Casanova le rapport archéologique de 1899-1900 de l'« Egypt exploration fund » dont il est collaborateur en promettant l'envoi régulier de cette revue contre échange des bulletins annuels du Comité.

Le Comité accepte, sur la proposition de S.E. Artin pacha. Il consent aussi à faire don des publications annuelles au collège de la Ste Famille qui en a fait la demande.

Autres ouvrages reçus en dons :

Mittheilungen der K. K. Central Commission für Erforschung, etc. 27. Band, 3. Heft 1901.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie du Caire, Tome I, 1er fascicule.

Bulletin de l'Institut Égyptien, 4me série n° 1, fasc. 6, 7 et 8.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 2me trimestre 1901.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. Ano V, n° 28.

Catalogue des monuments exposés dans le Musée Gréco-romain d'Alexandrie, 1901.

Annual report of the Smithsonian Institution, 1899.

U. S. A. National Museum, 1899.

L'Imprimerie nationale vient de consigner en trois cents exemplaires, le seizième fascicule en langue arabe, exercice 1899.

La séance est levée à 5 heures.

Le président,
Signé : Abdel Halim.

Le secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : A. Bahgat, Zarb.

295[e] RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 111.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications des travaux du Comité;
2° Devis et contrats;
3° Kasr el-Cham'a (قصرالشمع) (tour ouest) au Vieux-Caire;
4° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan Grand bey);
5° Tekiet el-Solimanieh (السليما نيه), à el-Serouguieh (près du n° 129 du plan);
6° Musée arabe;
7° Dépenses;
8° Maison wakf el-Magharba (المغربه), à châra el-Kahkeiyn;
9° Confection de dessins.

1° ADJUDICATIONS.

M. l'Architecte en chef fait ressortir les nombreux inconvénients qui résultent du système suivi jusqu'à présent de ne commencer les travaux du Comité que dans les mois de mars ou avril et même plus tard, les formalités de mise en adjudication n'étant entamées qu'après le premier janvier de chaque année.

S. E. le Directeur général des Wakfs à qui ces inconvénients avaient été signalés par M. l'Architecte en chef, lui a fait savoir par lettre en date du 18 courant que le Conseil supérieur des Wakfs a décidé que les travaux peuvent être mis en adjudication et commencés avant le commencement de l'exercice.

La Section technique, en approuvant les démarches faites par M. Herz bey, prend note de leur résultat.

2° DEVIS ET CONTRATS.

Comme suite à ces nouvelles dispositions, la Section technique prend connaissance des devis et contrats suivants pour une première série de travaux portés sur le budget de 1902 (voir rapp. n° 294) et propose de les mettre immédiatement en adjudication :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.
		L. E.
5	Mosquée el-Mârdâni : *b*) Consolidation, ornements en plâtre, cloison en pierre	130
	c) Restauration d'une partie de l'ancienne peinture des plafonds; peinture à l'huile des nouveaux plafonds	200
	d) Restauration du minbar	450
8	Sebîl Khosrof pacha : Réparation	230
9	Tombeau Chagarat el-Dorr, idem	160

3° KASR EL-CHAM'A.

La Section technique prend connaissance du dossier de l'adjudication des travaux de redressement et de réparation de la tour ouest de Kasr el-Cham'a (voir rapp. n° 290). MM. Boyer, Parizot et Cie sont adjudicataires avec un rabais de 13 o/o sur les prix unitaires du devis.

4° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Les dernières pluies ont fait ressentir la nécessité de réparer le dallage du corridor qui est en communication avec la dikkah de la mosquée el-Ghouri dans le but de faciliter l'écoulement à l'extérieur des eaux pluviales. Le devis dressé à cet effet est de 5 L. E. 200 mill.

La Section technique approuve ce devis et parmi les deux offres présentées pour son exécution elle accepte la plus avantageuse, celle de Hassan Abou Nâr avec 3 o/o de rabais.

5° TEKIET EL-SOLIMANIEH.

La Section technique approuve le devis de L. E. 7, dressé par les bureaux du Comité, pour la réparation des vantaux de la porte de la tekiet el-Solimanieh

et du dallage du vestibule. Parmi les cinq offres présentées pour ce travail celle de Mohamed Abassi est acceptée; elle comporte 3 o/o de rabais.

6° MUSÉE ARABE.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 3265 du 13 août dernier, transmet à S.E. le Président du Comité les réponses aux demandes du Comité concernant les modifications à faire dans le nouveau local du Musée arabe; ces demandes figurent au 286e rapport, § 1 sous la rubrique : «A. Travaux à exécuter par le Ministère des Travaux publics».

Voici les réponses du Ministère avec les observations de la Section technique :

1° Sous-sol :

a) Le nécessaire a été prévu.

b) On laissera un panneau vitré. Accepté.

c) Les fenêtres ne peuvent être agrandies parce qu'elles sont à o m. 50 c. du sol. Accepté.

d) Le Ministère propose de s'en tenir à la porte en bois; la clef de cette porte sera gardée soit par l'un soit par l'autre des deux services c'est-à-dire par celui qui occupera le sous-sol. La Section technique propose de se mettre d'accord à cet effet avec la Bibliothèque khédiviale.

2° Rez-de-chaussée :

a) La baie entre 7 et 8 sera munie d'une cloison grillée. Accepté.

b) Le Ministère propose des cloisons vitrées avec porte; les dessins de ces cloisons seront établis par le Ministère et conformément au style général de l'édifice. Accepté.

c) Le Ministère répond négativement, car, cet escalier sert pour arriver à l'entre-sol. On s'entendra pour l'usage de l'entre-sol avec la Bibliothèque khédiviale.

d) Le Ministère refuse, il propose une barrière mobile. Cependant la Section technique estime que pour la disposition des objets exposés dans cette salle, il est indispensable d'avoir une cloison pleine. Il y a lieu donc de maintenir la demande primitive.

e) Le Ministère répond que les guichets demandés ne sont pas pratiques et ne pourraient être établis dans ce genre de portes. Dans ce cas, la Section technique propose de faire un tambour par les soins du Ministère.

f) Le Ministère refuse. La Section technique maintient sa demande en observant qu'il s'agit de consoles anciennes d'une valeur artistique et qu'il serait préférable de les placer en cet endroit pour les mettre en valeur.

g) Le Ministère dit qu'il n'y a pas d'inconvénient à laisser M. Herz bey établir la peinture à la fin de l'installation. Les échantillons de peinture seront soumis à l'approbation du Ministère.

7° DÉPENSES.

Il est pris connaissance des détails des dépenses effectuées par M. Herz bey sur le crédit permanent de L. E. 20, à lui alloué, pour menus frais des bureaux et ce du 1er avril au 31 octobre.

8° MAISON WAKF EL-MAGHARBA.

M. l'Architecte en chef donne avis que les mosaïques de la maison wakf el-Magharba ont été acquises pour la somme de L. E. 5 (voir rapp. n° 286) et déposées au Musée.

9° CONFECTION DE DESSINS.

A. La Section technique prend connaissance des dessins fournis par M. Silvagni relatifs au rabb' Kaïtbaï et aux tombeaux Tachtomor et Azromok au désert. Elle autorise le paiement des 60 L.E. convenues pour ce travail (voir rapp. n° 283).

B. Elle accepte aussi le paiement de 700 mill. à M. Steyrer pour confection de deux dessins de la mosquée Kadi Yehya à el-Habbanyeh; ces dessins serviront à illustrer le fascicule de 1901.

Le Caire, le 18 novembre 1901.

Signé :

BAROIS, A. BAHGAT, P. CASANOVA, HERZ bey, A. MANESCALCO, J. ZARB.

296ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 111.)

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali effendi Bahgat,
P. Casanova,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Terrains de Aïn el-Sîra (عين الصيرة) et du Vieux-Caire;
2° Devis et contrats;
3° Coupole el-Fadaouieh (الفداويه), à el-Abbassyeh;
4° Personnel;
5° Publications du Comité;
6° Travaux achevés.

1° TERRAINS D'AÏN EL-SÎRA ET DU VIEUX-CAIRE.

A. Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 4165 du 10 novembre 1901, informe le Comité que l'arrêté ministériel pour le règlement des fouilles pratiquées dans les terrains sis entre Aïn el-Sîra et la mosquée Amr (voir rapp. 290), a été rendu le 4 novembre 1901, *sub* n° 623.

La Section technique prend connaissance du texte de cet arrêté, aux termes duquel l'extraction du sebbakh n'est permise que dans les parcelles délimitées et les fouilles pour extraire des débris de poterie, vieilles briques ou autres matériaux ne peuvent être entreprises que sur l'autorisation du Comité. Elle charge M. l'Architecte en chef de faire le nécessaire pour que l'arrêté soit mis en vigueur le plus tôt possible.

B. Un des gaffirs appointés à la garde des terrains, informe M. l'Architecte en chef que le nommé Ibrahim Bahgouri a mis à jour près du Vieux-

Caire une colonne simple en marbre, longue de 2 mètres, qui se trouve actuellement déposée dans la cour de sa maison près du Deir Abi-Seifein.

La Section technique propose d'écrire au Gouvernorat d'obliger le dit Bahgouri à transporter la colonne à l'endroit où il l'a trouvée.

C. M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le Gouvernorat donne en location, sans demander l'avis du Comité, des parcelles de terrains, sises du côté de l'aqueduc, à l'emplacement des tanneries.

La Section technique propose d'envoyer au Gouvernorat une délimitation exacte des terrains qui doivent être placés sous le contrôle du Comité pour empêcher ces locations ou ventes et de lui demander en attendant de ne plus louer de ces terrains, sans avoir consulté le Comité.

2° DEVIS ET CONTRATS.

Il est pris connaissance des devis et contrats suivants d'une seconde série de travaux portés sur le budget de l'année 1902 (voir rapp. 294) :

NUMÉROS d'ordre du budget	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	L.E.
1	Mosquée el-Ghouri :	
	a) réparation des lambris en marbre..................	420
	b) réparation du dallage en marbre..................	960

La Section technique les approuve et recommande la mise immédiate en adjudication des travaux.

3° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

S.E. le Directeur général des Wakfs, par ses lettres datées des 20 et 25 novembre écoulé informe M. l'Architecte en chef que les meubles de culte commandés pour la coupole el-Fadaouieh ne seront pas achevés avant le mois de Ramadan, et lui propose de faire transporter du Musée arabe provisoirement un minbar et un koursi afin que les cérémonies religieuses puissent être célébrées dans la coupole, en attendant la construction des meubles commandés.

M. Herz bey propose de transporter, à cet effet, à la coupole el-Fadaouieh,

le minbar n° 1045 et le koursi n° 2548 qui peuvent sans inconvénient servir provisoirement pour la prière.

La Section technique accepte.

4° PERSONNEL.

A. *Sur le budget du Comité.* — M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique de la communication qui lui a été faite par l'Administration générale des Wakfs que des augmentations proposées par le Comité au commencement de cette année (voir le 281e rapport, § 7) il n'a été accordé que 500 millièmes seulement à MM. Farahat Omar, Youssef Ahmed et Hamed Hamdi. Mais, d'autre part, l'Administration a donné l'assurance formelle que les augmentations demandées seront entièrement données le 1er janvier.

Prenant en considération ce qui précède, la Section technique propose pour l'année courante, de payer aux employés suivants, sur le reliquat des 1000 L.E. du Ministère des Finances les allocations suivantes :

MM. Elias Hakim	L.E.	18
Farahat	"	3
Youssef Ahmet	"	3
Mohamed Ali, courrier	"	0,700
Kassem el Saïd	"	0,300
Total	L.E.	25

B. *Personnel engagé sur le crédit de 1000 L. E. alloué par le Ministère des Finances.* — La Section technique accepte, sur la proposition de M. Herz bey, de porter les appointements mensuels de :

MM. Bensilum, architecte-inspecteur, de	L.E. 18	à	L.E.	22
Rodeck, architecte-inspecteur	18	à	"	22
Ahmed Fahmi, ingénieur	7	à	"	8

C. Elle accepte aussi de porter les salaires mensuels de chacun des deux chefs maçons : El Hag Ahmed Youssef et Ahmed Atia de 6 L.E. 500 mill. à 7 L. E.

D. *Personnel du Musée.* — La Section technique propose aussi de porter le traitement mensuel de M. Abdallah Sayegh de 5 L.E. à 6 L.E. et celui de Mohamed Khalil effendi de 2 L. E. à 2 L. E. 500 millièmes. Bien que ce dernier ne figure pas sur le budget du Musée de l'année 1902 il y sera cependant maintenu jusqu'après le déménagement et son traitement sera payé sur le chef — *Achat de mobilier et installation* — de ce budget.

Afin que les ouvriers travaillant au nettoiement et à la préparation des antiquités, travail payé à la journée, ne restent pas sans constante surveillance, M. l'Architecte en chef a chargé MM. Abdallah et Mohammed Khalil de ce service. Ce travail étant hors de leurs attributions ordinaires il est alloué au premier 5 L. E. et au deuxième 2 L. E.

5° PUBLICATIONS DU COMITÉ.

a) Répondant à la demande de M. Herz bey d'un exemplaire sur Kom el-Chogafa pour la bibliothèque du Comité, M. le Dr G. Botti informe par sa lettre n° 282 du 25 octobre dernier que cette publication sera certainement mise à la disposition du Comité par la Société archéologique d'Alexandrie en échange des bulletins annuels du Comité.

b) La Section technique accorde une collection entière de ces bulletins à l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes d'Alexandrie qui a adressé une demande à cet effet le 19 novembre 1901.

6° TRAVAUX ACHEVÉS.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que les travaux suivants portés au budget de l'année courante sont achevés.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DESIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L. E.
1	Mosquée el-Ghouri : *a*) consolidation	100
3	Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch	140
4	Mosquée Kaïtbaï au désert	120
5	Mosquée Kidjmâs el-Ishâki	330
7	Mosquée Tâtâr el-Hegazieh	200
10	Mosquée Inâl el-Atabeki	300
12	Mosquée Gânem Bahlaouân	220
13	Mak'ad du sultan Kaïtbai au désert	160

Le Caire, le 4 décembre 1901.

Signé : BAROIS, ALI BAHGAT, CASANOVA, HERZ, J. ZARB.

ANNEXE :

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1898

À LA DATE DU 31 OCTOBRE 1901.

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1898, ARRÊTÉ À LA DATE DU 31 OCTOBRE 1901.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS. COMITÉ. Partiels.	CRÉDITS ALLOUÉS. COMITÉ. Totaux.	CRÉDITS ALLOUÉS. WAKFS. Partiels.	CRÉDITS ALLOUÉS. WAKFS. Totaux	DÉPENSES FAITES. COMITÉ. Partielles.	DÉPENSES FAITES. COMITÉ. Totales.	DÉPENSES FAITES. WAKFS. Partielles.	DÉPENSES FAITES. WAKFS. Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
Mosquée el-Mouayyed (jardin).......			150 —				149 375	
Maison Gamâl el-Dyn.............	100 —		100 —		91 139		91 039	
Mosquée Sâleh Telâyeh	100 —		200 —		92 199		194 298	
— Gohar el-Lâlâ	170 —		160 —		140 066		147 846	
— Barkouk, à el-Nahassyn			100 —				77 650	
Coupole Sayednal Hussein.........	200 —		150 —		205 508		149 510	
Mosquée Sangar el-Gâouli.........	200 —		700 —		190 312		489 722	
Tombeau de l'Imâm el-Châfâi			120 —				120 018	
Madrassat el-Tabarsieh	40 —		210 —		36 300		141 983	
Mosquée el-Ghouri (Ghourieh)......	640 —		50 —		617 104		48 750	
Sebil el-Ghouri (Ghourieh)......			70 —				55 997	
Tombeau Tarabaï el-Charifi	175 —		35 —		160 112		30 —	
Mosquée Barsbaï à Khanka	60 —		350 —		53 790		291 583	
Monuments au désert :								
Tombeaux Inâl et Zomr...........	45 —		155 —				133 253	
Mosquée Kaïtbaï à Kal'at el-Kabch ..	100 —		300 —		85 800		296 562	
— — à Fayoum.......	500 —	2330 —		2850 —	335 300	2007 630		2417 586
Réserve pour *Petits travaux*	50 —		150 —		371 413		76 052	
Expropriation des boutiques.	500 —				500			

Dépenses diverses					90 248			
Impressions	120 —				24 —			
Recettes des visites des monuments et du Musée. Exercice 1897	71 740				173 770			
Allocation des Wakfs pour les travaux de la mosquée el-Dachtouti		1741 740	140 —	290 —		2006 631	133 736	209 788
		4071 740		3140 —		4014 261		2627 374

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.
Pour le Comité	4071 740	4014 261
Pour les Wakfs	3140 —	2627 374
Total	7211 740	6641 635
A ajouter : économies à fin 1897	784 610	
Total	7996 350	6641 635
Économies en 1897		1354 715
Totaux L.E.	7996 350	7996 350

APPENDICE AU 18ME FASCICULE.

SOMMAIRE :

APPENDICE AU 18ME FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° LA MOSQUÉE EL-KHATÎRI [1], جامع الخطيرى.

Voir les rapports nos 189 et 290 de la Section technique et la planche I.

Vers le 700 de l'hégire (1300) l'endroit où s'élève la mosquée el-Khatîri était baigné par les eaux du Nil [2]. Après que les eaux se furent retirées, un nommé Hâg Mohamed ibn Ezz installa sur le terrain devenu sec, une sâkieh et puis éleva une maison auprès du fleuve.

Cette maison devint ensuite propriété de Tâg el-Dyn ibn el-Azrak et acquit la réputation d'un lieu mal famé. Ezz el-Dyn Aïdomar el-Khatîri, un des émirs de mille du Sultan Mohamed el-Nâsser, ordonna sa disparition et sur son emplacement fit édifier une mosquée à laquelle il donna le nom de Gâma el-Tôba — جامع التوبة — (mosquée du repentir).

Cette mosquée fut élevée à grand frais; l'historien parle de 400000 dynars. On la décrit richement ornée de marbres multicolores et de luxueuses décorations; son minbar également en marbre, était paraît-il le principal objet d'admiration. La bibliothèque qui en dépendait était dotée d'une magnifique collection de livres et de nombreux wakfs garantissaient l'œuvre bienfaisante de la mosquée el-Khatîri, qui fut ouverte au service divin en 737 (1336).

Mais le voisinage du fleuve était funeste à cet édifice que les eaux ruinèrent complètement et cela du vivant même de son fondateur.

Le pieux Ezz el-Dyn se voua à la reconstruction de son œuvre détruite et la mosquée restaurée se dégagea bientôt de ses ruines. Mais malgré les précautions qui cette fois avaient été prises pour garantir la construction

[1] Un rapport sur cette mosquée m'a été demandé par la Deuxième Commission dans son 189e rapport.

[2] Les données historiques sont extraites du Khitat de Makrîzi, tome II, p. 312.

contre les ravages des eaux, — l'architecte fit jeter mille bateaux de pierres devant l'enceinte — elle fut une seconde fois détruite.

Ezz el-Dyn ne fut pas témoin de cette nouvelle destruction de son œuvre. Il était mort depuis quelque temps lors de cet évènement.

Tout un quartier important avait été créé dans le voisinage de cette mosquée et se groupait autour d'elle.

Vers l'année 806 (1403) la rive du fleuve à cet endroit avait commencé à s'ensabler, mais l'éloignement des eaux fut aussi fatal à la mosquée que leur voisinage, car elle fut moins fréquentée et le quartier lui-même perdit progressivement son importance.

Il appert de cette notice que nous tirons d'el-Makrîzî, que la mosquée fut reconstruite une troisième fois, jusqu'à l'époque à laquelle vivait cet historien.

Mais la mosquée telle qu'elle existe aujourd'hui est un édifice de nos jours; peu de vestiges de l'époque passée restent dans la mosquée. Il faut compter de ce nombre les colonnes et surtout les chapiteaux corinthiens; quelques restes d'un joli revêtement de la niche de prière et les débris du minbar mentionné par el-Makrîzî. Ce minbar à en juger par les fragments, aujourd'hui scellés dans le sol de la mosquée, a bien mérité son renom. Il était en marbre blanc laiteux sculpté d'un dessin géométrique dont les champs étaient incrustés des matières les plus rares. Les centres de croisement des polygones étoilés sont marqués d'une fine sculpture du XIVe siècle.

Il faut encore mentionner quelques claires-voies en plâtre avec verre de couleur et une plaque à inscription, scellée à côté du mihrâb et datant de l'époque de la fondation. L'inscription est fort intéressante car elle se réfère à la première construction; elle commence avec le bismillah et le vers 91 du 16e sourat et finit avec la phrase suivante : امر بانشا هذا المكان المبارك فى شهر المحرم سنة سبع وثلثين وسبعمائه «a ordonné la construction de ce lieu béni au mois de moharram, année trente-sept et sept cents (1336)».

Il n'y a rien dans la mosquée en dehors des choses énumérées, qui mérite à être mentionné, aussi l'attention du Comité devait se porter exclusivement à ses quelques vestiges et de ne pas classer la mosquée [1].

Il est curieux de noter que l'ouvrage de Bourgoin (Précis de l'art arabe),

[1] Les débris du minbar ont été depuis déposés au Musée arabe.

contient à la pl. 50, fig. 2 la couverture et à la pl. 51, fig. 2 le plan d'une jolie porte de la mosquée *Izz el-Dyn el-Khatîri* à Boulaq. J'ai cherché cette porte sans résultat. A-t-elle été démolie depuis qu'elle a été dessinée? Cela est probable. L'ouvrage de Bourgoin a été imprimé eu 1892, mais sans aucun doute le dessin de la porte a été fait plusieurs années avant.

Nous terminerons cette courte description en mentionnant encore que la bibliothèque khédiviale conserve sous le n° 78 un Koran que Arghoun Châh (mort en 1391) a légué à la mosquée el-Khatîri.

2° LA MOSQUÉE EL-SOUEIDI, مسجد السويدى.

La mosquée el-Soueïdi[1] est située dans la rue du même nom au Vieux-Caire.

Elle n'a qu'une façade qui constitue d'ailleurs tout le reste de la construction primitive. Elle est entièrement en pierre de taille d'un appareil soigné.

A côté du haut portail, à couverture trilobée à alvéoles, se place la fontaine, ayant un beau dallage en marbre, au-dessus de laquelle on aperçoit les deux arcs du Kouttâb. Le reste de la façade est en parfaite harmonie avec la partie décrite : niches couronnées d'alvéoles abritant les deux rangées de fenêtres.

Le minaret est en grande partie une reconstruction et est très probablement contemporain de l'intérieur de la construction qui a été aussi complètement transformée. Pour cette raison les soins du Comité se sont portés principalement sur la façade qui a été l'objet d'une réparation complète.

La mosquée el-Soueïdi est un des rares vestiges des monuments qui jadis s'élevaient au Vieux-Caire. El-Sakhaoui dans son ouvrage التبر المسبوك في ذيل السلوك[2] parle à la page 9 d'une mosquée el-Soueïdi, que Badr el-Dyn Hassan ibn Soueïd avait fondée au Vieux-Caire derrière le Fondok el-Kârim. Ibn Doukmak nous permet d'identifier cette mosquée avec la nôtre par un passage de son ouvrage كتاب الانتصار لواسطة عقد الامصار traitant de la topographie du Vieux-Caire, en y mentionnant le Fondok el-Kârim.

D'après el-Sakhaoui le fondateur de la mosquée l'avait bâtie pour en faire une madrassah — collège — et y avait installé le maître et les élèves, avant même que la mosquée ne fût achevée. Mais son fils Ouaguîh el-Dyn Abdel-

[1] El-Makrîzî ne mentionne pas la mosquée el-Soueïdi.

[2] L'ouvrage de Mohamed ibn Abdel-Rahmân (né en 1427, mort en 1496) connu sous le nom el-Sakhaoui, a été imprimé à Boulaq en 1896.

Rahmân supprima l'enseignement et transforma l'édifice en *masguid*, c'est-à-dire en mosquée pour la prière et y établit la *khotba*, prière pour le souverain. Cette transformation était due à l'intervention de quelques émirs auprès de el-Achraf. Le maître d'école et ses élèves furent aussitôt remplacés par le *khatîb* et les *mouezzins*. Enfin le minbar placé à côté de la niche de prière marqua définitivement la destination de l'édifice.

3° MOSQUÉE DE KÂDI YEHIA ZEIN EL-DYN جامع القاضى يحيى زين الدين.

Voir les pr.-verb. 9, 11, 13, 14, 21, 25, 38, 42, 47, 51, 53, 60, 63, 67, 74; les rapp. 21, 68, 79, 80, 120, 144, 157, 162, 168, 170, 172, 178, 181, 182, 189, 193, 201, 205, 208, 209, 214, 223, 228, 230, 231, 236, et les planches IV du 6e fascicule (plan et sect.), III et IV du 2e fascicule (façade est) et III de cette annexe.

La gâma' de Kâdi Yehia est du modèle des mosquées de la dernière période du règne des sultans circassiens; petites dimensions, plan cruciforme, réduction des liouâns nord et sud; au point le plus en vue le minaret, et au sud-est le tombeau (il n'y a pas de fontaine, comme il est dit dans le 11e rapport) surmonté d'une petite école (kouttâb).

Le fondateur de ce gracieux édifice fut un des plus malheureux personnages de son époque. L'émir Zein el-Dyn Yehia, fils d'Abdel Razâk l'arménien, est né avant le IXe siècle de l'hégire (XIVe) et a vu briller son étoile sous le sultan el-Zâher Djakmak de qui il était justement considéré et auprès duquel il remplit les hautes fonctions de majordome (ostadâr) avec une habileté peu commune. Mais son sort changea lorsqu'en 1453 Osmân succéda à son père Djakmak sur le trône de l'Égypte, car celui-ci ayant d'anciennes rancunes contre el-Zeini, le fit arrêter et confier à la garde de deux de ses émirs, dont Gânibek, qui le tortura pour lui extorquer 40,000 dynars. Ses malheurs eurent bientôt un fin, car Osmân ibn Djakmak, après un règne de quelques mois, cèda la place au sultan Inâl, qui réintégra el-Zeini à son poste de majordome, usurpé par son geôlier Gânibek. Devenu méfiant, el-Zeini quitta la cour et se cacha pendant plusieurs mois, mais cela irrita le sultan qui, lorsqu'il reparut, lui ordonna de se retirer dans son palais avec défense de communiquer avec quiconque.

L'année suivante il se vit exilé à Jérusalem, mais l'éxil n'était probablement qu'un prétexte pour le dépouiller de son trésor qu'on supposait qu'il

emporterait avec lui, car en route il fut arrêté et fouillé, mais on ne trouva sur lui qu'un peu plus de 300 dynars. Avait-on la conviction qu'il cachait ses richesses? Ramené au Caire, on voulut encore s'en assurer et on le mit encore une fois à la torture. D'après d'autres, il lui aurait été appliqué cinq cent coups de bâton. Le malheureux nia de posséder autre chose que ce qui avait été trouvé sur lui et offrit même à l'avide sultan de vendre les pieux legs faits par lui, pour lui en donner la valeur. Le sultan sembla se repentir de sa cruauté, se montra plein de bienveillance par la suite et el-Zeini fut même nommé par lui kâchef el-kochâf de la Haute et de la Basse-Égypte. Pourtant, cette nouvelle faveur ne devait être que passagère. Il se vit bientôt relevé de ses fonctions de majordome, ce qui n'était que le recommencement de la série des misères qu'il avait déjà éprouvées. Il fut de nouveau maltraité et consigné entre les mains d'un fils du sultan Barsbai (1422-1438) chargé de lui arracher le secret de ses trésors. Ses souffrances prirent fin par un nouvel exil à Jérusalem.

Il changea encore de maître en 1455-46, mais sa vie sous el-Zâher Khochkadam ne changea en rien : faveurs, poursuites, mauvais traitements et exil, se succédaient ou alternaient comme auparavant. Une fois, trop faible pour supporter les tortures qu'on lui infligeait, il se jeta aux pieds du vizir pour implorer sa clémence, et l'ordre du sultan ne fut pas exécuté.

Kâdi Yehia Zein el-Dyn était un vieillard âgé de plus de 75 ans lorsque Kaïtbaï devint sultan d'Égypte. Celui-ci avait aussi une vieille rancune à satisfaire contre l'émir et qui datait encore des jours où Kaïtbaï était simple soldat (guindi). Aussitôt au pouvoir, il fit arrêter le malheureux émir et ne se contenta pas de l'insulter mais continua à le maltraiter en le frappant régulièrement tous les deux jours. El-Zeini, trop vieux pour endurer ces supplices, expira enfin sous les coups de ses bourreaux.

Lorsqu'on apporta cette nouvelle à Kaïtbaï, il voulut se persuader lui-même du fait et ayant ordonné de lui apporter le corps de sa victime, découvrit sa figure et, lorsqu'il fut convaincu qu'elle était morte, frappa encore du pied le cadavre et ordonna ensuite son transport en son palais (de Zeini) pour le laver et l'ensevelir.

Ibn Yyâs, de qui nous relevons ces notes[1], observe qu'il lui est impos-

[1] Ouvrage cité, Tome II.

sible de détailler toutes les souffrances du malheureux Yehia Zein el-Dyn et finit son récit avec la phrase pieuse :

رحمه الله و عفا عنه

«Que Dieu ait pour lui de la clémence et lui pardonne.»

Il est caractéristique qu'en cette époque Kâdi Yehia ait pu donner son nom à plusieurs mosquées qu'il a fait ériger en Égypte et à l'étranger, indépendamment de celle qui nous occupe. Une d'elles se trouve au quartier el-Habbânieh, actuellement en reconstruction, et une autre à Boulaq. Celle-ci est connue sous le nom de Gâma' el-Mahkama.

L'état de la mosquée, lorsque le Comité a commencé à s'en occuper, était des plus précaires. Un simple examen des bulletins dans lesquels est énumérée la série des travaux qu'il a fallu exécuter pour consolider ce monument, et pour le remettre en état comme elle se trouve aujourd'hui, suffit pour s'en rendre compte. D'ailleurs, le plan (pl. 4 du 6e fascicule) permet de juger de l'importance des travaux exécutés. En effet, presque la moitié de la mosquée était en ruine et même les murs pouvant rester debout nécessitaient de sérieuses reprises. La différence de nuance des pierres dans la façade nord et les deux planches du onzième fascicule sont autant de renseignements à ce sujet. L'encorbellement du premier étage avec le kouttâb à balcon ont été restitués d'après les éléments que l'on y a retrouvés. Le sol de la rue s'étant élevé de plus de 1 m. 20 cent., l'ancienne entrée du kouttâb se trouvait masquée par le terrain de remblai. Il fallut alors transformer la dernière fenêtre en porte pour réserver une entrée indépendante et rendre accessible aux élèves l'ancien corridor longeant le mur sud de la mosquée. L'entrée directe de la cour d'ablution présentant le même inconvénient, quelques marches dûrent être établies pour permettre d'atteindre le seuil de la porte également à 1 m. 20 cent. au-dessous du sol actuel de la rue.

Le minaret était en harmonie avec le reste de l'extérieur, car il n'avait de son architecture première que l'étage inférieur; le second étage, (voir pl. III de ce fascicule) était une légère construction en bois et mortier. La disparition des anciens étages doit être attribuée à un incendie, car les assises supérieures étaient rougies comme par la trace du feu. L'inscription sculptée sur le corps intermédiaire de la tour commémore cette réparation faite en 1837.

Peut-être les plafonds disparurent aussi en cette occasion, car il n'y avait rien des anciens au-dessus du salın du liouân ouest. Le minaret a été reconstruit d'après les nombreux modèles de l'époque. La décoration de l'étage intermédiaire — c'est en effet à cet endroit que les architectes ont prodigué leur richesse d'ornementation — est relevée d'incrustations de marbre de couleur grise.

Les deux meubles de la mosquée, le minbar et le koursi du lecteur du koran, ont eu aussi leur part des soins du Comité; ils ont été nettoyés et leurs incrustations réparées. Ils en conservent le souvenir épigraphique dans les plaquettes en bois sur lesquelles est sculpté une phrase relatant la réparation effectuée en 1312 (1894)[1].

Mais que de démarches et de difficultés pour atteindre le résultat indiqué. L'histoire moderne de la mosquée du juge Yehia reflète celle du Comité même, car il n'y a qu'à voir le nombre de procès-verbaux et rapports dont les numéros figurent à l'entête de ces notes, pour se rendre compte combien de décisions et parfois de discussions étaient nécessaires alors pour la mise en œuvre et la continuation des travaux. Le premier rapport date de l'année 1884, et, en 1892, le Comité exprime encore le regret de ne pouvoir continuer les travaux, faute de moyens. Ce n'est que deux années plus tard

[1] Ces plaques occupent l'emplacement des anciennes planchettes enlevées aux deux meubles. Celle du minbar se trouve aujourd'hui au Cabinet des Médailles à Paris; l'autre a fait partie de la collection Schefer. L'inscription de la planchette du minbar est la suivante :

(١) أمر بأنشاء هذ (ا) المنبر المبارك المقر الأشرف، (٢) العالى الأميرى الزينى أستاد دار العاليه عز نصره،.

«A ordonné l'érection de cette chaire bénie, son excellence, le très noble, le magnifique émir Zein el-Dyn, grand majordome; que sa gloire soit répandue.»

La planchette du koursi porte l'inscription suivante :

(١) أمر بأنشاء هذ (ا) الكرسى المبارك المقر الأشرف العالى الزينى أستاد (٢) دار العاليه عز نصره فى شهور سنة ثمان واربعين وثمان مائه.

«A ordonné la confection de ce pupitre béni, son excellence, le très noble, le magnifique émir Zein el-Dyn, grand majordome, que sa gloire soit répandue, dans les mois de l'année quarante huit et huit cent (1444-1445). [Voir pour cette notice le *Corpus inscriptionum arabicarum* de M. Max van Berchem, *Mémoires de la Mission archéologique française au Caire*, t. XIX, fasc. III].

que le programme précédemment élaboré put recevoir un commencement d'exécution.

Enfin les travaux furent achevés en 1897, c'est-à-dire après treize années de difficultés incessantes. La somme totale dépensée a été de L.E. 2711.

Aujourd'hui la mosquée est suffisamment consolidée et peut braver pour quelques siècles encore les outrages du temps.

En 1898 une plaque commémorative a été placée à l'entrée de la mosquée avec le texte suivant :

شرع فى تجديد هذا الجامع المبارك فى عصر ساكن الجنان الخديو الاعظم محمد توفيق باشا سنة ثلاث وثلاثمائة والف وانتهى فى عصر ولي النعم الخديو الأعظم عباس حلمى باشا الثانى بمباشرة لجنة الآثار العربية عام خمسة عشر وثلاثمائة بعد الألف من الهجرة النبوية.

«La reconstruction de cette mosquée bénie a été commencée l'an 1303 sous le règne de S. A. le Khédive Mohammed Taoufik Pacha, que Dieu lui accorde le Paradis et achevée sous le règne de l'auguste Khédive Abbas Helmi II, par les soins du Comité de conservation des Monuments de l'art arabe, l'an 1315 de l'Hégire.»

4° LA MOSQUÉE (MADRASSAH) EMIR AKHOR مدرسة امير اخور.

(Voir les proc.-verb. n° 54, 105: les rapports n° 122, 128, 150, 165, 193 et la planche IV.)

La mosquée de l'emir Akhôr — du prince écuyer — se trouve près de la Citadelle entre les mosquées el-Mahmoudieh et Gôhar el-Lâla. Elle se fait remarquer par les belles arabesques qui ornent sa coupole et la couvrent comme d'une dentelle. Le monument a deux façades qui sont en pierre de taille ainsi que la coupole.

Notre planche montre la façade principale et contient le portail. Plus loin un vestibule couvert d'une riche voûte à nervures et qui conduit à la salle du tombeau que surmonte le dôme. La mosquée proprement dite se trouve derrière l'autre façade.

L'extérieur est couvert de cet horrible bariolage dont on a cru décorer la plupart des mosquées à une époque peu lointaine de nous en voulant lui prodiguer des soins. Malheureusement cette étrange sollicitude pour cette mosquée ne s'arrêta pas là; ainsi qu'il est permis d'en juger en examinant la

seconde figure de notre planche. Elle nous montre en effet le monument possédant encore sa tour sur l'angle, et son soubassement non encore mutilé et masquée par des boutiques que l'on voit au bas de l'autre figure.

Ces boutiques sont une addition qui date de l'époque de la construction de la mosquée el-Rifâï commencée, en 1870 et cela dans le but d'augmenter les revenus de la nouvelle mosquée [1].

Il est fort possible que le minaret, ayant montré une inclinaison sensible ait été démoli à cette même époque; nous voyons encore cet effet dans le portail et une partie de la façade qui portent des traces d'arrachement causé sans doute par le mouvement graduel d'inclinaison que devait subir le minaret. Le Comité s'est occupé à plusieures reprises de ces parties subsistantes. D'ailleurs, jusqu'à présent, c'est à l'examen de ces parties que l'action du Comité s'est limitée. Nul doute que l'occasion se présentera bientôt où elle pourra lui prodiguer ses soins et que le monument reparaîtra alors dans son entier, dégagé des constructions parasites qui en masquent la base.

La mosquée de l'émir Akhor a été construite en 1503 par l'émir Kâni baï, grand écuyer du sultan. Une autre mosquée du même nom et qui s'élève dans le quartier el-Nasrieh a aussi cet émir pour fondateur [2].

Nous lisons dans Ibn Iyâs sur le personnage Kâni baï Karâ el-Rammâh, قانى باى قرا الرماح, qu'il mentionne à plusieurs reprises, les renseignements suivants :

Le sultan Kaïtbaï le nomma en 1492-1493 émir de dix et peu après gouverneur en Syrie; mais il dût payer pour l'obtention de cette dignité. C'est le même qui devint plus tard le grand émir écuyer.

Le successeur de Kaïtbaï, son fils Mohamed ne fut pas au commencement de son règne très bienveillant pour Kâni baï qu'il releva de ses fonctions d'Atâbek à Alep. Cependant dans la même année, il lui conféra le

[1] Cette photographie a été donnée par S. E. Franz pacha et à cette occasion son insertion a été décidée (proc.-verb. n° 105). Dans sa *Civilisation des Arabes* le Dr Gustave le Bon donne d'ailleurs à la page 226 une gravure d'après la même photographie.

[2] La mosquée d'el-Nasrieh a le minaret de la même forme carrée que celui-ci. Il semble d'ailleurs que cette forme était commune à cette époque; nous rappelons le minaret de la mosquée érigée par le sultan el-Ghouri. Il semble pourtant qu'aucune des tours n'a conservé son étage terminal primitif. L'auteur se propose de revenir à une autre occasion sur ce sujet.

titre d'emir de mille et en 1497-1498 celui de grand ecuyer en remplacement de Kàrtabaï, كرتباى, mort dans la mosquée du sultan Hassan pendant une guerre civile.

Son étoile déclina lorsque Kânsou el-Achrafi (ancien mamlouk de Kaït-baï) devint sultan. Celui-ci le fit mettre aux fers avec d'autres émirs. Mais Kânsou ayant été remplacé la même année, 1499-1500, par Ganbalât, Kâni baï put reprendre son poste. Il ne fut pas longtemps reconnaissant à son maître car, parti en 1500-1501 en compagnie de l'emir Toumanbaï, secretaire du sultan, avec mission de ramener à l'obéissance Kosro, قصروه, gouverneur en Syrie, il reconnut pour sultan Toumanbaï qui monta ensuite sur le trône d'Égypte avec le titre d'Adil [1].

Sur ces entrefaites Ganbalât avait remplacé Kàni baï par Sibaï, سيباى, comme grand écuyer, mais ce dernier dut restituer ce poste à son ancien occupant sur l'ordre du nouveau maître el-Adil.

5° LA MOSQUÉE (MADRASSAH) DU SULTAN MOHAMED EL-NASSER مدرسة محمد الناصر.

(Voir les pr.-verb. 38, 41, 42, 44, 47, 107; les rapports 69, 79, 97, 142, 165 et la planche V.)

Le groupe de monuments représenté par la planche ci-contre, se trouve dans l'ancienne rue historique Bein el-Kasrein — entre les deux châteaux (des Fatimites) — aujourd'hui dénommée châra el-Nahassyn. Ce groupe comprend les mosquées érigées par les sultans Kalaoun, Mohamed el-Nâsser et Barkouk dont elles portent les noms. La photographie dont est tirée la planche est un don de S. E. Franz pacha. Elle offre un intérêt particulier car elle nous montre la coupole qui surmontait le tombeau que le sultan Mohamed fit construire et qui semble avoir disparu vers l'année 1870.

Malheureusement cette coupole n'est pas non plus la première; la partie inférieure seulement est en maçonnerie, tout le reste est en bois; nul doute qu'il s'agit là d'une restitution. Il semble toutefois que le galbe original a été reproduit; le croissant est indubitablement l'ancien.

[1] Le tombeau du sultan el-Adil se trouve au nord de la ville du Caire à l'Abbassieh (voir le 64e rapport de la IIe commission).

Nous avons joint un plan à la planche, pour mieux renseigner sur la situation des monuments qui composent le groupe en question[1].

Il est curieux de remarquer que pas un des trois tombeaux du groupe n'a conservé son dôme. Depuis, celui de Barkouk a été reconstruit en 1893; le rétablissement de celui de Kalaoun ne présente aucune difficulté, le galbe nous étant conservé par celui du tombeau de son fils Khalil près de Sayeda Nefîssah. Le tambour même de ce dôme a beaucoup d'analogie avec celui de Kalaoun. Quant à la reconstruction du dôme de Mohamed el-Nâsser, si jamais elle devrait être entreprise, la planche V même nous en trace clairement les lignes.

Mais ce ne sont pas là les travaux les plus urgents à exécuter dans cette mosquée ou plutôt dans ces restes de mosquée qui, malheureusement a été victime de la négligence d'administrateurs peu consciencieux.

Le 79e rapport donne d'ailleurs, avec une notice historique, une description de l'état de la mosquée en 1890. Elle n'a pas changé depuis. Le moment de commencer des travaux quelconques devra en tout cas être retardé jusqu'à ce que sa façade, qui est la partie la plus importante, soit débarassée des dernières boutiques qui la cachent et ce moment, espérons-le, ne se fera pas longtemps attendre.

Herz.

[1] Ce plan est tiré du *Guide-Joanne* (p. 269) pour lequel l'auteur l'a dessiné.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A.			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah Gaffir el Darb (tombeau du cheikh) — près de la citadelle	103	279	
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss, Abdyn	—	—	16
Abdel Latif (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	65	178	
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahman Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahman Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	41	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aboul Achäïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chârâni	63	166	
Aboul Chaonâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdîn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bab el-Charieh	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sebil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazarzah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Oda Bâcha (sebil kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Chârieh	65	181	
Aïcha el-Setouhieh (Kouttab de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn.	41	80	
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Açour	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soneiket el-Sabaïn.	60	157	
Aii Aboul Oueifa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali agha el-Totouqui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Farra (mosquée) Caire, rue Bâb el-Bahr	34	54	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Alti Barmak (sebîl de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serougnieh	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bahri (Chonbrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Hassanieh	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra el-Mouchtahar	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb el-Mouloukhieh (Boulaq)	—	—	39
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachât	63	169	
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn	47	109	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamalieh)	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Charieh)	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)	67	187	
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, à Darb el-Nasr (Boulaq)	62	263	
Atalla el-Skandari (sebil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Ayoub (tombeau du cheikh) Caire, à Atfet el-Cheikh Ayoub	—	—	28
B.			
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh	44	98	
Bâb el-Bahr (sebîl surmonté d'un Kouttab à)	—	—	26
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Section Gamâlieh)	51	118	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	
Batnieh (sebil à) — Caire, à Darb el-Ahmar	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm	38	39	
Bechtâk Lakam (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz	71	206	
Behâda (zaouyeh el-Sayedi) — Caire, à Darb el-Ghozieh (Khalifa)	77	226	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat	38	67	
Belkeini (mosquée) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour	85	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtahar	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa	33	50	
Chahyn el-Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar	65	183	
Chaubaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chaubaki (Bâb el-Charieh)	—	—	43
Chankassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg	55	142	
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Chems el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda	48	112	
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie	85	246	
E.			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Eina (Bâb el-Charieh)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn	49	114	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb el-Saâda	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kasr el-Taouîl	32	45	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire	—	—	29
G.			
Gaèdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Gamal (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamalieh)	—	—	41
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdîn)	96	264	
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed — Caire, à Darb Sâada	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs	35	57	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr	42	88	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh	109	289	
Gueneïdi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâoui	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Seroughieh n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdîn	43	91	
Hamali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamza (sebil wakf) — Caire, à Darb el-Zakazyn	83	337	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret Darb Agour (Bâb el-Charieh)	—	—	40

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sayem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Housseïn Agha Chanân (sebil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq	68	194	
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khoronfieh	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui	30	41	
Kaïtbaï (okâlat) — vis-à-vis du tombeau	44	—	
Kaïtbaï (mosquée) — à l'île de Manial (Rodah)	98	266	
Kanbaï el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Kara-meidân	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebîl de la mosquée) — à el-Salîba	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâk	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom d'el-Alaui, Kal'at el-Kabeh	34	52	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kantara, près de la mosquée Sàlem, à Fayoum...	81	233	
Karâfi (mosquée el-) Caire, à el-Gamâlieh......	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)............................	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan.........................	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassanieh....	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebil) — Caire, à Nour el-Zalâm................................	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette............	82	236	
Kazzâz (zaouyeh el-Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn...........................	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh)..........	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)............................	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Hassanieh...............................	63	169	
Khabbaz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq........	43	92	
Khalouagui (zaouyet el-) Caire, à el-Azhar......	109	292	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka..............................	33	51	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba........	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq..........	60	157	
Kolchani (sebîl wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh.....	55	129	
Korêdi (tombeau de Seyedi el-) — Caire à Châra el-Balaksa (Abdyn)....................	—	—	27
Koroudi (sebil et kouttâb el-) — sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi................	64	177	
Kôssa Sanân (sebil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebîl).	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)............................	71	179	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M.			
Mahdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdîn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-)—Caire, rue el-Magharba	42	86	
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali.	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Kaouârir	61	160	
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl.	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-)—Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	228	
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el Charieh)	—	—	35
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'Ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn)	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée) à Kasr el-Chok excepté la coupole)	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée) à Darb el-Gamamîz excepté minbar	98	267	
Mohamed el-Schâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37
Mohamadyn (tombeau de Sayedi) — Caire, à Haret Gheit el-Edda (Abdîn)	—	—	42

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Moharrem bey (sebîl) — Caire, à Darb el-Hagar, à el-Sayeda Zeinab	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail),	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
N.			
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Onabour el-Nour (Boulaq)	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra el-Marasina (Sayeda)	—	—	25
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh	57	149	
Nefissah (pilier d'un portail, à Châra Sett el-)	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq	65	181	
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah	59	150	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr	108	285	
Ostâz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	
Ouardân (mosquée au village)	82	236	
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
R.			
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr	65	81	
Raghab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-) — à Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdîn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S.			
Sadah el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh)	—	—	8
Sadd (porte de ville) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire	56	146	
Saïd (tombeau du cheikh) — à Châra el-Sabtieh	—	—	6
Saïd Sonada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh	109	291	
Sâleh (école et sebil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (Section Abdîn)	—	—	3
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senbelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah, Mouski)	85	242	
Siâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggâr — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	71	199	
Skandar (sebil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	51	118	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hassanieh	78	229	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106	
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (n° 130 du plan Grand bey)	26	34	
Tallyn (tombeau de l'Ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdîn)	71	205	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)	35	57	
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf	43	91	
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	238	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafissah	49	115	
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	
Zaghloul (mosquée) — à Rosette	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïdah (sebil el Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Loubondieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-HUITIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1901.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

Pages.

285. — Deux cent quatre-vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

286. — Deux cent quatre-vingt-sixième rapport. — Sommaire :

287. — Deux cent quatre-vingt-septième rapport. — Sommaire :

288. — Deux cent quatre-vingt-huitième rapport. — Sommaire :

289. — Deux cent quatre-vingt-neuvième rapport. — Sommaire :

290. — Deux cent quatre-vingt-dixième rapport. — Sommaire :

291. — Deux cent quatre-vingt-onzième rapport. — Sommaire :

Pages.

292. — Deux cent quatre-vingt-douzième rapport. — Sommaire :

293. — Deux cent quatre-vingt-treizième rapport. — Sommaire :

294. — Deux cent quatre-vingt-quatorzième rapport. — Sommaire :

295. — Deux cent quatre-vingt-quinzième rapport. — Sommaire :

296. — Deux cent quatre-vingt-seizième rapport. — Sommaire :



MOSQUÉE EL-KHATIRI À BOULAQ

VUE DU LIOUAN PRINCIPAL

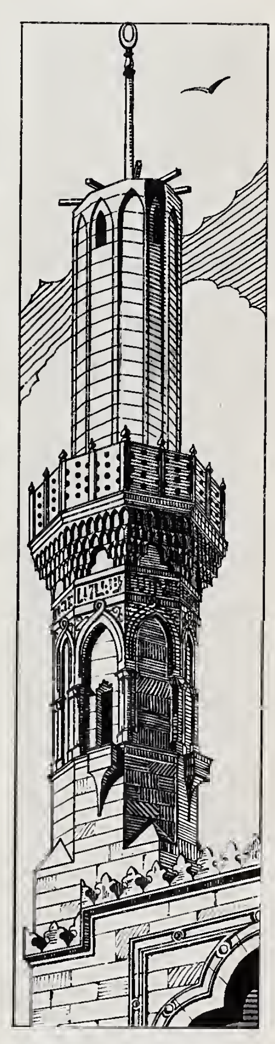




MOSQUÉE
EL-SOUEIDI
AU
VIEUX-CAIRE

LE MINARET

AVANT LA RESTAURATION



MOSQUÉE KADI YEHIA

ZEIN EL-DYN

À BEIN-EL-NEHDEIN

CAIRE.

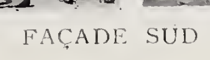
FAÇADE NORD RESTAURÉE

MOSQUÉE EMIR AKHOR

PRÈS DE LA CITADELLE - CAIRE







FAÇADE SUD

ETAT VERS 1870

ETAT ACTUEL

GROUPE DE MONUMENTS à EL-NAHASSYN - CAIRE



LEGENDE :

Mosquée de Kalaoun : — 1. Salle du tombeau. — 2. Minaret,

» » El-Nâsser : — 3. Minaret — 4. Coupole

» » Barkouk : — 5. Salle du tombeau. — 6. Minaret.

a. Point d'où la vue a été prise.

TABLE DES PLANCHES.

PROCÈS-VERBAUX

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1902

FASCICULE DIX-NEUVIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 8 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1902

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha I, de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha II, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sami pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.
Kadri pacha	1884	Décédé.

Mohamed Chaker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1897	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1902.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires Étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.
Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.
Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.
Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.
Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.
Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef au Ministère de la Justice.
Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).
Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.
Manescalco bey, Architecte en chef au Ministère des Travaux publics. *Secrétaire du Comité.*
J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.
G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.
O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la caisse de la Dette publique.
Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.
P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Ali effendi Bahgat, traducteur en chef du Ministère de l'Instruction publique.

MEMBRES HONORAIRES :

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.
Stanley Lane-Poole, Professeur au «Saint Trinity College», à Dublin.
Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.
Pierre Grand pacha, à Vichy (France).
Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).
Somers Clarke, Architecte.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, homme de lettres, à Paris.
Max Van Berchem, Professeur, à Genève.
Dr G. Botti, Conservateur du Musée Gréco-Romain, à Alexandrie.

liouans disparus, elle déclare que rien n'intéresse le Comité en dehors du liouan principal qui a fait déjà l'objet de ses soins.

7° TOMBEAU KHALÎL EL-ACHRAF.

En réponse au rappel de la communication du deuxième rapport concernant la propriété du terrain libre qui entoure le tombeau Khalîl el-Achraf, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par sa lettre en date du 17 décembre 1901, qu'après vérification des titres du tombeau, il résulte que le terrain sur lequel ont bâti le sieur Ibrahim Haïouân et la dame Tâg et consorts, est leur propriété légitime.

La Section technique en prend note et charge M. l'Architecte en chef de préparer une étude pour l'isolement du monument, vu qu'il n'y a que la voie de l'expropriation pour arriver au but voulu.

8° MOSQUÉE GOHAR EL-LÂLÂ.

En réponse à la communication du paragraphe 5 *b* du 279ᵉ rapport, le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 4483 du 4 décembre 1901, fait connaître au Comité que le service du Tanzim ne peut imputer sur son budget de 1902 la dépense pour l'amélioration de la rue conduisant à la mosquée Gohar el-Lâlâ par ce qu'il a en vue d'autres travaux plus importants.

9° BADIGEONNAGE DES MONUMENTS.

Comme suite à la communication du paragraphe 7 du 287ᵉ rapport, le Ministère de l'Intérieur informe le Comité, par sa lettre n° 591 du 4 décembre 1901, qu'il a donné au Gouvernorat et aux Services sanitaires les instructions nécessaires pour éviter à l'avenir le badigeonnage des façades des monuments.

10° TERRAINS AU SUD DE L'AQUEDUC.

Les agents chargés de la surveillance des terrains, entre Aïn el-Sira et le Vieux-Caire avaient signalé aux bureaux du Comité que trois industriels élevaient des constructions au sud de l'aqueduc sur l'emplacement des tanneries sans surveillance de la part du Comité.

Renseignements pris au Ministère des Travaux publics et au Gouvernorat,

il résulte que ce dernier a loué des parcelles de ces terrains avec l'approbation du Tanzim (voir lettre n° 125 du 17 décembre 1901) et du Ministère des Finances.

En attendant la délimitation exacte de tous les terrains placés sous le contrôle du Comité (voir rapp. n° 296), la Section technique est d'avis d'écrire à toutes les Administrations, ci-dessus mentionnées, de ne faire aucune concession, ni vente avant d'avoir consulté au préalable le Comité.

Une fois cette délimitation faite, il sera demandé aux Travaux publics d'y faire figurer les concessions ou ventes faites à ce jour.

11° MOSQUÉE INAL EL-ATÂBEKI.

M. C.V. Silvagni, entrepreneur des travaux de la mosquée Inâl de l'an passé, adresse à M. l'Architecte en chef, par sa lettre du 8 octobre 1901, des réclamations sur les prix de certains ouvrages, non prévus, de son entreprise.

La Section technique, après examen, accepte certaines de ces réclamations évaluées par les bureaux du Comité à 6 L. E. 339 mill.

12° FAÇADES DÉGAGÉES DES MONUMENTS.

M. Herz bey signale à la Section technique que sur la façade nouvellement dégagée de la mosquée Mohamed el-Nasser et de Bâb Zoueila, il a vu s'élever une grande tente de cafetier ainsi qu'une large devanture de boutique.

Il est d'avis d'engager le Comité à intervenir sans retard, avant que ces occupations ne donnent lieu à des revendications de la part des occupants.

La Section technique approuve l'avis de M. Herz bey.

13° MOSQUÉE BARSBAÏ.

Donnant suite aux décisions des rapports n[os] 180 et 236 relatives au terrain appartenant à la mosquée el-Achraf Barsbaï à el-Khânka, les bureaux du Comité ont envoyé au Ministère des Finances copie du plan du terrain avec prière de donner ordre à qui de droit pour que rien n'en soit vendu ni utilisé.

Le Ministère vient de répondre, à la date du 24 décembre 1901 *sub* n° 41 que ce terrain sera respecté.

La Section technique en prend note.

14° MOSQUÉE EL-MOEÏNI.

L'Administration générale des Wakfs prie le Comité de s'occuper de certains travaux réclamés par les Wakfs pour la mosquée el-Moeïni à Damiette.

La Section technique trouve que ces travaux sont les mêmes que ceux demandés par S. E. Franz pacha (voir annexe du 144e rapport).

Elle propose de prier les Wakfs de vouloir bien s'en charger vu qu'ils ne sont pas si importants. Un agent du Comité sera délégué pendant l'exécution pour examen.

15° DÉCOMPTE FINAL DE L'EXPÉDITION À ABOU GUERAYAH.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que l'expédition d'Abou Guerayah, pour l'extraction de marbre a complètement pris fin et que les matériaux extraits sont déposés au magasin général des Wakfs. Le cube total du marbre est de 21mc428 réparti en blocs de diverses grandeurs comme suit : 776 blocs de marbre blanc, 17 de porphyre vert et 18 de pierre bleue. Une liste contient le numéro et les dimensions de chaque pièce.

L'expédition a coûté 784 L.E. 226 mill., soit 198 L.E. 880 mill. pour compte du Gouvernement et 585 L.E. 346 mill. pour compte du Comité. Il reste par conséquent un solde de 15 L.E. 774 mill. sur le crédit total de L.E. 800 (voir rapport n° 279).

M. l'Architecte en chef propose d'allouer à Moallem Hag Ahmed Youssef, qui a dirigé et mené à bonne fin l'expédition, L.E. 13 pour frais de déplacement et L.E. 20 pour indemnité.

La Section technique appuie la proposition. Pour parfaire la somme de L.E. 33, 17 L.E. 226 mill. seront prises sur le chapitre «Petits travaux».

16° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

La Section technique approuve le paiement de 1 L.E. 300 mill. à M. Steyrer, pour mise au net de trois dessins, et à M. Nistri 0 L.E. 600 mill. pour celle d'un dessin.

17° PERSONNEL.

M. l'Architecte en chef donne avis que la démission présentée par M. P. Rodeck, architecte inspecteur, a été acceptée par le Ministère des Travaux publics.

Il propose d'engager à sa place M. Steyrer, architecte qui a exhibé d'excellents certificats. Les appointements seront discutés lorsque un plus grand nombre de membres seront présents.

La Section technique, après examen des certificats, accepte.

Signé : J. Franz, P. Casanova, Herz.

299ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 113.)

Le Caire, le 10 février 1902.

Présents à la réunion :

S.E. J. Franz pacha, président honoraire;
MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
M. Herz bey,
A. Manescalco bey,
Saber bey Sabri,
M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Palais Youchbak (يشبك) près de la mosquée du sultan Hassan;
3° Aqueduc de Foum-el-Khalig;
4° Expropriations;
5° Musée arabe;
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
7° Mosquée Aksonkor (آقسنقر) à Darb el-Ahmar (n° 123 du plan);
8° Terrains entre Aïn el-Sîra (عين الصيره) et le Vieux-Caire;
9° Forteresse Bourg el-Zefer (برج الظفر);
10° Tombeau Karkar (كركر), au désert Kaïtbaï;
11° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
12° Monuments de Rosette;
13° Impressions;
14° Mur de la ville;
15° Personnel;
16° Achat d'une machine à calculer.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique, après examen, approuve les devis et contrats de la dernière série suivante des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. n° 299) et recommande leur mise immédiate en adjudication.

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L.E.
2	Mosquée Aslam el-Bahâï : consolidation	350
3	Mosquée el-Akmar : réparation	250

2° PALAIS YOUCHBAK.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'il a entamé des démarches avec la direction de l'école voisine du palais Youchbak dans le but d'obtenir sa coopération pour les frais de déblaiement de la route laissée libre devant le monument (voir rapp. n° 298). Le Nâzir du wakf dont relève cette école lui a répondu qu'il regrette de ne pouvoir donner suite au désir du Comité, vu que les ressources dont dispose cet établissement sont très modiques.

M. l'Architecte en chef propose de faire exécuter les travaux du devis de L.E. 18 sur le budget du Comité. Il présente en même temps trois offres sous plis cachetés.

La Section technique accepte la proposition de M. Herz bey et après dépouillement des offres, adjuge le travail au meilleur offrant Mohamed Aly Samâdah avec un rabais de 1/2 p. o/o.

3° AQUEDUC DE FOUM-EL-KHALIG.

A. Un particulier propriétaire, voisin de la tête de l'aqueduc, offre de céder une parcelle de son terrain à la condition que l'octroi qui se trouve actuellement à l'ouest de sa propriété soit transféré.

La Section technique refuse l'offre, ne voyant aucune utilité pouvant résulter de ce transfert.

B. Elle demande aussi de démolir la petite chambre inutile de l'octroi

qui cache en partie la façade nord du monument (voir A du croquis) et de recommander aux Travaux publics de prévoir pour l'avenir un passage libre de quatre mètres de large entre la bâtisse de l'octroi et le monument.

M. Saber bey Sabri pense qu'il serait mieux de rappeler au Ministère le projet d'isolement demandé par le Comité (voir rapport n° 233) en attirant spécialement son attention sur ce point, le plus important du monument.

C. Dans le but de garantir contre l'envahissement des terres les soubassements déblayés de la façade nord, M. Herz bey propose la construction d'un mur de soutènement avec grille.

La Section technique accepte.

D. M. Herz bey expose que le bassin inférieur de la tête de l'aqueduc est continuellement rempli d'une eau stagnante répandant des émanations fétides; il propose de demander à l'Administration des Services sanitaires l'autorisation de déboucher la conduite établie primitivement avec le fleuve, pour y faire écouler les eaux.

La Section technique accepte.

E. Il est donné suite à la demande de M. L. Ghezzo, entrepreneur, de lui faire verser un second payement sur des travaux exécutés, ce versement n'étant pas prévu par le contrat. D'ailleurs pareille faveur lui a été accordée pour son entreprise de Kasr el-Cham'a (voir rapp. n° 273).

4° EXPROPRIATIONS.

M. l'Architecte en chef donne avis que toutes les boutiques de la mosquée el-Ghouri, dont la démolition a été demandée dans le 279e rapport, ont été enlevées; de même quelques boutiques devant la mosquée Kalaoun.

Il propose de continuer cette année la démolition des boutiques de cette dernière mosquée et de demander l'enlèvement de toutes celles qui sont devant la façade de la mosquée el-Nasser en commençant du portail de la mosquée Barkouk jusqu'à la boutique n° 1 de la mosquée Kalaoun.

La Section technique en acceptant insiste encore pour que le Ministère des Travaux publics coopère aux frais d'expropriation conformément au décret de 1891.

5° MUSÉE ARABE.

Il est pris connaissance de l'inscription préparée par les bureaux du Comité pour l'entrée principale du nouveau Musée arabe (voir pr.-verb. n° 111).

La Section technique propose de réduire la longueur de l'inscription et autorise M. Herz bey de confier ce travail à un calligraphe.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. l'Architecte en chef présente les devis de la mosquée du sultan Hassan modifiés conformément au 297e rapport.

La différence de la somme effective des travaux entre les nouveaux devis et les anciens n'est que de 177 L.E. 609 mill. en plus.

La Section technique propose de les transmettre sans retard au Ministère des Travaux publics pour lui demander l'allocation du crédit nécessaire.

7° MOSQUÉE AKSONKOR.

M. Herz bey fait part à la Section technique que pour dégager la façade de la mosquée Aksonkor dont les fenêtres sont bouchées par une masure appartenant aux Wakfs ainsi que pour démolir la maçonnerie parasite élevée dans l'intérieur pour créer un passage conduisant à la cour d'ablutions installée hors du monument, il a demandé à l'Administration générale des Wakfs d'autoriser le Comité à exécuter ces travaux afin qu'on puisse les prévoir dans le devis dressé conformément au 279e rapport. Comme réponse, l'Administration lui communique les observations suivantes de son Moufti consulté à ce sujet :

« La loi dit que si la mosquée devient petite pour le public et qu'on trouve près d'elle un terrain ou une bâtisse en relevant ou non on peut les acheter par ordre du Kâdi pour l'agrandir; tandis que dans le cas présent rien n'indique la nécessité ou le besoin d'agrandir la mosquée ».

La Section technique propose alors de demander aux Wakfs d'estimer la masure en question et de condamner en attendant le passage par la mosquée pour le public.

La séparation dans la mosquée sera enlevée.

8° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Conformément au paragraphe 1er B du 296e rapport, le Gouvernorat fait connaître au Comité qu'un engagement a été pris par Ibrahim el-Hagouzi pour le replacement de la colonne en marbre trouvée au Vieux-Caire, à sa place primitive.

Une autorisation de l'agent du Comité fait connaître, en outre, que la dite colonne a été déposée près du kiosque du gardien à Abou Seoud.

9° BOURG EL-ZEFER.

En réponse à la communication du paragraphe 6 du 266e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'il est dans l'impossibilité de procéder au déblaiement extérieur du Bourg el-Zefer et des fortifications de la ville, vu qu'il ne dispose pas du montant des dépenses nécessitées et évaluées à 2821 L.E. 170 mill. d'après le devis dressé à cet effet.

10° TOMBEAU KARKAR.

M. l'Architecte en chef donne avis que les travaux du tombeau Karkar ont été achevés et qu'un inventaire détaillé a été signé par la directrice avec une déclaration de veiller à l'édifice à elle consigné et de n'y rien entreprendre sans l'avis du Comité.

11° KASR EL-CHAM'A.

A. En réponse à la communication du paragraphe 9 *b* du 297e rapport, S.E. le comte Sakakini pacha expose à M. l'Architecte en chef, par sa lettre n° 241 du 31 janvier écoulé :

1° Que la route qui est devant Kasr el-Cham'a est la seule route publique sur l'alignement de Kasr el-Cham'a et du cimetière;

2° Que la Communauté grecque-catholique l'a fait niveler et macadamiser de son mieux ;

3° Qu'elle y a fait installer une canalisation d'eau;

4° Que tout en faisant ses réserves pour l'ancienne route, la Communauté pourrait se servir de la nouvelle mais après qu'elle aurait été mise au même niveau que la première et clôturée par un mur pour la garantir contre l'envahissement des terres.

La Section technique maintient sa première décision et propose de prier le Ministère des Travaux publics de vouloir bien classer la route aménagée par le Comité. En attendant, ce dernier veillera à ce qu'elle ne soit point encombrée par les terres des alentours.

B. M. Herz bey fait part à la Section technique que le niveau des rues nouvellement tracées de l'enceinte de Kasr el-Cham'a (voir rapp. n° 290) est

plus bas de quatre mètres environ que celui des routes situées en dehors et qu'il sera difficile de les remblayer pour obtenir un nivellement uniforme, sans causer des dommages aux propriétaires particuliers.

La Section technique propose que les routes extérieures soient établies en pente légère vers l'intérieur de l'enceinte de façon à ce que les monuments qui s'y trouvent ne soient pas au-dessous du niveau des voies publiques qui les bordent.

12° MONUMENTS DE ROSETTE.

A la suite du rappel adressé par le Comité au sujet de l'état semestriel des monuments de Rosette, demandé dans le 197e rapport, § 18, le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 4499 du 5 décembre 1901, envoie un état de ces monuments dressé par l'agence des Villes et Bâtiments du Nord le 27 novembre 1901.

Voici cet état :

Nos DE LA CARTE.	NOMS DES MONUMENTS.	OBSERVATIONS.
10	Maison el-Fataïri	Elle subsiste actuellement en rez-de-chaussée et en premier étage; elle est en ruine et hors d'état d'être habitée.
11	Rue Dahliz el-Molk et maison el-Gabâs	Il a été bâti deux maisons à cette rue sur deux parcelles libres existant l'une depuis trois ans et l'autre depuis un an. Les autres édifices de cette rue restent tels quels. La maison el-Gabâs est aussi dans son état primitif (les propriétaires de cette maison sont les héritiers de Ismaïl Ramadân, ce qui résulte d'une confrontation du plan n° 5 avec les lieux).
12	Rue el-Cheikh Kandil	Toutes les bâtisses sont dans leur état primitif. Il a été construit une nouvelle maison en deux étages, propriété de la femme de Hassan el-Manzalaoui.
13	Rue el-Hag Youssef.	Dans son état primitif.
14	Maison des héritiers Salsah	Dans son état primitif.
15	Maison en ruine	Elle n'existe plus.
16	Maison devant la zaouyet el-Arbaïn	Dans son état primitif.
17	Maison el-Meïzouni	En ruine.

13° IMPRESSIONS.

Le Comité, examinant le contrat passé entre l'Imprimerie de l'Institut français et le Comité pour l'impression des brochures et procès-verbaux est d'avis que ce contrat doit être compris comme s'appliquant aux impressions faites dans le cours d'une année, même s'il s'agit de brochures et procès-verbaux d'une année précédente. Cette interprétation est d'accord avec celle de l'Institut français d'archéologie.

14° MUR DE LA VILLE.

M. E. Matasek, chargé du relevé du mur de la ville (voir rapp. n° 254), a fourni 58 dessins sur le nombre total de 83 qu'il doit fournir.

Sur la proposition de M. l'Architecte en chef, on lui paiera un second acompte de 90 L.E.

15° PERSONNEL.

Comme suite à la décision prise dans sa dernière réunion, la Section technique fixe à L.E. 15 les appointements de M. Steyrer; elle porte aussi les appointements de M. E. Klippel de 13 à 15 L.E.

16° ACHAT D'UNE MACHINE À CALCULER.

La Section technique approuve l'achat d'une machine à calculer au prix de L.E. 21, très utile pour les bureaux du Comité.

Signé :

HERZ, BAROIS, A. MANESCALCO, S. SABRI, ALI BAHGAT, J. FRANZ.

PROCÈS-VERBAL N° 114.

(Voir les rapports nos 300 et 301 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni à l'Administration générale des Wakfs le 11 mars 1902 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abd-el-Halim pacha, président,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim Naguib pacha.

MM. Ali bey Baghat,
P. Casanova,
M. Herz bey,
A. Manescalco bey,
O. de Mohl,
Dr Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Sir W. Garstin se fait excuser.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé. Les rapports nos 300 et 301 de la Section technique sont approuvés.

II.

M. Herz bey informe que la somme de L.E. 43 a été versée par M. le Lieut.-Col. Campbell pour indemniser l'armée d'occupation des frais nécessités pour le déménagement et l'installation du matériel déposé dans la mosquée de Mohamed el-Nasser à la Citadelle (voir procès-verbal n° 107).

III.

Le Comité prend connaissance de la lettre en date du 18 février 1902 de M. Somers Clarke en réponse à celle que le Comité avait ordonné de lui adresser (voir procès-verbal n° 112).

Le Comité en prend acte et remercie M. Somers Clarke pour l'intérêt qu'il porte à la conservation des monuments.

IV.

M. Casanova présente le rapport de M. G. Salmon sur les progrès des études arabes en Égypte contenu dans le bulletin de l'«*Egypt Exploration Fund*», exercice 1901.

V.

Ouvrages reçus :

Bulletin de l'Institut égyptien. — Quatrième série, n° 2, fascicule 4.

Mittheilungen der k. k. Central-Commission für Erforschung, und Erhaltung etc. — 27. Band, 4. Heft, Vienne 1901.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Signé : Abd-el-Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : O. de Mohl, Yacoub Artin.

300E RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 114.)

Le Caire, le 25 février 1902.

Présents à la réunion :

S. E. J. Franz pacha, président honoraire;
MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Mosquée Sâleh el-Dyn ibn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn, (n° 38 du plan Grand bey);
3° Maison wakf el-Ghouri et Kaïtbaï (الغورى و قايتباي), à el-Sanadkieh;
4° Mur de la ville;
5° Mak'ad Beit el-Kâdi (بيت القاضى), à châra Beit el-Kâdi (entre les n°s 28 et 43 du plan);
6° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (قجماس الاسحاقي), à Darb el-Ahmar (n° 144 du plan);
7° Mosquée Gânem Bahlaouân (جانم بهلوان), à el-Serouguieh (n° 129 du plan);
8° Okâlah Kaïtbaï (قايتباي), à Bab-el-Nasr;
9° Mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân (ايدمر البهلوان), à Om-el-Ghoulâm (n° 25 du plan);
10° Terrains au sud de l'aqueduc;
11° Terrain à côté de Bâb el-Hattâba;
12° Dépenses;
13° Mosquée Ahmed Ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
14° Sebîl n° 19 de le rue Hârat el-Sayeda Fatmah el-Nabaouieh, à Darb Saâda;
15° Okâlat el-Ghouri (الغوري), à châra el-Tablita (entre les n°s 98 et 189 du plan);
16° Palais Bechtâk (بشتاك), à el-Nahassyn (n° 45 du plan);
17° Mak'ad Radouân bey (مقعد رضوان بك), à el-Kheyamieh;
18° Mosquée Saoudou Mîr Zadeh (سودون مرزاده), à Souk el-Selah.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique, après examen des procès-verbaux de l'adjudication du 13 février courant, adjuge les travaux comme suit :

ADJUDICATION DU 13 FÉVRIER 1902 (voir rapp. Nos 297 et 298).

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	OBSERVATIONS.	CONDITIONS.
		L. E.			
4	Mosquée Inâl el-Atâbeki :				
	a) consolidation et reconstruction	600	C. V. Silvagni.	Voir pr.-verb. d'adjud. n° 3.	15 o/o de rabais.
	b) vantaux de la porte.................	130	Abou Zeit Hassan.		Pour L.E. 80.
5	Mosquée el-Mardani :				
	a) lambris en marbre du liouân est	800	Badir Wahbah.	Voir pr.-verb. d'adjud. n° 1.	6 o/o de rabais.
6	Mosquée Gânem Bahlaouân :				
	a) consolidation......................	200	Châfeï Khalil.	Voir pr.-verb. d'adjud. n° 2.	15 1/2 o/o de rabais.

2° MOSQUÉE SALEH-AYOUB.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'à la suite de la démolition des ruines qui s'adossaient à la façade de la mosquée de Sâleh Ayoub, celle-ci a été presque complètement mise à jour. Il pense qu'il serait utile de procéder à son nettoiement et à celui du tombeau; il présente un devis de L.E. 30 dressé à cet effet ainsi que cinq offres pour son exécution.

La Section technique appuie les dispositions prises par M. l'Architecte en chef et adjuge le travail au meilleur offrant Abdel Nabi Bayoumi avec 11 1/2 0/0 de rabais.

3° MAISON WAKF EL-GHOURI ET KAÏTBAÏ.

Conformément au § 6 du 289e rapport, un devis de 7 L.E. a été dressé par les bureaux du Comité pour l'enlèvement des anciens machrabiehs de la maison wakf el-Ghouri et Kaïtbaï, et leur remplacement par des châssis vitrés.

Des quatre offres présentées pour l'exécution de ce travail, celle de Abdel Fattâh Ramadân, étant la plus avantageuse, la Section technique lui adjuge l'entreprise avec 7 0/0 de rabais.

4° MUR DE LA VILLE.

Pour rendre possible l'exécution convenable du relevé du mur de la ville, confié à M. Matasek (voir rapp. 254), M. Herz bey a fait dressser un devis de 40 L.E. pour le déblaiement du couloir entre Bâb el-Fetouh et Bâb el-Nasr.

La Section technique approuve ce devis et après dépouillement des quatre offres y jointes, confie l'exécution du travail à Imâm Mohamed Châfaï avec 15 1/2 0/0 de rabais.

5° MAK'AD BEIT EL-KÂDI.

Il est pris connaissance d'un croquis de délimitation de la zone occupée par le mak'ad monumental du palais de Beit el-Kâdi, ainsi que d'un devis de L.E. 1600 dressé par les bureaux du Comité pour sa complète réparation, conformément au 282e rapport.

La Section technique approuve ces deux documents et propose de les

transmettre au Ministère de la Justice avec prière de mettre à la disposition du Comité la somme de L.E. 1600 précitée.

6° MOSQUÉE KIDJMÂS.

Un particulier, marchand de céréales, demande de prendre en location l'ancien abreuvoir sous l'école annexée à la mosquée Kidjmâs du côté nord.

La Section technique ne s'oppose pas en principe à cette location; elle prie cependant l'Administration générale des Wakfs de ne pas prolonger la durée du bail au delà d'une année, afin d'être à même de s'assurer si le monument n'éprouve pas des dégâts à la suite de l'occupation de l'abreuvoir.

7° MOSQUÉE GÂNEM BAHLAOUÂN.

M. l'Architecte en chef du Comité avait signalé l'année dernière à S. E. le Directeur général des Wakfs, l'inconvénient résultant du manque d'une entrée spéciale à la cour d'ablutions de la mosquée Gânem Bahlaouân, actuellement desservie par l'entrée principale (voir rapp. 263); il a en même temps demandé d'établir une entrée spéciale à la place occupée actuellement par une maisonnette qui remplace une partie de la mosquée.

L'Administration générale des Wakfs communique, à ce propos, l'avis de son Moufti, déclarant qu'il n'est pas possible d'opérer ce changement, vu que la loi religieuse ne permet d'annexer quoi que ce soit à une mosquée, que dans le cas seulement où cette dernière serait restreinte pour le public. D'autre part, on peut défendre au public le passage par la mosquée.

Étant donné cette faculté, la Section technique est d'avis de supprimer le passage conduisant à la cour d'ablutions.

8° OKÂLAH KAÏTBAÏ.

L'Administration générale des Wakfs avise le Comité qu'elle a décidé de donner en échange l'immeuble connu sous le nom de okâlah Kaïtbaï dont elle est propriétaire de la moitié par indivis; elle lui demande son avis.

La Section technique avait déjà donné son avis sur les réparations que l'Administration générale des Wakfs se proposait de faire la à façade sud (voir rapp. 284).

Mais, comme il s'agit dans le cas présent de l'aliénation complète de

l'immeuble, elle propose plutôt aux Wakfs d'en acquérir l'autre moitié. Le Comité aurait tout intérêt à cette acquisition.

9° MOSQUÉE AÏDOUMAR EL-BAHLAOUÂN.

L'Administration générale des Wakfs communique au Comité les réclamations d'un propriétaire voisin de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân au sujet de l'humidité qui se dégage de la fosse où se déversent les eaux d'un petit bassin à robinet installé près de la mosquée et qui a attaqué les murs de sa maison.

Comme la fosse dont il s'agit dessert les robinets à eau placés à l'entrée du monument et qu'elle pourra être cause de la détérioration des soubassements du minaret, la Section technique propose de supprimer tant la fosse que les robinets pour satisfaire ainsi le voisin et prévenir des dégâts pour la mosquée.

10° TERRAINS AU SUD DE L'AQUEDUC.

Par sa lettre n° 4453 du 3 décembre dernier, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'il a décidé de transférer les tanneries du Vieux-Caire sur une parcelle de terrain sise au sud de l'aqueduc et près de la voie ferrée de Aïn el-Sîra.

La Section technique, après examen de la tenue du contrat dressé par le Ministère, ne voit aucun inconvénient pour ce transfert pourvu que le Comité soit avisé à temps pour poster des gardiens aux frais des concessionnaires pendant toute la durée des fouilles dans le but de sauvegarder ses intérêts.

11° TERRAINS À EL-HATTÂBA.

Le Gouvernorat du Caire demande, par sa lettre n° 20 du 18 courant, l'avis du Comité sur un lot de terrain sis à el-Hattâba et qui a été morcelé pour être mis en vente.

La Section technique n'a aucune objection à faire à cette vente.

12° DÉPENSES.

A. Facture de M. Giuntini pour photographies de la mosquée el-Mârdâni, 4 L.E. 500 mill.

B. Cinq calques des dessins de l'église Ste Bourbara, pour l'ouvrage sur les monuments coptes, exécutés par M. Pomerantz, architecte, L.E. 1,700.

Deux calques de l'église Saint-Sergius el-Ouakhs, par M. Nistri, L.E. 0,700 mill.

13° MOSQUÉE D'IBN TOULOUN.

S. E. J. Franz pacha attire l'attention de la Section technique sur le fait que le mihrâb fondé par le vizir el-Afdal situé sur un des piliers extérieurs du liouân est de la mosquée d'Ahmed Ibn Touloun s'effrite de plus en plus. Il demande d'en faire d'urgence un moulage pour le Musée arabe. Il propose le même travail pour les restes d'un autre mihrâb très ancien qui se trouve près de la coupole el-Chabîhi à Imâm el-Châfei.

La Section technique s'associe aux vues de S. E. Franz pacha et invite M. Herz bey de faire le nécessaire sans retard.

14° SEBÎL À DARB SAÂDA.

Sur le signalement du nommé Mahmoud Ahmed, la Section technique s'est rendue à un ancien sebîl, sis à Hâret el-Sayeda Fatma el-Nabaouieh el-Saghirah, à Darb Saâda. Ce sebîl a été converti par la gérante en remise.

Un pareil vandalisme est à déplorer. Il sera demandé à S. E. le Président si on peut faire rendre compte à la gérante de ce détournement.

15° OKÂLAT EL-GHOURI.

La seconde visite a été pour l'okâlat el-Ghouri, où la Section technique a constaté qu'une porte a été percée sur la façade du monument.

Après examen de l'édifice, elle demande :

1° de s'informer au Ministère des Travaux publics, comment l'autorisation du percement de la porte a été accordée sans consulter le Comité;

2° d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'état menaçant de la partie intérieure de l'okâlah;

3° de signaler aux Services sanitaires la saleté repoussante qui règne dans la cour;

4° de faire faire le relevé exact de ce précieux monument avec un dessin le représentant dans son état primitif.

16° PALAIS BECHTAK.

La Section technique a ensuite visité le palais Bechtâk où elle a arrêté la délimitation de la partie à acheter, conformément au 261e rapport.

17° MAK'AD RADOUÂN BEY.

En visitant ce monument, la Section technique a constaté avec regret les dégâts causé par un incendie qui y a éclaté le 12 courant.

M. l'Architecte en chef a demandé d'urgence la permission de la Direction générale des Wakfs d'enlever les huit poutres de l'ancien plafond qui ont été sauvées et de déblayer le monument en vu d'établir son état exact.

La Section technique a trouvé que les mosaïques murales restaurées à grands frais sont restées en bon état, elle pense qu'avec une somme modique on pourrait reconstruire les parties endommagées du monument. En reposant les poutres conservées et en les complétant par d'autres simples il sera possible de faire revivre le joli mak'ad.

18° MOSQUÉE SAOUDOUN MÎR ZADEH.

La réunion a été close par la visite de la mosquée Mîr Zadeh qui a été complètement déblayée par les soins des bureaux du Comité sur la demande de l'Administration générale des Wakfs (lettre du 26 octobre 1901). La mosquée présente un aspect attirant avec ses restes particuliers.

La Section technique propose de la faire dessiner et publier les dessins.

Aussi elle abroge sa décision du 289e rapport prescrivant l'enlèvement des marbres des mihrâbs. Elle propose plutôt de les conserver à leur place et de munir celui du tombeau d'une toiture simple.

La Section technique désire aussi connaître les intentions des Wakfs sur le sort de la mosquée, car dans le cas d'une reconstruction, elle aurait peut-être d'autres avis à exprimer.

Signé : J. FRANZ, A. BAHGAT, HERZ, J. ZARB.

301e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir procès-verbal n° 114.)

Le Caire, le 1er mars 1902.

Présents à la réunion :

S.E. J. Franz pacha, président honoraire.
MM. Ali bey Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Installation nouvelle du Musée;
2° Adjudication;
3° Terrains de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire;
4° Porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر).

1° NOUVELLE INSTALLATION DU MUSÉE.

La Section technique s'est réunie aujourd'hui au Musée arabe à Gâma el-Hâkem pour se rendre compte de l'état des travaux de la nouvelle installation poursuivis par M. l'Architecte en chef.

Les première, deuxième et troisième salle ont été réservées aux pierres, marbres et moulages en plâtre. Les pièces sont exposées par ordre chronologique; viennent d'abord les monuments à inscriptions, ceux à ornements suivent. La boiserie occupe les salles 4, 5, 6 et le corridor 3; ce dernier est affecté à l'exposition des portes et placards de l'époque moyenne, et les ouvrages en bois tourné. Le sol d'une partie du corridor est destiné à recevoir la piscine et le dallage offerts par M. Helâl bey Helâl (voir rapp. n° 285).

La Section technique trouve l'exposition parfaite. Elle propose en outre : 1° de murer la porte droite du vestibule de l'entrée principale; 2° d'élargir

les piliers entre les salles 4 et 5 et le corridor au moyen d'une légère maçonnerie en briques pour éviter que les pièces à inscriptions ne portent à faux.

M. l'Architecte en chef informe la Section technique que LL. EE. Fakhry pacha, Artin pacha et M. Barois ont déjà examiné son projet d'installation et que ce dernier est du même avis pour les changements proposés.

2° ADJUDICATION.

Le résultat suivant de l'adjudication du 27 février (voir rapp. n° 299) est approuvé.

Nos D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
2	Mosquée Aslam el-Bahâï : consolidation.	350	Ahmed el-Chimi.	15 p. o/o de rabais.
3	Mosquée el-Akmar : réparation.	250	C. V. Silvagni.	10 p. o/o de rabais.

3° TERRAINS DE AÏN EL-SÎRA ET DU VIEUX-CAIRE.

A. Il est donnée lecture du rapport suivant de MM. P. Casanova et Herz bey sur les mesures les plus pratiques que le Comité devrait prendre pour sauvegarder ses intérêts :

Nous avons visité, le 4 courant, les terrains d'Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire dans le but de vous faire des propositions sur les meilleurs moyens de sauvegarder les intérêts du Comité.

1° Nous avons trouvé que malgré la promulgation du dernier décret qui défend l'extraction du sébakh en dehors des deux parcelles délimitées, on continue à faire des fouilles sur beaucoup d'autres endroits. Les deux gardiens sont insuffisants pour surveiller et pour empêcher ces irrégularités.

Nous proposons par conséquent : *a*) d'augmenter le nombre des gardiens et le porter à cinq; *b*) de prier l'Administration des garde-côtes (qui remplace depuis quelques semaines celle de l'octroi) d'ordonner à ses agents de faciliter la tâche des gardiens du Comité autant que leurs devoirs le leur permettent.

2° Il est à espérer qu'après les nombreuses plaintes de la Section technique et ses recommandations, le Ministère des Finances, celui des Travaux publics et le Gouvernorat cesseront de louer ces terrains ou de les vendre de leur propre initiative sans aviser le Comité. Cependant le Comité sera toujours embarrassé de donner un avis, tant qu'il ne pourra se rendre compte de la situation exacte des parcelles dont il sera question et de leur valeur.

Le Ministère des Travaux publics ne possède en effet aucun plan des terrains qui nous intéressent ni des parcelles vendues, louées ou concédées.

Nous proposons par conséquent : de faire relever par un ingénieur les dits terrains en y notant chaque construction ou carrière. Le plan ainsi dressé sera complété par la désignation des parcelles occupées.

3° Il importe de pouvoir déterminer, dès maintenant, quels sont exactement parmi tous ces terrains ceux qui présentent un réel intérêt archéologique, pour ne pas nous exposer à disperser nos efforts et à faire trop de frais pour la surveillance et aussi pour pouvoir toujours répondre avec certitude et promptitude aux demandes de concession qui seraient adressées au Comité.

C'est pourquoi il nous paraît urgent de pratiquer sur différents points des sondages méthodiques qui nous permettront de décider ce qui peut être abandonné et ce que nous devons réserver d'une façon absolue.

Un premier crédit de L.E. 30 à prélever sur le solde des L.E. 20000 permettrait de commencer ce travail.

4° Nous finissons notre rapport en vous proposant de demander au Ministère des Travaux publics de nous communiquer la teneur du contrat par lequel une grande parcelle de terrain au beau milieu de l'emplacement des anciennes villes a été vendu à feu Herman Tschirgui.

La Section technique approuve.

B. Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 498 du 18 février, transmet au Comité une pétition signée par un groupe de taouâbahs (chercheurs de briques) demandant qu'un permis leur soit délivré par le Comité, en vertu duquel ils puissent se livrer à leur métier sur les terrains et collines de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire.

D'après les termes du décret n° 623 promulgué à la date du 4 novembre 1901, l'extraction des briques et autres matériaux n'étant permise que sur une autorisation spéciale émanant du Comité, le Ministère prie ce dernier

d'examiner la demande susmentionnée et de délivrer le permis réclamé dans les conditions qu'il jugera convenables d'établir.

La Section technique propose de délivrer le permis dont il s'agit mais à la condition que les fouilles entreprises par les taouâbahs ne dépassent en aucun cas la profondeur de 1 m. 50 cent. et qu'il ne leur soit point permis par conséquent, de creuser, comme par le passé, des couloirs souterrains, en détruisant d'anciennes maçonneries qui ne pourront plus être exploitées. Le permis ne leur sera pas pourtant accordé avant que le nombre des gardiens ne soit augmenté.

4° BÂB EL-NASR.

Sur l'invitation de M. P. Casanova, la Section technique s'est rendue à Bâb el-Nasr pour recevoir ses explications sur l'ancienne porte qui donnait accès à l'escalier de la tour est.

En effet, la porte actuelle qui conduit à l'escalier susdit semble avoir été pratiquée récemment; au lieu que du côté sud du bastion on remarque une baie de porte bouchée, après coup, avec linteau à claveaux et arc de décharge; elle est à moitié ensevelie par les terres. Malheureusement cette ancienne ouverture n'est accessible que du côté d'un vaste terrain couvert de ruines et décombres, tout récemment vendu par l'Administration générale des Wakfs.

La Section technique déplore avec amertume l'insouciance de l'Administration générale des Wakfs qui, avant de procéder à une pareille vente n'a nullement songé à l'existence du Comité des monuments arabes bien que ce dernier lui soit intimement lié par des intérêts communs et malgré toutes les recommandations qu'il n'a cessé de lui faire.

Comptant sur l'intérêt et le zèle que le président actuel du Comité déploie à la cause des monuments, la Section technique le prie instamment de vouloir bien donner des ordres formels pour éviter à l'avenir de pareils oublis et de racheter par tous les moyens possibles pour le compte du Comité une bande de deux mètres de large de la propriété vendue, le long du bastion est de la porte et le mur de fortification qui en forme l'angle.

Signé : Casanova, Herz, J. Franz, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 115.

(Voir le rapport n° 302 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs le 8 avril 1902 à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL.EE. Abdel Halim pacha, président,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin.
MM. De Mohl,
Ali bey Bahgat,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
Saber bey Sabri,
Hanna bey Bakhoum.

Se font excuser : S. E. Fakhry pacha, M. P. Casanova parti en congé, J. Zarb bey, Dr Moritz.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Sont approuvés l'annexe au 301e rapport et le rapport n° 302.

III.

M. Herz bey donne connaissance au Comité du rapport en date du 22 mars 1902 adressé à Sir William Garstin sur la Tour dite des Romains à Alexandrie qui était sur le point d'être démolie malgré les recommandations faites par le Comité.

Grâce à l'intervention de Sir W. Garstin la démolition a été arrêtée et la conservation de ce monument assurée.

Le Comité remercie Sir W. Garstin pour son intervention.

IV.

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité par lettre en date du 26 mars 1902, n° 903, qu'il a examiné les devis relatifs à la reconstruction de la mosquée du sultan Hassan et reconnaît que la préparation définitive de ces devis ne pourra être faite que pendant la mise en exécution des travaux, vu l'état actuel de certaines parties du monument.

Vu l'urgence des travaux à faire à cette mosquée, comme aussi ceux à faire pour d'autres monuments, le Comité charge M. Herz bey de préparer une liste des travaux les plus urgents avec leur évaluation et prie Sir W. Garstin de vouloir bien l'appuyer pour faire obtenir les crédits nécessaires pour continuer les travaux pendant l'année courante.

V.

M. de Mohl fait part au Comité d'une lettre reçue de M. Strzygowski par laquelle il annonce que le titre adopté pour l'ouvrage sur les monuments coptes sera conforme à celui établi pour l'ouvrage de la mosquée du sultan Hassan.

Pour ce qui est de la participation du Comité dans les frais de publication, il est décidé de n'établir définitivement de quote-part que lorsqu'on sera fixé sur la dépense totale qu'occasionnera cette mosquée. Le Comité tient à bien faire établir qu'il désire s'associer dans la plus grande mesure au succès de cette œuvre.

VI.

M. Herz bey rappelle que par décision prise par le Comité (voir procès-verbal n° 73) il avait été décidé de construire des mastabas dans l'enceinte de l'Hôpital d'Assouan pour y placer les stèles qui s'y trouvent. Or comme une partie de ces stèles a été apportée au Caire par les soins de M. Maspero (voir procès-verbal n° 112) et que les autres vont suivre, M. Herz bey pense que la construction de ces mastabas n'est plus nécessaire.

Le Comité approuve.

VII.

Le Comité prend acte de la déclaration de Sir W. Garstin informant que le Ministère des Travaux publics versera cette année la somme de L.E. 500 par l'expropriation des boutiques.

VIII.

L'Administration générale des Wakfs informe que le sebîl situé devant Bâb el-Nasr et que le Comité désire faire enlever, est wakf Ahmed Aga Zâbet, géré par la dame Khatoun.

Le Comité charge M. Herz bey de s'entendre avec cette dame pour la cession de cet immeuble.

IX,

M. Herz bey annonce d'avoir reçu pour le Musée arabe les objets suivants:

Deux fragments de stèle en marbre avec inscriptions coufiques provenant de l'ancien cimetière de Daniel el-Nebi à Alexandrie;

Une plaque en marbre provenant de la porte démolie de Bâb Sidra à Alexandrie;

Deux petites stèles noires offertes par M. le Commandant Gaunt du croiseur anglais «Scout».

X.

Ouvrages offerts au Comité :

Les bas-reliefs de Kom el-Chogafa, publication de la Société archéologique d'Alexandrie.

Le séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : O. de Mohl, Bacoom.

APPENDICE AU 301^E RAPPORT.

MOSQUÉE EL-HÂKEM.

La Section technique a visité le minaret nord de la mosquée el-Hâkem où M. l'Architecte en chef a fait enlever, il y a quelques jours, l'enduit pour faire apparaître les ornements et inscriptions sur lesquels il a déjà attiré, il y a une dizaine d'années, l'attention de M. Max Van Berchem [1].

Les minarets d'el-Hâkem consistent, comme on le sait, en trois parties distinctes : le pylône massif construit à une époque inconnue; la partie supérieure à laquelle on a donné le nom de *mabkhara* et qui a été bâtie par Beibars II; enfin le reste du vrai minaret d'el-Hâkem qui sert de substruction de la construction de Beibars et qui s'élève jusqu'à la hauteur du pylône. C'est cette partie la plus ancienne sur laquelle s'est portée l'attention de la Section technique.

Les inscriptions sont très intéressantes au point de vue archéologique et épigraphique. Aussi M. Herz bey demande l'avis de la Section technique sur les meilleurs moyens à prendre pour mettre à jour toutes les sculptures dont une partie est cachée par les marches de l'escalier qui entoure en forme de spirale le minaret.

Après discussion, il est décidé de continuer d'abord les travaux de nettoiement sur toute la surface des ornements; d'enlever en second lieu les bouts de marches qui donnent contre les parties sculptées.

Ces travaux une fois terminés, on cherchera à découvrir l'entrée même du minaret sous une inscription qui s'y refère déchiffrée par M. Ali bey Bahgat. Le minaret sud sera traité de la même façon.

[1] Voir Max Van Berchem, *Notes d'archéologie arabe. Monuments et inscriptions fatimites*, Paris, MDCCCXCI.

Signé : Casanova, Herz, Franz, A. Bahgat.

302E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 115.)

Le Caire, le 2 avril 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
A. Manescalco bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mak'ad Beit el-Kàdi (بيت القاضي), à chàra Beit el-Kàdi (entre les n°s 28 et 43 du plan Grand bey);
2° Mosquée el-Azhar (الازهر), à el-Azhar (n° 97 du plan);
3° Sebîl de l'emir Cheikhou (شيخو), à el-Hattàba et façade de la mosquée adjacente;
4° Mosquée el-Emari (العمري), à el-Koni (Gharbieh);
5° Église el-Adra (العذرا), à Hâret Zoueilah;
6° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 187 du plan);
7° Dessins de l'ouvrage sur les monuments coptes;
8° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (كجماس الاسحاقي), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
9° Autres visites;
10° Coupole de la mosquée Beibars el-Khayât (بيبرس الخياط), à el-Godarieh (n° 191 du plan);
11° Tombeau Abi Youssefein (أبي يوسفين), à Darb el-Ahmar;
12° État du crédit des 20000 L.E. du Gouvernement et demande d'un autre crédit.

1° MAK'AD BEIT EL-KÂDI.

En réponse à la communication du paragraphe 10 du 282e rapport et du paragraphe 5 du 300e, le Ministère de la Justice informe le Comité, par sa lettre n° 77, du 18 mars 1902, que vu la déclaration de ce dernier d'être seul chargé des travaux concernant la partie monumentale du palais de Beit el-Kâdi, il a invité le Ministère des Travaux publics à faire le né-

cessaire pour ce qui regarde les autres parties, et que par suite de cette déclaration du Comité, l'ouverture du crédit réclamé de 1600 L.E. n'est pas de la compétence du Ministère de la Justice.

M. Herz bey explique à la Section technique que le mak'ad de Beit el-Kâdi est inscrit pour la somme de L.E. 1600 dans la liste des crédits à demander au Gouvernement (voir § 12 de ce rapport).

2° MOSQUÉE EL-AZHAR.

M. Herz bey présente les résultats d'un récent examen de l'inclinaison du minaret el-Ghouri (voir rapport 203).

Ces résultats démontrent que l'inclinaison ne s'est pas accentuée depuis 1896.

La Section technique propose alors de ne rien entreprendre au minaret, mais de renouveler l'examen dans une année.

3° SEBÎL CHEIKHOU.

Dans le 277e rapport de la Section technique, il a été question d'une mosquée remplie de décombres et communiquant avec la terrasse du sebîl Cheikhou sur laquelle s'élèvent des buttes appartenant à Mohamed Abou Askar.

Les résultats de l'examen des titres de propriété exhibés par ce dernier ayant paru insuffisants, le paragraphe 7 du susdit rapport a été communiqué à l'Administration générale des Wakfs pour qu'elle éclaircisse mieux l'affaire.

Or l'Inspecteur des bâtiments des Wakfs qui a été chargé de ce soin fait connaître dans son rapport qu'il a examiné les deux titres dont est muni Mohamed Abou Askar et trouvé que l'état actuel des lieux est conforme à ces titres. Quant aux bâtisses élevées sur la terrasse du sebîl on ne peut demander de droit leur enlèvement, car, le dernier hodget datant de 1275 de l'hégire, le délai de revendication est périmé.

Cependant le propriétaire a déclaré qu'il renonce à sa propriété moyennant une indemnité de L.E. 50.

Vu cette déclaration M. l'Architecte en chef a établi une répartition de cette somme d'après laquelle L.E. 35 représentent le prix du droit de jouissance de la terrasse de la mosquée, L.E. 15 celui de la terrasse du sebîl. Il propose de payer sur le solde des 20000 L.E. la somme de 15 L.E.

et d'engager l'Administration générale de Wakfs des payer le reste pour la mosquée dont la façade intéresserait le Comité.

La Section technique s'associe aux propositions de M. Herz bey.

4° MOSQUÉE EL-EMARI.

L'Imâm de cette mosquée sise au village de Koni, markaz de Foua (Gharbieh) sur la rive droite du Nil en face d'Edfina, informe S. E. le Directeur général des Wakfs qu'elle est d'un style peu commun et sans ressources. Il le prie d'intervenir, car elle menace de disparaître vu son état avancé de dégradation.

Profitant des derniers jours de fête M. Herz bey a délégué le 22 mars le chef-maçon Ahmed Atieh pour procéder à un examen.

Mais il résulte de cet examen que la mosquée construite en briques n'a aucune importance.

5° ÉGLISE EL-ADRA.

Répondant à la communication du paragraphe 9, *c*, du 285e rapport, S. B. le Patriarche copte informe le Comité par ses deux lettres nos 141 et 164, des 15 et 27 mars 1902, qu'il approuve le devis de L.E. 1200 dressé pour la réparation de l'église el-Adra, à Haret Zoueilah. Les travaux seront exécutés par le Comité et contradictoirement avec l'inspecteur des travaux du Patriarcat, M. Armenius bey Hanna qui doit sanctionner chaque travail; quant aux dépenses elles seront réparties également entre le Comité et le Patriarcat. Toutefois ce dernier ne pourra disposer annuellement que de L. E. 200.

M. Herz Bey fait part qu'avis a été donné au Ministère des Travaux publics de cette déclaration pour commencer les travaux.

La Section technique en prend note et décide que la première chose à faire c'est la confection des dessins de l'église adjugés à M. Silvagni (voir rapp. 285).

6° MOSQUÉE EL-GHOURI.

M. Herz bey montre à la Section technique à titre de document quelques anciens panneaux du minbar de la mosquée el-Ghouri dont le fond est recouvert d'étoffe verte ou rouge.

7° DESSINS DE L'OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

La Section technique approuve le paiement de 4 L.E. 750 mill. pour frais de copies des dessins divers destinés à l'ouvrage sur les monuments coptes, comme suit :

0 L.E. 850 mill. à M. Nistri pour trois dessins (calques) de l'église Anba Chenouda ;

1 L.E. 500 mill. pour mise au net des détails de l'église Anba Bishoï, (trois figures) à M. Raimondi ;

1 0 L.E. 400 mill. à M. Marcovich pour des dessins (calques) de l'église Deir el-Baramous ;

L.E. 2 à M. Pomeranz pour huit calques des dessins de l'église Abi Seifein et Deir el-Souriân.

8° MOSQUÉE KIDJMÂS.

La Section technique a visité la mosquée Kidjmâs où les derniers travaux de restauration ont été achevés.

9° AUTRES VISITES.

Il a été procédé à l'examen sur les lieux des édifices suivants qui ne méritent pas d'être classés parmi les monuments arabes :

a. Kouttâb Radouân bey Abou Chaouareb à el-Hadârah (Abdîn) ;

b. Kouttâb Gohar el-Lâlâ à el-Fahamyn (Darb el-Ahmar) ;

c. Kouttâb Radouân bey Abou Chaouâreb à el-Kheyamieh ;

d. Kouttâb Khalil agha Moustahfazan à el-Mogharbelyn ;

e. Kouttâb el-Ahouanieh à el-Fahamyn (Darb el-Ahmar) ;

f. Kouttâb Kôr Abdallah à Châra Astam (Darb el-Ahmar) ;

La Section technique recommande ce dernier aux bons soins des Wakfs pour qu'il soit conservé le plus longtemps possible et attire surtout son attention sur une plaque de marbre avec inscription.

g. Zaouyet el-Châmieh à el-Godarieh (près du n° 191 du plan) ;

h. Mosquée el-Arabi à Halkoum el-Gamal (n° 189 du plan) ;

i. Mosquée Osmân el-Hattabi à Châra el-Hattabi (Hamzaoui) n° 187 du plan ;

j. Mosquée Saadallah el-Hassani à Bir el-Mieh (Darb el-Ahmar) n° 113 du plan.

10° Mosquée Beibars el-Khayât.

En passant devant cette mosquée, la Section technique recommande la réouverture des baies des fenêtres bouchées avec de la maçonnerie.

11° Tombeau Abou Youssefein.

La Section technique a ensuite examiné le tombeau à dôme de Abou Youssefein sis à Darb el-Ahmar, auquel est attaché une petite mosquée d'une époque récente et sans importance. Au contraire le tombeau est d'une bonne époque et mérite l'attention du Comité. Aussi il est proposé de le classer, de procéder aux travaux de conservation indispensables et de rouvrir l'ancienne porte d'entrée cachée par une masure construite en boue.

Le Comité sera prié de demander aux Wakfs l'enlèvement de cette masure et la chambre qui surmonte la porte d'entrée et qui cache en partie la coupole.

12° État des 20000 L. E. du Gouvernement et demande de nouveaux crédits.

La Section technique prend connaissance de l'état des 20000 L.E. du Gouvernement, annexé au présent rapport, d'après lequel outre les 2000 L.E. affectés aux monuments coptes il ne reste plus que L. E. 263. Dans ce même état figurent aussi diverses sommes d'un total de L. E. 15000 pour la réparation des monuments qui ne pouvaient pas être réparés sur le premier crédit accordé. Les démarches nécessaires seront entamées avec le Gouvernement pour l'allocation de cette somme et ce sans préjudice des L. E. 2263 solde du premier crédit de 20000 L. E.

Signé :

Barois, A. Bahgat, Herz, A. Manescalco, J. Zarb.

ÉTAT DU CRÉDIT DE L. E. 20.000 ALLOUÉ P[...]

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	CRÉDITS OUVERTS.		SOMMES DÉPENSÉE[S]	
	PARTIELS.	TOTAUX.	PARTIELLES.	TOTALES
A. MONUMENTS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT.				
Aqueduc au Vieux-Caire	900		506	
Coupole el-Fedaouieh	600		870	
Bâb el-Fetouh	800		—	
Bâb el-Nasr	300		1000	
Bâb Zoueilah (el-Metoualli)	1380		494	
Anciens murs d'enceinte du Caire	880		996	
Mosquée el-Zâher	1700		1522	
Ancien aqueduc de Bassatyn	50		—	
Sebil Cheykhou à Hattâba	150		228	
Beit el-Kâdi	—		—	
Nilomètre	—		—	
Restes de la mosquée au fort Kaïtbaï	80		—	
Tour dite des Romains	—		—	
Pont Abou Menaggah	40		393	
Ancienne Nécropole	120		—	
TOTAL		7000		60[...]
B. MONUMENTS ABANDONNÉS DONT LES PROPRIÉTAIRES SONT INCONNUS.				
(L'Administration Générale des wakfs les a reconnus pour ses propriétés. Pr.-Verb. n° 72).				
1. AUX TOMBEAUX DES KHALIFES :				
Coupole Tachtomor	60			
Coupole Khaouand Tolbia	40			
Coupole sultan Kouz el-Assal	50			
A REPORTER	150	7000	—	60[...]

RNEMENT ET DEMANDE D'UN NOUVEAU CRÉDIT.

SITUATION des dépenses.		CRÉDITS à demander.		OBSERVATIONS.
PLUS.	EN MOINS.	PARTIELS.	TOTAUX.	
—	394	600		
270	—	—		
—	800	800		Une partie de la somme sera employée pour expropriation.
700	—	—		
—	886	1000		Expropriation et travaux.
116	—	1200		Déblaiement.
—	178	700		
—	50	50		
78	—	—		
—	—	1600		
—	—	30		Nettoiement; moulage des inscriptions.
—	80	200		
—	—	500		
353	—	500		
—	120	20		Transfert des stèles au Caire.
			7200	
		100		
1517	2508	100	7200	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	CRÉDITS OUVERTS.		SOMMES DÉPENSÉES.	
	PARTIELS.	TOTAUX.	PARTIELLES.	TOTALES.
REPORT	150	7000	—	6009
Coupole Sultan el-Korâni	50		390	
Coupole el-Sadât el-Chanahra	70		86	
2. AUX TOMBEAUX DES MAMLOUKS :				
Coupole de Tenkézieh	20		—	
Coupole au Nord de Tenkézieh	20			
Coupole Abou Sebha	90			
Coupole el-Saouâbi	60			
Minaret Sud	40			
Coupole Sayedi Aly Badr el-Karâfi	100			
Minaret du milieu	40			
Minaret du Nord	35			
Coupole Aoulâd Abou el-Sebha	90			
Tombeau el-Sultanieh (2 coupoles et le liwan intermédiaire)	200			
Coupole des frères de Youssef	10			
Porte et corridor conduisant aux tombes et aux coupoles des Khalifes Abbassides	25			
TOTAL		1000		47[illegible]
C. MONUMENTS APPARTENANT AUX PARTICULIERS ET AUX WAKFS « AHLI ».				
1. EN VILLE :				
Palais Bechtak				
Salle wakf Osmân Katkhoda				
Porte monumentale à Souk el-Selâh				
2. FORTERESSE DE BABYLONE	1200		3197	
3. AUX TOMBEAUX DES KHALIFES :				
Coupole wakf el-Kolchani			170	
Coupole el-Zomr			—	
Coupole Karkar			98	
A REPORTER	1200	8000	3465	648[illegible]

SITUATION des dépenses.		CRÉDITS à demander.		OBSERVATIONS.
LUS.	EN MOINS.	PARTIELS.	TOTAUX	
17	2508	100	7200	
90	—	—		
16	—	—		
—	20	30		
	20	30		
	90	100		
	60	60		
	40	40		Déblaiement.
	100	100		
	40	80		Déblaiement.
	35	100		Déblaiement.
	90	450		
	200	200		
	10	10		
	25	100		
			1400	
		2000		Expropriation et réparation.
		700		Expropriation et réparation.
		600		Expropriation et réparation
		800		
97		120		
		100		
		—		
720	3238	4320	8600	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	CRÉDITS OUVERTS		SOMMES DÉPENSÉES	
	PARTIELS.	TOTAUX.	PARTIELLES.	TOTALES.
Report...........	1200	8000	3465	6485
Tombeau au Sud de la coupole de Kaïtbaï (propriété de Mourad bey)........	200			
4. AUX TOMBEAUX DES MAMLOUKS :				
Tombeau de Djâlek........				
Mosquée el-Zomr (Atdomor)........	100			
Total........		1500		3465
D. MONUMENTS APPARTENANT À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES WAKFS ET QUI N'ONT PAS DE REVENUS.				
Mosquée Mârdâni........	4000		3990	
Mosquée funéraire de Barkouk........	1000		1148	
Mosquée funéraire de Kaïtbaï........	2500	7500	2141	
E. MONUMENTS COPTES........		2000	25	
F. IMPRÉVUS........		1000	383	7687
TOTAUX GÉNÉRAUX........		20000		17637

SITUATION es dépenses.		CRÉDITS à demander.		OBSERVATIONS.
LUS.	EN MOINS.	PARTIELS.	TOTAUX.	
720	3238	4320	8600	
68		40		
		40		
	100	100		
			4500	
	10			
148		200		
	359	200	400	
	1975			
	617	1500	1500	
936	6299	—	15000	

PROCÈS-VERBAL N° 116.

(Voir les rapports nos 303 et 304 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni à l'Administration générale des wakfs le 6 mai 1902 à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel-Halim pacha, président,
Hussein Fakhry pacha,
Ibrahim pacha Néguib,
Artin pacha.

MM. Ali bey Bahgat,
J. Barois,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
Manescalco bey,
de Mohl,
Zarb bey.

Se font excuser : Sir W. Garstin et M. G. Maspero.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé, ainsi que les rapports nos 303 et 304 de la Section technique.

II.

M. Herz bey annonce qu'il est en pourparlers avec le nâzra du Sebîl de Bâb el-Nasr et qu'il espère terminer avantageusement l'affaire (voir dernier procès-verbal).

III.

Le Comité est informé que la Mosquée du Sultan Mohamed el-Nasr à la Citadelle a été consignée par l'autorité militaire anglaise à l'Administration générale des wakfs et que les frais se sont élevés à L. E. 30. 195 mill. au lieu de la somme prévue de L. St. 43.

IV.

M. Herz bey soumet une lettre de M. le Directeur général des Villes et Bâtiments de l'État par laquelle le Comité est informé que le Ministère des Travaux publics ne peut prendre à sa charge la dépense de L.E. 5 pour frais de l'inscription demandée par cette administration pour l'entrée du nouveau Musée arabe.

Le Comité décide de répondre que ces frais incombent entièrement au Ministère des Travaux publics, car il s'agit d'un travail démandé par lui.

V.

M. Herz bey soumet une circulaire adressée par M. le Directeur général des wakfs à tous les bureaux de l'Administration pour les informer qu'à l'avenir, avant de décider la vente ou l'échange d'un immeuble appartenant aux Wakfs, il sera dressé un inventaire des objets et meubles existants dans ces bâtiments qui sera soumis ensuite au Comité pour la suite à donner.

Le Comité remercie S. E. le Directeur général pour cette mesure si utile à l'art.

VI.

M. Herz bey fait part au Comité que, conformément aux ordres reçus, il a dressé une liste des travaux les plus urgents à exécuter cette année pour compte du Goûvernement et que cette liste a été transmise à Sir W. Garstin. M. le Sous-Secrétaire d'État aux Travaux publics annonce par lettre en date du 5 courant n° 2781 H, que le crédit relatif à ces travaux et s'élevant à la somme de L. E. 2500 a été alloué par la Caisse de la Dette publique sur le fond de réserve et aux mêmes conditions que le crédit de L. E. 20000 accordé le 30 janvier 1896.

Cette somme de L. E. 2500 sera répartie comme ci-après :

MONUMENTS	ÉVALUATION	OBSERVATIONS
	L. E.	
Mosquée du Sultan Hassan	1400	Travaux de la façade Nord.
Tour dite des Romains	500	Consolidation (urgent).
Tombeau Abou Sebha à Karâfa Imân el-Châfei	100	Il y a urgence de consolidation, car une partie de l'édifice menace ruine.
Forteresse de Babylone (Kasr el-Cham'a) au Vieux-Caire	300	Continuation des travaux de consolidation de la tour Ouest. La somme prévue dans la nouvelle demande est de L. E. 800.
Imprévus........................	200	
Total L. E........	2500	

Le Comité est reconnaissant à M. de Mohl pour ses bons offices et le prie de vouloir bien transmettre les remerciements du Comité à MM. les Directeurs de la Caisse de la Dette publique.

VII.

M. Herz bey informe le Comité qu'il a eu une entrevue avec M. Camiz, ingénieur, directeur de l'entreprise Almagià, et qu'en sa compagnie il a examiné les travaux à faire à la tour dite des Romains à Alexandrie. M. Camiz a déclaré qu'il se chargera de tous les travaux de consolidation à des conditions tout-à-fait favorables, l'Entreprise ne tenant nullement à faire une affaire dans ce travail.

Il propose cependant de retarder les travaux de maçonnerie, jusqu'au jour où les remblais seront achevés dans cette partie. Ceci facilitera considérablement le travail.

VIII.

Sur la proposition de plusieurs membres du Comité, il a été décidé d'acheter pour L. E. 90 les objets ci-après désignés et appartenant à M. Philippe, savoir :

Un récipient en cuivre jaune gravé avec, ornements et inscriptions;

Un porte-parfum du même métal et incrusté d'argent.

Le Comité décide de faire l'acquisition d'une aquarelle de M. Borettini représentent la tour dite des Romains à Alexandrie, pour la somme de L. E. 6.

IX.

Dons faits au Comité :

Pour le Musée :

Une lanterne en cuivre offerte par M. E. Matasek, architecte.

Le Comité remercie le donnateur.

Pour la Bibliothèque :

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Janvier-février 1902.

Swithonian Institution, Annual Report, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. — 4me trimestre, 1901.

Publications de la Société archéologique d'Alexandrie :

L'acropole d'Alexandrie et le Sérapéum;

Plan du quartier Rhacotis;

Fouilles à la colonne Théodosienne (en 1896);

Bulletin de la Société archéologique n° 3.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Président,
Signé : ABDEL HALIM.

Le Secrétaire,
Signé : A. MANESCALCO.

Les Membres,
Signé : YACOUB ARTIN PACHA, A. BAHGAT.

303^E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 119.)

Le Caire, le 16 avril 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Musée arabe;
3° Mosquée Sàleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan grand bey);
4° Aqueduc du Vieux-Caire;
5° Pont Abou Menagga (ابي منجا), à el-Galioubieh;
6° Impression des comptes-rendus du Comité;
7° Visites sur les lieux :
  a. Mosquée el-Dachtouti (الدشطوطي), à Bàb el-Charieh (n° 12 du plan);
  b. Mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân (ايدمر البهلوان), à Om el-Ghoulâm (n° 25 du plan);
  c. Mosquée el-Châraoui (الشعراوي), à Bàb el-Charieh (n° 59 du plan);
8° Autres visites.

1° ADJUDICATIONS.

A. M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'à la suite de la mise en adjudication de tous les travaux portés au budget de l'année courante une économie de L. E. 585 a été réalisée des rabais faits par des entrepreneurs. Il propose d'ajouter comme d'ordinaire cette somme au chef «Petits travaux du budget».

La Section technique accepte.

B. Conformément à la demande du Ministère de l'Instruction publique.

M. Herz bey a fait dresser trois devis pour la réparation des trois kouttâbs monumentaux suivants :

Kouttab Oda Bâcha à el-Mabiada	devis L. E. 6
Kouttab Khaouand Baraka	» » 8
Kouttab du Sultan Moustafa	» » 6

La Section technique approuve ces devis et procède ensuite au dépouillement des offres présentées pour leur exécution. Elle adjuge les trois travaux à Abdel Fattâh Ramadân, le meilleur offrant, avec un rabais de 4 o/o pour le premier, de 7 o/o pour le second et de 4 o/o pour le troisième.

C. Grâce à la somme de L. E. 500 que le Ministère des Travaux publics paie cette année pour les expropriations (voir procès-verbal n° 115) la plus grande partie des boutiques adossées contre la façade du tombeau Kalaoun disparaîtront d'ici à la fin de l'année. On pourra alors entreprendre dans ce monument les travaux de réparation ajournés depuis longtemps justement à cause des boutiques.

Aussi M. Herz bey a fait établir avec l'approbation de S. E. le Président un devis de L.E. 40 qui comporte les travaux de nettoiement nécessaires dans le but de faciliter la préparation du projet complet de réparation du tombeau.

L'exécution de ce devis a été mis en adjudicatien à la date de ce jour en présence de S. E. le Président

Abdel Nabi Bayoumi est resté adjudicataire avec un rabais de 18 o/o.

La Section technique accepte.

2° MUSÉE ARABE.

M. Herz bey donne avis qu'il a obtenu de M. Helâl bey Helâl la permission de démonter et de poser au nouveau Musée arabe la piscine de sa maison avec le dallage qui l'entoure (voir rapport n° 285, § 7-A.) et qu'il a en même temps fait dresser un devis de L.E. 85 qui prévoit aussi le remplacement de l'ancien dallage et de la piscine par des dalles en marbre ordinaire de Carrara.

Ce travail a été mis en adjudication en présence de S. E. le Président. Mikhali Sotiriadis a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 5 o/o.

La Section technique accepte.

Le travail sera commencé aussitôt que la situation de la nouvelle bâtisse du

Musée le permettra. Il sera imputé sur le reliquat des budgets du Musée de 1900 et 1901.

3° TOMBEAU SÂLEH AYOUB.

L'Administration générale des wakfs autorise le Comité à déblayer le corridor entre la façade de la Mosquée Sâleh Negm el-Dyn et le grand immeuble.

M. Herz bey présente une évaluation de L. E. 75 pour déblaiement et réparation de la maçonnerie. Il demande de faire exécuter le travail à la régie, ne pouvant établir un devis exact.

La Section technique après examen, accepte.

4° AQUEDUC DU VIEUX-CAIRE.

En réponse à la communication du paragraphe 3 D du 299e rapport, l'Administration des Services sanitaires informe le Comité à la date du 1er avril courant sub n° 1185 que pour des raisons de salubrité publique il ne peut accorder la permission de faire déverser dans le fleuve les eaux stagnantes du réservoir inférieur de l'aqueduc.

Sur la proposition de M. Herz bey, la Section technique accepte de faire vider le bassin par la Compagnie des vidanges. La dépense sera de L. E. 16. 632 mill.

5° PONT ABOU MENAGGAH.

M. Herz bey donne avis qu'à la date du 4 septembre 1901, il a fait demander au Ministère des Travaux publics de détourner le cours du canal Abou Menaggah vers la dernière arcade à l'ouest pour permettre la réparation de la quatrième arcade du pont au-dessous de laquelle l'eau passe actuellement.

Le Ministère, par sa lettre n° 1100 du 8 avril 1902, informe que le Service des irrigations ne fait aucune opposition à cette déviation vers la dernière arcade ouest suivant la ligne A B du croquis joint à la susdite lettre. Le lit du canal sera établi sur la berge gauche et il affectera peut-être une

partie d'un terrain à côté, propriété du Gouvernement. Le devis dressé pour cette opération s'élève à 114 L. E. 024 mill. dont copie est envoyée par le Ministère. Pour ce qui concerne l'affectation du terrain, le Comité devra entamer les démarches nécessaires avec le Ministère des Finances. Les travaux seront exécutés par le Comité d'accord avec le Service des irrigations.

La Section technique accepte et d'autant plus que L. E. 500 figurent dans la nouvelle demande de crédits au Gouvernement pour ce pont monumental.

6° IMPRESSION DES COMPTES RENDUS DU COMITÉ.

La première édition en 300 exemplaires du 9° fascicule en langue française étant épuisée, M. Herz bey demande l'autorisation d'ordonner l'impression d'une seconde édition en 300 exemplaires.

La Section technique accorde.

7° VISITES SUR LES LIEUX.

A. MOSQUÉE EL-DACHTOUTI.

La Section technique a visité la mosquée el-Dachtouti pour donner suite à la demande du vénérable Tewfik el-Bakri, en date du 15 novembre 1901, de peindre la mosquée à l'intérieur et à l'extérieur.

Elle décide non seulement de ne pas donner suite à cette demande mais de prier l'Administration générale des wakfs d'ordonner à sa première section d'enlever le badigeonnage à l'intérieur de la coupole.

B. MOSQUÉE AÏDOUMAR EL-BAHLAOUÂN.

Répondant à la communication du paragraphe 9 du 300e rapport, l'Administration générale des wakfs prie le Comité de choisir un endroit convenable pour le déplacement des robinets et de la fosse de la mosquée Aïdoumar el-Bahlaouân.

La Section technique après examen sur les lieux trouve que le projet de

déplacement n'est pas sans difficultés vu les dimensions restreintes de la cour. En effet l'établissement d'une fosse à fond perdu dans cette cour aura toujours les mêmes inconvénients dont s'est plaint le propriétaire voisin.

Par conséquent on ne voit que deux solutions à donner à cette affaire : ou bien construire une fosse étanche, alors sa vidange occasionnera des frais, ou bien installer un puits à fond perdu loin de la mosquée sur une parcelle de terrain du wakf el-Demerdach que l'Administration doit alors acheter.

C. MOSQUÉE EL-CHARAOUI.

La troisième visite a été pour la mosquée el-Charaoui. La Section technique trouve parfaits les travaux dont la surveillance a été confiée au bureau du Comité (voir le rapport n° 243); elle demande de prier le Nâzir d'enlever la peinture de la porte du tombeau pour mettre à jour les ornements.

8° AUTRES VISITES.

Voici les édifices que la Section technique a visités en terminant sa réunion.

1° ÉDIFICES À NE PAS CLASSER :

a. Mosquée Mohammed Mayâla (محمد ميالة), à Bein el-Sourein.

b. Mosquée el-Kouttâb Kohen Chah el-Ibrahimi (كوهنشاه الابراهيمي), n° 26, rue Bein el-Sourein.

c. Zaouyet el-cheikh Abdel Karim el-Ahmadi (عبد الكريم الاحمدي), n° 15, Haret el-Charâoui el-Gouâni.

d. Kouttâb Moustapha el-Galâli (مصطفى الجلالى), n° 8, à Souk el-Guerâyah (Bâb el-Charieh.

e. Kouttâb wakf el-Imamein (الأمامين), n° 1, Charâ Souk el-Guerâyah (Bâb el- Charieh).

f. Tombeau Bahâ el-Dyn (بهاء الدين), à Atfet el-Mahkamah (Bâb el-Charieh), n° 9.

g. Mosquée el-Kochkeyah (الكوشكية), n° 45, charâ Margouch.

h. Kouttâb Abdel Karim el-Baramouni (عبد الكريم البرمونى); n° 21, charâ Bâb el-Nasr.

i. Zaouyet el-cheikh Atieh (عطيه); à Darb el-Hamân (Oum el-Ghoulâm).

j. Roubât Abi Tâleb (ابي طالب); n° 18, rue Bein el-Sourein. C'est une construction en mauvais état. L'Administration générale des Wakfs sera priée, lorsqu'elle reconstruira le portail, d'employer et remettre en place les anciens matériaux et inscriptions.

k. Tombeau Abi el-Hamal (ابي الحمل); n° 42, charâ el-Charâoui. Les consoles des «kordis» seront transportées au Musée.

l. Zaouyet Ali Oda Bâcha (اوده باشا); n° 31, charâ el-Gamalieh. Il sera recommandé aux Wakfs de la conserver le plus longtemps possible.

2° ÉDIFICES À CLASSER.

m. Zaouyet Ahmed el-Kassed, n° 19, charâ Bâb el-Nasr. A classer la façade et la coupole.

Signé : A. Bahgat, Herz, J. Zarb.

304ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 116.)

Le Caire, le 26 avril 1902.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Manescalco bey,
Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Maison wakf Oda Bâcha (اوده باشا), à chàra el-Gamalieh (près du n° 31 du plan);
2° Mosquée funéraire de Kaïtbaï (قايتباي), au désert;
3° Musée arabe;
4° Mur de la ville.

1° MAISON WAKF ODA BÂCHA.

M. Herz bey présente à la Section technique un devis de L. E. 90 pour les travaux de conservation à exécuter dans la maison wakf Oda Bâcha (voir rapp. n° 217).

Moustapha Ibrahim Zohdi, nâzir du wakf el-Khandi, auquel appartient un quart de cette maison, par indivis, propose d'entreprendre l'exécution de ces travaux avec une réduction de 10 o/o sur les prix du devis.

Comme il résulte des informations prises sur le compte de ce nâzir, auprès de l'Administration générale des Wakfs, qu'il possède les qualités voulues pour une pareille entreprise, la Section technique, en approuvant le susdit devis de L. E. 90, propose de donner suite à cette proposition, lorsque le crédit nécessaire pourra être affecté à ce travail.

2° MOSQUÉE KAÏTBAÏ AU DÉSERT.

La Section technique s'est rendue à la mosquée funéraire de Kaïtbaï pour examiner les travaux achevés de peinture confiés l'an passé à

E. Prinzivalli. Elle les trouve parfaits et accepte sans objection les explications de M. l'Architecte en chef sur le fait que l'entreprise a duré huit mois au lieu de trois, à cause de la préparation des études qu'il y avait lieu de faire. Elle approuve en outre la dépense de 24 L.E. 895 mill. occasionnée par l'adoption d'un décor plus riche sur une surface de 19 mq. 15 cent. au lieu du décor simple prévu au devis.

En examinant l'intérieur de la mosquée, il a été observé que tous les plafonds ont été mis à neuf ou retouchés, la maçonnerie et la menuiserie complètement réparées sans oublier le minbar.

Le prochain programme des travaux des monuments comportera donc la réparation du dallage non encore entrepris à cause du manque de marbre blanc «baladi».

Mais l'œuvre du Comité ne devrait pas encore s'arrêter là. En effet, les murs nus, à l'intérieur de la mosquée, où les socles en marbre ont disparu ne laissant comme traces que les piqûres où adhérait le mortier, jurent avec les autres parties restaurées du monument. La Section technique propose par conséquent de restaurer les lambris de la mosquée proprement dite. Ce travail ne constitue pas un problème difficile à résoudre, car le modèle original en existe sur les parois de la salle du tombeau qui a complètement conservé son socle.

M. Herz bey est chargé de préparer une étude dans ce sens. Il y fera aussi comprendre d'autres détails de peinture concernant les murs.

3° MUSÉE ARABE.

La Section technique a aussi visité les travaux de nettoiement des antiquités qui se poursuivent au Musée arabe. Elle regrette à cause de l'exiguité des annexes du Musée, de ne pouvoir commencer déjà le transfert au nouveau local des pièces nettoyées. Ce nouveau local du Musée est loin d'être prêt.

4° MUR DE LA VILLE.

La réunion est close par la visite du couloir déblayé récemment à côté de Bâb el-Fetouh (voir rapp. 300).

Signé : Barois, Herz, A. Manescalco, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 117.

(Voir les rapports nos 305 à 307 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni le 3 juin 1902 au siège de l'Administration générale des Wakfs à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abd-el-Halim pacha, président,
H. Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Néguib.
MM. Ali bey Bahgat,
J. Barois,
Manescalco bey,
Herz bey,
Dr B. Moritz,
Zarb bey.

Se font excuser Sir William Garstin et Hanna bey Bakhoum.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Les rapports nos 305 et 307 de la Section technique sont approuvés.

S. E. Fakhry pacha joint ses regrets à ceux de la Section technique au sujet de la vente des terrains touchant la mosquée Khosh-Kadam.

III.

M. Herz bey annonce qu'il s'est rendu à la mosquée wakf el-Gulchani et s'est assuré que les faïences signalées par M. de Möhl se sont détachées des murs par suite de la détérioration des mortiers.

Ces faïences ont été recueillies par le gardien de la mosquée.

Le Comité charge M. Herz bey de les faire remettre en place.

IV.

Le Comité est informé que la partie inclinée de la cour ouest de Kasr el-Cham'a a été redressée.

V.

M. Herz bey communique une lettre en date du 1er juin courant, de l'Administration générale des Wakfs, par laquelle cette Administration informe qu'elle a grand intérêt à faire reconstruire l'immeuble. Le travail coûterait L. E. 1500 et le revenu serait du 10 o/o de cette somme.

M. Herz bey rappelle qu'il y a eu une décision du Comité à ce sujet demandant la démolition de cet immeuble (voir rapp. n° 284).

Sur la proposition de S. E. Artin pacha le Comité décide de faire l'acquisition de l'immeuble et prie l'Administration générale des Wakfs d'en fixer le montant.

En attendant, l'Administration sera invitée à ne faire aucun travail en cet endroit.

Le Comité décide de se rendre sur place pour examiner la question et fixe cette visite au mardi 10 courant.

VI.

D'après une décision de la Section technique (voir rapp. n° 307) il a été décidé de confier les travaux de construction de vitrines pour le nouveau Musée Arabe à M. A. Neumann.

M. Herz bey demande au Comité de vouloir bien l'autoriser à donner immédiatement l'ordre nécessaire pour ce travail, étant donné que l'entrepreneur doit partir pour l'Europe où ce travail sera exécuté et qu'il ne pourrait attendre que le Conseil des Wakfs se réunisse pour approuver ce travail.

Le Comité accepte et déclare que toute dépense faite sur le crédit spécial du Musée accordé par le Gouvernement doit être approuvée directement par le Comité, sans l'intervention de l'Administration générale des Wakfs.

VII.

M. Herz bey annonce que devant partir en congé, il a pris toutes les mesures pour assurer la bonne marche des travaux tant au point de vue technique qu'à celui administratif.

Les agents techniques ont reçu des instructions conformément à ce qui a été déjà fait auparavant.

La partie administrative sera confiée à M. Elias Hakim, chef rédacteur du bureau, conformément à la lettre du 19 mai courant de S.E. le Président du Comité.

VIII.

S. E. le Président, avant de lever la séance qui est la dernière de la saison, tient à remercier les membres du Comité pour leur assiduité et pour les bons résultats obtenus par leur travail.

Il souhaite à tous de bonnes vacances et espère qu'à la rentrée, le travail sera repris avec le même zèle et le même succès.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Le Secrétaire,
Signé : A. Manescalco.

Les Membres,
Signé : A. Bahgat, Yacoub Artin Pacha.

305E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 117.)

Le Caire, le 12 mai 1902.

Présents à la réunion :

M.M. Ali bey Bahgat,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Devis et contrats;
3° Mosquée el-Khatîri (الخطيري) et Soliman Pacha (سليمان باشا), à Boulaq;
4° Mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh (سودون ميرزاده), à Souk el-Selâh.
5° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (قجماس الاسحاقي), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan Grand bey);
6° Sebîl Kôssa Sinân (قوسا سنان), à el-Sanadkieh;
7° Musée arabe;
8° Mur de la ville;
9° Ouvrages sur les monuments coptes;
10° Personnel;
11° Sebîl Khosro pacha (خسرو باشا), à el-Nahassyn.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique commence sa réunion par le dépouillement des offres présentées par divers entrepreneurs pour l'exécution de petits travaux divers mis en adjudication par M. l'Architecte en chef, savoir :

A. Mosquée Mahmoud el-Kourdi, à el-Kheyamieh. — Devis de L. E. 16. Adjudicataire : Khalîl Ibrahîm el-Dinchaoui, avec 10 1/2 o/o de rabais.

N. B. Ce travail comporte la consolidation de l'angle N.-E. de la mosquée pour lequel le Tanzim a dressé procès-verbal de démolition.

B. Tombeau Kalaoun, à el-Nahassyn : Réparation de l'escalier conduisant à la terrasse. — Devis de L. E. 5. Adjudicataire : Abdel Nabi Bayoumi, avec 5 o/o de rabais.

C. Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh : réparation de la façade de l'escalier principal, dernièrement mis à jour. — Devis de L. E. 11. Adjudicataire : Mohamed Abdou, avec 20 o/o de rabais.

D. Démolition de l'un des trois immeubles adossés contre la façade de la mosquée Serghatmach du côté de el-Khodêri (voir rapport n° 289). Adjudicataire : Ali Hassan contre versement de L. E. 2.

E. Consolidation du mur est de la mosquée el-Bordeini. — Devis de L. E. 5. Adjudicataire : Abdel Fatâh Ramadân, avec 12 1/2 o/o de rabais.

2° DEVIS ET CONTRATS.

A la suite de l'allocation du nouveau crédit de L. E. 2500 sur le fonds de réserve de la Caisse de la Dette publique (voir le proc.-verb. n° 116, § 6), la Section technique approuve après examen les devis et contrats des travaux suivants et recommande leur mise immédiate en adjudication :

A. Mosquée du sultan Hassan. — Réparation de la façade Nord. — Devis n° 10 de L. E. 1400;

B. Tombeau Abou Sebha (Émir Kaoussoun), à Karâfa Imâm el-Chafei. — Devis de L. E. 250.

N. B. La répartition du crédit ne mentionne que L. E. 100 pour ce monument; le reste sera prélevé des imprévus.

C. Tour dite des Romains. — En attendant l'achèvement des remblais des nouveaux quais d'Alexandrie dans la zône occupée par la tour dite des Romains, à Alexandrie, ce qui, d'après l'accord intervenu entre M. Herz bey et l'entreprise Almagià, permettra d'entreprendre les travaux de maçonnerie de la dite tour, M. l'Architecte en chef rapporte qu'il a établi avec l'ingénieur-directeur de l'entreprise les prix unitaires pour les travaux préliminaires de chaînages et de démolition. Ces prix sont les suivants : Démolitions o L. E. 250 mill. par mètre cube; chaînages o L. E. o35 mill. le kilo. Le total de ces travaux atteindra environ la somme de L. E. 100.

La Section technique est d'avis de les commencer sans retard; d'ailleurs sans ces travaux on ne pourrait penser à commencer la consolidation de la tour.

D. Kasr el-Cham'a. — Les travaux de la tour Ouest de Kasr el-Cham'a, entreprise L. Parizot, touchent à leur fin. M. l'Architecte en chef propose de confier au même entrepreneur la continuation de la réparation de la dite tour, travail prévu dans le crédit préliminaire, avec les mêmes conditions qui régissent la première entrepise, si toutefois l'entrepreneur y consent.

La Section technique accepte.

3° MOSQUÉES EL-KHATÎRI ET SOLIMÂN PACHA.

L'Administration générale des Wakfs désirant procéder à la reconstruction des mosquées el-Khatîri et Solimân pacha, demande l'avis du Comité.

M. Herz bey expose à la Section technique que la mosquée el-Khatîri n'a d'intéressant que son minaret, quelques vitraux en plâtre, des débris d'un revêtement en mosaïque de son mihrâb et la plaque avec inscription historique scellée au mur près de la niche et qui est mentionnée dans l'appendice du fascicule de 1901.

L'Administration générale des Wakfs peut par conséquent procéder à sa reconstruction à la condition qu'elle respecte ces parties.

Quant à la mosquée Soliman pacha, elle ne date que de l'époque turque et n'a aucune importance pour le Comité.

La Section technique approuve.

4° MOSQUÉE SAOUDOUN MÎR ZÂDEH.

En reponse à la communication du paragraphe 18 du 300e rapport l'Administration générale des Wakfs informe le Comité par sa lettre du 21 avril 1902, que, vu l'existence d'un grand nombre de mosquées au quartier de Souk el-Selâh, elle remet à plus tard la reconstruction de la mosquée Saoudoun Mîr Zâdeh.

La Section technique désire, en attendant, que la mosquée soit accessible aux visiteurs. Aussi elle propose d'en faire remettre la clé entre les mains du domestique de la mosquée la plus proche.

5° MOSQUÉE KIDJMÂS.

M. l'Architecte en chef informe qu'il a signalé à l'Administration générale des Wakfs l'existence de cinq fenêtres de deux maisons particulières, donnant sur la cour d'ablutions de la mosquée Kidjmâs.

L'Administration générale des Wakfs, après recherches légales, transmet le résultat d'après lequel les fenêtres en question ne servent que pour donner accès à l'air et à la lumière et par conséquent on ne peut obliger le propriétaire voisin de les boucher. Tout ce qu'on peut faire c'est d'élever contre ces fenêtres un mur sur la propriété des Wakfs.

La Section technique en prend note.

6° SEBÎL KÔSSA SINÂN.

M. Herz bey fait part à la Section technique qu'il a examiné les travaux exécutés par les Wakfs dans le sebîl Kôssa Sinân et qu'il les a trouvés conformes au désir du Comité (voir rapport n° 140).

Bonne note est prise.

7° MUSÉE ARABE.

La Section technique s'est réunie au Musée arabe pour prendre connaissance des projets détaillés d'installations achevés. Elle y a vu disposées par M. Herz bey les expositions des bronzes qui occuperont les pièces 7 et 8, des faïences destinées à la salle 9, des étoffes qui seront étalées à la salle 10. Les salles 26 et 27 seront affectées à l'exposition des reliures et des verreries. La chambre provenant de la maison el-Maïzouni, à Rosette, occupera la partie sud-ouest de la pièce 14 et, pour obliger le public à entrer à la pièce 25, au lieu de sortir au corridor 29, il sera posé une cloison angulaire devant la porte entre 15 et 25. On demandera à cet effet quelques machrabiehs déposés au magasin des Wakfs.

La Section technique a vu aussi un modèle de support pour chapiteau de colonnes et stèles funéraires et en même temps la façon d'exposer les boiseries sculptées et avec inscriptions. Elle a examiné aussi deux modèles de vitrines. Elle a trouvé tout parfait.

M. Herz bey propose d'écrire aux Travaux publics de faire poser sur les plafonds les crochets destinés à supporter les lustres d'après les plans pré-

parés par la Direction du Musée. M. le Conservateur déclare que le plus lourd lustre pèse 478 kilogrammes.

L'Administration générale des Wakfs voulait savoir par l'entremise de son magasinier l'avis du Comité au sujet des faïences existant au dépôt. La Section technique, après examen, trouve que la plupart sont des pièces importées de l'étranger et que le reste forme des débris sans intêret. Il n'y a aucun empêchement de les vendre.

8° MUR DE LA VILLE.

M. Matasek a fourni tous les dessins du mur de la ville dont il était chargé (voir rapport n° 254),

La Section technique propose de lui payer la somme de L. E. 70 qui lui reste due pour ce travail.

9° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

La Section technique autorise le paiement de 0 L.E. 650 mill. à M. Nistri pour calque de quatre dessins du Deir el-Souriân et Deir Aboul Makâr.

10° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. Herz bey il est décidé de maintenir jusqu'à la fin de l'année Abdel Azîm effendi surveillant du chantier de l'école el-Fadaouieh et à imputer ses appointements sur le reliquat des L. E. 1000 du Ministère des Finances,

Abdel Azîm effendi, tout en s'occupant de la rédaction des situations de paiement sera chargé de préparer les dessins de divers monuments demandés par le Comité.

11° SEBÎL KHOSRO PACHA.

Après un examen des travaux dernièrement ordonnés pour le déblaiement du couloir qui longe la façade du tombeau de Sâleh Negum el-Dyn Ayoub la Section technique demande que la petite construction au sud du sebîl Khosro pacha ainsi que la cage d'escalier de ce dernier adossées contre la façade du tombeau susdit soient démolies, étant donné qu'ils endommagent cette façade. La cage d'escalier sera alors transférée au sud du sebîl.

Signé : Herz, A. Bahgat, J. Zarb.

306ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 117.)

Le Caire, le 21 mai 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
M. Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Kouttâb Solimân Chaouich (سليمان چاويش), à Bâb el-Charieh (près du n° 57 du plan Grand bey);
2° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
3° Terrains de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire;
4° Deux citernes sur le parcours de la rue Abdel Mon'em projetée, à Alexandrie;
5° Visites sur les lieux :

A. Mosquée Tammîm el-Rassâfi (تميم الرصافي), à Hâret el-Sayedah;
B. Mosquée Ezbek el-Youssefi (ازبك اليوسفي), à Birket el-Fîl (n° 211 du plan);
C. Tombeau de Chagarat el-Dorr (شجرة الدر), à el-Khalifa (n° 169 du plan);
D. Tombeau de Sayeda Atika (عاتكه), dans la cour de la tekiet Sayeda Rokayah;
E. Mosquée Khochkadam el-Ahmadi (خشقدم الاحمدي), à Darb el-Horr (n° 153 du plan);
F. Sebîl Kaïtbaï (قايتباي), à Atfet el-Bayârah châra el-Sayeda Aïcha n° 2;
G. Kouttâb de Sett Aminah (آمنه), à Souêket el-Sabaïn n° 2;
H. Kouttâb Abdelrahmân Khatkhoda (عبدالرحمن كتخدا), à Rahabet Abdyn n° 33;
I. Kouttâb de l'Ostâz el-Hanafi (حنفي), à el-Hanafi, n° 17;
J. Kouttâb Daoud pacha (داود باشا), à Souêket el-Lâlâ, n° 16;
K. Kouttâb el-Decheicha (الدشيشه), à Sayeda Seinab, n° 2;
L. Kouttâb Abdelrahmân Katkhoda (عبدالرحمن كتخدا), à Sayeda Aïcha, n° 21.

1° KOUTTÂB SOLIMÂN CHAOUICH.

A la suite d'une réclamation du Ministère de l'Instruction publique au sujet de certains travaux de réparation que nécessiterait le kouttâb Solimân Chaouich, M. l'Architecte en chef a examiné cet édifice et a constaté le bien fondé de la dite réclamation. Aussi il a fait dresser un devis de L. E. 8 qu'il présente à la Section technique, accompagné de l'engagement réglementaire et de trois offres.

La Section technique après approbation de ces mesures, accorde l'exécution des travaux au meilleur offrant Abdel Fattâh Ramadân, avec un rabais de 7 1/2 o/o.

2° MOSQUÉE EL-GHOURI.

Badir Ouahbah, entrepreneur des travaux de réparation du minbar de la mosquée el-Ghouri, demande par sa lettre du 10 avril 1902 une plus-value ainsi qu'un délai supplémentaire pour la mise en état des panneaux dont la sculpture forme corps à part collé sur fond d'ivoire ou d'étoffe (voir rapports n°s 289 et 303), travail non prévu dans le devis de l'entreprise.

M. l'Architecte en chef reconnaît le bien fondé de cette demande et propose d'accepter l'estimation établie par les bureaux du Comité et fixant une plus-value de 0 L. E. 140 mill. pour chacun des soixante panneaux de la catégorie mentionnée ; un délai supplémentaire de trois mois et demi peut aussi être accordé à l'entrepreneur.

La Section technique approuve.

3° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LA MOSQUÉE AMR.

Il est pris connaissance de la tettre en date du 20 courant de M. Large, qui revient sur sa demande du 16 juillet dernier (voir rapport n° 288), mais en demandant la concession d'une autre parcelle plus restreinte que la première, désignée sur un plan joint à la susdite lettre.

La Section technique, après examen du dossier de l'affaire, ne voit aucun empêchement de donner suite à la demande de M. Large.

Elle est d'avis de lui allouer pour le moment une surface de 300 mètres sur 300 mètres de la parcelle qu'il propose. Il devra pour cela se conformer aux règlements en vigueur concernant les fouilles et entretenir à ses

frais deux gardiens nommés et dirigés par les bureaux du Comité, tant que dureront les fouilles. Le Ministère des Travaux publics sera saisi de cette affaire.

4° DEUX CITERNES À ALEXANDRIE.

Dans sa lettre du 15 courant n° 393 B, M. le Dr Botti entretient M. l'Architecte en chef de deux citernes découvertes par la Municipalité d'Alexandrie durant les travaux de percement de la nouvelle rue Abdel Mon'em.

L'une d'elles n'a point de valeur et peut être comblée; l'autre est en bon état, à cinq étages, avec colonnes en granit.

M. le Dr Botti est tombé d'accord avec la Municipalité pour détourner quelque peu la route et conserver la citerne.

La Section technique approuve les dispositions prises par M. le Dr Botti et le prie de vouloir bien communiquer au Comité un extrait de la carte d'Alexandrie indiquant l'endroit où les deux citernes se trouvent.

5° VISITES SUR LES LIEUX :

A. MOSQUÉE TAMMÎM EL-RASSÂFI.

La Section technique a tenu à visiter cette mosquée que M. l'Architecte en chef a examinée au mois d'octobre dernier, à la suite de la demande d'un particulier de reconstruire une masure contiguë lui appartenant.

La mosquée a deux façades avec un élegant minaret qui méritent l'attention du Comité; quant à l'intérieur c'est une complète reconstruction sans aucune importance. Cependant ces deux façades ont grandement besoin de réparations surtout dans leurs soubassements, et il serait utile de procéder à la réouverture des fenêtres de la façade Est qui ont été bouchées pour permettre l'élévation de quelques misérables chambres dans la cour. Cette dernière étant primitivement réservée à la mosquée, on ferait vraiment bonne œuvre en la débarrassant des hideuses masures qui s'y trouvent.

B. MOSQUÉE EZBEK EL-YOUSSEFI.

L'Administration générale des Wakfs demande l'avis du Comité sur une maison adjacente à la Mosquée Ezbek el-Youssefi et dont une partie surmonte la mosquée sur une surface de 43 m² 12 et forme kouttâb.

La Section technique trouve que la maison en question renferme une jolie salle (ka'a) de l'époque de la mosquée et qu'il y aurait tout intérêt à conserver. Elle a visité en même temps à côté de la dite maison un abreuvoir qui est aussi de la même époque et qui a été transformé en boutiques. Elle demande à l'Administration générale des Wakfs de l'évacuer provisoirement pour permettre au Comité sa réparation, après quoi il pourrait être utilisé comme auparavant.

c. TOMBEAU DE CHAGARAT EL-DORR.

La troisième visite a été pour le tombeau de Chagarat el-Dorr où par suite des derniers déblaiements on a amené le sol à son niveau primitif.

Au ras du sol au-dessous du mihrâb on a découvert des mosaïques en marbre dont une partie est d'un travail excessivement fin.

La Section technique propose de faire construire un escalier extérieur conduisant de la mosquée au tombeau et de remplacer le bassin d'ablutions actuel par des robinets, car sa présence a beaucoup contribué aux dommages dont a été atteint le tombeau. Du plan présenté par M. Herz bey, il ressort que ce changement pourra être fait l'année prochaine, indépendamment des travaux actuels. En attendant la cour d'ablutions sera fermée.

d. TOMBEAU DE SAYEDA ATIKA.

M. l'Architecte en chef a fait enlever l'épais crépi qui couvrait les ornements et les anciennes inscriptions coufiques des parois intérieures de la salle du tombeau. Il se propose de présenter sous peu un projet complet des travaux à exécuter dans le groupe de monuments dont ce tombeau fait partie.

e. MOSQUÉE KHOCHKADAM EL-AHMADI.

Sur l'avis de M. Herz bey, la Section technique a visité cette mosquée et elle a appris à ce propos avec regret que l'Administration générale des Wakfs a vendu un terrain touchant le côté ouest de la mosquée, ce qui empêchera la réouverture des fenêtres dont on voit des traces.

Elle a aussi profité de l'occasion pour examiner les deux bassins, dont un rempli d'eau, situés au nord de la mosquée, assez loin cependant pour que des infiltrations soient à criandre. La mosquée a besoin de travaux. — M. Herz bey se propose d'élaborer les études nécessaires.

F. SEBÎL KAÏTBAÏ.

A l'occasion de la demande d'un permis pour élargir la porte d'une boutique contiguë à ce sebîl, M. l'Architecte en chef a fait enlever pour transporter au Musée le revêtement en faïence du tympan au-dessus de l'arc de décharge de la porte. On y lit une inscription au nom de Kaïtbaï. De ce sebîl la partie inférieure seulement intéresserait le Comité.

L'Administration générale des Wakfs sera priée de communiquer au Comité ses intentions concernant cet édifice.

Sur les jambages de la porte on lit l'inscription suivante :

بسم الله الرحمن الرحيم امر بانشا هذا الصهريج و سبيله علوه و المسجد ....

النصر قايتباي خلد الله ملكه بتاريخ افتتاح عام احد وتسعمايه من الهجره النبويه.

Traduction :

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. A ordonné la construction de cette citerne, du sebil qui la surmonte et de la Mosquée....... de la victoire, Kaïtbaï, que Dieu perpétue son règne, au commencement de l'année 901 de l'hégire du prophète.

Les kouttâbs suivants sur lesquels le Ministère de l'Instruction publique demande des informations, ne sont pas classés parmi les monuments :

G. Kouttâb de Sett Aminah, à Souêket el-Sabaïn;

H. Kouttâb Abdelrahmân Katkhoda, à Rahabet Abdyn;

I. Kouttâb de l'ostaz el-Hanafi, à el-Hanafi;

J. Kouttâb Daoud pacha, à Souêket el-Lâlâ;

K. Kouttâb el-Decheicha, à Sayeda Zeinab;

L. Kouttâb Abdelrahmân Kotkhoda, à Sayeda Aïcha.

Signé : A. Bahgat, Herz.

307E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 117).

Le Caire, le 26 mai 1902.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée Hâkem Bi Amr Allah (حاكم بامر الله), à Bâb el-Fetouh (n° 15 du plan Grand bey);
2° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire.
3° Église el-Adra (العذرا), à Hârat Zoueilah (Bein el-Sourein);
4° Tombeau du cheikh el-Maghrabi (المغربي), à chàra el-Maghrabi;
5° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
6° Maison wakf Radouân bey (رضوان بك), à el-Kheyamieh;
7° Personnel;
8° Dépenses;
9° Musée arabe.

1° MOSQUÉE HÂKEM.

Il est pris connaissance de la lettre n° 36, en date du 9 avril écoulé, du Ministère de l'Instruction publique, communiquant à l'Administration générale des Wakfs la demande du Directeur de l'école de Bâb el-Charieh de disposer, à leur évacuation, des locaux affectés actuellement à l'exposition des collections du Musée arabe dans le but d'y transférer la susdite école dont l'emplacement actuel est malsain.

La Section technique est d'avis de n'examiner cette demande que lorsque le Comité aura à se prononcer sur l'affectation définitive de la mosquée

el-Hakem qui est du plus haut intérêt pour le Comité. Elle rappelle en outre que tout dernièrement encore il a été décidé qu'une partie de la cour de la mosquée servirait à l'exposition des grandes pièces d'architecture.

2° KASR EL-CHAMʿA.

En réponse à la décision du paragraphe 11, A. du 299e rapport, S. E. le Comte H. Sakakini pacha informe le Comité que tout en se soumettant à ses décisions il lui est impossible de ne pas réclamer pour le compte de la Communauté grecque-catholique la somme de 38 L.E. 215 mill. par elle déboursée pour frais d'aménagement de la route condamnée devant Kasr el-Cham'a, y compris le coût de la conduite d'eau dont les accessoires ont été enlevés en partie, lors de l'exécution des travaux de consolidation du monument.

La Section technique, après examen, trouve qu'on pourrait tout au plus payer à la Communauté susdite 11 L.E. 155 mill. comme indemnité pour l'enlèvement d'une partie de la conduite d'eau et contre renonciation formelle de S. E. Sakakini pacha à toute espèce de réclamation. La Section technique désire encore une fois rappeler au Comité que la Communauté grecque-catholique n'a aucun droit à revendiquer dans cette affaire vu que pendant les deux ans qu'a duré l'entreprise de Kasr el-Cham'a elle n'a point réclamé et que d'autre part le Comité a établi une autre route (voir rapp. 297 et 299) dont elle peut se servir.

3° ÉGLISE EL-ADRA.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'il a donné ordre de commencer le relevé par le dessin de l'église el-Adra et que le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 1248 du 15 avril 1902, accepte l'exécution des travaux de réparation aux conditions stipulées entre le Comité et le Patriarcat (voir rapp. 303). Aussi ces travaux ont été commencés.

4° TOMBEAU EL-MAGHRABI.

M. l'Architecte en chef informe la Section technique que l'entrepreneur Youssef Sirri, adjudicataire des travaux exécutés au tombeau el-Maghrabi, demandés par le Ministère des Finances est en retard de cent douze jours dont

il ne peut être totalement gracié. Suivant les clauses de son contrat il doit subir une retenue de 44 L.E. 800 mill. Mais comme cette somme représente le quart du montant de l'entreprise, M. Herz bey propose de ne retenir à l'entrepreneur que la somme de 13 L.E. 048 mill. qui représente la paie du surveillant spécial appointé au chantier pendant les cent douze jours de retard.

La Section technique accepte.

5° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

Le même Youssef Sirri, entrepreneur des travaux de peinture de la mosquée el-Mârdâni, présente une requête exposant que le travail des parties antiques des plafonds dépassera ses prévisions et demandant une plus-value de L.E. 45 sur le prix forfataire de 130 L.E. de son entreprise avec un délai supplémentaire de deux mois et demi non compris le temps perdu pour les constatations.

M. l'Architecte en chef observe que la somme demandée par l'entrepreneur constitue précisément la différence entre son offre et celle du soumissionnaire qui tenait le second rang dans l'adjudication.

La Section technique propose d'accorder à l'entrepreneur un délai supplémentaire de deux mois et demi et de l'inviter à achever ses travaux conformément à son engagement, après quoi le Comité jugera s'il y a lieu de lui accorder une indemnité qui ne pourra en tout cas dépasser la somme de 20 L.E.

6° MAK'AD RADOUAN BEY.

Un devis de L.E. 8 a été dressé par les bureaux du Comité pour les travaux préliminaires de consolidation du mak'ad de la maison wakf Radouân bey (voir rapp. 300).

La Section technique après approbation confie son exécution au meilleur offrant Khalîl Ibrahim el-Denchaoui aux prix du devis et dans le délai de douze jours.

7° PERSONNEL.

1° A la suite de l'approbation des travaux du nouveau crédit allouée par le Gouvernement (voir rapport n° 305) la Section tenhnique, sur la proposition de M. Herz bey accepte d'appointer les surveillants de chantiers suivants :

M. Et. Zarb pour le chantier de la mosquée du Sultan Hassan, avec un traitement de L. E. 10 par mois;

M. Youssef Loutfi pour celui du tombeau Abou Sebha, aux appointements de L. E. 8 par mois.

2° Les appointements de M. J. Papp sont portés de L. E. 8 à 9 par mois.

3° M. l'Architecte en chef présente une lettre de M. Klippel, architecte au service du Comité sollicitant un congé de deux mois et demi vu que depuis cinq ans qu'il est en service il n'en a jamais obtenu un.

La Section technique sachant que la catégorie d'agents à laquelle appartient M. Klippel ne peut obtenir que quinze jours de congé par an, appuie la proposition de M. l'Architecte en chef d'accorder au susdit agent les deux mois et demi de congé à titre exceptionnel, en lui allouant pleins appointements pour deux mois.

7° DÉPENSES.

A. Il est donné lecture des détails des menus frais de bureaux effectués sur le crédit permanant de L. E. 20 mis à la disposition de M. Herz bey, du 1er novembre 1901 au 30 avril 1902.

B. M. Nistri a fait une mise au net d'un dessin de la chapelle St. Michel au Deir Abou Makar, destinée à l'ouvrage sur les monuments coptes et estimée à 0 L. E. 250 mill.

9° MUSÉE ARABE.

A. La Section technique a procédé à l'adjudication du devis de L. E. 32 dressé pour la préparation des supports pour chapiteaux de colonnes, stèles, jarres, etc. en vue de la prochaine exposition au nouveau Musée.

Mohamed Abdou a été déclaré adjudicataire à raison de L. E. 4 le mètre cube de pierre de taille et avec une majoration de 5 o/o sur les prix des autres articles du devis.

B. La Section technique, après examen approuve le devis de L. E. 180 pour confection des étagères, ferrures, consoles en fer, planchéiage des parois pour l'exposition des boiseries à inscriptions et colonnes, etc.

C. Il est pris connaissance de la lettre en date du 13 courant de M. le Directeur des Villes et des Bâtiments de l'État accompagnée d'un devis de L. E. 608 pour les changements demandés par le Comité dans le nouveau

Musée (voir rapp. n° 286 et 295). Il est dit aussi dans cette lettre que le Ministère des Travaux publics ne dispose pour le moment d'aucun crédit pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

La Section technique observe que sauf le tambour qui figure au devis pour 447 L. E. 356 mill. aucun autre travail ne peut être retardé sans que le transfert du Musée ne soit rendu impossible à la fin de l'année.

Il est par conséquent décidé d'exécuter tous les autres travaux du devis sur le reliquat des budgets de 1900 et 1901. La somme à affecter est de 160 L. E. 644 mill.

D. Par sa lettre n° 46 du 12 mars 1902, la Direction générale de la comptabilité de l'État informe le Comité que sur les crédits alloués pour le Musée arabe pour les exercices 1900 et 1901, il y a un reliquat total de 1298 L. E. 260 mill.

Voici par conséquent l'état de tous les crédits à disposer pour l'installation du nouveau musée, présenté par M. Herz bey :

Reliquat des budgets de 1900 et 1901	L. E.	1288	600 mill.
Meubles et aménagement (budget 1902)	»	600	
	L. E.	1898	260
Estimation de tous les travaux d'aménagement et d'installation décidés à ce jour	L. E.	925	
Reste	L. E.	973	260

E. Les travaux de nettoiement et de préparation des antiquités ayant été achevés, M. l'Architecte en chef propose de licencier à la fin du mois tous les ouvriers et de ne garder que le menuisier qui a exécuté quelques échantillons de vitrines et qui sera chargé de continuer la fabrication des meubles, aidé du personnel nécessaire. Mais comme il lui est impossible d'achever les trente-quatre vitrines dont on a besoin en quatre mois, M. Herz bey propose d'accepter aussi l'offre de M. Alex. Neuman pour la fourniture de vingt-deux vitrines aux prix de L. E. 6 chacune, en prenant toutes les garanties nécessaires.

F. M. Herz bey ayant trouvé que l'on peut se passer de la pièce 45 du Musée (voir petit plan) la Section technique accepte de supprimer la cloison proposée entre 31 et 45 et de la faire entre 16 et 45.

Signé : Barois, A. Bahgat, J. Zarb, Herz.

PROCÈS-VERBAL N° 118.

(Voir les rapports nos 308 et 310 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni le 4 novembre 1902 au Siège de l'Administration générale des Wakfs, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel-Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Tigrane pacha,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin,
MM. Ali bey Bahgat,
Hanna bey Bakhoum,
Herz bey,
de Mohl,
le Docteur Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

M. le Secrétaire étant absent, M. Zarb bey le remplace.

S. E. Le Président souhaite la bien venue à MM. les Membres du Comité et exprime le vœu que la nouvelle session sera, comme les précédentes, aussi profitable à l'œuvre du Comité.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est appouvé et signé.

II.

M. Herz bey annonce au Comité que les faïences mentionnées au paragraphe III du dernier procès-verbal ont été scellées à nouveau à leur place primitive.

S. E. Fakhry pacha propose d'exprimer la satisfaction du Comité au gardien du wakf el Gulchani, qui par sa vigilance a su garder ces faïences.

III.

Le Comité n'ayant pas pu, comme il l'avait décidé, visiter l'immeuble qui se trouve dans le voisinage du tombeau Sâleh Negm el-Dyn (voir paragraphe V du dernier procès-verbal), fixe le jour de cette visite à vendredi 14 courant.

IV.

Les rapports nes 308 à 310 de la Section technique sont approuvés.

V.

M. Herz bey présente l'état des travaux exécutés au 31 octobre qui se répartissent comme suit :

IMPUTATIONS	DÉPENSES AUTORISÉES	SOMMES PAYÉES	RESTE À DÉPENSER
	L. E.	L. E.	L. E.
Sur le budget du Comité....	7300	4477	2823
Pour le compte du Gouvernement..................	2500	381	2119

VI.

M. de Mohl déclare que la Caisse de la Dette est disposée d'acquiescer à la demande qui lui sera faite d'accorder un nouveau crédit de L. E. 4000 pour l'exercice 1903, pour les travaux du Sultan Hassan et pour les autres monuments compris dans la liste du 302e rapport.

Le Comité, en remerciant, charge M. l'Architecte en chef de faire ses propositions pour la répartition de ce nouveau crédit.

VII.

Le Comité prend connaissance de l'envoi des 1227 pièces de monnaies

en argent qui ont été trouvées au mois de septembre dernier par M. Aly Hussein dans sa maison sise sur un tell, à Kôss.

Ces monnaies ont été envoyées par M. Carter, Inspecteur au Service des Antiquités Égyptiennes, au Musée Arabe, où M. Aly bey Bahgat les ayant examinées, a trouvé qu'elles sont au nom du sultan Hassan, de son père Mohamed et enfin des sultans issus de Kalaoun.

S. E. Yacoub pacha Artin rappelle que d'après un accord, ces monnaies doivent être envoyées au Ministère de l'Instruction Publique, pour être incorporées à la collection qu'il détient.

VIII.

S. E. Yacoub pacha Artin avise le Comité qu'il a reçu une lettre de M. Somers Clarke, l'avisant que l'*India Office* est prêt à donner, en échange des ouvrages et fascicules du Comité, celles de ses publications qui se réfèrent à la civilisation musulmane des Indes. S. E. Yacoub pacha Artin ajoute qu'il a déjà écrit officiellement à S. S. Lord de Cromer pour arriver à ce but.

S. E. fait en outre part au Comité d'une demande de M. Somers Clarke le priant d'intervenir auprès du Comité pour que la série de dessins relatifs aux églises coptes du Caire soient complétée le plus tôt possible pour être insérée dans l'ouvrage qui s'élabore sous les auspices du Comité.

Le Comité charge M. l'Architecte en chef de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

S. E. Yacoub pacha Artin exprime le désir que le Kasr El-Cham' soit publié le plus tôt possible, fût-ce en fascicule séparé.

IX.

S. E. Tigrane pacha offre au Comité deux photographies, ensemble et détails, du tableau «la Disputa di Santa-Caterina» du Pinturicchio, sur lesquelles figure Djem, frère du Sultan Bayazit.

S. E. Yacoub pacha Artin offre de son côté une photographie avec son cliché, représentant Djem, frère de Bayazit, chez le Sultan du Caire, d'après la miniature du manuscrit «*De Absidione Urbis Rhodœ*» de Caoursin (Paris, Bibliothèque Nationale).

Le Comité remercie LL. EE. pour ces dons intéressants.

X.

S. E. Yacoub pacha Artin présente au Comité une bouteille, une cruche et un verre anciens, trouvés dans des fouilles de la Haute-Égypte, et qu'il a acquis pour le Musée, moyennant une somme de 10 L. E.

Le Comité remercie S. E. de l'intérêt constant qu'il apporte à enrichir le Musée d'objets rares et nouveaux.

XI.

M. de Mohl annonce qu'il a vu chez le libraire Diemer un fort joli exemplaire de l'ouvrage «*Alhambra*» en 2 volumes, d'Owen Jones, qu'il vend pour la modique somme de L. E. 20.

Le Comité pense que son acquisition serait avantageuse pour la bibliothèque du Musée.

VII.

M. Herz bey informe le Comité qu'il a reçu une lettre de M. le Directeur de l'Institut français d'archéologie orientale lui annonçant que le faciscule II, *Corpus Inscriptionum Arabicarum,* de M. Max Van Berchem est épuisé.

Le Comité décide de l'acquérir auprès de l'éditeur.

VIII.

Ouvages reçus en dons :

Mémoires publiées par les membres de la Mission archéologique française du Caire, 1900. — Tome XIX, fasc. III. — Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum. — 1e partie, Égypte.

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale, 1901. — Tome I, fasc. II.

Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale, 1902. — Tome I, fasc. I. — Une saison de fouilles à Sippar, par M. Vincent Scheil, O. P.

Berichte über die Thätigkeit der Provinzial-Kommission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz, fasc. VI, 1901.

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France, 1902. — Mettensia III ; Bulletin du 1er trimestre 1902.

Revista de la Associacion artistico-arqueologica Barcelonesa, année VIe, n° 31, vol. III, 1902. — Année VIe, n° 32, vol. III, 1902.

Histoire de l'Azhar, par le Cheik Soliman Ouasd el-Hanafi.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie, Ve série, ne 11.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Signé : ABDUL HALIM.

Pour le Secrétaire,
Signé J. ZARB.

Les Membres,
Signé : TIGRANE, H. FAKRY.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL N° 118.

Le 14 novembre 1902.

I.

Conformément au paragraphe III du procès-verbal de la 118e séance, S. E. Yacoub Artin pacha, MM. O. de Mohl, Hanna bey Bakhoum et Herz bey (M. Zarb bey s'est fait excuser) se sont rendus ce jour au tombeau de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub pour se prononcer sur l'éventualité de la reconstruction de l'immeuble qui touche la façade du collège de ce sultan (voir rapp. 284 et proc.-verb. 117).

Après examen il a été décidé que pour dégager la façade du collège en question, il importe que l'immeuble ne soit point reconstruit, mais exproprié. Le Comité est prié de voter les crédits nécessaires à cet effet.

Profitant de l'occasion, M. Herz bey présente le projet élaboré par les bureaux du Comité pour la démolition de l'escalier actuel du kouttâb Khosro pacha adossé à la façade Ouest du tombeau susdit et la construction d'un nouvel escalier au sud du sebîl (voir rapp. 305). Ce projet est approuvé; son exécution complètera, avec les déblais dernièrement exécutés par les soins du Comité (voir rapp. 284 et 303) l'isolement de la façade Ouest du tombeau.

II.

Les membres sus-nommés se sont ensuite transportés à Khan el-Khalîli, où M. l'Architecte en chef leur a montré une des trois portes monumentales, celle du côté ouest dite Bâb Badestân, en très mauvais état et menaçant de partager le sort de la boutique adjacente qui s'est écroulée subitement il y a quelques jours.

Il résulte des informations prises que la porte proprement dite appartient au Gouvernement tandis que les chambres qui occupent sa partie supérieure sont propriété du sieur Moursi Ahmed.

Il est impossible de consolider la porte sans toucher à ces bâtisses. Leur propriétaire étant prêt à s'en défaire moyennant une cinquantaine de Livres, il est proposé au Comité de les faire acheter par le Gouvernement, ce qui sera d'un grand avantage pour le monument. Il sera utile aussi de faire les démarches nécessaires pour faire disparaître la baraque qui couvre le côté droit de la porte.

M. l'Architecte en chef donne avis qu'il a fait enlever hier de la porte un disque en marbre qui n'y tenait plus, par crainte qu'on ne le vole. On y lit l'inscription suivante en trois lignes :

قانصوه الغوري
عز لمولانا السلطان الملك الاشرف
عز نصره

Traduction :

Kansou el-Ghouri
Gloire à notre sultan le roi très noble
Que sa gloire soit exaltée.

En attendant l'époque où les travaux de réparation pourront être commencés, ce disque a été déposé dans les bureaux du Comité.

Signé :

H. Bakhoum, Herz, Yacoub Artin pacha, O. von Mohl.

308ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 118.)

Le Caire, le 24 juin 1902.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
J. Zarb bey,
Elias Al. Hakim (en remplacement de M. Herz bey).

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Porte de Darb Gâm'a el-Ghorayeb (الغرايب);
3° Sebil wakf Chams el-Dyn Aouad (شمس الدين عوض), à hâret Zaouyet el-Emiân (el-Azhar);
4° Mosquée Almâs (الماس) à el-Helmieh (n° 130 du plan Grand bey).

1° ADJUDICATIONS.

A. Par sa lettre n° 2056 du 9 juin courant, le Ministère des Travaux publics communique au Comité, pour avis, le résultat de l'adjudication du devis n° 10 des travaux de la mosquée du sultan Hassan (voir rapp. n° 305, 2° A).

La Section technique constate que deux soumissions seulement ont été présentées. Elle estime que pour des travaux délicats d'un monument de la nature de la mosquée du sultan Hassan une adjudication dans ces conditions ne donne pas entière satisfaction.

Il est par conséquent décidé de retourner tout le dossier au Ministère avec prière de renouveler l'adjudication.

B. Il est aussi pris connaissance du dossier de l'adjudication des travaux de la coupole Abou Sebha au désert; transmis pour avis au Comité, par le Ministère des travaux publics (voir rapp. n° 305).

L'offre la plus basse est celle de Khalil Ibrahim el-Denchaoui avec un rabais de 18 3/4 o/o. Cependant comme cet entrepreneur n'a fait jusqu'à présent pour le Comité que des travaux peu importants et qui ne sont pas

de la nature de ceux-ci, la Section technique croit prudent de lui préférer Chafaï Khalîl dont la soumission vient en second rang avec 17 1/2 de rabais. Chafaï Khalîl est un entrepreneur habile et a déjà exécuté plusieurs travaux à l'entière satisfaction du Comité. D'ailleurs, la différence entre ces deux concurrents n'est que de L. E. 3.

C. L'exécution d'un devis de L. E. 8 pour travaux de réparation dans l'école Khaonand Baraka avait été confiée à Abdel Fatâh Ramadân (voir rapp. n° 303). Cependant au moment où les travaux devaient être commencés, les bureaux du Comité ont constaté que ce devis ne suffisait pas et qu'il y avait lieu de prévoir d'autres réparations très urgentes. Aussi, en outre du devis de L. E. 8 susdit, un second de L. E. 38 a été dressé pour les travaux complémentaires.

La Section technique approuve ces dispositions et pour ne pas perdre de temps décide de confier l'entreprise au même Abdel Fattâh Ramadân, qui accepte aux conditions de sa première soumission, c'est-à-dire avec un rabais de 7 o/o.

D. Les trois devis suivants ont été dressés par les bureaux du Comité pour petits travaux :

1° Kouttâb el-Ghouri (demande du Ministère de l'Instruction publique) L. E. 8.

2° Mosquée Kâdi Abdel Bâssat (réclamé par les Wakfs) L. E. 5.

3° Tombeau Sa'adât el-Tâlba L. E. 2.

La Section technique approuve ces trois devis et après dépouillement des offres y jointes confie l'exécution du premier devis à Ali Ibrahim avec rabais de 12 1/2 o/o; du second à Mohamed Ali Anîs avec 10 o/o de rabais et du troisième à Abdel Fattâh Ramadân avec 10 o/o de rabais.

Tous les travaux portés en *C* et *D* ci-dessus seront imputés au chapitre « Petits travaux ». Quant aux L. E. 2 du tombeau Sa'adât el-Talba elles sont déjà déposées à la caisse de l'Administration générale des Wakfs par un intéressé.

2° PORTE À DARB GÂM'A EL-GHORAYEB.

Le Service de la Ville, par sa lettre n° 1319 du 11 courant, attire l'attention du Comité sur l'état menaçant de la porte à Darb Gâm'a el-Ghorayeb causé par de larges crevasses qui s'y sont déclarées.

Il résulte d'un examen fait par les bureaux du Comité que cette porte est située entre la mosquée et ses dépendances et de même que tous ces édifices elle est dans un mauvais état. Elle ne possède rien qui puisse intéresser le Comité.

La Section technique se basant sur ces observations est d'avis de ne pas classer la porte.

3° SEBIL WAKF CHAMS EL-DYN AOUAD.

L'Administration générale des Wakfs se proposant de mettre en état le sebîl wakf Chams el-Dyn Aouad sis devant la zaouyet el-Emiân à hâret Gâm'a el-Azhar demande l'avis du Comité.

Sur la déclaration des architectes du Comité que l'édifice en question est moderne et que sauf quelques fragments de mosaïques et une grille en bronze, il ne renferme rien qui puisse intéresser le Comité, la Section technique propose de ne pas le classer mais de recommander à l'Administration générale des Wakfs de conserver la grille en bronze à la place où elle se trouve.

4° MOSQUÉE ALMÂS.

M. Ahmed bey Sâbet demande au Tanzim un permis pour reconstruire sa maison contiguë à la mosquée Almâs du côté Est.

Après examen du plan de la mosquée, la Section technique, avant de donner son avis, désire examiner le projet de reconstruction de M. Ahmed bey Sâbet et demande à l'Administration générale des Wakfs : 1° les limites exactes de la mosquée du côté Est; 2° si le propriétaire voisin a le droit d'occuper les étages d'une chambre qui fait partie de la mosquée.

Signé : Barois, J. Zarb, Elias Al. Hakim.

309ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 118.)

Le Caire, le 15 juillet 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Saber bey Sabri,
Elias Al. Hakim (en remplacement de M. Herz bey).

Se font excuser : MM. J. Barois et J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Petits travaux;
2° Tombeau du cheik Ali el-Badri (عايى البدري);
3° Mosquée el-Farikânî (الفريقانى); à el-Seyoufieh;
4° Musée arabe;
5° Mosquée Sinân pacha (سنان باشا), à Boulaq;
6° Mosquée Mohamed Saïd Djakmak (محمد سعيد جقمق), à Darb Saâda (n° 180 du plan Grand bey).

1° PETITS TRAVAUX.

La Section technique approuve les deux devis suivants préparés par les bureaux du Comité et accompagnés d'offres pour leur exécution :

Kouttâb du cheikh Metahhar (réparations demandées par le Ministère de l'Instruction publique) L.E. 5.

Mosquée Daoud pacha (réparations demandées par les Wakfs) 2 L.E. 500.

Après dépouillement des offres, les deux travaux adjugés au meilleur offrant Ibrahim Ali, le premier avec 12 1/2 % de rabais et le second avec 10 1/2 0/0.

2° TOMBEAU DU CHEIKH ALI EL-BADRI.

L'Administration générale des Wakfs transmet au Comité pour examen la lettre datée du 16 mars dernier, du Tanzim d'Assiout, relative à la demande

d'un particulier de construire une mosquée sur un terrain libre à côté du tombeau du cheikh Ali el-Badri.

Les bureaux du Comité ont prié l'Administration générale de faire examiner ce tombeau par l'ingénieur de son Agence.

Il résulte du rapport de ce dernier que le tombeau dont il s'agit est une construction en briques crues couverte d'un dôme sans aucune importance.

Se basant sur cette déclaration, la Section technique propose de ne pas classer le tombeau.

3° MOSQUÉE EL-FARIKÂNI.

Hameda Mohamed demande au Tanzim un permis de reconstruire une maison wakf particulier contiguë à la mosquée el-Farikâni à el-Seyoufieh.

Après examen sur place la Section technique est d'avis de ne pas classer la mosquée.

4° MUSÉE ARABE.

La Section technique approuve le cahier des charges dressé par les bureaux du Comité pour la fourniture des cristaux nécessaires aux meubles en exécution pour le nouveau musée arabe, et recommande la mise immédiate en adjudication de cette fourniture.

5° MOSQUÉE SINÂN PACHA.

En s'occupant du dallage des couloirs qui entourent la mosquée Sinân pacha, travail compris dans la série des travaux entrepris l'an dernier dans la mosquée (voir rapp. 284) l'Administration générale des Wakfs, informe le Comité par sa lettre en date du 8 courant que dans le but de démasquer la façade Est de la mosquée, elle se propose de démolir le mur d'enceinte Est ainsi que ses deux portes extrêmes et les remplacer par une grille en fer. Elle attire en outre l'attention du Comité sur la différence de niveau entre la rue et les couloirs qui se trouvent plus bas de 0 m. 20 cent., ce qui a l'inconvénient de produire des infiltrations au temps de la crue du Nil.

La Section technique s'est rendue sur les lieux et après examen elle reconnaît le bien fondé des observations des Wakfs et propose de hausser le niveau du sol des quatre couloirs jusqu'au niveau de la première marche des escaliers des liwans. Elle est en outre absolument du même avis que les Wakfs

quant à la démolition du mur d'enceinte est et de son remplacement par une grille en fer. Ce mur d'ailleurs ainsi que les deux portes sont modernes par rapport à la construction de la mosquée et n'ont aucune intérêt pour le Comité.

6° MOSQUÉE MOHAMED SAÏD DJAKMAK.

Il y a quelque vingt ans, l'Administration générale des Wakfs a intenté un procès à la dame Khadiga el-Kaïssarlieh pour s'être indûment appropriée le sebîl et une partie des dépendances ee la mosquée Mohamed Saïd Djakmak et les avoir transformés en magasin en changeant en porte la fenêtre du sebîl.

Dans ses rapports n°s 195 et 201, la Section technique du Comité s'est rendue compte de cette transformation et a demandé de rendre aux lieux en question leur destination primitive.

Le procès a été repris dernièrement et des expertises ont eu lieu sur place en présence du fondé de pouvoirs de la dame sus-nommée et d'un agent des bureaux du Comité.

L'expert, voyant l'insuffisance et le peu de valeur des documents à l'appui de la revendication produite par l'Administration générale des Wakfs, a proposé à cette dernière un arrangement consistant à laisser à la dame Khadiga la jouissance de la cour située derrière le sebîl et de rendre ce dernier à sa première destination, après avoir enlevé la porte construite à la place de la fenêtre et élevé un mur de séparation; les frais du procès devant être payés de moitié par les parties.

Ces propositions de l'expert ont été communiquées à l'Administration générale des Wakfs qui, avant de prendre une décision demande au Comité.

1° Si la cour à céder peut-être utile à la mosquée;

2° Si dans cette même cour il n'y a point de traces d'une ouverture prouvant qu'elle était en communication avec la mosquée elle-même.

La Section technique s'est rendue sur les lieux et a visité les restes du Kouttâb qui surmonte le sebîl ainsi que celles des chambres situées au-dessus du couloir de la mosquée. L'absence d'un escalier desservant toutes ces pièces, les traces, remarquées des anciennes portes du Kouttâb et des chambres indiquées ainsi que celles de l'ancien enduit existant jusqu'à ce jour ont amené la Section technique à supposer que la cour dont l'expert pro-

pose de laisser la jouissance à la voisine n'était autre que la cage de l'ancien escalier donnant accès au Kouttâb et aux autres pièces signalées et que l'entrée du sebîl se trouvait dans cette même cour. D'autre part, la Section technique a observé que la citerne dont la bouche se trouve dans la mosquée, s'étend peut-être jusqu'au sebîl, et alors son étendue pourrait servir à la délimitation de la propriété des Wakfs.

C'est pourquoi la Section technique n'est pas d'avis d'accepter l'arrangement proposé par l'expert. Elle demande plutôt d'attirer l'attention de ce dernier sur les observations susindiquées et sur celles qui sont formulées sur le plan dressé par les bureaux du Comité à cette occasion, en le priant de faire faire lui-même le relevé de la citerne, ce qui servira à lui éclaircir davantage les limites exactes entre la propriété de la dame Khadiga et celle des Wakfs.

Signé : S. Sabri, A. Bahgat, Elias al Hakim.

310ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 118.)

Le Caire, le 25 octobre 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Budget du Comité pour l'exercice 1903;
2° Musée arabe;
3° Mur de la ville;
4° Terrains entre Eïn el-Sìra et la mosquée Amr';
5° Bàb el-Nasr (باب النصر);
6° Kouttab du sultan Mahmoud (محمود), à el-Habbânieh (vis-à-vis du n° 203 du plan Grand bey);
7° Mosquée Kanbaï el-Charkassi (قانباي الجركسى), à el-Manchieh (n° 154 du plan);
8° Adjudications;
9° Abreuvoir wakf Sidi Bayoumi (بيومي), à châra el-Bayoumi (n° 3 du plan);
10° Mosquée Tâtâr el-Hegâzieh (تاتار الحجازية), à el-Gamâlieh (n° 36 du plan);
11° Mosquée Gânem el-Bahlaouân (جانم البهلوان), à el-Serouguieh (n° 129 du plan);
12° Monuments coptes;
Annexe. Décompte du budget de 1899.

1° BUDGET DU COMITÉ POUR 1903.

La Section technique après examen accepte le projet du budget pour l'exercice 1903, élaboré par M. l'Architecte en chef.

Il est prévu dans ce projet une dépense totale de L. E. 7500 dont

L. E. 4000 pour compte du Comité et L. E. 3500 pour compte des wakfs. En voici les détails :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) Liouân Est .... } lambris et dallage	400	—	400
	b) Liouân Nord et Sud . } lambris et dallage	350	—	350
2	Mosquée Aslam el-Bahaï : Menuiserie fine; volets, divers	50	150	200
3	Mosquée el-Akmar : Travaux de conservation et cour d'ablutions	100	680	780
4	Mosquée el-Mârdâni : chambranles divers	100	180	280
5	Mosquée Gânem el-Bahlaouân :			
	a) Minaret et cour d'ablutions	140	500	640
	b) Vantaux de la porte principale; koursi	300	—	300
6	Mosquée Kâdi Yehia, à el-Habbânieh : Dépendances et cour d'ablutions	50	150	200
	B. — Travaux à commencer :			
1	Mosquée Aksonkor, à Darb el-Ahmar : Travaux de conservation; dégagement	200	800	1000
2	Tombeau Kalaoun : lambris des murs Nord et Sud	410	140	550
3	Mosquée el-Kourdi, à el-Kheyamieh : Travaux de conservation	200	550	750
	C. Réserve pour Petits travaux	100	50	150
	D. Expropriations	500	—	500
	E. Impressions	100	—	100
	F. Personnel et frais généraux	1000	300	1300
	Totaux L. E.	4000	3500	7500

2° MUSÉE ARABE.

A. — Sur la demande du Ministère des Finances, M. l'Architecte en chef a aussi arrêté les prévisions des recettes et des dépenses du Musée arabe pour 1903, sur le même pied que celles de 1902, sauf une légère modification dans les dépenses du personnel et des frais divers.

Les prévisions se présentent donc comme suit :

BUDGET DU MUSÉE ARABE POUR 1903.

NOMBRE 1902	NOMBRE 1903	DÉSIGNATION.	BUDGET POUR 1903 L. E.	BUDGET POUR 1903 L. E.	BUDGET POUR 1902 L. E.	BUDGET POUR 1902 L. E.
		Location des terrains		2163		2163
		CH. I. SERVICE DU MUSÉE.				
		Art. 1. Personnel classé :				
1	1	Directeur..................	240		240	
1	1	Sous-directeur et conservateur..	300		300	
2	2	Ecrivains..................	120	660	100	640
		Art. 2. Agents hors cadre :				
4	4	Farraches (à 24 L. E. chacun)..	96		96	
2	2	Ghaffirs (à 24 L. E. chacun)....	48		48	
1	1	Boâb (à 24 L. E)............	24	168	24	168
		CH. II. DÉPENSES DIVERSES.				
		Achat et entretien des antiquités	200		200	
		Prix de meubles et aménagement.	500		500	
		Menus frais................	50	750	20	720
		CH. III. IMPÔTS.				
		Impôts....................		500		500
		Réserves..................		85		135
		Totaux...		2163		2163

La somme de L. E. 20 figurant en plus des prévisions de l'année passée, au chap. I, art. premier «Écrivains» servira à l'augmentation du traitement de l'aide-écrivain Mohammed eff. Khalil.

En effet, dans une lettre adressée par M. le Conservateur-adjoint du Musée à M. Herz bey, le 8 courant, il résulte que suivant les nouvelles dispositions à adopter après le transfert au nouveau local, pour le classement des diverses catégories d'objets, le nombre des registres sera porté de 1 à 4 et qu'en outre pour se conformer à la règle adoptée par toutes les administrations il est indispensable de tenir quatre registres pour la correspondance.

Tous ces registres, expose M. Ali bey, doivent être tenus par un commis spécial et il propose à cette effet, à titre provisoire, Mohammed eff. Khalil avec un traitement de 4 L. E. par mois.

La Section technique approuve.

B. — Il est pris connaissance d'une seconde lettre adressée à M. Herz bey par M. le Conservateur-adjoint du Musée, en date du 16 octobre courant :

«Comme la confection des meubles du Musée arabe se poursuit actuellement par les soins directs du Comité sans l'intermédiaire d'un entrepreneur chargé de payer les ouvriers à la fin de chaque semaine et de débourser la valeur des matériaux; comme aussi le paiement des salaires des ouvriers ainsi que le prix des matériaux se fait actuellement tous les quinze jours, je vous prie de vouloir bien mettre à ma disposition un crédit permanent de L.E. 10 et ce dans l'intérêt de la marche des travaux».

M. Herz bey rappelle à la Section technique que déjà un crédit permanent de 10 L.E. est mis à sa disposition pour les menus frais du Musée, mais qu'il ne peut se l'aliéner pour payer les ouvriers et les matériaux de l'entreprise des meubles. Il propose par conséquent de donner suite à la demande de M. le Conservateur-adjoint.

La Section technique accepte.

3° MUR DE LA VILLE.

Le Service de la ville du Caire, par sa lettre n° 2363, demande l'avis du Comité sur une parcelle de terrain sise à l'Est du mur de la ville, derrière Hàret el-Otouf et que les sieurs Hassan effendi Aboul-Eïd et Mahmoud effendi Ahmed désirent prendre en location.

La Section technique, après examen, vu que la situation du terrain est conforme aux prescriptions du paragraphe 6 *b* du 201e rapport en ce qui concerne l'éloignement du mur, propose de donner suite à la demande et de nommer, durant les fouilles que les locataires pourraient y faire, un gardien à leurs frais.

4° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Il est pris connaissance d'une lettre du Ministère des Travaux publics, en date du 27 mai, sub n° 1874.

Par cette lettre, le Ministère demande l'avis du Comité sur la cession d'une parcelle de terrain de 10790 mètres carrés que la Communauté grecque-orthodoxe sollicite pour agrandir son cimetière du côté nord.

Sur l'observation de M. l'Architecte en chef que l'exécution du projet actuellement en étude pour l'établissement des alignements de l'enceinte de Kasr el-Cham'a (voir rapp. 290) exigera une étroite bande de terrain à prendre le long de la limite Ouest de la propriété de la Communauté, la Section technique propose de donner suite à la demande de cette dernière, mais à la condition qu'elle abandonne de son côté la bande sus-mentionnée, autrement, le Comité se verrait obligé d'occuper justement la parcelle sollicitée, pour la réalisation de son projet.

5° BÂB EL-NASR.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'au mois de juin dernier une lanterne à bras a été montée à l'angle Sud-Est du pied droit Ouest de Bâb el-Nasr, déparant ainsi le monument dernièrement réparé à grands frais. La présence pourtant d'une lanterne se faisant sentir pour éclairer tant l'intérieur de la porte que les alentours, il propose de faire enlever la lanterne installée et de la remplacer par une autre sur poteau placé vers le coin sud de la porte, ce qui remplirait le même but.

La Section technique en acceptant, demande au Comité d'empêcher qu'à l'avenir des empiètements de cette nature soient commis, à moins d'acceptation préalable du Comité.

6° KOUTTÂB DU SULTAN MAHMOUD.

Comme suite à la demande du Ministère de l'Instruction publique en date du 21 août 1901, sub; n° 91 un devis de L.E. 50 a été dressé par les bureaux du Comité pour la réparation du toit et de la marquise du Kouttâb du sultan Mahmoud.

La Section technique, sur la proposition de M. Herz bey, approuve le devis et le contrat y joint et elle recommande la mise en adjudication des travaux sur les «Petits travaux» de l'année courante.

7° MOSQUÉE KANBAÏ EL-CHARKASSI.

En réponse à la communication du paragraphe 6 du 281e rapport, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par sa lettre en

date du 19 août dernier, que les ordres nécessaire ont été donnés pour la suppression de la meidah de la mosquée Kanbaï el-Charkassi et son remplacement par des robinets alimentés par la Compagnie des Eaux, condamnant de la sorte le bassin et le puits.

La Section technique en prend note; elle espère qu'avec ces précautions les infiltrations seront éliminées, au profit de la stabilité du minaret.

8° ADJUDICATIONS.

La Section technique est informée que :

A. — La seconde adjudication des travaux de la mosquée du sultan Hassan (voir rapp. 308) a été approuvé en faveur de M. C. V. Silvagni;

B. — La fourniture de cristaux pour les meubles du Musée arabe (voir rapp. 309) a été adjugée à M. Salomon Alkouloumbre, à raison de 21 francs le mètre carré.

9° ABREUVOIR WAKF SIDI BAYOUMI.

Le Mamour de la première section des Wakfs informe le Comité que l'abreuvoir wakf Sidi Bayoumi, à el-Ḥassanieh sert actuellement de halle de ventes ou stationnent un tas de charrettes, ainsi que de dépotoir où sont jetées toutes sortes d'ordures.

Il attire sur ce fait l'attention du Comité en le priant de soustraire l'édifice à cette destination et de pourvoir à sa conservation en le transformant en boutiques, dépôt ou en l'affectant à une autre destination selon qu'il lui plaira. Car tolérer l'état actuel de choses, c'est hâter la destruction de l'abreuvoir et porter atteinte à la salubrité publique.

La Section technique est d'avis d'accepter les propositions de M. le Ma'mour.

10° MOSQUÉE TÂTÂR EL-HEGÂZIEH.

L'examen de verticalité du minaret faite par les bureaux du Comité, de la mosquée Tâtâr el-Hegâzieh effectué en juin dernier (voir rapp. 274) a donné des résultats satisfaisants. Rien n'y a changé.

Vu que cet examen se poursuit régulièrement depuis 1895 sans donner sujet à craintes, la Section technique accepte sur la proposition de M. Herz bey de renouveler les constatations en 1905.

ANNEXE.

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1899, ARRÊTÉ À LA DATE DU 23 JUILLET 1901.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux.	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
MONUMENTS RÉPARÉS.								
Maison Gamâl el-Dyn	350 —				326 695			
Mosquée el-Ghouri à Ghourieh	100 —		50 —		89 340		47 415	
Sebîl el-Ghouri	50 —		50 —		51 750		51 600	
Mosquée Barsbaï à el-Khânka	100 —		400 —		139 120		329 902	
Mosquée Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch	100 —		300 —		100 —		300 —	
Mosquée el-Mârdâni	154 —		326 —		153 019		338 086	
Mosquée Kaïtbaï au désert	230 —		510 —		107 800		498 110	
Mosquée Barkouk	270 —		400 —		269 400		373 817	
Mosquée Kaïtbaï à Fayoum	115 —				94 997			
Mosquée Kidjmâs el-Ishâki			150 —				134 465	
Tombeau Tarbâï el-Cherifi	60 —		30 —		16 —		11 311	
Mosquée Emir Akhor	103 —		3 —		75 789		2 —	
Mosquée Inâl el-Atâbeki	55 —		75 —		36 050		59 679	
Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi	79 —		51 —		41 640		50 731	
Roubat wakf Inâl	20 —		220 —		5 100		200 967	
Kouttâb Tarabâï el-Cherifi	35 —		65 —		29 829		62 346	
Mosquée el-Soueidi	179 —		121 —		155 410		32 066	
Mosquée Aslam el-Bahâï	50 —	2050 —	130 —	2881 —	42 126	1734 065	65 895	2558 390
DÉPENSES DIVERSES.								
Petits travaux			[illegible]		[illegible]		[illegible]	

Impressions	250 —				142 985			
Frais généraux	1000 —							
Personnel					945 575			
Menues dépenses					108 463			
RECETTES HORS BUDGET.								
Billets d'entrée aux Monuments	278 138				246 031			
Vente de bulletins annuels	2 270	2230 408		119 —		2244 011		323 625
		4280 408		3000 —		3978 076		2882 015

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.
Pour le Comité	4280 408	3978 076
Pour les Wakfs	3000 —	2882 015
TOTAL	7280 408	6860 091
À ajouter : économies à fin 1898	1349 415	
TOTAL	8629 823	6860 091
Économies à fin 1899		1769 732
TOTAUX. L.E.	8629 823	8629 823

11° MOSQUÉE GÂNEM EL-BAHLAOUAN.

La grosse maçonnerie de cette mosquée a été déjà réparée sauf le mur Nord de la salle du tombeau où les pierres sont désagrégées à cause de l'humidité causée par la présence d'une vieille maison composée de deux chambres et d'une boutique qui s'adosse au monument fermant ainsi deux fenêtres du tombeau. Tant que cette maison existera la conservation de la salle du tombeau est mise en jeu; aussi faudrait-il la supprimer avant de réparer le mur du monument.

Informations prises sur les propriétaires, il est résulté que la boutique appartient à l'Administration générale des Wakfs (wakf Ibrahim Agha Moustahfazân) et les deux chambres aux héritiers du sieur Derouich Agha qui sont sa femme el-sett Om Afifi et ses enfants.

M. Herz bey présente un dessin a l'appui de ce qui précède et demande d'acheter les deux chambres dont la valeur n'est pas grande; quant à la boutique, on demandera aux Wakfs de la supprimer, car outre qu'elle est très petite et ne rapporte que très peu elle est insalubre vu qu'on y pénêtre en descendant six marches.

La Section technique appuie cette proposition.

12° MONUMENTS COPTES.

A. — La Section technique accepte le paiement à M. C. V. Silvagni de L.E. 55 pour le relevé de l'Eglise el-Adra, à Hâret Zoueilah [(2 plans et 2 coupes) (voir rapp. 285 et 302)].

B. — Elle estime en outre à L.E. 2 la mise au net d'une section de l'Eglise Anba Bichoï exécutée par le même M. Silvagni. Ce dernier dessin est destiné à l'ouvrage sur les monuments coptes.

Signé : HERZ, J. ZARB, A. BAHGAT.

PROCÈS-VERBAL N° 119.

(Voir les rapports n°s 311 à 314 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni le 20 décembre 1902, au siège de l'Administration générale des Wakfs, à 3 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président;
Hussein Fakhry pacha;
Tigrane pacha;
Yacoub Artin pacha;
MM. Ali bey Bahgat;
Herz bey;
Hanna bey Bakhoum;
G. Maspero;
O. de Mohl;
Saber bey Sabri.

Se font excuser : Sir William Garstin et M. J. Zarb bey.

MM. A. Manescalco bey et P. Casanova, le premier par lettre du 6 novembre 1902 et le second par celle du 26 du même mois, prient S. E. le Président de les excuser auprès de MM. les Membres de leur abstention aux travaux du Comité, tous deux étant obligés de s'absenter du Caire pour raisons de santé.

En l'absence de M. le secrétaire, M. Ali bey Bahgat le remplace.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Les rapports de la Section technique n°s 311 à 314 sont acceptés sans observation.

III.

Le Comité prend note de la lettre n° 4243, du 26 novembre écoulé, du Ministère des Travaux publics, l'informant qu'il accepte de prévoir sur son budget de l'année 1903 une somme de L. E. 500 pour l'expropriation des bâtisses attenantes aux monuments.

IV.

S. E. Artin pacha présente deux publications de l'*Archeological Survey of Western India* qui lui ont été adressées pour le Musée Arabe par l'entremise de S. S. le comte de Cromer (voir pr.-verb. 118). L'une traite de l'architecture musulmane à Gujarat, et l'autre de celle à Ahmedabad.

Le Comité vote des remerciements à S. S. le Comte de Cromer et S. E. Artin pacha et propose que les publications du Comité soient adressées en échange à l'« Archeological Survey of Western India ».

V.

Ouvrages reçus en don :

Publications du Service des Antiquités Égyptiennes :

Notice explicative des ruines de Médinet Habou, par M. G. Daressy;

Notice explicative des ruines du temple de Louxor, par M. G. Daressy;

Annales du Service des Antiquités d'Égypte : Tome I, fasc. I, II, III; tome II, fasc. I, II et III; tome III, fasc. I.

Catalogue des monuments et inscriptions de l'Égypte antique, par M. J. de Morgan : 1re série, tome I; tome II, 1re partie;

Fouilles à Dahchour (mars-juin 1894) par M. J. de Morgan :

Carte de la Nécropole Memphite : Dahchour, Sakkarah et Abousir, par M. J. de Morgan;

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire :

N°s 3426-3587 : *Metallgefässe*, par Fr. W. von Bissing;

Nos 8001-8741 : *Coptic Monuments*, par M. W. E. Crum;

Nos 24001-24990 : *Fouilles de la vallée des Rois* (1898-1899), par M. G. Daressy, 1re et 2e parties.

Nos 25001-25385 : *Ostraca*, par M. G. Daressy.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Septembre-octobre 1902.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. — 2me trimestre 1902.

Bulletin de la Société Khédiviale de Géographie, Ve série, no 12.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé : A. Bahgat.

Les Membres,
Signé : O. von Mohl, H. Bakhoum.

311ᴱ RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.
(Voir le procès-verbal n° 119.)

Le Caire, le 1er novembre 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée el-Mouayyad (المؤيد), à el-Soukkarieh (n° 190 du plan Grand bey);
2° Bâb el-Nasr (باب النصر), et coupole el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abbassyyeh);
3° Citerne n° 8 à Kôm el-Dikka, à Alexandrie;
4° Minaret de la mosquée Sâddât (السادات), à Bilbeis;
5° Mosquée de l'émir Hussein (حسين); à châra Kantarat el-Emir Hussein;
6° Mosquée de Sayedi Ali el-Emari (علي العمري), à el-Daoudieh;
7° Mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (محمد محمود كاتم السر), à Darb el-Gamâmîz (n° 203 du plan);
8° Rab'b wakf Kezlâr (قزلار), à el-Seyoufieh;
9° Bain Bechtâk (بشتاك), à Souk el-Selâh;
10° Mosquée el-Mârdâni (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
11° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
12° Madrassah de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn.

1° MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

Par sa lettre n° 1313 du 20 septembre 1900, la 1re Section des Wakfs avait signalé au Comité le vol d'une planche de bois à inscription sculptée, qui avait été posée, lors des travaux de restauration, sur la face de la «maziara» située au couloir nord de la mosquée el-Mouayyed.

Sur la remarque de M. l'Architecte en chef que la réfection de cette pièce coûterait L.E. 2, M. le Ma'mour de la Section a donné avis à la date du 3 novembre 1900 que cette somme a été retenue des appointements du gardien responsable. Aussi M. Herz bey a fait préparer le modèle d'une nouvelle inscription qu'il présente à la Section technique avec trois offres sous plis cachetés pour sa sculpture.

La Section technique approuve ces dispositions et après dépouillement des offres adjuge le travail à Badir Wahbah, plus bas offrant, pour la somme de 1 L.E. 800 mill.

Voici le texte de l'inscription :

رممت هذا السبيل لجنة حفظ الاثار العربية في عصر خديو مصر محمد توفيق باشا
عام ثمانية وثلاثماية والف هجرية

TRADUCTION :

A restauré ce sebîl, le Comité de conservation des monuments arabes sous le règne du Khédive d'Égypte Mohamed Tewfik pacha, en l'an 1308 de l'Hégire.

2° BÂB EL-NASR ET COUPOLE EL-FADAOUIEH.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que dans le but de perpétuer le souvenir des travaux importants exécutés par les soins du Comité à Bâb el-Nasr et à la coupole el-Fadaouieh, il a fait préparer trois modèles d'inscriptions :

La première destinée à être sculptée sur les blocs de maçonnerie de Bâb el-Nasr, à l'extérieur, côté ouest, est ainsi conçue :

رممت هذا الباب لجنة حفظ الاثار العربية سنة تسع عشرة وثلاثماية والف هجرية
في عصر خديو مصر عباس حلمي الثاني ادام الله ايامه

TRADUCTION :

A réparé cette porte, le Comité de conservation des monuments de l'art arabe, en 1319 de l'Hégire sous le règne du Khédive Abbâs Hilmy II, que Dieu perpétue ses jours.

La seconde fait allusion aux travaux de consolidation de la coupole el-Fadaouieh; elle sera sculptée sur une des nouvelles pierres posées à l'extérieur avec le texte suivant :

رممت هذه القبة المباركة بمباشرة لجنة حفظ الاثار العربية في عصر خديو مصر عباس
حلمي الثاني ادام الله ايامه وذلك في سنة سبع عشرة وثلاثماية بعد الالف من
الهجرة

TRADUCTION :

A été réparée cette coupole bénie par les soins du Comité de conservation des monuments arabes sous le règne du Khédive d'Égypte Abbâs Hilmy II, que Dieu perpétue ses jours, et cela en l'année 1317 de l'Hégire.

Quant à la troisième, plus longue que la précédente, elle se réfère à l'aménagement de l'intérieur de l'édifice en salle de pierre. On y lit :

تلبية لطلب اهل الورع والتقوى اعدت لجنة حفظ الاثار العربية هذه القبة

المباركة مصلى لاقامة الشعائر الدينية وذلك فى ايام خديو مصر عباس حلمي الثاني

سنه تسع عشرة وثلاثماية والف ۞

TRADUCTION :

Accédant à la demande des dévots et des fervents, le Comité de conservation des monuments arabes a aménagé cette coupole bénie en chapelle pour la célébration du service divin, sous le règne du Khédive d'Égypte Abbâs Hilmy II en l'année 1319.

Trois offres pour la sculpture de ces inscriptions accompagnent les modèles.

La Section technique approuve ces derniers et en dépouillant les offres, elle trouve celle de Mohamed Abdou plus avantageuse (L.E. 3, 500 mill.); elle lui adjuge le travail.

3° CITERNE N° 8, À ALEXANDRIE.

Le Ministère des Travaux publics informe le Comité (voir lettre n° 2603 du 15 juillet 1902) qu'en ce qui regarde la citerne n° 8 sise à Kôm el-Dikka, à Alexandrie, et que le Comité a décidé de ne point classer parmi les monuments (voir rapp. 264) il a reçu une communication du Service Général des Antiquités égyptiennes, lui faisant savoir qu'elle doit être conservée car elle est une des plus anciennes de la ville.

La Section technique, après examen, déclare que puisque la citerne intéresse le Service des Antiquités et non pas le Comité, que ce Service prenne telles mesures qu'il juge opportunes pour sa conservation.

4° MINARET DE LA MOSQUÉE SAADÂT.

Sur la demande de l'Administration générale des Wakfs que le minaret antique de la mosquée Saadât à Bilbeis menace ruine et exige des réparations, un agent du Comité est allé sur les lieux pour examen.

Il résulte de son rapport que le minaret en question offre certains traits artistiques pouvant intéresser le Comité et que suivant une inscription qu'on y lit sa construction date de 1032 de l'Hégire (1623).

La Section technique est d'avis de ne pas classer le minaret, vu qu'il date d'une époque relativement récente.

5° MOSQUÉE DE L'ÉMIR HUSSEIN.

La Section technique a commencé sa tournée de ce jour par la visite de la mosquée el emîr Hussein, pour examiner la demande de la 2me section des Wakfs relative à la réfection du plafond de cette mosquée.

Elle constate qu'à part quelques débris de l'ancien plafond, le reste n'est qu'une couverture moderne, et que les jolis ornements en stuc qui se trouvent à profusion sur le mur est se perdent sous un épais badigeon dont la dernière couche est de date toute récente.

Il est par conséquent proposé de classer, outre le tombeau et le minaret (voir rapp. 9) l'unique nef de la mosquée dont le mur en question fait partie et à laquelle le Comité devrait porter toute son attention. M. Herz bey est invité à élaborer les études nécessaires pour la réparation du plafond et le nettoiement des ornements en stuc sus-mentionnés.

La Section technique profite de l'occasion pour se plaindre de trouver fréquemment des intérieurs de monuments badigeonnés dans les mêmes conditions que celui dont il s'agit. Elle formule le vœu que le Comité intervienne auprès de S. E. le Directeur général des Wakfs dont la sollicitude pour les monuments est notoire, pour que des ordres formels soient donnés de ne jamais badigeonner les intérieurs des monuments.

6° MOSQUÉE DE SAYEDI ALI EL-EMAZI.

La Section technique examine ensuite la mosquée de Sayedi Ali el-Emazi dont le minaret a été signalé par les Wakfs comme pouvant intéresser le Comité.

Elle propose de ne point classer ni la mosquée, ni le minaret parmi les monuments arabes à conserver.

7° MOSQUÉE MOHAMED MAHMOUD KÂTEM EL-SERR.

En présentant un devis de L.E. 300 dressé par les bureaux du Comité pour la restauration du minbar de la mosquée Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (voir rapp. 267), M. l'Architecte en chef fait observer que ce minbar une fois restauré ne saurait reprendre sa place dans la mosquée à laquelle

il appartient : d'abord parce que celle-ci est insignifiante et ensuite parce-qu'elle est située dans un endroit isolé et échappe à tout contrôle. Il est d'avis par conséquent de la déposer dans une mosquée plus en vue et à cet effet il propose de faire un échange avec le minbar de la salle de prière de la coupole el-Fadaouieh où une surveillance constante est exercée. Une plaque commémorative relaterait l'échange.

La Section technique approuve le devis et appuie les propositions de M. l'Architecte en chef.

8° RAB'B WAKF KEZLÂR.

Il est pris connaissance de la lettre n° 3725 du Ministère des Travaux publics en date du 14 octobre 1902.

Par cette lettre il est donné avis au Comité que le Tanzim avait, sur la demande de l'Administration générale de wakfs, délivré un permis pour la reconstruction sur l'alignement de la partie sud de la façade du rab'b wakf Kezlâr. Les Wakfs ont retourné le permis délivré (après avoir reçu communication du paragraphe 3 du 292ᵉ rapport) en demandant un autre pour compléter la partie supérieure seulement, après démolition de l'encorbellement, car la façade entière, y compris la partie en question, est monumentale. Comme la façade dont il est question dépasse l'alignement de la rue, le Ministère demande à la Section technique si la partie dont on demande de compléter la maçonnerie l'intéresse pour qu'il ne soit point touché à sa disposition actuelle, ou si elle s'en désintéresse, alors elle pourra être démolie entièrement et reconstruite sur l'alignement.

La Section technique, après examen sur place, est d'avis qu'il serait dommage de perdre cet ensemble de façades et propose au Comité de les classer.

9° BAIN BECHTÂK.

La visite suivante a été pour la façade charmante, quoique de petites dimensions d'un bain situé dans une ruelle vis-à-vis de la mosquée Mîr Zâdeh à Souk el-Selâh.

Cette façade unique qui nous soit restée d'un bain consiste en une belle porte construite en marbre blanc et noir; une inscription court tout le long avec le texte suivant :

امر بانشا هذه الحمام المباركة المقر الاشرف العالى المولوي الاميـري الكبيري السيفي بشتاك الملكي الناصري دام عزه

Traduction :

A ordonné la construction de ce bain béni son excellence, le très noble, le distingué, le seigneurial, el-emîri, el-Kebîri, el-Seïfi Bechtâk el-Malki, el-Nâssîri, que sa gloire soit éternelle.

Le bain est la propriété d'un particulier.

La Section technique est d'avis de classer la façade parmi les monuments arabes à conserver et de proposer au propriétaire que le Comité interviendra auprès du Gouvernement pour la nettoyer et la réparer ainsi que pour déblayer le sol de la rue qui à la suite d'acroissances se trouve à o m. 6o cent. au-dessus du seuil de la porte, mais à la condition qu'il s'engage de ne jamais y toucher.

10° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI ET 11° MOSQUÉE EL-GHOURI.

La Section technique s'est rendue à ces deux mosquées pour constater : dans la première la marche des travaux des lambris en marbre, et dans la seconde celle des mosaïques, du dallage et de la réparation des minbars des deux mosquées.

12° MADRASSAH SÂLEH AYOUB.

Un habitant du quartier el-Salihia a dénoncé aux bureaux du Comité que le nommé Assadollah effendi, en reconstruisant sa maison sise à l'est de la madrassah Sâleh Ayoub, a empiété sur la construction de cette dernière.

Avis en a été donné à l'Administration générale des Wakfs par les bureaux du Comité.

La Section technique a visité la madrassah dont il n'existe que la façade ouest cachée derrière une file de boutiques; quant à l'intérieur, il est rempli de décombres ce qui ne permet pas un examen exact.

Elle demande que les bureaux du Comité fassent enlever les décombres de l'aire de la madrassah comme cela a été fait pour la mosquée Mir Zâdeh. Cela permettra de faciliter un contrôle contre les empiètements futurs et pourrait en même temps servir de criterium pour la valeur archéologique d'une des plus anciennes madrassahs de la ville du Caire.

Signé : A. Bahgat, J. Zarb, Herz

312ᴱ RAPPORT.

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir procès-verbal n° 119.)

Le Caire, le 22 novembre 1902.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président;
Ali bey Baghat;
Herz bey;
Saber bey Sabri;
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée de Sayedi Youssef el-Horêti (يوسف الحريتى), à Haret el Selehdâr (Bâb el-Charieh);
2° Mur de la ville;
3° Adjudication;
4° Mosquée Assanbogha (اسنبغا), à Darb Saâda (n° 125 du plan Grand bey);
5° Mosquées Ahmed Ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan) et el-Mârdâni (الماردانى), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
6° Mosquée du sultan Hassan (حسن) près de la Citadelle (n° 133 du plan);
7° Coupole el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abassyeh :
8° Mak'ad el Ghouri (الغوري), derrière le tombeau du sultan el-Ghouri, à el-Ghourieh (près du n° 189 du plan);
9° Mak'ad Beit el-Kâdi (بيت القاضي), à châra Beit el-Kâdi (entre les n°ˢ 28 et 43 du plan);
10° Couvertures en ciment volcanique :
11° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
12° Terrains montueux, à Sayeda Nefisseh;
13° Monuments de Rosette;
14° Eglise el-Adra (العذرا), à Haret el-Zoueilah;
15° Musée arabe;
16° Personnel.

1° MOSQUÉE DE SAYEDI YOUSSEF EL-HOREÎTI.

Le Service du Tanzim informe l'Administration générale des wakfs par lettre en date du 8 novembre courant, n° 2737, qu'un des acheteurs du

palais el-Selehdâr demande un permis pour reconstruire la façade ouest de cet édifice contiguë à la mosquée Sayedi Youssef el-Herêti. Comme il est surgi des contestations au sujet de certaines limites, les Wakfs sont priés de fixer exactement la surface occupée par la mosquée.

Sur l'avis de M. l'Architecte en chef que la mosquée ne mérite pas d'être classée parmi les monuments, la Section technique décide de retourner aux Wakfs les pièces de l'affaire pour qu'ils s'en occupent.

2° MUR DE LA VILLE.

Le Ministère des Travaux publics (voir lettre n° 3526 du 29 septembre 1902) demande l'avis du Comité sur une partie du mur de la ville sise à Haret el-Otouf et que la dame Bamba désire acheter.

La Section technique, après examen, propose de ne pas consentir à la vente, vu que la partie en question est ancienne.

3° ADJUDICATION.

La Section technique prend connaissance des résultats suivants de l'adjudication faite le 15 courant, en présence de S. E. le Président, de certains petits travaux dont le montant sera réglé sur le budget de l'année courante.

NOMS DES MONUMENTS.	MONTANT DES DEVIS.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
Mosquée el-Malika Safia : réparation du minbar.........	45	Abdel Fattâb Ramadân	15 o/o de rabais.
Kouttâb Abdelrabmân Katkhoda et sebîl......................	40	Ali Na'aïm.........	18 o/o de rabais.
Mosquée el-Kobbeb : fenêtres de la cbapelle........	20	Abdel Nabi Bayoumi..	17 o/o de rabais.
Okâlah wakf Mobammed bey Abou Zabab (voir 280ᵉ rapport).....	29	Abdel Kâder Solimân.	17 o/o de rabais.
Kouttâb el-Ghouri.............	6	Abdel Kâder Soliman.	17 o/o de rabais.

4° MOSQUÉE ASSANBOGHA.

L'Imâm de la mosquée Assanbogha s'étant plaint que les eaux pluviales envahissent l'entrée du monument en raison de l'exhaussement du niveau de la rue, les bureaux du Comité ont demandé au Ministère des Travaux publics l'autorisation de pratiquer le long de la façade un chemin creux avec mur de soutènement et grille en fer.

Par sa lettre n° 793 du 12 mars dernier, le Ministère a donné son approbation à ce projet.

M. l'Architecte en chef présente l'étude élaborée à cet effet, ainsi que les devis de 70 L. E. et le contrat pour l'exécution du travail.

La Section technique en approuvant ces dispositions demande la mise immédiate en adjudication de l'entreprise vu l'approche de la saison des pluies.

La dépense sera réglée sur la « Réserve pour petits travaux » du budget de l'année courante.

5° MOSQUÉES IBN TOULOUN ET EL-MÂRDÂNI.

A. M. l'Architecte en chef avise la Section technique qu'à la suite de l'explosion survenue le 18 courant aux magasins de poudre derrière la Citadelle, les vitraux modernes au-dessus du mihrâb de la mosquée Ahmed Ibn Touloun et ceux de la mosquée el-Mârdâni ont été endommagés. Il ajoute que l'Administration générale des Wakfs se propose de demander une indemnité pour les dégâts et croit qu'il serait utile que le Comité se joignît à elle en action commune.

La Section technique prend note du fait et accepte les propositions de M. l'Architecte en chef.

B. Conformément à la décision du Comité (voir rapp. 307, § 5) la Section technique accepte de payer au sieur Youssef Sirri, entrepreneur de peinture de la mosquée el-Mârdâni, une plus-value de L. E. 20 sur le montant total de son entreprise vu que les travaux ont été exécutés dans de très bonnes conditions. MM. les membres du Comité qui ont visité le monument s'en sont rendu compte.

6° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey fait part à la Section technique que, suivant informations prises au Ministère des Travaux publics, il serait possible de déblayer la base de la façade nord de la mosquée du sultan Hassan, à partir du portail

jusqu'à l'angle nord-est. Une évaluation approximative montre que ce déblaiement avec la construction du mur de soutènement et la pose du garde-fou coûterait L. E. 100.

La Section technique considérant l'intérêt qu'il y aurait pour le monument de prolonger le chemin creux déjà prévu pour les autres façades, propose d'envoyer au Ministère une étude détaillée du projet et de lui demander l'autorisation voulue pour sa réalisation.

7° COUPOLE EL-FADAOUIEH.

L'Imâm de la Coupole el-Fadaouieh expose à S. E. le Directeur général des Wakfs les inconvénients résultant de ce que les fenêtres disséminées tout autour du dôme sont dépourvues de vitres.

La Section technique accepte de munir les fenêtres de châssis vitrés tout à fait simples. Une étude dans ce sens sera faite par les bureaux du Comité.

8° MAK'AD EL-GHOURI.

M. le Président de la Société de bienfaisance musulmane, par lettre en date du 3 courant, prie S. E. le Président du Comité de vouloir bien lui permettre d'utiliser pour ses bureaux le mak'ad el-Ghouri nouvellement mis en état, tout en lui laissant, comme par le passé, la salle du tombeau pour les séances de la Société, et ce, en raison du froid qui règne dans cette salle à cause du vent qui y pénètre par les grandes et nombreuses fenêtres.

La Section technique n'y voit aucun empêchement.

9° MAK'AD BEÎT EL-KÂDI.

Palais de l'Émir Mâmâï [1].

Par sa lettre n° 3893 du 28 octobre écoulé, le Ministère des Travaux public fait part au Comité qu'avis a été donné au Ministère des Finances de considérer le mak'ad Beît el-Kâdi comme monument de l'art arabe. Il prie par conséquent le Comité de l'enregistrer comme tel et de veiller à sa conservation.

La Section technique en prend note.

---

[1] M. van Berchem, *Corpus inscr. arab.*, 3e fasc., p. 540.

10° COUVERTURES EN CIMENT VOLCANIQUE.

M. Herz bey donne avis à la Section technique que les lanterneaux des mosquées Aslam el-Bahaï et el-Mahmoudieh, les marquises du mak'ad Kaïtbaï et du sebîl Khosro pacha n'ont pas reçu leur couverture de zinc vu que ce système ne donne pas toujours des résultats satisfaisants. Il propose d'adopter le ciment volcanique, système Hauessler, déjà employé pour la couverture de la marquise de l'école el-Fadaouieh.

La dépense pour ce travail de 50 L.E. environ sera payée sur le budget de l'année courante.

11° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

En réponse à la communication du paragraphe 3 A. du 301[e] rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité :

a) par lettre n° 2095 du 11 juin dernier, qu'il approuve la nomination de trois gardiens supplémentaires à L.E. 2 sur le crédit annuel de L.E. 1000 du Ministère des Finances;

b) par lettre n° 2144 du 16 juin 1902, qu'il autorise l'emploi de la somme de 30 L.E. pour sondages, sur le solde de 20000 L.E. du Gouvernement;

c) par lettre n° 3521 du 29 septembre dernier, que les ordres nécessaires ont été donnés au Service des garde-côtes pour faciliter la tâche des gardiens du Comité.

M. l'Architecte en chef donne avis à la Section technique que pour *a*) le nécessaire a été fait et pour *b*) il y a lieu d'attendre que M. Casanova donne les indications suivant lesquelles les sondages seront pratiqués.

Bonne note est prise pour *c*).

Pour ce qui est du passage B du même paragraphe du 301[e] rapport, la Section technique approuve le règlement élaboré par M. Herz bey pour la délivrance aux taouabah (chercheurs des briques) des autorisations d'extraire des vieilles briques et des débris de poterie.

12° TERRAIN MONTUEUX À SAYEDA NEFISSEH.

Par sa lettre n° 3056 du 23 août dernier, le Ministère des Travaux publics informe le Comité que des particuliers demandent au Gouvernement d'acheter quelques parcelles d'un terrain montueux sis à Sayeda Nefisseh. Il désire savoir si le Comité consent au lotissement de ce terrain.

La Section technique, après examen du plan annexé à la lettre du Ministère ne s'y oppose pas, mais elle se réserve de nommer des gardiens spéciaux aux frais des acquéreurs pour surveiller si des antiquités ne sont pas trouvées durant les fouilles.

13° MONUMENTS DE ROSETTE.

Le Ministère des Travaux publics envoie au Comité, par sa lettre n° 2461 du 8 juillet dernier, le rapport suivant de l'Inspection Nord du Tanzim, en date du 5 du même mois, sur l'état des monuments de Rosette (voir les rapp. nos 197 et 299).

NUMÉROS	DÉSIGNATION.	OBSERVATIONS.
10	Maison el-Fataïri.	Elle existe en rez-de-chaussée et en premier étage; elle est délabrée et reste inhabitée.
11	Rue Dahlîz el-Molk et maison el-Gabbâs.	Depuis le mois de janvier, il n'a été bâti dans cette rue qu'une maison à un seul étage sur une parcelle de terrain libre abandonnée. Tous les autres édifices de cette rue continuent à rester dans le même état. Quant à la maison el-Gabbâs, il ne lui est rien arrivé. (Les propriétaires de cette maison sont les héritiers d'Ismaïl Ramadân).
12	Rue el-cheikh Kandîl.	Les édifices de cette rue restent toujours dans leur ancien état. Depuis le mois de janvier un étage seulement a été bâti au-dessus de la maison de Abdel Hamid Choukri.
13	Rue el-Hag Youssef.	Elle continue à rester dans son état primitif.
14	Maison des héritiers Sahsah.	Elle continue à rester dans son état primitif.
15	Maison en ruine.	Elle n'existe plus.
16	Maison devant la zaouyet el-Arbaïn.	Elle coutinue à rester dans son état primitif.
17	Maison el-Meïzouni.	En ruine.

14° ÉGLISE EL-ADRA.

La Section technique accepte que les dessins faits de l'église el-Adra (voir le 307e rapport) soient payés sur le solde du crédit de L.E. 1000 au lieu de l'être sur le crédit spécial affecté aux travaux de l'église.

15° MUSÉE ARABE.

A. — M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'à la date du 8 courant le nouveau local du Musée arabe lui a été consigné.

B. — La Section technique prend connaissance que les cristaux destinés aux meubles en préparation pour le Musée (voir rapp. 310) sont arrivés et que le fournisseur M. Alkouloumbre déclare ne pouvoir, suivant son contrat, en entreprendre le biseautage faute de procédé pratique, préférant plutôt perdre le cautionnement et garder la marchandise pour son compte.

M. Herz bey explique que le biseautage en question n'a été demandé que dans le seul but de permettre l'emploi de châssis aussi légers que possible. Cependant une entente avec le menuisier Neumann a établi que les rainures des châssis peuvent être sans inconvénient élargies par lui moyennant la somme de L.E. 12.

M. Herz bey propose par conséquent de faire payer la moitié de cette dépense à M. Alkouloumbre et d'accepter les cristaux non biseautés, l'autre moitié de la dépense devant être supportée par le Comité.

La Section technique considérant le temps considérable que prendrait une nouvelle commande ainsi que le prix avantageux auquel les cristaux ont été fournis, accepte les propositions de M. Herz bey.

C. — Il est pris connaissance d'une offre de M. Alkouloumbre pour la fourniture de 26 m^2, 09 de cristaux destinés aux autres vitrines, au prix de 28 francs le m^2. Elle est acceptée.

D. — M. l'Architecte en chef présente le projet dressé d'accord avec M. Clifton par M. Servin, ingénieur, pour le revêtement en planches du plafond de la salle n° 20 dans le but d'y fixer les débris des plafonds antiques. Ce travail coûtera 50 L.E.

La Section technique l'approuve.

E. — Il est pris connaissance du décompte des dépenses du Musée pour l'exercice 1902. Il en résulte un reliquat de L.E. 758 à ajouter aux fonds de réserve des années précédentes, qui, défalcation faite des diverses

dépenses pour travaux d'installation monte actuellement à L.E. 704. Par conséquent le fond de réserve à la fin de l'année présentera un total de L.E. 1462.

16° PERSONNEL.

Sur la proposition de M. Herz bey, la Section technique accepte de porter les appointements de Ahmed effendi Zaki de 6 1/2 L.E. à 7 1/2 et ceux de Ali Youssef, farrache, de L.E. 2 à 2,250.

Le Caire, le 25 novembre 1902.

Signé : Herz, Barois, Zarb, Sabri, Bahgat.

313E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 119.)

Le Caire, le 6 décembre 1902.

Présents à la réunion :

M.M. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Répartition du second crédit à allouer par le Gouvernement :
2° Pont Abou Menaggah (ابو منجا), à el-Galioubieh ;
3° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
4. Mosquée el-Ghamri (الغمري), à el-Margouch (n° 55 du plan):
5° Monuments aux environs du Caire;
6° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire:
7° Tour dite des Romains, à Alexandrie:
8° Musée arabe.

1° RÉPARTITION DU NOUVEAU CRÉDIT.

Conformément à la décision du Comité (voir proc.-verb. 118, § VI) et en réponse à la lettre n° 7307 H du 29 novembre écoulé, de M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics, M. l'Architecte en chef présente la répartition suivante d'un deuxième crédit de L. E. 4000 à obtenir de la Caisse de la Dette publique :

1° Mosquée du Sultan Hassan (devis n° 1); entrée du vestibule (voir rapport 281)................	L. E.	1000
2° Mosquée du Sultan Hassan (devis n° 14): grand minaret..................................		2250
3° Pont Abou Menaggah (voir rapport 302)........		500
4° Imprévus..................................		250
Total :	L. E.	4000

La Section technique approuve cette répartition et propose de l'envoyer au Ministère des Travaux publics avec prière d'entamer les démarches nécessaires pour l'allocation du crédit qu'elle comporte.

2° PONT ABOU MENAGGAH.

Comme suite au paragraphe 5 du 303e rapport, M. Herz bey soumet le dossier relatif à la dérivation du canal Abou Menaggah vers la dernière arcade ouest du pont. Il en résulte que la parcelle de 1 kirat et de 9 sahms, propriété du Gouvernement, qu'affectera le nouveau lit du canal a été dûment consignée à deux agents du Comité conformément aux instructions du Ministère des Finances en date du 22 septembre dernier, *sub.* n° 24. Par conséquent, tant les travaux de dérivation que ceux de la consolidation de la quatrième arcade ouest du pont pourront être commencés aussitôt que le crédit auquel fait allusion le paragraphe précédent aura été alloué.

La Section technique en prend note.

3° MOSQUÉE EL-AKMAR.

Le devis des travaux de L. E. 780 portés sur le budget de l'exercice 1903 pour la mosquée el-Akmar, prévoit la création d'une petite cour à niveau bas devant la façade ouest nouvellement démasquée sur sa plus grande longueur. Cette cour sera entourée d'une grille qui aura pour but de protéger la façade aussi bien que de parer à la différence de niveau entre le sol de la rue et celui de la mosquée.

La Section technique, après examen du plan explicatif présenté par M. Herz bey, approuve le projet et propose de demander au Ministère des Travaux publics l'autorisation nécessaire pour sa mise en exécution. Elle estime en outre qu'il serait dans l'intérêt du monument de continuer l'isolement de la façade. Une étude dans ce sens sera élaborée par les bureaux du Comité.

4° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

M. l'Architecte en chef présente un projet avec devis à l'appui pour la construction, à la mosquée el-Ghamri, d'un minaret simple que le Comité a décidé d'édifier à ses frais en échange du minbar et du koursi qui seront déposés au Musée (voir rapp. 283).

Le projet prévoit aussi l'emploi des pierres à inscriptions coufiques provenant de la démolition de l'ancien minaret (voir rapp. 276).

Pour ce qui est de l'observation du 108e procès-verbal recommandant de ne point dépenser pour le minaret plus que le minbar et le koursi ne coûtent, M. Herz bey explique qu'une estimation de ces objets faite par un homme du métier démontre un grand avantage en faveur du Comité. En effet la reconstruction du minaret d'après le devis ne coûte que L.E. 160, tandis que les deux meubles en question ont été estimés à L.E. 400 dont 350 pour le minbar et 50 pour le koursi.

La Section technique approuve les projets et devis et prend bonne note des explications de M. l'Architecte en chef.

5° MONUMENTS AUX ENVIRONS DU CAIRE.

M. Herz bey porte à la connaissance de la Section technique que les monuments des environs du Caire ne sont pas rationnellement répartis entre les préposés à leur garde. Il propose une autre distribution d'après laquelle les trente-deux monuments seront répartis entre dix fossoyeurs et comme les relevés de la plupart de ces monuments existent aux archives des bureaux, il est d'avis de les leur consigner à l'appui de ces relevés, qu'ils seront tenus de signer, pour prévenir des empiétements. En outre, pour établir un contrôle plus sûr, M. Herz bey est d'avis de nommer aux frais de l'Administration générale des Wakfs deux gardiens spéciaux qui seront tenus aussi de signer les relevés en question et de veiller journellement à ce que les limites des monuments soient respectées.

La Section technique appuie toutes ces propositions.

6° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Par sa lettre n° 4071 du 11 novembre écoulé, le Ministère des Travaux publics transmet au Comité pour examen une pétition adressée à la Moudirieh de Guizeh par un groupe de villageois demandant l'autorisation d'extraire du sebbakh de la colline dite Kom el-Ghorâb sise au Vieux-Caire.

La Section technique fait droit à cette demande sans préjudice toutefois à la concession accordée à M. Large sur cette même colline (voir rapp. 306).

Le Ministère des Travaux publics sera prié de communiquer au Comité la situation exacte de la parcelle qui lui sera concédée.

7° TOUR DITE DES ROMAINS.

Comme suite à l'entretien qu'il a eu l'occasion d'avoir, pendant son passage au Caire, avec M. Herz bey, M. R. Camiz, ingénieur, directeur des travaux de l'entreprise Almagià, envoie par sa lettre du 24 novembre un croquis explicatif pour la pose d'autres tirants de fer sur la partie supérieure de la tour dite des Romains, ce qui permettra de la consolider dans son état actuel sans avoir recours à aucune démolition.

La Section technique accepte ce projet.

8° MUSÉE ARABE.

A. Dans le but de préparer l'installation au nouveau local, la Section technique accepte de reprendre les travaux de nettoiement des antiquités aux mêmes conditions que précédemment (voir rapp. 286).

B. Elle accepte aussi de payer, sur le budget du Musée de l'année courante, la somme de 20 L.E. de l'ouvrage *Alhambra* à Owen Jones (voir procès-verbal n° 118).

Signé : Herz, A. Bahgat, J. Zarb.

314e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 119.)

Le Caire, le 16 décembre 1902.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Tombeau Abil Hemel (ابي لحمل), n° 24 Châra el-Charâoui;
2° Mosquée de l'épouse Kaïtbaï (قايتباي), au Fayoum:
3° Bâb el-Nasr (باب النصر):
4° Sebîl de l'émir Cheikhou (شيخو), à el-Hattabah:
5° Demande de photographier dans les monuments et le Musée:
6° Photographies.

1° TOMBEAU ABIL-HEMEL.

M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que lorsqu'il s'est rendu, le 7 novembre dernier, au tombeau Abil Hemel, pour ordonner le transport au Musée des consoles des « Rordis » (voir rapp. 303, § 8, 1°, k), il a trouvé que le tombeau a été réparé et que les parties en question ont été assez bien réadaptées à leur place. Il propose de les y laisser, vu que le seul but du Comité, de ne pas les voir se perdre, est rempli.

La Section technique accepte.

2° MOSQUÉE DE L'ÉPOUSE KAÏTBAÏ.

Il est pris connaissance de la déclaration de l'Agent du Comité el-Maallem Ahmed Youssef en date du 30 juin dernier et de la lettre n° 474 du 14 juillet de M. le Mâmour des Wakfs de Beni-Souef et de Fayoum, d'où

il résulte que le minbar de la mosquée de l'épouse Kaïtbaï dont la réparation a eu lieu au Caire, a été transporté et posé à sa place dans de bonnes conditions (voir procès-verbal 46 et rapp. 238).

3° BÂB EL-NASR.

A. Conformément au paragraphe VIII du procès-verbal de la 115e séance, M. Herz bey présente un engagement du sieur Daoud Moustafa, wekil légal de la dame Fatma Khatoun, gérante du wakf Ahmed Agha Zâbet duquel dépend le sebil situé devant Bâb el-Nasr. Il résulte de ce document que l'édifice en question sera démoli par l'entremise du wakf qui gardera pour lui les décombres tout en cédant au Musée arabe une plaque à inscription et le chambranle d'une fenêtre, et ce, dans le délai fixé par le Comité et moyennant la somme de 35 L.E.

La Section technique accepte les conditions de l'engagement et propose de payer la somme convenue de 35 L.E. sur les imprévus du second crédit de 4000 L.E. à allouer par le Gouvernement.

B. Il est porté à la connaissance de la Section technique qu'une borne-fontaine a été installée à l'intérieur de la ville à côté de Bâb el-Nasr.

Une pareille installation ne saurait être autorisée dans le voisinage d'un monument réparé à grands frais. La Section technique demande que la fontaine soit déplacée à une distance de 100 mètres du monument.

4° SEBIL CHEIKHOU.

Conformément à la décision du paragraphe 3 du 302e rapport, le Ministère des Travaux publics et l'Administration générale des Wakfs ont versé conjointement la somme de 50 L.E. pour rachat du droit de jouissance des terrasses du sebil Cheikhou et de la mosquée y attenante.

A la date du 24 août dernier un acte de cession avec plan à l'appui a été passé dans ce but avec les quatre héritiers de feu Ali Askar et transcrit au Tribunal Mixte le 25 du même mois, sub n° 5657.

Les deux terrasses en question ont été dûment reçues par les agents du Comité et un mur de séparation a été bâti pour les distinguer du reste de la propriété des héritiers susdits.

La Section technique en prend note et prie M. l'Architecte en chef de faire ses propositions.

5° DEMANDE DE PHOTOGRAPHIER DANS LES MONUMENTS ET LE MUSÉE.

Par sa lettre de 12 novembre passé, M. L. Baroni, membre de la Société internationale des Amateurs de Cartes postales demande l'autorisation de faire paraître un certain nombre de cartes postales illustrées de différents monuments arabes et objets du Musée, en y indiquant l'époque de leur construction et d'autres renseignements nécessaires. Comme cette entreprise aura à supporter des frais de ce fait M. Baroni demande qu'il lui soit accordé un privilège exclusif de trois ans pour photographier dans les monuments et le Musée, par contre il s'engage à suivre les instructions du Comité concernant l'exécution et l'orthographe des noms et à lui fournir un nombre de cartes de chaque spécimen selon la règle.

La Section technique croit qu'il est dans l'intérêt même du Comité de voir se répandre les renseignements exacts touchant les monuments confiés à ses soins. Elle propose d'accorder à M. Baroni libre accès dans ces édifices et au Musée mais n'entend pas lui accorder un privilège exclusif.

6° PHOTOGRAPHIES.

A. La Section technique accepte le paiement de 1 L.E. 220 mill. pour un cliché et trois positifs de la façade de la mosquée el-Akmar avant sa réparation.

B. M. Herz bey informe que M. P. Dittrich a exécuté pour le compte d'un particulier une série de clichés 18 × 24 de divers monuments dont il n'a vendu qu'un positif de chacun et qu'il offre au Comité de lui céder ces clichés au nombre de onze avec onze positifs au prix exceptionnel de 38 P.T. 1/2 chaque cliché.

Après examen, la Section technique trouvant que ces photographies ne figurent pas dans la collection du Comité accepte de faire cette acquisition et d'autant plus que quatre d'entre elles doivent, selon l'avis de M. l'Architecte en chef, être reproduites dans le fascicule de l'année courante.

Signé : Herz, J. Zarb, A. Bahgat.

APPENDICE AU 19ME FASCICULE.

SOMMAIRE :

APPENDICE AU 19ME FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° Mosquées et tombeau du sultan Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub

مدارس وقبة السلطان الصالح نجم الدين ايوب.

(N° 38 du plan Grand bey.)

Planche I.

Voir les procès-verbaux nos 7, 10, 14, 16, 17, 45, 117, 118 et annexe ainsi que les rapports de la Section technique nos 19, 91, 108, 135, 146, 149, 155, 156, 171, 282, 284, 300, 303 et 301.

La madrassah el-Sâlehieh — lisons-nous dans les khitat de Makrîzî[1] — se trouve à Bein el-Kasrein, à l'endroit où s'élevait anciennement une partie du grand château est des Fatimites. La démolition de ce dernier fut commencée le 13 Zil-Kâda de l'année 639 (1242). Pour mieux préciser la topographie de la mosquée, notre historien dit que l'endroit où siège le cheikh des *hanabla* était l'emplacement d'une porte de château connue sous le nom de Bâb el-Zohoumah. Bientôt le radier fut posé et en 641 les docteurs des quatre écoles sunnites purent commencer l'enseignement. Dix années après, des constructions s'étaient élevées autour de la madrassah sur des terrains déclarés *hekr* à son profit. La madrassah el-Sâlehieh devint même pendant un certain temps la résidence du haut tribunal; en effet, lorsqu'en 648 (1250-1251), le sultan Eibek, successeur de Sâleh, eut nommé Ala el-Dyn Eidekyn vice-roi, celui-ci siégea dans la madrassah avec le juge du tribunal, pour y rendre la justice. Cette madrassah ne cessa d'attirer la sollicitude des autres souverains; ainsi el-Melik Mohamed

[1] Vol. II, page 374.

Baraka Khân, afin d'augmenter les revenus du sanctuaire, constitua en wakf le marché des orfèvres qui se trouve vis-à-vis de la mosquée[1].

Plus loin, Makrîzî mentionne le mausolée du sultan el-Sâleh qui fut adossé à la madrassah déjà complète; on en démolit même une partie — la salle (ka'ah) du cheikh el-Mâlkieh — pour assurer au mausolée une situation convenable près de la mosquée.

La madrassah et le tombeau du sultan Sâleh forment, avec le sebîl-kouttâb de Khosro pacha[2] un groupe de l'effet le plus pittoresque au milieu des nombreux monuments qui enrichissent la vieille artère Bein el-Kasrein.

Quelle doit avoir été l'impression d'ensemble, lorque le majestueux portail du mausolée et la mosquée de Beibars I (1260-1277), le premier tronqué et la seconde réduite à quelques pans de murs, se développaient dans leur intégrité !

Sur la planche I s'élève, au premier plan, le mausolée, couronné du dôme; à gauche sa porte en marbre dépouillée de la haute niche qui lui servait de cadre. Plus loin on voit la fontaine surmontée du pavillon léger d'une école de Khosro pacha. Sur la photographie, leur saillant masque presque complètement la façade de la mosquée nord dont on aperçoit le minaret imposant auquel se rattache la seconde partie de la mosquée, le collège sud.

La mosquée de Sâleh se composait en effet de deux corps distincts : de la mosquée nord et de la mosquée sud[3], séparées par un large couloir auquel on accédait par la grande porte qui s'ouvre sous le minaret. Un reste du riche plafond de ce couloir est encore visible dans la partie avoisinant la tour. Le couloir par où affluait la multitude des étudiants et des plaignants au temps de Baraka Khân, est aujourd'hui converti en rue. Il s'y déroule toutes les scènes plus ou moins profanes dont un passage public est le théâtre ordinaire; et en bordure s'alignent des maisons d'habitation qui envahissaient même l'ancienne *area sacra* de l'édifice.

[1] Le marché des orfèvres se trouverait ainsi depuis six siècles et demi à son emplacement actuel.

[2] Le sebîl-kouttâb sera examiné dans le chapitre suivant.

[3] El-Makrîzî parle tantôt de la madrassah tantôt des madâris el-Sâlehieh et en réalité il n'y en avait que deux collèges.

Du collège nord il ne subsiste que le liouân ouest adossé au tombeau et quelques murs du liouân opposé. Quant aux conditions de la mosquée sud elles sont encore plus tristes; excepté sa façade elle n'offre qu'un amas de terre mêlée de matériaux disparates. La photographie nous montre exactement ce qui subsiste de ce grandiose monument dont la façade a un développement de près de cent mètres et qui a occupé une superficie d'environ six mille mètres.

Le faste avec lequel cet édifice avait été érigé n'est rien pourtant auprès de l'importance qu'il occupe dans l'histoire de l'art arabe en Égypte.

La mosquée de Sâleh Ayyoub, avec le mausolée adjacent, constituent une étape intéressante dans le développement de l'architecture; ils nous montrent le point précis où l'art est arrivé à la fin de la dynastie Ayyoubite. Cette constatation est facile à faire si on la compare avec l'extérieur de la mosquée fatimite el-Akmar, plus ancienne de cent vingt-deux ans. Un progrès a, certes été réalisé, mais, malgré le siècle et quart qui sépare ces deux remarquables monuments et malgré l'absence presque complète d'œuvres intermédiaires, leurs points de contact se révèlent à première vue. Ils nous permettent de plus d'établir entre les deux édifices la juste révélation qui présida au développement des formes.

Le système de la façade de mosquée est déjà fixé dans la mosquée fatimite. Elle contient tous les éléments qui composeront à l'avenir la décoration artistique extérieure des gâma et dont le facteur principal est la niche plus ou moins importante et de son couronnement dont on a une si grande variété sur la façade d'el-Akmar.

Mais si, dans le monument fatimite, les niches, à l'exception de celle qui encadre la porte d'entrée, ne sont pas en relation organique avec l'intérieur de l'édifice, (elles n'ont d'autre but que d'animer un mur que l'on voulait anoblir), il en est autrement dans la façade de la mosquée de Sâleh où les niches gagnent en importance par le fait qu'elles renferment des fenêtres, les mettant en relation immédiate avec l'intérieur du sanctuaire. Elles deviennent ainsi autre chose qu'un simple moyen de décoration. L'exemple d'ailleurs a bien pu être fourni par la porte même de la mosquée d'el-Akmar.

Nous retrouvons dans la façade du mausolée un progrès semblable à celui que nous avons constaté dans la façade de la mosquée. Mais ici les

niches épousent toute la hauteur du mur, innovation non moins importante. De là à la façade définitive de la mosquée, où les niches contiennent des fenêtres sur deux ou trois étages, il n'y a qu'un pas. Dans cet ordre d'idées, un essai bien que modeste, peut être relevé sur la façade de la madrassah nord de Sâleh.

Différant de la façade d'el-Akmar par les éléments nouveaux que nous avons signalés, la façade de Sâleh s'en rapproche par de nombreux détails. Citons : le gros cordon qui accompagne le galbe des niches; la forme «persane» de l'arc de ces derniers; le linteau privé d'arc de décharge de la porte, etc. La période indécise du style est indiquée par la curieuse mode de faire monter les feuilles de l'entablement, ce qui leur donne une position contraire à toute notion statique, signe évident d'une importation d'origine inconnue. Cette période d'indécision, et d'influence étrangère dite «chrétienne» se maintient tant que durent les combats contre les Croisés. C'est seulement après leur refoulement définitif par Kalaoun que le style arabe se dégage nettement; il assimile tout ce qui convient à l'esprit de ses formes; il élimine les éléments qui lui sont contraires. Sous le sultan Mohamed fils de Kalaoun (1293-1341 avec interruption) le type de la façade est complet.

*
* *

Parmi les documents épigraphiques livrés par le monument, l'inscription gravée sur la façade des collèges et celle placée au-dessus de la porte du tombeau sont les plus importantes[1].

La première inscription se trouve à quelque hauteur, sculptée dans la pierre; le passage lisible sur la base du minaret nous donne la date de la construction, 641 (1243-1244). La seconde inscription sculptée sur une plaque de marbre indique, entre autres événements la mort du sultan, arrivée dans la nuit du 15 Cha'bân 647 (23 novembre 1249).

D'autres inscriptions se trouvent à l'intérieur du mausolée, notamment celle en stuc placée sur le grand bandeau de bois (aux chapiteaux des deux colonnes du mihrâb), celle du beau cénotaphe et quelques phrases encore qui occupent les vantaux des fenêtres.

[1] Cette inscription est visible sur la photographie; elle a été publiée avec la traduction dans le 149e rapport de la deuxième Commission (fasc. n° 10, année 1893).

Toutes ces inscriptions ont été relevées par M. Max Van Berchem et publiées dans son magistral ouvrage : *Corpus inscriptionum arabicarum.*

L'inscription du cénotaphe (n° 69 du Corpus) dont le texte est donné d'après un manuscrit de M. Mehren est exactement la suivante :

بسم الله الرحمن الرحيم هذا قبر الفقير الى رحمة الله تعالى السلطان الملك الصالح [1]

... لدين ايوب ابن محمد ابن ابى بكر ابن ايوب قدس الله روحه ونور ضريحه توفى

رضى الله عنه فى [2] النصف من شهر شعبان سنة سبع واربعين وستمائة للهجرة

النبوية.

«Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Ceci est le tombeau du nécessiteux de la clémence de Dieu suprême, le sultan el-Malik el-Sâleh نجم *Nigm,* el-Dyn Ayyoub, fils de Mohamed, fils d'Aboubekr, fils d'Ayyoub; que Dieu purifie son âme et éclaire sa tombe, mort — qu'il soit agréé par Dieu — à la moitié du mois de Cha-abân, année 647 (1249) de l'hégire du Prophète.»

Il y a encore lieu d'observer que l'inscription du grand bandeau en bois (à l'intérieur du mausolée) n'est pas gravée mais appliquée en stuc et que la porte en fer (p. 104 du Corpus) qui formait l'entrée de la ruelle sous le minaret se trouve au Musée arabe sous le n° 1021. Le métal dont sont revêtus les vantaux de cette porte est le métal jaune. Remarquer les ornements entaillés dans le bois de l'autre face des vantaux et qui accusent un caractère franchement fatimite [3].

Nous complétons la série avec quelques autres inscriptions mises à jour par les récents travaux. L'une se trouve au-dessus de la fenêtre de la

[1] Le texte suivant est caché par un morceau de bois et est sans doute ا نجم.

[2] M. Mehren a lu : فى المنصورة نصف شهر شعبان.

[3] Nous profitons de l'occasion pour compléter l'inscription qui se trouve sur l'abaque des colonnes (n° 68 du Corpus) :

محيى الميت الرميم وجابر العظم الكسير

«Résurrecteur du mort décomposé et ajusteur de l'os cassé!»

يا ايها الملك الذى اضحا وليس له نظير

«O roi qui, à peine paru, n'a pas d'égal!»

madrassah nord à côté du sebîl Khosro pacha. La première partie est coranique, la seconde exprime un vœu à l'adresse du sultan.

اللهم ادم دولة مولانا السلطان الملك الصالح

«O Dieu conserve le règne de notre Seigneur le sultan, el-Malik el-Sâleh.»

D'autres inscriptions se voient sous les stalactites du pan coupé du tombeau, tourné vers le sebîl mentionné. La phrase en naskh est :

توكلت على الله

«Je me fie à Dieu»

et en coufique

حسبى الله ونعم الوكيل

«Dieu me suffit, c'est un excellent protecteur»

enfin, un fragment d'inscription en caractères coufiques sur le jambage subsistant du portail disparu. Elle est coranique.

*
* *

Les procès-verbaux et les rapports dont les numéros sont mis en tête de cette notice fournissent les renseignements sur les quelques occasions qu'eut le Comité de s'occuper du monument de Sâleh Ayyoub.

Son attention fut attirée surtout à l'occasion de la chute du minaret de la mosquée de Beibars (et non pas de la mosquée el-Sâleh comme il est dit au 7[e] procès-verbal, § a, b) accident qui emporta le portail de Sâleh.

Dans le procès-verbal n° 45, le Comité décide la disparition des boutiques qui s'alignent aux pieds du tombeau, et recommande enfin le cénotaphe en bois très artistiquement sculpté, à l'attention de l'Administration générale des Wakfs (rapp. n° 108.)

La décision la plus importante est pourtant celle prise dans la 118[e] séance, où il a été décidé la suppression de l'immeuble qui cache complètement l'intéressante façade du collège nord.

Espérons que les efforts du Comité seront couronnés de succès.

*
* *

Le sultan Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub était le second fils de Kâmel, de ce roi éclairé et tolérant devant qui saint François d'Assise pouvait faire entendre son éloquence lors de son voyage en Égypte, en 1219 [1].

L'époque des Ayyoubites fut un temps de guerres entre l'Orient et l'Occident mais les combats n'empêchaient pas qu'aux jours de paix les relations ne fussent marquées d'une nuance de cordialité et d'estime réciproque. C'est au bruit des batailles que Sâleh Ayyoub ferma les yeux pour toujours. Le moment était critique, car la situation exigeait un guide sûr. Des combats acharnés se livraient entre les Égyptiens et l'armée des Croisés rassemblée à Damiette; l'héritier du sultanat se trouvait loin en Syrie. La ruse d'une femme écarte les difficultés de l'heure. Cette femme, c'est Chagarat el-Dorr, l'épouse intelligente du roi défunt et dont nous avons relaté ailleurs l'ascension au trône et la fin tragique [2].

La mort du sultan survenue à la mi-Chaabân de 647 (1249) dans les murs de Mansourah — nous raconte el-Makrîzî — Chagarat el-Dorr a caché la mort de son époux royal, de crainte des Francs. Fakhr el-Dyn Youssef et l'ennuque Gamâl el-Dyn Mohsen savent seuls le secret. Pour donner plus d'apparence de vérité à la nouvelle d'une simple indisposition du sultan, répandue par Chagarat les documents d'État ont continué à paraître contrefaits par le domestique Soheil dont la calligraphie ressemble à celle du sultan défunt. Ce n'est qu'à l'arrivée du successeur de Sâleh, Touran-Châh qu'il est donné au peuple de connaître la vérité.

Entre-temps le corps de Sâleh est transporté en secret de Mansourah au château qui s'élevait sur l'île de Rôdah et y est gardé plus de dix mois dans une salle jusqu'à ce que le mausolée ordonné par Chagarat el-Dorr soit achevé. Arrive enfin le jour de l'inhumation de Sâleh; elle est faite avec grande pompe. Ezz el-Dyn Eybek, ancien mamlouk de Sâleh devenu le mari de Chagarat el-Dorr et successeur de Sâleh avec son jeune corégnant Malik el-Achraf Moussa, accompagnés de la multitude des mamlouks, des

[1] Stanley lane-poole, *A history of Egypt*, p. 241.

[2] Voir : Le tombeau de la sultane Chagarat el-Dorr, dans l'appendice du 17e fascicule, page 112.

guemdâr et des émirs se rendent au château de Rôdah pour y prendre le corps de Sâleh et l'accompagner jusqu'au tombeau; tous sont vêtus de blanc en signe de deuil. Pour mieux exprimer leur deuil, les fidèles mamlouks du défunt ont fait couper leurs cheveux.

Le lendemain les cérémonies mortuaires recommencent. Les deux sultans sont descendus de leur résidence de la Citadelle pour se rendre au tombeau, où se sont réunis les Kodâ (Kâdis), les dignitaires, les mamlouks et la multitude du peuple. Les marchés dans les deux villes (le Kâhira et le Misr) ont été fermés. Ainsi pendant trois jours on fête l'enterrement de Sâleh Ayyoub, au son des tambours qui résonnent lugubrement à Bein el-Kasrein, où s'élève le mausolée.

Tels furent les honneurs rendus après sa mort à ce prince auquel les écrivains arabes attribuaient «un génie élevé, un caractère grave, un maintien imposant : il parlait peu et chacun tremblait en sa présence. Jamais prince avant lui n'avait réuni autant de mamlouks autour de sa personne. Il fut par là la première cause de la ruine de sa dynastie, que ces gardes prétoriens devaient peu de mois après renverser» (Marcel, p. 153).

2° Le sebil-kouttâb de Khosro pacha سبيل وكتاب خسروه باشا.

Planche I.

Voir le procès-verbal n° 68, l'annexe du 118e et les rapports de la Section technique nos 129, 150, 186, 193, 199, 226, 252, 261, 297.

Le petit monument de Khosro pacha occupe l'angle qui est formé par le collège nord de Sâleh Ayyoub et par son tombeau. C'est un des premiers types de ces fontaines-écoles isolées qui ont été érigées en grand nombre sous la domination turque en Égypte. L'édifice fut construit en 1535, dans une époque où la tradition de la belle architecture locale existait dans toute sa plénitude. Cela se voit d'ailleurs au premier coup d'œil, l'architecture dans ses grandes lignes ainsi que dans ses détails les plus minutieux, étant identique à l'art de Kaïtbaï et de Ghouri. Le plan du sebîl est très simple : au rez-de-chaussée la fontaine ou plutôt la chambre pour le desservant (ôdat el-sebîl) et au premier étage l'école (kouttâb).

La première s'ouvre sur la rue par deux grandes fenêtres avec grilles

en bronze couronnées du linteau et de l'arc de décharge revêtus de marbres en deux couleurs délicatement découpés. Aux fenêtres correspondent dans le kouttâb les arcs geminés qui donnent à cette sorte d'édifice son caractère de légèreté. La grande marquise qui le couronnait et qui manque sur la photographie, a été rétablie depuis la réparation complète du monument effectuée dans le courant de l'année.

Le mur plein qui limite l'édifice vers le sud et la diposition de la cage d'escalier adossé (malheureusement) à la façade du collège nord font supposer qu'un immeuble existait déjà sur ce point lors de la construction du sebîl Khosro pacha. Cet immeuble n'était certainement pas toutefois la maison qui a été démolie en partie tout récemment et à la reconstruction de laquelle le Comité a décidé de s'opposer (voir le procès-verbal n° 118).

Le fondateur du sebîl Khosro pacha, succéda comme Wali à Soliman pacha lorsque celui-ci fut envoyé en guerre contre la Perse et les Indes, en 1534 par le sultan ottoman de même nom. Khosro pacha resta gouverneur pendant un an et huit mois, c'est-à-dire jusqu'au retour de son prédécesseur qui fut réintégré dans ses fonctions.

Le gouverneur par intérim trouva occasion pendant ce temps assez court de doter la capitale de deux constructions élégantes : celle de Nahassyn et une mosquée fort intéressante au point de vue de l'histoire de l'art, bâtie sur la citadelle et connue sous le nom de Sarieh el-Gabal. L'amour qu'avaient les seigneurs musulmans de conter l'histoire de leurs créations, nous a légué d'ailleurs un document épigraphique précieux dans l'inscription entaillée sur le large bandeau en marbre à l'extérieur du sebîl-kouttab. Ce bandeau se trouve à mi-hauteur des façades et commence au coin sud de la façade nord. En voici le texte :

امر بانشاء هذا السبيل المبرور اغتنام الثواب والاجور فى ايام مولانا المقام الشريف

ظل الله الوريف الخنكا الاعظم مالك رقاب الامم ملك ملوك العرب والعجم السلطان

سليمان خان بن السلطان سليم خان بن السلطان بايزيد خان بن عثمان خلد الله

ملكه وسلطانه وادام ايام منشئ هذا السبيل مولانا الباشا الاعظم ۞ والكافل المفخم

مدبر مصالحى الامم ناظم مناظم العالم خسروه باشا كافل الديار المصريه والاقطار

الجازية غفر الله له ولمن دعاله بالمغفرة بمحمد واله وكان الفراغ من ذلك فى شهر جمادى الاخرة سنة اثنان واربعين وتسعمائة من الهجرة النبوية

«La construction de cette fontaine bénie a été ordonnée, en vue de l'obtention de la récompense (divine) sous le règne de sa majesté noble, notre seigneur, le grand vicaire d'Allah (littér. «l'ombre»), le plus grand Khâkân, le possesseur de la vie des nations, le roi des rois des Arabes et des Perses, le sultan Solaïman Khân, fils du sultan Sélim Khân, fils du sultan Bayazid Khân, fils d'Osman. Qu'Allah perpétue son règne et affermisse son pouvoir et qu'il prolonge aussi les jours du fondateur de cette fontaine, lequel est notre maître le plus grand Pacha, le vice-roi digne de tout respect, le sage administrateur des affaires des nations, l'organisateur de l'ordre de ce monde, Khosro pacha, vice-roi d'Égypte et du Higaz, qu'Allah lui pardonne (ses péchés) ainsi qu'à tous ceux qui demandent le pardon en sa faveur, grâce à Mohamad et à sa famille! Ceci a été achevé dans le courant du mois de Goumada II de l'an 942 de l'hégire [1].»

3° Mosquée Gohar el-Lâlâ مسجد جوهر اللالا.

(N° 134 du plan de la ville du Caire.)

Planches II et III.

Voir les procès-verbaux nos 41, 55, 63, 67, 79 et les rapports de la Section technique nos 81, 132, 175, 190, 209, 213, 219, 224, 247, 254, 263, 274, 279, 298.

La petite mosquée de Gôhar el-Lâlâ a été décrite dans le 132e rapport de la deuxième Commission qui contient, outre une notice historique et la description de l'état de la mosquée en 1892, deux planches (VII et VIII).

Depuis cette époque, les travaux proposés par la deuxième Commission ont été exécutés, et par ce fait, la conservation du monument est asssurée pour longtemps.

Les travaux comportaient, à l'extérieur, la réparation de la façade avec la reconstitution du sebîl et du petit kouttâb. On n'a touché ni au minaret, ni au dôme, tous deux d'une époque postérieure à la fondation de la mosquée.

[1] Je dois cette traduction ainsi que la revision de toutes les autres, à l'obligeance de M. Aly bey Bahgat.

L'intérieur a été l'objet de travaux plus considérables. Les parois ont été nettoyées et lavées; les marbres du sahn et des lambris soigneusement réparés ainsi que la menuiserie. La dikkah qui s'étendait sur tout le plan du liouân ouest a été réduite (la dikkah fut ajoutée à une époque récente).

Bien que la série de travaux prévus ne comportât qu'une *réparation,* la couverture du sahn est un travail complètement neuf. En 1892, cette couverture consistait en planches et *boghdadli,* travail primitif d'une trentaine d'années environ. Comme il fallait choisir entre sa réparation et un nouveau plafond, le Comité s'est décidé pour le dernier parti. C'est ainsi que fut exécutée la couverture actuelle, en harmonie avec le style de la mosquée. Elle est faite sur la forme des couvertures des mosquées bourguites (xve siècle) auxquelles elle emprunte aussi sa polychromie.

Les planches II et III représentent l'état actuel à l'intérieur.



Nous voulons compléter la courte notice historique insérée dans le 132e rapport par les quelques inscriptions qui se lisent dans la mosquée. Peu nombreuses, elles sont tirées du korân, sauf celle placée sur la plaque dédicatrice de la maziara (niche destinée à abriter le vase à eau potable) à droite du corridor et les inscriptions appliquées sur les parties restaurées du monument.

Parmi les inscriptions de la première catégorie, il y a lieu de mentionner : celle sculptée sur les jambages de la porte d'entrée; celles peintes sur la frise du plafond de l'entrée, du corridor et sur les plafonds de tous les liouâns. L'unique inscription historique occupant la *maziara,* est sculptée sur une planche de bois, en cinq lignes. Il est curieux de constater qu'elle est altérée et c'est précisément le nom avec les titres et la date qui en ont été martelés. Voici comment elle se présente :

(البسملة) امر بانشاء هذا السبيل ، المبارك من فضل الله تعالى المقر الاشرف العالى [(1)]،

اعز الله انصاره بمحمد وآله ، وكان الفراغ منه فى مستهل.... ، ..... ، ... ،

«A ordonné la construction de cette fontaine bénie, par la grâce de Dieu suprême, son excellence, le noble, le....... qu'Allah fortifie ses partisans grâce à Mohamed et à sa famille! L'achèvement de la construction coïncide avec le premier.........»

(1) Les mots soulignés sont encore assez lisibles.

Conformément au principe qui guide le Comité dans ses travaux, des inscriptions désignent toutes les parties remises à neuf par des textes y ayant rapport. Nous voulons les reproduire ici.

Voici celles placées sur les deux grilles en bois tourné clôturant le sebîl :

Côté est.

جدد هذا السبيل المبارك فى عصر خديو مصر الاعظم عباس حلمى الثانى الافخم سنة

ثلاثة عشر وثلاثمائة والف

«Cette fontaine bénie a été restaurée sous le règne de l'Auguste Khédive d'Égypte, Abbas Hilmi II, en l'an 1313 (1895).»

Côté nord.

جدد هذا السبيل بمباشرة لجنة حفظ الاثار سنة ثلاثة عشر وثلاثمائة والف

«Cette fontaine a été restaurée par les soins du Comité de conservation des monuments, en 1313 (1898).»

Sur la frise du lanterneau, on lit :

انشئت هذه الروزنة المباركة بمعرفة لجنة الاثار العربية فى عصر خديو مصر الاعظم

عباس حلمى الثانى الافخم ادام الله ايامه وذلك بتاريخ عام ستة عشر وثلاثمائة والف

من الهجرة

«Ce lanterneau béni a été construit par les soins du Comité des monuments arabes sous le règne de l'Auguste Khédive d'Égypte, Abbas Hilmi II, que Dieu prolonge ses jours; cette construction a eu lieu en l'année 1316 de l'Hégire.»

Enfin la plaquette occupant le dessus du minbar et disparue à une époque inconnue a été remplacée par une nouvelle portant l'inscription suivante, qui se réfère à la restauration de la chaire :

جدد هذا المنبر المبارك فى عام خمسة عشر وثلاثمائة والف هجرى

«Ce minbar béni fut réparé en l'an 1315 de l'Hégire.»

4° Okâlah du sultân Kaïtbaï près de Bâb el-Nasr وكالة السلطان قايتباى.

Planche IV.

Voir les rapports de la Section technique nos 141, 284, 300.

L'okâlah (okelle) Kaïtbaï est un des peu nombreux édifices de l'architecture civile que nous a légués le xve siècle. Nous connaissons exactement trois okâlahs auxquelles est lié le nom du sultan Kaïtbaï : l'une vis-à-vis de la mosquée el-Azhar, l'autre dans la rue el-Serouguieh et la troisième à côté de la porte de ville nommée Bâb el-Nasr. Aucun de ces édifices n'est complet : le premier et le troisième ne consistent qu'en une façade mutilée; quant à celle de la rue el-Serouguieh, la disparition de ses derniers vestiges est décrétée. (Voir le 156e rapport auquel sont annexées les planches nos III et IV, vues de l'extérieur de cette okâlah.)

L'okâlah de Bâb el-Nasr a ou avait trois façades : la principale, d'une longueur de 46 m. 30 cent. est située en bordure de la grande route qui conduit à Bâb el-Nasr; des deux autres, l'une est parallèle au mur de la ville et la dernière vers le Sud donne sur une petite place. La plus grande partie de la façade principale a conservé le cachet de son origine; des boutiques ouvrent leurs larges baies au rez-de-chaussée, au-dessus duquel s'étagent quatre travées de nombreuses fenêtres. Elles ont encore leurs grilles et leurs balconets en «machrabieh» d'où se dégage le charme spécial que nous aimons en eux. Le premier étage est en saillie sur le rez-de-chaussée et le troisième sur l'étage inférieur. La grande marquise qui couronnait très probablement le bâtiment a diparu.

Vers le coin sud au rez-de-chaussée, de misérables constructions se sont taillé place dans le corps du monument séculaire; le rhythme du motif y est interrompu pour ne reparaître qu'une fois le coin tourné, vers le bout de la façade sud. Celle-ci correspond en tout à la façade est : même linteaux sculptés des encorbellements, mêmes ouvertures dans les étages supérieurs.

Son état est malheureusement bien précaire. N'était la masure qui leur sert de contrefort, les murs du rez-de-chaussée devraient céder sous le poids des étages.

La façade nord, celle qui est tournée vers le mur de la ville est tout à fait simple. On n'y voit d'ailleurs aucune ouverture. L'espace qui la séparait jadis du mur de la ville est actuellement occupé par un moulin à vapeur dont la haute cheminée contraste tristement avec la superbe porte de Mostanser. Encore un de ces lamentables tableaux dont le Caire devient de jour en jour plus riche.

Le dessin photographique joint au rapport nous persuade plus que ces quelques lignes, de l'importance de l'okâlah du sultan Kaïtbaï. Bien que de dimensions considérables, elle se présente modestement avec les lignes tranquilles de son architecture. Tout y est savamment mesuré et disposé : les machrabiehs alternent avec les grilles aux fenêtres des étages; l'impression est telle que passe inaperçue l'asymétrie de la façade, occasionnée par la disposition du beau portail s'élançant sur la hauteur entière de trois étages.

Il est aisé à comprendre, vu l'importance de ce monument, que le Comité ait accepté la proposition de la Section technique visant à une réparation (rapp. 284) et qu'il ait prié l'Administration des Wakfs d'acquérir la part d'un copropriétaire de l'okâlah (rapp. 300). Nous voulons espérer que les formalités aboutiront et que les travaux pourront commencer avant longtemps car l'édifice en a grandement besoin. Ces travaux ne concerneront pas l'intérieur de l'immeuble dont la disposition originale a été complètement changée.

*
* *

Comme presque toutes les œuvres musulmanes, ce monument aussi porte des notes épigraphiques précieuses pour l'histoire. Nous en trouvons sculptées sur la pierre du large bandeau du portail et sur son jambage droit. Un autre long texte se déroule sur les poutres formant seuil à l'encorbellement du premier étage. Le 141e rapport contient la première de ces inscriptions[1]; les autres sont insérées dans le troisième volume du *Corpus* de M. Van Berchem (p. 500). Nous les complétons par celle qui

[1] Nous voulons rectifier, à cette occasion, une erreur d'impression qui s'est glissée à la page 95 du 9e fascicule, où les points entre les mots *distribué* et *aux étudiants* de la traduction font supposer une interruption du texte, ce qui n'est pas le cas.

se trouve sur les poutres pareilles de la façade sud. Elle forme la fin de l'inscription qui certainement a commencé à l'angle de retour.

... والسيوف الهندية والرماح الخطيه والبرك الخثية والعصائب المحمدية السلطان المالك الملك الاشرف ابو النصر قايتباى خلد الله ملكه وثبت قواعد دولته بمحمد واله

«..... et les sabres indiens, et les lances el-khatieh (?) et le troupeau de chameaux el-hassieh (?) et les troupes islamiques, le sultan, le possesseur, le roi très-noble, Aboul Nasr Kaïtbaï; que Dieu conserve son royaume et fortifie les appuis de son règne par Mohamed et sa famille.»

Une autre inscription inédite serait celle renfermée dans les deux disques au-dessus du trilobe du portail. C'est la formule de louange usitée qui se déroule en trois lignes :

Au milieu :

عز لمولانا السلطان الملك الاشرف

«Gloire à notre seigneur, le sultan, le roi très-noble.»

En haut :

ابو النصر قايتباى

«Aboul-Nasr.»

En bas :

عز نصره

«Que sa gloire soit répandue.»

5° Mak'ad du palais de l'émir Ma'maï الامير ماماى connu sous le nom de Beit el-Kâdi بيت القاضي.

Planche V.

Voir les rapports de la Section technique n°s 136, 282, 291, 302 et 312.

L'édifice désigné comme monument sous le nom de Beit el-Kâdi «maison du juge» est en réalité la partie d'un palais qu'on appelle mak'ad et qui est une loggia disposée sur le côté sud de la cour de façon à l'exposer à la brise fraîche du nord.

La dénomination de Beit el-Kâdi lui fut donnée à cause du voisinage du tribunal religieux, bâtisse moderne à laquelle le mak'ad servait et sert encore d'espèce de salle des pas-perdus. Le mak'ad remplit depuis plus d'un siècle cet office, car il figure sur le plan du Caire dans l'ouvrage de l'Expédition française (*État moderne*, vol. I, pl. 26) sous le nom de Beit el-Kâdi.

A en juger par les dimensions de ce mak'ad, le palais de l'émir Ma'maï, c'est le nom du constructeur, doit avoir été d'une dimension inusitée. Il est fort probable que la place entière qui se trouve devant le mak'ad formait à elle seule la cour du palais. En effet, lors des travaux exécutés dans une maison au nord-ouest de cette place, nous nous rappelons avoir vu mettre à jour des blocs de mur avec des fragments d'inscriptions et d'ornements.

La mak'ad présente la disposition de toutes les loggias analogues des anciennes maisons du Caire : arcades surélevées retombant sur des colonnes en marbre qui de leur côté s'appuient sur un mur robuste; à côté, la porte qui mène directement dans la salle. Mais l'aspect du mak'ad de Ma'maï est bien plus imposant que tous ceux de son époque et cela grâce à l'importance de ses dimensions. Il s'ouvre par cinq arcs sur la place et s'étend sur 32 mètres de largeur; sa hauteur est proportionnée à sa largeur; la salle proprement dite mesure 11 m. 20 cent. de haut.

Le bariolage dont on l'a détérioré couvre bien des détails intéressants de la façade qui est animée d'un système de plates-bandes (guift) s'entrecoupant et formant des champs où des inscriptions à grands caractères alternent avec des ornements. Les tympans de la porte et ceux des arcs contiennent le blason de l'émir. Il est à trois fasces inscrites dans un cercle. En haut le losange, en bas la coupe et sur la fasce intermédiaire encore la coupe flanquée de cornes; la coupe de la fasce du milieu est en outre rehaussée du signe hiéroglyphique si répandu dans les blasons musulmans du xve siècle [1].

*
* *

Nous ne savons pas grand chose sur la vie du fondateur de cet édifice.

[1] M. Van Berchem dans son ouvrage précité (tome XIX, 3e fasc.) donne, à la page 541, deux armoiries dont l'une serait celle existant sur la porte, l'autre dans les tympans des arcs. Il y a là une erreur qu'il faut attribuer à l'épaisse couche de peinture qui couvre la paroi extérieure du monument.

Ibn Iyâs mentionne, dans son ouvrage bien connu, sept princes du nom de Ma'maï qui ont tous vécu sous les sultans Kaïtbaï et el-Ghouri. Le propriétaire du palais est l'émir Ma'maï ibn Khadâd خداد, mamlouk de Kaïtbaï, dont il était un dignitaire.

Ibn Iyâs loue beaucoup la haute intelligence et le courage héroïque de Ma'maï. Son maître, plusieurs fois, le chargea de négociations auprès des Ottomans et c'est lui qui reconstruisit le magnifique palais situé à Bein el-Kasrein en y consacrant une grande fortune.

L'émir Ma'maï perdit la vie, en 902 (1496/1497) dans les combats entre les émirs Akbordi et Kânson Khomsamieh. Fait prisonnier un des premiers, par son adversaire Akbordi, celui-ci le fit décapiter en sa présence (*Ibn Iyâs*, II, p. 315).

*
* *

Parmi les inscriptions du mak'ad, il faut mentionner en premier lieu celle qui se trouve sur les pieds-droits de la porte et sur la grande voussure du plafond. La première a été relevée et publiée par M. Van Berchem; elle donne le nom et le titre de l'émir et l'année de construction (1496). L'autre inscription parle aussi de l'émir Ma'maï. Il reste encore le grand texte placé sur le fond de la façade et très certainement le plus intéressant de tous, mais la peinture moderne superposée ne nous permet pas de la lire; c'est un travail réservé pour plus tard, lorsque les travaux projetés seront en cours d'exécution.

*
* *

Les travaux à exécuter sont de deux sortes; ils auront d'abord pour premier but de débarrasser le mak'ad des additions qui les séparent et ensuite de le consolider et de le restaurer dans la mesure conciliable avec les données architecturales.

Sans parler du bariolage qui devra disparaître de la façade, par un lavage soigneux, le couronnement en forme de gorge égyptienne sera enlevé; les deux chambres remplissant les entrecolonnements à droite de la porte ainsi que le placage cachant l'ancien soubassement de la façade seront démolis. Cette série de travaux sera terminée à l'intérieur par l'enlèvement du parement de bois qui masque un des plus beaux plafonds

sculptés du xve siècle. La restauration n'aura pour objet que de placer la grande marquise sur le couronnement de la crête de la façade. Ces seules traces en sont atuellemement les appuis des consoles. Le rétablissement de la marquise n'offrira d'ailleurs aucune difficulté. Il nous reste un exemple dans un autre mak'ad de la même époque : celui du sultan Kaïtbaï près de sa mosquée funéraire.

Une fois ces travaux terminés, le mak'ad de Ma'maï, le plus important du Caire, resplendira à nouveau dans ses formes pures et dans ses couleurs vraies et enrichera le Caire d'un autre beau spécimen de l'architecture civile.

6° Rabb' wakf el-Kezlâr ربع وقف القزلار dans la rue el-Seyoufieh.

(Près du n° 146 du plan Grand Bey.)

Planche VI.

Voir le procès-verbal 14 et les rapports de la Section technique n°s 66, 90 et 292.

Le Rabb' wakf Kezlâr est une de ces constructions, en partie d'utilité publique et en partie maison de rapport comme on en a érigés souvent, après l'occupation turque, époque peu propice pour la fondation de grands monuments analogues à ceux des temps précédents. L'édifice du wakf Kezlâr n'est pas en effet un rabb' (maison de rapport), seulement, car il est aussi okâlah et sébil-kouttâb.

La porte du rabb' se trouve au premier plan de la planche ci-annexée. On la franchit par quelques marches pour arriver dans la cage d'escalier conduisant aux étages supérieurs. Au delà des deux axes d'ouverture est situé le sébîl-kouttâb, auquel succède une autre longue partie de la façade.

La large entrée de l'okâlah se trouve immédiatement à côté de la fontaine cachée en grande partie par l'angle saillant du sébil (voir la planche).

Le rez-de-chaussée est construit en pierres de taille soigneusement appareillées. De la même manière sont faits les linteaux à claveaux et

les consoles qui supportent les étages supérieurs; le reste de la façade est en maçonnerie crépie. L'intérieur de l'édifice n'offre qu'un amas de ruines.

L'aspect du rabb', dans son état actuel, évoque difficilement l'impression qu'il devait faire à l'époque où l'inévitable badigeonange n'avait pas encore noyé l'appareillage de ses pierres, où les baies étaient encore égayées par les machrabiehs au lieu des affreux chassis vitrés qu'on a même logés dans les arcades du kouttâb en enlevant à la loggia son aspect de légèreté. La grande marquise qui courait le long de toute la façade et qui soulignait le couronnement d'une puissante ligne d'ombre a aussi disparu; il n'en reste que la charpente d'une console et son appui.

Enfin la *maouardah* (partie en encorbellement) du deuxième étage sur l'entrée du rabb' devait disparaître dernièrement, les autorités ayant manifesté quelques craintes à cause de sa vétusté.

Mais la façade étant frappée d'alignement, le Comité a eu à se prononcer sur l'importance du bâtiment. La décision de classer la façade parmi les édifices à conserver assure l'existence du rabb' et sa réparation n'est qu'une question de temps.

L'énumération que nous avons faite des parties disparues forme à la fois le programme des travaux qu'il y aura lieu d'exécuter pour rendre à l'édifice son aspect primitif. Certes la façade du rabb' Kezlâr n'a pas la richesse des créations architecturales de l'époque des Nâsser ou des Kaït-baï, non plus leur finesse de travail, mais il n'en est pas moins et par cela même une œuvre essentiellement indigène, exempte des influences étrangères qui ne manquèrent pas de se manifester un peu plus tard. Le fait d'avoir empêché de le remplacer par une banale et laide maison de rapport ne sera pas le moindre mérite du Comité.

*
* *

Nous finissons cette notice en mettant sous les yeux du lecteur l'unique inscription historique du rabb' sculptée sur une plaque de marbre. Elle est encastrée dans la façade au-dessus de l'arc de décharge de la fontaine. (Une inscription dans l'intérieur de la fontaine peinte sur la plate-bande du plafond est koranique).

En voici le texte :

بسم الله الرحمن الرحيم امر بانشاء هذا السبيل و المكتب المبارك انشاء الله تعالى فخر
الخواص المعظمين عمدة الملوك و السلاطين مولانا مصطفى اغادار سعاده سنة ١٠٢٨

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. A donné la construction de ces fontaines et école bénies, avec la volonté de Dieu suprême, la gloire des hauts favoris, le soutien des rois et des sultans, notre seigneur Moustafa intendant de la maison bien honorée, année 1028 (1618/1619). »

Nous trouvons aussi une notice concernant ce monument dans les *Khitat el-Guedideh* d'Ali pacha Moubârek. Il y est dit que le sebil a été élevé par Moustapha Agha, fils d'Abdel Rahîm Agha en l'an 1032 (1622/1623).

7° Le bain de l'émir Bechtâk الحمام بشتاك.

(Vis-à-vis du n° 127 du plan du Caire.)

Planche VII.

Voir le rapport n° 311 de la Section technique.

Le hammâm (bain) de Bechtâk est situé au commencement de la ruelle du même nom, qui se trouve vis-à-vis du coin sud-ouest de la mosquée en ruine Mîr-Zâdeh (rue Souk el-Selâh). En s'engageant dans la ruelle, on aperçoit à gauche, sur une toute petite place, l'étroite façade du bain. Au delà du pan coupé de l'angle, s'étend la seconde façade, ou plutôt le mur extérieur du bain, car il n'y a là ni architecture, ni ouverture quelconque.

La façade est est très petite; elle consiste uniquement dans le portail du bain, dont le motif principal est la niche peu profonde couverte de la « coquille arabe ». Le mur inférieur est appareillé en assises étroites de pierres jaunes et noires, la porte offre l'arc cistoïde; suit le bandeau avec inscription — tirâz — occupant toute la largeur de la façade et séparant du corps inférieur très simple, le couronnement de l'ouvrage d'une architecture plus riche. Ce couronnement se compose de la coquille, dont les nervures convergent vers un disque renfermant le blason de l'émir,

la tablette de sommelier. La moulure qui limite la façade des deux côtés, encadre la coquille; l'espace laissé libre entre la moulure et la coquille est occupé par un entrelac en pierre noire sur fond blanc.

L'intérieur du hammâm a certainement conservé l'ancienne disposition (on ne change pas facilement l'aménagement compliqué d'un bain), qui seule subsiste. Il serait en effet difficile d'attribuer à l'époque de la fondation quelques parties des marbres disparates du beit el-Aoual (première salle).

Mais le sort nous a mieux favorisé en conservant l'extérieur du bain et en nous permettant d'enrichir d'un précieux document notre connaissance de l'architecture civile indigène.

Le Comité pour la conservation des monuments arabes a accepté la proposition faite par sa Section technique, de classer la façade du bain Bechtâk et d'assurer les dépenses nécessaires à sa conservation dans le cas où les propriétaires ne pourraient ou ne voudraient pas y subvenir. Sa demande d'un modeste crédit sera certainement accueillie par le Gouvernement. Ce bain étant propriété particulière, les dépenses ne peuvent pas être imputées au budget ordinaire du Comité et la conservation de la façade du bain sera assurée.

*
* *

L'inscription déjà mentionnée se déroule dans une unique ligne; elle est insérée à la page 117 de ce fascicule. L'émir Bechtâk dont nous y lisons le nom nous est connu par un autre édifice qu'il a érigé : le palais situé dans la rue el-Nahassyn et qui porte encore son nom. Des vestiges importants à tous égards sont encore là pour nous permettre de juger de la magnificence de l'édifice. Il était facile à l'émir Bechtâk de perpétuer son nom par des œuvres remarquables. Vivant à l'époque la plus florissante de l'art arabe, riche prodigieusement, il était mieux que tout autre à même de continuer sa mémoire par des monuments durables. C'était un des plus fameux émirs de son temps. «L'émir Seif el-Dyn Bechtâk el-Nâssiri», lisons-nous à la page 34 du deuxième volume d'el-Makrîzî, «appartenant à l'entourage du sultan el-Nâsser Mohamed, qui le fit avancer de grade en grade. Après la mort de l'émir Boktomor, l'échanson, il l'appelait même «l'émir» tout court. Nature fière, Bechtâk ne s'entretenait jamais sans drogman avec son majordome et son écrivain, bien qu'il parlât l'arabe. Son

apanage était de seize tablkhânat, plus grand que celui de Kaoussoun[1].

« A la mort de Boktomor, le sommelier, Bechtâk a hérité toute sa fortune y compris une écurie fameuse, sise à Birket el-Fîl, et parmi les femmes du défunt, Om Ahmed. Il acheta aussi une esclave qui possédait de son côté une fortune de 10,000 dynars et recueillit chez lui le fils de Boktom. »

En présence de cette augmentation de richesses et d'influences, le sultan lui-même commença à trouver Bechtâk dangereux et forma le plan de le supprimer, mais ce projet n'aboutit pas. A cette époque, en effet, l'émir se rendit au Hegâz où il se fit remarquer par sa largesse. Il offrait des présents magnifiques aux émirs et à ses compagnons et faisait aux pauvres et aux étudiants de la Mecque et de Médine des distributions d'argent d'une munificence extraordinaire. Selon la position de chacun il accordait des dons de un, de cent et de mille dynars !

« Le sultan ignorait son retour au Caire — je cite el-Makrîzî — lorsque Bechtâk se présenta subitement chez lui, accompagné d'une faible escorte de mamlouks et lui tint le langage suivant : « Si tu veux me prendre me « voici, mon cou est à toi. » Mais le sultan protesta de ses bonnes intentions et le calma. »

Quelque temps après cet incident, le sultan le mit à la tête d'une armée pour aller capturer Fankaz, gouverneur de la Syrie. Son entreprise fut heureuse; Bechtâk vainquit le rebelle, fit jurer fidélité aux émirs révoltés, exécuter (couper en deux, dit l'historien) les rebelles intraitables et s'en retourna au Caire avec tout ce que Fankaz avait possédé. Mais il nourrit toujours secrètement le projet de retourner lui-même à Damas comme gouverneur.

Lorsque le sultan tomba malade et que sa fin fut proclamée, l'émir Bechtâk se présenta chez son maître malade pour lui annoncer que

[1] Kaoussoun était un des plus puissants émirs du XIVe siècle.

Voici ce que dit M. P. Casanova à propos du mot tablkhânat : « Tablkhânat est dit par abréviation pour émir tablkhânat, c'est à dire que son apanage avait la valeur de seize apanages d'émir tablkhânat. L'apanage de Khaoussoun devait avoir la valeur de un ou plusieurs apanages d'émir tablkhânat en moins ».

D'après un auteur arabe, cité par Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, I, 1re partie, p. 174 note : « Le fief اقطاع qui était assigné à un émir tablkhanât pouvait produire 30,000 pièces d'or, quelquefois moins, quelquefois plus ».

Kaoussoun faisait armer ses mamlouks. Mohamed el-Nâsser, moribond, convoqua les deux émirs et les réconcilia; puis il leur désigna son fils aîné Abi bekr pour son successeur. Mais Bechtâk n'en voulait pas; son choix était tombé sur Ahmed, troisième fils du Sultan. Lorsque celui-ci vint à mourir, l'émir Kaoussoun manda Bechtâk et lui dit : «O prince! je ne peux pas devenir sultan, car j'ai vendu les cuirs de rasoir, les cuirs de Russie et les cuirs de musiciens et toi en as acheté de moi, ce que tout le peuple sait. Toi, tu ne peux pas devenir sultan, parce que tu as vendu de la bière (البوزا) et moi j'en ai acheté de toi et le peuple le sait. Notre maître, à qui il faut obéir, mort comme vivant, a légué le sultanat au plus digne de ses fils. Il ne te contrarie pas néanmoins, si tu veux Ahmed ou un autre, ou si tu veux (faire) sultan un autre chaque jour.» El Bechtâk a répondu : «Ceci est vrai; c'est comme tu le dis». Il fit apporter alors le Koran sur lequel ils ont juré.

Après s'être embrassés, les deux émirs se sont rendus chez le sultan mort, pour embrasser ses pieds; ils ont mis dans le trône Abi bekr, qui a pris le nom d'el-Malik el-Mansour (le roi victorieux), ont baisé la terre devant lui et lui ont juré fidélité.

Bechtâk alors sollicite et obtient de son nouveau maître le gouvernement de Damas. Il touche enfin au bout de ses désirs; pourtant il ne doit pas l'atteindre.

Avant de quitter l'Égypte il a passé deux jours après du Caire avec tous ceux qui l'accompagnaient à sa nouvelle destination, après quoi il monte, le troisième jour, à la citadelle pour saluer le sultan. Mais voilà que l'émir Katkogha el-Fakhri se jette sur lui et le désarme, après quoi il est pris, et emprisonné à Alexandrie. Il y est tué le 5 rabia et aouel ٧٤٢ (١٣٤١), au commencement du règne d'el-Malik el-Achraf Koutchouk, dernier des fils d'el-Nâsser.

El-Makrîzî parle encore longuement de la personne de Bechtâk, de ses qualités et de ses défauts. Il loue son énergie, son physique et le soin qu'il prenait de sa toilette; il savait surtout très élégamment porter son turban. Mais les défauts ne manquaient pas non plus à l'émir. Il était hautain et galant, au point de rechercher même la faveur des paysannes et des femmes des bateliers. L'historien donne comme exemple de la prodigalité de cet émir la réception qu'il fit aux enfants du sultan amenés à Damiette.

On tuait chaque jour cinquante moutons et une jument, sans compter les volailles. La dépense journalière de charbon s'élévait à vingt dirhems. Le sultan de son côté ne manquait pas de lui prodiguer des libéralités. Il lui envoya journellement un grand nombre d'étoffes précieuses. Une autre fois Bechtâk obtint de son maître non moins de 1,000,000 de dirhems pour bâtir un village. Makrîzî termine en disant : «Et il fut le premier qui tomba après la mort d'el-Nâsser».

8° La tour de Missallah, dite «des Romains», à Alexandrie près de la gare de Ramleh.

Planche VIII.

Voir les rapports nos 43, 199, 255, 266 et 313 de la Section technique.

La «tour des Romains» a formé le point extrême nord des fortifications d'Alexandrie, dont des murs interrompus de tours et de bastions entouraient la ville arabe.

Il en résulte que la tour «des Romains» n'était pas isolée comme nous la connaissons aujourd'hui. La planche 84 (plan général des deux parts de la ville moderne et de la ville des Arabes) de l'ouvrage de l'Expédition française nous renseigne amplement sur l'importance de cette tour. A cette époque déjà, les flots de la mer baignaient la face tournée vers le nord. Nous voyons sur le plan les murailles, dont une partie s'attache à la tour à l'ouest et une autre venant du sud. Elles forment ainsi un angle droit renfermant l'aiguille de Cléopâtre qui depuis a pris le chemin de New-York, où elle orne à présent une de ses places.

La planche 88 du même atlas nous donne une vue prospective de cette disposition. La tour y paraît plus haute qu'en son état actuel.

Le tome V de la description contient, sortie de la plume de Saint-Genis, une notice très intéressante sur les tours des fortifications d'Alexandrie. L'auteur s'occupe longuement de la tour des Romains à laquelle il consacre un chapitre de plusieurs pages en relevant toutes les particularités saillantes qui sont très bien représentées par quelques figures sur la planche 35, E. M. Nous y voyons le plan circulaire de la cour avec ses meurtrières, et une section perspective de l'intérieur. Certains détails de sa construction font hésiter le savant ingénieur sur l'âge de la tour. «Le tout est d'un goût

assez bon» écrit-il, à la page 267 «ou qui du moins est plutôt antique qu'arabe, de même que la construction en briques qui enchasse cet ouvrage, si toutefois cette construction n'est pas décidément *romaine.*» Et plus loin il donne les raisons qui pourraient militer en faveur d'une origine romaine : «Il me semble donc qu'elle a été bien nommée et comme elle appartient à un front de l'enceinte arabe qui paraît par sa position, par la forme du rivage corrodé à droite et ensablé à gauche, par les constructions de tous les temps et de tous les genres sur lesquelles il a été successivement rebâti avoir fait partie de l'ancien bord de la mer, les Sarrasins ont apparemment conservé cette tour dans leur polygone et l'ont appropriée à la défense de leur ville; je dis appropriée, parce qu'elle aurait pu originairement être une dépendance du *Cesarium,* comme je l'ai observé».

L'hypothèse de la reconstruction d'une ancienne tour romaine par les Arabes offre beaucoup de probabilité; mais peut-être faudrait-il aussi attribuer la dénomination romaine simplement aux ruines romaines qui étaient encore nombreuses à l'époque de l'expédition et qui ont certainement fourni la jolie pierre calcaire *numismale* employée à sa construction. Tout dernièrement encore une trentaine de pièces (architraves, frises et caissons appartenant à un édifice romain disparu, ont été mises à jour lors du rasement d'un monticule à proximité de la tour. Tous ces vestiges sont taillés dans la pierre qui fournit les fragments de la tour. Mais la maçonnerie elle-même de la tour n'a aucune ressemblance avec celle de l'important monument romain Kasr el-Cham'a; elle offre par contre la même taille et la même façon que certains murs de la Citadelle attribués au xive siècle et que l'appareillage de l'aqueduc du Vieux-Caire, qu'on fait remonter au sultan el-Ghouri, de la fin du xve siècle.

La tour des Romains n'est donc pas un monument de haute antiquité, l'histoire ne la rattache pas à des faits de guerre prodigieux, rien ne nous a conservé la mémoire des scènes de gloire dont les pierres auraient été témoins; nous ne savons même pas au juste dans quelle époque la classer. En résulte-t-il qu'il la faille abandonner et la vouer à la pioche du démolisseur? L'ouvrage de l'expédition d'Égypte que nous avons déjà cité nous fournira la réponse.

Nous y voyons qu'au commencement de xixe siècle, Alexandrie conservait intact son appareil de défense. Cent ans plus tard, au lieu de neuf

kilomètres de murailles, un kilomètre cinq cents mètres subsiste seul. Nous voulons bien concéder que les exigences modernes d'une ville en développement priment la conservation de telle ou telle partie par trop gênante d'une enceinte de murs. Cette considération d'ordre utilitaire ne suffit pas à justifier la proscription systématique de tout l'appareil de défense.

Alexandrie, depuis sa fondation, était presque toujours la première ville de l'Égypte à subir la fureur des ennemis; ce sort lui fut commun d'ailleurs avec toutes ses sœurs maritimes. Sous son sol actuel dorment, depuis vingt-quatre siècles, les vestiges de la ville du grand conquérant; une autre cité fondée par une nouvelle civilisation, s'est juxtaposée. Son destin ne fut pas plus favorable que celui de la ville disparue. Les guerres ont fait tomber en poussière les monuments des khalifes et des sultans mamlouks. Alexandrie ne possède pas une mosquée, pas une fontaine, ou okâlah qui se rattache aux époques glorieuses de l'art arabe; elle ne conserve que quelques vestiges de ses murailles dont des fragments ont survécu aux vicissitudes des âges, grâce aux soins ininterrompus que le souci de la conservation dictait aux sultans égyptiens. Pourquoi ne pas les respecter? Est-il vraiment indispensable de faire disparaître ces derniers et plus anciens vestiges de l'art arabe?

Le 289e rapport de la Section technique a répondu à cette question. Il a démontré qu'il suffisait à la municipalité d'Alexandrie d'un peu de bonne volonté pour concilier les intérêts de la ville et la conservation de la tour.

Celle-ci, encadrée d'une pelouse, pourrait très heureusement former le centre du rond-point projeté par la municipalité sans gêner le moins du monde la construction de maisons nouvelles. Un léger déplacement de l'emplacement du rond-point sur les plans de la ville donnerait satisfaction aux anciens et aux modernes.

ERRATA.

Page 69, § V, l. 3, *lire :* ..... informe qu'elle a grand intérêt à faire reconstruire l'immeuble qui cache la façade du collège nord de Sâleh Ayyoub.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A.			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah Gaffir el Darb (tombeau du cheikh) — près de la citadelle	103	279	
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss, Abdyn	—	—	16
Abdel Kerim el-Ahmadi (zaouyeh du cheikh) — Caire, N° 15, Hâret el-Charâoui el-Gouâni	116	303	
Abdel Kerim el-Baramouni (kouttâb) — Caire, N° 21, Châra Bab el-Nasr	116	303	
Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	65	178	
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à el-Azhar	—	—	55
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Kahabet Abdyn	117	306	
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Sayeda Aïcha	117	306	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abdel-Rahman Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahman Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	41	
Abil Hemel (tombeau) — Caire, N° 42, Châra el-Charaoui	116	303	
Abi Taleb (roubât) — Caire, N° 18, rue Bein el-Sourein	116	303	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chàràni	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdîn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bab el-Chârieh	—	—	19
Aboul Maàti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sebil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazarzah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Oda Bâcha (sebîl kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Chârieh	65	181	
Ahouanieh (kouttâb el-) — Caire, N° 21, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar	115	302	
Aïcha el-Setouhieh (kouttâb de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Aksounkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn.	41	80	
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Agour, Bâb el-Chârieh	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn.	60	157	
Ali Aboul Oueifa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali agha el-Totongui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44
Ali el-Badri (tombeau) — à Assiout	118	309	
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Bayoumi (mosquée de sayedi) — Caire, à el-Hassanieh	—	—	51
Ali el-Emari (mosquée) — Caire, à el-Daoudieh. .	119	311	
Ali el-Farra (mosquée) Caire, rue Bâb el-Bahr. . .	34	54	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Ali Oda Bâcha (zaouyeh) — Caire, N° 31, Châra el-Gamâlieh	116	303	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Alti Barmak (sebîl de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
A'mina (kouttâb de sett) — Caire, à Soueket el-Sabaïn	117	306	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bahri (Choubrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Hassanieh	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra el-Mouchtahar	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb el-Moulonkhieh (Boulaq)	—	—	39
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Arabi (mosquée el-) — à Halkoum el-Gamal (N° 188 du plan Grand bey)	115	302	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachat	63	169	
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Ser Abou Ali (Khalifa)	—	—	53
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn	47	109	
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamalieh)	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Chârieh)	64	177	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Arbaïn (tombeau el-) Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)	67	187	
Aroussi (tombeau el-) compris dans la mosquée Abou Badir el-Erian	—	—	59
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chak-bouk	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atalla el-Skandari (sebil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, à Darb el-Nasr (Boulaq)	62	163	
Atieh (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Darb el-Hamâm (Om el-Ghoulâm)	116	303	
Ayoub (tombeau du cheikh) Caire, à Atfet el-Cheikh Ayoub	—	—	28
B.			
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâb el-Bahr (sebîl surmonté d'un Kouttab à)	—	—	26
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bahâ el-Dyn (tombeau) — N° 9, Atfet el-Mahkamah (Bâb el-Chârieh)	116	303	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Bakli (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Ghoraka, Haret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	65
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni.	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Section Gamâlieh)	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Batnieh (sebil à) — Caire, à Darb el-Ahmar.....	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm..........................	30	39	
Bechtàk Lakam (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz..........................	71	206	
Behâda (zaouyeh el-Sayedi) — Caire, à Darb el-Ghozieh (Khalifa)......................	77	226	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tena..........................	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda.	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat.	38	67	
Belkeini (mosquée) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh............	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour...	85	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtahar....................	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa..........................	33	50	
Chahyn el-Khalaouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam..........................	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar	65	183	
Chams el-Dyn Aouad (sébil wakf) — Caire, à Hâret Gam'a el-Azhar..................	118	308	
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Charieh)...............	—	—	43
Chankassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg..................	55	142	
Charaf el-Dyn el-Kordi (mosquée) à el-Hassanieh..	—	—	48
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski..........................	—	—	11
Chems el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda	48	112	
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch.	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski.......	59	152	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Citerne dans le terrain de M. Alderson, sis à Châra Salâh el-Dyn	—	—	63
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daoud pacha (kouttâb) — Caire, à Soueket el-Lâlâ.	117	306	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie...	85	246	
Daheicha (kouttâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab.	117	306	
E.			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Eina (Bâb el-Charieh)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emâd el-dyn (tombeau) — Caire, à Châra el-Cheikh Rihân (Abdyn)	—	—	66
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn.	49	114	
Emari (mosquée el-) — au village de Kôni, markaz el-Foua (Garbieh)	115	302	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb el-Saâda	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq ..	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kasr el-Taouil..	32	45	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à el-Seyoufieh...	118	309	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)................	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire............................	—	—	29
G.			
Gaâdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua........................	51	118	
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar...........................	37	62	
Gamal (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamalieh)...............	—	—	40
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)....................	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdîn)..........................	96	264	
Gaoukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade).................	55	133	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed — Caire, à Darb Sâada............................	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahhâs.................	35	57	
Ghoraïb (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Ghoraïb.	—	—	62
Ghoraïb (porte de Darb Gâma el-)............	42	88	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr...	84	239	
Gohar el-Lâlâ (kouttâb) — N° 32, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar).....................	83 115	237 302	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari..	109	289	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura............................	61	160	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh			
Gueneïdi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)................	65	224	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâoui	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Serougbieh, n° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdîn	43	91	
Hamali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamza (sebil wakf) — Caire, à Darb el-Zakazyn	83	237	
Hamza (tombeau de Sayedi) à Hâret el-cheikh Abdallah (Abdin)	—	—	64
Hanafi (kouttâb de l'ostâz el-) Caire, à el-Hanafi	117	306	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret Darb Agour (Bâb el-Charieh)	—	—	40
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sayem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hemâzi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Houssein Agha Chanân (sebil et école wakf). — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq	68	194	
Ibrahim ibn Adham (mosquée et tombeau) — à Kafr el-cheikh Ibrahim (Toukh, Galioubieh)	—	—	62

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Imamein (kouttâb wakf el-), N° 1, Souk el-Guerayah.	116	303	
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Charieh...	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein..............	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfich...	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire,..........	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite..............................	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui..........................	30	41	
Kaïtbaï (okâlat) — vis-à-vis du tombeau........	44	—	
Kaïtbaï (mosquée) — à l'île de Manial (Rodah)...	98	266	
Kanbaï el-Karkassi (mosquée) — Caire, à Karameidân (excepté le minaret)...............	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sebîl de la mosquée) — à el-Salîba..............................	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâk	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch.............	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum...	81	233	
Karâfi (mosquée el-) Caire, à el-Gamâlieh......	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khorounfich (excepté la porte)............................	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan........................	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à Hassanieh....	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sebil) — Caire, à Nour el-Zalâm................................	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette...........	82	236	
Kazzâz (zaouyeh el-Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn.............................	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh).........	71	201	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Hassanieh.	63	169	
Khabbaz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadr (tombeau de cheikh) — Caire, à Hâret el-Khachâb, chara el-Saouâbi (Bâb el-Charieh)...	—	—	60
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khalil Agha Moustahfazân (kouttab), Caire à el-Mogharbalyn	115	302	
Khalouagui (zaouyet el-) Caire, à el-Azhar	109	299	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	
Kochkayah (mosquée), Caire, N° 45, Châra Margouch	116	303	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq	60	157	
Kolchani (sebîl wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh	55	129	
Kor Abdallah (kouttâb), Caire, N° 61, Chârâ Aslam (Darb el-Ahmar)	115	302	
Korêdi (tombeau de Seyedi el-) — Caire à Châra el-Balaksa (Abdyn)	—	—	27
Koroudi (sebil et kouttâb el-) — sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi	64	177	
Kôssa Sanân (sebil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sebîl).	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)	71	179	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M.			
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdîn	56	147	
Magharba (sebîl des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	151	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Magharba (sebîl au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestafi, Bâb el-Chârieh	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Kaouâouir	61	160	
Makchouf (tombeau de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Dakakin (Khalifa)	—	—	50
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Me'aouieh (tombeau) — Caire, à Châra Saï el-Bahr	—	—	57
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	238	
Mohamed el-Araki (tombeau) — Caire, à Hâret Kawawir (Sayeda)	—	—	54
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el-Charieh)	—	—	35
Mohamed el-Hattâbi (tombeau) à Hamzaoui	—	—	47
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn)	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée), à Kasr el-Chok (excepté la coupole)	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée), à Darb el-Gamamîz excepté minbar	98	267	
Mohamed Mayâla (Mosquée), — Caire, à Bein el-Sourein	116	303	
Mohamed el-Sehâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamed el-Yamani (tombeau de Sayedi), à Atfet Gam'a el-Tabbâkh (Darb el-Ahmar)..........	—	—	46
Mohamadyn (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Gheit el-Edda (Abdîn)..................	—	—	42
Moharrem bey (sebîl) — Caire, à Darb el-Hagar, (Sayeda Zeinab).........................	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal..................	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ............................	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)..................	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire.....	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
Moustafa el-Galâli (kouttâb), N° 8, Souk el-Guerayah.	116	303	
N.			
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)......................	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra el-Marasina (Sayeda)....................	—	—	25
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefîssah (pilier d'un portail, à Châra Sett el-)....	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq................	65	181	
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi............................	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh..................................	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah..............................	108	285	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr.....	59	150	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Osman el-Hâttabi (mosquée) — Caire, à Châra el-Hattâbi (Hamzaoui)	115	302	
Ostâz Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	
Ouardân (mosquée au village)	82	215	
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa	78	227	
R.			
Radouân bey Abou Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 9, rue el Khaddarah (Abdyn)	115	302	
Radouân bey Abou Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 19, rue el-Kheyamieh	115	302	
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr	65	181	
Raghab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba	46	104	
Redeini (mosquée el-) — à Mehalla el-Kobra	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdîn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S.			
Saadalla el-Hassani (mosquée) — Caire, à Hâret Bir el-Mich (Darb el-Ahmar)	115	302	
Sadat el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh)	—	—	8
Sadd (porte de ville) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	
Sagamieh (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra Gaouâber (Boulaq)	—	—	58
Saï el-Bahr (mosquée) — au Vieux-Caire	56	146	
Saïd (tombeau du cheikh) — à Châra el-Sabtieh	—	—	6
Saïd ibn Mâlek (mosquée du cheikh) — Caire, à Midân el-Sabtieh	—	—	3
Saïd Souada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh	109	291	
Sâleh (école et sebil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra el-Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (Section Abdîn)	—	—	3
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	
Saugak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi	83	237	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senbelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah, Mouski)	85	242	
Siâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq)	51	124	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas	83	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggar — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar)	71	199	
Skandar (sebil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda	51	118	
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hassanieh	78	229	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Solimân pacha (mosquée) — Caire, Boulaq	117	305	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hassanieh	46	106	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk..	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam..	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (n° 130 du plan Grand bey).	26	34	
Tallyn (tombeau de l'ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdîn)	61	205	52
Taouâb (mosquée sayedi el-) — Caire, à Atfet el-Taouâb (Sayeda)	—	—	
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (n° 84 du plan Grand bey)	35	57	
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Tork (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Zafarâni (Bâb el-Charieh)	—	—	45
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura.	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgni (sebîl Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah	49	115	
Youssef el-Horeiti (mosquée de Sayedi), — Caire à Hâret el-Selehdar (Bâb el-Charieh)	119	312	
Youssef Katkhoda (mosquée) — Caire, à Darb el-Barabra	—	—	
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula	69	196	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Zaghloul (mosquée) — à Rosette	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat	45	103	
Zareb el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	51	122	
Zaïdah (sebîl el-Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda.	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sebil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire à Darb el-Abmar	67	186	
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Loubou-dieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-NEUVIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1902.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

304. — Trois cent quatrième rapport. — Sommaire :

305. — Trois cent cinquième rapport. — Sommaire :

306. — Trois cent sixième rapport. — Sommaire :

307. — Trois cent septième rapport. — Sommaire :

308. — Trois cent huitième rapport. — Sommaire :

309. — Trois cent neuvième rapport. — Sommaire :

310. — Trois cent dixième rapport. — Sommaire :

311. — Trois cent onzième rapport. — Sommaire :

312. — Trois cent douzième rapport. — Sommaire :

313. — Trois cent treizième rapport. — Sommaire :

314. — Trois cent quatorzième rapport. — Sommaire :

Appendice au dix-neuvième fascicule. — Sommaire :

TABLE DES PLANCHES.

Pages.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1903

FASCICULE VINGTIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 6 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1903

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha I, de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha II, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sâmi pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.

Kadri pacha	1884	Décédé.
Mohamed Châker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.
A. Manescalco bey	1897	A quitté l'Égypte.
Dr G. Botti (membre correspondant)	1899	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1903.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Tigrane pacha, Ex-Ministre des Affaires étrangères.

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.

Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.

Ahmed bey Sabri, Sous-inspecteur en chef du Mouvement, à l'Administration des Chemins de fer.

Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.

Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef des Greffes des Tribunaux Indigènes au Ministère de la Justice.

Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.

J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.

O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la caisse de la Dette publique.

Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.

P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Ali bey Bahgat, conservateur-adjoint du Musée arabe.

MEMBRES HONORAIRES :

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.

Stanley Lane-Poole, Professeur au «Saint Trinity College», à Dublin.

Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.

Pierre Grand pacha, à Vichy (France).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).

Somers Clarke, Architecte, à Londres.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, homme de lettres, à Paris.

Max Van Berchem, Professeur de l'Université, à Genève.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ
RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

PROCÈS-VERBAL N° 120.

(Voir le rapp. n° 315 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 3 février 1903 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

S. E. Abdel Halim pacha Assem, président;
MM. Ali bey Bahgat;
Hanna bey Bakhoum;
M. Herz bey;
O. de Mohl;
Saber bey Sabri.

Se font excuser : Sir William Garstin, S. E. Artin pacha, M. J. Barois, S. E. Fakhry pacha, MM. B. Moritz et J. Zarb bey.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Le rapport n° 315 de la Section technique est accepté sans observations.

III.

Il est pris connaissance de la lettre n° 192 du 18 janvier 1903 du Ministère des Travaux publics, communiquant au Comité l'approbation de la Caisse de la Dette publique pour le prélèvement d'un second crédit de 4000 L. E. sur le Fonds de Réserve Général (voir le procès-verbal n° 118).

La répartition de ce crédit a été arrêtée comme suit :

Mosquée du sultan Hassan. — Entrée et vestibule.....	L.E.	1000
Mosquée du sultan Hassan. — Grand minaret........	"	2250
Pont Abou-Menaggah...........................	"	500
Imprévus.....................................	"	250
Total.....	L.E.	4000

IV.

Le Comité passe à l'examen de quatre objets antiques que M. G. Parvis offre au Musée arabe à l'occasion de son transfert au nouveau local. Il s'agit : 1° d'un panneau mosaïque en nacre et pierres : 1 m. 15 c. × 0 m. 36 c. avec cadre; 2° d'un bas de colonne en marbre blanc; 3° d'une frise mosaïque en nacre et pierres : 1 m. 06 cent. × 0 m. 18 cent. et 4° d'un panneau en bois sculpté; le tout accompagné d'une lettre en date du 22 janvier écoulé.

De sincères remerciments sont votés au généreux donateur.

V.

Ouvrages offerts en dons :

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 3me trimestre 1902;

Recueils des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. — Année 1901.

Société d'Histoire naturelle d'Autun, procès-verbaux des séances, 1901;

Annales de l'Académie de Mâcon, 3me Série, Tome V. 1900.

Catalogue général des Antiquités Égyptiennes du Musée du Caire ;

Nos 3618-4000, 18001-18037, 18600-18603 : *Fayence gefaesse* von Fr. von Bissing;

N°s 20001-20780 : *Grab-und Denksteine des mittleren Reichs* : von H. O. Lange und H. Schäfer, Theil I.

Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro, vol. X et XI.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Signé: Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé: Herz.

Les Membres,
Signé: O. von Mohl
A. Bahgat.

315ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 120.)

Le Caire, le 19 janvier 1903.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président;
Ali bey Bahgat;
Herz bey;
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée Kânbâï el Seïfi émir Akhôr (قانباي السيفي اميرآخور) près de la Citadelle (n° 136 du plan Grand bey);
2° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (القاضي يحيى زين الدين), à el-Habbânieh (n° 204 du plan);
3° Sebil Ismaïl bey el-Kebir (اسماعيل بك الكبير), à el-Daoudieh (entre les nᵒˢ 195 et 197 du plan);
4° Mosquée el-Mârdânî (المارداني), à Darb el-Ahmar (n° 120 du plan);
5° Église el-Adra (العذرا), à Hâret Zoueilah (Bein el-Sourein);
6° Personnel.

1° MOSQUÉE EMIR AKHOR.

Sur la notification du Ministère de l'Instruction publique, en date du 4 novembre dernier, *sub* n° 165, que le plafond du kouttâb de la mosquée Kânbaï émir Akhôr est délabré et menace de s'écrouler, les bureaux du Comité ont dressé un devis de L. E. 38 pour sa réfection.

M. l'Architecte en chef présente ce devis, un contrat ainsi que les résultats d'une adjudication faite en présence de S. E. le Président du Comité, le 18 décembre dernier, et d'où il ressort que le sieur Mohamed Ali Anîs est le plus bas offrant avec 19 % de rabais.

La Section technique approuve ces documents vu que le kouttâb chôme depuis trois mois; elle propose de faire commencer les travaux sans retard et d'en imputer le montant sur le chapitre «petits travaux» du budget de l'année courante.

2° MOSQUÉE KADI YEHIA.

En réponse à la communication du 8e paragraphe, 5°, du 274me rapport, l'Administration générale des Wakfs transmet au Comité le rapport en date du 12 octobre dernier de sa troisième Section sur les empiètements des côtés est et ouest de la mosquée Kâdi Yehia à el Habbânieh.

Il résulte de ce rapport que les ouvertures de la maison du voisin el-Sayed Ali Fâdel, au nombre de 19, donnant sur la mosquée et ses dépendances, du côté est, sont toutes récentes. L'empiètement n'est visible que par les traces des portes des deux chambres (khelouah) situées derrière le mihrâb. Cependant l'état des lieux à l'intérieur de la maison voisine est bien loin de le prouver et ce d'autant plus que le propriétaire susdit, refuse d'exhiber ses titres de propriété.

Quant à l'empiètement de l'angle sud-ouest du Liouan ouest, la troisième section des Wakfs estime qu'il ne peut être prouvé vu l'état normal des diverses parties, notamment de la conformation du solivage du plafond est annonce que les fenêtres de la maison d'Ibrahim Bassal donnant sur la mosquée ont été bouchées.

M. Herz bey observe qu'il ne partage aucunement l'avis de l'Agence des Wakfs, il soutient au contraire qu'il y a usurpation, tant à l'est qu'à l'ouest de la mosquée; elle est évidente surtout à l'ouest. En effet, il est facile de concevoir par le plan explicatif qu'il présente, que l'angle sud-ouest devait être primitivement droit et qu'il a été englobé par le mur actuel formant section du sud à l'ouest. Ceci posé, il n'a pas été difficile de découvrir les traces des anciens murs comme il s'y attendait, en fouillant le sol du couloir actuel entre la mosquée et la propriété voisine.

Il est proposé, par conséquent, d'envoyer le dossier de l'affaire au Contentieux des Wakfs en lui communiquant les observations ci-dessus et en le priant de revendiquer les parties usurpées du monument, le plus tôt possible, attendu que les travaux qui s'y rattachent sont retardés au préjudice du monument.

3° SEBIL ISMAÏL BEY EL KEBIR.

Conformément à la décision du paragraphe 4 du 293e rapport, un devis de L. E. 12 a été dressé par les bureaux du Comité pour travaux de nettoiement et fermeture des fenêtres du sebîl Ismaïl bey el Kebîr. En outre, la directrice du wakf de même nom dont dépend le sebîl, s'est engagée par écrit à ne rien entreprendre dans le monument sans la permission du Comité et à lui verser L. E. 2 chaque mois, jusqu'à ce que le montant du devis susdit soit couvert. Le premier versement a été effectué le 1er décembre dernier.

La Section technique approuve le devis et décide d'exécuter les travaux qu'il comporte, lorsque la somme de L.E. 12 aura été complètement versée.

4° MOSQUÉE EL-MÂRDÂNI.

A. M. l'Architecte en chef fait part à la Section technique que le Musée arabe possède vingt-cinq fragments de chambranles sculptés provenant de la mosquée el-Mârdâni. Il est d'avis d'en choisir sept formant cadre complet et de restituer le reste, soit dix-huit pièces, au monument où ils manquent totalement, les travaux projetés cette année comportant justement ceux des chambranles. La Section technique accepte.

B. Les travaux de la mosquée el-Mârdâni touchent à leur fin; les derniers auront pour objet la mise en état du sahn.

M. l'Architecte en chef rappelle la proposition formulée dans la monographie de la mosquée du sultan Hassan (voir chap. V, I, page 28, note 2) relativement au transport dans une autre mosquée du bassin en marbre de l'époque turque sis à côté du grand bassin primitif à dôme. Il est d'avis de le transférer au sahn de la mosquée el-Mârdâni. La Section technique appuie cette manière de voir de M. Herz bey. De fait, l'existence d'un second bassin moderne à côté du grand bassin à dôme tel que celui de la mosquée du sultan Hassan, constitue une vraie disparate au point de vue de la disposition générale du sahn.

5° EGLISE EL-ADRA.

M. Herz bey donne avis que les travaux de l'église el-Adra (voir rap. 307, § 3) ont été exécutés en régie. Il a été dépensé, jusqu'au 12 novembre

302 L. E. 479 mill. dont 135 L. E. 789 mill. pour compte du Patriarcat copte. Il trouve toutefois qu'il serait avantageux de faire exécuter les travaux par la Communauté copte en se servant comme base des prix du devis pour le règlement des comptes. Il est en outre d'avis que le Comité, en demandant une seconde annuité pour continuer les travaux, l'année courante, propose au Gouvernement d'allouer une somme de L. E. 400 qui, augmentée des L. E. 200 du Patriarcat, fera un total de L. E. 600. Cette disposition aura pour avantage de ne pas laisser traîner l'exécution des travaux et aussi de ne pas grever les situations d'une surveillance prolongée.

La Section technique fait droit à la proposition de M. Herz bey. Elle estime que la condition stipulée par le Gouvernement en allouant les 2000 L. pour les monuments coptes est remplie, puisque le Patriarcat coopère dans une « notable proportion » (voir proc.-verb. 68).

6° PERSONNEL.

Dans une lettre adressée à M. l'Architecte en chef, le 27 novembre 1902, M. M. B. Kyritzi, commis aux écritures aux bureaux du Comité, lui expose les inconvénients qui résultent tant pour lui personnellement que pour le service du Comité, du fait de la modicité de son traitement.

M. l'Architecte en chef reconnaissant le bien fondé des raisons invoquées par cet agent, propose de porter ses appointements mensuels à L. E. 10 de 7 qu'ils sont actuellement.

La Section technique accepte.

Signé : Barois, Herz, A. Bahgat, Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 121.

(Voir le rapp. n° 316 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au Siège de l'Administration générale des Wakfs, le 3 mars 1903 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel-Halim pacha Assem, président;
Tigrane pacha;
Ibrahim pacha Naguib;
MM. Ali bey Bahgat;
Herz bey;
O. de Mohl;
J. Zarb bey.

LL. EE. Hussein Fakhry pacha et Yacoub Artin pacha, se font excuser.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est appouvé et signé.

II.

Le rapport n° 316 de la Section technique est accepté sans modifications.

Traitant du second paragraphe de ce rapport « Kouttâb de la mosquée Mourad pacha », M. Herz bey soumet une lettre adressée à S. E. le Président du Comité par M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique, en date du 3 courant, *sub* n° 69.

Par cette lettre, après avoir exposé les motifs qui ont nécessité la démolition du mur dont parle le rapport précité, sans attendre la réponse du Comité, M. le Sous-Secrétaire d'État donne l'assurance formelle qu'à l'avenir, et quoiqu'il puisse arriver, aucun travail, si urgent soit-il, ne sera entrepris par le Ministère, qui laissera au Comité le soin de prendre toutes les mesures qu'il jugera convenables.

Le Comité prend acte de la promesse formulée dans cette lettre.

III.

Il est pris connaissance des résultats suivants de l'adjudication du 2 courant des travaux énumérés dans le 316e rapport, § 1.

1° TRAVAUX SUR LE BUDGET DU COMITÉ.

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L.E.		RABAIS.
A 1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) Liouan ouest : Lambris......	400	Ibrahim Antoun.	10 o/o.
	b) Liouan nord et sud : dallage..	350	Ibrahim Antoun.	10 o/o.
2	Mosquée Aslam el-Bahaï	200	Badir Wahbah..	10 o/o.
3	Mosquée el-Akmar..............	780	Ahmed Ismaïl ..	15 1/2 o/o.
4	Mosquée el-Mârdâni	280	Abou Zeit Hassan	20 o/o.
5	Mosquée Ganem Bahlaouan :			
	a) Minaret et cour d'ablutions...	640	Châfaï Khalîl...	18 o/o.
	b) Vantaux de la porte, etc.....	300	Badir Wahbah..	10 o/o.
6	Mosquée Kâdi Yehia, à el-Habbânieh	200	Osman Ibrahim.	17 o/o.
B 1	Mosquée Aksonkor :			
	a) Travaux de conservation	650	Khalîl el-Deneh..	19 o/o.
	b) Menuiserie	350	Abou Zeit Hassan	20 o/o.
2	Tombeau Kalaoun : lambris.......	550	Sotiriadis.	18 o/o.
3	Mosquée el-Kourdi	750	Ahmed el-Chîmi.	18 1/2 o/o.
	Mosquée el-Soueidi.............	30	Youssef Loutfi ..	21 1/2 o/o.

OBSERVATIONS :

A. 2. *Mosquée Aslam el-Bahaï.* — L'offre la plus basse était celle d'Abou Zeid Hassan avec 20 o/o de rabais ; Badir Wahbah offrait le 8 o/o seulement, observant que le devis de l'entreprise ne permet pas de faire un rabais plus grand. Sur l'observation de M. l'architecte en chef que Badîr Wahbah est le meilleur artisan de la ville et que d'autre part Abou Zeid n'a pas encore exécuté un travail aussi délicat pour le Comité et qu'il a eu le jour même

deux entreprises, S. E. le Président a accepté d'adjuger le travail au premier d'autant plus qu'il a consenti le rabais de 10 o/o au lieu de 8 o/o.

A. 5. *Mosquée Gânem Bahlaouân.* — Mêmes observations que pour l'entreprise d'Aslam el-Bahaï.

B. 3. *Mosquée el-Kourdi.* — Cette entreprise revenait à Khalîl Ibrahîm el-Denchâoui plus bas offrant, avec 19 3/4 o/o de rabais. Cependant comme entre cette offre et celle d'Ahmed el-Chimi il n'y a qu'une différence de 3/4 o/o, et que le premier entrepreneur a bénéficié d'une autre entreprise dans la même adjudication, M. l'architecte en chef a été d'avis de sanctionner l'offre d'el-Chìmi, ce qui a été fait.

2° POUR COMPTE DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Tombeau el-Maghrabi : reconstruction. — Devis L. E. 240. Adjudicataire Aly Na'im avec 19 o/o de rabais.

Le Comité approuve les résultats de cette adjudication et les observations qui les accompagnent.

IV.

Ayant été rapporté que dans la Haute-Égypte, en face de Rhôda existe une montagne où l'on voit des cavernes avec inscriptions coufiques, M. Ali bey Bahgat voudrait profiter des jours de fête pour aller les relever.

M. Herz bey prie le Comité d'accepter cette proposition.

Le Comité approuve en accordant à M. Ali bey ses frais de déplacement.

V.

Dons offerts au Comité :

Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, t. II, fasc. I;

Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale, t. VI, fasc. I et t. VII, fasc. I.

Bulletin et mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, VIIe série, tome I, 1900.

Revista de la Asociacion artistica arqueologica Barcelonesa, n° 34, vol. VI, novembre-décembre 1902.

Egypt exploration Fund, 1901-1902, offert par M. G. Salmon.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé J. Zarb.

Les Membres,
Signé : Ottmar von Mohl
S. Naguib.

316ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 121.)

Le Caire, le 9 février 1903.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président;
Ali bey Bahgat;
Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
1° Mosquée Mourâd pacha (مراد باشا), à châra el-Mouski (n° 181 du plan Grand bey):
3° Maristân Kalaoun, (قلاون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
4° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
5° Citerne el-Khassa n° 32, à Alexandrie;
6° Musée arabe.

1° DEVIS ET CONTRATS.

A. La Section technique, après examen, approuve les devis et cahiers des charges de toute la série des travaux portés sur le budget de l'année courante (voir rapp. 310) et recommande leur mise en adjudication.

En voici la nomenclature :

NUMÉROS d'ordre du budget.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT des devis.
		L.E.
A. 1	Mosquée el-Ghouri : *a*) marbres du Liouan Ouest............	400
	b) marbres des Liouans Nord et Sud	350
2	Mosquée Aslam el-Bahâï : menuiserie fine, divers.............	200
3	Mosquée el-Akmar : Réparations, cour d'ablutions.............	780
4	Mosquée el-Mârdâni : Chambranles divers....................	280
5	Mosquée Gânem Bahlaouân : *a*) Minaret, cour d'ablutions.........	640
	b) vantaux de la porte principale, koursi.	300
6	Mosquée Kâdi Yehia, à el-Habbânieh : Dépendances et cour d'ablutions..	200
B. 1	Mosquée Aksonkor (Ibrahim Agha) :	
	a) Travaux de conservation et de dégagement.....	650
	b) Menuiseries...........................	350
2	Tombeau du sultan Kalaoun : Lambris des murs Nord et Sud....	550
3	Mosquée el-Kourdi, à el-Kheyamieh : Travaux de conservation ...	750

B. Comme suite aux plaintes de l'Imâm de la mosquée el-Soueidi, au Vieux-Caire, visant certaines défectuosités des plafonds et autres parties de l'édifice qui n'ont pas été touchées lors de la consolidation entreprise il y a deux ans, M. l'Architecte en chef a fait dresser d'urgence un devis de L.E. 30 accompagné d'un cahier de charges pour la mise en exécution des travaux qu'il comporte.

La Section technique, faisant droit à ces mesures, demande que les travaux soient commencés sans retard et que leur coût soit prélevé du chapitre C «Réserve pour petits travaux» du budget.

C. Le Nâzer des wakfs de Saadât el-Magharbah avait sollicité du Tanzim, au mois de juillet dernier, l'autorisation de rebâtir les deux boutiques propriété des wakfs susdits, comprises dans l'angle sud-est de l'okâlat Kaïtbaï, à el-Azhar.

Comme il s'agit d'un monument précieux, M. l'Architecte en chef a été d'avis que le Comité devrait se charger de cette réédification dans le style général du bâtiment. Il a fait préparer dans ce but un devis de L.E. 110 et, d'accord avec S. E. le Président du Comité, il a fixé l'adjudication des

travaux le 4 février courant, après s'être assuré par écrit la coopération du Nâzer pour une somme de L.E. 25, coût de travaux simples par lui prévus. L'adjudication a été approuvée, à la date fixée, en faveur de Ahmed Mohamed el-Chîmi, plus bas offrant, avec 15 o/o de rabais.

Quant au reste de la somme de L.E. 110 soit L.E. 85, S. E. le Président a entamé les démarches nécessaires avec le Ministère des Travaux publics pour en obtenir le prélèvement des imprévus du 2e crédit de L.E. 4000 alloué par la Caisse de la Dette publique (voir pr. verb. 120).

La Section technique en prenant note de ce qui précède, prie M. l'Architecte en chef de donner ordre de commencer les travaux aussitôt que la ratification du Ministère touchant le crédit de L.E. 85 lui aura été notifiée.

D. Conformément aux prescriptions du paragraphee IV du 111e procès-verbal, M. Herz bey présente le projet d'adaptation pour kouttâb de la salle couverte d'un dôme à Birket el-Hagg élaboré par les bureaux du Comité et approuvé par le Ministère de l'Instruction publique, à la date du 3 mai dernier, sub n° 59.

La Section technique approuve le projet ainsi que les devis de L.E. 200 et cahier de charges, qui en font partie. Elle propose aussi de mettre ces travaux en adjudication.

Il est bien entendu que la dépense sera supportée par le Ministère de l'Instruction publique.

2° MOSQUÉE MOURÂD PACHA.

Le Ministère de l'Instruction publique, par sa lettre n° 187 du 5 courant informe qu'il a projeté une série de travaux de consolidation et de mise en état pour le kouttâb de la mosquée Mourâd pacha. Il demande au Comité l'autorisation de les exécuter vu qu'ils ne sont point en rapport avec les parties monumentales de la mosquée.

M. l'Architecte en chef fait remarquer que lorsque le 6 courant un délégué de ses bureaux est allé examiner l'affaire sur place, il a trouvé qu'on était en train de procéder à l'exécution des travaux projetés et qu'un mur déjà tombait sous la pioche des ouvriers.

La Section technique constate que ce n'est pas la première fois que le Ministère de l'Instruction publique ordonne des travaux de sa propre initiative dans une bâtisse annexée à un monument. Elle prie le Comité de vouloir

bien intervenir en priant le Ministère de ne jamais toucher aux kouttâbs historiques ou faisant partie de monuments sans le consulter, en lui notifiant en même temps qu'il est toujours prêt à satisfaire à n'importe quelle demande touchant les bâtisses qui sont confiées à ses soins et que seul il est appelé à entretenir.

3° MARISTAN KALAOUN.

Il est pris connaissance du rapport en date du 26 novembre dernier de M. l'Inspecteur sanitaire de l'Administration générale des Wakfs, tendant à l'extension de la clinique du maristân Kalaoun installée dans le kiosque de la cour par l'adjonction d'une pièce destinée aux consultations.

M. l'Architecte rapporte qu'il a examiné la question sur place en compagnie de M. le Dr Sâmeh bey. La nouvelle construction occupera l'emplacement compris entre la colonnade sud de la cour et le dit kiosque sans dépasser les limites est et ouest de celui-ci. Cette adjonction n'étant que provisoire et vu que le Comité n'espère point pouvoir commencer la mise en état du maristân avant longtemps, M. l'Architecte est d'avis de donner suite à la demande de M. le Dr Sâmeh bey pourvu qu'à la première demande du Comité les choses soient rendues à leur état primitif.

La Section technique accepte.

4° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Par sa lettre n° 219 du 3 courant, le Tanzim demande une copie du plan des terrains confiés à la garde du Comité afin qu'il puisse donner suite aux prescriptions du paragraphe 10 du 298e rapport qui lui a été communiqué le 5 mars dernier.

En cette occasion M. Herz bey présente la lettre n° 261 en date du 22 janvier écoulé par laquelle le Ministère des Travaux publics offre au Comité de faire exécuter la carte des terrains compris entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire moyennant la somme de L.E. 50 (voir rapp. 301 3° A, 2).

La Section technique croit bon de mettre à la disposition du Ministère cette somme en la prélevant du reliquat du crédit annuel de 1000 L. alloué par le Gouvernement pour le personnel.

5° CITERNE EL-KHASSA N° 32.

Sur l'avis de M. le Dr Botti, la Section technique se désintéresse de la citerne n° 32 sise à Alexandrie quartier Attarine, à la suite de la demande en achat de MM. Théodore et Amabile Cumbo.

Avis en sera donné au Ministère des Travaux publics, en réponse à sa lettre n° 2184 du 2 septembre 1902.

6° MUSÉE ARABE.

M. le Conservateur du Musée arabe fait part à la Section technique qu'en procédant aux préparatifs de transfert au nouveau local, il tient à réaliser un projet qu'il a conçu depuis bien des années; c'est celui d'éliminer ceux des objets qui tout en figurant dans les collections ont quelquefois jusqu'à vingt équivalents ou bien ne méritent pas du tout d'être exposés. La première catégorie frappe les boiseries et les bronzes qui ne représentent pas même une valeur intrinsèque. Les objets de la seconde catégorie se rencontrent un peu partout.

La Section technique qui à cet effet a tenu sa réunion au Musée, a examiné le bordereau des élimitations dressé par le Service du Musée. Elle appuie la manière de voir de M. le Conservateur, en se réservant d'entendre ses propositions ultérieures quant à la destination de ces pièces. Elle excepte pourtant le Koursi el-Kahf n° 485 provenant de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki et elle demande de le rendre à sa première destination après l'avoir mis en état, ce qui d'ailleurs a été fait pour le minbar de la même mosquée.

Une série d'objets modestes comme étoffes, os, etc. provenant des fouilles faites par feu M. W. de Bock à un tombeau copte de la Haute-Egypte, sont exposés dans une vitrine spéciale. Leur place étant plûtôt toute indiquée au Musée Egyptien, il y aurait lieu de s'entendre dans ce but avec ce service.

Signé : Herz, A. Bahgat, Barois.

PROCÈS-VERBAL N° 122.

(Voir les rapports n°s 317 et 318 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 7 avril 1903, à 4 heures de l'après-midi.

Etaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président;
Hussein Fakhry pacha;
Yacoub Artin pacha;
Ibrahim pacha Naguib;
MM. Ali bey Bahgat;
Hanna bey Bakhoum;
Herz bey;
O. de Mohl;
Saber bey Sabri;
J. Zarb bey.

M. J. Barois se fait excuser.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Les rapports n°s 317 et 318 de la Section technique sont acceptés avec les modifications suivantes :

Rapport 317 § 2. Okâlat el-Ghouri : S. E. Fakhry pacha demande d'envoyer au Ministère des Travaux publics l'état exact de tous les monuments classés avec prière de signaler tout édifice ancien, ne figurant pas dans l'état et qui paraîtrait de nature à intéresser le Comité.

Rapport 318. § 5. Mosquée Gamâl el-Dyn : S. E. le Président promet de s'occuper de l'affaire et de donner satisfaction aux désiderata du Comité.

Rapport 318, § 3, Moussaferkhâna : S. E. Fakhry pacha regrette que le palais soit vendu et demande de faire des démarches pour surseoir à la vente.

III.

S. E. Artin pacha rappelle l'affaire de la démolition de la mosquée en ruines située devant Bâb-el-Fetouh (voir pr.-verb. 37 et 41).

En même temps il demande ce qui a été fait pour la réouverture de l'ancienne porte de l'escalier de la tour est de Bâb el-Nasr (voir rapp. 301).

S. E. le Président promet de s'occuper très sérieusement de ces deux questions.

IV.

M. l'Architecte en chef présente un rappel de l'Administration générale des Wakfs touchant l'immeuble adossé à la façade de l'école du tombeau Sâleh Negim el-Dyn Ayyoub (voir pr.-verb. 117 et annexe du 118e).

Le Comité décide de demander à l'Administration générale des Wakfs l'estimation de l'immeuble.

V.

A. — Sur l'avis de M. Herz bey que tout est prêt pour le transfert définitif, au nouveau local, des collections du Musée, déjà commencé en partie, le Comité décide qu'il peut être continué. A cet effet, le Musée sera fermé au public à partir du 1er mai jusqu'au 31 octobre prochain.

B. — Le Comité enregistre l'achat de trois pièces d'étoffes antiques effectué par MM. les membres de la Commission des achats, pour la somme de L.E. 25.

Les étoffes sont déposées au Musée sous les nos 3192-3194.

C. — S. E. Artin pacha donne avis que la Daïra de S. A. la Khédivah mère a envoyé au Musée quatre plaques en marbre avec inscriptions et deux demi vases également en marbre, qui se trouvaient au-dessus de la porte du palais de Helmieh dernièrement démoli. S. E. ajoute qu'il a adressé des remerciements à l'Auguste donatrice.

VI.

L'Aministration générale des Wakfs fait part à M. l'Architecte en chef, par sa lettre du 31 mars écoulé, qu'elle a versé à la caisse du Ministère des Finances la somme de L. E. 500 portées sur le budget de l'année courante pour expropriations.

Bonne note est prise.

VII.

S. E. Fakhry pacha demande à quel point se trouve la question du Musée de l'art copte.

M. Hanna bey Bakhoum promet de donner une réponse dans peu de temps.

VIII.

M. Herz bey présente l'offre de vente, en date du 23 février dernier, de M. Felix Marschner d'un exemplaire de l'ouvrage *La description de l'Égypte,* au prix de L.E. 28, relié.

Le Comité, considérant l'importance de l'ouvrage, accepte de l'acquérir sur le budget du Musée arabe.

IX.

M. J. Clédat, ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, après en avoir conféré avec S. E. Artin pacha et avec M. Herz bey, demande à S. E. le Président du Comité, par sa lettre du 9 mars écoulé, de le joindre aux auteurs de l'étude en élaboration sur les monuments coptes de la vallée du Nil. Il s'occuperait particulièrement des peintures et inscriptions qui décorent les parois des murailles des églises et des chapelles.

Le Comité accepte en principe, mais il demande les conditions de M. Clédat.

X.

M. Herz bey rappelle au Comité les belles aquarelles de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki qu'il lui a présentées l'année passée de la part de M. Gaston Munier, architecte. Il soumet en même temps une lettre de ce dernier, en date du 6 janvier, l'informant que les aquarelles en question seront exposées

au Salon de cette année, à Paris, et lui demandant si le Comité serait disposé à les acheter.

Le Comité, avant de se prononcer, désire connaître leur prix.

XI.

Ouvrages reçus en dons :

Archeological Survey of India :

Annual progress report of the Archeological Surveyor Punjab Civile, for the year ending 31th march 1902;

The Sharki architectur of Jaunpur, vol. I;

List of the antiquarian remains in the central provinces and Behâr;

A report on a tour of exploration of the antiquities in the Tarai, Nepal the region of Kapilavastu;

List of antiquarian remains in His Highness the Nizam's territories;

Revised list of antiquarian remains in the Bombay Presidency, etc.

Service des antiquités de l'Égypte :

Annales du Service des antiquités égyptiennes, tome III, fasc. 3;

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire; nos 9401-9449, *Textes et dessins magiques,* par G. Daressy;

Greek moulds, par M. C. C. Edgar, nos 32001-32367.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Pour le Secrétaire,
Signé : J. Zarb.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Yacoub Artin pacha.

317E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 122.)

Le Caire, le 16 mars 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat;
Herz bey.

M. J. Zarb bey se fait excuser.

SOMMAIRE :

1° Demande d'un permis pour construire;
2° Okâlat el-Ghouri (الغوري), à châra el-Tabîita (entre les nos 98 et 189 du plan Grand bey);
3° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
4° Kouttâb du sultan Mahmoud (محمود), à el-Habbânieh (en face du n° 203 du plan);
5° Tekiet el-Cheikh Dorghâm (ضرغام), à Darb el-Kazzazyn (Gamâlieh) (près du n° 122 du plan);
6° Tombeau du sultan Inâl (اينال), au désert;
7° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
8° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
9° Musée arabe;
10° Dépenses;
11° Mosquée Kânbaï el-Seifi emir Akhôr (قانباي السيفي امير اخور), près de la Citadelle (n° 136 du plan);
12° Mosquée el-Ghouri (الغوري), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
13° Photographies.

1° DEMANDE D'UN PERMIS POUR CONSTRUIRE.

Sâleh Charkas demande un permis pour réparer la maison n° 39 de la rue el-Marassîna (Sayeda Zeinab) à laquelle est adossé un sébîl.

La Section technique, après examen, déclare que le sebîl est de l'époque turque mais d'un bon style; son étage supérieur manque. La maison du voisin peut être reconstruite à la condition qu'on ne touche pas au sebîl.

2° OKÂLAT EL-GHOURI.

En réponse à la communication du 15e paragraphe du 300e rapport, relatif au percement d'une porte sur la façade de l'okâlat el-Ghouri, le Ministère des Travaux publics fait connaître au Comité ce qui suit, par sa lettre n° 1568 en date du 7 mai dernier :

La porte a été pratiquée sans autorisation; lorsque l'ingénieur du Tanzim en a eu connaissance, il a fait arrêter le travail en attendant la délivrance d'un permis ou la verbalisation de contravention. Sur ce, le sieur Mohamed Omar el-Me'mâri a obtenu l'autorisation de percer la porte vu qu'elle l'avait été déjà et qu'on ignorait la nature monumentale de l'okâlat, le Tanzim ne possédant point un état des monuments.

Pour prévenir de pareils incidents, le Ministère est d'avis que l'Administration générale des Wakfs devrait prendre aux locataires des monuments l'engagement de n'y rien entreprendre sans le consentement du Comité. Il joint à sa lettre précitée le rapport de l'ingénieur du Tanzim sur la défectuosité qu'il a constatée à l'intérieur de l'okâlat pour que le nécessaire soit fait.

La Section technique observe que : 1° la porte en question fût-elle percée ou non, il ne fallait pas délivrer l'autorisation puisqu'il s'agit d'un monument; elle demande par conséquent qu'elle soit bouchée.

2° La liste même la plus complète des monuments est toujours sujette à modifications par suite des additions continuelles; il s'en suit que si le Tanzim la possède ou non, cela ne l'excuse pas d'avoir accordé l'autorisation précitée, puisqu'il est toujours au courant des travaux du Comité par ses bulletins annuels qu'il reçoit régulièrement. D'ailleurs, depuis l'institution du Comité, on a toujours marché sans cette liste.

3° La mesure que le Tanzim suggère pour prévenir de pareils incidents ne peut avoir une grande efficacité, l'Administration générale des Wakfs n'étant pas la seule propriétaire des monuments; le gouvernement, les particuliers entrent aussi en ligne de compte.

Enfin la Section technique rapelle au Comité une lettre qu'elle a sous les yeux, émanant du service du Tanzim en date du 7 décembre 1897, sub. n° 3452.

Cette lettre donne avis que les prescriptions du 229e rapport, § 6, ont été suivies et fait mention de l'okâlat el-Ghouri comme *monument de l'art arabe.*

3° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

A. La Section technique accepte les devis et cahiers des charges des travaux suivants à exécuter dans la mosquée du sultan Hassan et portés dans la répartition du dernier crédit de L.E. 4000 alloué par la Caisse de la Dette publique (voir procès-verbal 120) :

Entrée et vestibule (devis n° 1) . . . . . . L.E. 1000
Grand minaret (devis n° 14) . . . . — 2250

Elle recommande de les communiquer au Ministère des Travaux publics pour adjudication.

B. M. l'Architecte en chef présente la lettre n° 1088 du 18 février, par laquelle le Ministère des Travaux publics approuve le projet de dégagement des façades nord, sud et est de la mosquée du sultan Hassan modifié conformément au 312e rapport.

La Section technique en prend note et propose d'envoyer les quelques copies du projet que le Ministère demande pour les soumettre au Conseil du Tanzim.

4° KOUTTÂB DU SULTAN MAHMOUD.

M. Herz bey donne avis que le programme des travaux ordonnés au kouttâb du sultan Mahmoud (voir rapp. 310) a dû subir certaines modifications par l'adjonction de travaux non prévus au devis d'une valeur de 24 L.E. 400 mill. Cependant, en employant le rabais de l'entreprise et la somme affectée aux imprévus, la somme totale du devis pourrait faire face aux nouvelles dispositions avec un crédit supplémentaire de L.E. 8 seulement.

La Section technique accepte de prélever la somme de L.E. 8 du chapitre *Petits travaux* du budjet de l'année courante.

5° TEKIET EL-CHEIKH DORGHAM.

La Section technique accepte le devis de 1 L. E. 500 mill., adressé par les bureaux du Comité pour le bouchage des ouvertures de l'immeuble attenant à la zaouyet Dorghâm (voir rapp. 167) qui ne peuvent entraîner des conflits judiciaires, dans lesquels le Comité aurait le dessous. Ceci pour la maison de la voisine Zeinab bent Salâma.

Quand aux ouvertures de la maison de la dame Sekînah om Amin, elles ont été bouchées à la suite d'un jugement rendu par les Tribunaux.

Bonne note en est prise.

6° TOMBEAU DU SULTAN INÂL.

La Section technique revient sur les plaintes formulées à plusieurs reprises au sujet de l'état déplorable du tombeau du sultan Inâl au désert (voir rapp. 179, 182, 191, 264 et 282).

La porte du monument est entr'ouverte laissant libre accès aux passants malveillants qui se livrent continuellement à des actes de vandalisme. Beaucoup a été détruit de cet édifice intéressant.

Le Comité est prié de demander encore une fois la destitution définitive de la Nâzra du wakf qui n'a pas su tenir ses engagements. Cette mesure s'impose d'urgence pour sauvegarder aussi la mosquée de l'Emir Kebîr contiguë au tombeau Inâl et où les malfaiteurs pénètrent du côté de ce dernier en réouvrant les ouvertures que le Comité a maintes fois bouchées.

7° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

M. Herz bey donne avis que sur les instances des chercheurs de briques (taouâbah) une autre parcelle de petites dimensions leur a été assignée pour fouiller du côté de Batn el-Bakara, en dehors des deux parcelles libres dont fait mention le décret du 4 novembre 1901.

La Section technique en prend note.

8° KASR EL-CHAM'A.

A. M. l'Architecte en chef présente le projet élaboré par les bureaux du Comité pour la cession d'une étroite bande de terrain que le Comité désire prendre le long de la limite ouest du cimetière des Grecs Orthodoxes, en

échange de la parcelle que ces derniers ont demandée au Gouvernement pour agrandir le dit cimitière du côté nord (voir rapp. 310).

S. B. le Patriarche grec accepte en principe le projet.

La Section technique propose de le lui transmettre pour confirmation officielle.

B. A cette occasion, il est donné approbation au tracé des rues comprises dans l'enceinte de Kasr el-Cham'a (voir rapp. 290) qui est intimement lié à l'affaire précédente. Il est de même du tracé du quartier Abi Seifein (voir pr.-verb. 103). Dans ces deux tracés, les rues sont prévues en pente vers l'intérieur avec la largeur voulue pour laisser passer les pompes à incendie. Le premier sera envoyé au Ministère des Travaux publics aussitôt que S. B. le Patriarche grec aura donné l'adhésion officielle demandée ci-dessus. Le second peut-être communiqué tout de site.

9° MUSÉE ARABE.

A. M. l'Architecte en chef fait part que conformément à l'entente passée avec le Ministère des Travaux publics, le Comité peut exécuter le badigeonnage intérieur du nouveau Musée aux frais du Gouvernement.

Il présente à cet effet un engagement de M. Elio Prinzivalli qui accepte d'exécuter le travail au prix de quatre millièmes pour le badigeon à la chaux en couleurs très claires et huit millièmes pour la peinture à la colle en couleurs foncées.

La Section technique accepte.

B. Badir Wahbah, préposé à la surveillance des travaux de nettoiement des antiquités et à l'approvisionnement des matériaux y requis expose à M. l'Architecte en chef, par sa lettre du 11 courant, que les travaux en cours d'exécution au nouveau local absorbent une grande partie de son temps et lui occasionnent une plus grande somme de peine que lorsqu'il s'occupait des travaux de l'ancien local seulement. Il conclut qu'il ne pourrait continuer à remplir les charges qui lui sont confiées qu'avec une rétribution de P.T. 25 par jour au lieu de 14.

M. l'Architecte en chef appuie les réclamations du sieur Badir et propose de lui allouer 20 P.T. par jour.

Il observe cependant que le Comité pourrait se passer sous peu des services techniques de l'agent précité, mais non pas de sa qualité de bailleur

de fonds pour l'achat des matériaux et le réglement des ouvriers à la fin de chaque semaine. Il propose de demander au Ministère des Finances un crédit permanent de L.E. 100 comme cela a été fait pour les travaux de l'église el-Adra. Il en résultera une économie de L.E. 6 par mois, car alors on pourrait licencier le sieur Badîr de ses fonctions actuelles.

La Section technique accepte ces propositions.

10° DÉPENSES.

Il est pris connaissance des détails des menues dépenses déboursées par M. l'Architecte en chef pour menus frais des bureaux, du 10 mai dernier au 15 mars courant.

11° MOSQUÉE ÉMIR AKHOR.

La Section technique s'est transportée à la mosquée Émir Akhor où elle a trouvé que les travaux de L.E. 70 dernièrement ordonnés (voir rapp. 315) s'enchaînent avec d'autres plus importants qu'il y aurait lieu de faire au sous-sol dont les murs échappent à l'examen à cause des terres et des décombres qui le remplissent. Il ne serait point avantageux d'exécuter des travaux en haut sans examiner la partie inférieure étant donné le délabrement de plusieurs endroits importants. La Section technique estime que le moment est venu de s'occuper de cette partie et d'élaborer un projet sur grande échelle pour la réparation du monument.

Le Comité pourrait alors profiter de l'occasion pour mettre à jour les soubassements de la façade cachés par une série de boutiques inoccupées, conformément à la proposition de M. l'Architecte en chef formulée dans l'annexe du fascicule de l'année 1901 (page 146, pl. IV). Il est indispensable que ces boutiques qui ne datent que de l'époque de la construction de la mosquée el-Rifâï disparaissent.

12° MOSQUÉE EL-GHOURI.

La réunion est close par la visite de la mosquée el-Ghouri. Les travaux en marbre du dallage sont presque achevés. La Section technique propose de poser des dalles en pierre dans le champ au commencement du liouân et partout où les traces des anciens ouvrages ont disparu.

318e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 122.)

Le Caire, le 30 mars 1903.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE:

1° Bain Bechtâk (بشتاك), à Souk el-Selâh;
2° Mosquée el-Azhar (الازهر), à el-Azhar (n° 97 du plan Grand bey);
3° Mosquée Gamâl el-Dyn el-Ostadâr (جمال الدين الاستدار), à el-Gamâlieh (n° 35 du plan);
4° Mosquées Gânem el-Bahlaouân (جانم البهلوان), à el-Serouguieh (n° 129 du plan), Aksonkor (آق سنقر), à el-Tabbâneh (n° 123 du plan) et porte de ville Bâb el-Nasr (باب النصر);
5° Palais de Moussaferkhânah (مسافرخانة), à el-Gamâlieh;
6° Mosquée Kidjmâs el-Ishâki (قجماس الاسحاقى), à Darb el-Ahmar (n° 114 du plan);
7° Ancien mur, derrière le couvent Abi Seifein, au Vieux-Caire;
8° Recettes de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée arabes;
9° Musée arabe;
10° Terrains entre Aïn el-Sira et le Vieux-Caire.

1° BAIN BECHTAK.

M. l'Architecte en chef présente, conformément au paragraphe 9 du 311e rapport, un engagement signé par 1° le sieur Mohamed Abdallah; 2° Mohamed Anbar, wekil légal de la dame Sekînah bent Chafa'i et 3° par le sieur Sayed el-Sabki, wekil légal de la dame Aïcha Hânem el-Maoulaouieh, tous trois propriétaires par indivis du bain Bechtâk.

Aux termes de cet engagement, les trois intéressés susdits donnent plein consentement au programme des travaux que le Comité se propose d'exécuter à la façade de leur bain et s'obligent en retour à n'y point toucher, présentement ni à l'avenir, sans une autorisation de sa part.

La Section technique en prend note et passe à l'examen des devis, contrat et dessin préparés par les bureaux du Comité pour la réalisation du projet détaillé dans le rapport précité. Après approbation, elle s'adresse au Comité pour prier le Gouvernement d'autoriser le prélèvement de L.E. 40, montant du devis, sur les imprévus du premier crédit de L.E. 2500 affecté par la Caisse de la Dette Publique à la réparation des monuments (voir procès-verbal 116).

2° MOSQUÉE EL-AZHAR.

Il est pris connaissance du 5e examen de verticalité du minaret du sultan el-Ghouri à la mosquée el-Azhar, effectué par les bureaux du Comité, conformément au rapport 302e, le 9 février écoulé. Les résultats n'en sont pas plus alarmants que ceux enregistrés annuellement depuis 1896. Aussi le 6e examen n'aura lieu que dans cinq ans.

3° MOSQUÉE GAMÂL EL-DYN.

La Section technique a eu l'occasion de s'occuper de la mosquée Gamâl el-Dyn el-Ostadâr en mai 1900 et en raison de son délabrement elle avait confié à M. Herz bey la préparation d'un devis complet pour sa restauration. Cependant rien n'a pu être fait vu que la mosquée est gérée par un particulier, le nommé el-cheikh Mohamed Chams el-Dyn, ce qui est confirmé par la communication des Wakfs en date du 27 avril 1902.

Étant donné le refus du gérant de céder la mosquée à l'Administration générale des Wakfs et par suite l'impossibilité en résultant pour le Comité d'y exécuter des travaux, la Section technique est d'avis de prier l'Administration générale des Wakfs de se faire consigner la mosquée, ce qui ne serait pas difficile. Dans son état actuel elle est nécessairement destinée à périr faute de soins et de ressources, ce qui n'a pas pu être l'intention de son fondateur.

4° MOSQUÉES GÂNEM EL-BAHLAOUAN, AKSONKOR ET PORTE DE VILLE BÂB EL-NASR.

A. Il résulte de la dernière décision du Moufti de l'Administration générale des Wakfs, relativement à la création d'un passage spécial pour la cour d'ablutions de la mosquée Gânem el-Bahlaouan (voir rapp. 300), à l'emplacement occupé actuellement par une maisonnette dépendant de la mosquée, que la seule voie pour arriver au but est celle d'acquisition.

La Section technique considérant que c'est le seul moyen de permettre au Comité l'exécution de son projet, lui propose d'accepter dans ce but l'estimation établie par la Commission spéciale des Wakfs et fixant à L.E. 65 la valeur de la maisonnette.

Quant au dégagement de la façade nord du tombeau (voir rapp. 310), M. l'Architecte en chef donne avis qu'il est tombé d'accord avec les propriétaires de la maison adjacente pour la cession d'une bande de 0 m. 70 cent. le long de la dite façade et sur toute la hauteur de leur immeuble moyennant la somme de L.E. 37. La boutique, propriété des Wakfs, qui se trouve en dessous devra être achetée en entier pour L.E. 7 suivant estimation, ne pouvant être cédée en partie vu ses dimensions restreintes.

La Section technique accepte la cession combinée avec les propriétaires de la maison voisine et prend connaissance de leur engagement, de faire disparaître la partie à acheter à leur frais et d'élever un mur de séparation avec dix ouvertures pour l'air et la lumière; le Comité ayant à charge de clôturer l'espace laissé vide des côtés est et ouest.

Elle propose, quant à la boutique, de l'acheter en entier et de revendre la partie qui ne sera pas utilisée.

B. En réponse à la communication du paragraphe 7 du 299e rapport et sur l'avis de M. l'Architecte en chef, l'Administration générale des Wakfs transmet au Comité l'estimation d'une partie de la masure adossée à la façade nord de la mosquée Aksonkor sur une longueur de 12 mètres. Cette partie représente une surface de 51 ^{2m}, 60 et est estimée à 41 L. E. 280 mill.

La Section technique accepte.

C. Par sa lettre n° 874 du 24 mars courant, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'il ne peut prélever la somme de L.E. 35 pour l'expropriation du sébil situé devant Bâb el-Nasr (voir rapp. 314) sur le second crédit de L.E. 4000 alloué par la Caisse de la Dette Publique. Il prie le Comité de lui soumettre une autre proposition à cet effet.

La Section technique propose de payer cette somme sur le crédit de L.E. 500 que le Ministère a affecté cette année aux expropriations (voir pr.-verb. 119).

Quant aux dépenses détaillées en *A* et *B* ci-dessus, soit 150 L.E. 280 mill. comme elles se réfèrent à des monuments appartenant aux Wakfs, elles seront prélevées sur le chapitre « Expropriations » du budget de l'année courante.

5° MOUSSAFERKHÂNAH.

S. E. le Directeur des wakfs khédiviaux à qui l'Administration générale des Wakfs a communiqué les intentions du Comité au sujet du palais de Moussaferkhânah (voir rapp. 255), fait savoir par sa lettre n° 130 du 16 courant que cet édifice est vacant depuis longtemps et qu'il a été décidé de le donner en échange contre un immeuble de rapport vu qu'il est inhabitable. Il ajoute que si le Comité désire l'acheter pour conserver les parties monumentales, il peut présenter son offre avant la vente aux enchères fixée le 4 avril prochain.

La Section technique trouve qu'il serait plus avantageux de prier S. E. le Directeur des wakfs khédiviaux de vouloir bien indiquer l'acquéreur futur du palais, puis elle verra ce qui conviendrait de faire pour l'obtention des pièces antiques qu'il renferme.

6° MOSQUÉE KIDJMÂS.

L'Administration générale des Wakfs envoie au Comité pour examen le devis de 1465 fr^cs^ 78 pour l'installation du gaz dans la mosquée Kidjmâs.

La Section technique, vu le mauvais effet que pareille installation produit dans les mosquées, propose au Comité de vouloir bien prier les Wakfs de s'en abstenir en lui suggérant la lumière électrique lorsque la conduite d'électricité parviendra au quartier de Darb el-Ahmar, cette lumière s'appropriant mieux au style.

7° ANCIEN MUR DERRIÈRE ABI SEIFEIN.

M. l'Architecte en chef présente une photographie d'un mur richement décoré en plâtre situé derrière l'église Abi Seifein. Ce mur devait faire partie d'une belle salle arabe dont il constitue les derniers vestiges. Au lieu de les laisser périr sur place, il est d'avis de demander au Patriarcat copte leur transport au Musée.

La Section technique appuie la proposition.

8° RECETTES DE LA VENTE DES BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS ET AU MUSÉE.

Ces recettes ont été de 233 L.E. 638 mill. pour 1901 et de 181 L.E. 336 mill. pour 1902. Les dernières seront ajoutées comme d'usage au budget ordinaire du Comité.

9° MUSÉE ARABE.

M. l'Architecte en chef donne avis que cinq nouvelles vitrines ont été achevées pour le nouveau local du Musée et présente l'offre du 25 courant de M. Alkouloumbre pour la fourniture des cristaux qu'elles nécessitent au prix de 24 fr. le m^2 au lieu de 32 fr. qu'ils coûtent sur place.

La Section technique accepte l'offre et propose d'y donner suite en temps opportun.

10° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

La Section technique est avisée par M. l'Architecte en chef que le Ministère des Travaux publics prélève les salaires des gardiens de Bâb el-Nasr et des terrains placés sous la surveillance du Comité, sur le crédit de L.E. 1000 alloué par le Ministère des Finances au lieu de le faire sur son propre budget comme cela a toujours eu lieu jusqu'à fin de l'année 1902.

Elle prie le Comité de vouloir bien intervenir auprès du Ministère vu que la dépense de 144 L.E. dont sera grevé annuellement le crédit susdit aliènera ce dernier de sa destination primitive qui est le renforcement du personnel des bureaux du Comité. Or, les gardiens en question ne font point partie de ce personnel.

Signé : Barois, Bahgat, Herz, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 123.

(Voir les rapp. 319 et 320 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 5 mai 1903, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président;
Hussein Fakhry pacha;
Yacoub Artin pacha;
Sir William Garstin;
MM. Ali bey Bahgat;
J. Barois;
Hanna bey Bakhoum;
M. Herz bey;
G. Maspero;
Saber bey Sabri.

Se font excuser : S. E. Tigrane pacha, MM. O. de Mohl et J. Zarb bey.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II.

Les rapports de la Section technique nos 319 et 320 sont approuvés sans observations.

III.

En réponse à la communication du paragraphe IX du 122e procès-verbal M. J. Clédat offre au Comité de lui fournir, pour commencer, 7 à 8 aqua-

relles des peintures de l'église du Couvent blanc, à Sohag, y compris des photographies pour la somme de 40 L. E. 500 mill.

Le Comité accepte.

IV.

Sir William Garstin demande à quel état d'avancement se trouvent les travaux des églises coptes.

M. Herz bey répond que ces travaux ont commencé l'année passée par la consolidation de l'église el-Adra. Il a été dépensé jusqu'a ce jour 800 L. E. réparties de moitié entre le Patriarcat et le Comité. Le devis total des travaux étant de 1200 L. E., il faudra attendre encore une année pour les voir achevés; car le Patriarcat n'alloue que 200 L. E. annuellement et conformément aux instructions du Ministère des Travaux publics, le Comité doit en faire autant. Aussi doit-on espacer d'un grand laps de temps, les diverses séries de travaux. Mais ce n'est pas là le seul inconvénient. Le plus grand consiste dans le fait que plusieurs monuments coptes attendent d'être réparés ou consolidés et qu'on n'y arrivera point de ce pas. C'est pourquoi le Comité, sur l'avis émis par sa Section technique, avait demandé au Ministère des Travaux publics (voir rapp. 315) l'autorisation de coopérer avec le Patriarcat dans la proportion des 2/3. Le Ministère, en l'absence de Sir William Garstin, n'a pas été favorable à cette proposition.

Le Comité recommande l'affaire à la bienveillante attention de Sir William Garstin et propose de renouveler la demande au Ministère des Travaux publics en le priant en même temps d'approuver les crédits nécessaires pour la mise en état d'une des églises d'Anba Chenouda ou d'Abi Seifein.

V.

M. l'Architecte en chef demande si le Comité n'a pas l'intention de faire réimprimer à ses frais le catalogue du Musée arabe, en vue de la nouvelle installation.

Le Comité est d'avis de le réimprimer en langue française et de faire en même temps une édition en langue arabe, M. Ali bey Bahgat se chargeant de la traduction du texte français.

M. Herz bey présentera un devis pour ces ouvrages, avec et sans planches,

VI.

Ouvrages offerts au Comité :

Archeological Survey of India;

South Indian Buddhist antiquities;

Chalukyan architecture;

Monumental remains of the Dutch East India Company, Madras.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 4me trimestre 1902.

La séance est levée à 5 heures.

Pour le Président,
Signé : Mohamed Serour.

Pour le Secrétaire,
Signé : Herz.

Les Membres :
Signé : Barois, G. Maspero.

319e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 123.)

Le Caire, le 15 avril 1903.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée Abdyn bey (عابدين), à châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire);
2° Adjudications;
3° Devis et contrats;
4° Mosquée du sultan Barkouk (برقوق), à el-Nahassyn (nos 43-44 du plan Grand bey);
5° Mosquée Sarghatmach (صرغتمش), à châra el-Khodeiri (n° 218 du plan Grand bey);
6° Mosquée Kânbaï el-Seifi emir Akhôr (قانباي السيفى امير اخور), près de la Citadelle (n° 136 du plan);
7° Mosquée el-Mar'a (المرأة), à châra Taht el-Rabb' (n° 195 du plan);
8° Abreuvoir wakf Sidi Bayoumi (البيومي), à châra el-Bayoumi (n° 3 du plan);
9° Recherche de schiste vert;
10° Achat d'un Folding Kodak et factures.

Annexe : Décompte définitif du budget de 1900.

1° MOSQUÉE ABDYN BEY.

Le sieur Emin Youssef demande au Tanzim un permis pour reconstruire les magasins sis à châra Saï el-Bahr et attenants à la mosquée Abdyn bey.

Après examen sur les lieux, l'Architecte en chef propose de ne pas classer la mosquée (construite en 1071 de l'Hégire) parmi les monuments à conserver, vu qu'elle ne présente aucun intérêt. Il signale seulement

quelques pièces de faïences et quatre plaques à inscriptions qu'il y aurait lieu de demander, pour le Musée arabe, au vénérable cheikh el-Saadât, nâzir de la mosquée, à qui on fera part aussi de l'intention du voisin de reconstruire les magasins.

La Section technique accepte.

2° ADJUDICATIONS.

La Section technique, après dépouillement des offres, adjuge les trois petites entreprises suivantes comme suit :

A. Mosquée Ibn Touloun : déblaiement et mur de séparation du côté nord-ouest du sebîl. Devis, 15 L. E., à Khalifa Ibrahîm, avec 17 3/4 o/o de rabais.

B. Mosquée el-Achraf, à el-Achrafieh : démolition d'un mur en briques modernes sur la façade nord. Devis, 7 L. E., à Khalifa Ibrahîm, avec 12 1/2 o/o de rabais.

C. Sebîl Ismaïl bey el-Kebir : fermeture, de fenêtres complément du mur de la façade nord, etc. Devis, 6 L. E., à Ali Ibrahîm, avec 13 1/4 o/o de rabais.

Observations. — 1° Les travaux désignés en A ont pour but de laisser aux voisins l'accès du couloir laissé libre entre le mur sud de la mosquée et l'immeuble de M. Ibrahim bey Fahmi (voir rapp. 166). Sur la demande des bureaux du Comité le couloir en question a été dernièrement, par les soins de la Santé, débarrassé des immondices qui y étaient accumulées. Le déblaiement au nord-ouest du sebîl aura pour avantage de faciliter la communication entre la mosquée et le couloir, établissant ainsi un contrôle constant pour la propreté de ce dernier.

2° Pour B, il s'agit d'une maçonnerie moderne en briques menaçant ruine, comme le signale le Ministère des Travaux publics par sa lettre n° 787, du 15 mars écoulé.

L'Architecte en chef explique que son enlèvement n'entraîne aucun inconvénient à l'égard du monument.

3° Quant aux dispositions prises pour le sebîl Ismaïl bey el-Kebir, C, elles font partie du programme des travaux approuvé dans le 316e rapport. Leur urgence s'impose par suite de la plainte des Services sanitaires, en date

du 19 février dernier, relative à l'état malpropre du monument. La somme de 6 L. E. du devis a été déjà versée par la gérante du sebîl.

B. Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 2260, du 11 courant, transmet au Comité, pour avis, les résultats de l'adjudication du 9 du même mois, des travaux à exécuter au grand minaret et à l'entrée de la mosquée du sultan Hassan (voir rapp. 317).

Ces résultats se présentent comme suit :

Travaux du minaret :

C. V. Silvagni avec 15 o/o de rabais.
Ahmed el-Chimi avec 18 1/2 o/o de rabais.

Travaux de l'entrée :

C. V. Silvagni avec 5 o/o de rabais.

Considérant que M. Silvagni n'a eu aucun travail cette année de la part du Comité, et que les travaux à lui confiés l'année passée dans la même mosquée s'exécutent dans de bonnes conditions, vu aussi l'avantage d'avoir le même entrepreneur pour des travaux simultanés dans le même édifice, la Section technique est d'avis de lui confier les deux entreprises.

3° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique, après examen, approuve les devis et contrats suivants :

1° Mosquée el-Mârdâni : transport et montage du petit bassin en marbre qui se trouve à la mosquée du sultan Hassan, 100 L. E. (voir rapp. 315, § 4, B).

Sur la demande des bureaux du Comité, la somme de 100 L. E. a été affectée à ce travail par l'Administration générale des Wakfs, par lettre du 29 mars écoulé.

2° Pont Abou Menaggah : travaux de dérivation vers la cinquième arcade à l'Ouest; consolidation, 500 L. E. (voir rapp. 313).

La somme de 500 L. E. figure au deuxième crédit de 4000 L. E. alloué par le Gouvernement (voir procès-verbal n° 120).

3° Tombeau Tarabâï el-Cherîfi ; déblaiement, 140 L. E.

L'Architecte en chef rappelle à la Section technique qu'en l'an 1899, ces travaux avaient été ajournés en attendant l'établissement de la propriété

du tombeau el-Zomr attenant au monument du côté nord (voir rapp. 261).

Mais, vu l'accroissement des terres, la nécessité de déblayer aussi la partie située derrière le monument, et les tentatives d'un nommé Desouich el-Kenaoui d'empiéter sur le terrain du tombeau, du côté est, l'Architecte en chef a fait préparer d'urgence ce devis et fait prendre au dit sieur l'engagement requis pour sauvegarder les intérêts du Comité en ce qui concerne la partie est.

La somme de 140 L. E. sera répartie de moitié sur le budget ordinaire du Comité et sur les fonds du Gouvernement, pour la raison que le tombeau Tarabaï el-Cherîfi appartient aux Wakfs et que le tombeau el-Zomr n'a pas de propriétaire.

4° MOSQUÉE BARKOUK.

Relativement au déblaiement du terrain attenant à l'ouest de la mosquée Barkouk (voir rapp. 198, § 10, *a*), l'Administration générale des Wakfs répond, après sept ans, que la somme de 250 L. E. est requise pour ce travail; déduction faite de 80 L. E., valeur des matériaux à extraire, il reste à payer 170 L. E. Elle prie le Comité de faire le nécessaire.

L'Architecte en chef propose de déblayer une largeur de cinq mètres le long des murs de la mosquée, ce qui fera environ le tiers de la surface totale à dégager.

La Section technique accepte et demande l'autorisation d'exécuter le travail.

5° MOSQUÉE SERGHATMACH.

A. La dame Mahboubah el-Islamboulieh, propriétaire de la maison sise à charâ el-Dohdeirah, n° 23, près de la mosquée Serghatmach, offre à S. E. le Président du Comité de vendre sa propriété au prix de 190 L. E., qu'elle lui coûte réellement.

B. Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 669 du 1er mars écoulé, communique au Comité le désir de la dame Zanouba Khatoun de vendre au Comité la maison du wakf dont elle est la gérante, attenante à la même mosquée.

M. Herz bey explique que ces deux maisons forment partie du groupe que le Comité a décidé de démolir pour dégager la façade du monument du côté de la rue el-Dohdeirah (voir rapp. 274).

La Section technique propose de ne pas donner suite à ces demandes vu qu'il n'y a aucune urgence et que, d'autre part, les ressources manquent.

6° MOSQUÉE ÉMIR AKHOR.

La Section technique prie le Comité d'intervenir auprès de l'Aministration générale des Wakfs pour permettre la démolition des boutiques adossées à la mosquée Kânbaï émir Akhôr (voir rapp. 317). Elle espère que cela n'entraînera pas de frais, vu qu'à part une ou deux, toutes les boutiques sont inoccupées et ne font qu'obstruer la façade du monument depuis 30 ans.

7° MOSQUÉE EL-MAR'A.

Sur l'avis de l'Administration générale des Wakfs que la mosquée el-Mar'a exige des réparations à l'intérieur, la Section technique, sur la proposition de l'Architecte en chef, est d'avis de s'en tenir seulement à la façade déjà classée (voir rapp. 193). On priera seulement les Wakfs de conserver le mihrâb le plus longtemps possible.

8° ABREUVOIR WAKF SIDI BAYOUM.

L'Architecte en chef présente un devis de 25 L.E. pour la transformation de l'abreuvoir wakf Sidi Bayoumi en boutiques (voir rapp. 310).

Vu que l'édifice lui-même ainsi que la construction projetée ne méritent pas pareille dépense, la Section technique propose de déclasser l'abreuvoir et de prier les Wakfs de faire le nécessaire.

9° ACHAT DE SCHISTE VERT.

L'Architecte en chef fait part que malgré ses recherches actives il lui a été impossible de se procurer, en Europe, du schiste vert qui entre dans les travaux de mosaïques de la mosquée el-Mârdâni.

Ayant appris dernièrement que ce matériel se trouve sur la route, entre Keneh et Abou Guerayah, il propose de déléguer le chef-maçon Ahmed Youssef d'aller étudier l'affaire sur place avant d'organiser une expédition qui ne manquera pas d'entraîner des dépenses appréciables. Il présente à cet effet un devis de l'agent susnommé, de 10 L. E.

La Section technique approuve.

ANNEXE :

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1900, ARRÊTÉ À LA DATE DU 31 JUILLET 1901.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
Monuments réparés.								
Mosquée el-Ghouri	395 —		630 —		267 020		599 095	
Mosquée Barsbaï, à el-Khânka	130 —		270 —		120 110		279 880	
Mosquée Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch	70 —		160 —		68 788		162 724	
Mosquée Kaïtbaï, au désert	200 —		150 —		194 500		115 271	
Mosquée Barkouk, au désert	100 —		200 —		120 360		136 710	
Mosquée Kidjmâs el-Ishâki			170 —				129 737	
Mosquée Aïtomouch el-Nagâchi	150 —		50 —		101 320		26 111	
Mosquée el-Soueidi, Vieux-Caire			150 —				107 110	
Mosquée Aslam el-Bahâï			250 —				222 752	
Mosquée el-Mahmoudieh	330 —		500 —		345 690		501 600	
Tombeau el-Ghannamieh	150 —				125 962			
Mosquée Tâtâr el-Hegâzieh	100 —				100 324			
Tekiet el-Maoulaouieh			140 —				94 130	
Mak'ad el-Ghouri	150 —		330 —		149 851		342 080	
Mosquée el-Akmar	425 —	2200 —		3000 —	271 290	1865 215		2717 200
Dépenses diverses.								
Petits travaux	50 —				205 594		176 410	

Expropriations	500 —				500 —			
Impressions	250 —				257 492			
Frais généraux	1000 —	1800 —	200 —	200 —				
Personnel					976 200		89 200	
Menues dépenses					119 689	2058 975	74 107	339 717
RECETTES HORS BUDGET.								
Vente des billets d'entrée aux monuments		283 174				144 821		
		4283 174		3200 —		4069 011		3056 917

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.
Pour le Comité	4283 174	4069 011
Pour les Wakfs	3200 —	3056 917
TOTAL	7483 174	7125 928
À ajouter : économies à fin 1898	1769 732	
TOTAL	9252 906	7125 928
Économies à fin 1899		2126 978
TOTAUX. L. E.	9252 906	9252 906

10° ACHAT D'UN APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE ET FACTURES.

A. La Section technique approuve sur la proposition de l'Architecte en chef, l'achat d'un « Folding pocket kodak » 8 c/m × 11 c/m pour 4 L. E. 200 mill., en remplacement de l'appareil « Bull's Eye » mis hors d'usage.

B. L'Architecte en chef présente la photographie de la niche de pierre de la chapelle latérale du tombeau de Sayeda Rokâyah dernièrement nettoyée; il joint aussi la facture de M. P. Dittrich de 99 P. T. Accepté.

C. Approuvée aussi la facture de 10 P. T. de M. Dittrich pour deux positifs de la mosquée Gôhar el-Lâla, devant servir de modèles pour des illustrations à insérer dans le fascicule de 1902.

D. La Section technique approuve enfin la confection de deux plaques en laiton, gravées, pour servir de signalement aux gardiens de nuit du Musée arabe. Leur coût est de 60 P. T.

Signé : BAROIS, A. BAHGAT, HERZ, J. ZARB.

PROCÈS-VERBAL N° 124.

(Voir le rapport n° 321 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au siège de l'Administration générale des Wakfs le 2 juin 1903, à 4 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

MM. Mohamed bey Serour, vice-président.
Aly bey Bahgat,
J. Barois,
M. Herz bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Se font excuser : LL. EE. Abdel-Halim pacha Assem, président, Fakhry pacha, MM. O. de Mohl et Hanna bey Bakhoum.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II.

Le rapport n° 321 de la Section technique est accepté sans observations.

III.

A. Il est pris connaissance de la lettre n° 3429 du 28 mai écoulé de M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics, approuvant la demande du Comité de coopérer pour la restauration des monuments coptes dans la proportion du double de la quote-part fournie par le Patriarcat et l'autorisant de prélever sur le crédit de 2000 L.E. la somme de 485 L.E. pour la réparation de l'église Anba Chenouda (voir procès-verbal 123).

Le Comité en prend note avec gratitude.

B. A cette occasion M. Herz bey présente une lettre de M. Hanna bey Bakhoum en date d'hier l'informant que S. B. le Patriarche copte est bien aise d'apprendre que le Comité désire réparer l'église Anba Chenouda; mais qu'il souhaiterait mieux de voir réparer l'église Abi Seifein qui a plus d'importance pour la Communauté copte.

Le Comité acquiesce à la demande de Sa Béatitude pourvu qu'elle veuille bien approuver le projet de réparation sanctionné par la Section technique (voir rapp. 240).

Dans le cas contraire la somme de 485 L. E. sera dépensée pour l'église Anba Chenouda conformément à la lettre ci-dessus du Ministère, vu que le devis en est déjà accepté par le Patriarcat (voir rapp. 284).

IV.

Conformément à sa promesse formulée au paragraphe VII du 122e procès-verbal, M. Hanna bey Bakhoum annonce à M. Herz bey par sa lettre du 31 mai que S. B. le Patriarche copte a fait dresser un inventaire de la plupart des objets antiques qui se trouvent dans les églises et couvents et aménager une pièce dans le palais du Patriarcat pour servir de Musée de l'art copte. Sa Béatitude fait pourtant remarquer qu'il ne peut être question de déplacer les objets ou meubles qui sont en usage constant dans les églises, cela étant contraire aux canons ecclésiastiques; on n'exposera que les objets dont le transfert est possible.

Le Comité en prend note.

V.

M. Herz bey donne communication de diverses propositions de l'Imprimerie Nationale pour l'impression en arabe et en français du catalogue du Musée arabe (voir rapport 323).

Après certaines considérations émises par M. Maspero, le Comité décide de demander à l'Imprimerie Nationale le coût des deux tirages en arabe et en français, de mille exemplaires seulement avec les mêmes vingt planches de la première édition incorporées dans le texte, la qualité de papier devant être la même pour les deux tirages.

VI.

En réponse à la communication du paragraphe X du 122e procès-ver-

bal, M. Gaston Munier, Architecte, par sa lettre du 17 mai adressée à M. Herz bey estime à 500 L. E. son relevé de la mosquée Kidjmâs el-Ishâki composé de 10 chassis cadrés mesurant une surface d'environ 20 mètres carrés.

Le Comité ne peut prendre une décision vu le nombre restreint des membres présents et surtout de l'importance de la somme à payer. Il se réserve de discuter la question ultérieurement.

VII.

M. Herz bey soumet deux petites croix en or trouées au milieu et qui devaient former des mailles d'un collier ancien.

Ces deux pièces lui ont été remises par M. Meyer, directeur de la Sewage Transport Company Limited.

Le Comité remercie.

VIII.

Après examen de divers objets anciens à lui présentés en achat, le Comité décide d'acquérir pour le Musée arabe.

1° Un vase en cuivre ciselé avec inscriptions pour 12 L. E.

2° Un yatagan à manche d'argent avec ornements repoussés, pour 6 L. E.

3° Un quart de cercle d'astronomie en cuivre gravé avec lettres coufiques pour 60 L. E.

IX.

Ouvrages offerts en don:

Bulletin de l'Institut égyptien, quatrième série, n° 2, fasc. 5, 6, 7, et 8. Table des matières de la 4e série, n° 2. Quatrième série, n° 3, fasc. 1, 2, 3 et 4.

Bibliothèque Khédiviale:

Catalogue de la Section européenne, t. I, *Égypte;* t. II, *Orient.*

Service des Antiquités égyptiennes:

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 20001-20780, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reiches,* Theil IV.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1er trimestre 1903.

Revista de la Asociation artistico-arqueologica Barcelonesa, janvier-mars 1903, an. VII, n° 35, vol. IV.

Besrichte über die Thætigkeit der Provinzial Komission für die Denkmalpflege in der Rheinprovinz, t. VII, 1902.

Archæological Survey of Western India. Northern Gujarat.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
Signé : Abdulhalim.

Pour le Secrétaire,
Signé : J. Zarb.

Les Membres :
Signé : W. E. Garstin, Barois.

320E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 123.)

Le Caire, le 27 avril 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée Kaânbaï el-Seifi émir Akhôr (قانباى السيفى امير اخور), près de la Citadelle (n° 136 du plan Grand bey);
2° Mosquée el-Charâoui (الشعراوى), à châra el-Charâoui (n° 59 du plan);
3° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
4° Confection de meubles;
5° Visites sur les lieux.

1° MOSQUÉE EMIR AKHOR.

Il est pris connaissance d'une requête en date du 26 février dernier à S. E. le Directeur général des Wakfs par un groupe d'habitants du quartier Darb el-Labbân et visant à la suppression du kouttâb de la mosquée émir Akhôr. La demande de cette mesure est motivée par le fait que le kouttâb en question n'ayant pas d'entrée spéciale, est desservi par la mosquée et que les élèves sont obligés de se servir des latrines de cette dernière : deux considérations contraires aux principes du culte et de la convenance.

La Section technique rappelle au Comité les travaux commencés dernièrement dans la mosquée (voir rapp. 315), en lui faisant observer qu'ils auront pour suite une série d'autres qui nécessairement seront de nature à ne pas permettre que la pièce servant de kouttâb continue à remplir cette

destination. En proposant aussi sa suppression elle pense, selon l'avis de l'Architecte en chef, d'en donner avis au Ministère de l'Instruction publique et de lui suggérer de s'entendre avec l'Administration générale des Wakfs pour la construction d'un kouttâb indépendant sur les annexes en ruine de la mosquée.

2° MOSQUÉE EL-CHARAOUI.

Cette mosquée ayant passé à la gérance de M. le Directeur de l'Administration générale des Wakfs, S. E. le président du Comité a autorisé M. Herz bey à faire enlever par son entremise la peinture qui couvre les vantaux sculptés de la porte du tombeau (voir rapp. 303).

La Section technique, aprés dépouillement des deux offres présentées pour ce travail, déclare adjudicataire le menuisier Abou Zeid Hassan, plus bas offrant pour la somme de 4 L. E., avec délai de 20 jours.

3° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SIRÀ ET LE VIEUX-CAIRE.

L'Architecte en chef fait part que des constatations opérées par un délégué des bureaux du Comité il résulte que les chercheurs de briques contreviennent aux réglements du Comité concernant la profondeur des fouilles.

La Section technique, vu la faculté qui lui est donnée par le Décret ministériel du 4 novembre 1901, propose d'enlever complètement aux taouâbah les autorisations de fouiller et charge M. Herz bey de prévoir s'il y a lieu une diminution du nombre des gardiens.

4° CONFECTION DE MEUBLES.

L'Architecte en chef présente les offres de deux menuisiers pour la confection de deux tables-bureaux pour le personnel.

La Section technique accepte l'acquisition de ces meubles et après dépouillement des offres en adjuge la confection à Mohamed Ahmed Débess au prix de 1 L. E. 700 mill. chaque table y compris la réparation d'une des anciennes.

5° VISITES SUR LES LIEUX.

A. La Section technique a visité la mosquée el-Rouêi dont le minaret lui a été signalé l'an dernier par l'Administration générale des Wakfs comme

inspirant des inquiétudes par suite d'une inclinaison. Elle propose de classer seulement cette partie et de se désintéresser du reste de l'édifice. L'examen de verticalité fait par les bureaux du Comité est loin de donner sujet à alarme.

B. Après examen sur les lieux il est proposé de ne pas classer parmi les monuments à conserver les édifices suivants pour lesquels le Ministère de l'Instruction publique demande l'avis du Comité :

1° Kouttâb el-Saadât el-Chaouazlieh (السادة الشواذلية), à châra Souk el-Khodâr, n° 32 ;

2° Madrasset el-Nahassyn, à châra el-Nahassyn, n° 13.

3° Kouttâb Ahmed Kamâl (احمد كمال) à el-Hasseïnieh.

C. Sur la demande de la première Section des Wakfs, la Section technique a examiné les édifices suivants :

a) Mosquée du sultan el-Kâmel (الكامل), n° 36, rue el-Nahassyn. De cette mosquée il ne subsiste qu'une partie du liouân ouest. Les morceaux de plâtre avec inscriptions qui se trouvaient sur le mur nord du sahn ont été enlevés depuis bien des années et déposés au Musée. A part la partie qui est encore debout, le reste est un amas de décombres. La Section technique avant d'abandonner complètement ces lieux, autrefois si célèbres, demande de déblayer le liouân est pour chercher des vestiges qui pourraient être incorporés dans les collections du Musée.

b) Mosquée Ahmed Kamâl (احمد كمال), à el-Hasseïnieh, n° 99. Elle est sans importance. Pendant sa dernière visite, il y a un an, M. Youssef Ahmed du bureau du Comité y avait remarqué sur le minbar deux plaques en bois avec inscriptions. Sur la première on lisait :

امر بانشا هذا المكان المبارك العبد الفقير الى الله تعالى الامير شهاب الدين احمد
بن بهاء الدين رسلان احد رجال الحلقة المنصوره

Traduction :

« A ordonné la construction de ce lieu béni le pauvre en Dieu, le Très-Haut, l'émir Chehâb el-Dyn Ahmed, fils de Behaï el-Dyn Raslân, un des hommes de la garde victorieuse du corps du sultan. »

Sur la seconde :

ثلاثه وتسعين وسبعمائة.... وصلى الله على سيدنا محمد واله وصحبه وسلم

Traduction :

«(En l'an) 793..... Que les bénédictions d'Allah tombent sur notre seigneur Mohamed, sur sa famille et sur ses compagnons!»

Aujourd'hui la Section technique constate que des deux plaques une seule subsiste. Elle propose en conséquence de s'informer sur le sort de l'autre.

c) Zaouyet Khân Masrour (خان مسرور), n° 13, rue el-Khordaguieh; à ne pas classer;

d) Zaouyet Bein el-Kasrein (بين القصرين), à Darb Kermes; à ne pas classer;

e) Tekiet Senân pacha (سنان باشا), à Darb Kermes : classée. Les bureaux du Comité étudieront si les alignements de la rue permettent le dégagement de la porte d'entrée.

f) Zaouyet Bâcha el-Soukkari (باشا السكرى), à el-Hasseïnieh, n° 11; à ne pas classer;

g) Zaouyet Charaf el-Dyn Irân (شرف الدين ايران), à el-Hasseïnieh, n° 64;

h) Mosquée Hussein el-Sârem (حسين الصارم), à el-Hasseïnieh, n° 29;

i) Mosquée Gamâl el-Dyn el-Saouâbi (جمال الدين الصوابى), à el-Hasseïnieh;

j) Mosquée Ali el-Khaouâs (على الخواص), à el-Hasseïnieh, n° 10;

k) Zaouyet Sayedi Ali el-Bayoumi (سيدى على البيومى), n° 7, à el-Hasseïnieh;

l) Mosquée Mohamed Zaré el-Naoua (محمد زارع النوى), n° 10, à el-Hasseïnieh.

Signé : Herz, J. Zarb, A. Bahgat.

321ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 124.)

Le Caire, le 26 mai 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
G. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Adjudication;
3° Mosquée du sultan Barkouk (برقوق), à el-Nahassyn (nᵒˢ 43-44 du plan Grand bey);
4° Expropriations;
5° Mur de la ville;
6° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
7° Mosquée Mahmoud Moharram (محمود محرم) à el-Gamâlieh, (n° 30 du plan);
8° Mosquée Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
9° Kouttâbs : Youssef el-Kourdi (يوسف الكردى), à Darb el-Gamâmîz; Badr el-Dyn el-Ouanâï (بدر الدين الونائي), à châra el-Zarâyeb; Moustafa Senân (مصطفى سنان), à Souk el-Salâh; Taghri Bardi (تغري بردي), à el-Salîba; Aïtomouch el-Nagâchi (ايتمش النجاشى), à Bab el-Ouazîr;
10° Musée arabe.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique approuve les deux devis et contrats suivants :

1° Ka'at el Arsân, à Darb el-Toka (Kasr el-Cham'a) : démolition des pièces parasites qui pèsent sur la salle et qui menacent la stabilité du monu-

4.

ment : 26 L. E. Le Comité avait déjà demandé en 1898 au Ministère des Travaux publics un crédit de 8 L. E. pour ce même but (voir rapport n° 253).

2° Mosquée el-Guiouchi, consolidation de la maçonnerie défectueuse : 12 L. E.

Les fonds pour leur mise en exécution seront prélevés : pour 1°, sur les 2,000 L. E. affectées aux monuments coptes, dans la répartition de 20,000 L. E.; pour 2°, sur les « petits travaux » du budget de l'année courante.

2° ADJUDICATION.

L'adjudication des travaux du pont Abou Menaggah (voir rapport 319) faite au Ministère des Travaux publics, le 19 courant, a donné les résultats suivants :

Ahmed Khalifa	16 1/2 o/o	de rabais	sur	les prix	du devis.
Ahmed Ismaïl	13 o/o	»	»	»	»
Khalîl Ibrahîm el Denchaoui	18 1/4 o/o	»	»	»	»

La Section technique adjuge les travaux, au meilleur offrant Khalîl Ibrahim qui a déjà exécuté des réparations de monuments dans de bonnes conditions.

3° MOSQUÉE BARKOUK.

La Section technique autorise l'Architecte en chef à procéder au déblaiement du terrain attenant à la mosquée Barkouk du côté ouest, conformément aux prescriptions du 319e rapport. Le travail sera exécuté en régie comme cela a eu lieu pour la mosquée Mîr Zâdeh (voir rapp. 300).

Les dépenses seront prises sur la somme de 738 L.E. 699 mill., total des rabais consentis par les entrepreneurs, sur les montants des travaux en cours d'exécution.

4° EXPROPRIATIONS.

L'Architecte en chef donne avis que suivant l'accord interveuu entre lui et l'Ingénieur en chef du Tanzim, les expropriations de l'année courante viseront : *a*) les boutiques nos 20-21 de la mosquée el-Nâsser; *b*) celles nos 33, 36, 38, 39, 40 et 41 de la mosquée Kalaoun; *c*) la boutique n° 2 de la mosquée Barkouk.

5° MUR DE LA VILLE.

A. Le gardien de la porte Bâb el-Nasr rapporte au Comité que des particuliers viennent de construire des chambres dans la cour d'une maison portant le n° 77 de la rue à peu de distance de l'ancien mur de la ville.

La Section technique propose de signaler le fait au Ministère des Travaux publics en lui rappelant le projet de dégagement consistant en la création d'une rue d'un côté et d'autre du mur (voir rapport 257).

B. A cette occasion M. Herz bey annonce à la section technique que le long du mur de la ville est et non loin de Bâb el-Nasr sont élevées plusieurs enceintes de cimetières (hôches) qui dérobent à la vue le monument et enlèvent aux autorités compétentes toute faculté de contrôle. Ces constructions sont toutes modernes.

Le Ministère des Travaux publics devrait aussi être saisi de la question et être prié en même temps de faire rechercher les auteurs de ces empiétements.

6° TERRAINS ENTRE AÏN-EL-SIRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Par sa lettre n° 8 du 25 mars dernier, le Ministère des Finances demande l'avis du Comité sur un terrain de 30 feddans situé au sud-est de la mosquée Abou Seoud, et que la compagnie des vidanges demande d'acheter pour agrandir sa fabrique d'engrais installée au sud de l'Abattoir.

La Section technique, après examen de la situation du terrain, acquiesce à la vente et demande la nomination d'un gardien pour surveiller les fouilles, aussitôt que la compagnie aura commencé ses travaux.

7° MOSQUÉE MAHMOUD MOHARRAM.

L'Administration générale des Wakfs demande l'avis du Comité sur la mosquée Mahmoud Moharram qui exige des réparations.

Sur la proposition de M. Herz bey, la Section technique ne classe de cette mosquée que le mihrâb seulement qui est assez caractéristique pour l'art de l'époque.

8° MOSQUÉE SÂLEH AYYOUB.

A. L'Architecte en chef rapporte qu'au mois de mars dernier, il avait signalé à la direction du Tanzim que le nommé Ahmed bey Husseïni, avait, contrairement aux règlements, percé une porte sous le passage de

la mosquée Sâleh Ayyoub et qu'il s'était même permis de travailler clandestinement à l'intérieur du monument du côté nord.

L'affaire a pris dans la suite une tournure officielle et l'Administration générale des Wakfs, propriétaire de l'édifice, a intenté un procès au sieur Ahmed bey.

Il résulte cependant de l'examen du dossier reçu du Tanzim qu'une autorisation pour le percement de la dite porte a bien été délivrée par ce département à la date du 24 février, sous le n° 703.

La Section technique demande à savoir pourquoi, conformément à l'usage établi, le Tanzim n'a pas consulté le Comité avant de délivrer le permis en question.

B. M. le Directeur du Tanzim donne avis au Comité par sa lettre n° 913 du 14 avril écoulé, que le sieur Mahmoud el Soudâni s'est permis de réparer sans autorisation une partie du mur ouest qui supporte le passage voûté sous le minaret du monument; procès-verbal de contravention a été dressé contre le sieur Mahmoud et les travaux ont été arrêtés par la section de police de Gâmalieh.

La Section technique en prend note et désire savoir pourquoi ni le domestique de la mosquée ni aucun autre agent de l'Administration générale des Wakfs n'ont averti à temps qui de droit.

9° KOUTTÂBS : YOUSSEF EL KOURDI; BADR EL-DYN; MOUSTAPHA SINÂN; TAGHRI BARDI ET AÏTOMOUCH EL-NAGÂCHI.

Parmi les kouttâbs auxquels le Ministère de l'Instruction publique s'intéresse, il y a ces cinq qu'il voudrait reconstruire.

M. Herz bey demande si on n'est pas d'avis de restituer ces kouttâbs dans le style de leurs substructions ou sébils dont il présente les photographies. La Section technique est de cet avis et croit que le Ministère de l'Instruction publique ou l'Administration générale des Wakfs devraient fournir les fonds nécessaires. Elle estime qu'une demande dans ce sens serait formulée.

10° MUSÉE ARABE.

A. En réponse à la communication du paragraphe 6 du 316e rapport,

M. le Directeur général du Service des Antiquités répond par sa lettre n° 397 du 5 courant, que la collection d'objets antiques coptes offerts par feu M. de Bock ne l'intéresse pas ayant reconnu qu'elle ne renferme rien que le Musée du Caire ne possède.

B. M. Herz bey présente l'offre, en date du 14 janvier dernier, de M. E. Prinzivalli pour l'exécution de la peinture décorative du corridor du Musée arabe et des trois pièces y annexées, moyennant la somme de 40 L. E. La surface à décorer comprend 750 mètres.

La Section technique accepte.

Signé : A. Bahgat, Herz, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 125.

(Voir les rapports 322 et 325 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au nouveau Musée arabe le 17 novembre 1903 à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président;
Tigrane pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib,
Sir William Garstin;

MM. Ahmed bey Sabri,
Ali bey Bahgat,
J. Barois,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
G. Maspero,
O. de Mohl,
Dr. B. Moritz,
J. Zarb bey.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. les Membres du Comité; il félicite ensuite M. Herz bey pour la parfaite méthode qu'il a employée dans l'installation du nouveau Musée et le remercie au nom du Comité pour cette tâche délicate menée à bonne fin.

MM. les Membres du Comité prient S. E. le Président de vouloir bien faire part à S.A. le Khédive que le Musée est ouvert et Lui demander si Elle veut daigner l'honorer de Sa visite.

Le président rappelle ensuite au Comité la perte irréparable qu'il vient de faire en la personne du regretté Dr G. Botti, membre correspondant.

Le Comité s'associe à ces regrets et prie son Président de vouloir bien transmettre à la famille du défunt l'expression de sa sympathie.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II.

Le Comité passe à l'examen des rapports de la Section technique n°s 322 à 325 en faisant les observations suivantes :

Rapport 322, § 1. A. — S. E. Yacoub Artin pacha présente un plan indiquant un projet d'agrandissement de l'école Kerabieh dont la mise en exécution engloberait la vaste cour contiguë au mak'ad Radouân bey. Son Excellence demande s'il n'y aurait pas moyen d'abandonner ce mak'ad qui a beaucoup souffert par le récent incendie.

Après discussion, l'affaire est renvoyée à l'examen de la Section technique.

Rapport 323, § 1. Tour de Missallah. — Quelques membres du Comité sont d'avis de démolir les restes de cette tour, mais la majorité en demande le maintien jusqu'à nouvel examen de la Section technique; c'est alors seulement qu'une décision définitive sera prise sur le sort de ce monument.

Rapport 323, § 5. Mosquée du sultan Baskouk. — S. E. Yacoub Artin pacha se rallie au désir de la Section technique de voir la mise en exécution du passage proposé.

III.

M. Herz Bey présente l'état des travaux au 31 octobre 1903 qui peut se résumer ainsi :

DÉSIGNATIONS.	DÉPENSES AUTORISÉES.	SOMMES PAYÉES.	RESTANT À DÉPENSER.
	L.E.	L.E.	L.E.
Travaux sur le budget	5450	4180	1270
Travaux imprévus	1051	616	435
Travaux sur le premier crédit du Gouvernement	2500	2290	210
Travaux sur le second crédit du Gouvernement	4000	664	3336
Travaux des monuments coptes	911	304	607
Travaux pour compte des Finances	240	189	51
Pour compte de l'Instruction publique	1795	1795	—

IV.

S. E. Yacoub Artin pacha propose au Comité l'achat d'une lampe arabe en verre émaillé qui se trouve entre les mains de M. Kytikas, qui consent de la vendre avec un mode de paiement convenant au Comité pour la somme de 800 L. E., bien qu'un Musée d'Europe lui ait offert une somme supérieure.

Cette lampe est un des plus beaux spécimens du genre et a une valeur spéciale attendu qu'elle porte armoiries et a été faite sur l'ordre de l'émir égyptien Almâs, mort en 734 de l'Hégire. Elle est d'une grande richesse de détails et les rosaces dont elle est ornée portent à leur centre le blason de l'émir Almâs.

Sur l'observation que le budget du Musée ne prévoit pour l'année 1904 (voir rapp. 325, § 1, B) que la somme de 180 L. E., M. le Conservateur explique que le Musée dispose d'un solde sur la réserve de 1,000 L. E.

Le Comité décide par conséquent à l'unanimité l'achat de la lampe et d'en payer le prix par annuités de 150 L. E. chacune, à partir de l'année courante.

V.

Après discussion, le Comité prend au sujet du Musée les décisions suivantes :

1° S. E. Fakhry pacha propose d'installer des contrôleurs de ronde pour assumer un gardiennage vigilant et actif.

2° Sir William Garstin demande qu'il y ait de nuit constamment allumées quelques lampes pour qu'en cas d'alarme quelconque, l'intérieur du Musée ne soit pas plongé dans l'obscurité.

Il est en outre décidé que des signaux d'alarme correspondant au poste central des pompiers seront installés.

3° Enfin, on prend la décision de porter le prix d'entrée au Musée pendant la saison des touristes à 5 P. E.

VI.

S. E. Fakhry pacha et Sir William Garstin proposent la nomination de M. Boinet bey comme membre du Comité.

VII.

L'Architecte en chef annonce au Comité la rentrée de trois cents exemplaires du 17e fascicule de 1900 en langue arabe et présente au Comité quelques exemplaires de la traduction arabe de la monographie de la mosquée du sultan Hassan imprimée par l'Imprimerie Nationale.

Le Comité fait l'éloge de l'Imprimerie Nationale pour la belle facture de ses ouvrages.

VIII.

S. E. Tigrane pacha présente une photographie du tableau de Vittore Carpaccio «La Prédication de Saint-Étienne» exposé au Musée national du Louvre.

Le Comité remercie.

IX.

Ouvrages offerts au Comité :

Archæological Survey of India :

The Moghul Architecture of Fathpur Sikri, parts I, II, III et IV;

N.-W. Provinces and Oudh, vol. II;

Portofolio of Indian Architecture drawings, part I;

Annual progress report of the Archæological Surveyor, Punjab Circle for the year ending, 31st March 1903;

Report on Archæological work in Burna for the year, 1901-03;

Annual report of the Archæological Survey of Madrass and Coorg for the year 1902-1903.

Société Khédiviale de Géographie :

5e série, supplément; 6e série, no 2.

Académie de Mâcon :

Annales, 3me série, tome VI.

Université de Beirouth:

Histoire de Beirouth et des Bohtor émirs d'el-Gharb, par Saleh Ibn Yehia, publiée et annotée par le P. L. Cheikho S. J.

K. K. Central-Commission für Erforschung, etc. :

Mittheilungen, 28. Band, 2. Heft;

Rapports, 1er janvier 1902-31 janvier 1903.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Pour le Président,
Signé : MOHAMED SEROUR.

Pour le Secrétaire,
Signé : J. ZARB.

Les Membres,
Signé : H. FAKHRY, W. E. GARSTIN.

322^E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 125.)

Le Caire, le 1er juillet 1903.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
3° Portail du palais Mandjak el-Selahdâr (منجق السلحدار), à Souk el-Selâh (près du n° 129 du plan);
4° Mosquée el-Mouayyed (المؤيد), à el-Soukkarieh (n° 190 du plan);
5° Porte Badestân (بدستان), à Khân el-Khalîli;
6° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire);
7° Mosquée Ahmed Kamâl (احمد كمال), n° 99, rue el-Hasseïnieh;
8° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضي يحي زين الدين), à el-Habbanieh (n° 201 du plan);
9° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
10° Monuments des Karâfas, aux environs du Caire;
11° Ouvrage sur les monuments coptes;
12° Musée arabe.

1° DEVIS ET CONTRATS.

A. Conformément au paragraphe 17 du 300e rapport, l'Architecte en chef soumet un projet de rétablissement du mak'ad wakf Radouân bey, à el-Kheyamieh, suivi d'un devis de 160 L. E. et d'un contrat pour sa mise en exécution. Le projet prévoit en outre l'extension de l'isolement du monument.

La Section technique accepte les documents soumis et prie instamment l'Administration générale des Wakfs d'allouer le crédit nécessaire pour commencer les travaux sans retard, vu que la façade du mak'ad, isolée et sans appui, menace de tomber d'un jour à l'autre.

B. Il est pris connaissance d'un devis de 400 L. E. pour le déblaiement de la façade nord de la mosquée du sultan Hassan conformément au projet n° 289 dûment approuvé par le Ministère des Travaux publics à la date du 6 mai dernier (voir rapp. 312 et 317).

En l'approuvant, la Section technique autorise sa mise à exécution en prélevant le montant de 400 L. E. des économies qui seront effectuées sur les entreprises du grand minaret et du vestibule de la même mosquée adjugées le 9 avril dernier (voir rapp. 319).

2° MOSQUÉE EL-AKMAR.

Comme suite aux prescriptions du paragraphe 3 du 313e rapport, l'Architecte en chef soumet une étude pour le dégagement de la partie sud de la façade principale de la mosquée el-Akmar, comprenant aussi les données requises pour l'isolement des façades sud et est.

La Section technique approuve l'étude et prie le Comité d'entamer les démarches nécessaires pour sa réalisation.

3° PORTAIL DU PALAIS MANDJAK EL-SELAHDÂR.

La Section technique, après examen, approuve le projet n° 255, II, dressé par les bureaux du Comité pour le dégagement et l'expropriation du portail du palais Mandjak el-Selahdâr, à Souk el-Selâh (voir rapp. 129 et 261). Elle recommande au Comité d'ordonner le nécessaire pour l'accomplissement des travaux qu'il comporte.

4° MOSQUÉE EL-MOUAYYED.

L'Architecte en chef fait part à la Section technique qu'en élaborant le projet de reconstruction des trois liouâns abandonnés de la mosquée el-Mouayyed (voir procès-verbal 113, § X), il s'est aperçu que la disposition

des fenêtres des façades déjà construites, il y a une quarantaine d'années, ne permet pas une coordination convenable des colonnes. Il présente un croquis à l'appui de son observation.

La Section technique, après examen, trouve que dans l'intérêt de l'ensemble, il y aurait lieu de démolir les façades en question jusqu'au niveau des appuis des fenêtres. La perte ne serait pas grande, car, outre que leur style est d'une valeur problématique, les pierres qui ont servi à leur construction sont de mauvaise qualité.

5° PORTE BADESTÂN.

Par suite de la demande du Comité (voir annexe du procès-verbal 118) l'Architecte en chef a fait élaborer un plan de la construction, propriété du sieur Moursi Ahmed qui surmonte la porte Badestân à Khân el-Khalîli. Il soumet ce plan avec un engagement du propriétaire de céder son immeuble pour la somme de 55 L. E.

La Section technique accepte les dispositions prises par l'Architecte en chef et demande que le Ministère des Travaux publics fasse estimer de son côté la maison qui sera expropriée par le Gouvernement en vue de la conservation de la porte si intéressante pour le Comité.

6° KASR EL-CHAM'A.

En réponse à la communication du paragraphe 8 du 317e rapport, S. B. le Patriarche Grec-Orthodoxe, par sa lettre n° 23 du 26 mai dernier, accepte de céder la bande de terrain que le Comité a demandée en échange de la parcelle, que Sa Béatitude avait sollicitée du Gouvernement pour agrandir le cimetière du côté nord (voir rapp. 312). Toutefois la cession serait faite à condition que le Comité ou le Gouvernement fassent bâtir à leurs frais le nouveau mur de clôture ouest du cimetière et qu'ils rétablissent le pont de communication qui relie actuellement le couvent de Saint-Georges avec le cimetière.

La Section technique accepte les conditions du Patriarcat et est bien aise de voir cette affaire terminée selon les vœux du Comité. Elle la recommande chaudement au Ministère des Travaux publics auquel on enverra aussi sans

retard le projet des alignements de l'enceinte de Kasr el-Cham'a (voir rapp. 317) avec prière de lui donner une suite favorable.

7° MOSQUÉE AHMED KAMAL.

Les recherches faites pour retrouver l'un des panneaux en bois sculpté dont la Section technique a constaté la perte dans la mosquée Ahmed Kamâl (voir rapp. 320) ont donné des résultats négatifs.

Pourtant l'existence des deux panneaux avait été constatée bien après la nomination du gardien actuel de la mosquée; ce qui rend celui-ci responsable de la perte de l'un d'eux.

La Section technique propose par conséquent de signaler le fait à l'Administration générale des Wakfs pour le nécessaire à faire.

8° MOSQUÉE KADI YEHIA.

La Section technique approuve la dépense de 60 L. E. requise pour le complément des travaux de la cour d'ablutions de la mosquée Kâdi Yehia à el-Habbânieh. Elle sera prélevée du total des rabais effectués sur les entreprises de l'année courante (voir rapp. 321, § 3).

9° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

A. Il résulte de la communication en date du 28 mai dernier, *sub* n° 1776, que les salaires des cinq gardiens des terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire et de celui de Bâb el-Nasr doivent à partir du 1er janvier 1903 être prélevés du crédit annuel de 1000 L.E. alloué par le Ministère des Finances et non pas du budget des Travaux publics comme cela avait lieu lorsque le nombre des gardiens n'était que de trois seulement avant 1903.

Il s'en suit que le crédit susdit est, contrairement à son but, grevé d'une dépense relativement élevée de 120 L. E. (voir rapp. 315).

L'Architecte en chef est par conséquent d'avis de licencier les trois gardiens dernièrement nommés (voir rapp. 312) et de maintenir les deux anciens dont on aura assez après la défense complète qui est faite aux chercheurs de briques de faire des fouilles (voir rapp. 320).

B. Par sa lettre en date du 27 juin passé, M. le Directeur du Metropolitan and Cairo Helouan Railway demande à l'Architecte en chef d'être autorisé à déblayer le monticule de décombres sis le long de Kasr el-Cham'a au sud.

La Section technique, non seulement ne voit aucun inconvénient à l'enlèvement du monticule, mais verrait avec plaisir disparaître cet amas de décombres du voisinage du monument en question. Elle demande seulement que lors du commencement des travaux, un gardien soit nommé par le Comité aux frais de la compagnie.

10° MONUMENTS DES KARAFAS.

En réponse aux communications du paragraphe 4 du 253e rapport et du 8e du 256e, le Ministère des Travaux publics envoie au Comité un plan des cimetières des environs du Caire en priant l'Architecte en chef d'y faire mettre en relief les édifices monumentaux avec le tracé des rues à établir tout autour.

M. Herz bey présente ce plan complété selon la demande du Ministère.

La Section technique l'approuve et propose de l'envoyer sans retard au Ministère pour le nécessaire à faire.

11° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

Il est donné lecture de deux lettres de M. J. Clédat datées des 12 et 21 juin passé.

Par la première M. Clédat demande à être autorisé à relever les peintures et inscriptions du Couvent rouge ou d'Anba Bichoï sis non loin de celui de Chenouda du relevé duquel il est déjà chargé (voir pr.-verb. 123) et ce pour éviter les grandes dépenses d'un second voyage. Il demande pour ce travail 40 L. E. Moyennant cette somme il s'engage à fournir une dizaine d'aquarelles avec de nombreuses photographies.

Par la seconde lettre, il propose de relever, après son retour des deux couvents susnommés, les peintures et inscriptions du couvent Saint-Siméon à Assouan qui subissent des dégradations constantes et sont destinées à disparaître bientôt. M. Clédat estime ce travail à 107 L. E. pour une vingtaine d'aquarelles et de nombreuses photographies.

M. G. Maspero, dans une lettre adressée à S. E. le Président le 21 juin

passé, appuie la seconde proposition de M. Clédat vu que le monument dont il s'agit présente un vif intérêt et est menacé de destruction à bref délai.

La Section technique accepte la première offre de M. Clédat touchant le Couvent Rouge. Quant à la seconde, elle la recommande spécialement à l'attention du Comité en priant S. E. le Président de vouloir bien demander le prélèvement de la somme de 107 L. E. du crédit de 2000 L. E. destiné aux monuments coptes.

12° MUSÉE ARABE.

A. M. Herz bey donne avis que les décorations en plâtre du mur de la salle antique située derrière le couvent Abi Seifein ont été enlevées et déposées au Musée (voir rapp. 318). Il propose de les exposer à la salle n° 16.

Accepté.

B. Le devis de l'Imprimerie Nationale pour l'impression à 1000 exemplaires du catalogue du Musée (voir pr.-verb. 121) monte à 70 L. E. 632 mill. pour l'édition française et 60 L. E. 048 mill. pour l'édition arabe. Ces prix ne comportent pas les frais des clichés des illustrations qui seront fournis par le Comité.

La Section technique autorise M. Herz bey à faire commencer l'impression.

C. L'Architecte en chef relève l'avantage qu'il y aurait de remettre à M. le Commandant de la police de la ville une clef de la porte principale du Musée avec prière de la consigner au Chef du service des pompiers pour en faire usage en cas de malheur. En effet le portier de nuit n'ayant pas un logement dans ou près le bâtiment, la clef se trouve entre les mains du Conservateur-adjoint qui ne pourrait pas être présent en temps voulu en cas d'accident.

La Section technique accepte de déposer provisoirement la clef entre les mains du Commandant. Le Comité décidera ensuite des mesures à prendre définitivement à cet égard.

Signé : Barois, Herz, J. Zarb.

323ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 125.)

Le Caire, le 28 août 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Tour de Missallah (dite des Romains), à Alexandrie;
2° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey)
3° Petits travaux;
4° Mosquée Mohamed Katkhoda (محمد كتخدا), dite Gâm'a el-Mayetyn, à la Citadelle;
5° Mosquée du sultan Barkouk (برقوق), à el-Nahassyn (nᵒˢ 43 et 44 du plan);
6° Sebil wakf Khalîl effendi el-Makate'gui (خليل افندى المقطعجي), à Hâret el-Kahkeyn;
7° Mosquée Sayednal-Hussein (سيدنا الحسين), au quartier Sayednal-Hussein (n° 28 du plan);
8° Maison wakf el-Haramein (الحرمين), à Rosette;
9° Mosquée el-Emari (العمري), à Kolosna (moudirieh el-Minieh);
10° Travaux achevés.

1° TOUR DE MISSALLAH.

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour à la tour de Missallah, par l'entreprise Almagia (voir procès-verbal 116 et rapport 305) montent à la somme de 144 L. E. 865 mill. Ils ont eu pour objet la démolition des deux assises supérieures et la pose de chaînages en fer pour garantir la stabilité du monument contre les trépidations produites par le chemin de fer de l'entreprise, en attendant l'exécution des travaux de consolidation plus importants.

Le moment étant venu pour s'occuper de ces travaux, la Section technique s'est réunie à Alexandrie pour prendre une décision.

A cette occasion, l'Architecte en chef présente un devis de 360 L. E., prévoyant en outre de la consolidation des parties existantes, la reconstruction de celles manquantes autant que les matériaux anciens le permettent et leur complément jusqu'à une certaine hauteur avec de la maçonnerie en briques.

La Section technique, après examen, vu l'état de la tour du côté ouest, décide de remettre l'affaire à plus tard, lorsqu'un plus grand nombre de membres sera présent.

2° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

M. Herz bey ayant trouvé que les pierres dont sont construites les marches de l'escalier extérieur de la mosquée sont de même qualité que celles de la tour de Missalah, à Alexandrie; il a fait prévoir sur le devis n° 1 «portail et vestibule» la reconstruction de l'escalier de la mosquée du sultan Hassan avec cette même pierre dont plusieurs blocs gisent non loin de la tour et proviennent, à en juger par leur sculpture, d'anciennes constructions romaines. Comme, selon les termes du devis précité, l'Administration doit fournir la pierre à l'entrepreneur des travaux, il demande d'être autorisé à la faire transporter à pied d'œuvre.

La Section technique accepte.

3° PETITS TRAVAUX.

A. En dehors des travaux exécutés au courant de cette année dans le kouttab du sultan Mahmoud (voir rapp. 310 et 317), le Ministère de l'Instruction publique en demande encore d'autres supplémentaires à ses frais.

La Section technique prend connaissance du devis de 16 L. E. préparé à cet effet par les bureaux du Comité et des quatre offres qui l'accompagnent pour sa mise à exécution.

Après examen, elle approuve le devis et adjuge les travaux au plus bas offrant Khalifa Ibrahim avec un rabais de 16 1/2 0/0. Elle écarte l'offre de Ali Naïm avec 20 0/0 de rabais pour la raison que les travaux précédemment exécutés par cet entrepreneur n'ont pas donné pleine satisfaction.

B. L'exécution des travaux de 12 L.E. pour consolidation de la maçonnerie défectueuse de la mosquée el-Guiouchi (voir rapp. 321) est confiée à Khalifa Ibrahim avec 10 3/4 o/o de rabais et dans un délai de 12 jours. L'offre la plus basse du sieur Ahmed Ali est écartée vu qu'elle ne comporte pas de délai.

4° MOSQUÉE MOHAMED KATKHODA.

Par sa lettre n° 118 H, du 17 janvier dernier, le Ministère des Travaux publics signale au Comité l'état défectueux de la mosquée Mohamed Katkhoda, à la Citadelle et le prie de faire le nécessaire dans le cas où il s'agirait d'un monument.

Sur la proposition de l'Architecte en chef, la Section technique classe la mosquée parmi les édifices à conserver et approuve le devis de 150 L. E. dressé par les bureaux du Comité pour sa consolidation.

M. l'Adjudant général de l'Armée égyptienne ayant rappelé l'affaire le 2 août passé, le Comité est prié de vouloir bien affecter l'année prochaine la somme précitée de 150 L. E. sur un des crédits du Gouvernement, car suivant la déclaration de l'Administration générale des Wakfs, la mosquée ne lui appartient pas.

5° MOSQUÉE BARKOUK.

L'Architecte en chef attire l'attention de la Section technique sur le grand inconvénient qu'encourt la mosquée Barkouk par le fait qu'elle sert de passage pour ceux qui veulent se rendre de la rue el-Nahassyn à Margouch, quartier dont une ruelle amène jusqu'à la porte de la cour d'ablutions de la mosquée; de même ceux qui de la rue el-Nahassyn veulent aller à la cour d'ablutions, traversent d'abord toute la mosquée faute d'autre communication.

Pour faire cesser cet état de choses, il présente un projet de création d'un passage entre les mosquées el-Nâsser et Barkouk reliant la rue el-Nahassyn avec le quartier Margouch.

La Section technique recommande l'affaire au Comité en le priant de vouloir bien en faire ressortir l'utilité à l'Administration générale des Wakfs. En effet, en dehors de son avantage pratique, l'exécution du projet précité aiderait à l'assainissement de ce coin de la mosquée el-Nâsser.

6° SEBÎL WAKF EL-MAKATE'GUI.

Le gérant du wakf dont relève ce sebîl demande, par sa lettre du 8 juillet dernier, l'exécution d'autres travaux de réparation, comme suite à ceux déjà exécutés par le Comité (voir rapp. 277, 291 et 297).

L'Architecte en chef n'est pas d'avis de faire d'autres dépenses pour ce sebîl qui est propriété particulière et pour lequel 16 L.E. ont été déjà dépensées.

La Section technique se range à cet avis.

7° MOSQUÉE SAYEDNALH-USSEIN.

Le préposé au service de la mosquée de Sayednal-Hussein signale au Comité le mauvais état du minbar et le prie de faire le nécessaire.

Sur la proposition de M. Herz bey, la Section technique est d'avis de ne pas classer ce meuble.

8° MAISON WAKF EL-HARAMEIN.

L'Administration générale des Wakfs avait chargé l'année passée son agence d'Alexandrie de faire estimer la maison wakf el-Haramein sise à Rosette, en vue de procéder à un échange.

Avant de donner suite à cette demande le Ma'mour de l'Agence fait observer à l'Administration générale que l'immeuble en question renferme des antiquités, entre autre un dallage dans la cour, en faïences d'Italie en blanc et noir.

L'Architecte en chef rapporte avoir examiné en son temps la maison dont il s'agit et trouve que son importance consiste seulement dans l'architecture de la cour qui est d'ailleurs publiée dans le 16e fascicule du Comité. Les faïences n'ont pas d'intérêt.

La Section technique est par suite d'avis de ne pas classer.

9° MOSQUÉE EL-EMARI.

Sur la demande de l'Administration générale des Wakfs, M. Herz bey a délégué un agent des bureaux du Comité à Kolosna pour y examiner la mosquée en ruine el-Emari.

Il résulte de son rapport que la mosquée en question est complètement

délabrée; on pourrait toutefois exposer au Musée les pièces suivantes qui se trouvent parmi les décombres :

1° Une colonne en marbre (long. 1 m. 45 cent., diam. 0 m. 20 cent.), ornementée d'une inscription coufique portant le nom de Arkam, fils d'Abdallah el-Salmy et la date 518 de l'Hégire.

2° Une colonne longue de 1 m. 35 cent. dont la partie inférieure est brisée; elle porte une moulure en spirales.

3° Un chapiteau de colonne en pierre blanche, 0 m. 64 cent. de face et 0 m. 43 cent. de haut.

4° Un chapiteau de colonne en pierre blanche ornementée.

Il existe encore d'autres pièces semblables dans l'amas de décombres, mais elles ne méritent pas l'attention du Comité.

La Section technique se désintéresse de la mosquée et prie l'Administration générale des Wakfs de faire expédier pour le Musée les colonnes et chapiteaux ci-dessus décrits.

10° TRAVAUX ACHEVÉS.

L'Architecte en chef donne avis que tous les travaux portés aux budgets de 1901 et 1902 (voir rapp. 275 et 310) sont achevés.

Signé : Herz, J. Zarb, A. Bahgat.

324ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 125.)

Le Caire, le 1er octobre 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Sebil-Kouttâb du cheikh Metahhar (مطهر), à châra el-Khordaguich (en face du n° 175 du plan Grand bey);
2° Mosquée Almâs (الماس), à el-Helmieh (n° 130 du plan);
3° Maison Gamâl el-Dyn el-Zahabi (جمال الدين الذهبي), wakf Chouekâsa, à Khock Kadam (entre les nos 107 et 109 du plan);
4° Mosquée el-Ghamri (الغمري), à el-Margouch (n° 55 du plan);
5° Mosquée Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
6° Koubbet el-Fadaouieh (الفداوية), à el-Abbassyeh.

1° SEBIL-KOUTTAB DU CHEIKH METAHHAR.

Le sieur Mahmoud Sâleh el-Sergani demande un permis de faire des travaux dans sa boutique attenante au sebîl du cheikh Metahhar du côté nord.

Comme la rue el-Khordaguich où se trouve la façade de la boutique est affectée en cet endroit d'un nouvel alignement, la Section technique accepte de faire délivrer le permis demandé, mais à la condition qu'en reculant la façade de la boutique, il ne soit touché en rien au mur nord pour ne pas mettre en jeu la stabilité du monument.

2° MOSQUÉE ALMAS.

En réponse à la communication du paragraphe 4 du 308e rapport, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité que la limite de la mosquée du côté est, au nord de la kibla est le terrain libre derrière le mur où se trouvent trois éperons; ce terrain ainsi que la petite chambre occupée actuellement par le voisin M. Ahmed bey Sâbet appartiennent à la mosquée. Cependant la même chambre figure à tort dans le hodget récent de ce dernier comme faisant partie de sa propriété; l'état de sa bâtisse et surtout sa porte prouvent tout le contraire. Quant à l'occupation des étages supérieurs de cette chambre, le voisin y a droit, ses constructions à cet endroit étant anciennes.

L'Administration prie par conséquent le Comité de veiller à ce que Ahmed bey Sâbet ne touche en rien à la chambre lors de la construction de sa maison.

La Section technique est d'avis de faire délivrer au voisin le permis de reconstruire dans les conditions suivantes :

1° Consolider ou refaire le mur parallèle à celui de la mosquée du côté est afin que lors de la réparation prochaine de la mosquée, on puisse enlever les éperons ci-haut mentionnés;

2° Enlever aussi la partie du mur perpendiculaire qui cache la première fenêtre au nord de la kibla;

3° Ne point toucher à la chambre en litige.

En même temps, l'Administration générale des Wakfs sera priée de prendre telles mesures qu'elle jugera nécessaires pour assurer à la mosquée la propriété de la chambre.

3° MAISON GAMÂL EL-DYN.

L'entrepreneur des derniers travaux de la maison Gamâl el-Dyn n'ayant pas donné suite à la demande du Comité de réparer certaines malfaçons, l'Architecte en chef présente une estimation de ces réparations montant à 3 L. E. 678 mill. et trois offres pour leur exécution.

La Section technique accepte l'offre du sieur Youssef Ali avec un rabais de 26 o/o et un délai de 10 jours.

4° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

Lors de la lecture du 313[e] rapport dans la 119[e] séance, S. E. Artin pacha ayant trouvé que le projet du minaret de la mosquée el-Ghamri que le Comité a décidé de reconstruire à ses frais (voir rapp. 283 et 313) est trop simple, l'Architecte en chef l'a fait modifier, ce qui porte son évaluation de 160 à 190 L. E.

La Section technique approuve ce nouveau projet vu que malgré la majoration de 30 L. E. qu'il cause, l'avantage de l'échange est toujours du côté du Comité (voir rapp. 313, pr.-verb. 119).

5° MOSQUÉE SALEH AYOUB.

L'Architecte en chef donne avis à la Section technique que la décision du paragraphe 12 du 311[e] rapport visant au déblaiement de la madrassah de la mosquée nord de Saleh Ayoub ne peut être exécutée en raison de l'usurpation de M. Ahmed bey el-Husseini (voir rapp. 321, § 8, A). En effet le dit Ahmed bey a pris possession de l'intérieur de la madrassah et en a incorporé une partie dans sa maison; il a même à cette occasion déparé la façade du monument en en supprimant les merlons. L'affaire ne prendra fin qu'à l'issue du procès intenté par l'Administration générale des Wakfs (voir rapp. 321).

La Section technique en prend note.

6° KOUBBET EL-FADAOUIEH.

A l'occasion de la suppression des Octrois, les bureaux du Comité ont rappelé au Ministère des Travaux publics, au mois de mars dernier, l'enlèvement de la station de l'Abbassyeh sise devant la façade est de Koubbet el-Fadaouieh.

En réponse, le Ministère informe le Comité, par sa lettre n° 2357 du 11 juillet dernier, que le Tanzim accepte de supprimer la dite station, mais il fera élever sur le terrain resté libre deux kiosques pour l'usage de la voirie.

La Section technique, après examen du plan joint à la lettre du Ministère, n'est pas d'avis d'accepter les propositions du Tanzim vu que le but du Comité est de démasquer complètement le monument du côté du boulevard.

Signé : A. BAHGAT, HERZ, J. ZARB.

325[E] RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 125.)

Le Caire, le 4 novembre 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Budget du Comité et du Musée arabe pour l'exercice 1904;
2° Personnel payé sur les crédits du Gouvernement;
3° Travaux divers;
4° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
5° Mosquée Kâdi Yehia Zein el-Dyn (قاضى يحيى زين الدين), à el-Habbânieh (n° 204 du plan);
6° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
7° Musée arabe.
Annexe : Décompte définitif du budget de l'année 1901.

1° BUDGET DU COMITÉ ET DU MUSÉE ARABE POUR L'EXERCICE 1904.

A. *Budget du Comité.* — L'Architecte en chef présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1904 évaluées à 8000 L.E. et réparties comme suit :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri, à el-Ghourieh :			
	a) réparation des marbres du dallage au sahn et dans les corridors	450	100	550
	b) réparation du plafond du sahn	40	—	40
	A reporter	490	100	590

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	Report..........	490	100	590
2	Mosquée Aslam el-Bahaï :			
	a) reconstruction de la cour d'ablutions..........	—	280	280
	b) restauration du minbar....................	50	50	100
3	Mosquée el-Akmar : reconstruction d'une partie du sahn.	50	250	300
4	Mosquée Gânem el-Bahlaouân :			
	a) travaux de consolidation et vitraux...........	80	150	230
	b) restauration du minbar....................	300	100	400
5	Tombeau du sultan Kalaoun :			
	a) restauration des lambris, côté est	380	370	750
	b) réparation de la façade et de l'entrée; reconstruction de la coupole; nettoiement des vitraux et des décorations en stuc	550	1200	1750
6	Mosquée el-Kourdi : travaux de menuiserie	200	200	400
7	Mosquée Inâl el-Atâbeki : complément des travaux	—	170	170
	B. — Travaux à commencer :			
8	Mak'ad Radouân bey : reconstruction...............	100	360	460
	C. Réserve pour travaux divers	200	130	330
	D. Expropriations	500	—	500
	E. Impressions................................	100	—	100
	F. Personnel et dépenses diverses................	1000	640	1640
	Totaux L. E....	4000	4000	8000

DÉVELOPPEMENT DE L'ARTICLE F « PERSONNEL ET DÉPENSES DIVERSES ».

1° Personnel :

MM. Herz bey, architecte en chef.................	L. E.	540
Elias Ali Hakim, chef rédacteur du maximum de la 1re classe «Écrivains» (240 L. E.) au minimum de la 2e classe «Inspecteurs» avec fonctions de chef du service administratif...........	»	264
M. B. Kyritzi, rédacteur..................	»	108
Farahat Omar, ingénieur : de la moyenne de... la 5e classe (108 L. E.) au minimum de la 4e.	»	120
A reporter........	L. E.	1032

Report.........	L. E.	1032
MM. Youssef Ahmed, dessinateur calligraphe; de la moyenne de la 6ᵉ classe (84 L. E.), au minimum de la 5ᵉ, avec fonctions d'ingénieur calligraphe..........................	"	96
Hamed Hamdi, écrivain : de la moyenne de la 6ᵉ classe (60 L. E.) au maximum de cette même classe..............................	"	72
Saïd Kassem, copiste à la journée à 13 P. E., à être nommé écrivain provisoire à.........	"	48
El-Moallem Ahmed Atieh, chef maçon [1]....	"	84
El-Moallem Ahmed Youssef [1]............	"	84
Mohamed Ali, courrier..................	"	21,600
Mohamed Hassan, courrier de 18 L. E. à....	"	19,600
Total.........	L. E.	1456,800
2° Dépenses diverses..............	"	183,200
Total.........	L. E.	1640 "

La Section technique, après examen et discussion accepte cette répartition et la soumet à l'approbation du Comité.

B. *Budget du Musée arabe.* — La Section technique a arrêté ensuite comme suit la répartition du budget du Musée arabe :

NOMBRE.	DÉSIGNATION.	PRODUITS PARTIELS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.
	1° Personnel classé :		
1	Conservateur à 20 L. E.	240	
1	Conservateur-adjoint à 25 L. E.	300	
1	Ecrivain à 8 L. E.	96	636
	A reporter...............	636	636

[1] Ces deux agents étaient payés depuis leur nomination en 1893 sur les imprévus des devis. Mais comme il est démontré qu'ils ont constamment du travail et vu la difficulté de répartir proportionnellement leurs traitements entre les crédits des divers chantiers qu'ils surveillent, il a été jugé préférable de les prélever sur ce chapitre du budget.

NOMBRE.	DÉSIGNATION.	PRODUITS PARTIELS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.
	Report.............	636	
	2° Personnel provisoire :		
1	Aide-écrivain à 4 L. E.	48	684
	3° Agents hors cadre :		
10	Farraches à 2 L. E...........................	240	
2	Ghaffirs à 2 L. E...........................	48	
1	Boâb à 2 L. E.............................	24	312
	4° Dépenses diverses :		
	Impression de catalogues.........................	120	
	Achat et entretien des antiquités..................	180	
	Prix de meubles et aménagement..................	250	
	Menus frais.............................	50	600
	5° Impôts		500
	6° Réserve		67
	Total........		2163

Observations. — Les modifications apportées aux dépenses du personnel se résument comme suit :

1° Augmentation de 24 L. E. par an pour l'écrivain M. Abdallah Sayegh.

2° Nomination de six farraches supplémentaires. En effet le nombre de farraches prévus jusqu'à présent est absolument insuffisant vu la grande étendue des locaux du Musée.

M. Herz bey est autorisé à nommer ces six farraches le plus tôt possible en vue de la prochaine ouverture du nouveau Musée et de prélever leurs salaires, jusqu'à la fin de l'année courante, sur l'article «Menus frais» du budget.

3° Le boâb prévu à 24 L. E. par an touche en réalité 16 L. E. 800 mill. Il sera augmenté de 200 mill. par mois à partir du 1er janvier prochain.

2° PERSONNEL PAYÉ SUR LES CRÉDITS DU GOUVERNEMENT.

A. *Crédit de 1000 L. E. pour renforcement du personnel.* — 1° Sur la proposition de l'Architecte en chef, la Section technique accepte de porter les appointements de M. Steyrer, architecte, de 15 à 20 L.E. par mois, et de lui attribuer les fonctions d'architecte-inspecteur comme à son prédécesseur. L'augmentation considérable à accorder à cet agent est méritée par suite de son zèle assidu et du travail parfait qu'il poursuit.

2° La Section technique est d'avis de ne plus imputer sur ce crédit les salaires des deux gardiens des collines de Aïn el-Sîra et du Vieux-Caire mais bien sur le budget du Musée arabe, puisque le ministère des Travaux publics a refusé, depuis le 1er janvier de cette année, de les entretenir sur son propre budget (voir rapp. 322). Ce qui est encore à même de justifier cette mesure c'est que ces gardiens, par le fait même qu'ils ont à charge d'empêcher l'aliénation des antiquités sont plus en rapport avec le Musée. Ainsi ils ne grèveront plus le crédit de 1000 L. E. destiné au renforcement du personnel.

B. *Crédits alloués par le Gouvernement pour travaux.* — La Section technique accepte aussi la proposition de l'Architecte en chef de porter les appointements de M. Klippel, architecte, de 15 à 16 L.E. par mois.

3° TRAVAUX DIVERS.

Il est donné avis au Comité que les travaux suivants ont été ordonnés :

1° Mosquée el-Bakari, à el-Otouf : menuiserie........	L.E. 220
2° Tombeau Chagarat el-Dorr : cour d'ablutions.......	» 80
3° Mosquée el-Mârdâni : passages d'allées au sahn.....	» 135

Vu l'urgence d'exécuter ces trois travaux, l'Administration générale des Wakfs a mis à la disposition du Comité les crédits nécessaires.

4° Mosquée el-Mârdâni : claires-voies en plâtre et verres coloriés endommagées par l'explosion de la Citadelle (voir rapp. 312)	L.E. 140

Le coût de ces travaux sera payé par la Salt and Soda C° reconnue responsable de l'accident.

4° MOSQUÉE EL-AKMAR.

L'Architecte en chef donne avis qu'il n'a pu donner suite aux travaux de la cour d'ablutions de la mosquée el-Akmar, portés au budget de l'année courante (voir rapp. 310) étant donné que le terrain sur lequel elle a été projetée n'appartient pas au wakf de la mosquée. Il explique en passant que l'ancienne cour ne peut être restaurée, étant surmontée d'habitations ce qui est contraire aux règlements des services sanitaires.

5° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

En réponse à la communication du paragraphe 2 du 315e rapport l'Administration générale des Wakfs transmet au Comité un long rapport de son inspecteur des bâtiments concernant les empiètements de la mosquée Kâdi Yehia et le prie d'indiquer les raisons qui le poussent à revendiquer les parties empiétées.

Le susdit rapport peut se résumer ainsi :

Les empiètements sont de deux natures, savoir : empiètements vieux de 60 ans environ; d'autres datant de 14 ans. Les premiers sont attaquables en vertu de l'art. 1675 du Recueil des règlements judiciaires en vigueur avant la promulgation du règlement des Tribunaux indigènes; les seconds sont aussi attaquables en vertu de ce dernier règlement.

La Section technique propose de prier l'Administration générale des Wakfs d'intenter un procès de revendication le plus tôt possible. La mosquée est un des monuments importants et dont la restauration a été décidée. Déjà une assez forte somme a été dépensée dans ce but par le Comité et l'on est actuellement forcé d'arrêter les travaux à cause de ces empiètements.

6° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

La Section technique est informée que le Ministère des Finances, en accordant à M. A. Large la concession d'une partie de Kom Ghorâb, a stipulé dans le contrat de la concession l'entretien d'un seul gardien au lieu de deux que le Comité a demandé (voir rapp. 306).

Or les travaux qui se poursuivent actuellement sont de nature à exiger

la présence de deux gardiens pour que les intérêts du Comité soient pleinement sauvegardés. Une demande dans ce sens sera adressée au Ministère des Finances.

7° MUSÉE ARABE.

Parmi les objets déclassés des collections du Musée se trouvent trois plafonds de baies de fenêtres inscrits dans les registres comme provenant d'une okâlah.

En les examinant de plus près M. Herz bey a trouvé qu'ils sont identiques à un plafond d'une fenêtre de la mosquée el-Mardâni où de pareils ouvrages ont été faits.

Il propose par conséquent de rendre à leur destination primitive les trois anciennes pièces et d'exposer à la salle des ventes trois des neuves.

La Section technique accepte.

Signé : MM. A. Bahgat, Herz, J. Zarb.

ANNEXE :

DÉCOMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE 1901, ARRÊTÉ À LA DATE DU 31 DÉCEMBRE 1903.

DÉSIGNATION.	CRÉDITS ALLOUÉS.				DÉPENSES FAITES.			
	COMITÉ.		WAKFS.		COMITÉ.		WAKFS.	
	Partiels.	Totaux.	Partiels.	Totaux.	Partielles.	Totales.	Partielles.	Totales.
	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.	L. E. M.
Monuments réparés.								
Mosquée el-Ghouri	430 —		100 —		427 200		102 200	
» Kaïtbaï, à Kal'at el-Kabch			140 —				139 318	
Mak'ad el-Ghouri	200 —		300 —		176 696		267 996	
Tombeau Kaïtbaï, au désert	50 —		70 —		37 —		54 133	
Mosquée Kidjmâs el-Ishâki	100 —		230 —		93 200		182 006	
» Aslam el-Bahâï	250 —		500 —		166 506		421 071	
» Tâtâr el-Hegâzieh	100 —		100 —		89 015		84 912	
» el-Mahmoudieh	420 —		680 —		374 074		505 359	
» el-Akmar	250 —				117 355			
» Inâl el-Atâbêki	150 —		150 —		119 999		129 999	
» Kadi Yehia (Habbanieh)	100 —		500 —		99 450		497 352	
» Ganem el-Bahlaouân	150 —		70 —		170 406		30 570	
» Mak'ad Kaïtbaï au désert		2200 —	160 —	3000 —		1870 901	144 180	2559 096
Dépenses diverses.								
Petits travaux	50 —				331 651		232 939	
Expropriations	500 —				500 —			
Impressions	250 —				241 451			

Frais généraux	1000 —		300 —					
Personnel					941 200		85 700	
Dépenses diverses		1800 —		300 —	4 150	2018 452	221 987	540 626
Recettes hors budget.								
Produit de vente des billets d'entrée aux monuments		219 106				96 222		
Total L. E.		4219 106		3300 —		3985 575		3099 722

RÉCAPITULATION.

	ALLOCATIONS.	DÉPENSES.
Pour compte du Comité	4219 106	3985 575
Pour compte des Wakfs	3300 —	3099 722
Total	7519 106	7085 297
À ajouter : économies précédentes	2126 978	
Total	9646 084	7085 297
Économies à fin 1901		2560 787
Totaux... L. E.	9646 804	9646 804

APPENDICE AU 20ME FASCICULE.

SOMMAIRE :

APPENDICE AU 20^{E} FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° Le sébîl-kouttâb d'Ismaïl bey el-Kebîr ou plutôt d'Ibrahim bey, سبيل وكتاب ابراهيم بك.

(Près du n° 199 du plan du Caire de Grand bey.)

Planches I et II.

Voir les procès-verbaux n°s 15, 47, 106 ainsi que les rapports de la Section technique n°s 17, 104, 118, 131, 210, 228, 238, 293 et 315.

L'édifice connu sous le nom de sébîl Ismaïl bey el-Kebîr appartient au groupe de fontaines-écoles isolées, créées à l'époque de la domination turque, comme celui de Khosro pacha décrit dans l'appendice du fascicule précédent. Le sébîl-kouttâb d'Ismaïl bey présente pourtant une particularité commune avec tout un groupe de sébîls-kouttâbs créés au milieu du XVIIIe siècle. Cette particularité consiste dans le plan arrondi de leurs façades. Nous mentionnons, comme appartenant à ce groupe, la fontaine du sultan Mahmoud (1750), celles du sultan Moustafa (1759) et de la dame Roukâya Doudou. Fait curieux à noter : tandis que dans les premières, les formes, bien que mêlées de motifs baroques, sont assez bonnes, la fontaine de Doudou, érigée une année après celle du sultan Moustafa, accuse une décadence complète.

Le sébîl-kouttâb d'Ismaïl bey est réduit aujourd'hui à la partie de la fontaine donnant sur la rue; le reste du rez-de-chaussée et tout le premier étage occupé jadis par l'école a été détruit sur un ordre du Gouvernorat, avant l'institution du Comité (voir rapport 17, année 1885). Quant à la fontaine, elle fut saccagée par le nâzir peu scrupuleux dont les agissements frauduleux envers le Comité sont détaillés dans ses comptes rendus. Se voyant refuser la permission de détruire le monument pour en vendre

les matériaux, il exécuta ses intentions deshonnêtes sans se soucier de l'avis du Comité qui trouva un jour les murs de la fontaine en pièces, le joli plafond enlevé et les grandes grilles des trois fenêtres disparues pour toujours.

Le procès intenté à l'estimable nâzir eut pour résultat sa condamnation . . . . . . 25 P. E. d'amende.

Pascal Coste, dans son ouvrage sur les monuments du Caire, a heureusement conservé à jamais l'image de l'édifice complet (planche LII). Nous la reproduisons dans la planche I; la planche II représente l'état actuel de ce monument si éprouvé.

Ce sébîl-kouttâb porte ou plutôt portait faussement le nom d'Ismaïl bey, car la première des deux plaques en marbre qui sont scellées dans la façade subsistante offre le nom d'un Ibrahim. M. Ali bey Bahgat qui m'en a fourni le texte et la traduction a fait des recherches pour obtenir plus de clarté sur l'origine de l'édifice. Il a découvert dans l'ouvrage de Gabarti (édition française) des passages se réferant tant au sébil qu'à son fondateur.

Nous lisons en effet à la page 7, tome II, de cet ouvrage :

« Dans la première journée du mois de safar de l'an 1202, s'acheva la construction du souq qu'Ismaïl bey faisait bâtir près de la fontaine qui se trouve au marché de Ladjîn. Ce souq se composait de vingt et une boutiques et d'un café. Il était de forme carrée. La fontaine avait été édifiée par Ibrahim Katkhoda patron d'Ismaïl bey. »

Le sébîl-kouttâb se trouvant dans le voisinage du marché construit par Ismaïl bey, dit M. Aly bey, on s'est habitué avec le temps à lui attribuer aussi l'édifice d'Ibrahim bey.

Voici d'ailleurs le texte des deux plaques commémoratives.

Sur la première :

سبيلا صفا وردا وتمّ محاسنًا كزمزم بالمأمول يظفر قاصده

بما حاز من نفع البرية قد سما مقامًا بابراهيم تزهو مشاهده

« C'est un sébîl dont les abords sont purs et faciles et les beautés sont parfaites. Il est l'équivalent du puits de Zamzam en ce sens que toute personne qui y aborde atteint son but (se désaltère). Et par l'utilité qu'il prouve au monde, il occupe une haute place et cette place est d'autant plus haute qu'il la doit à Ibrahim. »

Sur la seconde :

كسته ايادي السعد عقدا من البها	به زينت جيد الزمان فرائده
و السنة البشرى تؤرخه زكا	سبيل صفت للوافدين موارده
	سنة ١١٦٧

« Les mains du bonheur l'ont orné d'un collier de splendeur dont les perles constituent la parure des temps. Aussi les langues des porteurs de bonnes nouvelles s'accordent-elles à le dater ainsi : C'est un sébîl dont les abords sont purs et faciles pour les passants. »

On relève à la fin de l'inscription la date 1167 (1753-1754) année de la construction du sébîl, chiffre auquel correspond aussi la valeur numérique de la dernière phrase.

El-Gabarti est plein de louange pour le personnage d'Ibrahim bey. Il écrit à la page 145, tome IV : « Est décédé aussi le respectable émir Ibrahim bey Katkhoda el-Birkâoui. Il était le mamelouk de Youssef Katkhoda Azbân el-Birkâoui. Il fut élevé dans la maison de son maître et occupa des postes élevés dans ses odjaks. Il s'attacha à la lecture du Coran et à la science. A la mort de son patron, il devint le seul maître de la maison à l'exception de ses autres compagnons. La maison de son patron fut ainsi entretenue avec éclat et acheta des mamelouks et se chargea de leur éducation. La maison était très hospitalière; elle était fréquentée de préférence par les hommes de bien et de science. Il acquit des livres traitant de toutes les sciences, on pouvait trouver chez lui les plus rares et il les prêtait volontiers pour être lus ou copiés.

« Devenu vieux, il ne sortait plus de sa maison et passait son temps à lire le Coran et d'autres livres édifiants. Il mourut cette année (1198). Toutes ses collections et ses livres furent dispersés. Que Dieu lui fasse miséricorde. »

2° Mosquée Soudoun Mîr Zadeh, مسجد سودون مر زاده.

(N° 127 du plan.)

Planches III à VI.

Voir le procès-verbal n° 4 et les rapports de la Section technique, nos 5, 282, 300 et 305.

La mosquée de l'émir Soudoun Mîr Zâdeh est un autre édifice qu'un sort défavorable a voué à la mort, mais cette fois la main de l'homme est restée

étrangère à la destruction; car l'édifice tomba en ruines peu d'années avant que le Comité s'en occupât[1].

Les deux façades de la mosquée s'élevaient, l'une la plus importante sur la rue Souk el-Selâh, l'autre sur le Soueket el-Ezzi. C'était une imposante construction à en juger par les grandes colonnes monolithes en granit et les chapiteaux égyptiens qui gisent sur les quelques dalles, pauvres restes d'un beau dallage d'autrefois. Les mosaïques des mihrâbs et les quelques bois sculptés trouvés dans l'amas des décombres témoignent que la mosquée de Soudoun pouvait figurer dignement à côté des plus riches créations du xve siècle.

Le plan de la mosquée (voir planche III) est celui des *gâmas* : des colonnades entourant le sahn découvert. Chaque façade a sa porte; l'angle nord-ouest est occupé par le tombeau du fondateur, actuellement dépourvu de son dôme.

Le Comité a trouvé la mosquée en ruines en 1883. Les décombres où les fûts de colonnes se mêlaient aux pierres des arcs et voûtes des plafonds tombés s'élevaient à plus de 8 mètres de hauteur. La meilleure décision à prendre était de faire un triage des matériaux permettant de classer les pièces intéressantes; cela fut fait en 1902.

Les pièces transportées au Musée sont :

a) Marbre : linteau du minbar (mentionné ci-après) avec inscription (n° 3006);

b) Marbre : fragment d'un salsabîl (plaque de fontaine n° 326);

c) Le tympan gauche en marbre qui recouvrait le dessus de la niche de pierre (n° 3246);

d) Claire-voie circulaire découpée, en plâtre (n° 3237);

e) Fragment d'un vantail, travail d'assemblage et d'incrustation (n° 3238);

f) Chambranle sculpté de placard et autres bois sculptés (n°s 323-325);

g) Un des vantaux de la porte ouest avec les quelques restes de son placage en métal jaune.

Enfin le Comité a décidé (voir rapport n° 300), de publier quelques

[1] Ali pacha Moubârek décrit la mosquée comme étant encore en fonction (vol. V, p. 21); le Comité dans son cinquième rapport de l'année 1883 relate qu'elle a été renversée *il y a quelques années*.

dessins de la mosquée. Dans ce but nous insérons les trois planches IV, V et VI intercalées dans cette notice.

Des inscriptions qui ont voué cet édifice[1], il n'en reste aujourd'hui que deux : l'une sur le pied-droit de la porte ouest, l'autre sur le linteau du minbar conservé au Musée. M. Max Van Berchem les a insérées dans son *Corpus* à la page 313 du troisième volume. La première donne la date du 8 novembre 1401 (1er Rabi Akher 804; la seconde nous dit que le «lieu béni» a été fondé par Soudoun Mir Zâdeh en l'année 806 (1403-1404)[2].

Une notice biographique du fondateur de la mosquée nous a été conservée par l'historien el-Sakhâoui. Ali pacha Moubârek l'a insérée dans son *Khitat el-Guédidah*[3].

La notice raconte que Soudoun Mir Zâdeb el-Zâhiri était un parmi les pages (khaouâs) du sultan Barkouk. Il fut créé chef de dix archers au temps du sultan Farag fils de son premier maître royal, puis reçut un fief et le commandement de soixante cavaliers. Devenu bientôt trésorier, il donna sa démission pour reprendre ses premières fonctions de «ras nôba». Mêlé avec Gakam el-Nourouz à la revolution qui coûta le trône à Farag, il fut pris en 1401-1402 et emprisonné à Alexandrie avec ses alliés. Relaché, nous le trouvons au Caire occupant de hautes fonctions.

Mais les événements suivants l'amenèrent encore une fois dans les prisons d'Alexandrie où il ne reste pas longtemps et est mis à mort. C'est lui, dit el-Sakhâoui, qui construisit la medresseh à Soueikat el-Ezzi. C'était un collège où l'on a enseigné les doctrines des imâms el-Chafeï el-Hanafi.

Ibn Iyâs parle aussi de notre Soudoun, le désignant comme l'auteur de la mosquée située dans le marché el-Ezzi (vol. I, p. 321). Lorsque le ter-

[1] Une grande quantité de pierres historiées ont été rangées lors du déblaiement à l'intérieur de l'édifice. Elles portent des grandes lettres dont la mise en ordre serait un travail impossible, car beaucoup de pierres manquent.

[2] M. Max Van Berchem qui donne ce texte après M. Mehreu se demande s'il ne faut pas lire «minbar» et non pas «lieu». La lecture de M. Mehren est exacte. Il faut observer encore qu'une erreur de lapidaire, probablement, a posé le point du ز sur le ر du mot مر; cela fait lire مزداده. Il est très vraisemblable que de cette mésaventure naquit le nom vulgaire de la mosquée, Mazdâdeh (voir *Corpus*, p. 312).

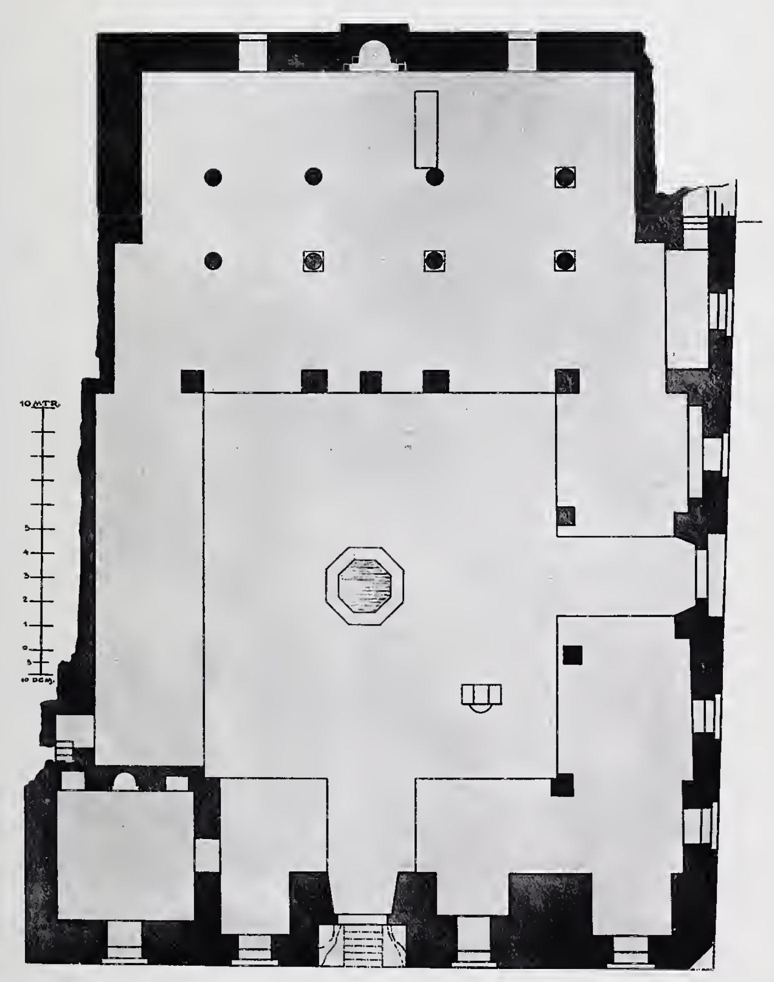
[3] Ali pacha confond la mosquée avec celle de Gaî el-Youssefi, erreur, relevée déjà avec d'autres par M. Van Berchem.

rible Tamercân visita la Syrie, le sultan d'Égypte envoya Soudoun pour examiner la situation.

Un autre passage relate que le sultan a donnée une robe d'honneur au « Makarr, el-Seifi Soudoun Zâdeh », p. 339 [1].

[1] A observer que ibn Iyâs écrit Soudoun ibn Zâdeh ou tout court Soudoun Zâdeh. Nous avons vu que c'est Soudoun *mir* Zâdeh qu'il faut adopter.

Voir sur la signification du mot *mir* l'intéressante note de M. Van Berchem aux pages 453-455 de son volume cité.



Phototypie Berthaud, Paris

MOSQUÉE MIR ZADEH. — CAIRE.

Plan.



Phototypie Berthaud, Paris

RUINE DE LA MOSQUÉE MIR ZADEH. — CAIRE.

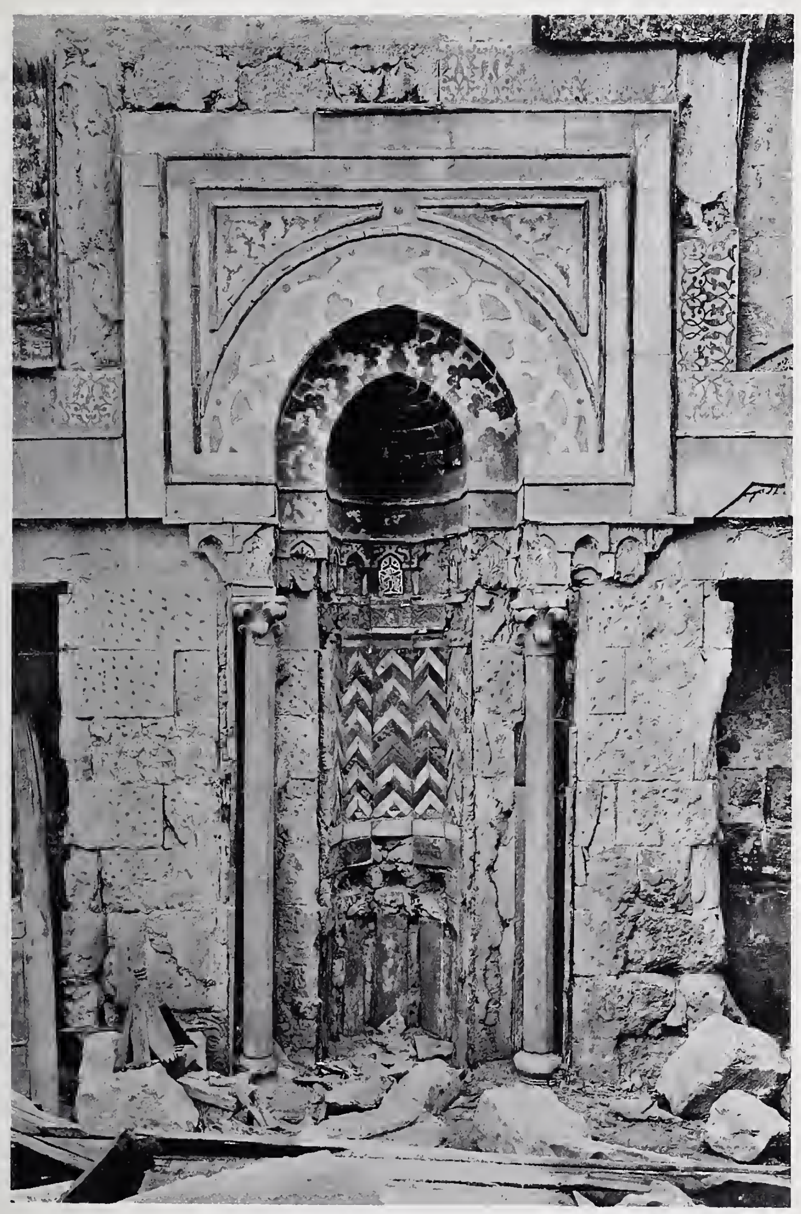
Vue vers la niche de prière.



Phototypie Berthaud, Paris

RUINE DE LA MOSQUÉE MIR ZADEH. — CAIRE.

Vue vers la porte Ouest.



Phototypie Berthaud, Paris

RUINE DE LA MOSQUÉE MIR ZADEH. — CAIRE.

Niche de prière dans la Salle du Tombeau.

LISTE

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE.

1° VILLE DU CAIRE ET ENVIRONS.

A.

Ab'bar (zaouyet el-), à el-Seyoufieh.
Abdallah el-Dakrouri (coupole), à Imâm el-Chafei.
Abdallah el-Menoufi (coupole), au désert Kaïtbaï.
Abdel Bâki ibn Lachyn (sebil-kouttab), à Darb el-Saâda.
Abdelrahmân katkhoda (immeuble), à el-Hattâba.
Abdelrahmân Katkhoda (sébil), à el-Nahassyn.
Abi-Youssefein (tombeau), à châra el-Tabbaneh (Darb el-Ahmar).
Abou-Bakr Mazhar el-Ausâri (mosquée), à Bîr Gaouân (n° 49 du plan).
Aboul-Ela (mosquée), à Boulaq.
Abou-Sebha (coupole), à Karâfa el-Kobra.
Abou-Sebha (coupole Aoulâd), à Karâfa el-Kobra.
Achraf (mosquée du sultan el-), à el-Achrafieh (n° 175 du plan).
Achraf Barsbaï (tombeau du sultan el-), au-désert Kaïtbaï.
Achraf (coupole au nord du tombeau du sultan el-), au désert Kaïtbaï.
Achraf Khalil (tombeau du sultan el-), près de la porte Sayeda Nefisseh.
Ahmed (tekiet du cheikh), au désert Kaïtbaï.
Ahmed (coupole du sultan), au désert Kaïtbaï.
Ahmed (coupole vis-à-vis de celle du sultan), vers le nord.
Ahmed el-Kâssed (façade et coupole de la zaouyet), n° 19, châra Bâb el-Nasr.
Ahmed Katkhoda (salle wakf) ou Beibars, à châra Beit el-Kâdi.
Ahmed Katkhoda (maison wakf), à Souk el-Selâh.
Ahmed Abou-Youssef (tombeau du sultan), au désert Kaïtbaï.
Aïcha el-Nabouiyeh (mosquée de sayeda), à el-Manchieh.
Aïdoumar el-Bahlaouân (mosquée), à Oum el-Ghoulâm (n° 25 du plan).
Aïn el-Sîra et la mosquée Amr (collines entre).
Aïtomouch el-Nagâchi (mosquée), à Bâb el-Ouazîr.
Akmar (mosquée el-), à el-Nahassyn (n° 33 du plan).
Aksonkor (coupole), dans l'école d'el-Gamalieh.

B.

C.

Chagarat el-Dorr (tombeau de la sultane), à el-Khalifa.
Chahin agha Ahmed (école), à el-Daoudieh.
Charaoui (salle du tombeau de la mosquée de Sayedi), à Bâb el-Charieh (n° 59 du plan).
Charaoui (maison wakf cheikh el-), rue Kandil Bohar (entre les n°s 60 et 61 du plan).
Charkâoui (tekiet), au désert Kaïtbaï.
Cheikhou (sébil de l'émir), à el-Khattâba.
Cheikhoun (tombeau et khauka), à el-Saliba (n° 152 du plan).
Cheikhoun (mosquée), à el-Saliba (n° 147 du plan).

D.

Dachtouti (mosquée el-), à Bâb el-Charieh (n° 12 du plan).
Djakmak (minaret de la mosquée), au Vieux-Caire à Deir el-Nahâs.
Djakmak (façade de la mosquée), à Darb Saâda (n° 180 du plan).
Djâlek (tombeau de l'émir), à Karafa el-Kobra.

E.

Embârek (tombeau du cheikh el-), à el-Daoudieh.
Emir Kebir (tombeau et mosquée), aux tombeaux des Khalifes.
Ezbek el-Youssefi (mosquée, maison et abreuvoir), à Birket el-Fil (n° 211 du plan).

F.

Fadaouieh (coupole el-), à el-Abbassyeh.
Farag ibn Barkouk (sébil), vis-à-vis de Bâb Zoueila.
Farma Khaouaud (portail de la zaouyeh), à Bâb al-Charieh.
Ferouz (zaouyeh), à Darb Saâda (n° 192 du plan).
Fetouh (Bâb el-).
Foum el-Khalig (aqueduc de).

G.

Gaï el-Youssefi (mosquée Seif el-Dyn), à Souk el-Selâh (n° 131 du plan).
Gâmal el-Dyn el-Ostadâr (mosquée), à el-Gamalieh (n° 35 du plan).
Gamâl el-Dyn el-Zahabi (maison), à Khoch Kadam (entre les n°s 107 et 109 du plan).
Gânem el-Bahlaouân (mosquée), à el-Serouguieh (n° 129 du plan).
Ganibek (mosquée), à el-Ganabkieh.

H.

I.

K.

Kâdi Abdel Bâsset (mosquée), à sikket el-Khoronfich n° 10 (n° 60 du plan).
Kâdi Askar (Bâb), en face de la mosquée Barkouk, à el-Nahassyn.
Kâdi Yehia Zein el-Dyn (mosquée), à Bein el-Nehdein (n° 182 du plan).
Kâdi Yehia Zein el-Dyn (mosquée), à châra el-Habbanieh (n° 204 du plan).
Kâdi Yehia Zein el-Dyn (mosquée), à Boulaq.
Kafour el-Zamâm (mosquée), à Khoch Kadam (n° 107 du plan).
Kaïtbaï (okalah), à el-Azhar (en face du n° 97 du plan).
Kaïtbaï (abreuvoir du sultan), à el-Azhar (vis-à-vis du n° 97 du plan).
Kaïtbaï (sébil), à el-Azhar.
Kaïtbaï (mosquée), à Kal'at el-Kabch (n° 223 du plan).
Kaïtbaï (mosquée funéraire du sultan), au désert.
Kaïtbaï (petite coupole à l'ouest du tombeau), au désert.
Kaïtbaï (okalah), près de Bâb el-Nasr.
Kaïtbaï (sébil), à el-Saliba.
Kaïtbaï (rab'b du sultan), au désert Kaïtbaï.
Kaïtbaï (partie inférieure du sébil), n° 2 châra Sayeda Aïcha.
Kaïtbaï (maison du sultan), à châra el-Mârdâni.
Kalaoun (porte monumentale), à Khân el-Khalîli.
Kalaoun (mosquée du sultan el-Nasser ibn), à el-Nahassyn (n° 43 du plan).
Kanbâï el-Seifi émir Akhor (mosquée), près de la Citadelle (n° 136 du plan).
Kanbâï el-Charkassi (minaret de la mosquée), à el-Manchieh (n° 154 du plan).
Kanbâï el-Mohammadi (mosquée), à el-Saliba (n° 151 du plan).
Kanbâï el-Rammâh (mosquée), à el-Nasrieh (n° 254 du plan).
Kaoussoun (porte est de la mosquée), à Atfet el-Mahkamah.
Kaoussoun (okallat de l'émir), à châra Bâb el-Nasr.
Karafi (portail de la mosquée el-), à Khoronfich (n° 46 du plan).
Karakoga el-Hosni (mosquée), à Darb el-Gamâmiz (n° 206 du plan).
Karkar (coupole), au désert Kaïtbaï.
Kassem Abou Tayeb (tombeau), près de la coupole el-Chabîhi, à Imâm el Châfei.
Kezlar (école, sébil et maison wakf), à el-Seyoufieh.
Khadiga Om el-Achraf (coupole), au sud du ma'âbad el-Rifâï au désert Kaïtbaï.
Khaïrabak (palais), à Darb el-Ahmar (près du n° 123 du plan).
Khaïrabak (mosquée), à Darb el-Ahmar (n° 123 du plan).
Khalifes Abassides et Fatimites (coupole et tombeaux), à Sayeda Nefisseh.
Khalil effendi el-Makate'gui (sébil wakf), à Haret el-Kahkeyn.
Khalil el-Achraf (tombeau), à Sayeda Nefisseh.
Khân el-Khalili (portes monumentales, à).
Khaouaud Baraka (tombeau), au désert Kaïtbaï.
Khaouaud Baraka (mosquée), à Darb el-Ahmar.
Khaouaud Talbieh (coupole), au désert Kaïtbaï.
Khaouaud Om Kanouk (coupole), au désert Kaïtbaï.

L.

M.

Meska (mosquée el-Sett Hadak), à el-Hanafi (n° 252 du plan).
Messiha (mosquée), à chara Nour el-Dyn.
Metahar (sébil kouttab du cheikh), à chara el-Khordaguieh (en face du n° 175 du plan).
Metkâl (mosquée), à Darb Kermez (près du n° 19 du plan).
Metoualli (porte de ville Bab el-), voir Zoueila.
Minaret nord, à Karafa el-Kobrah.
Minaret du milieu, à Karafa el-Kobrah.
Minaret sud, à Karafa el-Kobrah.
Moallaka (mosquée el-), à Fayoum.
Mohamadi (mosquée el-), à el-Saliba (n° 151 du plan) (voir Kanbaï el-Mohamadi).
Mohamed el-Anouar (coupole de la mosquée), à Darb Sayeda Sekina.
Mohamed bey Aboul Dahab (mosquée et okalah), à el-Azhar (n° 98 du plan).
Mohamed Djoulak (zaouyeh), à Birgaouân, (en face du n° 50 du plan).
Mohamed Dorghâm (zaouyeh), à Darb el-Kazzazyn.
Mohamed el-Bahr (sébil kouttâb de Sayedi).
Mohamed Katkhoda (mosquée), à la Citadelle.
Mohamed Kouz el-Assal (coupole du sultan), au désert Kaïtbaï.
Mohamed el-Koráni (coupole du sultan), au désert Kaïtbaï.
Mohamed Maghlataï (coupole de la mosquée), à Kasr el-Chok.
Mohamed Moustafa (sébil), à el-Daoudieh.
Mohamed el-Nasser Ibn Kalaoun (mosquée), à la Citadelle.
Mohamed el-Bezdar (sébil), à chara Bab el-Akhdar (près du n° 28 du plan).
Mohamed el-Zomr (minaret), à Karafa el-Kobra.
Mokbil el-Daoudi (mosquée), à Haret Hoch Issa (n° 177 du plan).
Monsi (tombeau et coupole), à Bab el-Atabek, près de la Citadelle (n° 139 du plan).
Mossalli Chorbagui (sébil), à haret Bir el-Mich (entre les n°s 110 et 113 du plan).
Mouayyed (mosquée el-), à el-Soukkarieh (n° 190 du plan).
Mouayyedi (maristân el-), rue el-Sokkari, Chara el-Mahgar.
Moudarrag (porte el-), à la Citadelle.
Mourâd pacha (mosquée), à Mouski (n° 181 du plan).
Moustafa Mirza (mosquée), à Boulaq.
Moustafa (sébil du sultan), à Sayeda Zeinab (en face du n° 224 du plan).
Mur de la ville.
Moustafa pacha (zaouyeh), à taht el-Sour (n° 155 du plan).
Mohamed Katkhoda (mosquée), à la Citadelle.

N.

Nasr (porte de ville Bab el-).
Nazâm el-Dyn (mosquée), à el-Hattâba.

O.

R.

S.

T.

Y.

Z.

2° PROVINCES.

Bagam (mosquée el-), à el-Ebiar.
Emari (mosquée), à Koss province de Minieh.
Fortifications à Alexandrie.
Kaïtbaï (mosquée de l'épouse du sultan), à Fayoum.
Kanson (okalah), à Mehallah.
Mœïni (mosquée), à Damiette.
Mouro (citerne), à Alexandrie.
Nebîh (citerne), à Alexandrie.
Tour de Missalah, à Alexandrie.
Toumaksis (mosquée), à Rosette.
Zaghloul (mosquée), à Rosette.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A.			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah Gaffir el Darb (tombeau du cheikh) — près de la Citadelle	103	279	
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Bâki (zaouyet à Haret) — Caire (Sayeda)	—	—	80
Abdel Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss, Abdyn	—	—	16
Abdel Kerim el-Ahmadi (zaouyeh du cheikh) — Caire, N° 15, Hâret el-Charâoui el-Gouâni	116	303	
Abdel Kerim el-Baramouni (kouttâb) — Caire, N° 21, Châra Bab el-Nasr	116	303	
Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada.	65	178	
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à el-Azhar	—	—	55
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Rahabet Abdyn	117	306	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Sayeda Aïcha	117	306	
Abdel-Rahmân Katkhoda (zaouyet) — Caire, à Bein Kasrein	—	—	85
Abdel-Rahman Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahman Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abdyn bey (mosquée) — Caire, à châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire)	123	319	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	41	
Abil Hemel (tombeau) — Caire, N° 42, Châra el-Charâoui	116	303	
Abi Tâleb (roubât) — Caire, N° 18, rue Bein el-Sourein	116	303	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chârâni	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdîn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bab el-Chârieh	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sébil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	
Abou Zeinab (tombeau de Sayedi) — Caire, à Haret Seteiha (Boulaq)	—	—	87
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun.	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazazrah (Bâh el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Kamâl (mosquée et kouttâb) — Caire, à châra el-Husseinieh, N° 99	123	320	
Ahmed Oda Bâcha (sébil kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Chârieh	65	181	
Ahouanieh (kouttâh el-) — Caire, N° 21, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Aïcha el-Nahaouieh (mosquée de) — Caire, à el-Manchieh	—	—	35
Aïcha el-Setouhieh (kouttâb de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Aksonkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	41	80	
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Agour, Bâb el-Chârieh	—	—	31
Ali Ahillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn.	60	157	
Ali Ahoul Ouafa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich	69	197	
Ali agha el-Totongui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ali el-Badri (tombeau) — à Assiout	118	309	
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Bayoumi (mosquée de sayedi) — Caire, rue el-Husseinieh, N° 7	—	—	51
Ali el-Emari (mosquée) — Caire, à el-Daoudieh	119	311	
Ali el-Ferra (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr	34	54	
Ali el-Khaouâss (mosquée) rue el-Husseinieh, N° 10.	123	320	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Ali Oda Bâcha (zaouyeh) — Caire, N° 31, Châra el-Gamâlieh	116	303	
Ali pacha Helmi el-Ma'moun (zaouyet) — Caire, à chara el-Kerabieh	—	—	79
Alti Barmak (sébil de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
A'mina (kouttâb de sett) — Caire, à Soueket el-Sabaïn	117	306	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bakri (Choubrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Husseinieh	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra Mouchtohor	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb Mouloukhieh (Boulaq)	—	—	39
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Arabi (mosquée el-) — à Halkoum el-Gamal (N° 188 du plan Grand bey)	115	302	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachat	63	169	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Ser Abou Ali (Khalifa)......................	—	—	53
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn.	47	109	
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Chàra Habs el-Rahabah (Gamalieh)...............	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Chàra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar.....	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)....................	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein..............................	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bàb el-Chârieh).................	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) Caire, à Chàra Soueket el-Sabaïn..............................	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)...............	67	187	
Aroussi (tombeau el-) compris dans la mosquée Abou Badir el-Erian..........................	—	—	59
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk..............................	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Chàra el-Charratyn........................	63	171	
Atalla el-Skandari (sébil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, rue Darb Nasr (Boulaq)..............................	62	163	
Atieh (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Darb el-Hamâm (Om el-Ghoulâm).................	116	303	
Ayyoub (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Cheikh Ayyoub........................	—	—	28
B.			
Bâcha el-Soukkari (zaouyeh) N° 11, rue el-Husseinieh.	123	320	
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâb el-Bahr (sébil surmonté d'un Kouttab à)....	—	—	26

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï	43	92	
Bahâ el-Dyn (tombeau) — N° 9, Atfet el-Mahkamah (Bâb el-Chârieh)	116	303	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed	100	271	
Bakli (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Ghoraka, Haret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)	—	—	65
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni.	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Gamâlieh)	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski	63	166	
Bayoumi (abreuvoir, wakf Sidi) — Caire, à Chàra el-Bayoumi	122	319	
Batnieh (sébil à) — Caire, à Darb el-Ahmar	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm	30	39	
Bechtâk el-Lakâm (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz	71	206	
Behâda (zaouyeh Sayedi) — Caire, à Darb Ghozieh (Khalifa)	77	226	
Bein el-Kasrein (zaouyet) à Darb Kermez	123	320	
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tîna	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda.	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat.	38	67	
Belkeini (mosquée el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour...	85	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtohor	47	109	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa	33	50	
Chahyn el-Khalouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar.	65	183	
Chams el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda.	48	112	
Chams el-Dyn Aouad (sébil wakf) — Caire, à Hâret Gam'a el-Azhar	118	308	
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Chârieh)	—	—	43
Charkassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg	55	142	
Charaf el-Dyn el-Kordi (mosquée) à el-Husseinieh .	—	—	48
Charaf el-Dyn Irân (zaouyeh) châra el-Husseinieh, N° 64	123	320	
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch.	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	
Citerne dans le terrain de M. Alderson, sis à Châra Salâh el-Dyn à Alexandrie	—	—	63
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	
Daoud pacha (kouttâb) — Caire, à Soueket el-Lâlâ	117	306	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie. . .	85	246	
Deheicha (kouttâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab.	117	306	
E.			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Tina (Sayeda)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Emâd el-dyn (tombeau) — Caire, à Châra el-Cheikh Rihân (Abdyn)	—	—	66
Emari (mosquée el-) à Kolosna (Minieh)	125	323	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn.	49	114	
Emari (tombeau) — Caire, à Châra Souk el-Asr (Boulaq)	—	—	72
Emari (mosquée el-) — au village de Koni, markaz el-Foua (Gharbieh)	115	302	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb Saâda	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kabr el-Taouîl	32	45	
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à el-Seyoufieh	118	309	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire	—	—	29
G.			
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar	37	62	
Gaêdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua	51	118	
Gamâl (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamalieh)	—	—	40

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Gamâl el-Dyn el-Saouâbi (mosquée) — Caire, à el-Husseinieh	123	320	
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdyn)	96	264	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Caire, à Darb Sàada	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahâs	35	57	
Ghoraïb (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Ghoraïb.	—	—	62
Ghoraïb (porte de Darb Gâma el-)	118	308	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr.	42	88	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh	109	289	
Gohar el-Lâlâ (kouttâb) — N° 32, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari.	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura	83	237	
Goukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Gueneidi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâni	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Seroughieh, N° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdîn	43	91	
Hemali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hamouda (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret el-Eloua, rue el-Tachtouti (Bâb el-charieh)	—	—	82
Hamza (sébil wakf) — Caire, à Darb el-Kazzazyn.	83	237	
Hamza (tombeau de Sayedi) à Hâret el-cheikh Abdallah (Abdin)	—	—	64
Hanafi (kouttâb de l'ostâz el-) Caire, à el-Hanafi...	117	306	
Haramein (maison wakf) à Rosette	125	323	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar.	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret Darb Agour (Bâb el-Charieh)	—	—	40
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sayem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh.....	44	100	
Hayatem (kouttâb du wakf de la mosquée) — Caire, à Haret Kaouaouir (Sayeda)................	—	—	73
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui.	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Hodfa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, à Châra el-Bakri (Gamalieh)	—	—	83
Houssein Agha Chanân (sébil et école wakf) — Caire, à Rahabet Abdyn	59	156	
Houssein el-Sârem (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 29........................	123	320	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq..	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq..	68	194	
Ibrahim Ibn Adham (tombeau) — Caire, à Darb el-cheikh Abdallah [(Arab el-Yassar) (Khalifa)]...	—	—	71
Ibrahim ibn Adham (mosquée et tombeau) à Kafr el-cheikh Ibrahim (Toukh, Galioubieh)	—	—	62

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Imamein (kouttâb wakf el-), N° 1, Souk el-Guerayah.	116	303	
Imamein (sebîl el-) — Caire, à Bâb el-Charieh...	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein..............	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfich...	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire...........	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite..........................	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui..........................	30	41	
Kaïtbaï (okâlat), vis-à-vis du tombeau..........	44	—	
Kaïtbaï (mosquée), à l'île de Manial (Rodah).....	98	266	
Kâmel (mosquée du sultan el-) — Caire, rue el-Nahassyn, N° 36.........................	123	320	
Kanbaï el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Kara-meidân (excepté le minaret)...............	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sébil de la mosquée), à el-Salîba............................	55	129	
Kamràoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâkyn	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée) connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch............	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum...	81	233	
Karâfi (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh....	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)............................	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan........................	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à el-Husseinieh.	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sébil) — Caire, à Nour el-Zalâm................................	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette............	82	236	
Kazzâz (zaouyeh de l'Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn...........................	51	122	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh..............................	63	169	
Khabbaz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadr (tombeau de cheikh) — Caire, à Hâret el-Khachâb, Châra el-Saouâbi (Bâb el-Charieh)...	—	—	60
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khalil Agha Moustahfazân (kouttab) — Caire, à el-Mogharbalyn	115	302	
Khalouagui (zaouyet el-) — Caire, à el-Azhar....	109	299	
Khân Masrour (zaouyeh), N° 13, rue el-Khordaguieh.	123	320	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka..............................	33	51	
Khassa (citerne el-), N° 32, à Alexandrie.......	121	316	
Kochkiyah (mosquée el-) — Caire, N° 45, Châra Margouch..........................	116	303	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba........	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq..........	60	157	
Kolchani (sébil wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh.....	55	129	
Kor Abdallah (kouttâb) — Caire, N° 61, Châra Aslam (Darb el-Ahmar)......................	115	302	
Korêdi (tombeau de Seyedi el-) — Caire, à Châra el-Balaksa (Abdyn)	—	—	27
Koroudi (sébil et kouttâb el-) — Sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi................	64	177	
Kôssa Sanân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil).............................	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)...........................	71	179	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
M.			
Maâref (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Bakli (Khalifa)	—	—	67
Maarouf (mosquée de Sayedi Mohamed) — Caire, à Châra el-cheikh Maarouf	—	—	81
Ma'az (zaouyet) — Caire, à Haret el-Darrass	—	—	68
Mabdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdîn	56	147	
Magharba (sébil des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba	42	151	
Magharba (sébil au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali, Bâb el-Chârieh	—	—	7
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet Kaouâouir	61	160	
Mahmoud Moharram (mosquée) sauf le minbar — Caire, à el-Gamalieh (n° 30 du plan)	124	321	
Makchouf (tombeau de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Dakakin (Khalifa)	—	—	50
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Mariam (zaouyet el-sett) — Caire, à châra el-Fagâlah el-Kadîma	—	—	74
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Me'aouieh (tombeau) — Caire, à Châra Saï el-Bahr	—	—	57
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	238	
Mohamed el-Araki (tombeau) — Caire, à Hâret Kawawir (Sayeda)	—	—	54

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el-Charieh). .	—	—	35
Mohamed el-Hattâbi (tombeau), à Hamzaoui.	—	—	47
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn).	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée), à Kasr el-Chok (excepté la coupole)	109	291	
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée), à Darb el-Gamamîz (excepté le minbar).	98	267	
Mohamed Mayâla (Mosquée) — Caire, à Bein el-Sourein.	116	303	
Mohamed el-Sehâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37
Mohamed el-Yamani (tombeau de Sayedi), à Atfet Gam'a el-Tabbâkh (Darb el-Ahmar).	—	—	46
Mohamed Zâre'e el-Naoua (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, N° 10	123	320	
Mohamadein (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Gheit el-Edda (Abdîn).	—	—	42
Moharrem bey (sébil) — Caire, à Darb el-Hagar, (Sayeda Zeinab).	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal.	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ.	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail).	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire.	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
Moustafa el-Galâli (kouttâb), N° 8, Souk el-Guerayah.	116	303	
N.			
Nahassyn (madrasset el-) — Caire, à Châra el-Nahassyn, N° 13	123	320	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra Marasina (Sayeda)	—	—	25
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefîssah (pilier d'un portail), à Châra el-Sett	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq	65	181	
Omar el-Achraf (tombeau de sayedi) — Caire, à Châra el-Hekr (Boulaq)	—	—	77
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah	108	285	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr	59	150	
Osman el-Hâttabi (mosquée) — Caire, à Châra el-Hattâbi (Hamzaoui)	115	302	
Ostâz el-Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)	71	199	
Ouardân (mosquée au village)	82	215	
Ouardâni (zaouyet du cheikh el-) — Caire, à Châra Darb el-Gamamiz	—	—	69
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa..	78	227	
R.			
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 9, rue el-Haddarah (Abdyn)	115	302	
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 19, rue el-Kheyamieh	115	302	
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr .	65	181	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba.	46	104	
Redeini (mosquée el-), à Mehalla el-Kobra......	42	—	
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdîn.....	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh..............................	41	74	
S.			
Saadalla el-Hassani (mosquée) — Caire, à Hâret Bir el-Mich (Darb el-Ahmar)...............	115	302	
Sadat el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh)..................	—	—	8
Sadât el-Chazlieh (kouttâb) — Caire, à Châra Souk el-Khodâr, N° 32......................	123	320	
Sadd (Bâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab.......	30	41	
Sagamieh (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Gaouâber (Boulaq)........................	—	—	58
Sahragat el-Kobra (mosquée), à Markaz, Mit Ghamr (Dakahlieh)........................	—	—	75
Saï el-Bahr (mosquée) — Vieux-Caire..........	56	146	
Saïd ibn Mâlek (mosquée du cheikh) — Caire, à Midân el-Sabtieh....................	—	—	6
Saïd el-Souada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh	109	291	
Sâleh (école et sébil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat...............................	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch..............................	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn.........................	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie............................	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (section Abdîn)....................	—	—	3
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi...	83	237	
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)............	41	82	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Sayâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Senbelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah, Mouski)	85	242	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas.	51	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggar — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	83	199	
Skandar (sébil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	71	118	
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hussanieh	78	229	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman el-Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Solimân pacha (mosquée) — Caire, Boulaq	117	305	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hussanieh	46	106	
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (N° 130 du plan Grand bey).	26	34	
Tallyn (tombeau de l'ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdîn)	61	205	
Taouâb (mosquée sayedi el-) — Caire, à Atfet el-Taouâb (Sayeda)	—	—	52
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (N° 84 du plan Grand bey)	35	57	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Tìna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Tork (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Zafarâni (Bâb el-Charieh)........	—	—	56
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura........	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn........	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah........	49	115	
Yehia Ibn Akab (mosquée) — Caire, à Atfet el-Hamâm [(Khoch Kadam) (Darb el Ahmar)]...	—	—	78
Youssef el-Horeiti (mosquée de Sayedi), — Caire, à Hâret el-Selehdar (Bâb el-Charieh)........	119	312	
Youssef Katkhoda (mosquée) — Caire, à Darb el-Barabra........	—	—	45
Youssef Nakìb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamìz........	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamìz........	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula........	69	196	
Zaghloul (mosquée), à Rosette........	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat......	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar........	51	122	
Zaïdah (sébil el-Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda.	45	102	
Zeinab bent Khalìl el-Khodari (sébil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)........	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar........	67	186	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Louboudieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGTIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1903.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

315. — Trois cent quinzième rapport. — Sommaire :

316. — Trois cent seizième rapport. — Sommaire :

317. — Trois cent dix-septième rapport. — Sommaire :

318. — Trois cent dix-huitième rapport. — Sommaire :

319. — Trois cent dix-neuvième rapport. — Sommaire :

320. — Trois cent vingtième rapport. — Sommaire :

321. — Trois cent vingt-unième rapport. — Sommaire :

322. — Trois cent vingt-deuxième rapport. — Sommaire :

323. — Trois cent vingt-troisième rapport. — Sommaire :

324. — Trois cent vingt-quatrième rapport. — Sommaire :

325. — Trois cent vingt-cinquième rapport. — Sommaire :

Appendice au vingtième fascicule. — Sommaire :

TABLE DES PLANCHES.

ERRATA.

Rapport 317, page 26, *ajouter :*

13° PHOTOGRAPHIES.

La Section technique prend connaissance des photographies suivantes, ordonnées par les bureaux du Comité et en accepte le paiement comme suit :

1° Pour la seconde édition du 9ᵉ fascicule (voir rapport 303) :

Mosquées Sangar el-Gâouli et Kidjmas el-Ishâki, 2 clichés et 4 positifs . . . . L. E. 1,835 mill.

2° Pour être insérées dans le fascicule 1902 :

Mosquée Gohar el-Lâla, Beït el-Kâdi et maison wakf Kezlâr, 4 clichés et 8 positifs. . . . . L. E. 3,660 mill.

3° Pour la collection du Comité (voir rapport 300) :

Mosquée Soudoun Mîr Zâdeh, 3 clichés et 12 positifs. . . . . . L. E. 2,990 mill.

4° Pour documents des chantiers et autres :

Développement de négatifs pris avec l'appareil des bureaux et impression de positifs . . . . L. E. 1,300 mill.

Signé : Herz, A. Bahgat.

Rapport 320, page 50 :

Après *f*) Zaouyet Bâcha el-Soukari. . . . . à ne pas classer; *ajouter :* de même.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ET

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

COMITÉ DE CONSERVATION

DES

MONUMENTS DE L'ART ARABE

EXERCICE 1904

FASCICULE VINGT ET UNIÈME

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. — RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE

SUIVIS D'UN APPENDICE (AVEC 4 PLANCHES)

PAR M. MAX HERZ BEY



LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

1904

COMITÉ DE CONSERVATION

DES MONUMENTS DE L'ART ARABE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À NOS JOURS.

ANCIENS PRÉSIDENTS :

Mohamed Zeki pacha I, de 1882 à 1887.
Sabet pacha, en 1887.
Osman pacha Ghâleb, de 1887 à 1888.
Raouf pacha, en 1888.
Mohamed Hamdi pacha, de 1888 à 1889.
Ali pacha Riza, de 1889 à 1891.
Mohamed Zeki pacha II, en 1892.
Mohamed Faïzi pacha, de 1893 à 1900.

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed Ata bey, en 1893.

ANCIENS MEMBRES :

	DATE DE NOMINATION.	OBSERVATIONS.
Mahmoud Sâmi pacha	1881	Démissionnaire.
Mahmoud bey l'Astronome	1881	Décédé.
Rogers bey	1881	Décédé.
Izzat effendi	1881	Démissionnaire.
Yacoub effendi Sabri	1881	Démissionnaire.
Amb. Baudry	1881	Voir mem. hon.
Ali effendi Fahmy	1881	Démissionnaire.
Tigrane pacha Abro	1881	Décédé.
Hussein Fahmy pacha	1882	Décédé.
Ismaïl pacha el-Falaki	1882	Décédé.
Bourgoin	1882	A quitté l'Égypte.
Ali pacha Moubarek	1882	Décédé.
Pierre Grand pacha	1882	Voir mem. hon.

Kadri pacha	1884	Décédé.
Mohamed Châker pacha	1884	Décédé.
Scott Moncrieff	1884	A quitté l'Égypte.
Mohamed Tewfick pacha	1887	Démissionnaire.
Sir Edgard Vincent	1887	A quitté l'Égypte.
Grebaut	1887	A quitté l'Égypte.
Dr Vollers	1887	A quitté l'Égypte.
Moustafa bey Sadik	1888	Démissionnaire.
Guigon bey	1889	A quitté l'Égypte.
Mohamed Baligh bey	1892	Démissionnaire.
de Morgan	1893	A quitté l'Égypte.
Ahmed bey Sabri	1894	Décédé.
Mohamed bey Beiram	1896	Décédé.
Comte Ch. Zaluski	1896	Voir mem. hon.
Abdel Hamid Faouzi	1896	Décédé.
Clinton E. Dawkins	1896	A quitté l'Égypte.
A. Battigelli	1897	Décédé.
A. Manescalco bey	1897	A quitté l'Égypte.
Dr G. Botti (membre correspondant)	1899	Décédé.

COMITÉ À LA FIN DE 1904.

PRÉSIDENT :

Abdel-Halim pacha Assem, Directeur général de l'Administration des Wakfs.

VICE-PRÉSIDENT :

Mohamed bey Serour, Wekil de l'Administration des Wakfs.

MEMBRES :

Moustapha pacha Fehmy, Président du Conseil des Ministres.

J. Franz pacha, Directeur du Bureau technique des Wakfs (en retraite). *Président honoraire de la Section technique.*

Yacoub pacha Artin, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique.

J. Barois, Administrateur des Chemins de fer de l'État. *Président de la Section technique.*

Max Herz bey, Architecte en chef du Comité.

Hussein Fakhry pacha, Ministre de l'Instruction et des Travaux publics.

Sir William Garstin, Sous-secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.

Saber bey Sabri, Ingénieur en chef du Bureau technique des Wakfs.

Skandar effendi Aziz, Chef du bureau de dessin au Bureau technique des Wakfs.

Hanna bey Bakhoum, Inspecteur en chef des Greffes des Tribunaux Indigènes au Ministère de la Justice.

Nakhla bey el-Barâti, Directeur des Contributions directes au Ministère des Finances (en retraite).

Dr B. Moritz, Directeur de la Bibliothèque Khédiviale.

J. Zarb bey, Architecte de l'Administration des Chemins de fer de l'État.

G. Maspero, Directeur général du Service des Antiquités et des Musées Égyptiens.

O. de Mohl, Commissaire-Directeur à la Caisse de la Dette publique.

Ibrahim pacha Naguib, Sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur.

P. Casanova, Directeur-adjoint de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Ali bey Bahgat, Conservateur-adjoint du Musée arabe.

A. Boinet bey, Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.

MEMBRES HONORAIRES :

Adler, Professeur à l'Académie royale de Berlin.

Stanley Lane-Poole, Professeur au «Saint Trinity College», à Dublin.

Ambroise Baudry, Architecte, à Paris.

Pierre Grand pacha, à Vichy (France).

Comte Charles Zaluski, à Klimkowka (Autriche).

Somers Clarke, Architecte, à Londres.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

Arthur Rhôné, Homme de lettres, à Paris.

Max Van Berchem, Professeur de l'Université, à Genève.

PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU COMITÉ.

RAPPORTS
DE LA SECTION TECHNIQUE.

ANNÉE 1904.

PROCÈS-VERBAL N° 126.

(Voir le rapport n° 326 de la Section technique.)

Le Comité s'est réuni au Musée arabe le 5 janvier 1904 à 3 heures p.m.

Présents :

MM. Mohammed bey Serour, vice-président,
S. E. Fakhry pacha,
S. E. Tigrane pacha,
S. E. Artin pacha,
Sir William Garstin,
Aly bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

Hanna bey Bakhoum s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Lecture est donnée d'une lettre du Chef du Cabinet khédivial en date du 9 décembre 1903, n° 25, informant le Comité que S. A. le Khédive a daigné approuver la nomination de M. A. Boinet bey comme membre du Comité de conservation des monuments de l'art arabe.

Le Comité, après avoir souhaité la bienvenue à son nouveau membre, le prie d'accepter les fonctions de Secrétaire du Comité et le désigne en même temps pour faire partie de la Section technique.

M. Boinet bey, en exprimant ses remerciements, dit qu'il tiendra à honneur d'apporter sa collaboration assidue aux travaux du Comité.

III.

Le 326e rapport de la Section technique est lu et approuvé.

IV.

Le Comité, étant informé que de nombreux membres de la Section technique s'abstiennent depuis fort longtemps de se rendre aux convocations qui leur sont adressées, décide qu'à l'avenir seront considérés comme démissionnaires de la Section technique, les membres qui, pendant une année et sans excuses motivées, n'auront pas pris part à ses réunions.

V.

M. Herz bey signale au Comité les importantes réparations qui sont actuellement exécutées sous sa direction dans les anciennes mosquées el-Mârdâni et el-Akmar ainsi que dans le mausolée du Sultan Kalaoun, et il engage vivement les membres du Comité à visiter ces travaux très intéressants.

VI.

M. le Conservateur présente la nomenclature suivante des récentes donations faites au Musée :

Le Service des Antiquités égyptiennes : un turban en marbre d'un « châhed » ;

S. E. Artin pacha : deux fragments de jet d'eau en marbre ;

M. Herz bey : deux pièces de moulages d'inscriptions coufiques relevées à une grande profondeur dans le Bourg el-Zefer;

Mohammed Abd el-Azim effendi : une petite lampe en bronze, une estampille en verre, un petit vase en faïence, un cachet en terre cuite frappé de quatre oiseaux;

Mohammed effendi Lamaï : trois supports de jarres, en marbre;

M. Kyticas : trois carreaux de faïence, deux morceaux de bois sculptés, un plateau en cuivre jaune ouvragé, une plaque en cuivre jaune avec l'inscription «Allah», provenant d'une grille de fontaine;

M. E. Hatoun : un plat et un pot en faïence, un pot et un chandelier en cuivre jaune.

Le Comité accepte ces objets avec reconnaissance et charge M. le Conservateur du Musée de remercier en son nom les généreux donateurs.

VII.

S. E. Artin pacha propose que les noms des personnes faisant des dons importants au Musée, soient inscrits sur un registre spécial.

Le Comité approuve en principe et décide que le Conservateur du Musée restera chargé de dresser la liste des noms des donateurs proposés pour l'inscription.

VIII.

Le Comité après discussion sur le mérite de divers objets antiques présentés à son examen, décide de faire l'acquisition des objets suivants pour la collection du Musée :

Pièces en vente chez E. Hatoun :

1° Deux grands carreaux faïence..... Lst. 8 1/2;

2° Un carreau faïence persane, forme étoile, portant la date de l'an 600 Lst. 14.

Pièces en vente chez M. Casira :

3° Deux carreaux faïence de Damas..... Lst. 10;

4° Un plateau polygonal en cuivre jaune portant au revers le nom de el-Ghouri..... Lst. 6.

IX.

M. Casanova rapporte que les stèles déposées à l'hôpital d'Assouan seraient menacées de destruction. M. Herz bey ayant été également avisé du fait, informe le Comité que le Président a écrit à Assouan pour s'enquérir à ce sujet.

X.

La Société des Antiquaires de France devant célébrer prochainement le centenaire de sa fondation, demande au Comité de se faire représenter par un délégué, à cette cérémonie qui aura lieu le 11 avril 1904, à Paris.

XI.

M. Casanova expose que M. G. Salmon anciennement attaché à l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, a été chargé par son gouvernement d'une mission scientifique au Maroc, et à son avis, il ne serait pas sans intérêt pour l'œuvre du Comité, d'entrer en relations avec cet archéologue distingué.

Le Comité partageant les vues de M. Casanova, charge le Conservateur du Musée, de faire le nécessaire pour établir avec M. G. Salmon un échange de publications.

XII.

Un lot de monnaies anciennes ayant été soumises au Musée par le Gouvernorat, le Comité, sur la proposition de S. E. Artin pacha, décide que ces monnaies seront envoyées au Directeur de la Bibliothèque khédiviale pour examen.

XIII.

Ouvrages offerts au Musée :

Smithsonian Institution :

Annual report U. S. National Museum, 1900;

Annual report U. S. National Museum, 1901.

Direction générale du Service des Antiquités égyptiennes :

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 10001-10869, *Greek Papyri*, par B. P. Grenfell et A. S. Hunt; nos 28001-28078, *Sarcophages antérieurs au Nouvel Empire*, par M. P. Lacau;

Annales du Service des Antiquités d'Égypte, tome IV, 2me fascicule.

Institut égyptien :

Bulletin de l'Institut égyptien, IVe série, no 3, fasc. 1 à 8.

Direction of Archeology, India :

Report on Archœlogical work in Burmah for the year 1902-1903.

Institut français d'Archéologie orientale du Caire :

Bulletin, tome II.

Société d'Histoire naturelle d'Autun (France) :

Quinzième bulletin.

Société archéologique du département de Constantine (Algérie) :

Souvenir du Cinquantenaire.

Divers :

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 3me trimestre 1903.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, Anno VII, no 37.

Exposition des Arts musulmans au Musée des Arts décoratifs, par Gaston Migeon, Paris, remis par S. E. Artin pacha.

XIV.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre communication n'étant soumise au Comité, la séance est levée à 4 h. 1/2 p.m.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdul Halim.

Les Membres,
Signé : Casanova, S. Sabri.

326^E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 126.)

Le Caire, le 12 décembre 1903.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
Herz bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée Cheikhou (شيخو), à el-Saliba (n° 147 du plan Grand bey);
2° Mosquée Aksonkor (آق سنقر), à châra el-Tabbâneh (n° 123 du plan);
3° Mur devant l'enceinte de la Citadelle, à châra el-Mahgar;
4° Mosquée du sultan el-Kâmal (الكامل), à el-Nahassyn (n° 45 du plan);
5° Tombeau Tarabâï el-Cherîfi (طرباي الشريفي), à Bab el-Ouazîr;
6° Mosquée Ahmed Kamle (احمد كمال), n° 99, rue el-Hosseinieh;
7° Mosquée el-Emari (العمري), à Akhmim (moudirieh de Guerga, Haute-Égypte);
8° Terrains entre Aïn el-Sira et le Vieux-Caire;
9° Musée arabe.

1° MOSQUÉE CHEIKHOU.

La Mosquée Cheikhou, du côté sud, a, dans le Hâret el-Mabiada, une porte qui reste constamment fermée; les deux larges piliers qui la flanquent forment une saillie très prononcée sur la façade et par suite deux angles rentrants qui forment un réceptacle d'immondices. Il s'en suit un état de saleté repoussante qui dernièrement a été signalé par les habitants du quartier à l'Administration des Services sanitaires, avec prière d'y remédier.

Par lettre n° 55 en date du 17 juin dernier, ce département propose à l'Administration générale des Wakfs de supprimer les deux piliers en saillie ou de murer la porte et les deux angles.

La Section technique opte pour la seconde proposition. Elle ne saurait

pourtant trop insister auprès du Comité sur l'inconvénient de mesures analogues qui sont de nature à déparer les monuments. Il serait plutôt à souhaiter, qu'en pareils cas, la surveillance des Agents sanitaires puisse s'exercer à prévenir de toute profanation l'extérieur des édifices anciens.

2° MOSQUÉE AKSONKOR.

Le gardien de la mosquée Aksonkor sollicite l'établissement d'un kiosque destiné à lui servir de logement, vu que les travaux en cours d'exécution dans la mosquée l'empêchent de demeurer à l'intérieur comme par le passé.

L'Architecte en chef est d'avis de donner suite à cette demande en faisant transporter provisoirement de la mosquée el-Mardâni le kiosque disponible qui s'y trouve. Une dépense de 300 millièmes suffira dans ce but, tandis qu'un nouveau kiosque coûterait au moins L. E. 3,500 mill.

La Section technique approuve.

3° MUR À CHÂRA EL-MAHGAR.

M. le Directeur des travaux et des magasins de l'armée égyptienne, par sa lettre en date du 9 novembre passé, demande l'avis du Comité sur une proposition d'un particulier pour l'achat d'une partie de la muraille située à châra el-Mahgar.

La muraille dont il s'agit étant moderne, la Section technique n'a pas d'objection à cette aliénation.

4° MOSQUÉE DU SULTAN EL-KÂMEL.

La Section technique approuve le devis de L. E. 30 dressé par le service du Comité pour le déblaiement du liouan ouest de la mosquée du sultan el-Kâmel, conformément au 320e rapport.

5° TOMBEAU TARABÂÏ EL-CHERÎFI.

Les travaux de déblaiement, en cours d'exécution au tombeau Tarabâï el-Cherifi (voir rapp. n° 319) ayant dépassé les prévisions du devis, il est décidé, sur la proposition de l'Architecte en chef, de disposer du rabais de l'entreprise.

6° MOSQUÉE AHMED KAMÂL.

En réponse à la communication du 7e paragraphe du 322e rapport, relatif à la recherche du panneau en bois sculpté, frauduleusement détaché du minbar de la mosquée Ahmed Kamâl, l'Administration générale des Wakfs informe le Comité, par sa lettre du 25 novembre dernier, qu'après enquête minutieuse dirigée par sa première section, il lui a été impossible d'établir la culpabilité du domestique de la mosquée.

S'il est vrai qu'une surveillance active aurait pu empêcher ce vol, l'enquête a aussi démontré que le gardien n'était pas à même de se rendre compte de la valeur de la pièce soustraite et que, la considérant comme une chose de peu d'importance, il n'y a pas prêté l'attention voulue.

D'autre part, le fait qu'un étranger peut accéder à l'intérieur de la mosquée de divers côtés, contribue à atténuer sa responsabilité.

7° MOSQUÉE EL-EMARI.

L'ingénieur des Wakfs à Akhmim fait savoir par dépêche du 9 courant, qu'il a été décidé de démolir la façade de la mosquée el-Emari, vu son état de dégradation. Il demande des instructions.

M. Herz bey rapporte qu'il a eu l'occasion d'examiner cette mosquée. Elle est sans toiture et ne porte aucune date. A l'intérieur, quelques colonnes restent encore debout; l'une d'elles, couchée, porte une inscription.

Il propose de déléguer un agent pour prendre quelques vues photographiques avant la disparition de cet ancien monument.

La Section technique approuve.

8° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SIRA ET LE VIEUX-CAIRE.

L'Architecte en chef expose que la parcelle de 130.000 mètres carrés désignée par l'arrêté ministériel du 4 novembre 1901 pour l'extraction libre de sébakh est épuisée. Il présente un plan de délimitation d'une autre parcelle non loin de la première mesurant environ 60.000 mètres carrés.

La Section technique propose de soumettre à l'approbation du Ministère des Travaux publics la délimitation de la nouvelle parcelle.

9° MUSÉE ARABE.

A. La Section technique, d'accord avec la commission des achats, approuve l'achat d'un vase antique en cuivre pour L. E. 8.

B. Elle autorise aussi avec l'adhésion de S. E. le Président, la nomination d'un onzième farrache.

C. Il est enfin décidé, en vue de garantir les collections de la poussière, de demander au service compétent un arrosage abondant des rues qui entourent le Musée et un balayage constant des trottoirs.

Le Caire, le 29 décembre 1903.

Signé : Herz, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 127.

Le Comité s'est réuni le mardi 2 février 1904 à 3 heures de l'après-midi au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Présents :

LL. EE. Abdel-Halim pacha Assem, président,
Tigrane pacha,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim pacha Naguib;
MM. Ali bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
Saber bey Sabri.

MM. le Dr B. Moritz et J. Zarb bey s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Le Président en ouvrant la séance annonce la triste nouvelle du décès de M. Ahmed bey Sabri membre du Comité. Il rend hommage aux qualités du défunt et il se fait l'interprète des sentiments du Comité en exprimant ses profonds regrets pour cette mort prématurée.

Le Comité décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à la famille de feu Ahmed bey Sabri.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

Relativement au paragraphe X de ce procès-verbal, concernant l'invitation de la Société Nationale des Antiquaires de France au centenaire de sa fondation, le Comité décide de prier MM. A. Baudry et A. Rhoné, membres

honoraires résidant à Paris de vouloir bien le représenter, à titre gracieux, à cette cérémonie qui aura lieu le 11 avril prochain au Musée du Louvre, à Paris.

II.

M. le Conservateur du Musée arabe rend compte de ses démarches auprès du Ministère des Travaux publics au sujet des diverses installations demandées par le Comité dans sa 125e séance pour la sécurité du Musée. Il est heureux de faire savoir au Comité que le Ministère est disposé à donner une suite favorable aux propositions qui lui ont été soumises.

Le Comité prend bonne note de ces déclarations et décide de remplacer par un système d'installations fixes, le projet primitif d'éclairage avec lampes mobiles à batterie.

III.

M. Herz bey informe le Comité qu'à l'occasion de l'inauguration du Musée arabe, un album de vues photographiques des salles d'exposition à été offert à S. A. le Khédive. Les clichés au nombre de 12 étant la propriété du Musée, il a été reproduit 30 séries de ces vues à l'intention des membres résidents et il en sera également présenté une série à chacun des membres habitant à l'étranger.

Ces clichés sont déposés au bureau du Comité et des copies photographiques seront mises en vente au profit du Musée. Le Comité approuve.

IV.

M. le Conservateur du Musée arabe rapporte sommairement les faits d'un détournement par deux agents de ce service de certains morceaux de bois antiques déclassés. Le Parquet a été saisi de l'affaire et avis donné à l'Administration générale des Wakfs pour la suite que l'affaire comporte.

A cette occasion le Comité décide que M. le Conservateur sera chargé d'élaborer et de lui soumettre un règlement intérieur pour le service du Musée.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Barois.

PROCÈS-VERBAL N° 128.

(Voir les rapports n°s 327 et 328 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue le 8 mars 1904 à 3 heures p. m. au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Présents :

L. L. E. E. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha;
MM. Aly bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

Sir W. Garstin et M. J. Zarb bey s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté et signé.

II.

Les rapports n°s 327 et 328 de la Section technique sont approuvés avec les observations suivantes :

Rapport 327, § 2. Okâlat el-Ghouri (Ouverture pratiquée sur la façade de l'okâlat. — S. E. Fakhry pacha rappelle qu'il avait été décidé sur sa proposition (voir rapp. n° 317 et procès-verbal n° 122) qu'une liste générale des

monuments classés serait dressée et transmise au Ministère des Travaux publics, afin que le Tanzim puisse en connaissance de cause, refuser, sauf avis favorable du Comité, toute autorisation de travaux intéressant l'intérieur et l'extérieur des dits monuments. Cette liste resterait naturellement ouverte pour l'adjonction d'autres monuments au fur et à mesure de leur classement.

Rapport 327, § 4. Kobbet el-Fadaouieh (Construction de kiosques pour le service de la Voirie, sur les terrains libres entourant l'édifice). — Le Comité est opposé à toute construction sur les terrains affectés au dégagement du monument. Il serait préférable d'y établir un petit square. C'est dans ce sens qu'il y a lieu d'écrire au Ministère des Travaux publics.

Rapport 328, § 4. Mak'ad Radouân bey. — Le Comité adhère à la proposition de réfection du mak'ad et S. E. Artin pacha dit que le Ministère de l'Instruction publique fera les modifications nécessaires au plan des annexes de l'école pour constituer l'espace libre demandé vis-à-vis du mak'ad. Il est indispensable d'abattre le mur qui soutient la façade du Rabb' voisin, mais lors de la reconstruction, l'architecte s'efforcera de reproduire autant que possible l'ancien aspect de la façade.

III.

Au sujet des stèles funéraires déposées dans l'enceinte de l'hôpital d'Assouan (voir procès-verbal n° 125), M. le Directeur de l'Administration des Services sanitaires fait savoir que l'hôpital devant être démoli et reconstruit, il a consigné ces stèles à l'Inspecteur des Antiquités d'Assouan. Le Comité décide de prier M. Maspero de les faire joindre, l'année prochaine, à un des envois du Service des Antiquités pour le Caire.

IV.

S. E. Artin pacha informe le Comité que M. Maspero tient à la disposition du Musée arabe plusieurs objets antiques qu'il a rapportés de son dernier voyage dans la Haute-Égypte.

M. Herz bey est chargé de faire opérer le transfert de ces objets au Musée arabe.

V.

S. E. Artin pacha fait remarquer que dans le compte rendu général des Finances pour l'exercice 1903 le budget du Musée arabe figure avec un excédent de dépenses de L. E. 578.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de demander au Ministère des Finances, des éclaircissemements à ce sujet.

VI.

Le Comité passe à l'examen de la question du prix de vente de l'ouvrage sur la mosquée du Sultan Hassan. L'édition en langue arabe a coûté L. E. 235, soit par exemplaire L. E. 1,175 millièmes.

Considérant qu'il y a un grand intérêt à répandre autant que possible la connaissance de l'art arabe, le Comité décide de fixer indistinctement à L. E. 0,975 millièmes par exemplaire le prix de vente de l'édition arabe ou française de cet ouvrage.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Barois.

327ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 128.)

Le Caire, le 11 février 1904.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Troisième crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement pour la conservation des monuments;
2° Okâlat el-Ghouri (الغوري), à chârat el-Tablîta (entre les n°s 98 et 189 du plan Grand bey);
3° Mosquée de Sâleh Negm el-Dyn Ayoub (الصالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
4° Kobbet el-Fadaouieh (الفداويه), à el-Abbassyeh;
5° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan);
6° Mur de la ville;
7° Mosquée Mahmoud el-Kourdi (محمود الكردي), à Kassabet Radouan (n° 2 du plan);
8° Mosquée Kâdi Yehia Zeïn el-Dyn (القاضي يحيي زين الدين), à el-Habbanieh (n° 204 du plan);
9° Musée arabe;
10° Ancien bain à Mehalla el-Kobra;
11° Produit de la vente des billets d'entrée aux monuments et au Musée pendant l'année 1903.

1° TROISIÈME CRÉDIT DE L. E. 4000 ALLOUÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

M. le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics annonce par sa lettre n° 7746, du 31 décembre dernier que la Caisse de la Dette

publique a, sur la demande de ce Ministère, mis à la disposition du Comité, un crédit de L.E. 4000 pour être affecté en 1904 aux travaux de conservation des monuments.

L'Architecte en chef soumet une répartition de ce crédit comme suit :

1° Mosquée du Sultan Hassan :				
a) Le liouân est (devis n° 3)........	L.E.	1300		
b) La façade est (devis n° 11)........	"	800		
c) Le petit minaret (devis n° 15).....	"	300	L.E.	2400
2° Mak'ad de l'émir Ma'maï [(Beït el-Kâdi) (non compris la peinture)................................			"	1100
3° Mosquée Mohammed Katkhoda à la Citadelle.......			"	150
			L.E.	3650
4° Imprévus			"	350
Total...			L.E.	4000

La Section technique approuve.

2° OKÂLAT EL-GHOURI.

En suite de la communication du 2e paragraphe du 317e rapport, le Ministère des Travaux publics fait part au Comité qu'il a demandé au Gouvernorat de faire procéder au bouchage de l'ouverture pratiquée sur la façade de l'okâlat el-Ghouri. Or, le particulier intéressé, ayant déclaré par écrit qu'il n'était pas disposé à murer une porte percée dans une partie de sa propriété, le Ministère pense que le seul moyen d'atteindre le but proposé est de faire l'acquisition de la partie de l'okâlah en question.

La Section technique constate avec regret l'insuccès de ses démarches dans cette circonstance.

3° MOSQUÉE SÂLEH AYOUB.

Relativement aux travaux exécutés par un particulier sous le passage voûté de la mosquée sud Sâleh Ayoub (voir rapp. n° 321, § 8, A) le Ministère des Travaux publics informe le Comité que le Service du Tanzim a fait tout son possible pour arranger cette affaire.

La Section technique est d'avis d'attirer l'attention du Comité sur la fréquence regrettable des cas de ce genre et de lui demander d'intervenir

pour que des ordres formels soient donnés en vue de la stricte observation de l'arrangement intervenu avec le Service du Tanzim qui s'est engagé à consulter au préalable le Comité, avant d'autoriser l'exécution de travaux quelconques dans un monument ou dans un édifice y attenant.

4° KOUBBET EL-FADAOUIEH.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 4194 du 26 décembre dernier, informe le Comité qu'il a approuvé définitivement le projet de modification des tracés du terrain libre devant la façade est de Koubbet el-Fadaouieh et l'établissement de deux kiosques pour le service de la voirie (voir rapp. n° 324, § 6). Il ajoute que rien ne sera construit au-dessus des dits kiosques et qu'un nouvel examen de la question convaincra facilement le Comité qu'aucune obstruction ne sera ainsi apportée à la vue extérieure du monument.

La Section technique propose de prier le Ministère de vouloir bien communiquer au Comité le projet complet des kiosques et de leur emplacement, avant leur exécution.

5° MOSQUÉE EL-AKMAR.

A la suite des démarches de l'Architecte en chef, auprès de l'Administration générale des Wakfs, pour l'enlèvement de la boutique contiguë à la façade nord de la mosquée el-Akmar, M. le Directeur général des Wakfs fait savoir au Comité, par sa lettre en date du 14 janvier 1904, que la boutique en question a été estimée à L.E. 15 et il demande que cette somme soit mise à sa disposition pour faire le nécessaire.

La Section technique propose d'imputer cette dépense au chapitre des imprévus du budget de l'année courante.

6° MUR D'ENCEINTE DE LA VILLE.

A. Le Service du Comité a été informé au mois d'octobre dernier par un de ses agents, que le nommé el-Sayed Moustapha el-Banân se trouve en possession d'un bastion faisant partie des anciennes fortifications de la ville près de Bâb el-Nasr; d'après les renseignements obtenus à ce sujet, au Ministère des Travaux publics, le Gouvernorat du Caire aurait en 1896, vendu au dit el-Sayed Moustapha, le bastion dont il s'agit, en considération

de ce qu'il menaçait ruine et pouvait aussi faciliter l'accès à un tombeau y attenant, propriété du même individu.

Cette aliénation ayant été consentie antérieurement à la décision du Comité d'examiner l'intérêt historique ou archéologique du mur d'enceinte de la ville, en vue de déterminer les parties qui pourraient être classées comme «Monument historique». La Section technique est d'avis que le seul moyen d'assurer autant que possible la conservation de ce bastion qui constitue un des vestiges caractéristiques des anciennes fortifications de la ville, consiste à obtenir de l'acquéreur la promesse de n'y faire aucun acte de destruction et de prendre l'avis préalable du Comité, au cas où des travaux de consolidation seraient nécessaires.

B. Au mois de juin dernier, le Ministère des Travaux publics a saisi le Comité d'une plainte du sieur Mohamed Dessouki el-Naggar, au sujet de la dégradation de la partie du mur de la ville attenante à sa maison à Bâb el-Wazir.

Le service du Comité, après examen, a constaté que la dégradation signalée s'appliquait aux parois d'une chambre bâtie indûment sur le mur de la ville et faisant partie de la maison de la dame Azîza nièce du susdit Mohamed Dessouki; en conséquence l'Architecte en chef a fait démolir les constructions parasites qui empiétaient sur le mur et a obtenu de la dame Azîza un engagement écrit de respecter à l'avenir cette muraille antique qui fait partie des monuments historiques.

7° MOSQUÉE MAHMOUD EL-KORDI ET 8° MOSQUÉE KÂDI YEHIA.

L'achèvement des travaux en cours d'exécution dans ces deux mosquées nécessite, d'après la déclaration de l'Architecte en chef, un crédit supplémentaire de L. E. 41, 644 mill. dont L. E. 28, 600 mill. pour la mosquée de Mahmoud el-Kordi et L. E. 12, 944 mill. pour celle de Kâdi Yehia.

La Section technique est d'avis de prélever cette somme sur les économies du budget de l'année courante.

9° MUSÉE ARABE.

La Section technique approuve l'installation, proposée par M. le Conservateur du Musée, de deux guérites en bois destinées aux gardiens de nuit du Musée.

Le devis s'élève à L.E. 12 et trois soumissions pour la construction étant déposées, Mekkaoui Hussein qui a fait l'offre la plus basse (10 0/0 de rabais avec délai de 20 jours pour la livraison), est chargé de la construction desdites guérites.

B. M. le Conservateur du Musée arabe rapporte qu'il existait dans la mosquée Aksonkor une grille en métal jaune de 1 m. 80 c. × 0 m. 70 c. avec croissillons inscrustés d'argent portant des inscriptions de titres de sultans et que vu la proximité de masures pouvant favoriser l'enlèvement clandestin de cette grille, il l'a fait transporter au Musée pour y être exposée après nettoyage.

La Section technique approuve.

10° ANCIEN BAIN À MEHALLA EL-KOBRA.

Le sieur Mohamed Oleich avait signalé au Comité au mois de juin dernier l'existence à Mehalla el-Kobra d'un bain ancien, dont le mur latéral ouest devait être démoli en raison de son état de dégradation.

D'après les rapports de l'ingénieur des Wakfs et de deux agents du Comité, le bain dont il s'agit ne présenterait aucun intérêt au double point de vue archéologique et historique.

La Section technique décide qu'il n'y a pas lieu d'intervenir.

11° PRODUIT DE LA VENTE DES BILLETS D'ENTRÉE AUX MONUMENTS ET AU MUSÉE EN 1903.

Le montant de cette perception s'est élevé à L. E. 175, 108 mill., somme qui viendra s'ajouter aux ressources du budget de l'année courante.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, Herz, S. Sabri, J. Zarb.

328ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 128.)

Le Caire, le 18 février 1904.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Personnel du service du Comité;
2° Devis et cahiers des charges des travaux prévus au budget de 1904;
3° Expropriations;
4° Mak'ad Radouân bey (رضوان بك), à el-Kheyamyeh (n° 8 du plan Grand bey);
5° Palais de l'émir Tâz (طاز), à el-Seyoufieh (entre les nᵒˢ 146 et 147 du plan);
6° Monuments coptes;
7° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
8° Musée arabe;
9° Maison wakf el-Sergânieh (السرجانيه), à Mehalla el-Kobra;
10° Mosquée el-Kadîm (الجامع القديم), à Mehallah el-Kobra;
11° Mosquée el-Emari (العمري), à Akhmîm.

1° PERSONNEL.

En prenant connaissance du chapitre du budget de l'Administration générale des Wakfs relatif aux prévisions budgétaires du Comité pour 1904, la Section technique constate qu'il n'a pas été tenu compte de toutes les propositions du Comité concernant le personnel (voir rapport 335, § 1), notamment :

a) augmentation de L. E. 2 par mois pour M. Elias Hakîm avec titularisation comme chef du service administratif;

b) classement de Youssef effendi Ahmed comme ingénieur-calligraphe au lieu de dessinateur-calligraphe;

c) augmentation de L. E. 1 par mois pour Hâmed effendi Hamdi;

d) nomination définitive de l'expéditionnaire el Sayed Kâssem à L. E. 4 par mois.

Ces propositions intéressant la bonne marche du service, la Section technique est d'avis de recommander au Comité d'intervenir auprès de l'Administration générale des Wakfs afin qu'il y soit donné suite.

2° DEVIS ET CAHIERS DES CHARGES.

La Section technique, après examen, approuve les devis et cahiers des charges des travaux ci-après prévus au budget de 1904 (voir rapp. 325), et recommande leur mise en adjudication :

NUMÉROS du BUDGET.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DEVIS des TRAVAUX.
		L. E.
1	Mosquée el-Ghouri à el-Ghourieh :	
	a) réparation, marbres, dallage, corridor et sahn	550
	b) réparation du plafond du sahn	40
2	Mosquée Aslam el-Bahâï :	
	a) reconstruction de la cour d'ablutions	280
	b) restauration du minbar	100
3	Mosquée el-Akmar : reconstruction d'une partie du sahn	300
4	Mosquée Gânem el-Bahlaouân :	
	a) travaux de consolidation et vitraux	230
	b) restauration du minbar	400
5	Tombeau du sultan Kalaoun :	
	a) restauration des lambris, côté est	750
	b) réparation de la façade et de l'entrée, reconstruction de la coupole; nettoiement des vitraux et décorations en stuc	1750
6	Mosquée el-Kourdi : travaux de menuiserie et en bronze	400
7	Mosquée Inâl el-Atâbeki : complément des travaux	170

Tous les travaux dont la prévision est inscrite au budget seront ainsi mis à exécution, sauf ceux du Mak'ad Radouân bey (voir n° 8 du budget, rapport n° 325) pour lesquels il y a lieu d'attendre la décision définitive du Comité concernant le projet d'agrandissement de l'école el-Kerabieh qui tend à englober la vaste cour attenante au dit mak'ad (voir procès-verbal n° 125 et paragraphe 4 du présent rapport).

3° EXPROPRIATIONS.

La Section technique porte à la connaissance du Comité, que suivant entente avec l'Ingénieur en chef du Tanzim, les expropriations à poursuivre en 1904 auront pour objet les boutiques n°s 25, 26, 27, 28, 29 et 30 attenantes à la mosquée Kalaoun et les boutiques n°s 7, 8, 9 et 10 attenantes à la mosquée el-Ghouri.

4° MAK'AD RADOUÂN BEY.

En se référant au paragraphe II du 125e procès-verbal, la Section technique a visité aujourd'hui le mak'ad Radouân bey dont la restauration est prévue au budget de l'année courante.

Quoique dans un état très délabré, le mak'ad constitue un des rares spécimens des élégantes constructions de ce genre et à ce titre il mérite d'être conservé; le projet de réfection devrait toutefois comporter l'aménagement d'une cour d'au moins de 15 mètres de largeur, avec dégagement spécial, pour conserver devant la façade un espace libre nécessaire à la perspective de l'édifice. Cette disposition pourrait être assurée en obtenant du Ministère de l'Instruction publique une légère modification du plan d'agrandissement de l'école voisine de Kerabieh, qui consisterait à reculer de quelques mètres vers le nord les annexes projetées de cette école.

Le même projet d'agrandissement de l'école de Kerabieh suggère une autre observation relative à la démolition et à la reconstruction proposée des échoppes occupant le rez-de-chaussée du rabb' dans la rue Kassabet Radouân. Ces bâtisses d'un aspect original, forment avec le groupe des maisons du côté opposé de la rue, une ensemble très intéressant, et il est toujours regrettable de voir disparaître peu à peu la physionomie si caractéristique de certains coins des vieilles rues du Caire. Dans cet ordre d'idées, la Section technique propose de demander au Ministère de l'Instruction

publique de vouloir bien prendre la question en considération, en vue de maintenir autant que possible, dans son intégrité, la façade actuelle du rabb' de l'école Kerabieh.

5° PALAIS DE L'ÉMIR TÂZ.

La Section technique a visité également le palais de l'Émir Tâz.

La grande salle de cet édifice est dans un état de délabrement très accentué, cependant, la section nord où se trouvent des ornementations intéressantes mériterait d'être sauvée d'une ruine complète; dans ce but un projet sera étudié pour les travaux de conservation et les démolitions nécessaires.

6° MONUMENTS COPTES.

Les travaux de conservation des monuments coptes, indépendamment de ceux qui sont actuellement en cours d'exécution, auront pour objet cette année, l'église el-Adra et le Deir el-Banât. A cet effet, une somme de L. E. 400 sera prélevée sur le crédit de L. E. 2000 affecté aux monuments coptes en même temps qu'une autre somme de L. E. 200 sera fournie par le Patriarcat, suivant l'entente intervenue avec le Ministère des Travaux publics (voir procès-verbal n° 124).

7° KASR EL-CHAM'A.

Par lettre n° 3635 du 29 octobre dernier, le Ministère des Travaux publics avait demandé l'avis du Comité sur la cession d'une parcelle de terrain libre contiguë au couvent de Saint-Georges, destinée à être incorporée au cimetière copte de Sayeda Rourbara.

La Section technique ne voit pas d'inconvénients à cette affectation, sous la réserve toutefois que la communauté copte soit invitée au préalable, à faire pratiquer des fouilles sur toute la longueur du vieux mur d'enceinte de Kasr el-Cham'a qui forme la limite occidentale de la parcelle en question, dans le but de mettre à jour les fondations et de permettre au Comité de s'éclairer sur l'intérêt archéologique de cette ancienne construction.

La Section technique propose en conséquence, de répondre dans ce sens à la communication du Ministère des Travaux publics.

8° MUSÉE ARABE.

A. Le Conservateur du Musée rapporte qu'il s'est entendu avec le Service des Bâtiments de l'État pour remplacer la porte principale actuelle du Musée dont le vantail de droite présente un gondolement très accentué, par une autre porte de dimensions plus restreintes, avec une cloison supérieure en menuiserie et un tambour installé à l'intérieur.

Ce travail qui sera exécuté par le Ministère des Travaux publics et à ses frais, ne coûtera que L.E. 150 tandis que le devis du tambour primitivement proposé se serait élevé à L.E. 447.

La Section technique après examen des plans détaillés est d'avis d'approuver ce projet qui ne porte aucune atteinte aux dispositions architecturales de l'entrée principale du monument.

B. Le Comité avait accordé en 1901 à Mohamed effendi Khalîl écrivain provisoire, une gratification en raison de ses services spéciaux pour la surveillance des ouvriers et des opérations du transfert du Musée (voir rapport n° 296), mais depuis cette époque, le même travail supplémentaire ayant continué à être fourni par cet employé, la Section technique après discussion, propose de le recommander au Comité pour une allocation finale de L.E. 15.

9° MAISON WAKF EL-SERGÂNIEH.

La maison wakf el-Sergânieh à Mehallah el-Kobra menaçant ruine et sa démolition ayant été ordonnée par le Tanzim, l'Administration générale des Wakfs avait proposé par lettre du 3 novembre dernier, de céder au Comité, les objets antiques s'y trouvant pour la somme de L.E. 61 et 500 millièmes. Les constations d'usage ayant été faites sur les lieux, par un agent délégué à cet effet, il résulte de la description de ces objets, qu'en général ils ne sont pas de nature à intéresser le Comité, sauf, un assez joli placard incrusté d'ivoire dont une réplique existe déjà au Musée, mais qui mériterait néanmoins d'être sauvé de la dispersion. La Section technique propose d'en demander le prix à l'Administration générale des Wakfs.

10° MOSQUÉE EL-KADIM.

L'Agent du Comité chargé du rapport sur les objets de la maison el-Sergânieh ci-dessus examinés, a profité de son séjour à Mehalla el-Kobra pour

visiter divers anciens édifices de cette localité, et il signale entr'autres, dans la mosquée el-Kadîm, une vieille machrabieh dont il a pris la vue photographique.

Rien de particulièrement remarquable ne recommandant cette machrabieh, son transport au Caire n'offrirait aucun intérêt, toutefois les motifs de l'ouvrage étant assez variés il conviendrait d'en publier la photographie dans le bulletin du Comité.

11° MOSQUÉE EL-EMARI.

En suite d'une communication des Wakfs relative à la mosquée en ruine, el-Emari, à Akhmîm, il a été procédé à un examen de ce vieil édifice. Le rapport de l'ingénieur délégué à cet effet, constate que malheureusement, toutes les constructions sont dans un état de délabrement complet, ne permettant aucune tentative sérieuse de restauration.

Dans ces conditions, la Section technique est d'avis qu'il n'y a pas lieu de classer la mosquée el-Emari, mais elle estime qu'il ne serait pas sans intérêt, à titre documentaire, d'insérer au bulletin du Comité, les vues photographiques de cet ancien monument appelé fatalement à disparaître.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, Herz, Casanova, J. Zarb.

PROCÈS-VERBAL N° 129.

(Voir les rapports n°s 329 et 330 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue le 5 avril 1904, à 3 h. 1/2 p. m. au siège de l'Administration générale des Wakfs.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Sir William Garstin;

MM. Ali bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz.

M. P. Casanova s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance pour cause de départ.

I.

Le procès-verbal n° 128 de la dernière séance est adopté et signé.

II.

Les rapports n°s 329 et 330 de la Section technique sont approuvés avec les observations suivantes :

Rapport 329, § 11. Mosquée Barsbâï à Khanka (Transfert au musée du minbar). — S. E. Fakhry pacha demande que le minbar soit préalablement désinfecté sur les lieux et passé au formol afin de détruire les xylophages qui pourraient se propager et attaquer les autres boiseries antiques exposées au Musée. Le Conservateur du Musée déclare que toutes les précautions nécessaires seront prises à cet égard.

Rapport 330, § 7. Zaouyeh et sebil du sultan Farag (Kouttâb au-dessus du sebîl). — S. E. Artin pacha regrette la démolition de ce kouttâb. A ce sujet, M. Herz bey fait savoir que le kouttâb de la mosquée Inâl el-Atâbeki, sis à proximité, sera prochainement mis en état de fonctionner, et étant installé dans de meilleures conditions, il pourra remplacer très avantageusement celui qu'il s'agit de supprimer.

Rapport 320, § 9. Tombeau de Sayednal Hussein (Réparation de l'enceinte extérieure). — Sur la demande du Comité, le Président accepte que le montant des travaux de réparation soit payé par l'Administration générale des Wakfs.

III.

A. Le Comité décide que dorénavant la saison d'hiver pour le Musée arabe sera prolongée jusqu'au 30 avril et la saison d'été jusqu'au 31 octobre. Le prix d'entrée est fixé à 1 P. E. pendant la saison d'été.

B. Le Conservateur du Musée informe le Comité, que depuis le commencement de l'année, les taxes d'entrée perçues au Musée, s'élèvent à la somme de L. E. 100 représentant deux mille visiteurs.

C. S. E. Artin pacha demande si le catalogue du Musée pourra bientôt être imprimé et il est d'avis qu'en premier lieu, il conviendrait de s'occuper de l'édition en langue anglaise.

Le Conservateur du Musée répond que tous les éléments du catalogue sont préparés, mais que l'impression de cet ouvrage est retardée jusqu'à l'achèvement des installations définitives du Musée. Ces travaux ont du être suspendus par suite de l'épuisement des crédits alloués; toutefois des propositions seront faites pour obtenir les ressources nécessaires, dès que le Ministère des Finances aura répondu à la demande d'informations relatives au budget du Musée de 1903 (voir procès-verbal n° 128).

D. Aly bey Bahgat présente au Comité de la part de M. Ahmed bey Ass'ad, un yatagan, avec monture en argent, et sur la lame incrustations en or d'un mottet arabe et la date de l'an 1225 de l'Hégire. Cette arme est offerte au Musée et le Comité en l'acceptant, prie le Président de transmettre ses remerciements au donateur.

IV.

S. E. Artin pacha désirerait avoir quelques informations sur l'état d'avancement des relevés et dessins du Deir el-Abiad et du Deir el-Ahmar (couvents coptes).

M. Herz bey explique que M. Somers Clarke actuellement dans la Haute-Égypte s'occupe de compléter ce travail.

A ce sujet, Sir William Garstin fait savoir au Comité qu'il a communiqué à M. Herz bey les avis alarmants qu'il a reçus, sur la situation précaire des constructions du Deir el-Abiad.

A la suite de cette communication M. Herz bey s'est rendu dans la localité pour examiner l'état des lieux et il présentera prochainement un rapport circonstancié à cet égard.

V.

S. E. Artin pacha rappelle combien il est désirable d'arriver à dégager la mosquée el-Mârdâni des habitations qui sont adossées à cet édifice du côté sud-ouest.

S. E. Fakhry pacha dit qu'il s'est vivement intéressé à la question, mais que la maison la plus importante à faire disparaître, étant au dire de l'Administration générale des Wakfs une propriétée privée possédée en vertu de titres absolument réguliers, son expropriation serait une opération très difficile et coûteuse.

VI.

Ouvrages offerts au Comité :

Direction générale du Service des Antiquités :

Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire, n[os] 27425-27630, *Greek Sculpture;*

Direction of Archeologie, India :

Annual progress report of the archeological Survey Circle, United provinces, for the year, ending 31 March 1903.

Société Nationale des Antiquaires de France :

Bulletin du 4me trimestre 1903.

Mémoires 1901, VIIe série, tome II;

Divers :

Introduction topographique à l'Histoire de Bagdâd, par Georges Salmon, présenté par M. P. Casanova;

Berichte übber die Thätigkeit der Provinzial-Kommission für die Denkmal pflege in der Rheinprovinz, VII, 1903.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Barois.

329e RAPPORT
DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 129.)

Le Caire, le 13 mars 1904.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
P. Casanova,
M. Herz bey.

MM. A. Boinet bey et J. Zarb bey, s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

SOMMAIRE :

1° Tour de Missallah (dite «des Romains»), à Alexandrie;
2° Tombeau el-Ghouri (الغورى), à el-Ghourieh (près du n° 189 du plan Grand bey);
3° Mosquée Ahmed Ibn Touloun (احمد بن طولون), à Kal'at el-Kabch (n° 220 du plan);
4° Adjudication;
5° Monuments coptes:
6° Tombeau el-Charâoui (الشعراوى), à Bâb el-Charieh (n° 59 du plan);
7° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
8° Mosquée Badr el-Dyn (بدر الدين), à châra el-Zarâyeb (n° 163 du plan);
9° Tombeau du sultan Inâl (اينال), au désert Kaïtbaï;
10° Mur de la ville;
11° Mosquée du sultan el-Achraf Barsbâï (الاشرف برسباى), au village el-Khânka (Kalioubieh);
12° Mosquée Aksonkor (آق سنقر), à châra el-Tabâneh (Darb el-Ahmar), n° 123 du plan;
13° Porte Badestân (بادستان), à Khân el-Khalîli;
14° Couvent Abou Seifein (ابو سيفين), au Vieux-Caire;
15° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
16° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
17° Tombeau Yéhia el Chabîhi (يحى الشبيهى), au cimetière de l'Imâm el-Châfei;
18° Demandes de bulletins annuels du Comité;
19° Mosquée Abou-l-Abbâs el-Khoreissi (ابو العباس الحريسى);
20° Travaux achevés.

1° TOUR DE MISSALAH.

La Section technique s'est rendue ce jourd'hui à Alexandrie pour décider définitivement du sort de la Tour de Missalah (voir rapport n° 323 et procès-verbal n° 125). La Municipalité de la ville ayant été priée de se faire représenter pour prendre part aux délibérations, MM. Graham bey, administrateur et A. Ralli, vice-président ont bien voulu répondre à l'invitation.

Après élucidation de certains points et examen du tracé modifié du plan des alentours du monument (voir rapport n° 289), il est décidé que la tour sera conservée et qu'elle formera l'extrémité d'un petit square à l'ouest de la place de forme elliptique qui sera créée en cet endroit.

La Section technique charge l'Architecte en chef de procéder le plus tôt possible à toutes les formalités nécessaires afin que les travaux de réparation puissent être exécutés sans retard.

Pendant la durée du voyage, la Section technique a examiné les affaires suivantes :

2° TOMBEAU EL-GHOURI.

Il est pris connaissance d'un devis de L. E. 17 dressé par le Service du Comité pour la réparation de divers volets des fenêtres du tombeau el-Ghouri dont le Directeur général des Wakfs a signalé les défectuosités. Cinq offres accompagnent le devis; la plus basse, celle de M. Khalîl Châfaï avec 18 o/o de rabais, est acceptée.

3° MOSQUÉE IBN TOULOUN.

A. Mohamed effendi Fahîm el-Toulouni demande l'autorisation de racheter le droit de Hekr qui grève la propriété du terrain occupé par sa maison et dépendances.

Cette propriété étant contiguë au mur sud-est de la mosquée d'Ibn Touloun, l'Administration générale des Wakfs désire avoir l'avis du Comité.

La Section technique après examen du plan de l'emplacement de la maison constate qu'en outre d'une ancienne porte de la mosquée actuellement bouchée, neuf fenêtres du monument donnent sur cette construction et sont par suite condamnées. En se référant au projet de dégagement de la mosquée

(voir procès-verbal n° 60), la Section technique est d'avis qu'il ne convient pas de modifier le statut actuel de la propriété du terrain dont il s'agit.

B. Note est prise de la déclaration de l'Architecte en chef que le moulage du mihrâb édifié par l'émir el-Afdal a été exécuté et qu'il est déposé au Musée (voir rapport n° 300).

4° ADJUDICATION.

A. L'adjudication des travaux prévus au budget de 1904, visée dans le 328e rapport, a eu lieu le 7 mars courant avec les résultats suivants :

NUMÉROS D'ORDRE du budget.	DÉSIGNATION des travaux.	MONTANT des devis.	ADJUDICATAIRES.	CONDITIONS.
		L. E.		
1	Mosquée el-Ghouri :			
	a) marbres	550	Ibrahim Antoun.	11 o/o de rabais.
	b) plafond du sahn	40	E. Prinzivalli...	pour L.E. 30.
2	Mosquée Aslam el-Bahâï :			
	a) cour d'ablutions	280	Ibrahim Sâlem..	20 o/o de rabais.
	b) minbar	100	Abou Zeit Hassan	pour L.E. 84.
3	Mosquée el-Akmar	300	Guirguis Antoun.	14 o/o de rabais.
4	Mosquée Gânem el-Bahlaouân :			
	a) consolidation et vitraux	230	Châfaï Khalil...	10 o/o de rabais.
	b) minbar	400	Badir Wahbah..	pour L.E. 385.
5	Tombeau Kalaoun :			
	a) lambris	750	Habib Youssef...	16 o/o de rabais.
	b) façade, entrée, coupole, etc.	1750	....	....
6	Mosquée Mahim el-Kourdi	400	Jacovelli.......	12 o/o de rabais.
7	Mosquée Inâl el-Atâbeki	170	Khalifa Ibrahim.	17 o/o de rabais.

Observations.

Mosquée el-Ghouri, 1, *a.* — L'offre la plus basse pour cette entreprise est en réalité celle de Mahmoud Hussein el-Halaouâni (15 o/o de rabais)

mais cet entrepreneur n'est pas marbrier de profession et en outre il n'a jamais travaillé pour compte du Comité. En second rang vient l'offre de Guirguis Antoun marbrier à qui a été adjugée l'entreprise de la mosquée el-Akmar. Enfin vient l'offre d'Ibrahim Antoun qui a exécuté l'année passée des travaux de nature identique dans la même mosquée et qui accepte pour l'entreprise présente le rabais de Guirguis Antoun.

1, *b.* — Il est passé outre à l'offre la plus basse de Youssef effendi Sirri, attendu que Prinzivalli a précédemment exécuté pour compte du Comité, des peintures excellentes.

Mosquée Aslam el-Bahaï, 2, *b.* — Il n'est pas tenu compte des plus basses offres de Mahmoud Hassan et Khalîl Châfaï qui ne sont point connus du Comité et entre les deux offres égales de M. Jacovelli et Abou Zeid celle du premier est écartée vu qu'il a été adjudicataire de l'entreprise de la mosquée el-Kourdi. Abou Zeid ayant accepté une diminution de L. E. 6 sur son offre, les travaux lui sont adjugés.

Mosquée Gânem el-Baklaouân, 4, *b.* — Mahmoud Hassan le plus bas offrant n'est pas connu du Comité; Abou Zeid Hassan qui vient en second rang a déjà eu un travail de la même nature; Badir Wahbah ayant accepté une réduction de L. E. 15 sur le montant de son offre, a été déclaré adjudicataire.

Tombeau Kalâoun, 5, *a.* — Ibrahim Antoun le plus bas offrant a déjà obtenu une entreprise de ce genre à la mosquée el-Ghouri. Habib Youssef qui a travaillé l'an passé à ce même monument, ayant accepté d'augmenter de 1 3/4 o/o le rabais consenti dans son offre, est déclaré adjudicataire.

5, *b.* — Ibrahim Sâlem qui n'a eu jusqu'à présent qu'un travail d'essai étant écarté, l'offre de M. Silvagni qui est la plus basse, se recommande aussi par la proposition de remplacer la maçonnerie en briques de la coupole par le béton armé. Outre son avantage d'éviter les poussées, ce système permet de réaliser un poids moindre de 2 tonnes.

6. — Châfaï Khalil plus bas offrant n'est pas du métier; il est tailleur de pierres. Mahmoud Hassan qui vient en second n'est pas connu. Jacovelli spécialiste pour les travaux de menuiserie fine est déclaré adjudicataire avec le même rabais que celui de l'offre de Mahmoud Hassan.

La Section technique après avoir pris connaissance de ces résultats et des observations auxquelles ils ont donné lieu, approuve les décisions intervenues.

B. A l'occasion des travaux importants qui seront exécutés au courant de cette année dans le tombeau Kalaoun, l'Architecte en chef a pensé qu'il serait utile de procéder à un relevé exact de ce monument et il a chargé M. Iconomopoulos ingénieur, de faire ce travail.

La Section technique partage cet avis et fixe la rétribution à L. E. 15 au lieu des L. E. 17 demandées par M. Iconomopoulos. Cette dépense sera imputée sur les imprévus du devis de l'entreprise.

5° MONUMENTS COPTES.

Par lettre n° 1542 du 9 mars courant, le Ministère des Travaux publics approuve le prélèvement, sur le crédit de L. E. 2000 affecté à la conservation des monuments coptes, d'une nouvelle somme de L. E. 400 pour la continuation en 1904, des travaux de l'église el-Adra et du convent de Deïr el-Banât (voir rapport n° 328).

6° TOMBEAU EL-CHARÂOUI.

L'Architecte en chef fait savoir que les vantaux du tombeau el-Charâoui ont été débarrassés de la couche de peinture qui les recouvrait (voir rapport n° 303).

7° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

Au cours des travaux de la façade nord de la mosquée du sultan Hassan, des ouvriers de l'entreprise C. V. Silvagni ont arraché clandestinement des fenêtres des écoles el-Chafaïeh et el-Malakieh, dix-sept barreaux en bronze d'un poids de 125 kilos environ.

A la suite de ce fait, l'Architecte en chef a enjoint à l'entrepreneur d'entretenir à ses frais, durant tout le temps de l'entreprise, un gardien nommé par le Service du Comité; en même temps il a tenu M. Silvagni responsable du vol.

La Section technique décide de faire remplacer les barreaux manquants aux frais de cet entrepreneur.

8° MOSQUÉE BADR EL-DYN.

L'agent du Comité chargé d'inventorier la mosquée Badr el-Dyn signale que le minbar porte des incrustations d'ivoire recouvertes de plusieurs couches de peinture.

Après examen plus approfondi, l'Architecte en chef n'est pas d'avis de classer ce meuble mais d'en recommander la conservation à l'Administration générale des Wakfs.

9° TOMBEAU DU SULTAN INÂL.

En suite de la communication du 5e paragraphe du 317e rapport relatif à la destitution de la directrice actuelle du wakf Inâl qui n'a pas tenu ses engagements de veiller à la conservation du tombeau du sultan Inâl au désert, l'Administration générale des Wakfs a donné avis par une annotation en date du 11 août 1903 que la dame Nefisseh el-Inâlieh a été destituée et remplacée par la dame Asma fille du feu Mohamed Achmâoui.

Celle-ci faisant également preuve de négligence, le Comité avait manifesté le désir que l'Administration générale des Wakfs se chargeât elle-même de la direction du wakf afin d'assurer d'une façon permanente la conservation du tombeau et du roubât du sultan Inâl.

Par sa lettre du 8 septembre dernier l'Administration générale des Wakfs répond qu'elle ne peut donner suite à cette demande.

La Section technique est d'avis de s'adresser au grand Kâdi pour arriver à une solution définitive de cette affaire. Elle pense que la direction d'un wakf ne peut être indéfiniment maintenue entre des mains incapables.

10° MUR DE LA VILLE.

Une partie du mur de la ville, sur une longueur de 4 m. 60 cent., ayant été incorporée dans une maison reconstruite à Darb Choughlân, l'Architecte en chef a examiné ce cas sur place avec le Directeur du Tanzim et bien que le propriétaire ait formellement promis de démolir la partie de sa maison qui empiète sur le mur, rien n'a été fait jusqu'à ce jour. En conséquence la Section technique décide de communiquer l'affaire au Ministère des Travaux publics.

11° MOSQUÉE BARSBÂÏ À KHÂNKA.

Le préposé à la garde de cette mosquée fait savoir que les xylophages ont attaqué la boiserie du minbar dont la dégradation complète est à craindre.

La Section technique propose de faire transporter le minbar au Caire pour le réparer.

12° MOSQUÉE AKSONKOR.

A la suite de la communication de la décision du Comité concernant l'achat d'une partie de la maison adossée à la salle du tombeau de la mosquée Aksonkor (voir rapport n° 318), l'Administration générale des Wakfs observe que dans l'intérêt de ce wakf il serait préférable de faire l'acquisition de la maison entière. En outre il y aurait lieu, après la démolition de cette maison, d'élever un mur pour assurer la stabilité des autres constructions au nord, et de reconstruire l'angle sud-ouest en prenant des dispositions pour ne pas être obligé de suivre le nouvel alignement de la rue el-Tabâneh qui en cet endroit impose un recul.

La Section technique accepte les propositions des Wakfs sauf en ce qui concerne le maintien de l'alignement actuel, question qui n'est pas de sa compétence.

13° PORTE BADESTÂN.

Relativement au paiement de la somme de L. E. 55 pour expropriation de la maison qui est élevée sur la porte Badestân, le Ministère des Travaux publics fait observer au Comité, par sa lettre n° 4195 du 28 novembre 1903, qu'il ne peut prélever cette somme sur le crédit alloué annuellement pour les expropriations attendu que ce crédit est destiné exclusivement au dégagement des édifices visés par le décret du 8 janvier 1891. En conséquence il demande de nouvelles propositions à cet égard.

La Section technique est d'avis de prier le Ministère d'approuver l'imputation de la somme de L. E. 55 sur le chapitre des imprévus du second crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement.

14° COUVENT ABI SEIFEIN.

Le Ministère des Travaux publics, par lettre n° 3385 du 8 octobre 1903, informe le Comité que le Tanzim a préparé le projet de nivellement des rues du quartier Abou Seifein dont le tracé lui a été soumis (voir rapport n° 317). Toutefois le Ministère observe que la création de ces rues étant demandée par le Comité, celui-ci devra en prendre la dépense à sa charge.

La Section technique estime que le dégagement du couvent Abou-Seifein est une œuvre d'utilité publique dont l'exécution incombe au Gouvernement plutôt qu'au Comité et qu'en tous cas, le Patriarcat copte directement intéressé à ces travaux, devrait légitimement participer aux dépenses qu'ils occasionnent.

15° KASR EL-CHAM'A.

Répondant à la communication qui lui a été faite du 6e paragraphe du 322e rapport, le Ministère des Travaux publics informe le Comité, par sa lettre n° 2361 du 27 septembre 1903, que le Tanzim évalue à L. E. 1500 la dépense pour la construction du mur de clôture, mise comme condition par le Patriarcat grec-orthodoxe, à l'abandon d'une étroite bande de terrain de son cimetière actuel, du côté ouest, ainsi que pour le macadamisage de la route qui serait ouverte.

Le Ministère trouve cette dépense excessive d'autant plus qu'un vaste terrain serait concédé gratuitement au Patriarcat et il conseille de ne pas donner suite au projet dont il s'agit au cas où une solution moins onéreuse ne pourrait être obtenue dans cette question des alignements de Kasr-el-Cham'a.

En conséquence la Section technique décide de ne pas accorder la concession de terrain sollicitée par le Patriarcat à moins que celui-ci ne prenne à sa charge une partie de la dépense à encourir, comme par exemple la reconstruction du mur de l'enceinte ouest du cimetière et du pont qui relie le couvent de Saint-Georges au dit cimetière.

16° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SIRA ET LE VIEUX-CAIRE.

A. L'Architecte en chef rapporte que le Service du Comité éprouve des difficultés à faire respecter l'arrêté ministériel du 24 novembre 1901 régissant les fouilles exécutées par les chercheurs du sebakh aux collines de Aïn

el-Sîra et du Vieux-Caire. Il relève aussi que le contrat passé entre le Gouvernement et M. A. E. M. Large pour l'exploitation d'une partie de la colline de Kôm Ghorâb stipule à l'article 8 que le concessionnaire est soumis aux règlements régissant les fouilles ce qui pourrait donner lieu à une interprétation abusive de la part du concessionnaire au sujet de la propriété des antiquités trouvées.

La Section technique décide de s'entendre avec M. Large pour modifier l'article susdit et en cas de refus de prier le Ministère des Finances de résilier le contrat.

B. Il est pris note du contrat passé entre le Gouvernement et M. H. Tschirgui pour la vente d'une grande superficie de terrain entre les mosquées Amir et Abou Seoud (voir rapport n° 301).

17° TOMBEAU EL-CHABÎHI.

Le moulage du mihrâb extérieur de la coupole el-Chabîhi a été exécuté et il est actuellement déposé au Musée.

18° DEMANDES DE BULLETINS ANNUELS DU COMITÉ.

La Section technique est d'avis d'accueillir favorablement les demandes tendant à obtenir le service des bulletins du Comité, présentées par :

R. P. Godefroy, gardien du couvent franciscain, directeur de l'École allemande;

Abdallah effendi Ali, du bureau technique des Wakfs;

Hassan effendi Mâher, attaché au service administratif des Wakfs.

19° MOSQUÉE ABOU-L-ABBÂS EL-HOREISSI.

A l'occasion d'une mission dont il avait été récemment chargé, à Mehalla el-Kobra, un agent du service du Comité a examiné la mosquée d'Abou-l-Abbâs el-Horeissi que l'Administration générale des Wakfs se propose de reconstruire.

Il résulte des croquis et des photographies produites que le plan de la mosquée est très simple; l'intérieur est à ciel ouvert et entouré de colonnes de structure ordinaire, le minbar ne diffère pas de l'architecture commune aux mosquées du Delta. En résumé il n'y a que le minaret dont le dessin mériterait d'être reproduit dans le fascicule du Comité.

20° TRAVAUX ACHEVÉS.

L'architecte en chef soumet la liste suivante des travaux achevés :

DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT DES DEVIS.
	L. E.
a) Travaux portés au budget de 1903 :	
Mosquée el-Ghouri	750
» Aslam el-Bahâi	200
» el-Akmar	780
» el-Mârdâni	280
» Gânem el-Bahlaouân :	
a) minaret et cour d'ablutions	640
b) porte principale et koursi	300
Mosquée Kadi Yehia, à El-Habbânieh	200
» Aksonkor :	
a) réparation des deux tombeaux	650
b) menuiserie	350
Tombeau Kalaoun	550
Mosquée Kourdi	750
b) Petits travaux hors budget :	
Maison Gamâl el-Dyn	120
Coupole el-Fadaouieh	28
Mosquée Émir Akhôr	30
» el-Soueïdi	30
» el-Achraf à el-Achrafieh	7
» Ahmed Ibn Touloun	15
» Saoudoun Mîr Zâdeh	31
» el-Mârdani	100
Zaouyet Dorghâm	1,500
Mosquée el-Bakri	2,500
Sebîl el-Kardâni	1,500
Kouttâb du sultan Mahmoud	16
Mosquée el-Guiouchi	12
Tombeau Tarabâï el-Cherîfi	
Mosquée Kidjmâs el-Ishaki	1,800
» el-Baki	220
» el-Mârdâni	135
Tombeau Chagarat el-Dorr	80
Maison Gamâl el-Dyn	3,675
Mosquée el Banât	2

DÉSIGNATION ET NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT DES DEVIS.
	L.E.
c) Travaux pour compte du Gouvernement :	
Okâlat Kaït-Baï à el-Azhar	110
Pont Abou Managga	500
Bain Bechtak	40
Mosquée du sultan Hassan	400
d) Travaux des monuments coptes pour compte du Patriarcat Copte-Orthodoxe et du Gouvernement :	
Ka'at el-Essân	26
Église el-Adra	690
» Abi Seifen	485
e) Travail pour compte du Ministère des Finances :	
Tombeau el-Maghrabi	240
f) Pour compte de particuliers :	
Sebîl Ismaïl bey el-Kébîr	6

Signé : J. Barois, A. Bahgat, Casanova, Herz.

330ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 129.)

Le Caire, le 28 mars 1904.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat;
Herz bey,
J. Zarb bey.

MM. P. Casanova et Boinet bey, s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

SOMMAIRE :

1° Devis et contrats;
2° Mosquée du sultan Kalâoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan Grand bey);
3° Okâlat Mohammed bey Abou-Dahab (محمد بك ابو الذهب), à el-Sanadkieh;
4° Zaouyet Sinân pacha (سنان باشا), à Darb Kermess;
5° Tombeau Abi Yousfein (ابى يوسفين), à châra el-Tabbânah (Darb el-Ahmar);
6° Salle wakf Osmân Katkhoda (عثمان كتخدا), à el-Nahassyn (près du n° 28 du plan);
7° Zaouyeh et sebîl du sultan Farag ibn Barkouk (فرج بن برقوق), à châra Taht el-Rab';
8° Mosquée du sultan el-Ghouri (الغورى), à el-Ghourieh (n° 189 du plan);
9° Tombeau de la mosquée de Sayednal Hussein (حسين), à Sayednal Hussein, n° 28 du plan);
10° Mosquée Abdelrahman Katkhoda (عبد الرحمن كتخدا), à châra el-Mogharbelyn;
11° Tombeau Youssef Agha el-Habachi (يوسف اغا الحبشي), dans une ruelle au sud de la mosquée el-Mârdâni;
12° Zaouyet el-Hossari (الحصري), à Darb el-Onsia (Darb el-Ahmar);
13° Sâkieh el-Halazoun (puits dit «de Joseph»), à la Citadelle;
14° Tombeau Mohammed Abou Nour (محمد ابو نور), et mosquée el-Hefni (الحفني), à châra Gam'a el-Banât;
15° École el-Akadyn (العقادين), à Hâret el-Roum;
16° Musée arabe;
17° Menus frais des bureaux du Comité;
18° Ouvrage sur les monuments coptes;
19° Demande des fascicules du Comité.

1° DEVIS ET CONTRATS.

La Section technique approuve les devis et cahiers des charges des travaux ci-après compris dans la répartition du crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement pour 1904 :

1° Mosquée du sultan Hassan :

a) Liouan est :

I. Gros œuvres (extrait du devis N° 3 de L. E. 1300).	L.E.	700
II. Ébénisterie (*id.* *id.*).	»	600
b) Façade est (*id.* N° 11)...........	»	800
c) Petit minaret nord (*id.* N° 15)...........	»	300
2° Mosquée Mohammed Katkhoda (voir rapport n° 323).	»	150

Le nécessaire sera fait auprès du Ministère des Travaux publics pour la mise en adjudication de ces travaux.

2° MOSQUÉE KALAOUN.

Dans une lettre adressée à l'Architecte en chef le 24 mars courant, M. C. Silvagni, entrepreneur, fait remarquer que le projet de contrat de l'entreprise de la mosquée Kalaoun, stipule à l'article relatif aux paiements, que des acomptes seront payés sur l'exécution de travaux d'une valeur de L. E. 450. Au cas où l'entreprise lui serait adjugée, M. Silvagni désirerait que cette condition fut modifiée dans un sens moins onéreux, d'autant plus qu'il a d'autres travaux en cours, pour compte du Comité, et ce n'est que par oubli qu'il a négligé de faire des réserves à ce sujet dans son offre. Il demande que les acomptes soient payables sur situation de travaux d'une valeur de L. E. 200.

La Section technique ne voit pas d'inconvénient à accueillir la requête de M. Silvagni.

3° OKÂLAH MOHAMMED BEY ABOUL-ZAHAB.

La dame Aïcha bent Mohammed demande au Tanzim l'autorisation de reédifier une partie de la façade de l'okâlat Aboul-Zahab dont elle est une des co-propriétaires.

La Section technique, considérant que certaines bâtisses des autres propriétaires, déparent déjà cet édifice, propose de venir en aide à la dame Aïcha, pour conserver dans sa construction qui ne sera que de deux chambres, le style général du monument.

4° ZAOUYET SINÂN PACHA.

La Section technique après examen des alignements de la rue sur laquelle s'ouvre la porte d'entrée de la zaouyeh Sinân pacha, constate que le dégagement de cet édifice (voir rapport n° 320, § 5, C, *e*) n'est pas praticable et que récemment encore une nouvelle maison a été construite dans le voisinage immédiat de la zaouyeh.

5° TOMBEAU ABI-YOUSFEIN.

Le dégagement proposé de la coupole du tombeau Abi-Yousfein (voir rapport n° 302, § 11), donne lieu à la communication suivante de l'Administration générale des Wakfs :

La bâtisse qui masque la coupole appartient au nommé Moustapha effendi Sâdek dont les droits sont légalement établis par les titres qu'il possède, et ce propriétaire, selon accord avec le Contentieux, consent à laisser établir entre sa maison et la coupole, un espace libre de 1 mètre à la condition que les travaux de démolition et de reconstruction soient à la charge des Wakfs.

La Section technique estime que la largeur proposée n'est pas suffisante pour le dégagement satisfaisant de la coupole, il conviendrait plutôt de démolir la partie de la bâtisse qui comprend les trois fenêtres avoisinant la coupole.

Il y a lieu, en même temps, de rappeler à l'Administration des Wakfs, la demande déjà faite de procéder à l'enlèvement de la masure qui condamne l'ancienne porte d'entrée de ce même tombeau de Abi-Yousfein.

6° SALLE WAKF OSMÂN KATKHODA.

Par sa lettre du 27 janvier dernier, l'Administration générale des Wakfs informe l'Architecte en chef que, ayant pris possession de tous les biens du wakf Osmân Katkhoda dont fait partie la salle sise à el-Nahassyn, classée parmi les monuments arabes, elle désirerait connaître les antiquités qui s'y trouvent afin de pouvoir veiller à leur conservation.

L'Architecte en chef fait savoir que l'inventaire de la salle sera incessamment terminé.

Après visite à cette salle, la Section technique est d'avis de faire procéder à une étude des travaux de réparations reconnues nécessaires, et elle propose de demander aux Wakfs des renseignements sur l'époque d'échéance des locations consenties dans ce local.

7° ZAOUYEH ET SEBÎL DU SULTAN FARAG.

La Section technique s'est transportée à la zaouyeh du sultan Farag pour examiner la demande du Ministère de l'Instruction publique relative à des travaux de réparation pour le kouttâb situé à proximité de la zaouyeh.

Le kouttâb se trouve placé au-dessus de la fontaine et sa construction vulgaire jure avec le reste de l'édifice qui date du xv[e] siècle; il conviendrait plutôt de supprimer le local du kouttâb et de restaurer la zaouyeh avec la fontaine. Cette mesure aurait pour effet non seulement de débarrasser le monument d'une superstructure qui le dépare, mais aussi de dégager, quoique sur une faible étendue, la porte Zoueila.

La Section technique émet en outre le vœu de voir disparaître la rangée de boutiques adossées à la façade orientale de la zaouyeh.

8° MOSQUÉE EL-GHOURI.

L'Administration générale des Wakfs demande au Comité s'il n'a pas d'objection à la mise en état de la boutique (doulâb) sise au nord de la porte occidentale de la mosquée el-Ghouri; l'endroit étant un lieu de rapport au profit du wakf Zebeida el-Mahsoudieh, le Comité devrait en payer la valeur au cas où il désirerait que ce projet fut abandonné.

La Section technique après examen sur les lieux constate que la boutique en question est très petite et qu'elle est murée; M. Herz bey explique qu'elle a été bouchée depuis plus de 16 ans, pour consolider probablement les parties supérieures en maçonnerie du monument. D'ailleurs, il ne s'agit point ici d'une boutique proprement dite, car ce réduit est en réalité une niche de l'avant-corps nord-ouest de la mosquée, comme on en voit une autre à l'ouest du même avant-corps et qui sert également d'échoppe.

Dans ces conditions il serait plutôt désirable qu'aucune modification ne fut apportée à l'état de choses actuel.

9° TOMBEAU SAYEDNAL HUSSEIN.

La réparation des murs à l'extérieur du tombeau de Sayednal Hussein ayant été mise en adjudication sur la base d'un devis de L.E. 15 et d'un cahier des charges dressé par le service du Comité, cinq offres ont été présentées.

Après dépouillement de ces offres, l'exécution des travaux est adjugée au plus bas offrant Ali Ibrahim avec 17 1/2 o/o de rabais.

10° MOSQUÉE ABDELRAHMÂN KATKHODA.

La Section technique dans sa tournée, s'étant arrêtée à la mosquée Katkhoda, à châra el-Mogharbelyn, propose à la suite de sa visite, d'en décider le classement parmi les monuments à conserver.

11° TOMBEAU YOUSSEF AGHA EL-HABACHI.

L'Administration générale des Wakfs signale à l'attention du Comité le tombeau de Mohammed Agha el-Habachi (ou plutôt Youssef Agha el-Habachi, d'après une inscription du plafond) édifice sans revenus et abandonné entre les mains d'un nommé Morgân Abdallah.

La Section technique ayant procédé à un examen sur place estime que le tombeau mérite les soins du Comité; elle signale surtout la belle maçonnerie en pierre de taille de la partie supérieure de la salle du tombeau.

L'Architecte en chef est chargé d'étudier un projet pour sa conservation.

12° ZAOUYET EL-HOSSARI.

La zaouyeh el-Hossari qui a été l'objet d'une récente communication du Tanzim, représente une bâtisse moderne ou plutôt une reconstruction d'édifice ancien. Deux colonnes en granit à moitié englobées dans un mur intérieur démontrent que primitivement, la zaouyeh occupait une plus vaste étendue et l'hypothèse d'une reconstruction est justifiée surtout par l'inscription de la date de l'an 749 de l'Hégire qui se trouve répétée sur le *tabout* «cénotaphe» et sur une plaque commémorative scellée à l'extérieur de l'édifice.

La Section technique propose de transporter le *tabout* à titre provisoire au Musée arabe pour le sauvegarder pendant la durée des travaux de la réfec-

tion proposée, et de déposer également au Musée, mais à titre définitif, la plaque portant inscription qui pourrait facilement disparaître ou s'égarer.

13° SÂKIET EL-HALAZOUN.

La Sakieh el-Halazoun (connue sous le nom de puits de Joseph) à la Citadelle, est très fréquentée surtout en raison d'une légende sur son origine, qui, quoique erronnée, est très répandue dans le public; or il paraît qu'un individu, sans mandat aucun, s'est installé aux abords de cette sakieh et que, moyennant un prix d'entrée, il y introduit les visiteurs.

Le Comité informé, ne saurait évidemment tolérer qu'un endroit réputé comme monument de l'art arabe soit abandonné à des mains étrangères. Il y a donc lieu de faire cesser cette exploitation illicite et d'appointer trois gardiens dont deux seraient préposés à la surveillance de la descente dangereuse de l'intérieur de cette profonde sakieh. La rétribution de ces gardiens serait prélevée sur le produit de la taxe d'entrée acquittée par les visiteurs, comme pour les autres monuments.

Des affiches portant la mention «Descente dangereuse» en plusieurs langues, seraient placées dans des endroits bien apparents.

14° TOMBEAU MOHAMMED ABOU NOUR ET MOSQUÉE EL-HEFNI.

La Section technique a visité ces deux édifices situés dans la rue Gâm'a el-Banât, et elle est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en recommander le classement.

15° ÉCOLE EL-AKADYN.

Cette école ne mérite pas non plus les soins du Comité.

16° MUSÉE ARABE.

A. Le produit de la taxe d'entrée au Musée arabe pendant l'année 1903 a été de L. E. 25 et 304 mill. cette somme vient s'ajouter aux ressources affectées à l'entretien du Musée pour 1904.

B. L'Architecte en chef d'accord avec la Section technique, propose de placer dans l'intérieur du Musée deux grands écriteaux en trois langues avec la mention «Défense de toucher aux objets exposés».

Il présente comme modèle, une plaque en aluminium avec lettres en émail noir. Le coût total de ces plaques s'élèverait à L. E. 5 et 700 mill.

17° MENUS FRAIS DES BUREAUX.

Le relevé des menus frais des bureaux du Comité pour la période du 15 mars 1903 au 3 mars 1904 est examiné et approuvé.

18° OUVRAGE SUR LES MONUMENTS COPTES.

Conformément au paragraphe VIII du 118e procès-verbal, l'Architecte en chef présente ses propositions pour la mise au net d'une série de dessins à insérer dans l'ouvrage sur les Monuments coptes et demande à cet effet, l'ouverture des crédits suivants à imputer sur les reliquats de la dotation L. E. 2000 affectée à la réparation des monuments coptes (voir procès-verbal n° 72).

1° Complément de 7 dessins de Kasr el-Cham'a par M. Iconomopoulos	L. E. 10
2° Mise au net de ces mêmes dessins par M. Matasek.	» 36
3° Mise au net de 2 plans et 3 sections de l'église Saint-Sergius par le même	» 29
4° Mise au net de 2 plans et 3 sections de l'église Saint-Bourbâra au même	» 28
5° Mise au net de 1 plan et 1 section de Deir el-Banât au même	» 15

19° DEMANDE DES FASCICULES DU COMITÉ.

Sur la demande de M. le Ministre d'Allemagne la Section technique propose d'accorder à M. Schwally professeur à l'Université de Giessen une série complète des bulletins annuels du Comité en échange des ouvrages que ce savant fera paraître sur les monuments de l'Art arabe.

Signé : A. BAHGAT, HERZ, J. ZARB.

PROCÈS-VERBAL N° 130.

(Voir les rapports n°s 331 et 332 de la Section technique.)

Séance du Comité tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le lundi 9 mai 1904, à 4 heures p. m.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Fakhry pacha,
Y. Artin pacha;
MM. O. de Mohl,
J. Barois,
Saber bey Sabri,
Boinet bey,
Dr Moritz,
Herz bey,
Ali bey Bahgat.

Sir W. Garstin en voyage de service n'a pu assister à la séance. Hanna bey Bakhoum, empêché, s'est fait excuser.

I.

Le procès-verbal n° 129, après rectifications faites séance tenante, sur les indications de Aly bey Bahgat (§ III, *D*), de S.E. Fakhry pacha (§ V) et de M. O. de Mohl (§ VI), est adopté et signé.

II.

Les rapports n°s 331 et 332 de la Section technique sont lus et approuvés après avoir été l'objet des observations suivantes :

S.E. Fakhry pacha dit que le paragraphe VII, *personnel* du 331e rapport, nécessite quelques éclaircissements et qu'il y a lieu de s'étonner que de telles questions soient encore en suspens, à cette époque avancée de l'exercice.

S. E. Artin pacha explique que le budget des dépenses, discuté et arrêté en séance du Comité, a été communiqué en temps utile à l'Administration générale des Wakfs pour être incorporé à son propre budget général; cependant après l'ouverture de l'exercice et malgré des réclamations réitérées, aucune suite n'a été donnée par l'Administration des Wakfs, aux diverses propositions concernant le personnel du Comité et accompagnant la remise du budget de ce dernier.

S. E. Fakhry pacha estime que l'application des décisions du Comité ne saurait être subordonnée à l'appréciation de l'Administration des Wakfs, telle n'a pas été d'ailleurs la pensée qui a présidé à la constitution du Comité de conservation des Monuments arabes; il convient donc dans cette circonstance, d'aviser aux moyens de faire cesser un état de choses incompatible avec les droits du Comité comme avec sa dignité.

Après un échange de vues entre les divers membres du Comité, sur la question ainsi posée, il est finalement décidé, d'accord avec S. E. le Président, en sa qualité de Directeur général des Wakfs, que le secrétaire du Comité, agissant comme son délégué, sera chargé, lors de la remise du budget, de s'entendre avec l'Administration générale des Wakfs, pour assurer la mise en vigueur des résolutions adoptées par le Comité. En cas de difficultés sur un point quelconque, le délégué devrait en référer immédiatement au Comité.

III.

Lecture est donnée d'une lettre du Directeur général de la Comptabilité de l'État, datée du 22 avril 1904, n° 556, en réponse à la demande de renseignements qui avait été adressée au Ministère des Finances, au sujet du déficit du Musée arabe, figurant aux comptes définitifs de ce Ministère pour l'exercice 1903 (voir procès-verbal n° 128).

Il résulte de cette communication, que la dotation annuelle du Musée, provenant des revenus de certains terrains du Gouvernement, s'est trouvée diminuée en 1903 du fait des remises de locations accordées par le Ministère des Finances pour les «charaki» de ces terrains, et que les comptes du Musée accusant en fin d'exercice, un déficit de L. E. 578, le Ministère des Finances a pourvu à cette insuffisance de revenus, en prélevant la somme sur le fonds de réserve appartenant au Musée.

En conclusion, le fonds de réserve se trouve aujourd'hui réduit à L. E. 6 et 208 millièmes ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Réserve au 1er janvier 1903			L.E.	1576,257
A déduire :				
Montant d'acquisitions diverses et de travaux	L.E.	991,831		
Imputation du déficit du budget de 1903	»	578,218	»	1570,049
Reste au 1er janvier 1904			L.E.	6,208

Il convient dans ces circonstances d'observer que les remises pour «charaki» dont le Ministère des Finances fait en réalité supporter toute la charge au Musée, se sont élevées à L. E. 1081 et 357 millièmes sur un montant total à percevoir de L. E. 2202 et 678 millièmes, de sorte que, si cette diminution extraordinaire n'avait pas été appliquée au compte du Musée, le budget de ce dernier se serait clôturé avec un excédent de L. E. 503 et 139 millièmes, ce qui aurait porté ses ressources à L. E. 1078 et 565 millièmes en fin d'année, tandis que ses disponibilités se chiffrent maintenant par L. E. 6 seulement.

Quant au fonds de réserve, il est constitué par des soldes de crédits engagés au cours de l'année ou non encore intégralement employés lors de la clôture de l'exercice; ces reports ne sauraient donc être assimilés à un excédent budgétaire dont il peut être fait provision pour combler un déficit quelconque.

Quoiqu'il en soit, le Musée n'ayant pas même été informé de la mesure qui venait ainsi grever son fonds de réserve, certaines dépenses ont été engagées sur des ressources que le service pouvait à bon droit supposer libres, à sa disposition, et le Musée se trouve maintenant aux prises avec des difficultés financières auxquelles il s'agit de pourvoir.

Le Comité, vivement impressionné de cet état de choses et considérant que le Musée arabe est une institution de haute utilité dont le développement nécessaire se recommande de l'appui et du concours éclairé des pouvoirs publics, décide de transmettre au Ministère des Finances l'exposé

de la situation, en le priant de rétablir le crédit prélevé sur le fonds de réserve.

IV.

En considération de ce qui précède et sur la demande du Comité, S. E. le Président accepte de faire accorder par l'Administration générale des Wakfs, une avance de L. E. 200 pour parer aux besoins les plus pressants du Musée.

V.

Le Comité prend connaissance des lettres de remerciements de Messieurs Grand pacha, Franz pacha et A. Baudry pour l'envoi de la série des photographies du Musée et du R. P. Godefroy, gardien du couvent des Franciscains au Caire pour l'envoi des *Bulletins du Comité.*

Par lettre adressée à S. E. le Président, M. A. Baudry fait savoir qu'il sera très heureux de remplir avec M. A. Rhoné la mission qui lui a été confiée, de représenter le Comité aux fêtes du centenaire de la fondation de la Société des Antiquaires de France.

VI.

Dans une lettre adressée du Caire le 23 avril dernier à S. E. le président, M. Somers Clarke expose que le *Bulletin* annuel du Comité paraissant très tardivement, il est difficile pour ceux qui s'intéressent à ses travaux et qui voudraient y apporter leur contribution, de suivre les questions traitées au cours de l'année.

A l'appui de cette observation M. Somers Clarke, cite qu'en sa qualité de membre honoraire du Comité il aurait été bien aise de pouvoir plaider en faveur du maintien en place du second petit bassin de la mosquée du Sultan Hassan qui a été transféré à la mosquée El Mârdâni.

En résumé, M. Somers Clarke désirerait recevoir les divers rapports du Comité au fur et à mesure de leur rédaction.

S. E. Artin pacha fait remarquer que le déplacement de la petite piscine est parfaitement justifié à tous les points de vue et il s'étonne que des objections puissent se produire à cet égard.

Le Comité est d'avis d'activer autant que possible la publication annuelle

de son *Bulletin,* mais il regrette de ne pouvoir satisfaire à la demande exprimée par M. Somers Clarke.

VII.

S. E. Artin pacha fait part au Comité d'une note de S. E. Abbate pacha, relative à la restauration de la mosquée du Sultan Hassan, qui a été lue à l'Institut Égyptien dans sa séance du 2 mai courant.

Le Comité prend également connaissance d'une lettre, sur le même sujet, adressée par S. E. Abbate pacha à S. E. le Président le 8 mai courant.

Dans ces deux communications, S. E. Abbate pacha critique vivement, à un point de vue esthétique, l'adjonction de merlons à l'entablement supérieur de la façade nord de la mosquée.

Le Comité, considérant que le programme de restauration de la mosquée du Sultan Hassan, a été l'objet d'une étude préalable approfondie, est d'avis que les travaux exécutés n'ont rien de contraire à l'esthétique architecturale du monument.

VIII.

M. Boinet bey informe le Comité que les réclamations au sujet du contrat pour le kom Ghorab, ont reçu pleine satisfaction de la part du concessionnaire M. Large qui, dans une lettre adressée à M. Maspero, a déclaré se soumettre absolument aux dispositions des *Instructions sur le sebakh.* (Voir 327e rapport, § 16, *A.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 h. 1/2 p. m.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : S. Sabri, Barois.

331^E RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 130.)

Le Caire, le 25 avril 1904.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Devis et cahiers des charges;
2° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan Grand bey);
3° Sebîl Abdel-Rahmân Katkhoda (عبدالرحمن كتخدا), à el-Nahassyn;
4° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
5° Musée arabe;
6° Carrière de pierre blanche propre aux travaux du Comité;
7° Personnel.

1° DEVIS ET CAHIERS DES CHARGES.

La Section technique, après examen approuve les devis et cahiers des charges des travaux suivants qu'elle recommande de mettre en adjudication :

1° Sur le budget du Comité :

Mak'ad Radouân bey : restauration L. E. 460.

L'Architecte en chef fait savoir qu'il a marqué sur un plan communiqué par le Ministère des Travaux publics, le tracé de la cour avec entrée spéciale

destinée à isoler le monument des nouvelles bâtisses projetées de l'école el-Kerabieh (voir procès-verbal n° 128 et rapport n° 328).

2° Sur le crédit de L. E. 4000 pour 1904 :

Mak'ad de l'émir Ma'maï (Beit el-Kâdi) : réparation, L. E. 1100 (voir rapport n° 327).

2° MOSQUÉE EL-AKMAR.

Les marbres du revêtement qui existe au-dessus du mihrâb de la mosquée el-Akmar s'étant en partie détachés, l'Architecte en chef soumet un devis de L. E. 17 pour leur rescellement après réparation du pan de mur qui les supporte. Il propose de confier ce travail à M. Guirguis Antoun, entrepreneur chargé des réparations qui seront exécutées dans cette même mosquée sur le budget de l'année courante.

L'entrepreneur accepte un rabais de 5 o/o sur les prix du devis.

3° SEBÎL ABDEL-RAHMAN KATKHODA.

Un autre devis de L. E. 7 et 500 mill. soumis à la Section technique, se réfère à la consolidation des ouvrages en marbre disjoints à la naissance de l'arc de la fenêtre de la façade sud du sebîl Abdel-Rahman Katkhoda.

Deux offres sont produites pour l'exécution du travail du devis; celle de M. Habib Youssef la plus basse (5 o/o de rabais) est acceptée.

4° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

A. La Section technique est informée par l'Architecte en chef que l'entreprise des travaux du portail et du vestibule de la mosquée du sultan Hassan exigera un crédit supplémentaire de L. E. 400 environ.

Il est décidé de prélever cette somme sur le crédit affecté au grand minaret dont les travaux laissent prévoir la réalisation de notables économies.

B. L'Architecte en chef fait part à la Section technique, qu'au cours des travaux de restauration de l'entablement de la façade nord, il a constaté la nécessité de renforcer la maçonnerie de la partie postérieure formant contrepoids, avant de procéder à la pose des merlons. En outre, le mur de division, parallèle à la façade nord, à l'intérieur du monument, (le

premier à partir du massif du petit minaret) est lézardé et a besoin, en conséquence, d'être consolidé ou déchargé en partie du poids de la maçonnerie supérieure qu'il supporte.

La Section technique, après examen sur les lieux et discussion des projets présentés dans le but de remédier aux défectuosités signalées ci-dessus, demande à l'Architecte en chef de procéder à de nouvelles études à la suite desquelles une décision sera prise dans une prochaine séance.

5° MUSÉE ARABE.

En se référant au paragraphe III, *C,* du 129e procès-verbal, M. le Conservateur du Musée présente un devis de L. E. 170 pour achèvement des installations définitives.

La Section technique prie le Comité de vouloir bien voter les crédits nécessaires.

6° CARRIÈRE DE PIERRE BLANCHE.

L'Architecte en chef entretient la Section technique des difficultés éprouvées par les entrepreneurs des travaux du Comité, pour obtenir la pierre des carrières du Gabal el-Maghaïr dont l'emploi est presque toujours prescrit dans la restauration des monuments.

En effet, les propriétaires de ces carrières ayant le monopole de la pierre dont il s'agit, sont surchargés de demandes auxquelles ils ne peuvent satisfaire à temps malgré les avances d'argent qui leur sont données, il s'en suit que les entrepreneurs se trouvent généralement dans l'impossibilité de tenir les engagements de délais stipulés à leurs contrats.

Pour mettre fin à ces irrégularités le moyen le plus efficace serait d'obtenir la concession exclusive d'une carrière d'où les entrepreneurs pourraient extraire directement, mais sous le contrôle du Comité, la pierre de bonne qualité qui leur est nécessaire.

Dans cet ordre d'idées, l'Architecte en chef a choisi une carrière connue sous le nom de el-Motabaka sise à el-Bassatyn, dont la pierre est de même qualité sinon supérieure à celle de Gabal el-Moghaïr. Le Ministère des Travaux publics est disposé à concéder cette carrière au Comité à titre gracieux.

La Section technique approuve la proposition et autorise l'Architecte en

chef à remplir à cet égard les formalités officielles auprès du Ministère des Travaux publics.

7° PERSONNEL.

Comme suite à la communication du 1er paragraphe du 328e rapport, relatif aux promotions et augmentations proposées par le Comité et non comprises dans le budget de l'Administration générale des Wakfs, cette dernière par sa lettre du 4 avril 1904 fait part au Comité que :

1° Le budget de l'année 1904 étant approuvé et mis en vigueur, rien ne peut être discuté en dehors de ses prévisions;

2° En ce qui concerne la titularisation de M. Elias Hakim, comme chef du Service administratif, le budget prévoit un «chef» dont les fonctions peuvent être définies par le Comité comme bon lui semble, attendu que c'est une question qui regarde le service intérieur;

3° Il sera tenu compte dans le budget de l'année prochaine, de la nomination de Youssef effendi Ahmed aux fonctions d'ingénieur calligraphe;

4° L'allocation du maximum de la classe, à Hamed effendi Hamed, ne sera examinée que lorsqu'il sera procédé à la distribution des économies des cadres du budget selon leur situation.

En ce qui concerne ce dernier point de la réponse des Wakfs, l'Architecte en chef observe que la distribution des économies des cadres du budget a eu lieu et que Hamed effendi n'a pas obtenu le maximum de sa classe.

La Section technique réitère ses instances auprès du Comité en le priant de vouloir bien intervenir dans cette question qui intéresse la bonne marche du service.

Signé : J. Barois, A. Bahgat, A. Boinet, M. Herz, S. Sabri, J. Zarb.

332e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 130.)

Le Caire, le 5 mai 1904.

Présents à la réunion :

MM. J. Barois, président,
Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
M. Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan Grand bey);
2° Zaouyet el-Hossary (الحصري), à Darb-Onsieh (Darb el-Ahmar);
3° Mosquée du sultan Barkouk (برقوق), à el-Nahassyn (nos 43/44 du plan);
4° Mosquée du sultan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
5° Mosquée Daoud pacha (داود), à châra Soueket el-Lâla (Sayeda Zeinab);
6° Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar (couvents), à Sohag;
7° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire;
8° Photographies.

1° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

En se référant au 4e paragraphe du 331e rapport et d'accord avec M. Barois, l'Architecte en chef soumet à la Section technique un projet de consolidation de l'entablement de la façade nord de la mosquée du sultan Hassan par l'emploi du béton armé, système Hennebique. Ce projet consiste à relier entre elles les maçonneries de l'entablement au moyen d'ouvrages en béton armé. Le coût du travail sera environ de L. E. 300.

La Section technique approuve le projet et adopte la proposition de M. Saber bey Sabri de faire relier entre eux les ouvrages par une poutre longitudinale en béton armé.

En ce qui concerne la consolidation du mur de division intérieur il a été décidé de boucher la lézarde par un coulage au ciment.

2° ZAOUYET EL-HOSSARI.

La suite voulue n'a pu être donnée à la décision du Comité de transférer au Musée la plaque avec inscription scellée à l'extérieur de la zaouyeh el-Hossari (voir rapport n° 330).

En effet, le nommé Mahmoud Yacoub el-Hossari qui, paraît-il, a la gérance de la zaouyeh ayant exposé qu'un procès en revendication de propriété est pendant entre lui et le possesseur de la maison adjacente à la zaouyeh, et que c'est justement l'inscription de la plaque, à laquelle la Comité s'intéresse, qui devra servir de document pour éclaircir le litige, l'Architecte en chef fait prendre audit Mahmoud Yacoub un nouvel engagement de conserver soigneusement, à leur place, la plaque en question ainsi que le cénotaphe intérieur et de veiller à leur conservation si des travaux étaient exécutés dans la zaouyeh.

3° MOSQUÉE BARKOUK.

La Section technique s'est rendue à la mosquée Barkouk pour examiner les résultats du déblaiement exécuté récemment à l'ouest de la mosquée Barkouk (voir rapport n° 329, § 1). Grâce à ces travaux, les soubassements de la mosquée ont été débarassés de la terre qui les obstruaient et des constructions voûtées en pierre de taille et briques ont été mises à jour.

L'Architecte en chef est chargé de délimiter sur un plan-croquis la partie déblayée qui intéresserait le Comité, subséquemment les Wakfs pourront disposer des emplacements restants.

La Section technique a en même temps visité le tombeau qui existe à l'intérieur de la mosquée. Elle a eu le regret de constater la destruction des vitraux de trois fenêtres de la coupole tombées lors de l'ouragan du 13 mars dernier.

M. Herz bey s'occupera de les faire remplacer au cours des travaux de

réparation qui seront exécutés dès que les échoppes restant à exproprier à l'extérieur du monument auront été enlevées.

4° MOSQUÉE KALAOUN.

La Section technique s'est transportée ensuite, à la mosquée Kalaoun, pour se rendre compte de la restauration des ouvrages en marbre exécutée l'année passée. Ces ouvrages se présentent maintenant sous d'excellentes conditions et en outre, il y a lieu d'être entièrement satisfait des intéressants résultats obtenus par M. Herz bey dans les travaux de recherches qu'il a fait opérer, en vue de mettre à jour des ornements anciens, cachés sous les couches d'un crépissage moderne qui recouvre les parois intérieures du monument.

5° MOSQUÉE DAOUD PACHA.

A l'occasion de quelques réparations à faire dans la mosquée Daoud pacha, l'Administration générale des Wakfs avait prié le Comité de se charger de ces travaux si l'édifice l'intéressait.

L'Architecte en chef rapporte que les seules parties de la mosquée dignes d'intérêt sont les vantaux de la porte principale et ceux des fenêtres. Les premiers consistent en un assemblage de petits panneaux de placards.

La Section technique n'est pas d'avis de classer la mosquée, mais elle propose de recommander la conservation des vantaux susdits, à l'attention des Wakfs.

6° DEIR EL ABIAD ET DEIR EL AHMAR.

M. Herz bey résume comme suit, les résultats de son examen sur l'état des couvents Deir el Abiad et Deir el Ahmar (voir procès-verbal n° 129, § IV) :

«Sir W. Garstin ayant bien voulu me signaler les nouvelles alarmantes qui lui étaient parvenues au sujet de l'état précaire des constructions des couvents coptes Deir el Abiad et Deir el Ahmar, je me suis rendu à Sohag le 21 mars dernier.

«En compagnie des deux fils de M. Bostros bey Rifaïl, récemment nommé nâzir des deux couvents — lui-même étant absent — je me suis transporté sur les lieux le lendemain.

« L'examen minutieux auquel je me suis livré, ne fait que confirmer malheureusement les craintes qui ont été exprimées.

« L'état des deux couvents surtout celui de Deir el Abiad est très menaçant. Les dégradations que j'ai eu l'occasion de constater, il y a deux ans, ont fait des progrès rapides. L'angle N.-E. du Deir el Abiad et tout son extérieur bâti en belle pierre de taille sont tellement inclinés vers l'intérieur que leur chute est imminente.

« Aussi afin d'éviter un effondrement irréparable, il est de toute nécessité de procéder d'urgence à des travaux de consolidation.

« Voici par ordre d'importance l'évaluation des premier travaux les plus urgents :

A. — DEIR EL ABIAD.

1° Consolidation et déblaiement de l'intérieur; expropriation et démolition des masures sur la moitié est du monument	L.E.	3200
2° Déblaiement de tout le couvent	"	200
3° Expropriation et démolition des sept habitations se trouvant à l'intérieur à l'ouest	"	700
Total....	L.E.	4100

B. — DEIR EL AHMAR.

1° Travaux de consolidation; expropriation et démolition de deux masures occupant la moitié de la partie orientale de l'intérieur...	L.E.	750
2° Expropriation et démolition des masures en briques crues qui se trouvent dans l'autre moitié	"	150
Total....	L.E.	900

7° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

A. Un des gardiens de cette localité a avisé le service du Comité qu'un individu, en travaillant au nivellement d'un terrain du côté du cimetière de l'Imâm el-Châfei a trouvé des antiquités qu'il a partagées avec ses ouvriers. Une partie a été vendue par ces derniers pour P.T. 130.

La police informée de ces faits a fait arrêter l'auteur de la trouvaille, mais elle n'a découvert sur lui qu'une pièce de monnaie avec inscription

coufique à l'intérieur d'un carré, et deux morceaux de fils d'argent. Ces objets ont été expédiés au Gouvernorat pour être mis à la diposition du Comité.

B. Par sa lettre du 2 mars écoulé, n° 717, le Ministère des Travaux publics informe le Comité que la Daïra Toussoun pacha demande la concession pour dix ans d'une partie du Kom Ghorâb, colline du Vieux-Caire, pour en extraire le sebakh.

La Section technique est d'avis d'écrire au Ministère que la concession demandée peut être accodéer, en ce qui concerne le Comité, sous les conditions suivantes :

1° Appointement d'un gardien payé par le concessionnaire;

2° Propriété exclusive du Comité de toutes les antiquités mises à jour;

3° Droit du Comité de prélever pour son compte le tiers du produit de la vente des matériaux autres que le sebakh.

8° PHOTOGRAPHIES.

La Section technique approuve la dépense de L. E. 1 et 540 mill. pour le cliché et pour deux photographies de l'étoffe ancienne portant le nom du fils de Haroun el-Rachid, acquise par le Musée. (Voir procès-verbal n° 122.)

Signé : Herz, S. Sabri, Boinet, Barois, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 131.

(Voir le rapport n° 333 de la Section technique.)

Séance du Comité, tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le 2 juin 1904 à 4 heures p.m.

Présents :

S. E. Abdel Halim pacha Assem, président,
MM. Aly bey Bahgat,
J. Barois,
A. Boinet bey,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
Dr B. Moritz,
Saber bey Sabri.

MM. Fakhry pacha, Artin pacha, O. de Mohl et J. Zarb bey s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance pour affaires de service.

I.

Le procès-verbal n° 130 de la dernière séance est adopté et signé.

Relativement au paragraphe VII (merlons de la mosquée du sultan Hassan), M. Boinet bey dit qu'il est chargé par S. E. Fakhry pacha de présenter les observations suivantes :

Aucune trace de scellement n'étant apparente sur la plate-forme de l'entablement des murailles extérieures de la mosquée du sultan Hassan, il conviendrait de s'assurer que les merlons qui surmontent actuellement les murs du sahn présentent aussi une absence complète de scellement, d'où l'on pourrait déduire si le même fait se trouvait vérifié, que ces merlons ont pu également exister dans des conditions identiques, sur les murailles extérieures.

M. Herz bey répond qu'il a eu cette même idée, et que les recherches

auxquelles ils s'est livré en compagnie de M. Saber bey Sabri, n'ont donné que des résultats négatifs. Aucune trace de scellement quelconque n'a été constatée.

M. Saber bey Sabri ajoute que même l'absence de toute trace de scellement des merlons des murs du sahn, ne constituerait pas, à son avis, une présomption suffisamment fondée, pour infirmer l'existence primitive de merlons sur les murailles extérieures de la mosquée; ces merlons, en effet, sont si massifs et si larges à leurs bases, qu'ils peuvent être simplement maçonnés sans avoir besoin d'aucun soutien.

Le Comité estimant qu'après ces déclarations la question se trouve épuisée, passe à l'ordre du jour.

II.

Le rapport de la Section technique n° 333 est approuvé.

III.

Il est pris connaissance des résultats de l'adjudication du 1er courant pour les travaux à exécuter au mak'ad el-Emir Mamâï (Beit el-Kadi), (voir rapport n° 331).

Deux offres ont été présentées : celle d'Ibrahim Sâlem avec 17 3/4 o/o de rabais et l'autre d'Ibrahim Antoun avec 15 o/o de rabais.

Le Comité décide, sur la proposition de M. Herz bey, d'adjuger les travaux à Ibrahim Antoun, attendu que le plus bas offrant Ibrahim Sâlem n'ayant pas encore mené à bonne fin la petite entreprise qui lui a été confiée au commencement de cette année à titre d'essai, la Section technique n'est par conséquent pas encore fixée sur son mérite.

IV.

Par sa lettre n° 2101 du 31 mai écoulé, le Ministère des Travaux publics revient sur la question de deux kiosques dont il a projeté l'établissement sur le terrain libre situé à l'est de Koubbeh el-Fadaouieh (voir rapp. nos 324 et 327 et procès-verbal n° 128). Il suggère au Comité de lui désigner un autre emplacement sur la limite orientale du dit terrain.

Le Comité maintient ses décisions antérieures à ce sujet et regrette de ne pouvoir donner suite aux propositions du Ministère.

V.

Le Président informe le Comité que le Conseil supérieur des Wakfs a refusé de faire placer sous la tutelle de l'Administration générale des Wakfs pour être gérée par le Comité, la sakiet et-Halazaoun (puits dit de Joseph), (voir rapport n° 330).

M. Herz bey rapporte que durant les deux derniers mois de la fin de saison pendant lesquels un gardien a été appointé au puits, à titre d'essai, les taxes d'entrée se sont élevées à L. E. 8, ce qui fait prévoir pour la saison des touristes un chiffre de recettes appréciable.

Il propose en conséquence de communiquer au Ministère des Finances la décision du Comité, en le priant d'inscrire le monument sur la liste des immeubles libres de l'État. De légers travaux de réparation seront alors exécutés et un agent sera nommé pour introduire les visiteurs et percevoir les taxes d'entrée.

Le Comité approuve.

VI.

A la suite d'une information parvenue à M. Herz bey, relativement à des démolitions exécutées au fort de Kaïtbâï à Alexandrie, S. E. le Président a adressé une lettre au Ministère de la Guerre pour obtenir des renseignements à ce sujet et faire suspendre les travaux.

En réponse, le Ministère de la Guerre transmet un rapport du chef de l'Inspectorat nord du Service des gardes-côtes, qui explique que les travaux de démolition sont justifiés par l'état précaire de la partie supérieure du fort. En outre, une série de réparations sont aussi projetées en vue de remettre en état la mosquée sise à l'intérieur du fort et de consolider les ouvrages qui l'entourent. Enfin ce rapport exprime le vœu que l'ordre d'arrêter les démolitions soit rapporté, afin que les susdits travaux de réparation puissent être exécutés.

Le Comité très heureux de constater les excellentes dispositions du Ministère de la Guerre, estime que néanmoins les travaux de la mosquée doivent être exécutés conformément au programme déjà élaboré depuis longtemps.

Vu l'urgence, M. Herz bey est chargé de se mettre en rapport avec S. E. Lord Cécil pacha pour régler la question.

VII.

Le Comité accepte le don d'un couvre-tarbouche (calotte), incrusté de pierres précieuses et d'une clef de cadenas ancien offerts au Musée arabe par El-Sayed Mohamed bey Magdi, Conseiller à la Cour d'Appel indigène.

Des remerciements sont votés au généreux donateur.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : Bakhoum, Moritz.

333e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 131.)

Le Caire, le 23 mai 1904.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Adjudications;
2° Porte Bâdestân (بادستان), à Khân-el-Khalîli:
3° Mosquée du sultan el-Kâmel (الكامل), à el-Nahassyn (n° 45 du plan Grand bey);
4° Mur de la ville;
5° Musée arabe;
6° Mosquée de Sayedi Ahmed el-Bagam (احمد البجم), à Ebiar (Gharbieh);
7° Citerne el-Bakkar, n° 10, au quartier de Kom el-Dikka, à Alexandrie.

1° ADJUDICATIONS.

La Section technique, après examen des résultats de la première adjudication des travaux compris dans la répartition du crédit de L. E. 4000 accordé par le Gouvernement pour 1904 (voir rapport n° 330), décide d'adjuger ces travaux aux plus bas offrants comme suit :

1° Mosquée du sultan Hassan :

a) Liouan est:				
I. Gros œuvres........	L.E. 700	à	C. V. Silvagni avec rabais de	15 0/0
II. Ébénisterie et bronzes.	» 600	à	*idem.*	15 0/0
b) Façade est............	» 800	à	*idem.*	5 0/0
c) Petit minaret..........	» 300	à	*idem.*	2 0/0

2° Mosquée Mohammed Katkhoda à la Citadelle :

Réparation.............. L.E. 150 à Sélim Bakr avec rabais de 5 0/0.

En ce qui concerne les deux entreprises du liouân est de la mosquée du sultan Hassan, M. C. V. Silvagni déclare par sa lettre du 17 courant qu'il s'est assuré la collaboration du marbrier Taha Moustafa pour les ouvrages en marbre et celle de l'orfèvre Negri pour les ouvrages en bronze incrustés d'or et d'argent de la porte de la salle du tombeau.

La Section technique a déjà eu occasion d'apprécier le mérite du marbrier Taha par les travaux antérieurs qui lui ont été confiés, d'autre part, elle trouve irréprochables les petites plaques pentagonales exécutées très artistiquement par M. Negri, à titre d'échantillons.

2° PORTE BÂDESTÂN.

Par sa lettre n° 1739 du 4 mai courant, le Ministère des Travaux publics informe le Comité qu'il accepte de prélever sur le crédit de L. E. 4000 alloué par le Gouvernement en 1903, la somme de L. E. 55 pour expropriation de la maison Moursi Ahmed qui surmonte la porte Bâdestân, à Khan el-Khalîli (voir rapport n° 329). Les instructions nécessaires ont été transmises au Gouvernorat pour la préparation de l'acte d'acquisition de la maison ainsi que du terrain sur lequel elle est construite en partie et qui est wakf concédé en Hekr audit Moursi Ahmed. Dès que les formalités d'usage seront remplies, le Ministère en donnera avis au Comité.

La Section technique prend note de cette communication.

3° MOSQUÉE EL-KÂMEL.

Les travaux de déblaiement du liouân ouest de la mosquée el-Kâmel (voir rapport n° 320, § 5, C *a*) sont terminés, mais rien n'a été découvert sous les décombres.

En conséquence, il est proposé de laisser les ruines de la mosquée à la disposition des Wakfs, toutefois une vue photographique en sera conservée.

4° ANCIEN MUR DE LA VILLE.

A la suite de la communication qui lui a été faite du paragraphe 6 du 327ᵉ rapport, le Ministère des Travaux publics fait savoir au Comité par sa lettre n° 1772 du 8 mai 1901, que de l'avis de son Contentieux, le bastion du mur de la ville dont il s'agit étant devenu propriété privée par le fait de la vente qui en a été régulièrement consentie par le Gouvernement,

cette construction ne saurait être considérée comme faisant encore partie d'un monument auquel sont attachées des servitudes d'utilité publique; le seul moyen d'assurer la conservation du bastion consisterait à en poursuivre l'expropriation dans les formes légales.

La Section technique regrette que les vues du Comité sur cette question n'aient pas été suffisamment comprises. En effet dans son esprit, il ne s'agissait nullement d'imposer une obligation quelconque au propriétaire Moustapha el-Banân, mais simplement d'obtenir de lui un engagement amiable de veiller à la conservation du bastion, avec le concours du Comité en cas de besoin. De pareils arrangements ont d'ailleurs déjà été pris dans diverses circonstances similiaires.

5° MUSÉE ARABE.

A. La Section technique est d'avis de demander au Ministère des Travaux publics, dans l'intérêt de la sécurité du Musée, la pose d'un ou de deux becs de gaz pour l'éclairage des rues latérales du palais du Musée, qui sont plongées dans une obscurité complète pendant la nuit.

B. Durant la saison d'été, le Musée étant fermé à 1 h. p. m., aucune surveillance n'est plus exercée à l'extérieur jusqu'à l'arrivée des gardiens de nuit. Or, pendant toute l'après-midi, le large trottoir de la façade principale ainsi que le perron du Palais du Musée sont envahis par une foule d'enfants et de jeunes gens turbulents qui s'y livrent à toutes sortes de jeux. Il s'en suit que les vitres des nombreuses fenêtres à portée se trouvent constamment en danger d'être brisées et qu'un état de malpropreté permanent est entretenu aux abords immédiats de l'édifice.

Il importe de faire respecter l'extérieur du Musée et la Section technique est d'avis de prier le Gouvernorat de désigner un agent de police qui aurait pour consigne de défendre les rassemblements et les jeux sur les trottoirs du Musée.

6° MOSQUÉE EL-BAGAM.

L'Administration générale des Wakfs avait en 1902 signalé au Comité que la conservation de la mosquée el-Bagam nécessitait la continuation des premiers travaux entrepris déjà depuis longtemps (voir rapport n° 101).

Après de nombreuses négociations avec les Wakfs au sujet de l'établisse-

ment du devis nécessaire, un agent du service du Comité s'est rendu dernièrement sur les lieux et a préparé un état qui s'élève à la somme de L. E. 300.

La Section technique après examen, approuve ce devis et propose de demander aux Wakfs de vouloir bien se charger de l'exécution des travaux qu'il comporte.

7° CITERNE EL-BAKKAR.

Le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 1850 du 12 courant demande au Comité de lui faire connaître ses intentions au sujet de la citerne el-Bakkar n° 10, à Alexandrie, que M. Zervudachi et fils ont proposé d'acheter.

Cette construction souterraine faisant partie des monuments dont le Comité a réservé l'examen, la Section technique est d'avis de prier l'Administration générale des Wakfs de déléguer l'ingénieur de son service d'Alexandrie, pour examiner la citerne dont il s'agit et présenter un rapport de ses observations.

Signé : J. Zarb, Herz, A. Boinet, A. Bahgat.

PROCÈS-VERBAL N° 132.

(Voir les rapports n°s 334 et 335 de la Section technique.)

Séance du Comité, tenue au siège de l'Administration générale des Wakfs, le mardi 1er novembre 1904 à 3 heures p. m.

Présents :

LL. EE. Abdel Halim pacha Assem, président,
Hussein Fakhry pacha,
Yacoub Artin pacha,
Ibrahim Naghib pacha,
Sir William Garstin;

MM. Aly bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
Hanna bey Bakhoum,
M. Herz bey,
G. Maspero,
Dr B. Moritz.

M. J. Zarb bey, indisposé, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

A l'ouverture de la séance, le Président annonce au Comité la triste nouvelle du décès de S. E. Tigrane pacha. Il offre un hommage ému à la mémoire du regretté collègue défunt, en rappelant les précieux services qu'il a rendus à l'œuvre du Comité de conservation des Monuments de l'art arabe et propose de transmettre à la famille de S. E. Tigrane pacha les condoléances du Comité.

Le Comité s'associe unanimement à la proposition de son Président.

I.

Le procès-verbal n° 131 de la dernière séance est approuvé et signé.

II.

Les rapports n° 334 et 335 de la Section technique sont lus et approuvés après avoir été l'objet des observations suivantes :

a) *Rapport n° 334, § 5.* — S. E. Fakhry pacha observe que la tekieh de sett Khatoun appartient aux Wakfs et qu'en conséquence il convient de s'adresser à cette administration pour la suite à donner à la proposition de la Section technique;

b) *Citerne Chaouich el-Kebîr.* — S. E. Fakhry pacha propose le classement, parmi les édifices à conserver, de la dite citerne qui lui paraît intéressante par ses arcades en trois étages.

M. Maspero dit que ce type de citernes est relativement très commun à Alexandrie et que la citerne en question ne lui paraît offrir aucune particularité qui s'impose à l'attention.

M. Herz bey, rappelle que le Comité a déjà classé une citerne de même type, celle d'el-Nabîh, sise au quartier Missallah, à Alexandrie, qui présente une disposition de construction très caractéristique, par la légèreté et l'élégance des colonnes qui servent de soutien à ses étages. Cette citerne, qui est d'ailleurs publiée au 15e fascicule du Comité, année 1898, a été réparée et ouverte à la visite des touristes.

Le Comité, sur la proposition de S. E. Fakhry pacha, charge l'Architecte en chef d'examiner la citerne Chaouich el-Kébîr et de présenter un rapport comprenant un devis pour les réparations qui seraient nécessaires et pour les dépenses de son entretien;

c) *Gardiennage de la mosquée Mir Zâdeh.* — Le Comité décide de demander à l'Administration générale des Wakfs de placer un gardien fixe auprès de cette mosquée pour en faciliter la visite.

Rapport n° 335, § 5. Mosquée Kaïtbaï au désert. — Le Comité pense qu'il est préférable d'employer le plomb comme matière de couverture du lanterneau; l'Architecte en chef prendra en conséquence les dispositions nécessaires.

III.

S. E. Artin pacha donne connaissance d'une lettre de M. G. Zouro d'Alexandrie qui appelle l'attention du Comité sur la destruction de grands blocs de pierre finement travaillés provenant de l'entablement d'un édifice antique. Ces blocs, mis à jour au nord de la gare de Ramleh, lors des travaux de la construction du quai, ont été abandonnés par la Municipalité aux entrepreneurs, pour être détaillés et servir à la maçonnerie des quais.

M. Zouro signale aussi l'état lamentable de la tour des Romains et propose de la raser à la hauteur de un mètre du sol.

Le Comité regrette la destruction des blocs dont parle M. Zouro, et il espère que dans l'avenir, en pareilles circonstances, la Municipalité voudra prendre plus d'intérêt à la conservation des vestiges antiques qui se rattachent aux souvenirs historiques de la ville. Quant à la tour des Romains, le Comité estime qu'il y a lieu de maintenir la décision qu'il a prise à ce sujet (conservation de la tour) sur la proposition que la Section technique lui a présentée après un accord avec les représentants de la Municipalité (voir rapport n° 329), et décide d'en aviser officiellement le Ministère de l'Intérieur.

IV.

L'Architecte en chef donne lecture d'un bref rapport sur la question des démolitions opérées dans le fort Kaïtbaï à Alexandrie (voir procès-verbal n° 131, § VI). Il résulte des explications obtenues du kaïmakam Sheehan bey, Inspecteur en chef du district nord de l'Adminstration des Gardes-côtes, que ces démolitions ont été nécessitées par le mauvais état de certaines parties du fort. Après examen, il a été entendu que l'on ne procéderait pas à d'autres démolitions sauf pour quelques parties secondaires de l'intérieur du fort. Le Service des Gardes-Côtes respectera la mosquée qui sera réparée par les soins du Comité, conformément au programme précédemment arrêté.

Avis sera donné au Ministère de la Guerre des dispositions ci-dessus.

V.

Il résulte des informations prises au sujet de travaux exécutés par l'armée d'occupation dans le voisinage du tombeau de Toumanbâï (sultan el-Adel)

à el-Abbassieh au Caire, que ces travaux ont eu pour but de dégager les alentours de l'édifice et de l'entourer d'une palissade.

Le Comité n'a pas d'objection aux dispositions prises par le Commandant du génie de l'armée d'occupation, d'autant plus qu'elles concourrent à la préservation du monument.

VI.

M. P. Casanova, rappelle que dans la séance du Comité du 11 mars 1902, l'Administration générale des Wakfs a été priée de racheter, pour compte du Comité, une bande de terrain de 2 mètres de large faisant partie d'une propriété précédemment vendue par les Wakfs et attenante à l'ancienne porte Bâb el-Nasr (voir rapport n° 301, § 4). Il désirerait savoir si cet achat a été effectué.

S. E. Abdel Halim pacha dit que l'Administration générale des Wakfs s'est occupée de cette affaire et il y a lieu d'espérer qu'on pourra arriver prochainement à une solution satisfaisante.

VII.

Au sujet de la dépense pour les travaux de consolidation qu'il y aurait lieu d'exécuter dans les deux couvents coptes Deir el-Abiad et Deir el-Ahmar près de Sohag (voir rapport n° 332, § 6), Sir William Garstin fait savoir que S. B. le Patriarche copte serait disposé à coopérer aux dépenses des travaux les plus urgents, pour une somme de L. E. 1000.

Sur cette information le Comité prie S. E. le Président d'écrire au Patriarcat en vue de régler cette question.

VIII.

L'Architecte en chef rapporte qu'au mois d'août dernier, l'antique église de Saint-Georges du couvent grec-orthodoxe de ce nom, au Vieux-Caire, a été entièrement détruite par un incendie, et il signale particulièrement la perte regrettable d'une porte intérieure dont les panneaux en bois finement sculptés représentaient des images saintes. Cette porte a été publiée avec une photographie, par M. Strzygowski dans ses notes *Die christlichen Denkmäler Aegyptens.*

IX.

Questions diverses concernant le Musée :

a) A la suite de la communication faite au Ministère des Finances, relativement à la situation financière du Musée (voir proc.-verb. n° 130, § III), ce département informe le Comité par lettre du 12 septembre 1904, n° 2622, qu'il est disposé à répartir sur deux exercices le prélèvement de la somme de L. E. 578 dont a été grevé le fonds de réserve du Musée pour parfaire l'insuffisance de recettes de l'année 1903, de manière à laisser au 1er janvier 1904 un fonds de réserve disponible de L. E. 295 au lieu de L. E. 6 et 208 mill.

Le Comité constate que ces dispositions, si bienveillantes qu'elles soient, ne règlent pas le fond de la question.

S. E. Fakhry pacha se propose, si le Comité partage son avis, de soumettre le cas aux autorités supérieures, afin d'arriver à obtenir pour le Musée un budget de ressources moins aléatoires et plus appropriées aux exigences de cette institution.

Le Comité accepte avec empressement la proposition de S. E. Fakhry pacha.

b) Antérieurement à la réception de la lettre ci-dessus mentionnée du Ministère des Finances, une demande d'avance temporaire de L. E. 200 avait été adressée à l'Administration générale des Wakfs (voir proc.-verb. n° 130, § IV) qui a répondu ne pouvoir donner suite à cette demande.

c) Sur l'information donnée par M. Gaillardot bey que M. D. Alban, Consul de S. M. Britannique au Caire était disposé à faire don au Musée d'une grande plaque de marbre portant des inscriptions latines et arabes, le Conservateur du Musée, M. Herz bey, a rendu visite à M. le Consul D. Alban qui lui a confirmé sa gracieuse intention.

Cette plaque très intéressante vient d'être déposée au Musée. Elle porte sur une face une inscription funéraire latine datée de 1638, et sur l'autre face, en arabe, une inscription commémorative de la fondation d'un sebîl (fontaine) avec date 1064 de l'Hégire (1653-1654 A.-D.)

Le Comité prie S. E. le Président de remercier très chaleureusement le généreux donateur.

d) Le farrache Ibrahim Sadik attaché à la mosquée Aksonkor ayant déclaré qu'il avait trouvé dans un recoin de la dite mosquée, sous un monceau de débris, des fragments de lampe en verre émaillé, le Conservateur du Musée s'est rendu sur les lieux et a fait transporter ces fragments qui après soigneux nettoyage ont été rassemblés et collés.

Bien que fort incomplète, cette lampe est très intéressante, par ses inscriptions et les blasons d'émirs qu'elle porte.

Sur la proposition du Conservateur du Musée une gratification de P. T. 100 est accordée au farrache Ibrahim Sadik pour sa découverte.

e) Le Conservateur du Musée informe le Comité que le droit d'entrée au Musée fixé à P. T. 1 pendant la saison d'été a produit la somme de P. T. 773 du 1er mai au 31 octobre 1904.

f) S. E. Artin pacha dépose, à l'intention du Musée, une petite photographie représentant un personnage turc d'un tableau de Rembrandt qui se trouve à la Pinacothèque de Munich.

X.

Afin d'assurer la traduction correcte des procès-verbaux et des rapports, le Comité décide de confier à M. Aly bey Bahgat le soin de rédiger ces traductions en langue arabe, et il lui accorde pour ce travail une allocation spéciale de L. E. 5 par mois.

XI.

M. Georges Salmon fait connaître, par lettre de Tanger du 24 août dernier, que la mission qu'il dirige n'a pas encore organisé l'impression de ses travaux; néanmoins dès que la publication en sera commencée, il s'empressera de donner suite à l'offre d'échange qui lui a été adressée (voir pr.-verb. n° 126, § XI).

XII.

Avis est donné, en séance, que l'Imprimerie Nationale vient de fournir au service du Comité, 300 exemplaires de la seconde édition du 9e fascicule, année 1892 (voir rapport n° 303).

XII.

Ouvrages offerts au Comité :

Annual report of the Smithsonian Institution, 1901, U. S. A. National Museum;

Annual report of the Smithsonian Institution, 1902;

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France, IV;

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1er et 2e trimestres 1904;

Centenaire de la Société des Antiquaires de France. *Compte rendu de la cérémonie du 11 avril 1904.*

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. — Année 1903;

Annales de l'Académie de Mâcon, 3me série, n° VII.

Revista de la Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa. — Année VII, nos 38, 39, 40. — Année VIII, n° 41.

Bulletin de la Société Khédiviale de géographie, VIe série, n° 3.

Direction générale du Service des antiquités égyptiennes :

Annales, tome IV, fasc. 2 et 3.

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire, nos 7001-7394 et 8742-9200, *Koptische Kunst;*

Sarcophages antérieurs au Nouvel empire, nos 28079-28086;

Mitteilungen der K. K. Zentral-Kommission für Erforschung, etc. etc. Rapports, janvier à décembre 1903.

Société d'histoire naturelle d'Autun : *Compte rendu des séances et des excursions de l'année 1903.*

M. Francis Pérot : Opuscule intitulé : *Les eaux du Mont-Dore dans l'antiquité. Les sculptures et la statue boudhique du Panthéon.*

Egypt Exploration fund, archeological report 1902-1903;

Bulletin de l'Institut égyptien, quatrième série, n° 4, fasc. n° 4.

Architekten-Verein zu Berlin : *Der Gedanke des evangelischen Kirchenbanes;*

Société archéologique d'Alexandrie : N° 6, nouvelle série, 1er volume, 1er fascicule;

Archeological Survey of India :

Annual report of the archeological survey, Bengal Circle for the year ending with April 1904;

Annual progress report of the archeological survey of Madras and Coorg, for the year 1903-1904.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 5 heures p. m.

Le Secrétaire,
Signé : A. Boinet.

Le Président,
Signé : Abdel Halim.

Les Membres,
Signé : H. Fakhry, Yacoub Artin.

334e RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 132.)

Le Caire, le 21 septembre 1904.

Présents à la réunion :

MM. P. Casanova,
M. Herz bey,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Okâlah Mohamed bey Aboul-Dahab (محمد بك ابو الذهب), à el-Sanadkieh (n° 98 du plan Grand bey);
2° Mosquée Inâl el-Atâbaki (اينال الاتابكي), à el-Kheyamieh (n° 118 du plan);
3° Mosquée de l'émîr Serghatmach (صرغتمش), à el-Khodeiri (n° 218 du plan);
4° Mosquée Mohamed Saïd Djakmak (محمد سيد جقمق), à Deir el-Nahas (Vieux-Caire);
5° Tombeau du sultan Khalil el-Achraf (خليل الاشرف) et de sa mère el-sett Khatoun (الست خاتون), à Sayeda Nefisseh;
6° Mosquée el-Ghamri (الغمري), au quartier Margouch;
7° Mosquée Khaïrabak (خيربك), à châra el-Tabbâneh (n° 145 du plan);
8° Mosquée du sultân el-Kâmel (الكامل), à el-Nahassyn (n° 128 du plan);
9° Mosquée el-Akmar (الاقمر), à el-Nahassyn (n° 33 du plan);
10° Mosquée Soudoun Mîr Zadeh (سودون مر زاده), à Souk el-Selâh (n° 127 du plan);
11° Citerne el-Bakar n° 10 et el-Chaouich el-Kebir (البقر والجاويش الكبير), à Alexandrie;
12° Mur de la ville;
13° Kasr el-Cham'a (قصر الشمع), au Vieux-Caire;
14° Terrains entre Aïn el-Sîra et le Vieux-Caire.

1° OKÂLAT ABOUL DAHAB.

La Section technique, après examen, approuve le projet n° 548, Ire Section, et le devis de L.E. 28 qui l'accompagne, dressés par le Service du Comité, pour la reconstruction, dans un style approprié, de l'extérieur de l'appar-

tement de la dame Aïcha Bent Ali, qui surmonte le portail de l'okâlat Aboul-Dahab (voir rapport n° 330).

La somme de L. E. 5, partie du coût de l'exécution du projet précité, sera fournie par la propriétaire, conformément à l'engagement signé par elle en date du 5 avril dernier. Quant au reste L. E. 23, il sera prélevé sur un des crédits accordés par le Gouvernement.

Une demande dans ce sens sera adressée au Ministère des Travaux publics.

2° MOSQUÉE INÂL.

En dehors de l'entreprise en cours dans la mosquée Inâl el-Atâbeki, d'autres travaux ont été jugés indispensables, M. l'Architecte en chef les évalue à L. E. 30.

Leur exécution est confiée à l'entrepreneur des travaux actuels aux mêmes clauses et conditions que ces derniers. En ce qui concerne les fonds nécessaires, il y sera pourvu sur les économies du budget de l'année courante.

3° MOSQUÉE SERGHATMACH.

Le devis dressé par le Service du Comité pour l'annexion au kouttâb de la mosquée Serghatmach, de la pièce y attenante (voir rapport n° 262) se monte à L. E. 10.

L'Administration générale des Wakfs ayant déclaré qu'elle prend la dépense à sa charge, les travaux seront mis en adjudication sans retard.

Les manuscrits enluminés et les reliures qui se trouvaient dans la dite pièce, ont été déposés à la Bibliothèque de l'Université d'el-Azhar par les soins des Wakfs.

4° MOSQUÉE DJAKMAK.

Certaines réparations dans le corps du minaret de la mosquée Djakmak, au Vieux-Caire, font l'objet du devis de L. E. 10 présenté par l'Architecte en chef. Elles seront mises en adjudication sur la base du projet de contrat qui accompagne le devis, et le coût en sera prélevé sur les économies du budget de l'exercice courant.

5° TOMBEAUX DU SULTÂN KHALÎL EL-ACHRAF ET DE SETT KHATOUN.

L'Architecte en chef soumet l'étude du dégagement des tombeaux de Khalil el-Achraf (voir rapport n° 298) et du tombeau de Sett Khâtoun qui, d'après lui, mérite la même considération.

La Section technique approuve ces études et demande pour le tombeau de Sett Khâtoun que la tekieh qui lui est adossée du côté ouest soit rasée et recontruite à une distance convenable du monument, sur le terrain qui lui est affecté.

6° MOSQUÉE EL-GHAMRI.

L'Architecte en chef rapporte que lorsqu'il a voulu procéder au transport au Musée arabe du minbar et du koursi anciens de la mosquée el-Ghamri (voir rapports n°s 283, 313 et 324), le gérant du wakf intéressé el-cheikh Mohamed Abdallah el-Ghamri lui a déclaré qu'il ne peut dégarnir la mosquée de ces meubles sans que d'autres soient fournis à leur place.

Vu qu'entre la valeur des meubles anciens en question et l'évaluation du coût du minaret qui sera construit pour compenser leur cession, il y a une marge de L. E. 220 ce qui répond pleinement aux recommandations du Comité (voir procès-verbal n° 119) M. Herz bey a été d'avis qu'on pourrait fournir à la mosquée un minbar et un koursi simples en bois blanc peints à l'huile. Il présente un devis de L. E. 30 à cet effet.

La Section technique approuve ces dispositions ainsi que le nouvel engagement signé par le gérant sus-nommé et aux termes duquel il accepte tant le devis de L. E. 190 pour la reconstruction du minaret (voir rapport n° 324), que celui de L. E. 30 précité et s'engage à consigner au Musée arabe les anciens meubles aussitôt que les neufs seront prêts.

7° MOSQUÉE KHAIRABAK.

A la suite de la demande de l'Administration générale des Wakfs relative à une série de réparations dans la mosquée Khaïrabak, la Section technique accepte la proposition de l'Architecte en chef d'élaborer un programme de réparation complète du monument et de préparer en même temps le devis de consolidation du palais de même nom, demandé dans le 170e rapport.

8° MOSQUÉE DU SULTAN EL-KÂMEL.

La vue photographique des restes déblayés de la mosquée el-Kâmel soumise à la Section technique (voir rapport n° 333), sera reproduite dans les bulletins du Comité.

9° MOSQUÉE EL-AKMAR.

D'après les dispositions du 3e paragraphe du 314e rapport une cour entourée d'une grille en fer a été aménagée devant l'entrée principale de la mosquée el-Akmar, tant pour protéger la partie de la façade ouest nouvellement démasquée que pour parer à la différence de niveau entre le sol du monument et celui de la rue el-Nahassyn.

Cette cour occupe l'emplacement de l'immeuble exproprié et se prolonge du côté ouest jusqu'au nouvel alignement de la rue, laissant à la voie publique une surface de 18 m². 31 cent. qui en vertu de la dite expropriation appartient au Comité.

Le Service du Tanzim a estimé ce terrain à L. E. 9,150 mill. suivant procès-verbal de la Commission d'estimation en date de 5 mai 1903.

La Section technique est d'avis de demander l'apport de cette somme au crédit affecté aux expropriations.

10° MOSQUÉE MIR ZÂDEH.

Répondant à la demande du Comité de consigner la clef de la mosquée Mir Zâdeh au domestique de la mosquée la plus proche (voir rapport n° 305), l'Administration générale des Wakfs donne avis par sa lettre du 21 juillet dernier, qu'il ne peut être donné suite à une mesure semblable et qu'il faudrait appointer un gardien spécial.

La Section technique propose alors de laisser la mosquée fermée et de déposer la clef au Musée.

11° CITERNES EL-BAKAR EL-CHAOUICH EL-KÉBIR, À ALEXANDRIE.

Il résulte du rapport de M. l'Ingénieur de la Délégation des Wakfs, à Alexandrie que la citerne el-Bakar (voir rapport n° 332), est envahie jusqu'aux cintres des arceaux par des eaux provenant selon toutes les probabilités, de la borne-fontaine installée dans son voisinage. Un examen complet

est par conséquent impossible. Cependant à en juger par la partie supérieure apparente construite en moellons et mortier simple, on est induit à supposer que la citerne est dénuée de tout caractère monumental et ne mérite pas d'être conservée.

Le même agent a aussi examiné la citerne Chaouich el-Kébîr, sise rue el-Taouilah que la Municipalité d'Alexandrie voudrait remblayer ainsi qu'il résulte de la lettre du Ministère des Travaux publics, n° 2254 du 12 juin dernier.

Voici le résumé des observations de l'Ingénieur :

« La citerne comporte trois arcatures superposées. Les arcs sont en pierre de taille et reposent sur des colonnes en pierre rouge ne présentant aucun travail artistique et dont les fûts sont pour la plupart formés de deux blocs. Les voûtes sont en maçonnerie de moellons; de même les parois. Le tout est recouvert d'un crépi en chaux et homra en partie tombé. Bref rien d'intéressant à signaler. »

La Section technique est d'avis de ne pas classer les deux citernes parmi les monuments à conserver, mais de prier le Ministère des Travaux publics d'aviser le Comité si des pièces d'architecture pouvant intéresser le Musée arabe venaient à être découvertes lors des démolitions.

12° MUR DE LA VILLE.

A. Par sa lettre n° 1241 du 28 avril dernier, le Service du Tanzim prie le Comité de faire procéder à un examen de la partie du mur de la ville sise à el-Otouf et désigné sur le plan annexé à la susdite lettre.

Le Tanzim s'occupe de tracer les alignements des rues à proximité de la partie du mur en question et il voudrait avoir l'avis du Comité à ce sujet.

Comme il ressort de l'examen de deux agents du service du Comité que le mur de la ville est à cet endroit complètement démoli et que les amorces de part et d'autre accusent une maçonnerie de construction récente, la Section technique est d'opinion de s'en désintéresser.

B. Le nommé Mohamed Ahmed el-Nahâs a adressé au Gouvernorat une demande pour l'achat de la partie du mur attenante à sa propriété sise à Hâret el-Ferakhah (Bâb el-Charieh).

La Section technique n'est pas d'avis de consentir à cette vente, vu qu'il s'agit d'une partie du mur ayant conservé sa maçonnerie primitive.

13° KASR EL-CHAMʿA.

En suite de la décision du 15e paragraphe du 329e rapport d'après laquelle la concession du terrain sollicité par le Patriarcat grec-orthodoxe serait refusée, à moins que celui-ci ne prenne à sa charge une partie des dépenses du projet des alignements de Kasr el-Chamʿa, le Ministère des Travaux publics, par sa lettre n° 1811 du 11 mai 1904, observe que le Comité n'indique pas comment il sera pourvu au surplus des dépenses, le Gouvernement ne pouvant assumer aucune charge dans cette affaire.

La Section technique, sur la proposition de l'Architecte en chef suggère au Comité de demander au Ministère des Travaux publics le détail de l'estimation de L.E. 1500 pour l'exécution du projet des alignements de l'enceinte de Kasr el-Chamʿa (voir rapport n° 329). On verrait ensuite comment répartir cette somme entre le Gouvernement, le Comité et les Communautés religieuses intéressées.

14° TERRAINS ENTRE AÏN EL-SÎRA ET LE VIEUX-CAIRE.

Par sa lettre en date du 10 septembre 1904, n° 3651, le Ministère des Travaux publics informe le Comité que le Ministère des Finances, au sujet de la demande de la Daïra Toussoum pacha relative à l'autorisation d'extraire du sebbâkh de Kom Ghorab, pour dix ans (voir rapport n° 332), a répondu qu'il n'est pas disposé à accorder des concessions au susdit Kom.

Signé : P. Casanova, M. Herz, J. Zarb.

335ᴱ RAPPORT

DE LA SECTION TECHNIQUE.

(Voir le procès-verbal n° 132.)

Le Caire, le 22 octobre 1904.

Présents à la réunion :

MM. Ali bey Bahgat,
A. Boinet bey,
P. Casanova,
M. Herz bey,
Saber bey Sabri,
J. Zarb bey.

SOMMAIRE :

1° Budgets du Comité et du Musée arabe;
2° Personnel;
3° Monuments coptes;
4° Mosquée du sultan Hassan (حسن), près de la Citadelle (n° 133 du plan);
5° Mosquée funéraire du sultan Kaïtbaï (قايتباي), au désert;
6° Dépenses diverses;
7° Aqueduc de Foum el-Khalig;
8° Mosquée du sultan Sâleh Negm el-Dyn Ayyoub (صالح نجم الدين ايوب), à el-Nahassyn (n° 38 du plan);
9° Groupe des monuments du sultan Kalaoun (قلاوون), à el-Nahassyn (n° 43 du plan);
10° Mosquée du sultan Mohamed el-Nâsser Ibn Kalaoun (محمد الناصر بن قلاوون), à el-Nahassyn (nᵒˢ 43-44 du plan);
11° Mak'ad de l'émir Ma'mâï (ماماي) (Beit el-Kâdi), à châra Beit el-Kâdi (entre les nᵒˢ 28-43 du plan).

1° BUDGETS DU COMITÉ ET DU MUSÉE ARABE.

A. La Section technique soumet à l'approbation du Comité l'état des prévisions budgétaires pour 1905 dressé par l'Architecte en chef.

Les dites prévisions se rattachent aux ressources fournies annuellement par l'Administration générale des Wakfs et se répartissent comme suit :

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉSIGNATION.	POUR compte DU COMITÉ.	POUR compte DES WAKFS.	TOTAUX.
		L. E.	L. E.	L. E.
	A. — Travaux à continuer :			
1	Mosquée el-Ghouri : travaux en marbre et déblaiement.	50	70	120
2	Mosquée el-Akmar : consolidation..................	150	150	300
3	Mosquée Gânem el-Bahlaouân : réparation de la salle du tombeau..................................	100	100	200
4	Tombeau Kalaoun : marbres, plafonds et vitraux......	1000	500	1500
5	Mosquée funéraire de Kaïtbâï au désert : lambris......	500	1200	1700
6	Mak'ad du sultan Kaïtbâï au désert : maçonnerie et marquise..................................	80	300	380
7	Mosquée Aksonkor : maçonnerie et divers............	130	150	280
8	Mosquée Aksonkor : dégagement du tombeau....... .	—	94	94
9	Mosquée el-Mahmoudieh : cour d'ablutions..........	—	200	200
	B. — Travaux à commencer :			
10	Mosquée Mohamed el-Nâsser Ibn Kalaoun, à el-Nahassyn.	100	150	250
11	Tombeau de la mère du sultan Khalil el-Achraf, à Sayeda Nefisseh..................................	50	200	250
12	Maison Zeinab Khatoun..............................	100	100	200
13	Maison wakf Oda Bâcha..............................	40	50	90
	C. Petits travaux..................................	50	96	146
	D. Expropriations..................................	500	—	500
	E. Impressions.....................................	150	—	150
	F. Personnel et frais divers.......................	1000	640	1640
	Totaux..... L. E.	4000	4000	8000

Budget du musée arabe.

B. Le budget du Musée arabe pour 1905 a été arrêté comme suit :

NOMBRE.	DÉSIGNATION.	RECETTES.	DÉPENSES.	
			PRODUITS PARTIELS.	TOTAUX.
	Recettes des terrains affectés à l'entretien du Musée....	2163		
	Recettes réalisées par les taxes d'entrée	150		
	I. Personnel classé :			
1	Conservateur à L. E. 20.........................		240	
1	Conservateur-adjoint à L. E. 25...................		300	
1	Écrivain à L. E. 6..............................		72	
	I (*bis*). Personnel provisoire :			
1	Aide-écrivain à L. E. 4..........................		48	660
	II. Agents hors cadre :			
11	Farraches à L. E. 2............................		264	
4	Gaffirs à L. E. 2..............................		96	
1	Boâb à L. E. 2................................		24	384
	III. Dépenses diverses :			
	Impression des catalogues du Musée...............		200	
	Achat d'antiquités.............................		50	
	Ameublement..................................		100	
	Annuité Kytikas pour prix d'une lampe antique.......		150	
	Menus frais...................................		50	550
	IV. Impôts :			
	Impôts des terrains............................			500
		2313		2094
	Réserve pour achat d'antiquités...................			219
	Totaux..... L. E.	2313		2313

2° PERSONNEL.

Sur la proposition de l'Architecte en chef, la Section technique recommande les augmentations ci-après :

A. Agents payés sur le budget du Comité :

A Hamed effendi Hamdi, le minimum de la 5e classe, L. E. 6 par mois au lieu de la moyenne de la 6e classe L. E. 5 ;

Aux chefs-maçons Ahmed Atieh et Ahmed Youssef, L. E. 7,500 mill. par mois au lieu de L. E. 7 ;

A Mohamed Ali, courrier, L. E. 2 par mois au lieu de L. E. 1,800 mill. ;

A Mohamed Hassan, courrier, L. E. 1,750 au lieu de L. E. 1,500 mill.

B. Agents payés sur le crédit annuel de L. E. 1000 du Ministère des Travaux publics :

A Ahmed effendi Zaki, L. E. 9 par mois au lieu de L. E. 7,500 mill. ;

A Ali Youssef, farrache, L. E. 2,235 m. par mois au lieu de L. E 2,225 m.

C. Agents payés sur les crédits alloués par le Gouvernement pour travaux.

A M. E. Zarb, L.E. 11 par mois au lieu de L.E. 10.

A Hussein effendi Mohamed, L.E. 4,750 mill. par mois au lieu de L.E. 4.

4° MONUMENTS COPTES.

Les travaux des monuments coptes en cours d'exécution seront continués en 1905. Une somme de L.E. 700 est requise à cet effet, savoir : L.E. 200 pour l'église el-Adra, L. E. 400 pour celle d'Abi Seifein et L.E. 110 pour le Deir el-Banât.

Mais comme le crédit de L.E. 2000 affecté aux édifices coptes en 1896 laisse un reliquat de L.E. 110 et que la contribution du Patriarcat copte se montera comme d'usage à L.E. 200, l'achèvement des travaux en question n'exigera en réalité qu'une somme de L. E. 390.

Une demande dans ce sens sera adressée au Ministère des Travaux publics.

4° MOSQUÉE DU SULTAN HASSAN.

L'Architecte en chef explique à la Section technique que par suite d'une grande quantité de travaux imprévus, il est nécessaire de disposer d'une somme supplémentaire de L.E. 130 pour quatre entreprises de la mosquée du sultan Hassan. Les propositions concernant cette dépense seront soumises au Comité dès que le crédit que S.E. le Président du Comité a demandé au Ministère des Travaux publics pour 1905 aura été accordé. En attendant, l'Architecte en chef demande à être autorisé de se servir dans ce but du crédit affecté à l'entreprise du grand minaret.

La Section technique n'a pas d'objection.

Dans une lettre adressée à l'Architecte en chef, le 3 septembre écoulé M. C. V. Silvagni, entrepreneur, expose qu'à la suite de l'épuisement du banc exploitable de la carrière el-Misan dont la pierre est exigée pour ses travaux de la mosquée du sultan Hassan, il se trouve dans l'obligation de supporter des frais élevés pour mettre à découvert un autre banc.

Il conclut en priant l'Architecte en chef de le mettre à même d'extraire la pierre voulue dans des conditions normales.

La Section technique déclare ne pouvoir entrer dans des considérations de ce genre.

5° MOSQUÉE KAÏTBAÏ.

La couverture protectrice en zinc du lanterneau de la mosquée funéraire de Kaïtbaï au désert s'étant détachée sous la violence des vents du mois de mai, un devis de L.E. 9,500 mill. a été établi par le Service du Comité pour le remplacement de cette couverture par de la toile imperméable.

Des deux offres présentées pour l'exécution des travaux du devis en question, celle d'Abou Zeit Hassan avec 5 o/o de rabais est acceptée.

6° DÉPENSES.

La Section technique propose d'approuver les dépenses suivantes :

1° L.E. 4, pour traduction des procès-verbaux des 130e et 131e séances et des 332e et 233e rapports par M. Ali bey Bahgat.

2° L.E. 1, pour deux photographies de Kasr el-Cham'a.

N. B. Ce dernier travail a été ordonné pour faciliter le relevé du monument (voir rapport n° 330).

7° AQUEDUC DE FOUM EL-KHALIG.

Il est pris connaissance d'une sommation par voie d'huissier de M. Pierre Guzel propriétaire d'un immeuble limitrophe de l'aqueduc de Foum el-Khalig, mettant en demeure le Comité d'avoir à remédier aux défectuosités de la partie de ce monument avoisinant le dit immeuble, dans un délai de 3 mois sous peine de payer une indemnité journalière de P. T. 300.

L'Architecte en chef rapporte que l'examen de l'état de l'aqueduc a démontré la nécessité de travaux de consolidation. Après entente avec le propriétaire de l'immeuble en question pour une prolongation du délai, les mesures nécessaires ont été prises pour la préparation du devis. Le Contentieux consulté sur cette question est d'avis qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité exigées par les circonstances.

La Section technique prend note de ces informations.

VISITES SUR LES LIEUX :

8° MOSQUÉE SALEH AYYOUB.

A. En réponse à la communication qui lui a été faite du paragraphe 8 du 321e rapport au sujet de la négligence du gardien de la mosquée Sâleh Ayyoub qui n'a pas donné avis au Comité, des travaux entrepris par le sieur Mahmoud el-Soudâni sous le passage voûté du monument, l'Administration générale des Wakfs fait remarquer que le gardien en question ne pouvait intervenir vu qu'il s'agissait de réparations sur une partie d'une propriété particulière.

La Section technique ne partage pas les vues de l'Administration générale des Wakfs et pense que le gardien préposé à la mosquée doit toujours aviser l'Administration dont il dépend, lorsque des étrangers exécutent des travaux dans l'enceinte d'une mosquée.

B. La première section des Wakfs donne avis par sa lettre du 13 courant que le plafond du liouân est de la mosquée s'est affaissé à la suite de l'effondrement d'un mur de la maison voisine.

La Section technique après examen sur place déclare qu'il n'y a pas lieu d'intervenir attendu qu'il ne s'agit pas du liouân est original, mais de constructions modernes élevées sur les débris de ce liouân, ce qui n'intéresse pas le Comité.

C. Le Service du Tanzim informe le Comité per sa lettre n° 3137 du 8 octobre 1904 que le nommé Guindi Wahbah est en train de démolir la façade d'une boutique sise à el-Sermatieh et attenante à la mosquée Sâleh Ayyoub.

Craignant que cette démolition ne cause des dégâts au monument, le Tanzim en donne avis au Comité aux fins d'aviser aux mesures nécessaires.

M. Herz bey explique que la démolition de la boutique en question, a fait apparaître une fenêtre à ornements décoratifs qui appartiendrait à la madrassah sud de Saleh Ayyoub. Cette ouverture par le fait même qu'elle donne sur la partie empiétée par el-Husseini (voir rapport n° 321), acquiert une grande importance pour l'éclaircissement du procès que l'Administration générale des Wakfs a intenté à cet individu. Aussi un gardien a été appointé par la première section des Wakfs pour veiller nuit et jour à ce que la fenêtre en question ne disparaisse pas.

D'autre part le Gouvernorat du Caire a été prié de prendre du dit el-Husseini un engagement écrit de veiller à ce que rien n'y soit touché. Mais de la réponse du Gouvernorat en date du 11 courant, il appert que la production de cet engagement a été formellement refusée.

La Section technique considère cette fenêtre comme un document de haut intérêt au point de vue archéologique. Il peut constituer une preuve évidente des empiètements el-Husseini, mais en outre il donne une quasi-certitude de l'existence de fenêtres pareilles sur toutes les baies de la façade sud dont la partie inférieure est masquée par des échoppes.

Une photographie de la fenêtre en question sera prise et la façade inscrite au nombre de celles qui seront dégagées après l'achèvement des expropriations visées par le décret de 1891.

9° MONUMENTS DE KALAOUN.

A. L'Architecte en chef a conduit ensuite la Section technique au tombeau du sultan Kalaoun pour lui signaler les empiètements qui constituent

une véritable entrave aux travaux de la salle du dôme. Après échange d'idées il a été décidé qu'il y a lieu de prendre des mesures pour la démolition de l'immeuble adossé du côté nord du monument. Il serait même avantageux de prier les Wakfs d'autoriser la suppression des masures collées contre les fenêtres supérieures de la salle du tombeau.

Note est prise de la lettre écrite par S. E. le Président du Comité, au Ministère de l'Instruction publique l'informant que la pièce située au-dessus de l'entrée principale du monument, faisant partie du wakf el-Khaouass et servant de kouttâb sera démolie.

B. Sur la façade nord de la mosquée Kalaoun à côté de l'entrée principale est adossée une maison en ruine contenant au rez-de-chaussée huit échoppes et constituant par sa largeur mal proportionnée un véritable placageobstruant toutes les fenêtres du monument à cet endroit.

La Section technique propose de demander aux Wakfs la démolition de cette maison.

C. On passe ensuite à l'examen de la demande de M. l'Inspecteur sanitaire des Wakfs tendant à la reconstruction de tous les locaux qui se trouvent à l'emplacement de l'ancien moristân de Kalaoun.

La Section technique n'a pas d'objection à ce projet mais elle demande que les parties originales, restes de l'ancien moristân, soient respectées. Après examen de diverses parties qui pourraient cacher des motifs d'une valeur archéologique elle met à la disposition de M. Herz bey un crédit de L. E. 8, pour faire des recherches dans ce sens. Aussitôt cette opération achevée les endroits intéressants seront désignés sur un croquis. Ce relevé servira de document pour les modifications éventuelles à introduire dans le projet de reconstruction des Wakfs.

10° MOSQUÉE EL-NÂSSER.

L'Administration générale des Wakfs informe le Comité par sa lettre du 9 avril dernier de la découverte de divers empiètements dans la mosquée de Mohamed el-Nasser ibn Kalaoun, à el-Nahassyn.

L'intérêt que l'Administration des Wakfs prend à cette affaire est vivement apprécié par la Section technique qui verra avec satisfaction toute poursuite dirigée contre les usurpateurs.

11° MAKʿAD DE L'ÉMIR MAʾMAÏ.

A. La tournée de la Section technique est close par une visite au makʿad de l'émir Maʾmaï où les travaux de consolidation sont en bonne voie d'exécution.

Au cours de ces travaux et à la suite de la démolition d'un mur épais appuyé sur le soubassement du makʿad, plusieurs portes et fenêtres ont été mises à jour sous les arcades. Les portes au nombre de quatre étant en contre-bas du niveau de la rue, la Section technique adhère à la proposition de l'Architecte en chef de demander au Ministère des Travaux publics que le sol de la rue devant le monument soit abaissé partiellement jusqu'au niveau primitif et qu'une grille soit placée devant l'édifice, comme il en existe le long de certaines mosquées.

B. La démolition de la maçonnerie en question a mis à découvert à droite de l'entrée principale une petite porte voûtée et le nettoiement de la façade au-dessus de celle-ci a mis à jour trois fenêtres derrière lesquelles on a constaté un dépôt de mottes servant au chauffage du bain voisin.

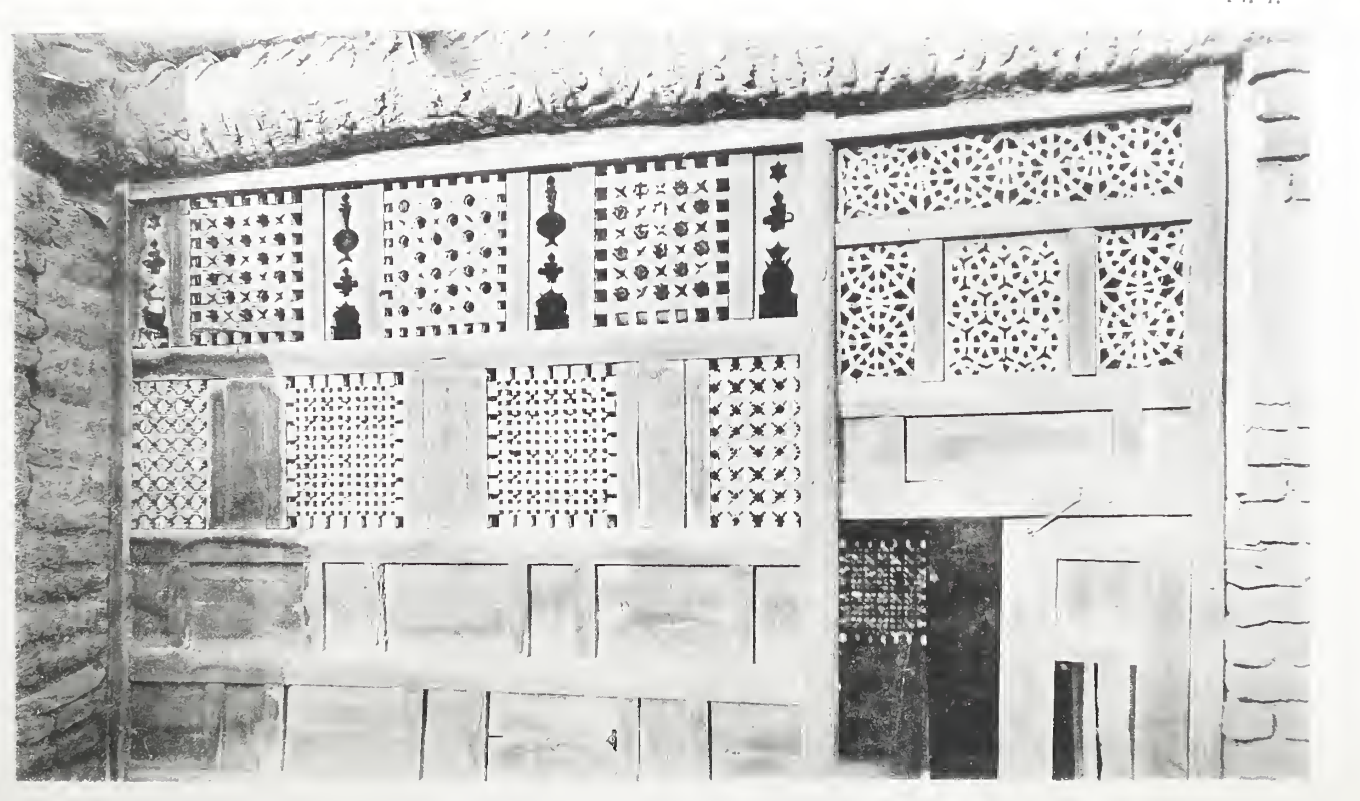
Le propriétaire de ce bain s'est refusé à enlever ces immondices, déclarant que l'espace de terrain sur lequel elles sont déposées lui appartient. Or, les titres exhibés par lui ne sont pas explicites à ce sujet.

La Section technique est d'avis d'intenter un procès en usurpation.

Signé : A. Bahgat, A. Boinet, P. Casanova, M. Herz, J. Zarb, S. Sabri.

APPENDICE AU 21ME FASCICULE.

SOMMAIRE :



MOSQUEE EL-KADIM A MEHALLA EL-KOBRA.

APPENDICE AU 21E FASCICULE

PAR

M. MAX HERZ BEY.

1° Mosquée El-Kadîm, الجامع القديم, à Mehallah-el-Kobra.

Planche I.

Voir le rapport n° 328 de la Section technique.

Dans nombre de localités des provinces de la Basse-Égypte on trouve encore des édifices qui comptent plusieurs siècles d'existence.

Parmi les plus réputés de ces endroits, il convient de citer Rosette et Damiette dont les constructions caractéristiques donnent à ces villes une physionomie artistique toute particulière; mais dans un autre genre, Mehallah-el-Kobra, mérite également d'attirer l'attention et c'est à ce point de vue que nous nous proposons d'examiner ici les intéressants sujets des planches I et II qui se rapportent à cette ville. Des notices sur la mosquée El-Assi, sur les maisons Wakf El-Redeim et Mansoub, et autres sont insérées dans les annales du Comité. Un grand nombre de boiseries qui ornent aujourd'hui les collections du Musée proviennent de maisons examinées.

La planche I représente un de ces ouvrages de la menuiserie arabe qui malgré l'absence de toute sculpture ou incrustation n'est pas sans offrir une certaine élégance artistique. Cette boiserie a dû servir de cloison quelconque dans la mosquée, et peut-être pourrait-on y voir la Maksourah d'une tombe disparue. Actuellement elle bouche une large brèche de la mosquée El-Kadîm (la vieille Mosquée).

La partie inférieure de la boiserie est formée de grands panneaux lisses avec lesquels, dans le compartiment supérieur, alternent des parties ajourées; le dernier compartiment est de même style avec panneaux en forme de petits arcs et dessins symétriques; enfin, les claires-voies sur la porte

diffèrent sensiblement de ces panneaux comme dessin et comme ouvrage. Il n'est pas sans intérêt d'étudier les quelques particularités de la cloison.

La disposition générale des champs est bien conforme à l'esprit général du style arabe : les cadres verticaux serrés entre les longues traverses ne se superposent pas immédiatement; ils sont disposés comme les joints d'un mur en pierre bien appareillé. Quant aux panneaux ajourés ce sont, à l'exception des claires-voies, de véritables grillages, car ils consistent en lattes qui se croisent sous un angle droit. Par l'entaille pratiquée aux côtés des lattes l'artisan a donné aux mailles de ces croisées les formes les plus diverses. Notre cloison en a huit. Les claires-voies de la cloison sont plus primitives; elles offrent un simple travail de perforation, mais le dessin appartient aux bonnes époques de l'art.

Cette pièce de menuiserie d'art ne peut certainement pas rivaliser avec les ouvrages sculptés et incrustés que l'on trouve dans la Capitale, mais elle n'est cependant pas sans mérite et elle prouve une fois de plus que le goût véritable peut se passer de richesse même lorsqu'il s'agit de l'Art arabe.

2° Mosquée Aboul Abbas el-Horeissi, جامع ابي العباس الحريسي.

Planche II.

Voir le rapport n° 329 de la Section technique.

Cet édifice, également à Mehallah-el-Kobra, présente la disposition des mosquées à portique avec un sahn ouvert. Ses dimensions sont de 23 mètres sur 26 mètres. Le liouân principal a trois nefs; les liouâns nord et sud en ont deux, et le liouân ouest en a une. La mosquée en elle-même n'offre rien de particulier elle ne se signale que par son imposant minaret, type des minarets des villages du Delta. Il est construit en briques et recouvert de stuc, dans lequel sont également moulés ou découpés les décors des fenêtres et les stalactites du couronnement de ses étages. Le corps du minaret qui se détache de la terrasse de l'édifice est de plan rectangulaire; les deux étages suivants sont octogonaux. Les deux étages supérieurs sont peu élevés, ils offrent la disposition polygonale et ils sont revêtus entièrement de stalactites; ces derniers étages supportent le dôme terminal très élancé, cotelé avec le croissant à sa cime.



MINARET DE LA MOSQUEE
ABOUL-ABBAS EL-HOREISSI
A MEHALLA EL-KOBRA.



MOSQUEE EL-EMARI A AKHMIM.

Parmi les inscriptions à l'intérieur de la mosquée, celle qui est sculptée sur le minbar en bois est la plus intéressante. Elle donne par chronogramme l'année de son exécution, 1141 (1728/1729) qui peut bien être aussi la date de l'édification de la mosquée elle-même.

3° Mosquée El-Emari, جامع العمرى, à Akhmim.

Planche III.

Voir le 328e rapport de la Section technique.

Cette mosquée a été construite sur le plan des grandes mosquées à portiques entourant un grand sahn ouvert. Ses dimensions sont de 48 m. 30 cent.; celles du sahn de 20 mètres.

La mosquée est complètement en ruine. Une douzaine de colonnes restent encore debout avec quelques-unes des arcades à forme archaïque, à ligne cissoïde, comme les arcs des mosquées Fatimites du Caire. Les autres appuis sont tombés en entraînant dans leur chute le plafond dont il n'existe plus le moindre vestige.

Les arcades comme toute la maçonnerie sont composées de briques crues assez soigneusement appareillées; le crépi qui les avait jadis recouvertes a presque complètement disparu; il en reste encore quelques traces sur le mur des mihrabs dont le nombre est de trois.

Les colonnes sont en marbre et en granit, il existe aussi des piliers murés. Parmi les colonnes il faut mentionner celle qui est couchée et sur laquelle est gravée grossièrement à la pointe du ciseau l'inscription suivante :

غفر الله لمن قال لا اله الا الله محمد رسول الله وغفرا... محمد ابن محمد المصرى عرف
ببدر النقاش فرحم الله من ترحم عليه والمسلمين اجمعين يوم السبت حادى عشر
ربيع سنة تسع وثمانين وسبعماية من الهجرة النبوية على صاحبها الصلاة والسلام

«Dieu est miséricordieux à celui qui dit : «Dieu seul est Dieu et Mohammed est son prophète» et pardonne (Allah) à Mohammed Ibn Mohammed el-Masri (l'Égyptien) connu (sous le nom de) Badr el-Naccache; et la miséricorde divine est accordée à tous ceux qui prient Dieu pour lui et pour les Musulmans. Le jour de samedi onze Rabia (?) l'an 789 (1387) de l'Hégire paix et salut à son fondateur.»

Une autre inscription placée sur le châhed (pierre tombale) du tombeau dans le liouân nord, est moins intéressante; un second tombeau plus modeste se trouve dans l'angle nord-est de la mosquée.

Il n'y a pas de doute que la date inscrite dans le texte de la colonne ne soit postérieure à la fondation de la mosquée; la forme archaïque des arcades témoigne d'une origine plus reculée. Peut-être cet édifice est-il dans sa forme actuelle une reconstruction d'une plus ancienne mosquée? ou bien encore son nom d'Emari ou Amiri se rattache-t-il au souvenir de la première mosquée fondée à Akhmim par Amr, le conquérant de l'Égypte? Mais il est douteux qu'il remonte à Amr lui-même, on sait que, sans plus de probabilité, un grand nombre de mosquées sont attribuées en Égypte à cet illustre personnage.

4° Madrassat el-Kâmelieh. مدرسة الكاملية, à Chareh el-Nahassyn, Caire.

Planche IV, fig. 1.

Voir les procès-verbaux n°s 59 et 62 et les rapports de la Section technique n°s 112, 154, 165, 320 et 333.

L'Administration générale des Wakfs ayant demandé si la mosquée El-Kâmel intéressait le Comité des Monuments arabes, celui-ci a décidé, sur l'avis de sa Section technique de laisser les ruines de la mosquée à la disposition des Wakfs (rapport n° 333). En effet, de la Madrassat el-Kâmelieh, il ne subsiste aujourd'hui que la maçonnerie dénuée même de crépi, de son liouân ouest.

Pourtant cette mosquée doit avoir été soigneusement décorée, à en juger par les quelques restes de ses revêtements en stuc et si l'on considère que l'édifice date de l'époque Ayyoubite si parcimonieuse en créations architecturales. Il constituait à n'en pas douter une œuvre de grande valeur archéologique, consacrée par son royal fondateur à l'étude du Hadiss[1].

La madrassah devait avoir dans ses grandes lignes la disposition des madâress (collèges) transplantées en Égypte par le grand Salah Eddyn[2],

[1] Contes et sentences du prophète qui sont recueillis dans la tradition *Sunna*.

[2] Voir sur la madrassa l'étude de M. Van Berchem, dans son *Corpus inscription. Arabicarum*, p. 253.

MOSQUEE DU SULTAN.
EL-KAMEL AU CAIRE.

mais dont il ne reste plus aucun vestige, sauf la façade et le liouân ouest de celle qui a été fondée par le dernier sultan Ayyoubite Sâleh Negm el-Dyn[1]. Instituées pour l'enseignement de la foi orthodoxe fortement ébranlée pendant la domination séculaire de la dynastie des Fatimites Chiites, ces madrassahs avaient le plan cruciforme, rappelant les collèges de la Perse, à l'instar desquels elles furent établies en Égypte. Cette disposition a été maintenue plus tard dans les nombreuses mosquées de l'époque des sultans Mamluks telles que la mosquée de Gamâl Eddyn, Sultan Hassan, Gâï el-Youssefi, Barkouk, Sultan Kaïtbaï et autres. Mais tandis qu'à l'intérieur de ces mosquées des portes sont aménagées dans les angles du sahn, on trouve à l'angle sud-est de la Madrassat el-Kâmelieh, deux fenêtres, particularité que, à notre connaissance, on ne trouve dans aucune autre mosquée. Ces ouvertures constituent certainement un détail important de la disposition générale, qui malheureusement pour l'étude a disparu à jamais. Elles sont reproduites dans la figure 2 de la planche IV, telles qu'elles existaient avant d'avoir été dépouillées des ornements qui les entouraient.

Un voyageur, M. Wild, qui a visité en 1845, cet édifice a déclaré que ses ornements ressemblent «plus à ceux de l'Alhambra qu'à toute autre chose vue au Caire»[2].

Cette observation est de tous points exacte. En examinant sur les plâtres exposés au Musée la taille des feuillages qui enrichissent les lettres de l'inscription, on est frappé de leur caractère «mauresque». Le Musée contient d'autres plâtres avec la même caractéristique. Ce sont des débris en grand nombre fixés dans un panneau, encadré d'un châssis (Salle III, n° 52). Ils ont été trouvés sur le banc d'une des fenêtres haut placées du mausolée de l'Imam el-Chafei, ils proviennent donc d'un autre édifice érigé d'après El-Makrizi (comme nous le lirons plus tard) par le même sultan El-Kâmel. Quant à l'origine de ces fragments, les quelques morceaux de forme courbée nous permettent de les identifier comme ayant appartenu à une claire-voie, peut-être de la fenêtre même où ils ont été trouvés.

[1] Voir l'appendice du 19e fascicule du Comité, 1902.

[2] *The art of the Saracens in Egypt*, by Stanley Lane-Poole, London, 1888. Le passage à la page 53 bien que court, mérite d'être rapporté ici : «Two sides of the building were standing in 1845 when Mr. Wild made some sketches of the ornement, which he described as more like the Alhambra than any thing he had seen in Cairo».

Mais le style « mauresque » des plâtres n'est pas un cas isolé dans l'art arabe en Égypte; les bandeaux avec inscriptions qui entourent les arcs de la mosquée Sâleh Telâyeh, érigée en 1160, ressemblent beaucoup à l'encadrement des fenêtres d'El-Kâmel. Nous sommes encore à l'époque où le stuc l'emporte encore sur la pierre. Depuis ibn Touloun (876), les mosquées El-Azhar (970), El-Hakem (990-1012), El-Akmar (1125), celle de Sâleh Telâyeh déjà mentionnée, le stuc fait la plupart des frais du décor, surtout à l'intérieur. C'est ainsi que le motif principal dans l'architecture extérieure d'El-Akmar n'est autre que la frise intérieure en stuc taillée en pierre. Il ne manque pas d'exemples d'essais de remplacer dans le décor intérieur le stuc par le marbre, ce sont surtout les niches de prière qui subissent cette transformation; mais faut-il rappeler le rôle important que jouent encore les plâtres à côté des délicieuses mosaïques dans le tombeau de Kalaoun en 1285? Rien d'étonnant donc si nous trouvons dans l'industrie du stuc des motifs qui visent le style islamique de l'Espagne, de ce pays dont l'architecture est précisément caractérisée par les travaux en stuc.

Nous extrayons d'*El-Makrizi* la note suivante qui a trait à la construction de la mosquée[(1)] :

« Cette madrassah est située dans le quartier Bein El-Kasrein et est connue sous le nom de Palais de Hadiss d'El-Kâmel. Elle a été fondée par le sultan le roi El-Kâmel Nasser el-Dyn Mohammed fils du roi Abibekr, fils de Ayyoub, fils de Chadi, fils de Marouan en l'an 622 (1225). C'est le deuxième édifice qui ait été érigé pour l'étude du Hadiss, car le premier élevé sur la terre est celui du roi El-Adil Nour el-Dyn Mohammed fils de Tenki construit à Damas.

« El-Kâmel a destiné la Madrassah aux étudiants du Hadiss et ensuite aux collégiens Chaféites et a légué pour son entretien un rabb' (maison d'habitation) qui se trouve dans son voisinage à côté de la porte El-Koronchof (Khoronfich) et se prolonge jusqu'à la rue vis-à-vis de la mosquée El-Akmar. Ce rabb' même est une œuvre d'El-Kâmel; il se trouve à l'emplacement des habitations des marchands de blé, endroit sur lequel s'élevait jadis une partie du château ouest. Quant à l'emplacement de la madrassah

(1) *El-Makrizi*, t. II, p. 375.

elle-même, il avait été occupé par le marché d'esclaves, connu sous le nom de la Maison d'Ibn Kastoul.»

Ibn Iyas[1] contient une courte notice sur la madrassah, relatant qu'elle a été construite avec le produit de la vente d'une statue en or trouvée en faisant les fouilles pour les fondations. Preuve, ajoute l'historien, que la mosquée fut érigée par des moyens licites.

C'est une légende qu'on aime à attacher à l'origine des mosquées pour enlever au peuple la possibilité de reprocher quoique ce soit à leur fondateur.

Le roi à qui nous devons la Madrassat el-Kâmelieh était El-Melik El-Kâmel Nasser el-Dyn Mohammed, cinquième sultan ayyoubite sur le trône d'Égypte. Lorsqu'à la mort de son père en 1218 il prit le gouvernement définitif du pays, El-Kâmel avait déjà régné en Égypte vingt ans, du vivant de son père, occupé en Syrie. L'Orient était en prise avec les Croisés envahisseurs. Le nouveau sultan les trouva devant Damiette. Menacé dans l'héritage du trône, El-Kâmel était dans l'impossibilité d'opposer la force nécessaire aux Francs qui occupaient Damiette et qui menacèrent bientôt Le Caire même. Dans sa détresse le sultan aidé d'abord par ses divers parents qui étendaient leur domination sur la Syrie, fut abandonné bientôt de nouveau à son sort ou plutôt aux réclamations des Croisés qui se montraient de plus en plus exigeants dans les négociations entamées. Mais voici qu'un fait tout local change la situation et oblige les Francs à leur tour, à réclamer la paix. C'était la saison des inondations. Un corps musulman réussit à tourner le camp des Croisés et à couper la digue du canal de Mehalla. La conséquence immédiate fut que les eaux envahirent toute la contrée qui séparait Damiette du camp des Croisés en les isolant ainsi de leur base d'opération et les privant de la possibilité de se ravitailler. La paix fut conclue en 1221 et des otages réciproquement donnés, parmi lesquels figurait le fils même du sultan et le légat du pape pour les Croisés.

Ayant assuré la paix de ce côté, El-Kâmel ne songea plus qu'à accroître ses possessions aux dépens de ses parents de Syrie, à qui il était redevable de

[1] Ibn Iyas, t. I, p. 81.

secours dans l'époque de sa détresse. Il mourut en 1237 âgé de soixante ans, à Damas, où il fut inhumé d'abord à la Citadelle puis dans la mosquée Ommayade.

Le sultan El-Kâmel était un caractère peu ordinaire. Il aimait les sciences et s'entourait de savants avec qui il se plaisait à discuter au point de les retenir à coucher dans ses appartements. Il était persévérant dans ses projets, bon diplomate et excellent administrateur, aimant à contrôler lui-même les missions de ses fonctionnaires. On raconte qu'ayant chargé les émirs de l'entretien des digues à la saison de la crue du Nil, il se rendait lui-même sur les lieux pour examiner leurs travaux et punissait sévèrement les négligents.

Sous une telle administration le pays ne pouvait qu'acquérir une grande prospérité. Mais malgré son intérêt ardent de rétablir la foi de Mahomet dans son royaume, El-Kâmel avait la réputation de professer une largeur de vues qui le conduisit à intervenir plus d'une fois chez son père en faveur des sujets chrétiens de son pays. Sa correspondance avec l'empereur Frédéric fournit une preuve de son haut esprit de tolérance. Saint François d'Assise visita la cour du Caire, prêcha devant le sultan et fut reçu par lui avec beaucoup d'égards[1].

[1] Stanley Lane-Poole, *A History of Egypt*, London, 1981.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ÉDIFICES QUE LE COMITÉ A DÉCIDÉ DE NE PAS CLASSER PARMI LES MONUMENTS À CONSERVER.

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
A.			
Abboud (tombeau de Sayedi) — au village el-Batanoun	82	236	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb Saâda	43	97	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, Châra Heidân el-Mossli	79	230	
Abdallah (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdallah	—	—	5
Abdallah Gaffir el Darb (tombeau du cheikh) — près de la Citadelle	103	279	
Abdel-Al (tombeau de Sayedi) — Vieux-Caire	71	207	
Abdel-Ati (tombeau du cheikh) — Caire, Abdyn	77	226	
Abdel Bâki (zaouyet à Haret) — Caire (Sayeda)	—	—	80
Abdel Hakk (mosquée de Sayedi) — Caire, à Châra el-Fanatiss, Abdyn	—	—	16
Abdel Kerim el-Ahmadi (zaouyeh du cheikh) — Caire, N° 15, Hâret el-Charâoui el-Gouâni	116	303	
Abdel Kerim el-Baramouni (kouttâb) — Caire, N° 21, Châra Bab el-Nasr	116	303	
Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada.	65	178	
Abdel-Rahman el-Baktoumri (zaouyeh) — Caire, à Hâret Sayedi Madian	51	118	
Abdel-Rahmân Katkhoda (kouttâb) — Caire, à el-Azhar	—	—	55
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Rahabet Abdyn	117	306	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abdel-Rahman Katkhoda (tombeau) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân (Abdyn)	—	—	100
Abdel-Rahman Katkhoda (kouttâb) — Caire, à Sayeda Aïcha	117	306	
Abdel-Rahmân Katkhoda (zaouyet) — Caire, à Bein Kasrein	—	—	85
Abdel-Rahman Katkhoda (mosquée) — Caire, devant Bâb el-Fetouh	41	—	
Abdel-Rahman Kikhya (zaouyeh) — Caire, à el-Gamâlieh	39	71	
Abdilla (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-cheikh Abdilla	63	166	
Abdyn bey (mosquée) — Caire, à Châra Saï el-Bahr (Vieux-Caire)	123	319	
Abiad (mosquée el-) — Caire, près du tombeau de l'Imâm el-Châfeï	30	41	
Abil Hemel (tombeau) — Caire, N° 42, Châra el-Charâoui	116	303	
Abi Tâleb (roubât) — Caire, N° 18, rue Bein el-Sourein	116	303	
Abou Kasseiba (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Taouâchi	71	203	
Aboul-Abbâs el-Horeissi (mosquée), à Mehallah el-Kobra	129	329	
Aboul Achâïer (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Chârâui	63	166	
Aboul Chaouâreb el-Haddâd (tombeau) — Caire, quartier d'Abdîn	38	70	
Aboul-Hassan el-Tammâr (tombeau) — Caire, à Hâret el-Tammâr, Bab el-Chârieh	—	—	19
Aboul Maâti (mosquée) — Damiette	39	73	
Aboul-Saoud el-Garehi (mosquée) — Vieux-Caire	—	—	10
Aboul Yosr (sébil wakf) — Caire, à Châra el-Nasrieh	51	118	
Abou Roueïs (église) — Caire, Abbassieh	82	236	
Abousba (mosquée) — Caire, à Hâret Chak el-Te'bân	63	171	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Abou Zeinab (tombeau de Sayedi) — Caire, à Haret Seteiha (Boulaq)	—	—	87
Achmâoui (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Achmâoui	—	—	13
Adaoui (porte de ville de) — Caire	30	39	
Adra (nouvelle église el-) — au village el-Batanoun	82	236	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	48	112	
Agami (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Bâb el-Chârieh	43	92	
Agami (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Agami, Mouski	59	154	
Ahmed bey Kohya (mosquée) — Caire, quartier Khalifa	21	28	
Ahmed Chaabân (tombeau de Sayedi) — Caire, à Darb el-Bazazrah (Bâb el-Charieh)	—	—	1
Ahmed el-Badaoui (mosquée) — Tantah	45	102	
Ahmed Houssein (maison wakf) — Caire, à el-Margouch	83	238	
Ahmed Kamâl (mosquée et kouttâb) — Caire, à Châra el-Husseinieh, N° 99	123	320	
Ahmed Oda Bâcha (sébil kouttâb) — Caire, à el-Serouguieh	109	292	
Ahmed (tombeau du cheikh) — Caire, à Bâb el-Chârieh	65	181	
Ahouanieh (kouttâb el-) — Caire, N° 21, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar)	115	302	
Aïcha el-Nabaouieh (mosquée de) — Caire, à el-Manchieh	—	—	35
Aïcha el-Setouhieh (kouttâb de) — Caire, à Châra Bâb el-Fetouh	45	102	
Aïnâni (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à el-Seyoufieh	53	126	
Akadyn (école el-) — Caire, à Châra el-Akadyn (Darb el-Ahmar)	129	330	
Aksonkor (mosquée) — Caire, à Hâret el-Sakkaïn	41	80	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Ali (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Darb Agour, Bâb el-Chârieh	—	—	31
Ali Abillîf (zaouyeh) — Caire, à Soueiket el-Sabaïn.	60	157	
Ali Aboul Ouafa (zaouyeh) — Caire, à el-Khoronfich.	69	197	
Ali agha el-Totongui (mosquée) — Caire, à el-Saliba	—	—	44
Ali el-Badri (tombeau) — à Assiout	118	309	
Ali el-Bakli (mosquée) — Caire, à Châra Sayeda Nefisseh (excepté le minaret)	109	292	
Ali el-Bayoumi (mosquée de sayedi) — Caire, rue el-Husseinieh, N° 7	—	—	51
Ali el-Emari (mosquée) — Caire, à el-Daoudieh	119	311	
Ali el-Ferra (mosquée) — Caire, rue Bâb el-Bahr	34	54	
Ali el-Khaouâss (mosquée) rue el-Husseinieh, N° 10.	123	320	
Ali el-Serdâr (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret el-Roum	47	108	
Ali Oda Bâcha (zaouyeh) — Caire, N° 31, Châra el-Gamâlieh	116	303	
Ali pacha Helmi el-Ma'moun (zaouyet) — Caire, à Châra el-Kerabieh	—	—	79
Alti Barmak (sébil de la mosquée) — Caire, à Souk el-Selâh	43	91	
A'mina (kouttâb de sett) — Caire, à Soueket el-Sabaïn	117	306	
Anbari (tombeau d') — Caire, à Hâret el-Anbari (Gamâlieh)	51	124	
Anbari (tombeau d') — Caire, à el-Serouguieh	60	157	
Anga Hânem (mosquée de) — Caire, à Châra Moustafa el-Bakri (Choubrah)	—	—	15
Amer (tombeau du cheikh) — Caire, à Souk el-Selâh	65	183	
Amrâni (mosquée el-) — Boulaq (excepté le minaret)	108	284	
Anous (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Husseinieh	63	169	
Ansâri (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Châra Mouchtohor	47	109	
Ansâri (mosquée de Sayedi el-) — Caire, à Darb Mouloukhieh (Boulaq)	—	—	39

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Aoulad el-Sâï (tombeau d') — Caire, quartier Gâma Aslam el-Bahâï	59	152	
Arabi (mosquée el-) — à Halkoum el-Gamal (N° 188 du plan Grand bey)	115	302	
Arâki (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Mokachat	63	169	
Arâki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Ser Abou Ali (Khalifa)	—	—	53
Arâki (zaouyeh wakf el-) — Caire, à Rahabet Abdîn.	47	109	
Araki (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra Habs el-Rahabah (Gamalieh)	—	—	21
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra Darb Choughlân, quartier Darb el-Ahmar	42	86	
Arbaïn (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Darb el-Kassassyn (Boulaq)	42	89	
Arbaïn (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dali Hussein	53	125	
Arbaïn (tombeau de Sayedi el-) — Caire, rue el-Tambali (Bâb el-Chârieh)	64	177	
Arbaïn (tombeau el-) Caire, à Châra Soueket el-Sabaïn	—	—	30
Ariân (mosquée de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Hâret Hamâs (Fouatieh)	67	187	
Aroussi (tombeau el-) compris dans la mosquée Abou Badir el-Erian	—	—	59
Aslân (zaouyeh de Sayedi) — Caire, à Hâret Chakbouk	47	107	
Askalâni (mosquée du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charratyn	63	171	
Atalla (mosquée du cheikh) — Caire, Châra Sab'a Ka'ât (Mouski)	—	—	89
Atalla el-Skandari (sébil wakf) — à Mahalla el-Kobra	48	113	
Atieh (mosquée Sayedi) — Caire, rue Darb Nasr (Boulaq)	62	163	
Atieh (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Darb el-Hamâm (Om el-Ghoulâm)	116	303	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Atrâk (zaouyet du Rouâk el-) — Caire, à Atfet Abdallah bey (Darb el-Ahmar).............	—	—	93
Ayyoub (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet el-Cheikh Ayyoub.........................	—	—	28
B.			
Bâcha el-Soukkari (zaouyeh) N° 11, rue el-Husseinieh.	123	320	
Bâbâ Yehya (tombeau de) — Caire, rue el-Roukbieh.	44	98	
Bâb el-Bahr (sébil surmonté d'un Kouttab à)....	—	—	26
Bâgha el-Youssefi (tombeau de) — Caire, près du tombeau de Kaïtbaï.....................	43	92	
Bahâ el-Dyn (tombeau) — N° 9, Atfet el-Mahkamah (Bâb el-Chârieh)..................	116	303	
Bain près de la mosquée el-Mouayyed..........	100	271	
Bakli (tombeau el-) — Caire, à Darb el-Ghoraka, Haret el-Batnieh (Darb el-Ahmar)..........	—	—	65
Balât (citerne el-) — Alexandrie, au jardin el-Eyouni.	83	237	
Baramouni (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Rahabet Abdyn..................	47	107	
Bâsset (tombeau de Sayedi Abdel-) — Caire, à Dobabbieh (Gamâlieh).....................	51	118	
Batal (tombeau du cheikh Mohamed el-) — Caire, à Hôch el-Hyn, Mouski..................	63	166	
Bayoumi (abreuvoir, wakf Sidi) — Caire, à Châra el-Bayoumi............................	122	319	
Bayoumi (zaouyet el-) — Caire, à Hâret el-Ganabkieh (Darb el-Ahmar)....................	—	—	90
Batnieh (sébil à) — Caire, à Darb el-Ahmar.....	71	206	
Bechir Agha el-Gândâr (zaouyeh) — Caire, à Nour el-Zalâm..............................	30	39	
Bechtâk el-Lakâm (maison wakf) — Caire, à Darb el-Gamamîz............................	71	206	
Behâda (zaouyeh Sayedi) — Caire, à Darb Ghozieh (Khalifa)............................	77	226	
Bein el-Kasrein (zaouyet) à Darb Kermez........	123	320	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Beiram (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Khalil Tîna	55	142	
Beiram (zaouyeh el-Sett) — Caire, à Darb Saâda.	59	156	
Belifieh (mosquée wakf) — Caire, à Souk el-Zalat.	38	67	
Belkeini (mosquée el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg, près de Bâb el-Fetouh	36	76	
Benhâoui (mosquée el-) — Caire, à Darb Agour...	85	244	
C.			
Chahyn (tombeau du cheikh Mohamed ibn) — Caire, à Châra Mouchtohor	47	109	
Chahyn (zaouyeh) — Caire, rue el-Khokha, quartier Khalifa	33	50	
Chahyn el-Khalouâti (mosquée) — Caire, sur le Mokattam	41	84	
Châmieh (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Ahmar.	65	183	
Chams el-Dyn (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Saâda.	48	112	
Chams el-Dyn Aouad (sébil wakf) — Caire, à Hâret Gam'a el-Azhar	118	308	
Chanbaki (tombeau du cheikh el-) — Caire, à el-Chanbaki (Bâb el-Chârieh)	—	—	43
Charkassi (mosquée de Sayedi Hassan el-) — Caire, à Châra Bein el-Sayâreg	55	142	
Charaf el-Dyn el-Kordi (mosquée) à el-Husseinieh .	—	—	48
Charaf el-Dyn Irân (zaouyeh) à Châra el-Husseinieh, N° 64	123	320	
Chazlieh (zaouyeh el-) — Caire, dans l'ancien bazar du Mouski	—	—	11
Cheyoukh (mosquée) — Caire, à Châra Margouch.	47	110	
Chochtari (mosquée el-) — Caire, Mouski	59	152	
Citerne dans le terrain de M. Alderson, sis à Châra Salâh el-Dyn à Alexandrie	—	—	63
D.			
Daouakhli (mosquée du cheikh el-) — Caire, à el-Gamâlieh	79	230	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Daoud pacha (kouttâb) — Caire, à Soueket el-Lâlà	117	306	
Daniel (mosquée de Nabîh Allah) — Alexandrie	85	246	
Deheicha (kouttâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab.	117	306	
E.			
Edris (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Khalîl Tina (Sayeda)	—	—	32
Edris (mosquée) — Mansourah	82	236	
Emâd el-dyn (tombeau) — Caire, à Châra el-Cheikh Rihân (Abdyn)	—	—	66
Emari (mosquée el-) à Kolosna (Minieh)	125	323	
Emari (tombeau d') — Caire, à Khokhat el-Kattanyn.	49	114	
Emari (tombeau) — Caire, à Châra Souk el-Asr (Boulaq)	—	—	72
Emari (mosquée el-) — au village de Koni, markaz el-Foua (Gharbieh)	115	302	
Emari (mosquée el-) — à Akhmim (moudirieh de Guergua)	126	326	
Ezz el-Dyn el-Hamaoui (tombeau de) — Caire, à Darb Saâda	65	181	
F.			
Fâr (tombeau de Sayedi Ibrahim el-) — Caire, à Darb el-Hosr	55	128	
Farag (tombeau du cheikh) — Caire, rue Darb el-Halfa	42	86	
Farag (mosquée du cheikh) — Caire, à Boulaq	—	—	23
Farag (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret el-Temsâh	67	186	
Farag (zaouyet à Hâret el-cheikh) — Caire, à Hâret el-Guedaoui (Darb el-Ahmar)	—	—	91
Farghal (sebil du sieur) — Caire, à Darb el-Nacharyn	55	129	
Farghali (mosquée el-) — Caire, à Kabr el-Taouîl	32	45	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Farikâni (mosquée el-) — Caire, à el-Seyoufieh...	118	309	
Fatma Khaouand (zaouyeh) — Caire, à Bâb el-Chârieh (excepté le portail)................	26	34	
Fatma Hanem bent Kochok (okalah wakf) — Caire............................	—	—	29
G.			
Gaafar el-Sâdek (bâtiment de) — Caire, quartier el-Azhar............................	37	62	
Gaêdi (tombeau de Sayedi Omar el-) — Caire, à Châra el-Eloua........................	51	118	
Gamâl (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret el-Gouanieh (Gamalieh)................	—	—	40
Gamâl el-Dyn el-Saouâbi (mosquée) — Caire, à el-Husseinieh..........................	123	320	
Gamâli Youssef (mosquée) — Caire, à Hamzaoui (excepté la façade)....................	55	129	
Ganbalât (mosquée) — Caire, à Darb el-Hagar (Abdyn)............................	96	264	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Caire, à Darb Sâada..........................	43	92	
Geakmak (mosquée Mohamed Sayed) — Vieux-Caire, à Deir el-Nahâs.....................	35	57	
Ghoneim (zaouyet de sayedi) — Caire, à Châra el-Bayârah (Darb el-Ahmar)................	—	—	98
Ghoraïb (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Ghoraïb.	—	—	62
Ghoraïb (porte de Darb Gâma el-).............	118	308	
Ghouri (mosquée el-) — Caire, à Arab el-Yassâr...	42	88	
Ghouri et Kaïtbaï (maison wakf) — Caire, à el-Sanadkieh...........................	109	289	
Gohar el-Lâlâ (kouttâb) — N° 32, rue el-Fahamyn (Darb el-Ahmar).....................	115	302	
Gohari (mosquée el-) — Caire, à Atfet el-Gohari..	84	239	
Gora'a (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura............................	83	237	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Goukandâr (mosquée el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm (excepté la façade)	55	133	
Gueneidi (mosquée el-cheikh el-) — Caire, à Darb el-Guedîd (Sayeda Zenab)	61	160	
H.			
Habîbi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Sadd	65	183	
Hadafa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, rue el-Charâni	71	207	
Hakîm (maison de la dame Om Ali el-) — Caire, rue el-Seroughieh, N° 12	85	241	
Hamâd (mosquée du cheikh) — Caire, à Abdîn	43	91	
Hefni (mosquée el-) — Caire, à Châra Gam'a el-Banât	129	330	
Hemali (zaouyeh du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Charâni	79	230	
Hamouda (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret el-Eloua, rue el-Tachtouti (Bâb el-charieh)	—	—	82
Hamza (sébil wakf) — Caire, à Darb el-Kazzazyn.	83	237	
Hamza (tombeau de Sayedi) à Hâret el-cheikh Abdallah (Abdin)	—	—	64
Hanafi (kouttâb de l'ostâz el-) — Caire, à el-Hanafi.	117	306	
Haramein (maison wakf) à Rosette	125	323	
Harîri (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Châra el-Khatîri	70	198	
Hassan (mosquée du cheikh) — Caire, rue el-Mahgar.	35	57	
Hassan (tombeau du cheikh) — Caire, à Haret Darb Agour (Bâb el-Charieh)	—	—	40
Hassan (tombeau de Sayedi) — Caire, rue el-Galladyn (Boulaq)	72	209	
Hassan el-Sayem (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Chorafa	35	57	
Hatou (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	44	100	
Hayatem (kouttâb du wakf de la mosquée) — Caire, à Haret Kaouaouir (Sayeda)	—	—	73

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Hemazi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hamzaoui.	46	108	
Herri (citerne el-) — Alexandrie, quartier Hamâm Atieh	83	238	
Hodfa (tombeau du cheikh Mohamed) — Caire, à Châra el-Bakri (Gamalieh)	—	—	83
Horeichi (sébil wakf el-) — Caire, à Atfet el-Horeich (Darb el-Ahmar)	—	—	99
Houssein Agha Chanân (sébil et école wakf) — Caire, à Rahabet Ahdyn	59	156	
Houssein el-Sârem (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, n° 29	123	320	
I.			
Ibrahim (tombeau du cheikh) — Caire, à Boulaq	65	183	
Ibrahim (mosquée de Sayedi) — Caire, à Boulaq	68	194	
Ibrahim Ibn Adham (tombeau) — Caire, à Darb el-cheikh Abdallah [(Arab el-Yassar) (Khalifa)]	—	—	71
Ibrahim ibn Adham (mosquée et tombeau) à Kafr el-cheikh Ibrahim (Toukh, Galioubieh)	—	—	62
Imamein (kouttâb wakf el-), N° 1, Souk el-Guerayah.	116	303	
Imamein (sébil el-) — Caire, à Bâb el-Charieh	3	2	
Ismaïl el-Charâni (zaouyeh el-Cheikh) — Caire, à Hâret el-Eloua Bein el-Kafrein	31	42	
Itribi (tombeau el-) — Caire, à el-Khorounfich	76	224	
K.			
Kaboua (mosquée el-) — Vieux-Caire	41	83	
Kâdi Barakât (mosquée el-) — Caire, au quartier Israélite	26	33	
Kâdi Charaf el-Dyn (mosquée) — Caire, quartier el-Hamzaoui	30	41	
Kadîm (mosquée el-), à Mehallah el-Kobra	128	328	
Kaïthaï (okâlat), vis-à-vis du tombeau	44	—	
Kaïtbaï (mosquée), à l'île de Manial (Rodah)	98	266	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Kâmel (mosquée du sultan el-) — Caire, rue el-Nahassyn, N° 36	123	320	
Kanbaï el-Charkassi (mosquée) — Caire, à Kara-meidân (excepté le minaret)	42	88	
Kanbaï el-Mohammadi (sébil de la mosquée), à el-Salîba	55	129	
Kamrâoui (zaouyeh el-) — Caire, à Darb el-Dakkâkyn	51	124	
Kanem el-Tâguer (mosquée), connue aussi sous le nom d'el-Almi, Kal'at el-Kabch	34	52	
Kantara, près de la mosquée Sâlem, à Fayoum	81	233	
Karâfi (mosquée el-) — Caire, à el-Gamâlieh	109	291	
Karâfi (mosquée) — Caire, à el-Khoronfich (excepté la porte)	55	133	
Karamâni (tombeau de Sayedi el-) — Caire, à Châra el-Mobtadayan	77	226	
Karamâni (zaouyeh el-) — Caire, à el-Husseinieh.	41	75	
Katkhoda el-Kazzâz (sébil) — Caire, à Nour el-Zalâm	30	41	
Kassimia (mosquée el-) — Damiette	82	236	
Kazzâz (zaouyeh de l'Ostâz el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn	51	122	
Kazzâz (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Barrâni (Gamalieh)	71	201	
Kechk (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Kechk (Khalifa)	71	201	
Kezlâr (zaouyeh el-) — Caire, à Châra el-Husseinieh.	63	169	
Khabbâz (mosquée el-) — Caire, à Darb el-Noubi.	43	92	
Khadr (tombeau de cheikh) — Caire, à Hâret el-Khachâb, Châra el-Saouâbi (Bâb el-Charieh)	—	—	60
Khadra (mosquée el-) — Caire, à Boulaq	43	92	
Khalil Agha Moustahfazân (kouttab) — Caire, à el-Mogharbalyn	115	302	
Khalouagui (zaouyet el-) — Caire, à el-Azhar	109	299	
Khân Masrour (zaouyeh), N° 13, rue el-Khordaguieh.	123	320	
Khaouâss (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Dikka	33	51	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Khassa (citerne el-), N° 32, à Alexandrie........	121	316	
Khatìri (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Khatìri (Boulaq)..............................	—	—	88
Kochkiyah (mosquée el-) — Caire, N° 45, Châra Margouch.............................	116	303	
Kokâni (mosquée el-) — Caire, à Hattâba........	41	74	
Kolali (tombeau el-) — Caire, Boulaq..........	60	157	
Kolchani (sébil wakf el-) — Caire, à el-Kerabieh..	45	102	
Komi (mosquée el-) — Caire, à el-Abbassieh.....	55	129	
Kor Abdallah (kouttâb) — Caire, N° 61, Châra Aslam (Darb el-Ahmar)........................	115	302	
Koreidi (tombeau de Seyedi el-) — Caire, à Châra el-Balaksa (Abdyn).....................	—	—	27
Koroudi (sébil et kouttâb el-) — Sous la maison n° 40, à Darb el-Koroudi.................	64	177	
Kôssa Sanân (sébil) — Caire, à el-Sanadkieh (observation pour le cas de la démolition du sébil).	55	140	
Koumi (zaouyet el-) — Caire, à Châra el Koumi (Nasrieh)............................	71	179	
Kourdi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Om el-Ghoulâm	38	63	
M.			
Maâref (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra el-Bakli (Khalifa).........................	—	—	67
Maarouf (mosquée de Sayedi Mohamed) — Caire, à Châra el-cheikh Maarouf................	—	—	81
Ma'az (zaouyet) — Caire, à Haret el-Darrass.....	—	—	68
Mahdoul (mosquée Mohammed bey el-) — Caire, à Abdîn	56	147	
Magharba (sébil des wakfs el-) — Caire, rue el-Magharba..............................	42	151	
Magharba (sébil au-dessous d'une porte à Hâret el-) — Caire............................	59	151	
Magharba (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Mestali, Bâb el-Chârieh........................	—	—	7

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Magharbel (zaouyet el-) — Caire, à Darb el-Akmaïeh (Bâb el-Châricli)	—	—	96
Mahmoud (tombeau du cheikh) — Caire, à Atfet Kaouâouir	61	160	
Mahmoud Moharram (mosquée) sauf le minbar — Caire, à el-Gamalieh (n° 30 du plan)	124	321	
Makchouf (tombeau de sayedi el-) — Caire, à Hâret el-Dakakin (Khalifa)	—	—	50
Maklabâï Tâz (mosquée) — Caire, à Birket el-Fîl	34	53	
Mamoun (tombeau de Mohamed el-) — Caire	71	208	
Mansoub (maison wakf el-) — Mehalla el-Kobra	82	236	
Mariam (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Fagâlah el-Kadîma	—	—	74
Marsafi (mosquée el-) — Caire, à Kantaret el-Emir Hussein	—	—	12
Martyrs (église des) — au village el-Batanoun	82	236	
Mazharieh (mosquée el-) — Caire, au quartier Fagâlah	43	90	
Me'aouieh (tombeau) — Caire, à Châra Saï el-Bahr	—	—	57
Menoufi (tombeau du cheikh el-) — Caire, à Hâret Zîr el-Ma'allak	55	137	
Metoualli (citerne el-) — Alexandrie	83	238	
Mohamed Abou Nour (tombeau) — Caire, à Châra Gam'a el-Banât	129	330	
Mohamed el-Araki (tombeau) — Caire, à Hâret Kawawir (Sayeda)	—	—	54
Mohamed Abou Cha'ara (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamâmîz	—	—	92
Mohamed Chahab el-Dyn ou Arab Oghli (zaouyet) — Caire, à Darb el-Chorafa (Bâb el-Charieh)	—	—	35
Mohamed effendi Kâteb Kebir Moustahfazân (kouttâb de) — Caire, à Châra Khalig el-Morrakham	—	—	101
Mohamed el-Hattâbi (tombeau), à Hamzaoui	—	—	47
Mohamed el-Maghrabi (tombeau de l'ostâz) — Caire, à Châra el-Maghrabi (Abdîn)	—	—	2
Mohamed Maghlataï (mosquée), à Kasr el-Chok (excepté la coupole)	109	291	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Mohamed el-Mansi (tombeau de Sayedi) — Caire, à Châra el-Zâher	—	—	20
Mohamed Mahmoud Kâtem el-Serr (mosquée), à Darb el-Gamamîz (excepté le minbar)	98	267	
Mohamed Mayâla (Mosquée) — Caire, à Bein el-Sourein	116	303	
Mohamed el-Sehâbi (tombeau) — Caire, à Darb el-Bondok (Sayeda)	—	—	37
Mohamed el-Yamani (tombeau de Sayedi), à Atfet Gam'a el-Tabbâkh (Darb el-Ahmar)	—	—	46
Mohamed Zâre'e el-Naoua (mosquée) — Caire, rue el-Husseinieh, N° 10	123	320	
Mohamadein (tombeau de Sayedi) — Caire, à Hâret Gheit el-Edda (Abdîn)	—	—	42
Moharrem bey (sébil) — Caire, à Darb el-Hagar, (Sayeda Zeinab)	41	75	
Mohi el-Dyn (mosquée Mohamed) — Caire, à Hâret Halkoum el-Gamal	63	171	
Mohtesib (zaouyeh à Atfet el-) — Caire, Soueiket el-Lâlâ	71	208	
Mokbil el-Daoudi (mosquée) — Caire, à Hâret Hoch Issa (excepté le portail)	55	133	
Moussa (tombeau de) — Caire, quartier el-Manasra	33	51	
Moussa (tombeau du cheikh) — Vieux-Caire	55	133	
Moustafa bey (mosquée) — Caire, à Darb Moustafa	76	219	
Moustafa el-Galâli (kouttâb), N° 8, Souk el-Guerayah	116	303	
N.			
Nafaroua (sébil el-) — Caire, à Châra el-Soneikeh (Darb el-Ahmar)	—	—	97
Nahassyn (madrasset el-) — Caire, à Châra el-Nahassyn, N° 13	123	320	
Nasr (mosquée Sayedi) — Caire, à Châra Ouabour el-Nour (Boulaq)	—	—	22
Nasr el-Dyn (zaouyet sayedi) — Caire, à Châra Marasina (Sayeda)	—	—	25

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Neamân (zaouyeh) — Caire, à Châra el-Daoudieh..	57	149	
Nefîssah (pilier d'un portail), à Châra el-Sett.....	71	203	
O.			
Oleimi (mosquée) — Boulaq.................	65	181	
Omar el-Achraf (tombeau de sayedi) — Caire, à Châra el-Hekr (Boulaq)...................	—	—	77
Omar Ibn el-Fâred (tombeau de) ainsi que la coupole à son voisinage — Caire, à Gebel el-Guiouchi............................	33	50	
Omar el-Godari (mosquée Sayedi) — Caire, el-Godarieh............................	59	156	
Onân (mosquée de Sayedi) — Caire, à Darb el-Habâlah............................	108	285	
Onsia (mosquée de) — Caire, à Darb el-Hosr.....	59	150	
Osman el-Hâttabi (mosquée) — Caire, à Châra el-Hattâbi (Hamzaoui)	115	302	
Ostâz el-Banna (tombeau) — Caire, à Darb el-Masdoud (section Khalifa)..................	71	199	
Ouardân (mosquée au village)...............	82	215	
Ouardâni (zaouyet du cheikh el-) — Caire, à Châra Darb el-Gamamiz.....................	—	—	69
Ouès (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Khalifa..	78	227	
R.			
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 9, rue el-Haddarah (Abdyn)............	115	302	
Radouân bey Aboul Chaouâreb (kouttâb) — Caire, N° 19, rue el-Kheyamieh.................	115	302	
Radouân el-Mouayyedi (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Achrakieh..................	46	105	
Rakraki (mosquée) — Caire, Châra Bâb el-Bahr..	65	181	
Ragab (coupole du cheikh) — Caire, à el-Hattâba.	46	104	
Redeini (mosquée el-), à Mehalla el-Kobra......	42	—	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Rihân (tombeau du cheikh) — Caire, Abdîn	65	183	
Rochdi (tombeau du cheikh) — Caire, rue el-Batnieh	41	74	
S.			
Saadalla el-Hassani (mosquée) — Caire, à Hâret Bir el-Mich (Darb el-Ahmar)	115	302	
Sadat el-Balkhieh (zaouyeh) — Caire, à Hâret el-Eloua (Bâb el-Chârieh)	—	—	8
Sadât el-Chazlieh (kouttâb) — Caire, à Châra Souk el-Khodâr, N° 32	123	320	
Sadd (Bâb el-) — Caire, à Sayeda Zeinab	30	41	
Sagamieh (zaouyet el-sett) — Caire, à Châra el-Gaouâber (Boulaq)	—	—	58
Sahragat el-Kobra (mosquée), à Markaz, Mit Ghamr (Dakahlieh)	—	—	75
Saï el-Bahr (mosquée) — Vieux-Caire	56	146	
Saïd ibn Mâlek (mosquée du cheikh) — Caire, à Midân el-Sabtieh	—	—	6
Saïd el-Souada (mosquée) — Caire, à el-Gamalieh.	109	291	
Saïs (citerne el-) — N° 74, Alexandrie, à Châra el-Nag'a	—	—	94
Sâleh (école et sébil) — Caire, à Hâret el-Maouâchat	53	128	
Selahdâr (mosquée el-) — Caire, à Châra Margouch	55	137	
Sâlem (tombeau du cheikh. Il n'y a pas de traces d'une construction) — Caire, à Hâret el-Forn, Megharbelyn	44	100	
Sayed Abdel Razak el-Ouafaki (citerne) — Alexandrie	83	230	
Sanafiri (tombeau el-) — Caire, Châra el-Sanafiri (section Abdîn)	—	—	3
Sangak (citerne el-) — Alexandrie, à Tartouchi ...	83	237	
Saoudoun el-Kasraoui (mosquée) — Caire, à el-Batnieh (la coupole à conserver)	41	82	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Sayâd (tombeau de) — Caire, à Darb Rabia (Boulaq).	51	124	
Sayed Abdel Latîf (tombeau) — Caire, à Hâret el-Mabiada	71	200	
Seif el-Dyn (mosquée) — Caire, à el-Khalifa	49	114	
Selîm (tombeau de) — Caire, quartier Darb el-Ahmar	33	48	
Sembelaouein (zaouyet el-) — Caire, à Kafr el-Tammaïn el-Gouâni (Gamalieh)	—	—	36
Senoussi (tombeau de Sayedi Mohamed el-) — Caire, à Kantaret el-Guedidah (Mouski)	85	242	
Serganieh (maison wakf el-), à Mehallah el-Kobra.	128	328	
Sidi Emad (citerne) — Alexandrie, rue Sidi Ouanas.	51	238	
Sidi Sahâb (tombeau) appelé aussi Habib el-Naggar — Caire, à Châra el-Mangala (Darb el-Ahmar).	83	199	
Skandar (sébil) — Caire, à Hâret Kom el-Sa'aïda.	71	118	
Sokkari (zaouyeh el-) — Caire, à el-Hussanieh	78	229	
Solimân (tombeau du cheikh) — Caire, à Châra Darb el-Gamamîz	—	—	9
Soliman (tombeau du cheikh) — Caire, à Hâret Kasr el-Chôk	51	120	
Soliman el-Hagâgui (mosquée de Sayedi) — Caire, à Hâret Elouat el-Hagâgui (Boulaq)	—	—	14
Solimân pacha (mosquée) — Caire, Boulaq	117	305	
Souadân (tombeau du cheikh) — Caire, à el-Hussanieh	46	106	
T.			
Tabbâkh (mosquée el-) — Caire, à Bâb el-Louk	41	76	
Tabbâkh (zaouyeh el-) — Caire, à Khochkadam	55	129	
Tachtouchi (partie des annexes de la mosquée) — Caire, à Bâb el-Chârieh (N° 130 du plan Grand bey).	26	34	
Tallyn (tombeau de l'ostâz el-) — Caire, à Hâret el-Saouâfa (Abdîn)	61	205	
Taouâb (mosquée sayedi el-) — Caire, à Atfet el-Taouâb (Sayeda)	—	—	52
Taouâchi (mosquée el-) — Caire, rue el-Taouâchi (N° 84 du plan Grand bey)	35	57	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Tîna (mosquée el-) — Caire, à Hâret el-Otouf....	43	91	
Tork (zaouyet el-) — Caire, à Châra el-Zafarâni (Bâb el-Charieh)........................	—	—	56
Touba (citerne el-) — Alexandrie, à Kom el-Nadoura...............................	83	238	
Tounsieh (tombeau de Sayeda Aïcha el-) — Caire, à Megharbalyn........................	55	137	
Y.			
Yamani (tombeau el-) — Caire, rue Darb el-Ahmar.	43	94	
Yazgui (sébil Mahmoud effendi el-) — Caire, à Sayeda Nafîssah............................	49	115	
Yehia Ibn Akab (mosquée) — Caire, à Atfet el-Hamâm [(Khoch Kadam) (Darb el Ahmar)]...	—	—	78
Youssef el-Horeiti (mosquée de Sayedi), — Caire, à Hâret el-Selehdar (Bâb el-Charieh).........	119	312	
Youssef Katkhoda (mosquée) — Caire, à Darb el-Barabra...............................	—	—	45
Youssef Nakîb el-Gueich (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz...........................	33	51	
Youssef el-Kourdi (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz............................	45	103	
Z.			
Zankalâni (tombeau el-) — Caire, à Hâret Chams el-Daoula..............................	69	196	
Zaghloul (mosquée), à Rosette...............	41	75	
Zâhed (mosquée) — Caire, à Souk el-Zalat......	45	103	
Zareh el-Naoua (tombeau de Sayedi) — Caire, quartier Darb el-Ahmar.....................	51	122	
Zaïdah (sébil el-Sett) — Caire, rue Gueit el-Edda.	45	102	
Zeinab bent Khalîl el-Khodari (sébil el-Kouttab déclassé, voir les conditions)................	69	197	
Zelaï (tombeau du cheikh) — Caire, à Darb el-Ahmar..............................	67	186	

NOM ET SITUATION DES ÉDIFICES.	NUMÉROS DES PROCÈS-VERBAUX.	NUMÉROS DES RAPPORTS.	NUMÉROS DU REGISTRE SPÉCIAL.
Zordok (mosquée) — Caire, à Souk el-Khodar el-Kadîm	41	76	
Zoulfikâr bey (mosquée) — Caire, à Darb el-Gamamîz	—	—	18
Zoulfikâr (mosquée) — Caire, à Châra el-Louboudieh	—	—	24

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT ET UNIÈME FASCICULE. — ANNÉE 1904.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

RAPPORTS DE LA SECTION TECHNIQUE.

326. — Trois cent vingt-sixième rapport. — Sommaire :

327. — Trois cent vingt-septième rapport. — Sommaire :

328. — Trois cent vingt-huitième rapport. — Sommaire :

329. — Trois cent vingt-neuvième rapport. — Sommaire :

330. — Trois cent trentième rapport. — Sommaire :

331. — Trois cent trente et unième rapport. — Sommaire :

332. — Trois cent trente-deuxième rapport. — Sommaire :

Pages.

333. — Trois cent trente-troisième rapport. — Sommaire :

334. — Trois cent trente-quatrième rapport. — Sommaire :

335. — Trois cent trente-cinquième rapport. — Sommaire :

TABLE DES PLANCHES.


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 8427

